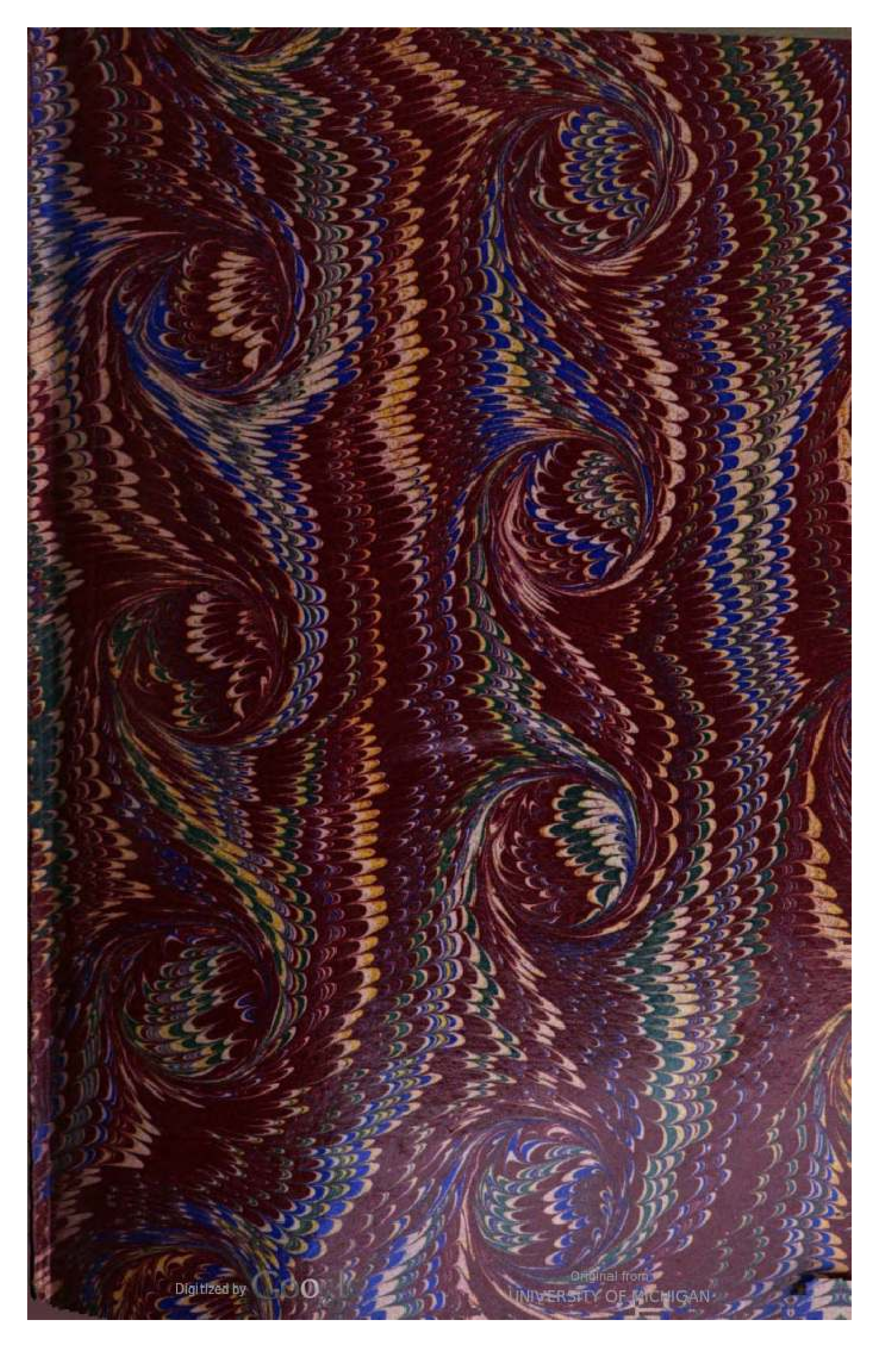

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR



MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE



TIRAGE A PETIT NOMBRE

Plus 100 exemplaires sur papier fort de Hollande
et 25 sur papier Whatman.



MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

ÉDITION POUR LA PREMIÈRE FOIS COMPLÈTE ET ENTIÈREMENT
CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

*Publiée avec de nombreux documents inédits
et un commentaire
historique, biographique et bibliographique*

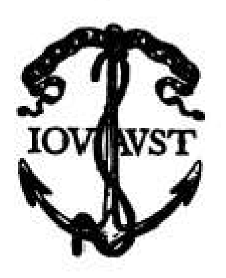
PAR

MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN
PAUL LACROIX, CHARLES READ
ET TAMIZEY DE LARROQUE

TOME NEUVIÈME

JOURNAL DE HENRI IV

1607-1609



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
338, rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXXI



REGISTRE-JOURNAL

[DU 2 JUILLET 1606 AU 25 FÉVRIER 1609]

ANNÉE 1607

OCTOBRE (*suite*).

On m'a apporté, ce jour [ce jeudi 25e], chez moi, une nouvelle drollerie et mesdisance, bastie par quelque bon drolle qui, aiant fait le voiage d'Enfer, et y aiant rencontré un monde de connoissances, de toutes façons et qualités, grands et petits, en compte des vieux jusques aux nouveaux : dont j'ay extraict à la haste (pource qu'il me le falloit rendre) les suivantes rencontres, que j'ay trouvé assez plaisantes et à propos:

Page 1re, quand il parle de reprendre le chemin du Monde : « Il m'estoit autant possible de regangner le Pays hault (dit-il) qu'à l'Espagnol de venir au dessus du Pays Bas. »

Page 2e, parlant du feu Roy qu'il y trouva, et lequel, estant mort, n'avoit trouvé une motte de terre pour le couvrir, dit qu'il n'eust pas l'honneur de le saluer, pource qu'il estoit empesché à faire un compte de la despense d'un bail avec M. Do.

Page 3e, il parle du président Janin, duquel on avoit ouvert là bas le pacquet, doutant qu'il n'y eust quelque

trame contre l'Estat d'Enfer, « car Messieurs de la Ligue (dit-il) ont tant fait venir de gens ici, qu'il en faudroit bien peu davantage pour conquester tout cest Empire. »

Page 9e, il parle du duel de Nantouillet, et dit qu'il s'asseure qu'il voudroit torcher les bottes du comte de Saux trois fois le mois, et n'avoir jamais eu en teste une si funeste et abominable manie.

Page 10e : « Nous estions arrivés (dit-il) devant la porte des Jésuistes, dont le père Claude Matthieu est le Capitaine, car on use de ce terme en Enfer, et non pas de Recteur ou Provincial. Et, de fait, dès que les Jésuistes meurent, on leur donne une bonne espée, cuirasse, brassars, et surtout un grand tabourin au costé, et sont ordinairement fort chargés, quand ils arrivent en ce pays ici, où toutefois ils ne sont pas mal aimés. »

Page 11e, il y rencontre M. Marion, que M. de Laval lui dit estre un des Advocats généraux d'Enfer, lequel avoit rendu à sa mort son fils Huguenot, et ne lui avoit pas permis seulement de dire un *Ave Maria* pour son ame. Dont estant bien esbahi de ceste avanture, demanda si l'Advocat d'Enfer estoit mort pour avoir laissé sa place à M. Marion, tout nouveau venu en ce pays-là? « Non, lui respondit M. de Laval, mais ici on fait tout de mesme qu'en France, où les estats se multiplient et la vertu s'accourcist, et où les Maistres des Requestes, Justiciers, Financiers, sont accreus en tel nombre que, mesmes s'ils attaquoient Montfaulcon, ils en pourroient bien venir au dessus. »

Page 13e, il parle d'un pauvre diable qu'on amena là-bas, pieds et poings liés, avec force Bulles. « Le bourreau d'Enfer (dit-il) conduisoit la charette : homme de mauvaise mine, mais très expert dans son mestier, car c'estoit frère Jacques Clément, qui avoit tué plus de cinq cens

mil personnes, tout d'un coup. Je congnus l'homme (dit-il) pour l'avoir veu soupper chez M. de La Guesle, la veille qu'il fist son chef d'œuvre. »

Page 14ᵉ, dit qu'on attend là Montauban, mais que, si beaucoup de prophéties ne sont fausses, il n'iroit par le chemin commun des autres, mais y arriveroit à reculons. Et, peu après, parlant d'un pauvre diable que frère Clément devoit estriller, dist : « Quand ce vinst à chercher la discipline de M. de Sens, jamais ne fut telle risée, car les officiers depeschés pour l'aller quérir apportèrent, dit-il, une queue de renard avec le corps de l'homme accoustumé, avec ceste queue, d'oster la pouldre qui s'amasse sur son bréviaire. »

Page 15ᵉ, devisant, avec M. de Laval, des Huguenos de France, et lui demandant comme il y alloit pour eux, lui dit que tout y alloit assez bien, et qu'il y en avoit tant, que, quand Colas auroit dix mille vaches, il n'y en auroit pas assez pour en bailler à chascun sa pièce. Et sur ce que ledit Laval lui demanda ce qu'ils pensoient du Roy : « Ce que font bons subjects, de leur maistre, dit-il, et que, ne pouvant estre en personne chez eux, il y avoit commis M. de Rosni pour son lieutenant; prie Dieu qu'il garde longtemps le maistre et le valet, car on en a grand besoing : de l'un, pour tenir les Grands en bride, et de l'aultre, pour empescher que les gens de village ne deviennent trop orgueilleux. » Puis, parlant de M. de Rosni, p. 16ᵉ, dit, « quelques bruits qui courent, qu'il sera très ferme Huguenot aussi longtemps qu'il plaira au Roy; qu'il ne veult avoir que le Roy pour lui et ne se soucie de faire aucuns amis; que le Louvre est près de Rosni ou de Sulli, et qu'il se passera aisément de Paradis, du Vatican et du Chasteau Saint-Ange; et que, son maistre mort, ses beaux jours aussi bien sont

passés, principalement si la tutelle tumbe entre les mains de M. le comte de Soissons. Il est bien vrai qu'aiant receu lettres du Pape, et comptant cela entre les plus grands honneurs, il lui a fait response et a mis sur le dos de la lettre : *A Sa Sainteté;* dont quelques babillards l'ont voulu calomnier, ne songeans pas que c'est d'un stile maintenant tout commun, qui ne pouvoit estre obmis sans aigrir un peu les choses. »

Page 21e, parlant du traictement d'Enfer et de ce qu'on y mange, dit « qu'il y a mil petites viandes de vent, qui ne servent qu'à nourrir les Esprits, et, pour lui, qu'il craignoit fort qu'on ne lui apportast son soupper de la mesme cuisine; mais qu'il avoit bien congneu que ces gens-là estoient trop accorts pour mescontenter leurs amis, car on lui apporta un bon oison qui venoit de la table de M. le Cardinal de Sourdis, et lui asseura-t-on qu'il y avoit grande Indulgence d'en manger, pour la sainteté du bon Seingneur et de madame sa mère. » Puis, parlant de la lecture qui s'y fait durant le repas, dit « qu'il y avoit une chaire, au bout de la salle, levée sur quatre piliers, où reposoient trois ou quatre gros livres, et que le capitaine Matthieu commanda à un jeune homme de poursuivre la lecture du disner. C'estoit d'un livre très docte, composé par M. le Connestable. La première partie traictoit de la chasteté de la marquise de Nermoustier, et l'autre estoit de la Vie et Gestes de M. de La Varanne, là où il louoit extresmement sa fidélité et bonté, ses services, sa sainteté, et surtout ses lucubrations nocturnes; le priant, au reste, de voir la comtesse de Chemillé, qui est fort souvent en son gouvernement d'Angers, et la solliciter de quitter au Diable tous les procès qu'elle a intenté contre lui; qu'aussi bien il a assez d'autres dettes



à paier, et qu'elle-mesme n'est pas fort grande cousine du Premier Président. »

Page 22e, « aiant couché avec M. de Laval, où il ne fust pas mal pour Enfer, dès que le jour commença à poindre, il l'esveilla et le pria de lui donner quelque guide pour le mener partout. Mais il lui dit qu'il prist quelque préservatif devant que de s'y proumener, pource qu'il y avoit des lieux fort infaits de puanteur, principalement au quartier des Hommes et Femmes fardées, qui, estant eschauffées, sentoient tout de mesme comme quatre ou cinq potages faits de quelques jours auparavant et meslés ensemble pour donner à disner à quelque Irlandoise. » « On attend ici (lui dit M. de Laval) le sieur de Chamvallon, Vilbon, et quelques autres; mais je pense qu'en fin on augmentera tellement ceste senteur que le farcin en prendra à tous les chevaux qui y passeront à dix lieues à la ronde. » Il dit qu'il le creut et prist de la conserve de roses et un peu de satiricon pour ses reins, pource qu'il avoit envie de faire une bonne traicte et ne se point espargner à courir tout l'Enfer. Finalement, sa guide estant preste, qui estoit un Jésuiste qu'il avoit congneu à Romme, ils sortirent ensemble et passèrent le posteau où estoit lié le Diable du Père Cotton. (P. 23e et 24e.) Et lors il pria ce bon Jésuiste de le mener où l'on faisoit justice des Sept Pecchés mortels, sachant bien qu'il y trouveroit beaucoup de ses parens et amis. Desquels il en nomme quelques-uns, entr'autres le comte Charles de Mansfeld, le feu comte de Salme, M. de Chomberg, sergent-major de ceste trouppe, le baron de Haussonville, et M. de Bassompierre, qui le pria d'aviser M. de Saint-Luc, que le jeu et la pierre philosophale, que tant de gens cherchent, sont de mesme substance; et son fils aisné, que ses trippes et celles des



dames ne sont pas de mesme nature, et qu'il garde les siennes de coup de lance. Pour sa fille plus jeune, que c'estoit une sotterelle d'avoir refusé le comte de Fiasco, pour n'estre assez desbauché. Bref, il se trouvoit « assez empesché à respondre aux demandes que chacun lui faisoit là-bas, n'y aiant aucun, si chétif qu'il fust, qui n'eust quelque mot et quelque recommandation à porter de là ici, et qui ne fust curieux de demander quelque petite nouvelle : à quoi il respondoit le mieux qu'il pouvoit et en fist un petit mémoire. »

Il conte après (pages 25e, 26e et 27e) comme, prenant congé de la compagnie pour se transporter au Quartier des Larrons, comme il sortoit, il trouva un Esprit qui amenoit un gros Suisse qui s'estoit crevé de boire, le jour de devant, à une feste de village, et la peine qu'il eust à se dépestrer de cest Esprit, lequel croioit qu'il fust mort; mais enfin aiant fait apparoir de son passeport à M. le Diable (que la crainte lui avoit fait oublier), aiant recongneu la signature, après lui avoir fait une grande révérence, le laissa aller, et aiant passé un petit d'eau dessus un pont, vinst en une isle où il trouva tous les larrons de Paris, françois, et de tout le reste du monde, car, en ce pays-là, il n'y a ni Grand ni Petit Chastelet, et si sont tous les financiers jurisdiciables à la Conciergerie de Paris. « J'y vis (dit-il) un grand nombre de personnes, et, entre autres, plusieurs Trésoriers de ma connoissance, un grand nombre de grabeleurs, partizans, et autres. »

« Parant y estoit, homme de qui on tient un grand compte là bas, et qu'on a fait bien sallé, de peur qu'il ne pourrisse. Ce fut le premier à qui je m'adressai; il me demanda comme se portoit M. de Gevres, et combien il avoit gangné, par ses subtilités, ceste année, sur le parti. Il me chargea aussi de quelque message secret, pour lui



porter, touchant quelque restitution, et lui en donnoit conseil, en ami, comme homme maintenant expert aux affaires d'Enfer. Je devisai quelque temps avec lui et l'induisi à confesser que tant de Receveurs de taille, de décime, de gabelle, tant de Trésoriers de France, Maistres et Auditeurs des Comptes, et tout ce tas de financiers, ne sont que sangsues, qui s'emplissent de sang et se baingnent aux larmes du peuple. » Et peu après : « Il ne se faut, dit-il, mesler que deux ans des finances, pour acheter des seingneuries, fourrer la robbe de marte, donner un carosse de veloux à Madame : qui est, oster le pain du peuple pour nourrir les chiens de ces Messieurs, voire et que beaucoup de pauvres gens sont contraints de vendre aujourd'hui leurs lits, pour faire coucher plus mollement les palefreniers et valets de cuisine de leurs bourreaux. »

Pages 28e, 29e et 30e. « Ce propos fini, je demandai audit Parant quelle pénitence ils endureroient en ce lieu : « Hélas ! (me répondit-il) ne le voiez-vous pas bien ? Premièrement, on confisque tous nos biens dès que nous venons ici, et tant de peine et tant de soin que puissions avoir pris au Monde, nous n'en sommes pas plus riches que d'un linceuil ; et, au lieu du bon traitement que nous nous faisons, ou pour le moins que nous nous pouvions faire, on nous laisse ici, faute de chemises blanches, en telle misère que nous tombons en peu de temps en une infection si vilaine que rien plus. Croiez-vous bien que mesme tout mon sel ne m'a peu empescher de pourrir ? —Voilà grande pitié, lui dis-je. Mais qui sont ceux-là auprès de vous, qui monstrent bien, à leur mine, qu'ils endurent beaucoup et néantmoins ne se plaingnent point ? —Ah ! mon ami, dit-il, ce sont les advocas, qui pillent et rançonnent tout le monde, et, comme vous voiez, n'ont

maintenant la consolation de pouvoir plaindre leur malheur, car on leur couppe à tous les langues parjures, pource qu'ils ont autres fois juré de ne plaider cause qu'ils congneussent estre injuste et mal fondée. Je considérai bien le tout et en écrivis une partie en mes tablettes, me fiant du reste en ma mémoire. Et, après avoir promis quelque pèlerinage à ces pauvres Ames, et admonesté de ne plus dérobber, je me partis de ce pays-là et entrai en une maison assez proche, où estoient Messieurs de la Cour de Parlement et Sièges présidiaux. Et y en avoit beaucoup d'entr'eux qui avoient les robbes toutes rouges; les autres estoient semées de flammes; les autres estoient tout de noir, selon que chacun le méritoit. Les présidens de Thou et Brisson estoient assis coste à coste et parloient d'affaires, mesme des séditions, et combien il estoit dangereux de tomber entre les mains d'une populace mutinée. Brisson disoit qu'il en avoit eu, un jour, telle appréhension qu'il en avoit perdu la parolle. Le président de Thou faisoit bonne mine et monstroit assez qu'il estoit à son aise. Il m'envoia un huissier pour sçavoir qui j'estois. Mon Jésuiste lui respondit pour moy, car ils s'entendoient ensemble, et lui dist que je me tenois ordinairement à Paris. Il me fist approcher; je le saluai, et, sachant qui il estoit, lui asseurai que j'estois des meilleurs amis de M. le Président son fils, et que j'espérois le voir en brief, et que ce seroit le premier à qui je dirois des nouvelles de mon voyage. — Puisque vous lui estes si bon ami, dit-il, commandez-lui de ma part, je vous prie, qu'il face imprimer derechef son Histoire, mais comme, à la deuxième édition, il a osté quelques fougues et contenté les Jésuistes, aussi qu'à ceste troisième, il raie tout ce qui préjudicie à la renommée de la Roine mère, qui est ici. C'est elle qui m'a fait, et lui par consé-

quent; et n'est pas raisonnable que, pour le bien qu'elle nous a fait, qu'elle en recouvre du mal. Dites-lui qu'en toutes autres choses je me contente infiniement de lui; et que tous ceux qui viennent par deçà l'estiment merveilleusement homme de bien. »

« Or, quasi au mesme ranc où estoit assis M. de Thou il y avoit une chaire, et personne dedans; la figure des Sceaux de France estoit dessus, et toutes les autres marques de la Chancellerie. On m'apprist que c'estoit pour le président Janin, qui seroit Chancelier en ce monde-là des Enfers, puisqu'il ne le pouvoit estre en l'autre.

« Feu M. de Cheverni estoit aussi de ceste bande, lequel j'avois bien recongneu, mais il ne m'avoit pas apperceu, pource qu'il estoit empesché de lire des lettres de Madame de Sourdis, touchant quelques Indulgences, qui devoient estre à Bordeaux, le jour Saint-Joseph. Nous devisames enfin assez longtemps : il me pria de voir ses fils, à mon retour au Monde, et dire au comte de Cheverni qu'il le prioit d'estre bon mari en ses secondes nopces, et qu'où il feroit graver ses armoiries, qu'il n'oubliast pas aussi d'y faire mettre celles de sa femme. Pour le regard de l'Evesque de Chartres, il ne me chargea pas de grand chose pour lui dire : seulement (me dist-il) un mot touchant la chasse des lièvres de Beausse. »

Il conte après que, « aussitost qu'il eust dit adieu audit de Cheverni, que le feu président de Thou le reprist et pria de voir la Roine mère, devant que de partir, et lui dire, comme de soi-mesme, qu'il sçavoit bien qu'on vouloit corriger ceste Histoire de quoi elle s'estoit scandalizée, et que sans doute ce qu'en avoit fait son fils ne procédoit d'aucune malice ou ingratitude, mais du pur et sincère amour de dire vérité : qu'il en accepta la com-



mission, mais qu'il demanda audit Président où il la trouveroit, qui lui fist response qu'il la trouveroit au Quartier des Princes, et si sa guide estoit bon Jésuiste, qu'il le l'y conduiroit seurement et aisément.

« Mais, comme il estoit prest à sortir, il dit qu'il rencontra le feu président de La Guesle, qui venoit de faire de l'eau à la porte : qui lui demanda des nouvelles de son fils et de sa belle-fille. Il les asseura de les avoir laissé tous deux en bon point, et que si M. le .... pouvoit venir au-dessus d'un demi-rond contre qui il a affaire, il auroit la rotondité toute plaine. — Mais ne fait-il point de fils, pour lui succéder ? (me demanda-t-il) — Monsieur, dis-je, il a promis à son gendre de n'en point faire : je ne scai s'il tiendra coup, mais je m'asseure que s'il attend encore quelque temps, qu'il en recevra commandement de M. le Dauphin, en faveur de M. de Nançay. — Et je vous prie donc bien fort, dit-il, de le faire haster, et si vous avez du crédit envers Madame de ...., faites qu'elle en parle à ma belle-fille. »

Pages 33[e] et 34[e], il discourt plaisamment de son voiage vers la Roine mère, et des propos qu'ils eurent ensemble, le Diable et son oncle et elle; comme il attendit quelque temps à sa porte, qui estoit barricadée, pource que lors elle se confessoit à M. le Cardinal de Lorraine, et comme, sa confession finie, il entra en sa chambre, où il n'avoit pas esté demi-quart d'heure, que le Diable courtizan, de qui il avoit eu son passeport, y arriva; auquel ladite dame fit extresmement bonne chère, et lui demanda des nouvelles. « Madame, dit-il, je me suis hasté exprès pour vous en apporter. Je ne sçai si elles vous seront fort agréables. — Jésus ! (dist-elle), et que pourroit-ce estre? A-t-on point tenu encore les Estats à Blois? » Le Diable lors développe un papier qu'il avoit

serré dans son mouschoir, et le lui présente. C'estoit la copie du Testament de la Roine Marguerite, par où elle institue M. le Dauphin son héritier. « Ha! dit la Roine mère, elle eust esté bien plus sage si elle eust quitté les champs, les vallons, les montagnes, où elle s'est tenue si longtemps enfermée, et se fust tenue en sa maison, n'aiant d'autre soing que de faire elle-mesme un Dauphin qui lui eust succédé sans testament. Mais, par la merci-Dieu! dit-elle, encore ne suis-je pas satisfaite de ce démarement, et j'en puis parler plus librement, maintenant que je suis morte et qu'il n'y a grande force en France qui me puisse envoier achever mes jours en Italie. Quant à ma fille, je croi qu'elle a préféré une asseurance à une sotte opiniastreté, et a bien fait en cela. Mais, moy, qui n'ay rien à craindre, je dois prévoir à ses affaires et pense avoir trouvé un expédient très subtil. » Lors elle envoia quérir le feu Pape Clément VII[e], son oncle, qui l'alla trouver sur le champ. Le bon homme n'estoit plus Pape, mais s'apeloit ex-Pape, et toutefois avoit grande voix au Chapitre d'Enfer, pour son ancienne dignité. Sa niaipce, luy ayant fait une grande et longue plainte, le prie de lui donner advis sur ce fait et d'en escrire à ses amis à Romme. Mais le vénérable vieillard, voiant la passion de ceste femme, lui pria de laisser un peu rassoir ce sang, plus bouillant qu'il n'estoit convenable à un aage si décrépit que le sien, et, pour en venir à bout, commence à rembarer ceste violence par des raisons merveilleusement fortes et apparantes. « Ma niaipce mamie, dit-il, si je n'eusse point espluché de si près les mariages des Grands, je n'eusse pas perdu mes deniers et mon crédit en Angleterre, et, pour vouloir faire trop du juste, j'ay fait une si grande plaie à mes successeurs qu'elle ne peut estre récompensée par toutes



les Bulles qu'on envoie au Perse et au Jappon. Je vous prie, laissons les choses comme elles sont. C'est nostre bonne parante qui est Roine de France. Je ne fus jamais fort bon François, comme je monstrai bien quand je vous envoyai en ce pays-là. Mais j'oserai asseurer qu'il n'y a ni bon François ni bon Catholique qui ne prie pour la prospérité et la stabilité du très auguste mariage du Roy et de la Roine. L'Eglise y a passé : allez à Geneve, si vous ne vous contentez, et encores, sur mon Dieu, on ne vous y recevra pas, et, si vous voulez disputer ce fait, le meilleur pour vous sera de vous tenir en Enfer. Laissez vostre bonne fille aller aux prisons, aux hospitaux, aux pardons, racheter tous nos pecchés et les siens, et remerciez Dieu que Fernel vous fist des enfans, car autrement vous eussiez peut-estre esté empeschée à parler pour vous, et non pas pour vostre fille ; mais, si vous me croyez, vous lui escrirez une lettre de consolation, et lui louerez sa résolution d'estre allé à Paris (bonne, sur ma foy, et vertueuse), nonobstant toutes les moqueries qu'on en fait. »

L'aucteur dit que « la Roine mère eust bien de la peine de s'accorder à ceci ; mais, à cause que la force n'estoit pas pour elle, elle fist joug et se contenta d'escrire une lettre à la Roine Marguerite. Le Diable, lieutenant de M. de la Varanne, en feust le porteur, et moy (dit nostre aucteur), j'en pris vistement une copie, pendant qu'on cherchoit de la cire pour la cacheter. Elle estoit escrite en ces propres termes :

« Ma fille, j'ay receu nouvelle de vostre voiage de Pa-
« ris, et, tout présentement, de vostre Testament. Esjouis-
« sez-vous, ma fille, et vous souvenez que vos triomphes
« surpassent tous ceux des plus grands capitaines de l'Eu-
« rope. Vous triomphez de l'honneur, le mesprisant ; de

« l'Espagne, aiant conquis Madril; et de la générosité, « n'en tenant compte. Vous voiez les faveurs que Dieu « vous a faites, aiant permis qu'un chartier ait conduit « vostre grandeur et le comte d'Auvergne à la Bastille; « que vous soiez demeurée sœur du Roy, après la mort « de tous vos frères, et que tousjours une couronne sus- « pendue en l'air couvre de son ombre vostre teste, pour « vous continuer le nom très auguste de Roine. Les « Diables trouvent ici-bas que l'Infante et son mari ne « sont aucunement contens de vostre Testament, et que « cela leur oste beaucoup de prétentions, tant en Bretagne « qu'autre part. Ne vous en souciez : Juppiter, vostre « frère, a autant de crédit en Paradis et à Romme qu'eux, « et puis la Loy de Grace est venue; on tient maintenant « plus de compte des Chrestiens que des Juifs. Pour Mes- « sieurs de Lorraine, qui pourroient prétendre à vostre « héritage, je m'asseure qu'ils s'accorderont à tout ce « que vous voudrez. Vous connoissez le Surintendant de « leurs affaires; vous l'avez trouvé autre fois si doux, que « ce seroit grand pecché si en attendiez quelque amer- « tume. A Dieu, ma fille. »

Finalement nostre Pèlerin d'Enfer, aiant dit un mot à l'oreille de son Diable, aiant envie de sortir de là, pource qu'il y faisoit fort chaud et que la Roine mère estoit fort en colère (qui fust cause qu'il ne parla guère à elle avant que s'en revenir), dit que « son Diable voulust lui faire voir la cour de Pluton, qui est un grand homme de bonne mine, qui retire merveilleusement bien à M. de Lesdiguières. Sa maison est grande, toute peinte de noir à noircir, faite à l'antique et couverte de doubles. » Puis lui fait voir un mariage solennel, dont tout l'Enfer estoit en joie, sçavoir : de Florimond Raimond avec la Papesse Jeanne. La mariée ne portoit point de couronne, ceste

journée-là, à cause qu'elle n'estoit pas pucelle. On les maria à la mode d'Enfer, les avertissant qu'il n'estoit pas besoing qu'ils fissent des enfans, et que ce pays-là estoit desja assez peuplé. Pluton leur fist l'honneur de s'y trouver, et y avoit deux pages qui marchoient devant lui, fort semblables de visage à M. de Rauquelaure et au Général des gallères. La solennité des festins et des cérimonies finirent par une Tragœdie et une Farce, par laquelle finist aussi nostre voiageur. Et dit que c'estoit ce qu'il avoit remarqué de plus beau à ces nopces.

« La tragœdie représentoit la Vie et la Mort du feu Duc de Guise. Celui qui jouoit son personnage, encore qu'il fust des plus excellens acteurs, si ne laissoit-il pas de faire de bien lourdes fautes. Mais on disoit que c'estoit en quoi il ressembloit mieux à M. de Guise. Finalement vinst la Farce, qui fut merveillement plaisante. On y introduisist tous les bastards du Roy d'Angleterre, qui solicitoient le Pape de censurer un livre intitulé : *De la Virginité,* que le Roy de France avoit composé. M. Dallincour plaidoit pour son maistre de Romme : il apeloit tous les seingneurs françois à son aide. M. de Nemoux y courust le premier, à son malheur, car ces Anglois ne lui laissérent pas un cheveu sur la teste, et si avoit les tesmoins si cachés, qu'il ne s'en pouvoit avoir de preuve. Pour M. de Villeroy, il ne s'osoit haster d'abandonner sa maison, de peur d'y laisser quelque mauvais hoste. L'Espagnol mesme y alla en personne et taschoit à tirer l'espée de son grand-père; mais il y avoit près de soixante ans qu'elle tenoit au bout. Et cela fut joué fort odieusement. » Après ces jeux, on alla coucher Florimond avec sa femme; mais c'estoit une matière si secrette (dit nostre voiageur) qu'il n'y fust pas admis. Tellement que, la nuict venue, voiant tout le monde en desbauche en Enfer, il se retira

incontinent au Collège des Jésuistes, et partist le lendemain matin, avec son Diable posté, et s'en revinst à Paris.

Il y a plusieurs autres plaisantes drolleries en ce Discours charlatan, que la briefveté du temps n'a permis qu'on peust extraire; comme quand, en la page 14ᵉ, il demande à M. de Laval, en ces termes : « Or ça donc, Monsieur, parlons franchement et en amis. Par vostre foy, n'estes-vous point bien fasché d'estre mort? — Ma foy, oui, pour deux ou trois petites choses. — Comme quoy? dis-je. — Il faut que je vous confesse le vrai, dit-il; cela m'eust fait grand bien de braver un peu mon antagoniste M. de Rouhan. Et, de fait, j'entrois au chemin de contrequarrer tous les escus de son beau-père, car, m'estant fait Catholique, il est impossible de croire combien je me fortifiois, tant du corps que de l'esprit. Vous sçavez que Rohan-Laval, Laval-Rohan, n'ont pas plus, l'un sur l'autre, que deux moitiés d'une gresgue, devant que d'estre cousus ensemble. Nos deux maisons font les deux poles sur lesquels tournent toute la Bretagne. La Noblesse du pays ne vise qu'à se fortifier de la faveur de l'un ou de l'autre, et par conséquent elle fortifie le parti duquel elle s'avoue. Or le parti des Catholiques l'emportoit en Bretagne, et, destitué de chef, n'attendoit que le changement de l'un de nous deux pour se jetter entre ses bras. Ma mère, d'autre costé, demeurant Huguenote, en retenoit beaucoup à sa dévotion. » Et, pour le regard de sa conversion, dit qu'il a pris la vérité pour lanterne, et le salut pour son fond. Et si quelque espérance terrienne a avancé son changement, ce n'a esté que secondairement. « Ça esté le Père Cotton, dit-il, qui m'a appris ce terme de théologie. »

Page 21ᵉ, parlant des viandes des morts, et de la chère qu'on y fait de par delà, dit qu'aiant ouï sonner,

en Enfer, la cloche qui apelle pour soupper, il fist difficulté, du commencement, d'aller manger avec les Morts, mais que M. de Laval l'asseura et qu'il lui dit que la table des Jésuistes ny estoit pas mauvaise, et qu'ils se traitoient assez bien. Cela, avec un peu de curiosité, fist qu'il passa outre, et le mena-l'on en une salle toute tapissée de force *Requiescat in pace* et de *De profundis*, mais il n'y avoit, dit-il, beaucoup de *Fidelium*. Les tables estoient mises à l'entour de la salle, qui estoit grande. Ce qu'il y trouva le plus estrange fut que l'on servoit chacun des viandes qu'il avoit pris durant sa vie. « Il y eut sept ou huit qui eurent, pour leur plat, des chapeaux de Cardinal en peintures; d'autres, les bonnets gras des pauvres; autres, des grands desseins; les autres, changemens d'estat, et tout cela par escrit. Aux uns, on apporta la confession des Dames; aux autres, des nouvelles des mesnages de Paris, et combien de fois le mari avoit baisé sa femme le vendredi ou le karesme. A beaucoup on donnoit des promesses de jeunes hommes pour entrer en la Société des Jésuistes. » Puis y a le traictement qu'on lui fist, extrait ci-devant de la mesme page.

Il y a mille autres fariboles et plaisanteries.

Le lundi 29e de ce mois, j'ay rendu le susdit escrit à celui qui me l'avoit baillé; lequel m'avoit prié, après que je l'aurois leu, de lui dire et donner advis, en ami, s'il y auroit moien d'en faire quelque chose et le faire voir au publiq, c'est-à-dire de se faire pendre à crédit pour une badinerie. Ce que je ne puis conseiller à personne.

M. de Viliers Hotoman m'a presté, ce jour, *De Sacramento Cœnæ Christianæ,* traicté fait par feu son père, et imprimé in-8°, 1565. — Je lui ay rendu le 7e novembre, et tient du tout l'opinion de Calvin.

J'ay acheté, ce jour, ung nouveau petit bagage, intitulé : *la Légende de la vie et de la mort de Démetrius, dernier Grand Duc de Moschovie*, traduict en françois, dès l'an passé, 1606, d'un stile merveilleusement rude et grossier, mais où toutefois ne laisse d'estre, qui est le principal, la vérité de la substance de ceste tragique histoire, aussi rare et esmerveillable qu'aucune qui se lise de nostre temps, prattiquée et causée, selon le bruit commun, par MM. les Jésuistes. Elle m'a cousté 18 deniers.

J'ay acheté aussi, ledit jour, le *Mercurius Gallobelgicus*, de ceste Foire dernière, que j'ay mis avec les autres, et empacqueté avec les nouvelles qui courent, qui ne sont pas tousjours bien certaines. Il m'a cousté sept sols.

Le mardi 30e, M. Du Pui m'a monstré une lettre latine de M. de Lescalle à M. Labbé, de laquelle j'ay extraict ce qu'il lui mande sur la mort de feu M. de Buzenval, conceu en ces termes : *Amisimus, nudius tertius, Buzemvallum nostrum, quem morbo illo quidem absumptum iri sciebam, sed tam cito fore neque mihi, neque ulli medico credidissem. Obstinatissima* δέσποινα *eum nobis abstulit. Quandiu hic fuit, semper cum illo morbo conflictatus est. Raro in lecto decubuit. Sedens somnum inibat, atque adeo sedens extinctus est, præter famulorum et amicorum, qui aderant, expectationem. Nam loquens et legens animam edidit. Liber cui dabat operam est P. Molinæi opus* De Cœna Domini, *quem librum nundum vidi. Ille vero tam avide legit illud opus, atque adeo amicis præstantiam illius scripti commendavit, ut ne moriens quidem de manibus deposuerit. Quem animi mœrorem concipiam, tute cogita. Devorandum tamen est quidquid hujus nobis dolet.*

J. Périer m'a donné, ce jour, le Catalogue des livres



de la dernière Foire, qui est fort piètre, que j'ay mis avec les autres. Et font à ceste heure les sept années.

Le mécredi, dernier de ce mois, veille de la Toussaints, M. Chrestien, qui s'en alloit faire un voyage en Vandosmois, m'estant venu dire adieu, m'a laissé le troisième et quatrième tome de l'*Histoire* de M. Thou, imprimée à Paris, in-8°, par Drouart, avec un *Historia de las Guerras civiles de Granada*, en espagnol, dont on fait grand estat, reliée en parchemin, in-8°, comme aussi sont les deux autres. Il m'a presté quant et quant un *Epistola Leondiensium,* imprimé in-8°, à Tours, 1591, au bout duquel y a une bagatelle de la mesme année, intitulée : *Le vrai Catholique romain contre le Ligueur couvert,* relié en parchemin. Je les lui ay rendus à son retour, en décembre.

Ce dernier jour de ce mois, on eust advis, de Venise, de la mort, au commencement, de *Fra Paolo, de l'Ordine di Servi,* puis de sa blessure seulement, et comme on s'estoit efforcé de l'assassiner dans ladite ville de Venise, au grand regret de la Seingneurie et de tout le peuple, qui aimoit et honoroit cest homme pour sa bonne vie et doctrine.

En ce mois, à Paris, où les flux de sang continuoient tousjours, sont morts, de ma connoissance, le Curé de la Magdeleine, pénitentier de N.-Dame, et Madamoiselle Le Voix, mère de M. Le Voix, Conseiller en la Grande Chambre, aagée de quatre-vingts et huict ans (son fils dit 91), une des plus privées et meilleures amies de feue ma mère.

En ce mois, un meschant garnement, condamné aux galères, comme il passoit par la rue S.-Jacques, attacché avec les autres à la chaisne, aiant avisé un cousteau sur la boutique d'un libraire, s'en saisist, et s'en estant donné deux ou trois coups dans l'estomach, s'en alla mourir au fauxbourg Saint-Jacques.

Novembre.

Le jeudi 1er de novembre, M. Du Pui m'a apporté céans, pour voir des traductions siennes, en françois, de quelques Oraisons ou Harangues de Catilina, extraites de Salluste, de l'Epistre 1re de Cicéron à Quintus, son frère, et de la xvie Epistre d'Ovide, de Canace à Macartus. — Je les lui ay rendues le 5e de ce mois.

Le dimanche 4e, M. Du Pui m'a donné, de sa traduction, le Remerciement D'Ausone à l'empereur Gratian, son disciple, pour le Consulat. — Presté à M. Du Pui, ce jour, un de mes manuscrits in-4°, relié en parchemin: qui me l'a rendu le 12e de ce mois.

Le mardi 6e, M. Du Pui m'a donné des Lettres de relief d'appel comme d'abus, obtenues par M. Leschassier, en ce mois, 1607, contre Me Antoine Rose, évesque de Senlis, et qu'il a fait imprimer. Et sont notables pour la deffense des libertés de l'Eglise gallicane. J'en ay les factum et procédures dudit Leschassier, d'où les susdites Lettres sont émanées, receuillies en un de mes manuscripts in-folio, qui sont de l'an 1605 et 1606.

J'ay acheté, ce jour, l'*Histoire* de M. le président de Thou, en cinq volumes in-8°, imprimée par Drouart, qui me l'a vendue neuf francs, reliée en parchemin.

A. Perier m'a aussi vendu, ce jour, le VIe tome de l'*Histoire Germanique*, qui est de Freherus, in-folio (dont j'avois les cinq autres), quatre francs et demi en blanc.

Le mécredi 7e, on m'a donné les suivantes drolleries, escrites derrière le Bréviaire d'un Evesque, et de sa main, comme m'a asseuré un sien parent qui me les a données.

APOPHTEGMA SIXTI V, P. M.

Ille se ex illustri domo natum jocabatur, quod domus paterna undequaque solis splendore propter tegularum inopiam illustraretur.

† A B C D E F, etc.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui separata congregas, et congregata separas, fac ut his literis separatis congregare digneris Matutinas, Laudes, Primam, Tertiam, Sextam, Nonam, Vesperas, et Completorium cum Officio defunctorum. Per omnia, etc.

Quoties unum, duo, vel tria jejunia veniunt in hebdomada, de primo sit tantum memoria, de secundo nihil; tertium omittitur omnino.

Qui voudra son service perdre,
Vieil homme, enfant et femme serve.
Le vieil se meurt, l'enfant s'oublie,
A tout propos femme varie.

J'ay vendu, ce jour, à un curieux, pour soixante livres de Discours et Traictés divers sur l'estat et religion de ce temps, la plus part de la Ligue, que j'avois deux fois. Autrement ne les eusse baillés, encores que ce ne soient que baguenaudes et bagatelles.

Ça esté un Gascon, nommé Le Franc, d'Agen, homme de lettres, qui s'en retournoit en son pays et les y faisoit porter, ainsi qu'il disoit. Pour ce, ici receu 60 livres.

Le jeudi 8e, M. Du Pui m'a presté un *Lettere di* 13 *huomini illustri*, reliée en vélin doré, in-8°, imprimée à Venise, 1571. Ce livre est rare et singulier, et les let-

tres belles à voir et remarquables, mesmes pour monstrer (contre l'opinion de beaucoup) combien il est malaisé, voire impossible, d'amener jamais MM. les Prélats de l'Eglise Rommaine à une reconnoissance et réformation. — Je les lui ay rendues le 17e de ce mois.

Un mien ami m'a conté, ce jour, comme, aiant esté voir M. de Fresne, nouvellement revenu de son ambassade de Venise, il lui avoit monstré la sentence donnée par contumace, par Messieurs de la Seingneurie, contre cinq qui s'estoient efforcés d'assassiner, dans ladite ville de Venise, frère Pol de Servi, leur bon Religieux. Et, de fait, l'auroient grièvement blessé de coups de poingnard, mesmes d'un à l'aureille droite, dont le pasquil avoit parlé en ces termes :

Il cultello di S. Pietron no sa
Ferire, se non l'orecchia destra.

Ceci advinst le 5e octobre dernier : qui esmeust et troubla grandement la ville, tant pour l'affection qu'ils portent là dedans à ce bon Religieux, qu'ils tiennent pour un saint homme, et l'obligation qu'ils reconnoissent lui avoir pour ses escrits, par lesquels il les a vaillamment défendus contre le Pape, que pour l'opinion qu'ils ont que c'est une menée de Sa Sainteté, de laquelle (au dire dudit sieur de Fresne) on parle pour le jourd'hui, dans Venise, avec aussi peu de respect comme on fait à Genève. « Voire y a danger, s'il continue (dit-il) en ses in-
« solences, qu'on esbresche fort son Estat, et que chacun
« soit contraint de se ruer dessus. » La recherche de cest assassinat et des aucteurs d'icelui se poursuit fort chaudement et animeusement par Messieurs de la Seingneurie, pour les raisons susdittes concernantes leur liberté, de laquelle ils ont toujours esté et sont extrêmement jaloux.

J'ay acheté, ce jour, la Response de Coiffeteau à l'*Apologie de la Cène,* de Du Moulin; qui m'a cousté, relié en parchemin, in-8°, trente sols.

Le samedi 10e, j'ay presté à M. Du Pui mon Registre-Journal de ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la mort du feu Roy jusques à la réduction de Paris : c'est à dire de ce que j'y ay veu et remarqué curieusement estre advenu, à Paris, pendant ce temps, de plus notable, comme aiant tousjours esté dans la ville, mesmes pendant le Siége : mon naturel, avec le loisir, me portant à telles recherches que je me suis pleu à rédiger par escrit, la plus part vaines, mais véritables, et que j'avois désigné de ne communiquer jamais à personne, comme escrites particulièrement pour moy. Et toutesfois ne les ay peu refuser à l'importunité d'un ami, qui m'en a fait part d'autres, fort curieuses et secrettes, que je n'eusse sceu recouvrir sans lui dans ce Registre, où il y a mille fadèzes et sornettes, principalement des beaux sermons de Paris contre le Roy, la plus part desquels j'ay extraits de la bouche propre des prédicateurs, que j'allois ouïr fort soingneusement. J'y ay mis la famine de Paris, durant le Siége, qui est notable et véritable; les conjurations des Seize contre l'Estat et tous les gens de bien et serviteurs du Roy (*et quorum pars magna fui*); leurs penderies de Présidens et d'autres; et finalement la leur, par un juste jugement de Dieu, qui se peult remarquer en tout le progrès de ces Mémoires, dont j'ay fait un gros livre en petit folio, en aiant assez d'autres pour en faire un second encores plus gros, si le loisir me le permectoit. Et l'ay consigné, ce jour, entre les mains dudit Du Pui, à la charge qu'il n'y aura que lui tesmoin de cette vanité et curiosité. Il est relié en parchemin, tout escrit de ma main, et fort grifonné, et où il y

a des renvois qu'il est malaisé d'entendre sans moy. — Il me l'a rendu, le 17e de ce mois. Et lui ay presté, le jour mesme, l'Arrest donné au Parlement pour la Loy Salique, l'an 1593, qu'on appelle vulgairement l'*Arrest du président Lemaistre*, qu'il désiroit voir. — Qui m'a rendu ce jeudi 22e du mois.

Le dimanche 11e, jour St-Martin, M. D. V. H. m'a presté une lettre qu'il m'a prié de voir, et lui en dire mon advis, qu'il escrit à une dame de la Religion, sur l'impression que lui vouloient donner quelques ministres, que ceux de l'Église rommaine n'avoient un mesme fondement de Religion qu'eux, et qu'errans aux points fondamentaux de la Foy, il estoit malaisé que jamais ils parvinssent à salut : scrupule qu'ils lui avoient laissé en sa conscience, dont elle avoit prié ce bon personnage son ami la vouloir esclaircir. La lettre est du 6e de ce mois, et contient de quatre à cinq feuillets d'escriture à la main, assez serrée. — Je lui ay rendue, le 14e de ce mois, parce qu'il m'en pressoit, et l'ay trouvée si belle que j'en ay tiré une copie.

Ce jour, mourut à Paris le bon homme Bouvart, procureur en Parlement, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

M. de Villiers Hottoman m'a presté, ce jour, un traicté nouveau contre le Pape, de Tilenus, intitulé : *la Manifestation de l'Antechrist*, imprimée, in-8° petit. Ce qu'il s'efforce de prouver par le Vieil et Nouveau Testament, encores que du premier il semble fort malaisé d'en tirer une bonne preuve. — Que je lui ay rendu, le 14e de ce mois. J'en ay une toute pareille, et du mesme tiltre, qu'on trouvera escrite sur ce papier, du 22e septembre dernier.

Il m'a proumis me donner une copie du *Discours de l'Assassinat de Fra Paolo,* en italien, que j'ay veu,



escrit à la main, sur sa table. Les Vénitiens l'ont pour ce jourd'hui en telle estime qu'ils sont prêts de le canonizer en despit du Pape.

Le 12e de ce mois, j'ay presté audit Hotoman *l'Union de toutes discordes de Herman Bodium, prestre picard,* qui est un bon petit livre, et rare, mesmes pour son dessein. Il est relié en veau noir, in-16° longuet, imprimé par Martin Lempereur, 1527. — Lequel me l'a rendu, le 28e décembre.

J'ay cotté, ce jour, dans mon livre *de la Cène* du Moulin, in-folio, 161e, une petite note de fausseté, que M. Le Fèvre a marquée au sien, en la marge.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui ma *Cronique Martinienne,* au bout de laquelle est la *Cronique scandaleuse,* qu'on appelle *du Roy Lois XIe,* qu'il désiroit voir. Elle est reliée en veau noir, in-folio. — Qui me l'a rendue, le 15e de ce mois.

J'ay acheté, ce jour, un *Billichius et Bredenbachus, de dissidiis Ecclesiæ componendis,* imprimé à Colongne, in-8°, 1559, lequel, relié en parchemin, m'a cousté six sols.

Le mécredi, 14e de ce mois, on m'a fait voir un *Discours de la Paix, à Madame d'Angoulesme,* nouvellement replastré et fait imprimer in-8°, par Du Luat. Il est de cinq feuilles, imparfait d'une ou de deux (m'a dit celui qui me l'a monstré, auquel je l'ay rendu incontinent), l'aucteur en aiant retiré toutes les copies, comme il est coustumier de ce faire.

Le jeudi 15e, M. D. V. H. m'a donné, escrit de sa main, un Discours, d'une feuille, *de l'Origine des Puritains en Angleterre, et des Troubles nouvellement survenus en Escosse à ceste occasion.*

Le vendredi 16e, M. Du Pui m'a donné un Arrest

portant défenses à tous gens de justice de prendre le tiltre de Messire. Il est de l'an 1602, M. De Thou, président en la Chambre de l'Édit.

Le samedi 17e, on m'a donné une nouvelle drollerie imprimée contre le Pape, intitulée : *Lettre d'un Boulanger de Boulongne, en Italie, au Pape,* Discours digne d'un boulanger duquel le pain est souvent mal pestri.

Tavernier m'a donné, ce jour, ung nouveau pourtrait en taille douce de Daniel Heinsius, grand personnage.

On m'a donné, le mesme jour, la *Vie d'Ælius Donatus,* en latin, extraite d'un manuscript de la Bibliothèque du Roy. Elle ne contient qu'une page, mais notable, pour estre bisarre et estrange.

J'ay presté, ce jour, à Chausson, qui estoit au bout de son argent (encores que je fusse à l'aventure aussi près du mien) trente et une livres ung sol, sur une paire de brasselets d'or qu'il m'a laissés pour gage, pesans quarante-huict francs. Je n'ay peu refuser ledit Chausson, pour la piété et fidélité que j'ay recongneu en lui ; et si lui ay baillé deux quarts d'escu pour quelques papiers qu'il m'a transcrits.

M. Du Pui m'a envoié, ce jour, dans un petit mot de lettre qu'il m'a escrit, un passage notable de Strabon, en son livre VIIe, *contre la Superstition,* et un autre de Tacite, *De Germanis,* p. 377, *de Suionibus,* de ceux auxquels on commet la garde des arsenails, qu'un roy ou un prince ne doit jamais bailler, dit-il, à un homme noble et de moiens, mais à ung valet pauvre et de vile condition.

Ce jour, à cinq heures du soir, j'ay receu le denier adieu pour la vente de ma maison d'Orléans.

Le dimanche 18e, on m'a donné advis d'un emblème sur le Traicté de paix des Pays-Bas, représenté en une

feuille imprimée en taille douce. Et s'en est vendu à Francfort, à ceste Foire dernière, mais n'en a esté apporté ici que j'aye sceu, M. Bongars estant seul qui en ait. Il est plaisant, et de la façon qui s'ensuit : Un moine tient en sa main droite une croix, et en la gauche une palme et une olive, qu'il présente aux Hollandois. De son coqueluchon sort la queue d'un scorpion, la teste d'un serpent, au derrière duquel, non du moine mais d'un Hollandois, est un petit magot ou bouffon qui leur monstre avec le doigt la queue de ce scorpion, comme avisant lesdits Hollandois de s'en donner garde. Aux quatre coings de la feuille s'y voient représentés les assassins prattiqués par le Roi d'Espagne contre le feu Prince d'Orange et comte Maurice (il n'y a, en celui qu'on m'a monstré, que ceux du comte Maurice); avec des vers allemans et quelques latins sur le subject des figures, en la première desquelles est la Princesse de Parme, et en une autre le Pape, le Roy d'Espagne, l'Archiduc et autres, qui regardent ung lion retranché et renfermé, avec une espée en la main, qui les menasse. Il y en a encore quelques autres, qui ont besoin d'explication. Et est ce que dessus j'en ay peu comprendre, par une, qu'un mien ami m'apporta, le lendemain, céans, pour voir, qu'un Hollandois, qui en avoit apporté une dudit pays, lui avoit baillée.

On m'a monstré, ce jour, des lettres de Lion, en dacte du 6e de ce mois, qu'un des confidens et disciples des Jésuistes escrit à un honneste homme que je congnois, sur les jeux des Jésuistes à Lion, et la tempeste et foudre y survenue : dont le bruit estoit que beaucoup de joueurs estoient morts; que les dissenteries en estoient provenues; voire que le Diable en avoit emporté tout plain : de quoi on a mesme fait imprimer ung petit bagage que j'ay, que je tenois pour fabuleux. Mais ceste lettre, qui

ne peult estre suspecte au parti jésuistique, m'a fait croire qu'il n'estoit du tout mensonger : qui a esté cause de m'en faire faire l'extrait suivant, mot pour mot :

« Quant aux jeux des Jésuistes, que me mandez, je vous dirai qu'ils représentoient le Jugement, faisans paroistre Dieu en son throsne, et l'Enfer à ses pieds. La plus part des enfants des meilleures maisons de ceste ville en estoient. Or est-il que, les jours qu'ils représentoient cest acte, il faisoit une extrême chaleur, estant au mois d'aoust; et comme ils avoient continué deux journées, estans sur la dernière, le chaud fut plus violent ce jour qu'aux deux précédans : tellement que l'air se changeant, il arriva qu'estant ce jeu à moictié fait, il tonna fort; et en suitte de ce tonnerre une grande pluie, comme vous sçavez qu'il a accoustumé de venir en ces jours de chaleurs, tellement que cela interrompist leurs jeux. Quelques-uns de leurs envieux ont glosé sur ce subjet à leur désavantage : car, de dire que cela aie causé la dissenterie, il est faux, d'autant qu'au préalable qu'on jouast ces jeux, elle estoit, plus de trois semaines auparavant, fort mauvaise et contagieuse. Le ministre mesme, Debline, a trouvé très mauvais, en chaire, que quelques menus peuples ignorans aient voulu gloser au préjudice de ce jeu. Voilà au vrai ce qui en est. Mais ce que je pense qui a causé que l'on en a tant parlé, est que beaucoup des enfans qui estoient les acteurs sont morts de ce mauvais mal de dissenterie, comme celui qui représentoit Dieu, et celui qui représentoit le Diable; et quelques autres personnes. »

M. Du Pui m'a presté, ce jour, un sien manuscript, in 4°, de plusieurs extraits notables des plus célèbres et meilleurs aucteurs dont les graves sentences sont rapportées dextrement aux façons et mœurs corrompues des

hommes de nostre siècle. — Auquel je l'ay rendu, le vendredi 23e de ce mois, et en ay extraict des choses notables et bien rapportées à nostre temps.

Le mardi 20e, M. Du Pui m'a donné deux passages notables contre le Diable du père Cotton, l'un desquels est de Julius Firmicus, cap. XXXIII, liv. II, *Astronomicum;* l'autre de S. Thomas, in-22, p. 90, art. 2.

Paié, ce jour, à Me Abraham, pour la reliure de mon Freherus, in-folio, en veau noir, trente-cinq sols.

J'ay presté, ce jour, à M. Guischard, mon *Pollucis Vocabularium græq.,* relié en veau noir, in-4°. — Qui me l'a rendu, le 12e décembre.

Le jeudi 22e, j'ai presté à M. Du Pui un mien Manuscript, intitulé : *Excellens traits tirés de diverses mains,* couvert d'un papier marbré, en petit folio. — Qui me l'a rendu le lundi 26e. Et lui, m'a presté un sien gros Registre in-folio, relié en parchemin, de lieux communs, qu'il a extraict des plus célèbres et meilleurs aucteurs, disposés par un bel ordre. — Je lui ay rendu le dernier de ce mois.

Le vendredi 23e, j'ay acheté les Poësies de Baudius, imprimées nouvellement, in 16°, à Leyden, avec un *Scaligeri Elenchus utriusque orationis Chronologiæ D. Davidis Paræi,* imprimé nouvellement à Leyden, in-4°. Lesquels deux, reliés en parchemin, Jérémie Périer m'a vendu deux quarts d'escu.

Ce jour, fust pendu, à la place Maubert, celui qui avoit volé la maison de Chauvelin.

Le dimanche 25e, un Escossois, nommé Arbuthnot, nepveu d'un nommé Alexandre Arbuthnot, aussi Escossois, homme de grande doctrine et preudhommie, et lequel nous avoit esté donné à M. Hennequin et à moi comme pour précepteur et conducteur en l'Université de

Bourges (il y a quarante-deux ans), me vinst voir ceans, et me dit comme son oncle, dont je n'avois ouï parler il y avoit près de quarante ans, estoit mort en Escosse dès l'an 1583; et comme Dieu lui avoit donné une heureuse fin, conforme à sa bonne vie. Me rafraischit la mémoire de ce bon personnage, laquelle j'honorerai tousjours; et me pria, si j'avois quelque chose de lui, le lui vouloir prester; et que tout ce qu'il en auroit il me le communiqueroit. J'ay trouvé deux lettres latines très élégantes qu'il m'escrivoit de Bourges l'an 1566, que j'ay baillées audit Arbuthnot, qui me les a rendues, le 2e du mois suivant.

M. Du Pui m'a presté, ce jour, ung livre d'extraits des Vies de Plutarque, où il a rapporté dextrement les plus beaux traits aux mœurs corrompues de ce siècle. Je lui ay rendu, ce mardi, 4e décembre. Et moy, je lui ay presté mon *Pélerin d'Enfer,* plaisante drollerie. — Qui m'a rendu, le 14e décembre.

En ce mois, sont morts à Paris, de ma connoissance, M. de Neuchelles, un des gouvernans de feue Madame de Nemoux; M. de Venan, M^{e} des Comptes, et Madame Gobelin, sa sœur; le Premier Président de Rouen, à Rouen, où on ne le tenoit plus pour Premier Président, il y avoit bien un an, pour l'imbécillité de son esprit, qui estoit telle, qu'on ne faisoit à la Cour aucun compte de son advis, combien qu'il eust pris et retenu telle et si grande auctorité à Rouen, que jamais Premier Président n'en avoit eu de semblable; laquelle, commençant à ravaller sur la fin de ses jours, fust cause (ainsi qu'on disoit) de sa mort; et le Cardinal de Lorraine, en Lorraine. Son évesché de Mets, qu'on dit valoir plus de cent mil livres de rentes, fut donné par le Roy au petit Marquis de Verneuil, son bastard.

Mourust aussi, sur la fin de ce mois, M. de Sainte-Marie du Mont, de Normandie, gentilhomme et seingneur signalé, qui, n'aiant point d'enfans, donna tout plain à ses parens, qui estoient toutefois de la Religion, laquelle ledit Sainte-Marie avoit publiquement et solemnellement détestée et abjurée, estant homme de grands moiens, et duquel on eust soubçon de la maladie, à Fontainebleau : dont le Roy mesmes eust péur.

Un gentilhomme, nommé Bidossan, nepveu de feu M. de Gourdan, gouverneur de Calais, et de M. Desparnon, fust tué à Fontainebleau, sur le pré, par Zamet, auquel on avoit rapporté que ledit Bidossan s'estoit moqué de lui, au bail, comme n'aiant point de grâce à danser; et un autre gentilhomme, à Paris, au bordeau, par le fils du baillif Rochefort.

Le Roy donna sa grâce à Zamet, dont M. Desparnon ne se pouvoit contenter, disant tout haut qu'il lui sembloit qu'il n'estoit raisonnable qu'ung vilain habillé de veloux tuast impunément un gentilhomme.

Un jeune garson, condamné, en ce mois, à la Tournelle, à estre pendu et estranglé, pour s'estre accouplé avec une jument; la jument, assommée au pied de la potence.

En ce mois, l'indisposition du temps et de l'air, extrêmement nébuleux, humide et mal sain, causa force cathairres à Paris, avec force petites vérolles, rougeoles et pourpre, tant aux grands qu'aux petits : dont plusieurs meurent, entre autres la fille de M. de Bouillon, de la petite vérolle et du pourpre ensemble.

En ce mois, et le mécredi 28e d'icelui, on tinst la Mercuriale à la Cour, où M. le Premier Président censura doctement et gravement les desbauches de ceux du Parlement, et de quelques Conseillers entre autres,

qu'il qualifia des noms de *berlandiers* et *bandouliers*. Dit qu'il ne les nommeroit point; mais que, s'ils continuoient, il les nommeroit, et feroit procéder contre eux selon la rigueur des Ordonnances : faisant requérir aux Gens du Roy que, comme indignes et incapables de tenir ranc en ce lieu, ils fussent privés de leurs Estats de Conseillers; que c'estoit une grande honte de dire que des gens qui toute la nuict avoient manié des cartes et des dés vinssent le matin effrontément à une Cour juger de la vie et biens des hommes qu'ils tenoient entre leurs mains. « Et quel esprit (dit-il) pensons-nous, après cela, « qu'ils puissent apporter, venans ici ? On parle de dix mille « écus joués par un à la paulme, et à un jeu de faquin et « de laquais. Je l'espargnerai pour ceste fois, à la charge « de n'y plus retourner. » (Taxant couvertement le Conseiller Ligni, qui avoit joué ladite somme à la paulme et au franc du carreau.) Puis parla des Conseillers qui, dérogeans à la dignité de leur profession, traisnoient l'espée par Paris, et méritoient mieux le nom de *bandouliers* et *batteurs de pavés* que de Conseillers. Et, par plusieurs autres sages et libres remonstrances, exhorta chacun à son devoir, y rappelant les desvoiés; mais en vain, comme chacun disoit, pource que le vice et la corruption avoient dès long-temps gangné le dessus de la vertu et de l'intégrité, mesmes en ceste compagnie, de laquelle la plus grande part estoient, à raison de leurs vices, flestris d'honneur et de réputation.

A ceste Mercuriale, y eust un Conseiller (Durant) qui remonstra la grande corruption de la plus part des clercs de Messieurs de la Cour, et comme il estoit grand besoin d'y mettre la main à bon escient et d'y donner ordre. Dit qu'il en sçavoit un, entre autres (du Conseiller Fouquet, auquel ledit Durant en vouloit : si que cette pour-

suite procédante d'animosité fut enfin rejettée et laissée là), qui avoit pris vingt escus pour avoir rapporté un sac au Greffe, et si avoit esté impudent jusques là d'en avoir baillé son récépissé à la partie. Qu'il estoit d'advis qu'on mandast M. le Procureur Général, et que la Cour lui enjoingnist de prendre ses conclusions là-dessus, pour lui faire et parfaire son procès. Auquel un autre Conseiller, se levant, répliqua qu'il n'estoit point besoin de cela : qu'ils avoient assez de Commissaires sans lui, pour le faire, et que ce Procureur Général-là avoit un regnard, qui dérobboit plus en un mois, que tous leurs clercs ensemble ne faisoient en dix ans.

DÉCEMBRE.

Le samedi, premier de ce mois, acheté, ung sol, une Remonstrance des Commissaires ordinaires des guerres, qu'on crioit devant le Palais.

Le dimanche 2e, M. Arbuthnot m'a apporté le Tumbeau de son oncle, mon bon maistre, gravé sur sa tombe, en Escosse, en la ville d'Aberdonia, et est tel :

Summæ virtutis atque eruditionis, cum singulari modestia conjunctæ, exemplum, in spem resurrectionis, hic quiescit D. Alexander Arbuthnot, Primus olim Gimnasii Aberdonensis Moderator. Obiit 17a Octobr. A. D. 1583, *ætatis suæ* 46°.

MORTUI PROSOPOPEIA

Dum vixi, asserui Christum : jam, morte solutus,
Cum Christo æternæ gaudia pacis ago.

Le mécredi 5e, fust décapité, en la place de la Croix du Tirouer, à Paris, le capitaine de Mets, qui, après

avoir abusé de la fille d'un ministre, l'avoit tuée, et, l'aiant coupée par la moictié, l'avoit mise en une malle et jettée dans la rivière de la Moselle; avoit aussi forcé et violé une petite fillette de l'aage de neuf ans. Actes vraiement barbares et prodigieux, et pour lesquels toutefois il y avoit des intercesseurs et demandeurs de grâce; et mesmes M. Desparnon, qui en importuna fort Sa Majesté, lui remonstrant la valeur du capitaine, lequel il aimoit passionnément, et disoit qu'il n'y avoit point de preuves; comme aussi il le nia tousjours obstinément, jusques à ce que, voiant qu'il n'y avoit aucun lieu de grâce pour lui, il demanda un confesseur, et, aiant confessé l'un et l'autre, mourut en vrai capitaine déterminé, c'est à dire désespéré. Il estoit huict heures du soir quand il fust exécuté, attendant tousjours sa grâce et ne voulant point mourir. Le bourreau s'y trouva si fort empesché, que, n'en pouvant venir à bout, il demanda permission de le tuer ou assommer, sans lui couper la teste. La Roine Marguerite y passa, et aiant fait arrester son carrosse, parla long-temps à lui, et lui dit qu'elle en alloit faire parler au Roy, lequel fut aucunement esbranlé de lui donner sa grâce; mais, aiant considéré l'énormité du crime, digne de cent mille roues, s'en retracta, et ne laissa toutefois de dire à ceux de sa Cour qui lui remonstroient la justice qui s'en devoit faire, qu'ils ne la faisoient pas tousjours et qu'il s'en faloit beaucoup : « tesmoing « (dit-il) de Nesmes, notaire. »

Avec le capitaine fust pendu un sien vallet, une maquerelle, et une garse, qui eust le fouet au pied de la potence : tous trois complices de ces malheureux actes.

Le lundi 10[e], j'ay acheté ung sol une nouvelle bagatelle, qu'on crioit devant le Palais, d'une armée de Turcs deffaite par les Chrestiens.

Le mardi 11e, M. Du Pui m'a donné deux Épigrammes nouveaux, faits par Oct. Meninus, dignes d'estre receueillis, pour estre bien faits; l'un inscript : *In Ambitionem Romanæ Curiæ,* et l'autre : *In Innocentiam,* sur l'assassinat de Fra Paolo à Venise.

Il m'a aussi communiqué une lettre latine de M. Lescalle à M. Labbé, où, parlant à la fois des ennemis et envieux qu'il a, il dit en ces termes : *Cæterum, ego omnia monstra et portenta hominum in me concitavi, quos si roges caussam furoris tanti, si verum respondere velint, nihil habent quod excusent præter æmulationem. Si tanta fatuitas mea esset quanta illorum improbitas est, jamdudum non literis, sed rebus humanis, valedicendum erat. Sed valeant isti ut meriti sunt, tu ut ego opto, etc.*

Le vendredi 14e, on crioit, par ceste ville, l'exécution du capitaine de Metz qui avoit tué et violé ceste pauvre fille : que j'ay acheté un sol.

Le lundi 17e, mourust à Paris, en la maison de M. le Procureur Général, son maistre d'hostel, d'une mort si subite, qu'aiant fait fort bonne chère à soupper, et jouant encores de son luth à onze heures du soir, à deux heures après minuict n'estoit plus. Plusieurs morts subites par suffocation de cathairres régnoient en ceste saison, tellement desreiglée, que ne se passoit jour ni nuict qu'il ne pleust.

Le mardi 18e, un enfant de Genève, nommé Jean Cusin, m'a apporté des Thèses théologiques, qu'il m'a données, et qu'il a fait imprimer in 4°, à Leyden, inscriptes : *Theses Theologicæ quibus asseritur Ecclesia Reform. a Rom. Ecclesia secessionem non fecisse, easque, etc.* Elles sont notables et doctes.

Le jeudi 20e, M. Du Pui m'a presté une drollerie nouvelle qui couroit, escripte à la main, intitulée : *L'argu-*

ment d'une tragœcomédie prophétique des affaires des Pays-Bas, représentée, l'année passée, en Surie, devant le Bascha de Tripoli. Au premier acte, Lipsius vient sur l'eschaffaud, etc., etc. Elle est plaisante et propre à mettre avec mon *Pélerin d'Enfer*. Dont j'ay tiré aussi copie avant que la rendre audit Du Pui. Auquel je l'ay rendu le samedi 22e.

Le vendredi 21e, j'ay acheté, ung sol, un Discours Parænétique à M. de Serilli, sur la mort de son fils, pour l'induire à se faire catholique. Ces portepaniers crioient : « La mort du fils de M. de Serilli. Vallée, aucteur. »

Le samedi 22e, on m'a donné des Thèses imprimées de Critton, vraies Thèses de pédant, et, comme telles, défendues de disputer. Il y en a une, entre autres, du Pape par dessus le Concile, censurée, avec deux autres par M. Servin lequel aiant fait entendre à la Cour, que ledit Critton desiroit d'estre ouï là-dessus, et qu'il la contenteroit, M. le Premier Président, le refusant et s'en moquant, dit que ce seroit tout ce qu'il pourroit faire, et que la Cour sçavoit assez de latin, sans qu'un pédant lui en vinst apprendre. Il avoit dédié ses Thèses au Cardinal Du Perron, auquel il donne le tiltre de Primat des Gaules : dont l'Archevesque de Lion s'estoit plaint, comme s'y sentant intéressé.

On m'en a donné d'autres, ce mesme jour, des Jésuistes de La Flesche en Anjou, mais non crittoniques, étans plus avisés que lui en matière de Thèses.

Un mien ami m'a donné, ce jour, un nouvel Edit et Reiglement du Prince d'Orange, imprimé à Orange, d'où on lui en avoit envoyé deux.

Le lundi 24e, veuille de Noël, j'ay acheté trois Remonstrances de M. le Procureur Général, belles et notables, imprimées nouvellement, in 8°, par l'Huillier. Dont la

première, qui est sur l'assassinat du feu Roy et la justice qu'en demandoit la Roine douairière, sa femme, m'avoit cousté six bons quarts d'escus à faire transcrire, comme une pièce rare, et que je ne pensois pas qui se deust imprimer. Elles m'ont cousté huit sols.

J. Périer m'a donné, ce jour, de son impression, *La desfaite des Sauvages Armouchiquois,* nouvelle bagatelle, etc.

Le vendredi 28e, on m'a donné l'Arrest du Conseil des Dix de Venise contre les assassins du Père Paul, imprimé, in 8°, par celui, comme je croi, qui me l'a donné, sçavoir: C. B.

Le samedi 29e, on crioit, par ceste ville, la mort du Cardinal de Lorraine, qui estoit une fadèze en rithme, intitulée: *Les regrets de la Nimphe Lorrine sur la mort, etc.,* pure bagatelle qui m'a cousté ung sol.

Plus, un Plaidoier sur la Fierte de Rouen.

En ce mois, sont morts, de ma connoissance, le trésorier Molan, le premier et le plus subtil de tous les financiers, et qui mieux a entendu et prattiqué l'art d'y bien dérobber et faire ses affaires; le sire Loys, aagé de quatre-vingts ans; le receveur Grasseteau, en la fleur de son aage; Cabri, l'apotiquaire, et beaucoup d'autres.

Sur la fin de ce mois, le Roy fait une déclaration tout haut, en présence de sa Noblesse, comme il veult et entend que M. le Duc d'Orléans, son second fils, espouse la fille de M. de Montpensier, son cousin, lequel il décore et honnore de grandes louanges; et quand mesmes il aviendroit faute de son Dauphin, que sa volonté est que ledit mariage ne laisse d'avoir lieu, comme le jugeant utile et nécessaire à son Estat.

Le prix de tous les estats de France à discrétion: l'enchère les donne, et rien autre chose. Les conseilleries de



la Cour, à quarante deux, quarante trois et quarante cinq mil francs; celles des Requestes, à cinquante et cinquante cinq mil. La présidenterie de Jambeville, à soixante mil escus par Chevalier; présidenteries du Grand Conseil, à cent mil livres et plus; celles des Généraux, à vingt mil escus, et ainsi des autres, les esprits des hommes estans malades en ce temps, plus tost susceptibles du mal que du bien.

Beaucoup aussi, malades de maladie du corps, en ceste saison, mais qui ne recherchent que le repos; ou les malades de la maladie d'esprit, dont y en a grand nombre : *abhorrent a quiete et medico, bilem secum ferunt*. Dont je puis parler, comme Dieu continuant sur moy ce fléol duquel je suis bien digne, et d'un pire encore, m'en estant trouvé atteint, à la fin de ceste année, plus mal et dangereusement qu'auparavant.

Le dernier de ce mois et an, M. Cusin m'a donné un traicté assez curieux, mais au bout qui n'est qu'une grande fadèze, intitulé : *Briefve descouverte de l'estat des Royaumes d'Espaigne et de Portugal*, contient 4 à 5 feuillets d'escriture, couvert d'un papier marbré, et ay donné audit Cusin (homme d'esprit et de sçavoir) deux quarts d'escu, non pour son escrit (dont je ne fais autrement compte), mais pour sa pauvreté.

Donné en C. 3 m. à P. 13 livres 3 sols. Somme pour l'année, cinquante huict livres 2 sols.

Sur la fin de ce mois, ung nommé Aurillot, sieur de Fresne, des bonnes maisons de Paris, tué d'un coup de pistolet en la rue de Jean-Pain-Mollet; et un gentilhomme assassiné par un petit laquais aagé de quatorze à quinze ans seulement, qui en lui baillant une lettre lui donna un coup d'espée dans le corps, prattiqué par son maistre, nepveu de l'autre : dont, peu après, le gentilhomme et le

laquais sont exécutés à mort à Paris ; et plusieurs autres assassinats, meurtres, voleries, et toutes sortes de brigandages et excès, qui se commettent avec plus d'audace et impunité que jamais.

Ceste année 1607, contre les prédictions de tous ces fols d'astrologues, et la commune opinion des médecins, qui disoient qu'il faudroit s'enfuir de Paris dès le mois de mars, pource que nous n'avions point eu d'hiver ni de gelée, fust plus nette de peste que l'autre : Dieu monstrant sa puissance par dessus la pourvoiance des hommes, et sa bonté par dessus leur malice.

Sur la fin de l'an présent, se firent les taxes des Trésoriers et Financiers (leur paix estant faite pour de l'argent), par les quatre députés suivans : Chasteauneuf, Villemontée, Béthune et Maupeou ; où la justice et l'égalité fust tellement observée, que les petits larrons et moins coulpables furent les plus haut à la taxe, et les gros larrons et grands voleurs en eschappèrent quasi pour rien, dont l'exemple suivant, bien véritable et avéré, servira de preuve suffisante pour le reste.

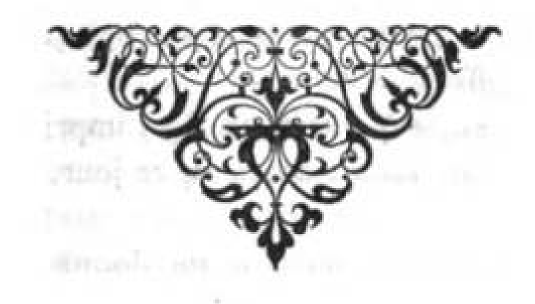
Un financier, des plus aisés et riches de la bande, et qui avoit la réputation partout d'un grand larron et corrompu, aiant servi le Roy en son estat quinze ans, est taxé, par ces Messieurs (d'un desquels il avoit la faveur), à cinq mil francs seulement. Son compagnon d'office, qui avoit le bruit partout d'homme de bien et de peu de moiens, aiant manié ceste charge cinq ans seulement, est taxé à quinze mil francs, qu'il lui falut paier.

Un des plus rudes de ces beaux taxeurs estoit Maupeou, auquel M. de Rosni (bien qu'il lui monstrast une faveur extraordinaire) ne se peust tenir de dire un jour : « Je sçai que vostre père estoit notaire, et qu'il a obligé

« en sa vie beaucoup de personnes; mais vous faites « tout au contraire de ce qu'il a fait, car vous désobligez « tout le monde en vostre estat. »

« Je sçai (disoit le Roy) que je fais des injustices, « dont, possible, pourrois-je bien quelque jour rendre « compte; mais mes Conseillers et Officiers en font bien « d'autres, et de plus grandes que moy, et de plus grande « conséquence. »

Dieu lui fasse la grâce de n'en respondre point pour eux !



Année 1608

Janvier.

Le premier jour de cest an 1608, j'ay donné à M. de l'Espine ung tableau de mon Cabinet, enchassé en une verrière, qui est le pourtrait du peintre Titien au Cardinal Caietan, exquisement fait et élabouré.

Ce jour, le Curé de S.-André-des-Ars donna les estrenes à ses paroissiens de quelques vers françois qu'il avoit composés et fait imprimer en une demie feuille. Je n'en eus point, pource (comme je croy) que ledit Curé n'a guères d'offrandes de moy.

Les *Estrenes de Nerveze, au Roy,* imprimées en une demie feuille, me furent données, ce jour, par l'imprimeur.

Le mécredi 2e de ce mois, on me donna les Capitulations d'entre le Roy Henri IVe, à présent regnant, et Sultan Mehemet, Empereur des Turqs, renouvelées en l'an 1597. Elles contiennent six feuillets d'escriture à la main, notables principalement pour les superbes tiltres que ce grand tiran et monarque terrien se donne.

Le dimanche 6e, M. Du Pui m'a presté deux pièces dignes d'estre recueillies. L'une est une Remonstrance au Roy, faite par M. le Premier Président de Harlay, sur l'Edit de restablissement des Jésuistes, au Louvre, la Roine présente, le 24e décembre 1603. L'autre, une Semonce faite par M. le Président de Ris au Grand Con-



seil, aux obsèques de M. le Chancelier Belièvre, 1607. — Desquelles ayant tiré copie, lui ay rendues le mardi 8e de ce mois.

Le mécredi 9e, M. Du Pui m'a presté une petite relation sur les Conseils d'Espagne, contenant un petit feuillet seulement d'escriture à la main. — De laquelle, pour estre notable, j'ay tiré copie, et lui ay rendu la sienne ce jeudi 10e du mois.

Le jeudi mesme, le calice se gela dans S.-André-des-Ars, et falut chercher un réchaux sur le patissier, pour le fondre.

Le lundi 14e, j'acheptai, deux sols, deux bagatelles qu'on crioit par ceste ville : l'une, *Un deffy du Grand Sophi de Perse au Grand Turq ;* l'autre, une *Histoire tragique de la constance d'une dame envers son serviteur, à Moyencourt, en Picardie.*

Le sire Houzé m'a presté, ce jour, l'Histoire nouvelle, de nostre Me Cayet, de la Guerre, imprimée in-8°, en 3 volumes, par J. Richer; histoire de pédant, et d'un vrai stile de pédant, en laquelle toutefois y a quelques particularités remarquables. Laquelle, du depuis, ay achetée, et m'a cousté cent sols.

Le lundi 21e, M. Du Pui m'a presté la Censure, qu'a apportée son frère, de Romme, de l'Histoire de M. De Thou.

Plus, celle des *Thèses de Critton,* par la Cour, avec l'arrest y intervenu, 1607. Une *Epistre latine de M. de Lescalle à M. Labbé,* contenant quelques particularités remarquables du mois de décembre dernier. *Les Tiltres du Roy d'Espagne,* et un petit mémoire curieux *des Roys et Empereurs assassinés, empoisonnés, chassés, emprisonnés ou autrement maltraictés de leurs peuples et subjetz*. Tous lesquels je lui ay rendus le 26e de ce mois.

En ce mois, l'estat de Premier Président de Rouen est arresté à M. de Ris, Président du Grand Conseil, le président Jambeville s'en estant excusé honnestement et accortement, voiant qu'on n'en vouloit point, et qu'il y avoit des députés de Rouen venus exprès pour l'empescher, demandans d'estre ouïs au Conseil. Chevalier, avec trente mil pistoles (qui sont soixante-dix mil escus), s'estant présenté pour l'avoir et l'emporter, en est repoussé et refusé; et accordé à de Ris, par Sa Majesté, pour trente mil escus, desquels la distribution est belle et plaisante, et bien rapportante au temps où nous sommes : sçavoir, dix mil escus à la Neri, ceste belle fille; dix mil à Bassompierre, six mil à un autre seingneur ou gentilhomme, et quatre mil de réserve pour jouer.

Depuis le premier de cest an et mois, la froidure fut extrême, et la gelée si grande et aspre, que, de mémoire d'homme, il ne s'en estoit point veu de semblable. Toutes choses renchéries à Paris, principalement le bois; où la voye se vend jusques à cinq et six escus; le cent de fagots, onze francs; la busche, trois, quatre et cinq sols; le quotret, six blancs et trois sols; encore y a-il presse d'en avoir à ce prix, tant la disette en est grande.

Plusieurs personnes trouvées mortes de froid, par les champs, mesmes entre Chartres et Orléans. Un homme, gelé sur son cheval, estant arrivé à la rue S. Martin, à Paris, en est descendu tout roide mort de froid; deux pauvres femmes, près la porte S.-Marceau, trouvées mortes de froid, dont l'une estoit la lettière de Villejuifve, qui fust trouvée morte, aiant la teste appuiée sur son pot au lait. Un gentilhomme, pour n'avoir voulu descendre de son cheval, son engin aiant esté gelé avec de grandes douleurs, court fortune de le perdre. Et beau-

coup d'autres estranges accidens que la cruauté du grand froid cause en plusieurs et divers lieux, lequel continua jusques au 25e de ce mois, jour S. Paul, que le temps, par ung grand et vilain brouillas, tourna au dégel, contre la prédiction de quelques fols d'astrologues, et entr'autres d'un qui le dit à la Roine, que, ce jour de S. Paul, la froidure seroit si grande et renforcée (et, au contraire, elle cessa et se ralantist, ce jour), qu'elle seroit du tout insupportable et qu'on n'en avoit jamais ouï parler d'une pareille, si qu'il estoit à craindre que la moitié du peuple en mourust. Voilà la certitude, ou plus tost l'imposture et vanité de ceste belle science. Beaucoup de véroles et rougeoles à Paris, nonobstant la rigueur du froid, mortalités fréquentes et diverses.

De ma connoissance, y moururent, en ce mois, M. Brandon, Me des Requestes, le marquis de Monlot, fils de la comtesse de Saux, M. Congnet, la Frizon, Madamoiselle de Nères, Madamoiselle Lalemant, et autres.

Le ministre Couët mourust, en ce temps, à Basle, fort estimé et regretté de ceux de sa profession.

Le dernier de ce mois, le Roy receust deux advis d'importance: l'un bon, et l'autre peu agréable à Sa Majesté. L'un fust la paix des Pays-Bas fort avancée et preste d'estre conclue avec l'Hespagnol, que le Roy ne pouvoit gouster. L'autre estoit l'exécution du sieur d'Albigni, qu'on appeloit le Lesdiguières de la Savoie, faite et commandée par Son Altesse, à raison de trahison et conjuration. On parloit aussi de Roncas, son secrétaire, tous deux ennemis jurés du Roy et de son Estat.

J'ay donné, ce jour, à Richard Tutin, marchant orfèvre sur le Pont, homme curieux et amateur de médalles antiques et de toutes autres belles choses et singularités (desquelles il a un bon nombre, et s'y connoist

aussi bien qu'homme de sa profession), la teste antique d'une Faustine, de marbre, qui estoit en mon Cabinet et que je gardois dès long-temps, dont ledit Tutin faisoit estat, et l'estimoit à quatre escus au moins; et que s'il l'eust eue (comme il l'a à ceste heure), il ne l'eust donnée pour dix : l'aiant voulu obliger, par ceste petite libéralité et courtoisie, à quelque autre chose que dès longtemps j'ay envie de tirer de lui.

Ung mien ami me monstra, ce jour, une lettre qu'on luy escrivoit de Romme, par laquelle on lui donnoit advis qu'un certain astrologue y avoit esté mis prisonnier, pour avoir prédit et asseuré que le Pape mourroit ceste année; voire quand il seroit frère de Jésus Christ mesme, qu'il n'en pourroit eschaper. Prédiction aussi blasphématoire que sotte, qui prædit à un autre la mort qu'il se met en danger d'encourir lui-mesme pour une fadèze et vanité.

FEBVRIER.

Le vendredi, premier de ce mois, j'ay acheté, quatre sols, une nouvelle bagatelle touchant le Grand Duc de Toscane, imprimée nouvellement à Paris.

Ce jour, la gelée recommença, non si aspre qu'auparavant, mais toutefois grande pour la saison, et le soleil qui estoit desjà haut. Ce qui fist renchérir à Paris toutes choses, principalement le bois : dont chacun se plaingnoit. On achetoit chez moi les busches, quatre sols et demi. Continua ce temps, quasi d'une mesme teneur, jusques au 24e.

Le jeudi 7e M. Du Pui me presta son *Lexicon* de Scapula, et M. Durant, celui de Nicot, dans lesquels, qui sont toutefois tenus pour les meilleurs, je n'ay rien trouvé de

ce que je cherchois. Je leur ay rendu à tous deux, dès le lendemain.

Le samedi 9e, Chausson a achevé l'inventaire des cottes des alphabets de mes pacquets, qui contiennent un ramas, presque d'un siècle, de Nouvelletés et Curiosités de ce temps, sur toutes sortes de matières et subjets, avec le nombre d'iceux, qui est de *mille deux cens dix*. Et vont jusques à la fin de l'an 1607.

Le mardi 12e, mon nepveu de Gérocour m'a donné des *Plaintes funèbres,* sur la mort de son père, imprimées par C. Morel, et des vers latins de M. Du Val sur ce subject, qui sont bien faits.

J'ay acheté, ce jour, sans y penser, de J. Périer (qui m'a pris au mot) les *Serées,* du Bouchet, en trois volumes in-16°, reliées en parchemin, qui me les a vendues cinquante sols.

Le lundi 18e, j'ay acheté, deux sols, une nouvelle bagatelle intitulée *la Mort aux Pipeurs,* où sont contenues toutes les tromperies et pipperies du jeu, et le moien de les éviter : discours propre pour les banques et jeux de la Foire S.-Germain, où le Roy avec la Royne avoient une loge, dans laquelle estoit dressée la table et le tapis pour jouer, en forme de breland ; et y passoient le temps, d'ordinaire, Leurs Majestés y allans tous les jours, trois semaines durant, que le Roy la fist durer. A l'exemple duquel beaucoup se conformans, y laissoient des pièces dont ils avoient après bien affaire ; et ne voioit-on autre chose, aux coings des rues, que joueurs et brelandiers.

Je m'y fus proumener trois ou quatre fois, d'où je rapportai tousjours ce que j'y avois porté. Peu d'insolence, point de querelles ; piètre débit pour les marchans, gangne petit pour tout le monde, rien de nouveau ni de

singulier : c'est l'estat de la Foire de ceste année, aussi peu pressée que j'en aye point veue.

Le mécredi 20[e] de ce mois, j'ay presté à M. Chrestien mon *Histoire de Hongrie*, reliée en parchemin, in-8°, dans laquelle est l'Inquisition qu'il désiroit y voir. — Qui me l'a renvoié, le lundi premier septembre.

Ce jour, Richard Tutin m'a fait recouvrir, de la Monnoie, trois gettons d'argent nouveaux, de ceste année, qui m'ont cousté trente deux sols, lesquels j'ay mis avec mes autres différens, et en ay à ceste heure sept vingt cinq.

Le samedi 23[e], M. Du Pui m'a présenté *Euphormionis Lusinini Satyricon, pars secunda,* imprimé nouvellement, in-16°, à Paris, par François Hubi : imparfait, pour en avoir esté saisies toutes les copies à la requeste mesme du Nonce du Pape, duquel la Sainteté est plaisamment pasquillée en plusieurs endroits : comme sont aussi, soubs noms desguizés, grands et petis, François et estrangers. Desquels il faut, par nécessité, avoir la Clef, pour l'intelligence de ce satirique escrit, assez bien rencontré pour une fadèze du siècle, mais seulement de demie-feuille, que ledit Du Pui m'a mandé n'y avoir rien qui mérite d'estre receueilli. En voici l'ouverture, telle qu'on me l'a envoyée avec le livre :

Euphormio. L'aucteur de ce livre, Barclay.

L'Escosse, *Lusinia.* L'Angleterre, *Scolimorrhodia.* Duc de Lorraine, *Callio.* Bar-le-Duc, *Alexandria.* Le sieur d'Arquien, *Percans.* Pontamousson, *Delphium.* Jésuites, *Acignii.* Themistius, docteur en droit, Bonnœil, *Anenom.* Cardinal du Perron, *Theophrastus.* Venise, *Marcia.* Le Pape, *Gephyrius* : duquel parlant, en plusieurs endroits, et mesmes au feuillet 21[e], il dit ainsi : *Gephyriorum series et formidabile tot gentibus*

nomen non unica ætate aut seculo in tantum fastigium excrevit. Placidis mollibusque initiis, veluti ille Europæ amator sensim orbem e littore in altissimum pelagus nihil sentientem deduxerunt, ac, ne omnia illorum artificiis imputem, accusare majorem nostrorum benignitatem possumus, quæ invitam Gephyriorum integritatem nimia libertate corrupit. — Et peu après : *Sed aliter cum Gephyriis Orbis egit. Ipsi Reges atque Imperia se sponte illis hominibus prodiderunt, et, eorum pene sordidam sanctitatem ingentibus divitiis colentes, dulcissimo imperii gustu humanam aviditatem lacessiverunt.*

Puis, parlant du Pape d'aujourd'hui (feuillet 22e) : *Hic autem qui hodie Gephyrius imperat, quamquam lenissimæ consuetudinis homo, etc.*, jusques au feuillet 24e, où il y a de beaux traits, mesme quand il vient à parler de sa guerre et excommunication contre les Venitiens : *ille* (dit-il), *velut impetu cœlum ac maria rupturus, crudelissimis edictis detonuit, et, si mihi credis, hospes, suam causam præcipiti furore corrupit. Si permisisset iracundiæ tempus, si diu librasset illud fulmen quod immaturis nubibus emisit*, et ce qui s'ensuit, etc. — Puis, parlant des escrits publiés contre Sa Sainteté : *Quot volumina* (dit-il) *per Orbem dissipata excussere Gephirii vires! Sacrorum participes* (dit-il) *etiam docent graviora sceptra esse quam ut illa inanes scholastici suis argutiis moveant.* — Tellement que *res seria hodie* (conclud-il) *ad ludibrium processit.* Etc.

Eleutheria, la France. *Protago*, le Roy de France. *Liphippus*, le Roy Philippes. L'Arsenal, *Fortunæ ingens Templum et Religiosis cultoribus plenum* (feuillet 32e). *Certe muneribus tentatur* (dit-il peu après) *et fama est non facile simplicitate lachrimantium exo-*

rari. Et ce qui s'ensuit, tout gentil et de rencontre, sur le grand crédit et pouvoir du sieur de Sully, qu'il apelle *Doremisus,* et la grande convenance des mœurs du Roy son maistre et de lui.

Potier, sieur de Gèvre, *Figulus : Eminet quoque Figuli* (dit-il, p. 34e) *aureus honor et veteris Agathoclis abundantiam immensis vectigalibus vincit.* Bruslart, *Torrentius.* Neufville, *Neapolitanus.* Janin, *Janicularis.* La Varanne, *Cursor.* Belièvre, *Longimus.* La Marquise de Verneuil, *Cleostrata.* La Comtesse de Moret, *Casina.* La Roine Marguerite, *Nimpha.* Duc d'Albe, *Albago.* Comte d'Aiguemont, *Aigorus.* Espagne, *Melandria.* Espagnols, *Melandrii.* Lipse, *Neopalæus. Ipoleon,* Batavia. *Ipoleontes,* Batavi. L'archiduc Albert, *Labatrus.* L'Infante, *Pedæa.* Le président Richardot, *Charridotus, Consiliorum Præses.* Le Duc Maurice, *Nearius.* Le Roy d'Angleterre, *Tessaranactus, Scolimorrhodiæ Rector :* Duquel parlant, et de l'alliance que lui et le Roy de France (qu'il apelle Protagon) ont faite ensemble, *qui Scœnam*, dit-il, *suo commodo claudebant. Cæterum, omnes personati agebant, nec quicquam vidi apertum in tragico-comœdia pacis* (feuill. 86e).

Spinola, *Argirostratus.* Leyden, *Lugdunum.* Fra Paolo, de Venise, *Paulianus.* Germani, *Thebani.* L'Empereur, *Aquilius.* Les Puritains, *Catharini,* contre lesquels il y a de plaisans traits qui vont presque jusques à la fin du livre; entre autres, un petit dialogue d'un (qui est au feuillet 149e) : *Ego sum Catharinus* (dit-il), *ille cui sacrorum factiones tam candidum nomen fecerunt, et, ut de me fateri audeam, moribus inter primos vivo relligione, inter nullos tamen superba probitate commotus sum ut plura de sacrorum cultu et vivendi modo interrogarem, incertus an vanitas ambitionis, an sin-*

cera pietas peperisset Catharini fastidiosum nomen. Ilium, Lutetia. — Que je lui ay rendu ce mécredi 27ᵉ.

Ce jour, quatre seingneurs Alemans, dont il y en avoit un prince (me dit celui qui les emmena chez moi, qui estoit un mien ami), vinrent par curiosité voir mon Estude et mon Cabinet. Ils firent cas surtout de ma Carte de Normandie, de La Guillotière (comme ils avoient bien raison, car elle est l'unique et singulière); de ma petite *Mort de Pavie,* qui est aussi une pièce rare; du crayon de Poltrot, qui tua le duc de Guise devant Orléans; des pourtraits de Luther et Melanthon, qui ne sont toutesfois grand chose, mais qu'ils honorent fort, pour être Protestans Luthériens. Ils m'escrivirent en leurs tablettes (comme ils ont de coustume), avec ce qu'ils trouvèrent que j'avois de plus beau à leur gré. Quant à mes livres (qui estoit le meilleur), ils ne les virent que par dessus pour le peu de loisir qu'ils en eurent.

Le dimanche 24ᵉ, j'ay presté à M. Du Pui ma Conception et Méditation chrestienne sur le Psalme 80, reliée en parchemin, in-4°, que je ne me souviens d'avoir jamais prestée qu'à lui. — Qui me l'a rendue ce jeudi 28ᵉ de ce mois.

Un mien ami me monstra, ce jour, une lettre que lui escrivoit de Savoie un sien parent estant près de son Altesse, par laquelle il lui donnoit advis de la mort certaine de M. d'Albigni par poison, qui estoit la mort qu'il avoit choisie : car le duc de Savoie, aiant esgard aux grands services qu'il lui avoit faits, lui avoit envoié dire qu'il choisist de mourir de telle mort qu'il voudroit (qui est à la façon des anciens Rommains). Il choisit celle du poison (encore qu'on la tienne une des plus cruelles, et qu'il y en ait de plus douces); mais il l'avoit bien méritée (et pire encore), dit l'aucteur de la lettre, pource que non seule-

ment il avoit conjuré et complotté avec le Roy d'Espagne la ruine de l'Estat de son maistre, mais aussi avoit attenté à sa vie et personne de si près, qu'au lieu de lui il avoit tué un sien page, tout joingnant son Altesse. Par ceste mort on void que Dieu, redoublant ses graces sur nostre Roy, le desfait de ses ennemis sans qu'il ait la peine d'y mettre la main. Ceux de Genève aussi sont vengés (*in tantum quantum,* comme on dit) dudit sieur d'Albigni.

Le lundi 25e, M. Du Pui m'a presté une lettre du Cardinal Du Perron (de laquelle on faisoit beaucoup d'estat) à un nouveau converti à la Religion Catholique, Apostolique et Rommaine, et m'a représenté le *Prologue de La Porte,* comœdien à Bourges, contre les Jésuistes; duquel je n'avois tenu compte de tirer copie, pource que je le trouvois gauffe et mal basti. Ce que j'ay fait, à ceste fois, avant que lui rendre, estant ceste pièce, toute mal polie qu'elle est, une des notables de nostre temps sur ce subject, et prononcée publiquement de la façon qu'elle est escrite (ce que je ne pensois pas). Ce qui me l'a fait ajouster à mon pacquet des *Drolleries jésuistiques,* aiant rendu la sienne à M. Du Pui, avec la lettre du Cardinal Du Perron, ce mécredi 27e du mois.

Le mécredi 27e de ce mois, mourust à Paris, en sa maison, M. de Monthelon, mon oncle, en l'aage de soixante-onze ans. Je n'avois plus d'oncle que celui-là, et fut regretté au Palais et partout, pour sa grande preud'hommie et intégrité. Feu ma mère, sa sœur, estoit morte (il y a tantost douze ans), à pareil aage, et quasi d'une mesme façon.

Le vendredi 29e et dernier de ce mois, mourust à Paris, en son hostel près la Chapelle de la Roine, M. le Duc de Montpensier, bon prince, et comme tel regretté et pleuré du Roy, de la Noblesse et de tout le peuple. Il

estoit atténué dès long-temps d'une maladie de poulmons, qui l'avoit réduit au tétin d'une nourisse. M. le Capussin Joieuse, son beau-père, lui assista jusques à la fin et lui ferma les yeux. On ne le disoit aagé que de trente-huit ans.

M. le Dauphin arriva, ce jour, à Paris; au devant duquel presque toute la Cour alla : si que le Roy demeura presque seul en sa chambre. On faisoit compte de quinze cens chevaux.

En ce mois, mourust un nommé Fougère, à Paris, Commissaire de l'Artillerie, qui estoit à M. de Sulli, bon serviteur du Roy, dont il avoit souvent en personne rendu preuve à sa manière, au péril de sa vie.

A Poictiers, M. Rappin, aagé de soixante-neuf ans, homme regretté tant pour son bel esprit que pour sa doctrine. De la façon de sa mort, M. Du Pui m'en a promis deux Advis notables, dont l'un est de M. de Sainte-Marthe, demeurant audit Poictiers.

Un Conseiller de la Grande Chambre de Paris (qui a P pour la première lettre de son nom), estant prest de faire une signalée et nouvelle injustice, et faire juger pour la seconde fois un procès jugé et perdu desjà à son Rapport, et dont il y avoit eu arrest notable, duquel il empeschoit la délivrance, afin, s'il pouvoit, de le remettre encore un coup sur le bureau devant un autre Président, fust, en ce temps, par celui qui l'avoit donné, qui estoit le président F., bafoué et réprimendé en ces mots : « Monsieur P., souvenez-vous de Poisle : il en cuida perdre « la vie, vous en perdrez l'honneur. » Un autre Conseiller à la courte queue aiant pris trois cens escus pour faire gangner sa cause à une partie, n'en aiant peu venir à bout, fust contraint rendre les trois cens escus.

Nota. La repartie brave du comte de Choisi à la

Roine Marguerite, en ce temps et mesme mois, pour la défense de l'honneur de sa fille, que ladite dame, par jalousie de Bajaumont, son favorit, avoit chassée ignominieusement de sa maison, disant à son père qu'elle ne valoit rien et qu'elle se gouvernoit mal : « Si vous vous « fussiez, à l'avanture, Madame (lui respondit le comte « de Choisi), aussi bien gouvernée que ma fille, vous « n'eussiez perdu la Couronne que vous avez perdue. »

Mars.

Le dimanche 2e de ce mois, M. le Dauphin, qui devoit danser son balet devant le Roy, en fust empesché par Sa Majesté qui ne lui voulust permettre, à cause de la mort survenue de M. de Montpensier.

Ce jour, sur les fossés de la Porte S.-Michel, à Paris, furent accablés d'un pan de muraille cinq pauvres petis enfans, qui y demeurèrent tous cinq morts et brezillés. Une pauvre femme y en perdit deux, qui estoit tout ce qu'elle en avoit, c'est-à-dire tout son bien, car c'est ordinairement la richesse des pauvres gens.

Le mardi 4e, j'ay acheté, ung sol, une nouvelle bagatelle, qu'on crioit, contre les cessionnaires.

On m'a donné, ce jour, le Traicté d'un Carme pour la Communion sous une espèce, imprimé nouvellement à Paris par un nommé E. Colin, in-16° longuet. Discours, à la vérité, fort subtil, et qui pourroit aucunement persuader, n'estoit qu'il y a subtilité qui puisse excuser un serviteur de la transgression du commandement de son maistre, quand il lui a esté fait en paroles claires et significatives, comme sont celles sur ceste matière de Nostre Seingneur Jésus Christ, nostre grand Maistre.

J'allai ouïr, ce jour, un Jacobin réformé de Thoulouze,

nommé Michaeli, qui preschoit le karesme à S.-Nicolas des Champs, duquel on m'avoit fait beaucoup d'estat, et non sans cause : car il a du sçavoir beaucoup, et plus en main les passages du vieil et nouveau Testament que prédicateur que j'aie jamais ouï, et qui mieux y sçait rapporter, à mon jugement, les opinions des Saints Pères; toutefois, meilleur pour les doctes que pour un peuple, ses prédications estant de doctes leçons en théologie.

Le mécredi 5e, Tavernier m'a donné le pourtrait en taille-douce, fait à Romme par Villamena, de Clavius, Jésuiste, grand personnage et docte, lequel j'ay mis dans ma laiette avec les deux autres de Bellarmin et Barronius, tous deux de la mesme main.

On crioit, ce jour, une Lettre consolatoire de Nervèze à Madame de Montpensier, son mari; qui m'a cousté ung sol.

Le vendredi 7e, on m'a donné une nouvelle bagatelle imprimée, intitulée : *le Soldat Navarrois,* fadèze regrattée pour tirer argent.

J'en ay acheté une autre ung sol, *sur la mort de M. de Montpensier*.

Le samedi 8e, j'ay presté à M. Du Pui un de mes livres de Receuils de ce temps, imprimé, relié en parchemin, in-8°, dans lequel il y en a un intitulé : *Ordre et Reiglement sur les Bénéfices en l'Eglise Gallicane, pendant les empeschemens d'aller à Romme;* de l'imprimerie de D. Du Val, 1596 : qui est un traicté bon et notable, et qui ne se recouvre point, duquel ledit Du Pui avoit affaire. Il y a dans ledit livre quinze divers traictés, étiquetés de ma main sur le dos. — Qui me l'a rendu, ce samedi 15e.



Le dimanche 9e, M. D. P. m'a donné les vers latins suivans, faits nouvellement par Hugo Grotius, sur la Paix des Pais-Bas :

AD PACEM

Mitis filia maximi parentis,
Cujus jam Batavi, cruenta septem
Per quinquennia, nesciere nomen,
Da nobis veniam quod ille alumnus
Bellorum populus, sati sub armis
Et quorum clypei fuerunt cunæ,
Externis toties dolis petiti,
Quorum non meminisse tam suave est
Quantum oblivia sunt periculosa,
Securique diu, timore solo,
Quam mens tota cupit petitque, nondum.
Audemus tamen invocare Pacem.
At tu, summa disparata Mundi,
Certo fœdere quæ vetas perire,
Belgis redde fidem, soloque fruges,
Cives mœnibus, amnibusque merces.
Aut, nondum bona tantum si meremur,
Illos vincere da, benigna, bello
Qui belli sibi quæsiere finem ;
Illos da, Dea, pessime perire
Qui per fœdera quæsiere bellum !

Hugo Grotius, 1608.

On me donna, le mesme jour, une Remonstrance nouvelle, faite par le Prévost de Bretigni à Sa Majesté, contenant deux feuillets d'escriture à la main.

Le lundi 10e, fust mis en terre, à Paris, maistre René Benoist, curé de S. Eustace, au quarantiesme an de sa cure, et de son aage quatre-vingt et troisiesme (et, selon d'autres, quatre-vingt septiesme). Bon curé et docte, craind et aimé de ses paroissiens; grand théologien et prédicateur, et qui de tous preschoit le plus purement, retenu par la timidité seule, qui estoit naturelle en lui,

de faire encore mieux. « Nous en dirions (disoit-il) bien « davantage; mais ce peuple est si malheureux, qu'il veult « estre trompé. »

Nostre maistre Cayet fist son oraison funèbre, où, après l'avoir décoré de grandes louanges, dit, entre autres choses, que, lors de la réduction de Paris, on trouvoit qu'il avoit presché cinquante Quaresmes, et lui donna l'aage de quatre-vingt sept ans (encores qu'un de ses amis familiers ne lui en donne que quatre-vingt et trois). Remarque une particularité du dernier jour de cest an 1608, qui estoit, qu'aiant un jour confessé le Roy, après qu'il lui eust donné l'absolution, se trouvant si pesant, que, ne se pouvant relever qu'à grande peine, Sa Majesté lui aida, pour ce faire, de ses propres mains; et, le louant du peu d'ambition qui estoit en lui, dit qu'aiant esté nommé à l'évesché de Troyes, y aiant trouvé quelque difficulté, s'en estoit démis volontairement (ou plustost, à son corps défendant et grand regret) : voulant en cela desguiser une vérité que tout le monde sçavoit. Mais, en telles matières, on se dispense quelquefois de mentir.

Le mardi 11e, j'ay acheté deux Discours nouveaux sur la mort de M. de Montpensier, dont l'un, qui est d'un chanoine de Lisieux, nommé Rebours, est assez bien fait; l'autre, pure fadèze et bagatelle. M'ont cousté 2 sols.

Le mécredi 12e, mon nepveu de Gerocour m'a donné une *Ode* qu'il avoit faicte sur la mort de M. de Montpensier, imprimée in-4°, par C. Morel. Et, le mesme jour, G. Le Noir m'a donné *la Vie, Mort et Tumbeau du sieur Strosze,* fait par M. de Torsay, son precepteur; qu'il venoit d'achever d'imprimer et tirer de dessous la presse.

Le jeudi 13e, on crioit *le Tumbeau de M. Benoist*, pure bagatelle qui me cousta ung sol.

Le vendredi 14e, M. D. P. m'a donné la *Harangue du Procureur scyndicq des Estats de Normandie, prononcée par lui au Conseil d'Estat de Sa Majesté, en cest an* 1608, *contre quelques Commissions onéreuses au peuple*. Elle contient de deux à trois feuillets d'escriture à la main, est bien faite et mérite d'estre recueillie.

Le samedi 15e, on crioit l'*Oraison funèbre de M. Benoist*, faite par V. Caiet, avec *le Restablissement des Jésuistes au pays de Béarn*, et les *Eslans du Serviteur fidèle sur la mort du Duc de Montpensier*. Lesquelles bagatelles m'ont cousté 4 sols.

J'ay donné, ce jour, à M. Du Pui la *Mort et Tumbeau de M. de Strosze*, que Le Noir m'a vendu trois sols.

Mon neveu de Gerocour m'a donné le suivant Tumbeau de son père, qu'il a fait pour graver sur sa tombe à S.-Innocent :

D. O. M.

Sacrum,
Et memoriæ
Pientissimi viri Francisci de Benevent,
Regii apud Bituriges Quæstoris.

Quid hoc, Viator? Qui non abiit in consilio impiorum, et in via errantium non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit, sed in lege Domini desiderium ejus, et in Lege meditatus est die ac nocte, hic dira ruderum mole jacet obrutus? Tantæ probitatis virum, tam sæva peremptum morte, forsan mirabere? Viator, noli altum sapere, sed dole sortis humanæ vices, et nihil a te humani alienum puta. Progredere et abi.

Le dimanche 16e, M. D. P. m'a donné l'extrait d'une lettre escrite, trois jours avant la mort de M. Rappin, de Poictiers, par un nommé Irland, dactée du 13e febvrier 1608, faisant mention de la préparation de sa fin, toute autre qu'on ne s'estoit promise de lui, s'estant mis entre les mains des Jésuistes, sur lesquels il eust désiré pouvoir mettre à bon escient les siennes, pour le bien de la France.

On m'a donné, ce jour, les vers suivans, faits sur une fille repentie retournée au pecché de la chair, lesquels sont bien faits pour le subject que c'est :

DEUTEROPHRYNE

Libidinosi pœnitere peccati
Votis adigitur obligata conceptis
Phryne, et magistræ traditur suburranæ,
Quæ mille quondam clinicos palæstritas
Labefecit ardens prurientibus membris;
Nunc indecoræ tædio senectutis
Vetulæ cogit impotentiam vulvæ
Relligiosa palpitare sub palla,
Auditque mater, et sororibus paucis,
Quas vilioris negligens stipis leno
Regurgitante depulit lupanari.
Dictat acerbas pœnitentiæ leges
Huic disciplinæ patientiam Phryne
Paticissima indulsisset, ac recrudescens
Ulcus siticuloso oscitare singultu
Nuptisque cœpit invidere vesicis.
Bonum, hercle! factum. Quis vetabit edici
Frænos, pudori det vago, et pedem Phryne
Tollat, aperta pœnitentiæ rima.

Le lundi 17e, j'ay acheté un nouveau petit livret, imprimé in-8o, à Paris, par Varanne, contenant : *les Responses et défenses pour la préséance de France, contre l'Espagne,* fait par N. Vignier contre les propositions

d'un nommé Augustin Cranato, Rommain, et m'a cousté 5 sols.

G. Le Noir m'a vendu 2 sols un autre nouveau petit Discours (qu'il venoit d'achever d'imprimer), fait par un nommé Goujet, advocat en Parlement, *sur la réformation de l'ordre des décrets,* lequel est gentil et bien fait.

Ce mesme jour, j'ay acheté les sermons de Karesme d'un docteur en Théologie, nommé de Besse, dont un docte personnage de mes amis m'a fait cas tant pour le bien dire que pour les similitudes. Il est imprimé à Paris, in-8°, par un nommé Du Fossé, l'an 1606, qui me l'a vendu, relié en parchemin, quarante sols. — J'ay trouvé, les ayant leus exactement, que ce n'est que langage (ce que je ne recherche aux sermons), et que les similitudes pour la plupart sont prises de bien loing.

On m'a donné, ce jour, une fadeze nouvelle, imprimée par Gisselin, intitulée : *Les Plaintes de la Nimphe d'Auvergne.*

Le mardi 18e, M. D. P. m'a donné les vers suivans de M. Rappin, qui sont ses derniers (car il les fit, huict heures avant que de mourir); lesquels expriment naïvement tous les signes d'un homme mourant, et monstrent quant et quant le grand jugement qu'a eu cest homme jusques à la fin. Il les fist sur ce que son fils lui demanda comme il se portoit; il lui dit : « Prenez la plume, et escrivez », et lui dicta ces vers :

Qui digitis floccos legit, et sua complicat in se
Lintea, miraturque manus spectator ocellis;
Cui summi digiti frigent, manibus pedibusve,
Et nasi supremus apex; cui tempora pauco
Tempore labuntur; nares simæque et apertæ,
Dirigiturque pilus velut horrens; lumina sensim
Hebescunt, et singultu vox hæret acuto;
Qui, matulæ oblitus, læsi dat signa cerebri,

Et linguæ titubans non se regit ordine sermo;
Ejus spes nulla est, animumque videbis ovantem
Scandere supremas, multo cum gaudio, ad arces.

(*N. Rappinus faciebat, nocte intermedia vigilans, et ad Deum suum impense transvolare gestiens, III idus februar., anno MDCVIII. Mortuus est IV idus februar., hora septima matutina.*)

Le jeudi 20e, on m'a donné une copie du Testament de M. Rappin, contenant deux feuillets d'escriture à la main, remarquable de beaucoup de particularités. On m'a aussi communiqué une lettre escritte par M. de Se-Marthe, Trésorier à Poictiers, à M. Gillot, Conseiller de la Grande Chambre, où, entre autres remarques qu'il fait sur la mort de M. Rappin et sur son Testament, il y en a une notable sur les Jésuistes, qu'il eust à sa mort, comme ce fust sans son sceu et sans son consentement (dont il avoit tancé son fils, le Religieux), et qu'il ne les avoit ouïs qu'à regret et comme par contrainte. Ce que tous ceux qui ont congneu ledit Rappin avoueront pour veritable.

J'ay acheté, ce jour, de Douceur, un *Insulanus de Sinodo universali*, imprimé in-16° à Erford, dès l'an 1546, et m'a cousté, relié en parchemin, quatre sols.

J. Périer m'a vendu, ce jour, *les Actes du Concile de Trente*, réimprimés de nouveau, en ceste ville, par Cheux, et augmentés de moictié, reliés en parchemin, in-8°.

Le vendredi 21e, le service de M. de Montpensier se fist à Nostre Dame. Fenouillet fist l'oraison funèbre. Le plus beau et le meilleur de la cérimonie (qui fust fort simple) estoient six vingts pauvres habillés, à chacun desquels on donna une robbe et une torche.

Le lendemain 22e, son corps, accompagné de trois

cens chevaux, aiant esté mis dans un carrosse, fut porté en sa maison de Champigni.

Le mardi 25e, M. de Sulli disna chez M. le Prémier Président, et allèrent ensemble ouïr M. Fenouillet, à la Ste-Chapelle, où il fust remarqué qu'au sortir M. de Sulli précéda M. le Premier Président : ce qui fust trouvé estrange.

Le mécredi 26e, M. le Chancelier alla au Palais, fort accompagné : il n'y estoit encores venu depuis qu'il estoit Chancelier. Deux Conseillers de la Grand Chambre, qui estoient MM. Courtin et Pelletier, l'allèrent recevoir, au nom de la Cour, au Parquet des huissiers. Sa harangue fust courte (et assez manquée, ainsi qu'on disoit). M. le Premier Président lui respondit, et fust assez longuet son discours, lequel il estendit fort sur ses louanges. On compta jusques à vingt quatre ou vingt cinq carrosses de sa suitte; mais on disoit qu'il en avoit la moitié presque de vides, et qu'il n'y avoit dedans que de la fricaille de laquais, et autres menus cavaliers.

J'acheptai, ce jour, de nouveaux *Plaidoiers*, et très doctes, *du Grand Conseil contre la Fierte,* dont l'advocat Boustillier estoit aucteur. Ils me coustèrent cinq sols.

Un mien ami, M. B., me donna, ce jour, un nouveau petit livret du Père Cotton, intitulé : *Intérieure Occupation d'une Ame dévote,* qui est une pure fadèze jésuistique, laquelle toutefois l'imprimeur, qui estoit Chappelet, vendoit vingt sols, et ne vault pas vingt deniers.

Le jeudi 27e, j'acheptai, deux sols, une Oraison funèbre, qu'on crioit, sur la mort de M. de Montpensier, vraie bagatelle d'escolier nommé Jessé Canu, prononcée par lui à Rouen, le 16e de ce mois, au College du Trésorier de N.-Dame dudit Rouen.

Ce jour, fust pendu, au bout du pont S.-Michel à Paris,

un qui avoit tué un homme, pour avoir espousé une fille qu'il aimoit.

Un procureur au Parlement, nommé Morlot, mourust, ce jour, à Paris, comme firent tout plain d'autres en ce mois froid, maussade et malsain. Entre autres, nostre Me Hardier, Augustin, qu'on trouva mort dans son feu; une fille unique d'une grande dame, près de nous, nommée Madame de Chasteni, qui en perdit l'esprit; Madamoiselle Chaurrant; Madamoiselle Boullard; le nain de M. le comte de Soissons, qui, estant allé voir sa mère, lui aiant dit qu'il se trouvoit tout mal et qu'il avoit bien froid, s'estant approché du feu, y rendit à l'instant l'esprit entre les bras de sa pauvre mère. Mourust aussi M. Budé, sieur d'Ierre, en la fleur de son aage.

Un homme, nommé Chevalier, jà aagé, frère de la femme d'un nommé Noyiau, advocat en Parlement, mien ami, lequel mourust d'une humeur mélancolique (ce qui avient rarement), estant affligé dès long-temps de ce mal (lequel, pour en avoir tasté, je tiens le plus grand et pénible de tous les maux) : aiant monstré, à sa fin, qu'il avoit l'imagination bien blessée (comme ont tous ceux qui en sont attaints), car il ordonna de n'estre point enterré à S.-Sevrin, sa paroisse, où il avoit une chapelle, pource qu'il y faisoit trop obscur.

Le samedi 29e, veille de Pasques flories, fust roué vif, au bout du pont S.-Michel, un homme qui avoit tué une femme avec deux enfans qu'elle avoit; lesquels on disoit, après les avoir tués, avoir mis sur leur mère, et pendu un chacun d'eux à ses deux mammelles. Acte prodigieux et cruel.

Ce jour, M. Peiresc m'envoia, d'Aix en Provence, la médaille en cuivre de Madame la duchesse de Valantinois, qu'il m'avoit promise, laquelle dès long-temps ne

se recouvre plus. D'un costé, est la figure de ladite dame, avec ceste inscription : *Diana, Dux Valentinorum clarissima;* de l'autre, avec un beau revers, est escrit : *Omnium victorem vici*. Son frère me l'apporta avec une lettre dudit Peiresc, escrite d'Aix en date de l'onziesme de ce mois.

Le lundi dernier du mois, j'ay donné à M. de Lespine mes Sermons de M. Besse, que j'ay jugé en devoir mieux faire son proufit que moi. Aussi sont-ils estimés grandement des dévots Catholiques (qu'on apelle) et du commun, aians esté imprimés jusques à sept ou huict fois.

La nouvelle de la mort du père Gontier, Jésuiste, à Dieppe, où il preschoit le Karesme, et qu'on disoit avoir esté empoisonné par les Huguenos, fut vérifiée fausse par des lettres mesmes qu'on receust de lui à Paris, où ceste fausse nouvelle estoit tenue pour véritable.

M. Chrestien m'a donné, ce jour, un *Dionysii Morellii Acon,* d'une feuille imprimée nouvellement in-4°.

J'ay acheté, ce jour, 12 sols, les trois bagatelles suivantes, nouvellement moulées et imprimées : l'*Oraison funèbre de M. Fenoullet, sur la mort du duc de Montpensier; la Philosophie roiale du jeu des Eschets, à M. le Dauphin;* et un *Arrest de la Cour, pour le réglement des Dismes*.

En ce mois, M. de Guise arquebusa lui-mesme une lionne, qu'il faisoit nourrir par plaisir, à son hostel de Guise, pour avoir estranglé ung de ses grands laquais, et après tiré tout le sang du corps, et deschiré cruellement et misérablement ce pauvre garson, que ledit duc aimoit.

Baillé à Me Abraham, ce jour, pour m'avoir raccoustré et racommodé quelques livres et papiers de mon Estude, un quart d'escu.

Achepté, ledit jour, une bagatelle intitulée : *les Funérailles de M. de Montpensier,* auxquelles il fait assister, à Nostre-Dame, le président Janin, qui estoit en Flandres. Menterie signalée, qui m'a cousté ung sol.

Un Italien, en ce mois, prisonnier au Fort Lévesque, grand pippeur et fort subtil, de profession médecin, et qui subtilement avoit purgé les bourses des Messieurs de Venise de dix mille escus, sous une fausse lettre de change, se voiant, à ceste occasion, prest d'estre pendu, s'empoisonna avec de l'antimoine, dont il prit telle quantité, que l'opération en moins de trois ou quatre heures l'envoia dans l'autre monde.

Le sieur Dom Joan, oncle bastard de la Roine, se retira, en ce temps, de la Cour, mal content, qui lui dit adieu avec regret : car il estoit réputé par tout pour galant homme et brave cavalier, docte aux mathématiques; et, pour beaucoup d'autres bonnes parties qui estoient en lui, bien venu et voulu de tous les François. Il disoit que son cœur ne pouvoit porter de voir un valet (qui estoit Conssine) préféré à lui par la Roine, à laquelle il avoit l'honneur de toucher de si près.

La Haye, aussi disgraciée en ce temps (qui n'estoit pas grande perte), aiant eu son congé de la Cour, s'alloit rendre religieuse (ainsi qu'on disoit) à Fontevraut, retraite finale et assez ordinaire des dames du mestier, où quelques fois elles ne laissoient pas de le continuer.

Le dernier de ce mois, un Escossois, A. A., mien ami, m'est venu voir, et m'a monstré le résultat d'un Conseil, tenu en Angleterre, sur la fin du mois de febvrier dernier passé, auquel le Roy d'Angleterre, contre l'opinion de tous ceux de son Conseil et des principaux Millords de son Roiaume, avoit rejetté la guerre et conclu à la paix. Il me dit avoir ouï réciter cinq vers latins, faits



par un Allemand, en Allemagne, sur les occupations des principaux monarques de ce temps ; desquels entre autres citoit cestui-ci, dont il s'estoit souvenu :

Rex Francus mœchatur, venaturque Britannus.

AVRIL.

Le mardi 1er de ce mois, j'ay acheté deux sols une nouvelle bagatelle intitulée : *l'Harmonie des accords du Soldat françois,* pure fadèze regrattée.

Le mécredi 2e, fust enterré, dans l'église S.-André-des-Ars, près laquelle il demeuroit, l'apoticaire Cambrai, au bout de l'an justement que sa femme estoit décédée.

Fleuri Bouriquant m'a donné, ce jour, le *Mistère de la Flagellation de Nostre Seigneur,* par un Capussin, avec le *Miroir de la Confession*, par un Jésuiste, imprimés tous deux par lui, comme il fait ordinairement toutes ces fadèzes superstitieuses.

Acheté, ce jour, demi quart d'escu, les *Privilèges de la ville de Montargis,* imprimés à Paris nouvellement, in-8°, par P. Vitray, qui n'en vendoit toutefois et n'en bailloit qu'à ceux de la Communauté.

Le jeudi 3e, mourust à Paris M. Bruslart, jadis Conseiller du Roy, et Secrétaire d'Estat de Sa Majesté, plain d'ans, de biens et de réputation ; et fust enterré, le jour mesme, dans l'église S.-Benoist, sa paroisse, sans aucune cérimonie, tant pource qu'on n'ouvroit point la terre le lendemain, qui estoit le Vendredi oré, que pour avoir tousjours esté contraire aux pompes funèbres des enterremens. Ce qu'il avoit souvent déclaré de son vivant.

J'acheptai, ce jour, le *Serment du sérénissime prince d'Espagne Philippe IVe, en la ville de Madril,* qui est

une nouvelle bagatelle, imprimée ici, qui m'a cousté trois sols.

Le dimanche 6e, jour de Pasques, mourust à Paris Madame de Simiers, dame assez qualifiée à la Cour et partout. La graisse lui venant à fondre tout à coup, comme le sein aux chevaux, l'estouffa et fist mourir. A quoi elle ne vouloit point penser, et ne s'y pouvoit résoudre. Mais de telle vie telle fin.

Madame de Loménie la suivist; le petit La Roche, escuier de la Roine; et M. Picard, Conseiller à la Cour : n'estant nouvelles, en ceste saison, que de morts et d'enterremens, qu'on disoit estre les fruits des grands froids de ceste année.

Le mardi 8e, j'ay presté à M. le président Molé mon *Institution* de Calvin, reliée en parchemin, in-folio. — Qui l'a rendue, le 10e de ce mois.

Ce jour, Chosson, aiant eu nouvelles de la mort de son père, reprist le chemin de sa ville de Genève, me remectant fidèlement entre les mains tous les papiers et escritures qu'il avoit à moy et me laissant à achever mes *Recherches curieuses de ce temps,* que je désirois qu'il achevast, n'y aiant homme en qui je m'en eusse voulu fier que de lui, lequel j'ay connu très homme de bien, fidèle et vigilant.

Le jeudi 10e de ce mois, aiant calculé et arresté sur mon brouillas, où j'ay exactement escrit tout ce que Chosson a fait pour moy et ce qu'il m'a cousté, je trouve que, depuis le 6e aoust dernier 1607, jusques au 7e avril de la présente année 1608, il m'a escrit vingt neuf mains cinq feuilles de papier : à sçavoir deux gros Registres, l'un de douze mains, et l'autre de huict; et deux autres commencés, d'une main et demie chacun, ou environ, transcripts des griffonnages de mes Mémoires-Journaux

de ce temps : le reste transcript des Mémoires et Escrits deM. D. P., F. C., et autres, en feuilles et cayers ; pour lesquelles escritures je lui ay baillé, à diverses fois, soixante dix sept livres seize sols, que j'ay faits d'un pourtrait du Roy en or, vendu et changé, que je gardois il y avoit longtemps, pesant soixante et sept livres dix sols, dont j'ay eu soixante et neuf livres et onze quarts d'escu, que j'ay baillés avec le susdit argent.

Le dit Chosson n'escrit pas fort bien, mais passablement correct et sans aucune omission, et, au reste, si viste et diligemment, qu'il me fait plus en un jour qu'un autre n'en feroit en quatre : qui a esté cause en partie de me le faire emploier, et aussi que je l'ay reconneu pour très secret, très paisible, fidèle et craingnant Dieu.

J'ay paié, ce jour, trente quatre sols à un du Palais, que je lui devois, il y a plus de deux ans, pour des pourtraits qu'il m'avoit vendus, mais dont il m'avoit trompé : ce qui avoit esté cause de ne le pas paier plus tost.

Le vendredi 11[e] de ce mois, M. Du Pui m'a donné le Testament de feu Nicolas, Secrétaire du Roy ; il est du mois de febvrier 1604.

Madamoiselle Bruslé, sœur de M. le secrétaire Büier, damoiselle sage et vertueuse, et de laquelle, pendant la Ligue, j'ay reçeu beaucoup de bons offices, m'aiant caché accortement et sauvé de la main des meschans, mourust, à Argenteuil, d'une pluerésie, et y fust enterrée, ce jour.

Le samedi 12[e], fust enterré, au cimetière de ceux de la Religion, de laquelle il estoit, M. Érard, gentilhomme demeurant au fauxbourg S.-Germain, mais non l'ingénieur, qui se porte bien, Dieu merci, encores que ce faux bruit, à cause de la similitude de nom, ait couru tout Paris.

Le lundi 14[e], M. D. P. m'a donné des vers latins sur



la mort de Lectius, avec les articles du mariage de M. d'Orléans avec Madamoiselle de Bourbon, fille de M. de Montpensier.

Le mécredi 16e, fust trouvé pendu en son grenier un pauvre misérable, doreur de son mestier, demeurant en la rue de la Huchette, à Paris, *au Soufflet vert*.

Le vendredi 18e, M. Castrain m'a donné un livre nouveau, qu'il a fait imprimer en ceste ville, in-8°, intitulé : *De stirpe et origine domus de Courtenay*, avec deux autres Mémoires et Discours, monstrans comme lesdits sieurs de Courtenai sont véritablement, par masles, yssus du Roy Loys-le-Gros, sixième du nom, Roy de France; et que, comme tels, ils en peuvent demander justement au Roy la reconnoissance, comme ils ont jà fait par plusieurs instances et requestes. Lesquelles, combien que Sa Majesté ait acceptées et trouvées raisonnables, si n'en a-il encores rien déclaré ni prononcé, les prétentions de ceux de la maison de Lorraine, qui ont tant suscité de remuemens et brouillis en son Roiaume, le retenans de faire justice à ces seingneurs, auxquels tous les aucteurs et historiens rendent tesmoingnage de leur droit, la foy commune, la renommée et traditive, les sépulcres, les tiltres, les actes et monumens publiqs, estans fondés légitimement, de droit divin et humain, en la poursuite de ceste reconnoissance.

Le samedi 19e, furent pendus, aux Halles, à Paris, deux de ces voleurs de maisons de la ville, qui estoit toute plaine de tels garnemens.

P. D. L. P. me donna, ce jour, des *Paradoxes politiques* du bon homme M. Turquet, escrits à la main, fort receuillables et libres, avec un *Advis au Roy, de M. de Lanssac, l'an* 1606, pour continuer à secourir les Estats et à faire la guerre au Roy d'Espagne, escrit aussi à la main.

Le dimanche 20e, mourust, de rougeolle (lequel mal régnoit fort à Paris en ceste saison), un jeune gentilhomme, aagé de vingt ans seulement. Il estoit à Madame de Nantouillet, et mourust au logis de Madame la présidente Séguier.

Le lundi 21e, j'ay acheté, cinq sols, trois ou quatre Édits et Arrests nouveaux, qu'on crioit.

F. Morel me donna, ce jour, de sa version et impression, un *Theodori Prodromi dissertatio de Sapientia,* gentil discours, et y a un gentil travail, accommodé à nostre temps (p. 8) *: Quocirca qui dixit* (inquit) : « *Pauperies Sophiam nacta est* », *hac ratione fallax et mendax apparet. Quod si quis ad tempora nostra respiciat, sententia deinde conversa, dicat :* « *Pauperiem Sapientia nacta est* », *is non longe a janua Veritatis aberrabit.*

Le mardi 22e, P. de L'Estoile, mon fils aisné, la rougeolle lui estant apparue, fust saingné de trois palettes de sang, de l'ordonnance de M. le médecin Duret, contre mon opinion et volonté, mais il ne faut appeler un médecin (dit-on), qui ne le veult croire : raison toutefois foible, où il y va de tant.

Le mécredi 23e, L. P. m'a donné une recepte singulière pour la pierre, venant d'un des doctes hommes de la France, estant pour ceste heure à Montpelier, avec une autre pour les cors des pieds, très bonne et approuvée. Il y en a aussi pour la colique et fiebvre, mais dont je ne fais autrement estat.

Ce jour, Gilles Robinot, imprimeur d'un petit traicté des Libertés de l'Église gallicane, composé par feu M. Hottoman, très docte, comme on disoit, mais qui sentoit encore un peu, en quelques endroits, la Ligue, de laquelle il avoit esté ; et, à ceste occasion, aiant esté ledit livre saisi et deffendu, m'en fist présent d'un, afin de

parler pour lui à M. l'Advocat du Roy Servin. Ce que je lui ay promis.

Il y a plus de fautes que de mots à l'impression dudit livre, qui est docte et singulier. M. Du Pui en a une copie à la main, fort correcte, que m'a prestée, sur laquelle il en faudra amander les faultes.

Le vendredi 25e, arrivèrent, sur le soir, les nouvelles, à Paris, de l'heureux accouchement de la Roine, à Fontainebleau, à neuf heures du matin dudit jour, d'un troisième fils, qu'on appelle desjà le duc d'Anjou. M. le prince de Condé en receut les nouvelles, dès les deux heures après midi.

Le samedi 26e, le sire Houzé m'a vendu un livre nouveau, imprimé par Rigaud, à Lion, in 8°, intitulé : *l'Heureuse Conversion des Huguenos*, fait par un nommé M. de Joviac, Gouverneur de Rochemore : dans lequel est la Messe en françois, que Messieurs les Docteurs de Sorbonne improuvent; et m'a dit un d'entre eux aujourd'hui, qu'ils sont après pour le défendre. Il m'a cousté, relié en parchemin, vingt sols.

J'ay, ce jour, acheté des Arrests de la Cour donnés entre les Maistres-escrivains, bagatelles nouvelles d'ung sol.

Le lundi 28e, acheté deux sols deux nouvelles bagatelles, qu'on crioit, sur la naissance du duc d'Anjou.

A. Périer m'a vendu, ce jour, un livret nouveau du Roy d'Angleterre contre deux Brefs du Pape, et une Epistre du cardinal Bellarmin, imprimé à Londres, in-8°, par Norton, 1608. Le titre est : *Triplici nodo triplex Cuneus, sive Apologia pro juramento fidelitatis, adversus duo Brevia P. Pauli Quinti et Epistolam Cardinalis Bellarmini ad G. Blackvellum, archipresbiterum, nuper scriptam*. Etc.



Je lui en ay paié demi quart d'escu; et n'y avoit pas deux heures qu'à l'instance du Nonce du Pape on leur avoit à tous fait défense d'en vendre : qui est un bon moien pour en avoir prompte expédition.

M. D. P. m'a donné, ce jour, des vers latins intitulés : *Sabbathum pro emeritis ad V. C. P. F.* Il y en a cinquante deux, escrits à la main, dont j'ay pris copie; ensemble, de deux petites épistres latines de M. de Lescalle, du mois passé, à M. Labbé, dont il y en a une notable contre les accens qu'on mect au latin : *Eam stultissimam pædagogorum* περιεργίαν (dit-il) *jam a puero abdicavi. Quæ et* (dit-il peu après) *omni rationi adversatur, et post centum annos tantum recepta est. Adeo blanditur sibi stultitia!*

Je suis de ces sots-là, et ne m'en sçaurois corriger.

J. Périer m'a donné, ce jour, le Catalogue des livres de la Foire de Francfort, que j'ay mis avec les autres, les aiant tous ramassés depuis l'an 1600 jusques à présent. Laditte Foire a esté piètre, et manque de bons livres encores plus que la précédente : ce que les marchands imputent au grand froid qu'il a fait.

Le dernier de ce mois, M. le président de Thou aiant fait des vers latins sur la naissance du Duc d'Anjou, un de mes amis et des siens, auquel il les donna, m'en fist un présent. Ils sont tels :

IN NATALEM FELICISS. DUCIS ANDEGAVENSIUM.

Andinæ renovat gentis decus ecce sepultum
  Henrico natus, tertia cura, puer!
Læta puerperio exultet nunc Gallia tanto,
  Et crepet accensis laurus ubique focis!
Delphinus regit imperium, curæque secundus
  Non feret indigno frater obire vices.
Tertius, externos agitans jam mente triumphos,

Arma per et Libyen inferet atque Asiam.
Quis scit an et priscos animo revocabit amores
Parthenope, Gallis sæpe petita procis?
Omina Dî firment, et qui nunc possidet Andeis
Possideat proavis debita regna suis.
Addat Idumæas et avita ad nomina palmas.
Hæc manet Andinos gloria certa duces.

On m'a donné, ce jour mesme, une petite bagatelle latine : *De Barbigenio hominis mere maris,* apportée ici de la dernière Foire, in 4°, *Jenæ,* 1608, de deux feuilles seulement. P. B.

J'ay acheté, de la Foire de Francfort dernière, les bagatelles qui s'ensuivent, que je trouve célèbres seulement (au moins pour la pluspart), *Plaustris Convitiorum :*

In Elenchos Chronolog. Scaligeri, D. Parœi epistola, 8°;

Tres Capellæ, in eundem, 4°;

Smithus, de Republica Anglorum, 8°;

Concio habita coram Sereniss. Rege Angliæ, apud Curiam Hamptoniensem, per episcopum Chichestrensem, 4°;

Disputat. theolog. Martini Beccani, Jesuistæ, 8°;

B. Vita Jo. Vincentii Pinelli, 4°;

Jac. Bornitii Partitiones politicæ, 8°;

Apocalypsis insignium aliquot Heresiarcharum, 16°;

B. Jac. Lectii adversus Cod. Fabriani Τὰ πρῶτα καιόδοξα, 8°.

Ils m'ont cousté quatre livres dix sols, reliés.

Sur la fin de ce mois, moururent à Paris (où les maladies continuoient tousjours) M. Le Goix et sa femme, à quinze jours près l'un de l'autre; le mari en chemin de sa maison de Goix, et sa femme ici. Une belle fille, damoiselle, nommée la Tillaie, avec une autre lingère,

aussi fille très belle, moururent de la rougeolle, avec beaucoup d'autres.

Mon fils, aiant été saingné deux fois, ventouzé et deschiqueté contre mon opinion, en guairist par la grâce de Dieu, lequel je prie rendre vains les mauvais songes que j'en ay eus depuis sa convalescence. Car aussi songes sont songes.

May.

Le vendredi 2e de ce mois, on crioit, par Paris, *la Conversion des Huguenos, par M. le Cardinal de Sourdis,* qu'on trouvoit miraculeuse et estrange, venant de ceste part; et l'imputoit-l'on au bissexte de l'année, où les fols devoient l'emporter par dessus les sages. Mais enfin il se trouva que ceste bagatelle estoit seulement la conversion d'un ministre, nommé Vidouze, lequel, à Bordeaux, avoit fait abjuration du ministère et de sa Religion, entre les mains dudit Cardinal de Sourdis. Je l'achetai, avec une autre, intitulée *la Fleur de lis,* sur la naissance de Monseingneur le Duc d'Anjou; et me coustèrent, les deux, trois sols.

Le samedi 3e, M. D. P. m'a donné des Arrests et pièces, que M. Leschassier, advocat en la Cour, a fait nouvellement imprimer, contre M. Antoine Rose, évesque de Senlis. Elles sont notables.

Ce jour, fust décapité, en grève, un Gentilhomme de Normandie, nommé S.-Germain, de la maison des Raquevilles, pour avoir, par charmes et sorceleries, et quelques piqures d'une image de cire, voulu attenter à la personne du Roy. On parloit aussi de quelques autres empoisonnemens procurés, qui sont plus à fuir et à

craindre que toutes ces piqures et charmes, qui ne sont pour la pluspart que fadèzes.

Un chirurgien, très expert en son art, mais grand sorcier, fust pendu, avec lui, comme complice de ceste conjuration. Il portoit une grosse chevelure grise et la barbe jusqu'à la ceinture; et une femme, qu'on nommoit *la Fidèle,* sublime en ce mestier, aiant esté aussi condamnée à estre pendue avec les autres, comme on fust prest de l'exécution, dit qu'elle estoit grosse, et fust ramenée. M. De Functis a raconté à un mien ami, qu'il avoit fait pendre un homme, auquel elle avoit dit qu'il ne verroit pas le premier jour de may; et, de fait, il fust pendu, le dernier d'avril.

La femme du gentilhomme fust décapitée aussi en effigie : laquelle, aiant corrompu le guischetier de la prison, s'estoit retirée en Flandres, où on disoit que, pour l'avoir, le Roy mesme en avoit escrit à l'Archiduc : car elle estoit tenue pour une des plus mauvaises et subtiles de la bande en ce bel art de la sorcelerie.

M. D. P. m'a donné, ce jour, des vers latins sur la naissance de M. le duc d'Anjou.

Le mécredi 7e, j'ai acheté, deux sols, un Arrest nouveau, qu'on crioit, portant reiglement d'entre les Jurés vendeurs et controlleurs de vins, vendus en ceste ville de Paris, et les marchands de ladite ville et consors.

Le jeudi 8e, j'ay acheté un *Monomachia Crogeri,* imprimé à Francfort, in 8°, 1608, lequel, relié en parchemin, m'a cousté dix sols.

Le vendredi 9e, j'ay acheté, trois sols, une nouvelle instruccion pour les décrets d'un nommé Rochetti, advocat à Troies.

Le lundi 12e, j'ay presté à M. de Massicault mon *Brassicanus, de Re rustica,* intitulé : Γεωπονικὰ, græc, im-

primé à Basle, in-8°, relié en veau noir. Ledit Massicault, qui me l'a emprunté pour un advocat que je ne congnois, a fait un récépissé de sa main, pource que ledit livre est rare et ne se trouve point. — Il me l'a rendu, ce mardi, 27e du mois.

Le mardi 13e, furent pendus, en la cour du Palais à Paris, pour des faux sceaux, dont ils s'aidoient, le clerc du Vayer, référendaire de la Chancellerie, et celui de l'advocat Desnoiers, son gendre. Les sceaux, qui estoient de plastre bronzé, furent rompus au pied de la potence, où ces deux Chanceliers nouveaux furent attacchés; l'un desquels, qui estoit le clerc Desnoiers, mourust Huguenot, et l'autre Catholique.

Le mécredi 14e, un laquais, aagé de dix huit ans seulement, fust pendu, à la place Maubert, pour avoir tué l'homme de M. de La Vizé, secrétaire du Roy. Il avoit esté à M. le Connestable, auquel, quand on en parla, dit qu'il ne lui avoit jamais fait que de mauvais services, et qu'on le pendist quand on voudroit, qu'il y avoit longtemps qu'il l'avoit gangné.

On me bailla, ce jour, la première Apologie de M. de Villeroy, faite en avril 1589. Elle contient demie main de papier, assez bien escrite pour une minute; et est recueillable, digne de la plume et esprit de M. de Villeroy. On m'a promis la seconde, qui n'est pas moins bien faite. Pour ceste copie, j'ay baillé le Traicté de M. le Cardinal du Perron avec Sa Sainteté, sur le restablissement des Jésuistes; avec une lettre de M. de Villeroy au duc de Maienne, 1594. L'un et l'autre recueillis dans mes livres.

Le jeudi 15e, j'ay acheté quatre bagatelles nouvelles, qui m'ont cousté six sols, à sçavoir : trois Plaidoiers, l'un *sur la Principauté des Sots* (dont il y en a au monde au-

tant qu'en lieu où vous sçauriez aller); l'autre, *sur la Translation d'une Religieuse pénitente* (dont il y a fort peu); le tiers, *sur le Monopole des revendeurs de bled et boulangers;* et la quatriesme bagatelle (qui est la meilleure) est l'*Histoire des insignes suppositions d'un médecin italien* (fort docte et expert en l'art de la pipperie), et de laquelle il s'est fait la justice à soi-mesme.

Le vendredi 16e, M. L. A. m'a donné un Discours abrégé de tout l'Estat de Florence, escrit à la main. Contient trois feuillets, et est remarquable de quelques particularités.

Le samedi 17e, j'ay fait quarante quatre pacquets, sans cotte, de livres et libelles, tant d'Estat, Religion, Ligues, Contreligues, et toutes autres sortes de matières, Ordonnances, Édits, Histoires et Discours de ce temps (la pluspart diffamatoires), contenans le nombre de deux mil cent soixante et dix neuf Traictés divers, de toutes façons : lesquels, ajousté à mes trois Alphabets, qui sont soixante et neuf pacquets cottés, dans lesquels s'en sont trouvés mil deux cens treize de mesme subject, font trois mil trois cens quatre vingt douze, qui ont esté ce jourd'hui inventoriés et arrangés, selon la disposition que j'en ay faite, sur les tablettes hautes de ma galerie, par maistre Abraham, auquel pour sa peine j'ay donné deux quarts d'escus.

Il y a encore six-vingts autres livres, tant grands que petis, non empacquetés, sur deux desdites tablettes. En une, sont Heures, Légendes (et mesme le Livre des Conformités de S. François), avec aultres vieux bouquins. En l'autre, divers Traictés de toutes sortes sur le Saint Sacrement de l'Eucharistie.

Le lundi 19e, j'ay acheté deux nouvelles bagatelles, qu'on crioit : l'une, une Déclaration (où on n'entend du

tout rien) de Me René Benoist, touchant la traduction et annotation de ses Bibles; l'autre, un Arrest contre les Sièges présidiaux. Et m'ont cousté trois sols.

Mon nepveu de Bénévent m'a donné, ce jour, un Discours au Roy, qu'il a fait imprimer, pour les Trésoriers généraux de France; et un autre m'a fait voir un petit Discours, imprimé de demie feuille à Douay, d'où on lui avoit envoié, contenant la joyeuse arrivée du marquis Spinola à la Haye en Hollande, où il n'y a rien à recueillir, sinon une moquerie grossière à la mode du pays contre les Hollandois (ce semble), qui entroit en traicté de paix avec l'Espagnol.

Le mardi 20e, M. Courtin, qui est venu voir mon Cabinet et mes médalles, m'a donné ung quart d'escu d'une, que M. de Longueville avoit fait forger à S.-Quentin, l'an 1589, dont il lui avoit falu prendre une abolition. Au revers, il a escrit : *Pro Christo et Rege,* et au-dessous : *S.-Q.,* qui est à dire *S.-Quentin.*

Il m'a donné aussi un teston estranger, que je n'avois point, dont j'ay esté curieux d'en ramasser quantité. Et, moi, je lui ay donné le pourtraict du Roy et de la Roine, en argent.

Le jeudi 22e, on m'a mis entre mains deux papiers fort curieux, pour le gage desquels j'ay déposé en celles de celui qui me les a baillés : *la Procédure vraie et entière, tenue au restablissement des Jésuistes,* avec une *Observation sur les Monnoies,* faite par M. Poulain. Le premier est un Estat général des finances de France, auquel sont spécifiés les deniers qui reviennent à Sa Majesté, tant de ses receptes générales que de ses finances; et les despenses qui restent à paier, après les charges ordinaires aquittées.

La somme totale de la recepte se monstre à quinze

millions six cens trente deux mil cinq cens vingt sept livres six sols; outre laquelle somme, y a encore une recepte à part de l'augmentation des parties casuelles, et de Montauban, à cause du contract des Aydes et autres, montans à six cens quatre vingt seize mil sept cens cinquante livres, qu'il faut ajouter à la susditte.

La despense se monte à quinze millions six cens trente deux mil cinq cens vingt sept livres six sols : si bien que la recepte n'excède la despense, que de ces six cens quatre-vingt seize mil sept cens tant de livres.

L'autre papier contient l'Estat sommaire des taxes faites sur les Diocœses de ce Roiaume, pour les deniers ordinaires, paiables, par chacun an, aux 15e mars et 15e octobre, par moictié : qui se monte, pour la somme totale, à quatre cens soixante-un mil sept cens quarante escus cinquante neuf sols neuf deniers, desquels deux Estats j'ay tiré copie, comme on a fait de mes deux Discours.

Le samedi 24e, veille de la Pentecoste, mon nepveu de Bénévent m'a donné le *Phœnix,* traduit par lui du latin de Claudian en vers françois, et imprimé, en une feuille in-4°, par Morel.

J'ay presté, ce jour, à M. D. P., mes *Muses raliées,* reliées en vélin, in-16. — Qui me l'a rendu, ce 9e juing.

Et à M. Guischard, le mesme jour, *Hieroglifica Pierii,* relié en veau rouge, in-folio, livre fort curieux. — Il me l'a rendu, ce 4e juing.

J'ay acheté, ce jour, les œuvres de S. Denis Aréopagite, imprimées, in-8°, par Hauqueville, tournées de græq en françois par le fœillant Goulu, où il y a une Epistre de lui, au commencement, au Roy, très jolie et bien faite, et qui ne sent en rien son fainéant. Elles m'ont cousté, reliées en parchemin, trente sols.

Ce jourd'hui, Tavernier m'a baillé, en change et trocq

de quelques autres pièces et pourtraictures telles que je voudrois, les pourtraicts en taille douce, faits nouvellement par Hondius, des douze plus illustres entremetteurs, négociateurs et ambassadeurs pour la paix des Estats avec le roy d'Espagne.

Le dimanche 25e, jour de la Pentecoste, mourut, à Paris, M. Desmares, naguères Me des Comptes, atténué d'une longue maladie, en réputation d'un fort homme de bien, et auquel Dieu donna une bonne fin et heureuse. Il mourut, à six heures du matin, où aiant demandé quelle heure il estoit, lui aiant esté respondu qu'il estoit six heures : « C'est une bonne heure, dit-il, en laquelle Notre-Seigneur souffrit mort et passion. S'il lui plaisoit me retirer à lui ! » Comme il fist, car incontinent après il mourust.

Le mécredi 28e, on m'a fait voir l'Estat des pensions que le Roy donne à plusieurs princes, seingneurs, prélats, gentilshommes, capitaines, financiers, roines, dames, damoiselles, filles, et autres de toutes qualités, tant régnicoles qu'autres. Montent lesdittes pensions à la somme de deux millions soixante et quinze mil cent cinquante sept livres. — Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu pour les finances, à...... le...... du...... 1607. — Copie qui m'a cousté ung quart d'escu (16 sols).

On m'a fait voir, ce jour, la *Discipline ecclésiastique des Églises Réformées de France,* c'est-à-dire l'Ordre par lequel elles sont conduittes et gouvernées : qui est un traicté assez curieux, distingué par chapitres et articles, contenant une demie main de papier ou environ. Duquel je n'ay pu encore tirer copie.

Le jeudi 29e, un de mes bons amis, nommé M. Cornille, jadis ministre de Nismes, que je n'avois veu il y avoit trois ans, me vinst voir et disna avec moy. Lequel

personnage j'aime et honore, pource que je sçai qu'il aime et honore Dieu, la gloire duquel il respire, avec la réformation de son Eglise et la réunion des deux Religions : à quoi il contribue ce que Dieu lui a donné d'esprit et de sçavoir (et ne lui en a pas peu départi), travaillant incessamment à réduire toutes choses à l'antiquité, et remettre l'Eglise en l'estat qu'elle estoit du temps de S. Augustin et des bons Pères et Docteurs de ce siècle : qui est le zèle d'un Chrestien et bon serviteur de Dieu, tel que je tiens estre ledit Cornille; mais dont la condition toutesfois, selon le monde, est déplorable, pour entreprendre une œuvre seulement possible à Dieu et impossible aux hommes, qui la calomnieront plus tost qu'ils ne la loueront et se trouvera enfin rejettée et réprouvée de la plus grande part de ceux de l'une et de l'autre Religion, *quorum alteri impudentissimi, alteri arrogantissimi*. De moi, encores que je loue et honore grandement la piété et bon zèle de ceux qui s'y emploient, si est-ce que, veu la corruption et dépravation du siècle sous lequel nous vivons, je trouve que tous ces gens-là *sibi canunt,* et (comme les sauterelles) *sibi suo succo vivunt*.

Gemere et silere (qui est la devise de M. Perrot, ministre à Genève) est la meilleure et la plus propre (ce me semble) pour ce temps.

Le vendredi 30e, j'ay acheté un nouvel Edit de création d'un office de lieutenant-criminel en chacun bailliage et séneschaussée, etc. M'a cousté deux sols.

Le samedi 31e et dernier de ce mois, un nommé Lescuier, qui fait ici les affaires du prince d'Anhalt, que je ne congnois pas seulement de veue, m'a envoié, par un que je congnois dès long temps, deux escrits à la main; l'un, *sur les moiens de faire la guerre,* qui est très-beau

et singulier; l'autre, *sur la recherche des Financiers, establissement de la Chambre de justice,* procédures y tenues, conventions des Partizans, remonstrances au Roy contre iceux, avec l'*abolition donnée par Sa Majesté à Beaufort, pour les faussetés par lui commises :* contenans les deuxdits Discours près de demie main de papier; en contreschange desquels j'ay mis entre les mains de celui qui me les a apportés, un *Discours de M. Despesse sur les commencemens de l'année,* le *Restablissement des Jésuistes à Rouen,* avec un mémoire *de la pauvreté de l'Église Rommaine,* tous lesquels sont insérés dans mes Manuscrits.

Ce mois de may fut venteux, froid, maussade, et si fort pluvieux, qu'on a remarqué qu'en tout ce mois il n'y a eu que deux jours exempts de pluie. Toutes sortes de vivres et denrées renchéries à Paris de moictié. Continuation à Paris de diverses espèces de maladies, principalement de cathaires, fièvres tierces, et doubles tierces, rougcolles, hidropisies et autres maux. Mes deux filles, malades de fièvre et catharre, guéries par la grace de Dieu. Madamoiselle de Ligni meurt, avec beaucoup d'autres. L'inconstance et mauvaisetié de la saison nous menassent (ce qui est toutefois en la main de Dieu) de beaucoup de pauvreté, dont nous sommes bien dignes, l'iniquité et le vice se renforçans tous les jours, et se voiant peu ou point du tout de charité et crainte de Dieu entre les hommes.

Le Roy, venant de Fontainebleau ici se proumener, pour y passer le temps pendant la couche de la Roine, joue souvent, et perd son argent à trois dés; et à son exemple, les courtizans et les plus grands de sa Cour jouent aussi, et n'est fils de bonne mère qui ne veuille tenter le hazard de ce mestier, jusques aux gueux et fa-

quins de la ville, qui en dressent les brelans aux coins des rues : tant ont de poids les actions des princes envers un peuple qui en imite tousjours plus tost les vicieuses que les bonnes!

M. de Guise et le prince de Jainville, son frère, gangnent au comte de La Rocheguion cinquante mil escus, modérés par le Roy à trente mil.

Un Conseiller de la Cour, nommé Gamin, perdist, en ce temps, au jeu vingt mil pistoles, qui font quarante mil escus. Mais il en fust quitte pour dix mil, qu'il falust que son père paiast comptant au prince de Jainville, contre lequel il les avoit joués et perdus, et qui sans cela l'alloit mettre en lieu où il eust respondu de lui. Ce lui fust une dure pillule à avaller; mais il lui fust force d'en passer par là.

Le mariage de M. de Vendosme avec Mademoiselle de Mercœur, que le Roy absolument veult avoir lieu, selon qu'il avoit esté promis et arresté, accrocché par le refus qu'en fait la fille, qui n'y veult prester son consentement, fasche Sa Majesté, qui demande à Madame de Mercœur, sa mère, les cent mil escus stipulés en cas de desdit, et deux cens mil escus d'avantage. Laquelle, s'excusant sur la volonté de sa fille, qu'elle ne peut forcer, offre les cent mil escus au Roy; et, pour le regard des deux cens mil autres, a recours à ses yeux, et offre à Sa Majesté prendre tout son bien, s'il en a affaire. Sa fille se retire aux Capuchines, et proteste de s'y rendre, plustost que de consentir à ce mariage. Le dit à une damoiselle que je congnois, encores que, pour mon regard, je tienne qu'il n'y a point de faire plus espineux qu'est ce non faire, principalement pour les filles et damoiselles de la Cour : estant, en ce, de l'opinion de Montaigne, qui dit, en ses *Essais,* qu'il trouve plus aisé

de porter une cuirasse toute sa vie qu'un pucelage.

L'Évesque de Verdun, en ce mois, vient à Paris, lequel le Roy prend en sa protection et lui baille des gardes, de peur qu'on ne l'offense. Cest Évesque mal avisé avoit desbauché une religieuse, sœur de M. Vatan (gentilhomme signalé de Berri), laquelle s'estant faite de la Religion, il avoit espousée, et puis l'avoit laissée là, et retourné à sa première profession. Ledit de Vatan, se sentant fort offensé de cest acte, et intéressé en l'honneur de sa sœur, en poursuivoit fort la vengeance, et menaçoit de le tuer et poingnarder, en quelque lieu qu'il peust se retirer. Punition, à la vérité, bien deue à l'impudicité, infidélité et révolte de cest évesque, plus paré d'hipocrisie que de foy, indigne (disoit-on) de la maison et armes qu'il portoit, mais qui devroit estre exemplaire, et non par les mains d'un particulier. Traict cependant remarquable de nostre temps, où tout est permis, fors bien dire et bien faire. Le Roy avoit mandé ledit Évesque pour faciliter le mariage de Madamoiselle de Mercœur, de laquelle il estoit tuteur.

Madame de Sulli, en ce mois, accouche d'un fils. Le Roy, l'aiant entendu, dit tout haut : « Je désirois que, « pour un, Dieu lui en eust donné une douzaine : car ce « seroit dommage que d'un si bon tige il n'y eust point « de rejetton. » Parole qui fust remarquée pour une faveur singulière et extraordinaire de Sa Majesté à l'endroit dudit sieur de Sulli.

Rencontre plaisante de Madame de Verneuil au Roy, qui demandoit au baron de Termes, que ce seroit de sa promesse de mariage qu'il avoit faite à la Sagonne (dont il estoit poursuivi)? Lequel lui aiant fait responsc comme n'aiant point envie d'en rien faire : « Ha! par ma foi, va « dire Madame de Verneuil, on dit bien vrai : *Tel « maistre, tel valet!* »

Juing.

Le lundi 2[e] de ce mois, un mien ami m'a donné copie d'une lettre contenant un brief et gentil Discours sur la préséance du bien dire et du bien escrire.

M. Cornille m'est venu voir, et m'a communiqué le subject du livre qu'il veut faire imprimer pour la Réformation et concorde de l'Eglise; grand œuvre certes, et grandement louable, et qui tend directement à la gloire de Dieu : ce qui me fait craindre qu'elle ait peu d'asserteurs, en ce temps misérable, auquel la plus part préfèrent leur particulier à ce qui est du salut publiq des ames et de la gloire de Dieu; et mesmement ceux (chose grandement déplorable) qui sont appelés à ceste sainte vocation.

Le tiltre de son livre est : *Joannis Cornelii Provincialis Encyclopædia* (hoc est Universa Institutio atque Disciplina sacrosanctæ Christianæ et Catholicæ Religionis): *In qua, contra tela mali illius ignita, rabidorum videlicet crescentes in dies errorum deformitates et damnatorum morum corruptelas, veræ Sapientiæ ac Religionis puritas defenditur et armatur.*

Ad Christianiss. Regem Henricum III.

Christi gloriæ.

Ecclesiæ paci.

Veritatem tantum et pacem diligite. Zachar. xiii.

Il y a, en sa préface, laquelle il m'a donnée en extrait, ung petit advis, d'une ligne, fort gentil et à propos, pour la poursuitte de son subject, nonobstant les calomnies : *Fideliter is quidem sapit* (dit-il) *qui plus amat inspici a rectis quam timet morderi a perversis.*



Ledit Cornille me conta comme, aiant disné, le jour de devant, avec un Archevesque (qui est de ces quatre, dont le Roy dit, un jour, qu'il en feroit tenir la cervelle de tous les quatre dans une culier d'argent); après lui avoir parlé et communiqué son dessein, ne lui avoit rien respondu à propos là-dessus, ains entrant en discours des lettres humaines, avec force belles paroles et exquises (qu'il a tousjours eues à commandement), l'avoit renvoié aussi sage qu'il estoit venu, lui aiant seulement dit qu'il en parleroit à M. l'Évesque de Paris.

Le mardi 3e de ce mois, on crioit, par ceste ville, un miracle très fameux (mais très faux, composé, à la Pomme de Pin, en recommandation de l'Ordre S.-François, ou plustost de l'argent qu'on pourroit tirer de ceste piperie), laquelle fadèze, avec un nouveau Arrest de la Cour et du Conseil privé, m'a cousté deux sols.

Le mécredi 4e, un Carme, nommé Lemaistre, de Rouen, avec un autre sien compaignon, vinst voir mon Estude, par curiosité, auxquels je la monstrai, à la recommandation de M. de Grainville, mon gendre.

Ce jour, eu trois mains de papier, six sols.

A Me Abraham, pour m'avoir traié et arrangé des livres et papiers de mon Estude et cabinet, seize sols.

Ce mesme jour, à un maistre couvreur, nommé Gallot, pour avoir recouvert quelques endroits de ma gallerie et cabinet, où il pleuvoit, et qui mesme m'avoit gasté quelques besongnes et livres, six francs.

Le vendredi 6e, C. Bérion m'a donné des *Méditations nouvelles* (et assez bien faites), d'un nommé Fiefbrun, séneschal de Civray et de S.-Maixent en Poictou, imprimées par lui, in-16°, mais où il y a plus de fautes que de mots.

Ce jour, furent fouettées, devant la porte de l'église



des Cordeliers à Paris, deux garses qui avoient porté force petits enfans auxdits Cordeliers, comme s'ils en eussent esté les pères. Ce qui scandalizoit fort l'Ordre S.-François.

Le samedi 7e, M. Lescuier, Allemant (autres disent de Genève), qui fait ici les affaires du prince d'Anhalt, homme fort curieux, m'estant venu voir, m'a apporté une pièce nouvelle qui court ici, d'un colloque entre le Pape, le Roy d'Espagne et l'Archiduc Ferdinand : dont il m'a promis me donner une copie.

Il m'a baillé aussi une liste de tout plain de mémoires et papiers curieux, qu'il a, dont j'ay marqué d'une * les suivans que je n'ay pas :

Seconde Apologie de M. de Villeroy.

Advis de feu M. de La Noue sur le changement de Religion de Sa Majesté [1].

Discours des intentions et procédures de ceux de la Religion, et de ceux de leurs adversaires, principalement depuis le règne de Henry IIIe jusques en l'année 1598.

Instruccion du Sieur de Chaligni, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, allant trouver la Sérénissime Roine d'Angleterre, de la part de Messieurs des Églises réformées de France, assemblés, sous l'auctorité et par permission du Roy, à Chasteleraud, en 1598.

Lettres de la feue Roine d'Angleterre à ladite Assemblée.

Une longue *Lettre d'un Seingneur à un autre*, sur le mesme sujet, où il se rencontre de grandes particularités.

---

1. Je n'ay eu que cestui-là, de toute la liste. (*Note de L'Estoile.*)

J'ay baillé audit Escuier un petit mémoire, en contreschange de quelques pieces que j'ay extraites de mes manuscrits, la pluspart desquelles il ne peult pas avoir.

M. Le Cocq m'a donné, ce jour, deux gettons d'argent, dont y en a un fort ancien, où il y a escrit : *Guill. de Monmoranci, premier baron de France*, que j'ay mis avec mes autres différens, dont j'ay, à ceste heure, sept vingt cinq.

Je lui ay donné ma pièce en cuivre des *Gueux de Flandres*, qui ne se trouve plus, où il y a : FIDELES AU ROY JUSQUES A LA BESACE.

J'ay acheté, ce jour, un Édit du Roy, de création et érection de deux maistrises jurées de chacun art et mestier, en toutes les villes jurées et fauxbourgs de son Roiaume et pays de son obéissance, en faveur de la naissance de Monseingneur le duc d'Anjou, troisiesme fils de France. M'a cousté ung sol.

Ce mesme jour, M. Courtin m'a monstré le livre de *la magnifique Entrée de M. le Duc en la ville d'Anvers*, l'an 1582, imprimé, la mesme année, audit Anvers, in-folio, par Christophe Plantin, relié en vélin doré magnifiquement, peinturé et enluminé, et n'en ay jamais veu un si beau, à mon gré, que cestui-là. J'en ay extrait les deux vers suivans, numéraux pour la dacte de 1582, que j'ay trouvé bien faits; escrits à la main, comme n'aians esté imprimés.

IMperIo, FrancIsce, noVo te BeLga coronat,
PerpetVo, sI IVsta patras; InIVsta, caDVco.

1582.

Le dimanche 8e, M. D. P. père m'a presté une lettre de M. de Lisle au Roy, escrite de Madric, en dacte du 16e avril 1608, par laquelle il lui donne force advis de la



Cour d'Espagne; et il y a des particularités remarquables, que beaucoup appèlent pures fadèzes. Entre les autres : que tous les Chevaliers et Seingneurs Espagnols admirent Monseingneur le Dauphin, le souhaitant pour serviteur de l'Infante, qui est une très belle et très agréable princesse; et que ce mariage est l'unique moien pour ruiner le Turq et accroistre la Chrestienté. Aussi, que tous les Espagnols publient partout la valeur de Sa Majesté, et nommément le Connestable de Castille, qui est la trompette de ses louanges.

On m'a donné, ce jour, un poëme nouveau, en vers françois, de demi-feuille, imprimé in-4°, intitulé *Berceau*, pour le troisième fils de Monsieur et Madame de Sulli.

Le lundi 9e, j'ay presté à M. Duranti, mon gendre, mon *Aimonius monachus,* vieil in-folio petit, relié à l'antique. — Qui me l'a rendu, le mardi 10e.

J'ay presté, ce jour, à M. l'Archevesque d'Auche, *Provinciale seu Constitutiones Angliæ,* in-4°, relié en parchemin. — Qui me l'a rendu le mercredi 16e juillet.

J'ay mis, ce jour, entre les mains de M. Courtin, mes gettons d'argent différens, qui sont dans une bourse de veloux vert, pour en traier les devises et les années, afin de sçavoir ceux qui me défaillent. Ce qu'il m'a promis de faire, et les avons comptés lui et moy. Il y en a sept vingt cinq; et croi qu'il ne s'en trouvera un seul qui ne soit different, y aiant tousjours pris garde de fort près, depuis que je me suis amusé à ceste curiosité, laquelle j'ay commencée il y a plus de vingt ans : où toutefois je me suis trompé de trois, que ledit Courtin, auquel je les ay donnés, a trouvé semblables.

Le mardi 10e, M. Lescuier m'a envoié l'Estat des garnisons de ceux de la Religion, paiées par comptant pour

l'année 1606. Se monte la somme totale desdites garnisons à cent trente-six mil cinq cent soixante et dix-neuf livres douze sols. Arresté au Conseil d'Estat, tenu à Paris le dernier janvier 1606.

Plus, un autre Estat des Officiers de la Maison de Monseingneur le Dauphin, et autres Officiers de Madame, en l'an 1606, et conséquemment 7, 8, 9, 10, fait à Paris le 15e jour de mars 1606. Signé HENRI, et plus bas : Rusé.

La somme totale se monte à dix-neuf mil six cens vingt livres. Pour la copie desdits deux Estats, j'ay paié un quart d'escu (seize sols).

On m'a donné, ce jour, des *Epigrammes latins contre le Pape Paul V,* imprimés en une feuille, qu'on avoit envoiés d'Allemagne à M. Bongars, faits en faveur de F. Paul, de Venise, que le Pape Paul vouloit faire assassiner.

Le mécredi 11e, M. A. m'a donné de petites Prières en escossois, in-32°, que j'ay ajousté en mon pacquet cotté E. E., où il y en a de toutes façons.

Le jeudi 12e, jour de la petite Feste-Dieu, le Roy vinst de Fontainebleau à Paris; et, passant par le fauxbourg S. Marceau, sur les dix heures du matin, aiant rencontré la procession, descendit de cheval, et, en plaine rue, se jettant à deux genoux pour adorer le Sacrement, donna occasion au peuple de louer et admirer sa dévotion : qui est aisé à faire, et ne sert de peu cependant à un roy, à l'endroit d'un peuple qui, en matière de Religion de leur prince, se conduit plus par l'apparance que par autre chose.

On me fist voir, ce jour, une fadèze nouvelle qui couroit, qu'on appeloit les *Sept Psaumes pénitentiaux des Courtizans,* où il y avoit quelques rencontres assez à

propos, et qui eussent eu meilleure grace en latin qu'en françois. Celle du Roy à ceux qui en demandent n'est pas mauvaise; mais, moy, comme un sourd, je n'entends goutte, et suis comme un muet qui n'ouvre point la bouche.

Le vendredi 13e, M. Chrestien m'a presté un livre *des Spectres,* imprimé à Paris, in-4°, relié en veau noir. Livre curieux, et duquel on m'a fait cas. — Lequel je lui ay renvoié le 24e de ce mois. — Ledit Chrestien a encore à moi l'*Histoire de Hongrie,* du 20 febvrier.

Le lundi 16e, M. Targer m'a fait voir un nouveau Discours, qu'on lui avoit envoyé de Hollande, dans un pacquet, imprimé, in-16°, à la Rochelle (*id est* à Leyden ou autres villes de Hollande), intitulé : *Sommaire Recueil des raisons plus importantes qui doivent mouvoir Messieurs des Estats des Provinces-Unies du Pays-Bas de ne quitter point les Indes*, traduit du flamant en françois. Le discours en est gentil et bien fait, lequel, après avoir lu, j'ay rendu aussitost audit Targer, comme je lui avois promis.

Ledit jour, on crioit la *Conversion d'une Courtizanne vénitienne,* qui estoit une nouvelle fadèze regrattée : car on en fait, tous les ans, trois ou quatre. Et me cousta ung sol.

Ce jour, M. Courtin, advocat en la Cour, a achevé le mémoire que je lui avois prié de faire pour les devises et dactes de mes gettons d'argent différens, lequel il a fait de sa main, fort exactement, et s'en est trouvé, entre lesd. gettons, trois de mesme sorte (ce que je ne pensois pas, pour y avoir tousjours regardé de fort près) : lesquels j'ay donné audit Courtin, pour sa peine. Les autres, je les ay mis dans deux bourses de veloux vert, un cent dans l'une, et quarante cinq en l'autre, attendant

que j'en parface le cent, si le loisir et l'occasion le permettent.

Ce mesme jour, j'ay eschangé quelques pièces d'argent, que j'avois mises à part dès long-tems, pour les avoir deux fois, à un lapis azuré antique, comme il appert par l'escriture grecque qui y est : lesquelles pièces pouvoient revenir en argent à quelque neuf livres, qui estoit le prix qu'un nommé Langlois (que je ne congnoissois que par un mien ami qui me l'amena) vouloit avoir de sondit lapis, trouvé sous les fondemens d'un chasteau, près Blois, et s'y voient encores les veines d'or.

Le mécredi 18e, j'ai acheté, 2 sols, un nouveau *Traité du père Gonteri, Jésuiste, touchant l'usage des images,* imprimé à Paris, par Chappelet.

Le vendredi 20e, M. Chaveau, beau-frère du feu petit bon homme Chauveau, curé de S. Gervais, un de mes meilleurs amis, m'a donné une nouvelle Remonstrance de Messieurs de Courtenay au Roy, du 14 du présent mois, laquelle j'ay mise avec les autres pièces que j'ay, concernant ledit subject.

Le samedi 21e, furent exécutés, en la place de Grève, à Paris, cinq voleurs de maisons, entre autres de celle du vieil bon homme Penna, médecin. Il y en eust deux roués, trois pendus, et un fouetté. On disoit qu'ils en avoient décélé beaucoup, et que c'estoient des plus artificieux du mestier : car le prévost Defunctis, qui les avoit pris et condamnés, disoit qu'ils excelloient en leur art, et passoient en subtilité tous leurs prédécesseurs.

Un petit prestre de la Se-Chapelle, qui sonnoit ordinairement la cloche et disoit des saluts, mourust, ce jour, sur la taille, à Paris. On le tenoit pour pauvre : qui estoit cause que chacun lui donnoit, mesme ceux de la Chambre des Comptes. Et toutesfois on lui trouva une



bonne somme d'argent, après sa mort. On parloit de quatre à cinq mil livres.

Le 23e de ce mois, M. le controlleur Guillon, mon voisin, m'a renvoié mes *Commentaires* de Montluc, que je lui avois presté, dès le 28e mars de l'an passé 1607. Il y a presque quinze mois encores, quand je les lui ay envoié demander, il ne s'en souvenoit plus, et de moi. Si je ne l'eusse trouvé sur ce registre (ou je ne faus guère de les escrire), je n'eusse sceu que mon livre fust donné, car j'avois perdu la mémoire de ce que j'en avois fait.

Le 24e de ce mois, j'ay renvoyé à M. Chrestien son livre *des Spectres,* après l'avoir leu d'un bout à l'autre : qui n'est ce que je pensois et qu'on m'avoit donné à entendre ; car, encores qu'il y ait beaucoup de choses curieuses audit livre, ramassées de divers aucteurs sur ce subject, se sont-elles entremeslées de tant de fadèzes, qu'à peine me suis-je peu donner la patience de les lire. Il y en a deux, entre autres, l'une, pour le Purgatoire, et l'autre, pour la Confession, p. 652 et 653, qu'il allègue de Martin Cromer, qui a escrit l'Histoire de Polongne, et d'Antoine Bonfinus, qui a rédigé par escrit l'Histoire de Hongrie, lesquels deux passages, pour me sembler peu croyables et ridicules, ne pouvois croire estre de la façon qu'il les met dans son livre, en ces bons aucteurs, jusques à ce que, les aians vérifiés, Chrestien et moy, sur l'un et sur l'autre, ils sont tels, et qui ne les voudra croire ne doit estre réputé Huguenot pour cela.

Ce qui est en Martin Cromer (*lib.* 4, *Hist. Polonor.*), de l'excitation d'un corps mort de son sépulchre, est bien davantage admirable que les extases de Bernold, et sert en quelque chose pour le Purgatoire.

Stanislas, évesque de Cracovie, que nous disions cy-devant avoir esté canonizé, longtemps après sa mort, par

le Pape Innocent IVe, avoit acquesté, d'un chevalier Polonnois, nommé Petric (c'est *Pierre,* en langage esclavon), ne sçai quelle terre pour son église, et paié le prix d'icelle, sans s'estre autrement soucié de faire rédiger le contrat de vendition par escrit. Peu après décédé Petric, le Roy Boleslas, qui haissoit mortellement Stanislas, parce que souvent Stanislas le reprenoit de ses adultères, suborne les héritiers de Petric, qui font apeler Stanislas devant le Roy et les Estats-Généraux de Polongne, pour partir la possession et saisine de ceste terre et leur en rendre les fruits, depuis le tortionnaire ensaisinement, injuste détention et possession d'icelle. Stanislas soutient la terre lui appartenir, à tiltre d'acquest de Petric, offre en informer. Il est pris au mot; mais, quand il pense produire ses témoins sur le champ, il les trouve si bien mitonnés et intimidés par le Roy, qui estoit juge et partie, qu'il ne lui fut possible de tirer chose quelconque d'eux, qui peust servir à la cause. Stanislas, voiant sa preuve manquer, et plus désireux et soucieux de son honneur que du bien qu'il alloit perdre, eust son recours à Dieu et s'avisa de tenter une chose surnaturelle et qui ne pouvoit entrer en cogitation humaine qu'elle se peust faire.

Il demanda délai de trois jours, pour instruire sa cause et faire ses preuves. Pendant ce temps, il fait mettre son Clergé en prières, le fait jusner, et lui-même jusne, et avec larmes et prières, invoque la toute puissance de Dieu à son ayde. Le délay passé, il vient au sépulchre de Petric, le fait ouvrir, et, touchant le cercueil du bout de sa crosse, commande à Petric, au nom de Dieu, de se lever. A ceste parole, Petric se lève et est mené, par Stanislas, où estoit le roy Boleslas, séant en son lit de justice. Il fait, en présence du Roy et de la Noblesse assemblée,

que Petric avoue avoir vendu sa terre à Stanislas et en avoir reçu l'argent, et que Petric reprend aigrement ses héritiers, de quoi obtempérans aux passions et annimosités du Roy ils auroient mis Stanislas en procès sans occasion. Ainsi, malgré le Roy, la vérité fut congneue, et Stanislas gangna son procès pour ce coup. Quant à Stanislas, après qu'il se fust retiré de la présence du Roy, il donna le choix à Petric de retourner à son sépulchre ou de vivre plus longtemps au monde. Mais Petric fist response : qu'il aimoit mieux mourir encore un coup, pour gouster la vie éternelle, de laquelle il n'estoit plus guères loing, et supplia Stanislas d'intercéder vers Dieu, de ses prières, que ses pecchés lui fussent remis, pour lesquels il estoit entré en Purgatoire. Ce que lui promist faire Stanislas, et, sur ce, Petric rentre en son sépulchre et tombe mort, comme devant.

J'achèverai ces histoires par une dernière, qui ne touche point le Purgatoire, mais convient si bien à ce qui est de la présente matière, que je ne sçaurois m'empescher que je ne l'apporte. Elle est avenue du temps de nos pères (*Lib.* II, *Decad.* I, *Histor. Hungariæ*), et attestée pour véritable par Antoine Bonfinus, qui a rédigé fidèlement par escrit l'Histoire de Hongrie. Les Valaches, colonies de nos anciens Gaulois, comme assez le nom le dénote, s'estoient mis en armes et souslevés pour l'absence de Sigismond, Roy de Hongrie, qui estoit au Concile de Constance. Ils avoient pour chefs de part deux grands seingneurs, Daan et Merches, qui, pour dominer en Valachie, nourrissoient et fomentoient la sédition tant qu'ils pouvoient. Mais Daan estoit le plus foible, et, pour se fortifier contre Merches, qui avoit l'appui de Lisonche, viceroy et lieutenant de l'Empereur Sigismond, fut contraint d'appeler les Turqs à son secours, leur pro-

mettant une partie de la Transilvanie. Ces chefs, estans forts de gens, de part et d'autre, se donnèrent une bataille, en laquelle le viceroi Lisonche aiant esté tué, Merches eust du pire et s'enfuit, perdant la fleur des siens qui demeurèrent morts sur la place. Or voici ce qui avinst de mémorable de ceste bataille. Deux ou trois ans après la bataille et desfaite d'hommes si grande, quelques-uns descendirent au camp de bataille, ouïrent, parmi un grand monceau de morts estendus sur la plaine avec leurs os et carcasses, comme une voix, laquelle sans relasche résonnoit, à leur advis, le nom de Nostre Sauveur Jésus-Christ et de la Vierge Marie. Ils cherchent assez curieusement, de ça et de là, parmi les morts, d'où pouvoit procéder ceste voix. Après avoir bien cherché, ils trouvent une teste de mort, qui leur dist : « De quoi vous estonnez-vous, mes amis ? Je suis chrestien, et durant ma vie j'ay porté tousjours honneur et révérence à la Vierge Marie, chommé les sept festes de l'année instituées en son nom, et suis ici mort sans confession ; mais ceste Sainte Vierge, laquelle j'ay servi dévotement tous les jours de ma vie, a gangné, par ses prières vers son Fils, que je ne fusse damné éternellement et m'a fait octroier une langue, afin que par elle je confessasse mes pecchés. Et partant, au nom de Dieu, faites venir ung prestre qui m'oye en confession. » Cela est fait tout promptement, et le prestre, estant venu, ouït la teste en confession, à laquelle il n'eust sitost donné l'absolution qu'elle ne fust et demeurast morte.

J'ay extrait du susdit livre, avant que le rendre, lesdits deux miracles ou fariboles, après en avoir conféré les passages sur le latin de Cromer et Bonfin, ce mardi 24[e] juin.

J'ay, ce jour, presté, à la prière et importunité d'un

mien ami, à M. Lescuier, un de mes Manuscrits in-folio, relié en parchemin, dans lequel y a plusieurs Discours et Traités différens; entre lesquels, les principaux sont le Procès-verbal du duel de Jarnac et La Chastaigneraye; la Proposition des articles du mariage du feu Duc d'Alançon avec la Roine d'Angleterre; Advis et Remonstrance sur la publication du Concile de Trente, fait par M. Despesses, et autres : pour la seureté et gage duquel Manuscript (aiant esté bien averti qu'il ne faut rien prester autrement audit Lescuier), il m'a envoié un autre sien Manuscript in-folio, relié en parchemin, dans lequel y a plusieurs Instruccions et Lettres aux Pape, princes, et autres potentats de la Chrestienté, tant du feu Roy que de cestui-ci. Du feu Roy, sur la justice faite par Sa Majesté à Blois des personnes du feu Duc de Guise et Cardinal son frère; de cestui-ci, sur son retour et conversion à l'Eglise Catholique, Apostolique et Rommaine, et autres traictés que je n'ay point veus. Il m'a aussi presté une Lettre, en forme d'Advis, de M. de La Noue, sur le changement, demandé par les Catholiques, de la Religion du Roy, fait sur la fin de l'an 1590, ou au commencement de 1591, de laquelle pièce manuscripte, contenant de 5 à 6 feuillets, j'ay dès long-temps ouï faire cas à plusieurs personnes.

Ledit Lescuier m'a renvoié, dès le lendemain, mon livre, disant qu'il désiroit d'en avoir un autre, qu'il avoit veu dans mon Estude, et que c'estoit de cestui-là qu'il avoit entendu me faire prier de lui prester : ce que je n'ay voulu faire et, en lui rendant le sien, ay esté bien aise d'estre dépestré de l'importunité de cest homme, duquel (selon le récit qu'on m'en a fait) les actions n'estant point droites, la familiarité et communication me seroit plus ennuieuse qu'agréable, car j'aime surtout la compagnie

de ceux qui craingnent Dieu et révèrent sa face, et n'en veux accoster d'autres que de ceux que je reconnoistrai pour tels (encores qu'en ce misérable temps on y soit souvent trompé). Quant au Discours de M. de La Noue, pource que j'avois envie de l'avoir, je lui ay baillé, pour contreschange, le Conclave du Pape Clément VIIIe, avec un escrit du ministre de Montigni, sur l'invocation des Saints, que j'avois deux fois, comme je croi aussi qu'il avoit une autre copie dudit Discours.

J'ay achepté, ce jour, dix-huit deniers, une nouvelle Description des lieux de la Terre Sainte.

Le 26e de ce mois, j'ay acheté, trois sols, une nouvelle bagatelle, intitulée : *Les Devises des Empereurs Romains,* par Jacques Le Vasseur, archidiacre de Noyon.

Le 27e, j'ay acheté, six blancs, un nouveau Discours, fait par un nommé de Coquerel, Général des Monnoies, sur la perte que les François reçoivent en la permission d'exposer les monnoies estrangères.

M. Chrestien m'a presté, ce jour, un *Antonini Liberalis transformationum congeries,* avec le *Phlegon Evallianus* (que je desirois surtout de voir), reliés ensemble, avec d'autres sur ce subject, en parchemin, in-8°, imprimés à Basle, 1568. Et s'en recouvre rarement. — Je lui ay rendu, le 7e juillet.

Ce jour, comme je pensois aller visiter M. Despinelle (un de mes bons amis), en qualité de malade, je sceus qu'il estoit guari de tous ses maux et passé à Dieu, dès le jeudi 19e de ce mois. C'estoit un homme de bien, d'une douce humeur et conversation, et auquel, à mon grand regret, n'ay pu rendre les devoirs, à sa fin, de l'amitié que je lui avois vouée, tant pour n'en avoir esté averti, que pour avoir un de mes fils (qui estoit Matthieu) extrêmement malade, et de la convalescence duquel désespéroit

M. Duret, son médecin, qui enfin ya esté trompé, comme en beaucoup d'autres. M. Penna, au contraire, qui, comme mien ami, le vinst voir deux fois, m'aiant tousjours asseuré de sa santé et bon portement, moiennant l'aide de Dieu, auquel il le faut réserver.

Ce mois et le précédent, quatre de mes enfans, à sçavoir mes deux fils aisnés et mes deux filles, ont esté affligés de maladies. Ce qui ne m'est venu guère à propos, avec mes autres incommodités, qui s'accroissent et augmentent tous les jours : non toutefois sans une diffinie providence de Dieu, qui, je m'asseure, se sert de telles verges pour le salut de moy et de ma famille, laquelle sera tousjours assez riche et fortunée, quand il l'avouera pour sienne.

Le samedi 28e, fut décapité, en la place de Grève, à Paris, un beau jeune gentilhomme, pour avoir, avec un sien adjoint qui fust pendu et estranglé quant et lui, volé le courrier d'Espagne. Le gentilhomme mourust de la Religion, en chantant un psaume. Et, aussi tost que le bourreau lui eust trenché la teste, il prist un entonnoir et en vida tout le sang dans une bouteille : si qu'il en demeura fort peu de respandu sur l'eschaffaud. Ce qu'on disoit n'avoir point accoustumé de se faire, et a esté remarqué par un homme qui y assistoit, lequel m'a asseuré l'avoir veu.

On crioit, ce jour, une nouvelle histoire (ou plus tost fable) de la cruauté exercée en Perse par les Tartares envers trois Pères Capucins et plusieurs Chrestiens nouvellement convertis, avec une grande victoire du Roy de Perse contre le Turq.

Cette nouvelle bagatelle (sujette à caution, pour venir de loing) m'a cousté ung sol.

Ce jour, j'ay changé une pièce d'argent, dont j'avois



la semblable en or, à six gettons d'argent différens, que m'a baillé M. Le Coq : dont il y en a un d'Ostande fort remarquable ; lesquels avec deux autres que j'avois eschangé, le jour de devant, à deux petites médalles d'argent, font à ceste heure cent cinquante-trois.

Le lundi 30e et dernier de ce mois, je rencontrai, par hazard, sur un fondeux, où nous estions allés, M. Courtin et moy, le plomb de la pièce que le Pape Grégoire XIIIe fist faire à Romme, l'an 1572, à la Saint-Berthélemi, pour approbation et congratulation du massacre fait en ceste journée, à Paris et par toute la France, des Huguenos. Le pourtraict du Pape, avec son inscription, y est d'un costé ; et de l'autre, au revers de ladite pièce, y a un Ange figuré, tenant d'une main la croix et de l'autre une espée, avec laquelle il tue et assassine force gens, et y a inscrit : UGONOTORUM STRAGES, 1572.

J'ay trouvé ceste pièce si papale et remarquable, qu'aiant acheté ce plomb, un teston, l'ay fait mouler en or audit fondeux, et baillé six escus, que j'ay retirés de la vente de quelques petites pièces d'or et d'argent que j'avois.

La constitution de ce temps, froide et pluvieuse, toute contraire à la saison, causa à Paris diverses espèces d'infirmités et maladies : dont j'eus ma part, en ma maison, en quatre de mes enfans, qui tous, toutesfois, en relevèrent, par la grâce de Dieu. Beaucoup de gens en moururent, entre autres le président de Vienne, en la fleur de son aage, sur la fin de ce mois, nonobstant ses grands biens, grades et honneurs. Il mouroit riche, selon le bruict commun, de plus de deux cens mil escus, lui qui, de son patrimoine, n'eust jamais deux sols vaillant, estant, de torchecul de mule qu'on l'a veu, parvenu en peu

de tems à un estat de Président des Comptes, Controlleur général des finances et Conseiller d'Estat de Sa Majesté : qui sont estranges mutations, mais procédantes de la main de Dieu, *suscitans de terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem.* Parole vérifiée en luy, comme en beaucoup d'autres de ce temps.

Les Chancelleries baillées à ferme en ce mois, entre autres celle de Paris, le vendredi 27e dudit mois : invention d'avarice et non de réformation ; ruine de ces compagnies honorables, rendant les officiers d'icelles vils, contemptibles, et subjects de ces faquins mercenaires de fermiers : surtout pour le regard des estats d'audianciers et controlleurs, qu'il despouille par là de toute authorité, et rend leurs charges (qui jà l'estoient assez) du tout inutiles.

Une traicte de bleds (nonobstant la cherté et menasse de pis, à cause du temps), accordée à quatre marchans, par le Roy, auquel ils baillent douze mil escus en or, qu'ils avoient promis à un grand près sa personne, pour moienner ceste permission de Sa Majesté ; laquelle (suivant la déclaration dudit seingneur, que lesdits marchans ne lui donnoient, pour ceste affaire, qu'un chapeau de castor) lui en donna deux, lui disant qu'il ne vouloit pas qu'il perdist rien avec lui. Et quant aux marchans, après leur avoir fait lui-mesme sceller et signer leurs despesches, et touché les 12 mil escus, les renvoia, leur disant qu'ils n'y revinssent plus. Traict notable et plaisant.

En ce temps, mourust à Rouen une nommée Madame d'Aubigni, niaipce de feu M. d'Assi, qui avoit espousé en premières nopces ma tante Du Thil, laquelle laissa, par fondation, dix huict mille messes pour le salut et remède de son âme. Ce que j'ay bien voulu noter, contre la sotte et aveugle superstition des gens de ce temps.

JUILLET.

Le mécredi 2[e] de ce mois, M. Guittart m'a donné, de son cabinet, une petite médalle en argent de la feue Roine de Navarre, mère de nostre Roy à présent regnant, où son pourtraict est d'un costé, et de l'autre une anchre sur un rocher battu des vents de tous costés; et y a escrit : *Numine freta, licet rumpere, infracta manebo.* Et à l'entour de lad. pièce sont gravés ces mots du Ps. CI, fort delicatement et lisiblement : *Pour estre à moy, qui droite voie ira, me servira.* Elle fust forgée l'an 1566, lorsque le Pape, à raison de la profession de la Religion, et establissement d'icelle en ses pays de Navarre et de Béarn, publia une monition contre laditte Roine, à laquelle le Roy Charles IX[e] s'opposa, la prenant en sa protection, comme sa sujette et parente. Ladite pièce est belle, nette et bien faite : laquelle ledit Guittart, voiant que j'en avois envie, m'offrist de si bonne façon et bonne volonté, que je la pris de lui; et, pour reconnoissance de sa courtoisie, lui envoiai, le lendemain, une petite Bible, de mon cabinet, de R. Estienne, in-8°, reliée en marroquin incarnat, qui est très belle, et s'en recouvre rarement.

M. Bossé me donna, ce jour, la copie d'une lettre notable, d'un nommé Paien, à M. le duc de Sully, sur l'empeschement que le Nonce du Pape avoit donné à l'impression d'une traduction qu'il avoit faite de l'Apologie latine du Roy d'Angleterre contre les deux Brefs du Pape Paul V, dont il avoit fait saisir toutes les copies, remonstrant audit sieur, que, si cela avoit lieu, il faloit, à meilleur tiltre et raison, supprimer et défendre les œuvres de Bellarmin, dans lesquelles se trouvent une infinité de choses contre l'estat des Rois et Princes chrestiens, lesquels il



ne fait que petits valets du Pape, et les lui rend absolument subjets, dont il cite, en ladite lettre, force passages tirés de divers endroits de ses œuvres.

Le jeudi 3e, j'ay envoié, par Berion, à M. Penna le jeune, médecin du Roy, pour la peine qu'il avoit pris de voir Matthieu malade, n'aiant jamais voulu prendre argent de moy, un Nouveau Testament græq de R. Estienne, in-16°, relié en marroquin, à petits fers, en deux volumes, d'une reliure rare et exquise, lequel estoit sorti de la bibliothèque de M. de Pormoran, d'Orleans, et m'avoit cousté quatre escus. J'en ay un autre de mesmes, non si bien relié, mais que je tiens fort cher, pour estre noté de la main du docte Salignac, ami de feu mon père.

M. Courtin m'a fait présent d'un teston, forgé à La Rochelle, comme il se void par le H (qui est la marque de La Rochelle), du roy Henry II, où l'esclat de la lance dont il fust frappé en l'œil s'y void emprainte. Ce que pensant estre avenu fortuitement par défaut du coing, ay appris certainement, des changeurs et autres des Monnoies, qu'il a esté fait exprès, et qu'il en a esté frappé et forgé quantité desdits testons, à La Rochelle, l'an 1559.

Le vendredi 4e, sur une pièce des Gueux de Flandre, où il y a : *Fidèle au Roy jusques à la bezace*, que j'eschangeai à des gettons d'argent qu'avoit M. de Montaut : estant entré en discours desdites pièces, gobelets et autres médalles et marques de leur rébellion, qu'ils firent faire et portèrent de là en avant, un mien ami, M. C., qui estoit en la compagnie, m'envoia, le lendemain, le Mémoire suivant, extrait du premier livre de l'*Histoire des Troubles de France et pays circonvoisins, depuis l'an* 1562 *jusques l'an* 1572 : aians esté curieux, et lui et moy, avec le sieur Montaut, d'en avoir escrit et envoié ledit Mémoire en Flandre, pour en recouvrir s'il estoit

possible. Il est notable pour les fureurs du siècle, conceu en ces mots : « Ceux qui, en Flandre, s'appellèrent les Gueux, l'an 1563, s'habillèrent plusieurs d'eux de vestemens de couleur grise et cendrée, et pendirent à leurs costés des gobelets de bois entreversés d'une barre d'argent, qui portoit en ces mots : *Vivent les Gueux!* Outre ce, pour tesmoingner à tous, par quelques signes extérieurs, la fidélité qu'ils promettoient porter à leur Prince, avoient son effigie (qui d'or, qui d'argent) pendue au col, de la forme des deux escus, aiant d'un costé deux mains couplées, une bezace et le gobelet, avec ce mot : *Fidèles au Roy jusques à la bezace*. Ils firent aussi une autre forme de cuivre, avec ce brief d'un costé : *Escu de Viane;* et de l'autre cestui-ci : *Par flammes et par fer;* et les armoiries de Bourgongne engravées dessus. »

Le lundi 7e, M. Du Puy m'a presté la seconde Apologie de M. de Villeroy, qui est encores mieux faite que la première, et plus longue : car elle contient une main de grand papier d'escriture à la main, et plus, que je lui ai rendue, le lundi 4e aoust. La Pimante m'en a fait une copie, qui m'a cousté onze livres : qui est trop, pour en avoir pris un double, comme je croi. De quoi m'estant fasché contre lui, m'a promis me rendre mon argent, que j'aurai mès que je le tienne.

Je troquai, ce jour, avec le sire Avelines, cinquante gettons d'argent différens qu'il avoit : où, entre les autres, s'en sont trouvés deux très rares; l'un, fort ancien, où il y a de l'escriture allemande à l'entour, et toutefois est françois, comme appert par la fleur de lis; l'autre, du Roy poursuivant les Hespagnols, avec la lance en arrest, desquels on ne void paroistre que les crouppes des chevaux, qui y sont fort bien figurées. Et y a : *Henrico, Hispanis sic terga datis*, 1593. Ils m'ont cousté vingt-

huit livres dix sols les cinquante, que j'ay païés d'une antique d'or et autres petites pièces que j'avois. Ce sont deux cent trois gettons différens que j'ay à ceste heure.

Le mécredi 9e, P. Le Bret m'a vendu 15 sols la *Traduction en françois de l'Apologie latine* (que j'ay) *du Roy d'Angleterre,* avec une autre plaisante drollerie et bagatelle intitulée : *la Légende dorée des Frères Mandians;* lesquelles deux se vendoient, à l'entrée du temple de Charanton, dimanche dernier.

M. Greban m'a presté, ce jour, le *Livre des controverses de ce tems, fait par Rivet, ministre de Thouars,* imprimé in-8°, à La Rochelle, 1608, duquel tous ceux de la Religion font un grandissime estat. — Je lui ay renvoié, ce jeudi, 24e du mois.

Le jeudi 10e, M. D. V. Hottoman m'a donné la copie d'un petit Advis, d'une page, envoié ici de Prague, en dacte du 14e juin 1608.

Ce jour mesme, La Pimante m'a donné la copie de l'Ordre qui a esté establi des gens de guerre de M. l'Electeur Palatin, contenant un petit feuillet d'escriture.

Le vendredi 11e, j'ay encores eu du sire Aveline 18 gettons d'argent différens, entre lesquels y en a un très beau de la Roine Anne de Bretagne, où les fleurs de lis s'y voient mi-partis d'hermines. Il y en a un autre du feu Premier Président De Thou, et un de cestui-ci, autour duquel y a escrit : *Redde rationem villicationis tuæ.*

Ce sont deux cens vingt et un, que j'ay mis dans trois bourses de veloux vert, dont il y en a cent en chacune des deux premières, et vingt et une de la troisième, qui attend compagnie.

M. Courtin m'a donné, ce jour, la copie d'un placcard fait sur la Pyramide, lorsqu'on s'approchoit pour l'abattre, que je n'avois encores peu recouvrir et duquel



on faisoit estat, non sans cause, car il ne se peult rien voir de mieux. Il est court et commence : *Adeste cives, concurrite Franciæ incolæ, viri, pueri, omnes puellæ, totius etiam urbis populi, concurrite, adspicite paratas,* etc.

Il m'a donné aussi des vers latins très beaux sur la dernière Conjuration d'Angleterre, avec le suivant distique gaillard contre Servin et Robert :

Dat mihi Servinus, vendit mihi verba Robertus;
Sed pluris vendit, qui mihi verba dedit.

Le samedi 12e, M. D. P. m'a donné la copie des derniers vers latins faits par feu M. Bodin, advocat en Parlement, qui décéda l'an 1595; auxquels il ne se lit un seul mot de Jésus-Christ, comme aussi il avoit la réputation de n'y croire pas beaucoup. Au surplus, homme docte, mais qui ignoroit tout, puisqu'il ignoroit cestui-là.

Il est intitulé : *Jo. Bodini extremum carmen,* et il y a 74 carmes, que ledit D. P. m'avoit promis il y a longtems. Il y a au bout un mot de lettre notable à l'avocat Gillot, auquel on les envoioit; par lequel on lui donne advis du commandement qu'il fist à son fils, pendant sa maladie, de brusler tout plain de ses œuvres, et qu'il fist lesdits vers, le jour précédant sa mort.

M. de Gérocour m'a donné, ce jour, le portrait de Lipse, fort bien fait, par le laquais de M. Du Pui, œuvre rare de laquais.

La nuict de ce jour, sur les onze heures du soir, fut assassiné, en nostre rue, et laissé pour mort, un pauvre sélier, que quelques meschans garnemens d'assassins furent quérir jusques en son logis et en son lit, où il estoit couché avec sa femme, sous couleur de lui donner de la besongne pressée pour un gentilhomme, et l'en faire



paier doublement. Mais son paiement fust en plus de vingt coups d'espée qu'ils donnèrent à ce pauvre homme, qui, estant transporté au logis de Mademoiselle Duret, et là pansé par le barbier, interrogé à raison de quoi et par qui il pensoit avoir esté accoustré de ceste façon, dit qu'il se doutoit que ce fust par des ruffiens d'une garse, laquelle pour son mauvais gouvernement il avoit empeschée d'avoir et demeurer en une maison proche de la sienne : monstrant, au reste (ce pauvre homme), une grande patience en son mal, avec une vraie fiance et résolution en Dieu.

A l'heure mesme, sortirent, par la porte Bussi, six gentilshommes (ainsi qu'on disoit), pour se couper la gorge, sur une légère querelle qu'ils avoient prise : dont on avoit rapporté deux morts dans un coche.

L'advocat du Val m'a donné, ce dimanche 13ᵉ, des vers latins, qu'il a fait imprimer, en une demie-feuille, sur la mort d'un Antonius Quirinus, sénateur de Venise. Les vers sont bons, mais l'invention n'y respond pas.

J'ay presté, ce jour, à M. Courtin, qui m'a promis me les rendre demain (ce qu'il a fait), quatre de mes pièces des plus belles et rares, tirées de mon estui de marroquin, sçavoir : la pièce du Roy Charles IXᵉ, de la S.-Berthélemi, en argent; celle du Pape Grégoire XIII, en or, qu'il fist forger à Romme, sur la mesme, l'an 1572; le pourtraict de J. Hus, en argent, avec son dicton, arrest et supplice, et est ladite pièce singulière et originalle; et mon petit Bacchus, de cuivre, fort antique, où est gravé ce mot græq Κετριποριος, que je suis encore à apprendre que c'est; mesme des plus versés en la langue græque, qui ne m'ont peu donner l'explication de ce vocable: comme M. Casaubon, Guischard, D. P., et autres.

Le lundi 14ᵉ, on crioit devant le Palais une bagatelle



nouvelle d'un Discours regratté, d'un accident étrange et pitoiable d'une femme qui, après avoir tué ses enfans, s'estoit pendue avec les cordons de ses cheveux : et m'a cousté ung sol.

On m'a donné, ce jour, un Arrest du Conseil privé contre les Sergents loupvetiers, imprimé à Paris nouvellement, par Pautonier ; et le crient, ces portepaniers, à un sol, tant qu'on en vouloit.

Le mardi 19ᵉ, j'ai fait deux pacquets de bagatelles, que j'ay ramassées depuis le premier de cet an 1608 jusques au dernier juing. Le premier contient quarante-cinq diverses lettres, que j'ay cotté de quatre A, comme donnant commencement au quatrième Alphabet ; le second, de quarante-trois, cotté de quatre BBBB.

Le jeudi 17ᵉ, j'ay donné à M. D. P. une *Légende dorée du Mandiant,* qu'on m'avoit donnée, nouvellement imprimée à Leyden, in-8°.

M. Chrestien m'a envoié, ce jour, sa médalle de Calvin en argent, et la lui ay renvoiée aussi tost, n'estant bien faite, et, comme je croi, moulée.

Le samedi 19ᵉ, M. de Montaut m'a fait recouvrir un teston morveux, forgé à S.-Messans par les Huguenos, comme il apparoist par la lettre de T, qui est la marque de la Monnoie de ladite ville, frappé l'an 1573, après la S.-Berthélemi, en détestation du massacre de ladite journée et dérision du Roy Charles IXᵉ, qu'ils apeloient *morveux :* que j'ay serré avec les autres, pour mémorial et marque de nos fureurs civiles. J'ay baillé audit Montaut, en trocq dudit teston, deux de mes petites médalles d'argent des Familles ; mais depuis j'ay sceu que ledit teston n'est point de ceux-là et ne le peult estre, tant pource que les Huguenos, en ladite année, ne tenoient point Saint-Messans, que pource que lesdits testons morveux furent

fabriqués par les Huguenos à Orléans, au commencement des Troubles, 1562, et, depuis, ne s'en est point fait, et ay trouvé entre mes pièces un demi teston morveux de ce temps et an 1562; dont j'ay renvoié audit Montaut son teston, qui demeure toutefois opiniastre en son opinion, encores qu'elle soit notoirement fausse.

J'ay donné, ce jour, 10 sols, d'un getton d'argent de la Roine Elizabeth, femme du Roy Charles IXe, autour duquel y a : *Spes mea Deus in æternum*. Je ne l'avois point, et fait le 222e.

Ce jour mesme, j'ay trouvé (ce que je n'eusse jamais creu) qu'un mien ami (homme, d'ailleurs, d'honneur et de qualité, et auquel j'eusse bien fié le meilleur de mon bien) m'avoit pris, de mon estude (où je l'avois laissé seul fort longtemps, au milieu de mes pièces d'or et d'argent, desquelles il est aussi curieux que moy), deux escus sol, dans ung petit coffret damasquiné; et un autre, faux, qu'il y avoit supposé, au lieu d'un bon qu'il avoit pris : lequel, sans en faire aucune mine ni semblant, lui monstrai, ce jour, disant qu'on m'en avoit trompé, mais que pour cela je n'avois envie d'en tromper personne. Sur quoi, il me dit que je lui laissasse, et qu'il trouveroit moien de m'en desfaire, par un qu'il connoissoit, qui avoit accoustumé de faire de grands paiemens, et en passoit assez d'autres. Ce que je fis : car je pensai que lui-mesme, à qui il estoit, pouvoit ce faire fort aisément. Voilà la fidélité des amis d'aujourd'hui, auxquels plus tost que ressembler je choisirois la perte de mon bien, aimant mieux estre trompé (ce qui m'est avenu et avient souvent) que de tromper jamais personne. Si je n'eusse sceu de ce costé-là assurément mon compte, je n'eusse escrit icy ce que dessus.

O mes amis! il n'y a nul ami! disoit Aristote. Ce

mot doit estre aujourdui familier à beaucoup, aussi bien qu'à ce grand philosophe.

Ce jour, arriva, sur le soir, à Fontainebleau, où la Cour estoit, dom Pedro, ambassadeur d'Espagne, avec grande suitte et belle cavallerie de mules. Long-temps y avoit qu'on l'y attendoit.

Le lundi 21ᵉ, j'ay presté à M. de Viliers Hottoman, ma Leiturgie de Cassander, imprimée in-8°, à Cologne, et reliée en vieux veau noir. — Lequel me l'a renvoié, le 25ᵉ de ce mois.

Le jeudi 24ᵉ, j'ay acheté, ung sol, une Déclaration du Roy, qu'on crioit, pour la cassation des Lettres de maistrises de tous arts et mestiers, créées auparavant son advènement à la Couronne.

Le samedi 26ᵉ, on crioit, par ceste ville, un *Pourparlé fait à Fontainebleau, entre le Père Cotton et un Ministre de Montpellier, nommé Gigord*, imprimé nouvellement par Chappelet; laquelle bagatelle (car, de tous les deux costés, ce qui s'en imprime ne peult estre qualifié d'autre nom) m'a cousté 3 sols.

J'envoiai, ce jour, à M. Duret le médecin, pour avoir pansé quatre de mes enfans malades, une plaque d'argent, de laquelle j'avois fait le marché à soixante francs, qu'il n'a voulu prendre, non plus que de l'argent que je lui avois fait présenter. Ce qui (encores que j'en aye bien affaire) me mect en peine, pour en vouloir finalement demeurer quitte envers lui.

Le dimanche 27ᵉ, j'ay donné à Mademoiselle de Fontenay l'*Histoire des Martirs*, nouvellement réimprimée à Genève, in-folio, augmentée de deux livres et de plusieurs autres histoires et remarques de ce temps, qui ne se trouvent à la première impression; laquelle, reliée en parchemin, P. Le Bret m'a vendu 10 francs.

Le mardi 29e, j'ai presté à M. Pavillon, advocat en la Cour, mon *Théophilacte* græq, relié en veau noir doré, imprimé à Romme, in-folio. — Qui me l'a rendu, le samedi 2e aoust.

Le mécredi 30e, j'ay acheté, 5 sols, les trois bagatelles suivantes, qu'on crioit : 1° l'*Ordre observé à l'arrivée de dom Pèdre de Tholède*, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, arrivé à Fontainebleau le samedi 19e de ce mois; 2° *Pour les servitudes de la Coustume de la Prévosté et Vicomté de Paris;* 3° et *la Bienvenue de Monseingneur le duc d'Anjou, par une Damoiselle;* au discours de laquelle se vérifie le proverbe, qu'elle allègue elle-mesme sur la fin (bien qu'elle le die faux, pour son regard), que les femmes n'ont jamais le filet, que pour recoudre leur linge.

M. D. P., qui me vinst voir, ce jour, m'aporta un petit Advis, en italien, envoié de Romme, en dacte du 8e de ce mois, qui est d'une demie page seulement, touchant un certain Jacobin, nommé *Fratre Thomaso Caraffa*, qui a publié à Romme cinq cens Thèses sur la grandeur, puissance et primauté du Pape, auquel il les dédie; où, avec un faste et blasphème insupportable, il lui érige des trophées et lui donne des tiltres qui n'appartiennent qu'à un seul Jésus-Christ, et (qui est le plus meschant) se sert des passages de la Sainte Escriture pour transférer au Pape l'honneur qu'elle donne à Jésus-Christ, auquel seul il appartient; entre autres ceux-ci : *Inimici ejus terram lingent, regnum ejus, regnum omnium seculorum.* Les tiltres qu'il lui donne sont ceux-ci : *Paulo Quinto, Vicedeo, Reipub. Christianæ Monarchæ invictissimo, Pontificiæ Omnipotentiæ conservatori acerrimo.* Il m'a promis, par le moien d'un sien ami, me faire voir lesdites Thèses, gar-

dant cependant curieusement ce petit mémoire qu'il m'en a donné.

Le jeudi 31[e] et dernier du mois, j'ay presté à M. D. P. un de mes pacquets, cotté V, dans lequel est le *Traité de l'Église*, de M. du Plessis, avec les *Responses et répliques*, d'une part et d'autre. — Qui me l'a renvoié, le lundi 4[e] aoust.

Sur la fin de ce mois, se voioient et vendoient à Paris des pourtraits en taille-douce de plusieurs Jésuistes, imprimés, en une grande feuille in-folio, à Romme, et envoiés de là ici; lesquels aiant esté en divers lieux pour la plus part punis et exécutés pour leurs maléfices, attentats et trahisons, avoient esté qualifiés à Romme du nom de Martirs, et exhibés au peuple pour tels par Sa Sainteté; laquelle drollerie j'achetai, le dernier jour de ce mois, au Palais, et payai de ceste marchandise de Romme trente-cinq sols : qui est une vraie charlatannerie, pour, soubs un masque de dévotion, piper et tromper le peuple; qui est la cause que je l'ay achetée, et la garde comme un mémorial d'un artifice exquis rommain de ce temps. Ils commencent à l'an 1540, et vont jusques à la fin de l'an 1606; et y en a de ces beaux martirs (ou meurtriers) cent deux.

Ce jour, dernier de ce mois, j'ay acheté, deux sols, les deux suivantes bagatelles : Arrêt de la Cour du Parlement pour le reglement des dixmes, et une Déclaration authentique d'un insigne miracle du très saint et très auguste Sacrement.

Il fist, ce jour, une intolérable chaleur, qui me renouvela mes mauvaises nuits. Elles avoient commencé, le 16[e] de ce mois, et alloient tousjours en augmentant.

Pendant ces grandes chaleurs, la maladie se mist dans le couvent des Cordeliers à Paris, qui en emporta



un grand nombre, la pluspart de flux de sang et fièvres continues : qui fust cause de les faire quester par la ville. On imputoit ceste mortalité à l'excessive chaleur de ceste saison, et aussi à leur mauvaise nourriture. (Combien qu'on die qu'il n'est vie que de coquins, quand ils ont rassemblé leurs bribes.)

En ce mois, arriva à Paris un nommé Sylviano Conopaschi, Polaque, qui venoit ici pour demander au Roy quelque argent, qui estoit deu (ainsi qu'il disoit) à ceux de sa maison par les feus Rois ses prédécesseurs. Il estoit grand homme d'Estat, fort docte et curieux, qu'un mien ami L. P. m'a promis me faire voir et congnoistre.

Aoust.

Le dimanche 3e de ce mois, m'estant transporté au logis de l'Ambassadeur d'Angleterre pour lui baiser les mains, après lui avoir fait la révérence, je demeurai au presche, qui se fist en anglois dans sa salle, où j'entendois comme font les femmes à la messe et la pluspart du vulgaire qui y assiste. Toutesfois j'entendis le chant des Psalmes en leur langue, que dès long-temps j'avois desir d'ouïr, pource que l'on me l'avoit fait excellent, n'y aiant rien trouvé de plus singulier qu'aux autres; mais bien avec plaisir remarqué quelques cérimonies différentes de celles de Charanton, louables et bonnes, et meilleures que leur simple forme, pour contenir un peuple en dévotion (mais sans superstition); entre autres la lecture que fist le ministre, de deux ou trois psalmes, auxquels les assistans respondoient par versets, le ministre en disant l'un, et le peuple l'autre; puis le chant des Psaumes plus au long, comme du sixième qui fust chanté tout entier : au lieu que les ministres d'ici en font à deux ou

trois fois. Quant à la doctrine, simple et pure, selon l'exposition d'un mien ami qui m'y accompagna, qui fust mon trucheman de ce sermon.

Le lundi 4e de ce mois, le sire Aveline m'a vendu, douze sols, un getton d'argent, où l'effigie du Roy Henry IVe est d'un costé, avec ceste inscription : *Quæ Cæsaris Cæsari, et quæ Dei Deo;* et au bas, 1600; au revers : *In numeris ordo.* Il fait le deux cent vingt troisiesme.

Le mécredi 6e, mourust, à Paris, Me Guillaume Du Val, l'apotiquaire, duquel si j'eusse pensé la vie si courte, m'en fusse servi jusques au bout, encores qu'il ne m'en donnast pas d'occasion.

Ce jour, ung mien ami me monstra des lettres, par lesquelles on asseuroit et donnoit-l'on advis que, sur le chemin de Moulins, estoient morts de la chaleur six hommes, spécifiés par noms et surnoms, et trois chevaux : comme, à la vérité, la chaleur qui continua jusques à ce jour estoit grande et intolérable. J'achetai, ce jour, deux nouveaux Arrests du Conseil; l'un, pour les cuirs, et l'autre, pour les Lieutenans Généraux criminels. M'ont cousté deux sols.

Ce jour, fust emprisonné, à Paris, un Hespagnol, grand joueur et pippeur, qui estoit à dom Pedro de Tolède, et estoit faux monnoieur : lui aiant esté trouvé force pistoles et autres pièces fausses, qu'il jouoit ordinairement, et en affrontoit tout le monde.

Le jeudi 7e, P. Masson me donna une couple de ses Dugalus, pour les images, contre l'opinion de Claud. Taurinensis, imprimée, in-8°, nouvellement, par P. Mettayer, où il y a plus de fautes que de mots. J'en ay donné un à M. Du Pui et gardé l'autre pour moi. M. Petau, Conseiller en la Cour, m'en a monstré quelquefois le manuscript en son estude.

Le vendredi 8ᵉ de ce mois, le substitut Guillon, qui, l'an passé, avoit esté refusé à la Cour, et renvoié pour son extrême ignorance et bestise, y fust receu, ce jour, Conseiller, encores qu'il n'en sceust pas plus que l'année passée, ains se monstrast plus beste, par des responses du tout impertinentes et hors propos, n'entendant ni ne résumant, et n'aiant respondu à un seul argument de Messieurs, sinon par rire, comme s'il se fust moqué d'eux; et de ceste façon, *cooptatus in numero senatorum asinus rudens*. « Je suis d'avis (dit un Conseiller, voiant qu'il passoit pour le recevoir), que doresnavant nous recevions « en ceste Compagnie nos chevaux et nos bestes. De « ma part, Messieurs (jettant un livre, par despit, qu'il « tenoit), je ne me trouverai jamais plus à vos réceptions. »

Beaucoup de Conseillers, importunés de sa reception, et priés d'avoir esgard à la vie et aage du père, qui passoit quatre-vingts ans, aimèrent mieux ne s'y point trouver que faire force à leurs consciences, encores que *hoc non sit senatorem agere,* lequel doit aller au-devant du mal et s'y opposer, et non pas y conniver. Ceux qui s'y trouvèrent, estant la plupart d'entre eux dès longtemps gangnés pour le recevoir, l'emportèrent par-dessus les autres, et ainsi le grand nombre supprima le petit (et le meilleur): non toutesfois sans grande contention, crierie et altercation. M. le Premier Président, avec Messieurs le Président de Thou et Séguier (meus en partie, ainsi qu'on disoit, de ceste considération), ne s'y trouvèrent point.

Le samedi 9ᵉ, M. D. P. m'a fait voir un nouvel escrit à la main, de deux ou trois feuillets, intitulé: *De pace in Belgio concepta Considerationes,* dont, avant que lui rendre, ay extrait les suivantes, comme les meilleures à mon goust:

Bellum necessario susceptum geritur ea spe, ut tandem bona Pax obtineatur.

Ea partibus præsertim, utrinque, longo et sumptuoso bello attritis et lassatis, componi potest, intervenientibus vicinis Principibus, et conditiones æquitate partæ, iisdem spondentibus, observari possunt.

Philippus II, Hispaniarum Rex, qui a Belgis suis se offensum putabat, suo fato defunctus est.

Philippus III, ejus filius, numquam ab iis jurejurando acceptus et inauguratus, æquius putatur agere posse cum Provinciis Juratis per Archiduces Austriæ, Albertum et Claram-Eugeniam.

Ut bona pax est summum bonum, ita pax ficta est summum malum.

Bellum etiam securius est pace dubia et insidiosa.

Moneta igne vel lapide lydio probatur. Pax falsa, nisi comperta fraude et ruina deceptorum, probari non potest.

Notandum Provincias Confœderatas Belgii non reputari ab Hispano ita liberas in suo territorio, ut Galliæ aut Angliæ reges, nec esse pares illis, legibus, auctoritate, potentia, et imperii firmitate.

Archiduces acta dubia exhibere: Vassalum non obligare Regem.

Necessitate aut fraude securas dictas Provincias suo tempore vi opprimi posse ab Hispano.

Potente et ambitioso superbæ gentis Rege, qui magnis sumptibus Reges vicinos exturbare conatur, veresimile non est jus suum remissurum in Provincias quas sibi jure hæreditario proprias putat, sine quibus Mare et Rheno libero alios Reges debellare non potest, aut ultionem remissurum erga eos qui, ei ad monarchiam summa ambitione tendenti, viam obstrinxerunt, quorum bello, supra ter cinctorum millia militum, supra quadringentorum milliorum aureorum jacturam fecit.

Eundemve, Papæ Inquisitionique Hispaniæ obnoxium, libertatem Religionis dictis Provinciis relicturum.

Promissa in occasionem fraudum et necessitatem facta, tutius est violare, ex decreto Concilii Constantiensis, quod quidam scriptores Hispani, anno 1581, confirmarunt.

Exempla perfidiæ notata in Granatenses et Joh. Austriaci in pace Gandavensi.



Admirantius Arragonus, responsa Decano Embrisensi dato, se non teneri promissis, si modo Regi officium præstare possit, ostendit quid fidendum iis qui, confirmati per confessionarios et absolutioni fidentes, servitium Regis pluris faciunt quam fidem datam et jusjurandum.

Si nihil firmi ab Hispano sperari potest, cum certo damno pax ab illo requiritur et initur.

Vulgus, longo bello attritum, pace illectum, hosti potius aliqua, etiam iniqua, concedet, quam ad arma recurrat. Incertum de suo statu, imprudenter confidet nudis verbis eorum qui majores ejus summa crudelitate ad arma compulerunt.

Hispanus, nunc humilis in agendo, fiet superbus interpretationibus illudendo.

Hispanus, sua quærens, ærarium suum augebit in Indiis, Provinciis Confœderatis quiescentibus.

Earum incolæ, socordes effecti, a bello abhorrebunt.

Si Hispanus, prætextu externi belli, in improvisos et imparatos arma inferat, recurrendum iis erit ad externum militem qui tarde comparari potest.

Provinciæ Confœderatæ obæratæ sunt. Belli tamen tempore, ærarium facilius ab illis colligi et augeri poterit quam pace.

Pace vigente, in Provinciis et inter Provincias dissidia serentur per emissos Jesuitas et Presbyteros Pontificios.

Vix his incommodis obsessi poterunt subsistere propter infirmitatem Imperii apud Provincias Confœderatas, quæ Septem sunt numero, omnes et singulæ diversi regiminis, legum et consuetudinum diversarum. Concordes illæ quidem propter metum externum, hactenus aliqua Reipublicæ forma constiterunt. Eo sublato, ad anarchiam facile labentur, magna hostium spe et commodo. Dum enim sine plenaria auctoritate et bono ordine in deliberationibus omnia ad Provincias singula sunt referenda, tarde ab iis Decreta in defensionem venient. Et, dum deliberatur Romæ, Saguntum perit.

In fidejussionibus vicinorum Principum, parum roboris aut spei init, nisi in communionem Belli veniant.

Post acceptam cladem ab iis deseri poterunt, ne incendium ab aliena in propriam domum convertant.

Commercia ad Gallos et Anglos parum sunt fructuosa, ad



Hispanos et Italos periculi plena, quæ singulis momentis impediri possunt detentione navium, mercium et nautarum.

Queruntur mercatores Angli se plus damni ab Hispanis, tempore pacis quam belli, passos, summa damni ad quadraginta millia librarum anglicarum computata.

Porro Archiduces, vectigalia et contributiones suas diminuentes, etiam attrahere poterunt ad se incolas Provinciarum Confœderatarum, contributionibus ad solvenda debita necessario continuandis gravatos.

Desertum denique et depauperatum apud Provincias Confœderatas erit territorium.

Le dimanche 10e de ce mois, fust enterrée, dans l'église S.-Cosme, à Paris, Madamoiselle Regnaut, bonne, sage et vertueuse damoiselle.

Le lundi 11e, j'ay acheté, deux sols, un Arrest de la Cour de Parlement pour les notaires et gardenottes.

Le mardi 12e, j'ay recouvert encore trois gettons d'argent, que je n'avois point, que j'ay troqué à d'autres petites pièces. Ce sont deux cens vingt-cinq de différens que j'ay à ceste heure. J'en ay trouvé un de ces trois que j'avois; pour ce, ne sont que 225.

Ce jour, M. Le Cogneux, mon cousin, est monté en la Grand Chambre, en la place de M. Bragelonne-Chermois, décédé, dimanche dernier, d'une mort subite: car il avoit esté encores, le vendredi, après disner, au Palais.

Le jeudi 14e, C. Berion m'a donné, pour lui en avoir fait donner par M. Guittard la copie pour l'imprimer, trois exemplaires d'un petit traicté, bien fait, en faveur des Estats, pour ne quitter le commerce des Indes. J'en ay envoié l'un à M. D. P., l'autre à Greban, et l'autre que je garde pour moi. Ledit Berion m'en avoit fait présent de demie douzaine, mais je me suis contenté de ces trois.

J'ay acheté, ce jour, les nouvelles bagatelles suivantes,

qui couroient ici nouvellement, mises en lumière par ceux de la Religion : Response au traicté du Jésuiste Gunteri, pour les Images ; Déclaration d'un nommé Dodeman, curé du Bourguet ; Conférence tenue entre le Pape et le Roy d'Espagne sur le traicté de la paix des Pays-Bas, avec le Dialogue de Sa Majesté avec un moine sur ce subject (plaisante drollerie, et qui se vendoit, à la porte du Presche, à Charanton) ; Advertissement sur l'apostasie de Jacques Vidouze, dont j'en ay pris deux, et en ay donné une à M. D. P., seulement pour l'excommunication plaisante qui est au dernier feuillet (qui vaut mieux que tout le reste), faite par ledit Vidouze, des ministres de Guienne, conceue en belle forme, et authentique. Ces bagatelles m'ont cousté six sols, de Bourdin qui me les a vendues.

Le samedi 16e, jour S. Rocq, je vis, passant devant le Palais, trois nouvelles pièces de dévotion, ou plustost de superstition, qu'on y avoit estallées : l'une estoit le Pourtraict au vif de la Face naturelle de Nostre Seingneur, telle qu'elle se void imprimée au linge qui est à Thurin, où on le monstre et adore avec grande dévotion et révérence ; l'autre, une nouvelle Sainte Geneviève (*alias* la grande Diane des Parisiens) ; et la tierce, le Dieu tutélaire de la Peste, duquel la feste se célébroit, ce jour, avec plus grande révérence et solemnité que le saint Jour du repos, institué de Dieu.

J'ay paié de ces trois fadèzes cinq sols, pour enfiler à la kyrielle des autres que j'ay, qui est bien longue.

Le lundi 18e, Tavernier m'a donné quatre nouvelles peintures en taille-douce, faites en Flandre contre le Pape, mais aussi lourdes et grossières que sont les esprits du pays d'où elles viennent.

Le mardi 19e, j'ai trocqué, pour soixante sols, de petites



pourtraictures que j'avois, à des nouvelles figures de l'Arétin, faites par Tempeste, à Romme, vilaines, sales et impudiques tout oultre, qu'on fait passer ici sous le nom des *Amours des Dieux*. Il y en a quatorze, que chacun trouve bien faictes, encore que le bien ne puisse estre où est le mal; et les ay changées à D. L. N. (à regret, toutefois), mais que j'ay prises pour la monstre de la bonté de ce pudique siècle.

Ce jour, j'ay acheté, deux sols, la Harangue du Clergé au Roy, par M. de Bourges (qu'on crioit devant le Palais), qui la prononça devant Sa Majesté, le 8e de ce mois. Et lui dit le Roy : « qu'ils disoient tous bien, mais qu'ils faisoient mal ». Mais cest escrit semble monstrer qu'ils ne font ne l'un ne l'autre.

On m'a donné, ce mesme jour, une Ordonnance de M. de Sully, comme Grand Voier de France, sur les bastimens qui se font tant à la ville de Paris qu'ès fauxbourgs, imprimée en placcart et affichée par les quarrefours. Et une autre baguenaude, de demie feuille, imprimée : De la conversion à la Religion Catholique de deux personnages venus de Lauzanne, faite en l'église Nostre-Dame-de-Compassion de Tonon, le dimanche 15e de juin dernier.

Le jeudi 21e, M. D. P. m'apporta bien tard une nouvelle batterie contre les Jésuistes, mais forte, pour estre par là battus de leurs canons mesmes; laquelle M. Bongars avoit envoiée d'Alemagne à M. Gillot, Conseiller en la Cour. Elle est imprimée in-4°, de cinq feuilles seulement, et porte ce tiltre :

Aphorismi doctrinæ Jesuistarum, et aliorum aliquot Pontificiorum Doctorum, quibus verus Christianismus corrumpitur, pax publica turbatur, et vincula societatis humanæ dissolvuntur ; sumpti ex Pontificum, Jesuista-

rum et aliorum Pontificiorum scriptis, dictis et actis publicis.

Nunc, Reges, intelligite; erudimini, Judices terræ : servite Domino in timore, et exultate ei cum tremore. (Ps. II, vers. 10.)

ANNO M D C VIII

Je l'ay rendue à M. D. P., ce vendredi 22ᵉ, après l'avoir leue et releue avec plaisir, pour estre ceste pièce recueillable et utile, et digne d'estre publiée par tout, comme on espère qu'elle sera, et au plus tard à la prochaine Foire; d'où j'espère d'en avoir une.

Le lundi 25ᵉ, J. Le Clerc m'a donné une nouvelle N.-Dame, venue tout fraischement d'Espagne, qui a le bruict de guérir des fiebvres, quand elles s'en sont allées. Nouvel instrument d'idolastrerie.

Le mécredi 27ᵉ, j'achetai un petit livret nouveau, qui couroit avec bruit et réputation, intitulé : *La Justice aux pieds du Roy, pour les Parlemens de France,* 1608, sans nom de lieu ni d'auteur (lequel depuis on a trouvé estre Treslon, fils du conseiller Treslon : et y a quelques traits hardis dedans, mesmes contre la Chambre de l'Édit : ce qui l'a faict deffendre). Tiltre beau et spécieux, aboutissant à une fadèze, laquelle j'ay achetée, neuf sols, avec une aultre, à savoir, un Arrest de la Cour entre Angoulevant et les Maistres de l'Hostel de Bourgongne.

Ce jour, on courust magnifiquement la bague à l'Arsenal, où le Roy et la Roine assistèrent avec la Roine Marguerite, qui donna la bague, qui pouvoit valoir de deux à trois cens escus, que le commun de Paris faisoit monter à sept ou huict mille. Le comte de Lozun l'emporta, duquel la mère estoit autant mal voulue (ainsi qu'on disoit) de la Roine Marguerite, que dame qui fust en ce Roiaume. L'Ambassadeur des Hespagnols, dom Pèdre,

n'y assista pas, mais la pluspart de ceux de sa suitte s'y trouvèrent, et tout à point pour s'y voir moquer et baffouer par toute ceste belle Noblesse françoise, entre laquelle paroissoit, par dessus tous, en conche magnifique et pompeux, monseingneur le prince de Condé, premier prince du sang.

Le jeudi 28e, on me donna quelques vers imprimés sur ces Tournois et magnificences, adressés par les Chevaliers françois au Roy, à la Roine et à la Roine Marguerite.

Ce jour, en papier, plumes et ancres, dix sols huit deniers.

Le vendredi 29e, L. S. T. me bailla une plaisante drollerie contre le Pape, imprimée en Zélande dès l'an 1605, mais nouvelle à Paris, pour n'y avoir esté veu ni apporté, sinon depuis peu de jours.

C'est le plan de sa Boutique, représenté en trois grandes feuilles en taille-douce (assez plaisamment, mais scandaleusement), où on le void, magnifiquement revestu, débiter, avec ses officiers et estafiers, portans tous comme lui des testes de singes, ses denrées, drogues et marchandises, à tous ceux qui en veulent avoir.

J'ay promis audit T. de lui donner quelque autre bagatelle de mon estude et cabinet, pour ceste belle pièce, que j'ay ajoustée à celles que j'ay en bon nombre, en un pacquet cotté Q, dernière de mon premier alphabet.

J'ay acheté, ce jour, un sommaire *De la sagesse,* de Charron, avec quelques autres siens Discours, imprimés nouvellement, par D. Leclerc, in-8°, qui me l'a vendu, relié en parchemin, 6 sols.

Le samedi 30e, A. Le Beys m'a vendu, un teston, ung petit livret nouveau, imprimé à Londres, in-16°, assez grosset, intitulé : *Idea, seu de Jacobi Regis virtutibus enarratio,* etc., où, en la page 16e, se void une vraie

idea de l'arrogance et présumption angloise sur la France, en ces mots qui méritent d'estre recueillis et cottés : *Et nunc, quanquam solito ferocior Gallia* (dit-il) *petulanti nisu, ut impatiens sessoris equus, evagari conetur, et longe illustrissimo Britanniæ et regi Jacobo, terrarum Syderi, officia submissionis et fidei arrogantia turgens deneget, prope diem tamen futurum confido ut manus vinctas et victas humilis et tractabilis exporrigat.*

Et à la marge, qui est une glose qui esclaircit le texte, y a escrit : *Gallia justo Regi immorigera mox sententiam mutabit et ad saniorem mentem redibit.*

Quant aux loüanges qu'il lui donne et aux vertus excellentes et rares dont par tout son discours il le décore, ce sont traits ordinaires de courtizans qui, pendant le règne de leurs maistres, en publient tousjours les vertus et se taisent des vices.

J'ay acheté, ce jour, de J. Le Clerc, pour huit sols, de menues farfadelles de marchandises de Romme, avec une botte de Nostre-Dame, que je n'avois point encore veue, que j'ay ajoustées à mon pacquet en roulleau cotté AA, où sont toutes les fadèzes et superstitions du temps, que j'ay pu recueillir, qui vont jusques à la fin de l'an 1607.

La Pimante m'a apporté, le dimanche, dernier de ce mois, un petit papier, qu'allant par la ville, il avoit trouvé à ses pieds, dans lequel estoient escrits les quatre vers suivants :

Le Sagittaire, nay de la chaste Lucie,
Sortira généreux des camps, sans lésion,
Pour vingt ans gouverner une belle Francie,
Qui verra, par sa mort, une confusion.

FADÈZE A DEVINER.



J'ay donné, ce jour, à une femme dévote de libraire, pour tirer d'elle une petite médalle d'or, qu'elle avoit, du déclin de l'Empire, pesante environ vingt-trois sols, un petit livret de dévotion de mon cabinet, intitulé : *le Cloistre de l'Ame religieuse,* avec le pourtrait de la mère Térèze (vraie relique pour une bigotte).

« Nous avons, vous et moy (disoit, un jour, le président « Jambeville au président Séguier), fait fouetter cinquante « maquerelles, à Paris, qui ne l'avoient pas si bien gan- « gné que ceste mère Térèze, dont on parle tant. »

Le commencement de ce mois fust chaud et ardent, le reste assez tempéré et beau, gardant sa constitution naturelle. Peu de fruits, hormis de prunes; le pain et le vin chers, et tous les autres vivres à l'équipolent. La ville, nette de peste, pour le regard des corps; mais non pour les esprits, plus souillés et infectés de vices que jamais. Un patenostrier, aiant femme et enfans, demeurant rue Judas, force une petite fille d'un compagnon imprimeur, aagée de trois ans et demi. Un prestre, aux fauxbourgs S.-Germain, en mesme temps, en force une autre de pareil aage; et un autre prestre de S.-Honoré, dans l'église mesme, bougeronne un jeune garson; et plusieurs autres actes exécrables, tant que le papier en rougist, se commettent à Paris, en ce mois, et n'oit-on parler d'autre chose. Le jeu et le blasphème y règnent impunément, et y sont auctorizés. Plusieurs maladies estranges, comme aliénations d'esprit, et autres semblables verges de Dieu, y ont cours; morts subites en saisissent beaucoup. La femme d'un sellier que je connoissois, près la Croix du Tirouer, fouettant un enfant, la colère l'aiant esteinte, mourust tout soudain en la place mesme. Une fille, belle-sœur de M. Biette, Conseiller en la Cour, au sortir de son sommeil, s'endort pour jamais.

Pendant tout ce mois, le Roy séjourna quasi tousjours à Paris, où il donna audience à l'Ambassadeur d'Espagne dom Pèdre, qu'il falut poursuivre pour la demander, au lieu que les autres ont accoustumé de la requérir avec importunité. Sa Majesté (ainsi qu'on disoit) respondit fort brusquement (selon son humeur, autant prompte que l'autre estoit froide), mais bien à propos, à ses demandes et plaintes; lui déclara rondement qu'il ne pouvoit abandonner la protection des Estats du Pays-Bas. Et, sur ce que ledit Ambassadeur lui pensa remonstrer qu'en ce faisant il enfraingnoit le traicté de la paix de Vervins, et que le Roy son maistre seroit contraint enfin de monter à cheval, Sa Majesté lui fist response que c'estoit le Roy d'Espagne, au contraire, qui l'avoit enfrainte, et l'enfraingnoit encores tous les jours, par menées, entreprises et attentats contre sa personne et son Estat, dont il en spécifia quelques unes. Et, pour le regard de monter à cheval, qu'il auroit plus tost le cul sur la selle que son maistre n'auroit le pied à l'estrier.

Le bruit commun estoit qu'il n'y avoit jamais eu un Ambassadeur, en France, plus fin et accort que cestui-ci; mais mal venu, et duquel le séjour (mesmes à ses dépens) fust plus long. Ce qui donnoit occasion de beaucoup de mauvais soubçons et discours à plusieurs personnes, mesmement au peuple, qui de soy est ignorant et s'esmeust ordinairement aux premiers vents et impressions qu'on lui donne.

Un des gens de cest Ambassadeur fust, en ce mesme temps, traîné prisonnier à la Conciergerie, par le peuple, pour avoir, dans le Palais, donné un coup de poingnard à un valet de boutique, à laquelle, avec sept ou huit autres Espagnols, il s'estoit arresté long-temps, marchandant tout et n'achetant rien. De quoi ledit valet indigné,

comme ils s'en alloient, les fist rappeler, comme voulant leur monstrer quelque chose qui seroit bien leur cas; et tirant à l'instant un singe habillé à l'espagnole, avec une grande fraize, leur en fist monstre. De quoi l'autre, courroucé de ce que ce manant (vrai Parisien, à la vérité, c'est-à-dire badaut et estourdi) se moquoit d'eux, lui donna un grand soufflet; auquel ledit courtaut l'aiant rendu sur l'heure tout chaud et bien serré, ledit Espagnol, tirant sa dague, lui en donna un coup, qui ne porta toutesfois que dans le bras. Sur quoi tout le peuple s'estant esmeu, criant que ces Marranes les venoient chercher jusque dans leurs boutiques et au Palais mesmes pour les assassiner, se ruèrent dessus; et après quelques horions et gourmades, et quelques manteaux perdus, menèrent prisonnier à la Conciergerie l'Espagnol qui avoit donné le coup. De quoi le Roy, aiant esté tout aussi tost averti, le fist délivrer et mettre dehors à pur et à plain.

Sur la fin de ce mois, M. de Vendosme, duquel le mariage avoit esté resolu par le Roy, et tous les empeschemens levés par Sa Majesté, de plaine puissance et auctorité roiale partist de Paris pour aller prendre possession de son gouvernement de Bretagne. Auquel on disoit que le Roy, à son partement, avoit donné, entre les autres, deux advis et commandemens bien exprès, l'un de Dieu et l'autre du monde: le premier, qu'il ne se levast jamais ni ne se couchast, sans s'estre recommandé à Dieu et sans s'estre prosterné devant sa sainte majesté, lui demandant pardon de ses fautes, et la grâce de le conduire en tous ses conseils et affaires; le second, de ne se familiarizer avec personne, estant là, de peur que cela ne lui engendrast un contemnement, mesmes avec la Noblesse, si ce n'estoit d'avanture avec

quelques uns de ceux qu'il auroit veus à sa Cour : encores faloit-il que ce fust sobrement et avec grande circonspection.

Quand la Roine lui escrit, le Roy veult qu'elle mette au bas de sa lettre : *Vostre bonne Mère.*

Septembre.

Le lundi 1er de ce mois, j'ay acheté des *Considérations diverses,* de M. Goulart, nouvellement imprimées, in-16°. Lesquelles, reliées en parchemin, m'ont cousté dix sols.

Baillé ce jour, à Me Abraham, pour sa journée, qu'il a emploiée à racommoder mes pacquets et autres curiosités de mon estude et cabinet, ung teston.

Le mardi 2e, j'ay acheté un Arrest du Conseil d'Estat, nouvellement imprimé, en faveur du syndicat des trois Estats du pays de Provence ; qui m'a cousté, avec une nouvelle fadèze, intitulée : *la Sagesse de Mathurine,* dix-huit deniers.

M. I. m'a donné, ce jour, une Nostre-Dame de Montages, près Sichen, réimprimée, depuis peu, par J. Le Clerc, en taille douce : fatras, pour mon regard, pource que :

> Virgo mihi vitæ speculum, spes unica Christus,
> Auxilium, custos, lux, via, vita, salus.

Le mécredi 3e, M. Greban m'a presté les *Commentaires* de Melanchthon et Luther, sur le prophète Daniel, imprimés, in-8°, à Genève, 1555, reliés en parchemin. — Rendus, le mécredi 10e.

Ce jour, arriva ici, de Gisors, ma fille de Grainville, que je n'avois point veue depuis quatre ans.



Le jeudi 4e, le patenostrier de la rue Judas, qui avoit forcé ceste pauvre petite fillette, aagée seulement de trois ans et demi (car son arrest portoit précisement cest aage), fust pendu et estranglé, sur la place Maubert, à Paris, et son corps rédigé en cendres.

A. Périer m'a vendu, ce jour, six sols, la Response faite à Scioppius, pour Scaliger, par D. Heinsius, imprimée nouvellement à Leyden, in-16°, intitulée : *Hercules tuam fidem, sive Munsterus hypobolimæus*. Réplique élégante et en beau latin, mais non assez piquante (dit-on) pour l'injurieux libelle de Scioppius, qui méritoit d'estre traicté un peu plus rudement. Sa vie, qui est adjoustée au bout, est de Scaliger.

Le vendredi 5e, M. D. L. P. m'a donné ung nouveau pourtrait, en taille douce, d'Ignatius de Loiola, fondateur de la Société des Jésuistes, à l'entour duquel, qui est en une feuille de papier, y a trois recommandations pour la sainteté du personnage, qui sont autant de faussetés et blasphèmes. La première : *Ignatius à S. Petro sanatur ;* la seconde : *Ignatio oranti B. Maria apparet ;* la troisième : *Ego vobis Romæ propitius ero.*

Le mesme jour, j'achetai, près des Mathurins, deux autres nouvelles fadèzes, de la mesme boutique et farine, sçavoir : une nouvelle Nostre-Dame jésuistique, avec les litanies qui se chantent à N.-D. de Lorette tous les samedis et festes de Nostre-Dame, où l'honneur qu'on lui fait et les tiltres qu'on lui donne surpassent ceux de Jésus-Christ, à la mode des Jésuistes, qui, pour ce, les font chanter aujourd'hui ordinairement en leurs églises. Elles m'ont cousté deux sols.

Le samedi 6e, M. Chrestien m'a donné les Épigrammes de l'Anthologie græque, tournés par feu son père, qu'il avoit nouvellement fait imprimer par R. Estienne, les-

quels sont excellens, et ne se peult rien mieux à mon jugement.

Le lundi 8e, P. Le Bret m'a apporté de Charanton une *Conférence entre le ministre Gigord et le Père Cotton, Jésuiste,* imprimée nouvellement à Montpellier (*hoc est* à Paris), et par lui-mesme, pour response à celle qui se vendoit et crioit à Paris, de la part des Catholiques : chacun s'efforçant tirer le droit de son costé, et estans, les uns et les autres, aussi eschauffés à parler et ergotter que froids à bien faire. J'ay achesté ceste bagatelle, quatre sols, pour l'enfiler avec les autres, n'y aiant guères de telles fadèzes du temps qui me soient eschappées.

M. de Greban m'a donné, ce jour, la copie du Testament de Madamoiselle Daurigni, qui est court, mais bien fait, estant morte depuis trois ou quatre mois au plus, en reputation d'une des plus sages et vertueuses damoiselles de ce temps, grande amie d'une de mes amies, Madamoiselle C. Morel, d'où ledit Testament est venu.

Le mardi 9e de ce mois, sortist de la religion des Carmélines (ou Badines) sœur Claude de Benevent, bonne fille et douce, mais séduitte (comme beaucoup d'autres) par quelques esprits abuseurs de nostre temps, qui, sous une ombre de dévotion, les précipitent en un abisme de superstitions et folies. Ils la mirent dehors (en quoi Dieu lui fist du bien, malgré qu'elle en eust, en sortant avec grand regret), pour n'avoir (disoient-ils) l'esprit assez fort pour la méditation, c'est-à-dire pour l'imagination et conception de leurs idées et resveries.

Le mécredi 10e, j'ay achevé l'*Histoire de l'Église,* de Vignier, que j'avois commencée, le 16e aoust dernier; laquelle aiant estudiée et leue exactement d'un bout à l'autre, ay esté reconfirmé en l'opinion que j'ay tousjours eue de la fausseté de la primauté du Pape, vanité de ses



traditions et abus de l'Église romaine. Ce livre est bon, et grandement utile pour l'esclaircissement de la vérité, n'alléguant rien de soi-mesme, mais l'auctorizant, de temps en temps et de siècle en siècle, par tesmoins bons et irréfragables.

M. Chrestien m'a donné, ce jour, le *Crambé* de M. le président De Thou, imprimé in-4° par R. Estienne, en une fort belle et grosse lettre, 1608.

Ce jour mesme, M. Castrain m'a presté un manifeste de Hollande, qui couroit escrit à la main, contenant les raisons par lesquelles Messieurs des Estats ne pouvoient entrer en traicté de paix avec l'Espagnol. Il est daté du 25e aoust dernier 1608, et contient six feuillets d'escriture.

Le jeudi 11e de ce mois, j'ay vendu à un nommé Colas Prévost, marchant libraire de Montélimar (ainsi qu'il dit), pour trente francs, de petits livrets de toutes sortes, la pluspart bagatelles, et que j'avois deux fois. Lequel argent j'ay mis à part pour les nouveaux escrits et fadèzes de ce temps, que j'achepte ordinairement. Pour ce, ici receu 30 francs.

A Saint-Michel, j'y ay veu estalée une nouvelle fadèze, en taille douce, inscripte : *Batalla de las naves de Tolosa*, qui est un vieux miracle d'Espagne, qu'on a fait revivre à Romme, en cest an 1608. Et m'a cousté ceste belle pourtraicture, qui est de Tempeste, 3 sols.

Le vendredi 12e, le sire T. m'a donné une nouvelle drollerie, en taille douce, qui est une beste bastie et composée de toutes sortes et formes d'animaux. Au-dessus de la peinture, y a escrit : *Typus Præfecturæ*, et, au-dessous, trois distiques latins, dont le premier est tel :

Conflata ex variis animantum hæc Bellua formis,
Acta hominum et mores esse docet varios.



Le samedi 13ᵉ, j'ay acheté ung livre de dévotion, qu'on appelle, et moi, « de superstition », intitulé : *Fleurs des exemples*. Qui est un ramas de miracles de toutes sortes, où les faux et controuvés surpassent de beaucoup les vrais et servent de passetemps et risée à beaucoup, principalement aux Hérétiques de nostre temps, car ce sont, la plus part du temps, de vrais Contes de la Mère Oye. Ils ont esté réimprimés nouvellement ici par Gisdelin, en deux tomes in-8°, qui m'ont cousté, reliés en parchemin, trois quarts d'escu (48 sols).

J'ay acheté, ce jour, le 5ᵉ tome et dernier de l'Histoire de M. De Thou, où est la Saint-Berthelemi, et va jusques à la mort de Charles IXᵉ. Drouart me l'a vendu vingt sols, relié en parchemin.

Le lundi 15ᵉ, j'ay acheté un Édit et une Déclaration du Roy, sur l'union et incorporation de son ancien patrimoine, mouvant de la Couronne en France, au domaine d'icelle ; avec la vérification du Parlement de Tolose, ensemble l'interprétation des causes d'icelui par Pierre De Beloy, Conseiller et Avocat général de Sa Majesté audit Parlement. Il est imprimé, à Tolose, in-8°, l'an présent 1608, et m'a cousté, relié en parchemin, 10 sols.

Ce jour, l'Ambassadeur d'Angleterre est venu céans voir mon Estude et mes livres, que je lui ay monstrés avec mon cabinet et mes médalles, desquelles on le disoit fort curieux ; et toutefois, à mon jugement, avec fort peu de connoissance, aussi bien que des livres. Il a fait fort cas du pourtrait de Henri VIII, roy d'Angleterre, qui est un des tableaux de mon Estude (et n'est toutefois grand cas), et de celui de Poltrot, en mon cabinet, qui tua au siège d'Orléans François de Lorraine, duc de Guise, ayeul de ceux-ci, disant qu'il ne l'avoit jamais veu ni peu voir en aucune part : comme la vérité est

qu'il est fort rare, car le craion que j'en ay, qui est au vif et bien fait, est sorti du cabinet de feue Madame la Princesse de Condé, qui seule l'avoit. J'ay donné à Monsieur son fils (fort petit, et toutefois, qui, à sa phisionomie, promet quelque chose de grand et de bon) un haranc soret, qu'on prendroit pour naturel, tant il est bien fait.

Le mardi 16e, à la recommandation d'un mien ami, j'ay presté à un honneste homme, que je ne congnois point autrement qu'il m'a dit se tenir au Pied de Bische, près S.-Eustache, un Discours du moien de faire la guerre, qui est très bien fait, contenant de cinq à six feuillets d'escriture à la main, et n'en ay autre copie que celle que je lui ay baillée. — Qui me l'a rendu, le vendredi 19e.

Le mécredi 17e, M. Duranti, mon gendre, m'a baillé une plaisante drollerie, qui couroit au Palais, *sur l'arrivée de dom Pèdre à la Cour,* en laquelle y a quelques plaisans traits; contient un feuillet et demi d'escriture serrée à la main, et commence ainsi : « Monsieur, vous « pouvez avoir entendu parler de l'arrivée de dom « Pèdre de Tholède, à Fontainebleau, le 19e juillet 1608, « venant de la part du Roy Catholique vers le Roy « Très Chrestien. Vous qui estes docte en l'antiquité, « avez leu et oui parler des magnifiques et somptueuses « entrées des capitaines romains : sachez que celle de « dom Pèdre ne fut pas de mesme, laquelle bien que « quelques ravodeurs l'aient fait imprimer, pource « qu'ils y ont obmis ce qui en estoit plus remarquable, « je la vous veux représenter, puisque vous n'y estiez « point, avec protestation de n'en mentir d'un seul mot. « Or, les voici venir, les galans : mettez la teste aux fe- « nestres. Premièrement, etc. »

Sur la fin, parlant de leurs harangues et demandes faites à Sa Majesté, lorsqu'il leur donna audience : « Ils « firent, dit-il, leurs demandes en chiffres, et on leur « respondit en tablature. Ils parloient un langage es- « pagnol fort corrompu : on leur fist response en bon et « fin françois. Ils furent baiser les mains à la Roine, la- « quelle ils laissèrent en admiration de leurs bonnes « grâces, et les dames piquées de l'amour de leurs beaux « yeux. Ils passèrent en la chambre de M. le Dauphin, « duquel ils ont dit depuis, qu'ils avoient jugé à sa phi- « sionomie qu'il reprendroit un jour la Navarre, sans la « leur demander. De là ils s'en retournèrent à leur « quartier, se curans tous les dents; aucuns d'eux firent « caca dans leurs chausses et la plus part prindrent le « flux de ventre, de la peur qu'ils eurent à l'abord d'un « si grand Roy et de tant de Noblesse, bien qu'ils fussent « pour la plus part constipés. Voilà ce que j'en ay veu « ou peu apprendre de M. d'Angoulevent et autres, vous « baisant, etc. »

Ce jour, je cherchai, par toute l'Université, ung livre nouveau d'un Thomas Caraffe, Capussin, contenant 500 *Thèses*, dédiées au Pape d'à-présent. La première feuille est en taille douce, où le Pape est représenté séant en son pontificat. Ledit livre, imprimé nouvellement, est drolle (ainsi qu'on dit), et cependant grandement important pour la Religion et l'Estat, lequel M. Du Plessis, comme j'ay veu par une lettre qu'il en escrit à un mien ami, a fait rechercher partout sans le pouvoir recouvrir, et mesmes à Paris où le bruit est qu'il y en a, mais tellement cachés, que sans l'aide des Pères Capussins il est malaisé, voire impossible, de le voir. M. Du Pui, toutefois, m'en donna un mémoire venu de Romme, escrit en ce Registre, du 30 juillet dernier. Il y

a aussi un autre petit livret, intitulé : *Des meschancetés couvertes des Jésuistes,* qui est à recouvrir avec l'autre.

Le jeudi 18e, j'ay donné, de mon Cabinet, à Marie Pelletier, fille de ma fille de Grainville, des *Proverbes de Salomon* avec la suite, très beaux et bien reliés en veau noir doré, in-8°, de l'impression de R. Estienne, l'an 1552, et ne s'en recouvre plus de ceux-là.

Le vendredi 19e, j'ay acheté un Loyer, *des Spectres,* réimprimés par le sire Buon, in-4°, reveu et augmenté, qui est un livre curieux, de plaisir et de proufit, dans lequel toutefois y a beaucoup de choses qui ne trouveroient aisement caution : dont on en trouvera, entre les autres, deux marquées en ce Registre : de la *Confession* et du *Purgatoire*. Desquelles je fis extraict, lorsque M. Chrestien, il y a quelque temps, m'en presta le livre, après lequel je me suis encore mis, pource que je le voy recommandé de beaucoup d'hommes de sçavoir. Qui a esté cause de me le faire acheter et y escrire au commencement ung sonnet gaillard, sur ceste matière, fait par Passerat, il y a longtemps, qui le donna à un mien ami. Il m'a cousté, relié en parchemin, soixante et dix sols.

Le samedi 20e, ung nommé Loyseau, truchemann de la langue angloise, combien qu'il soit né et natif à Paris, me vinst voir et m'apporta céans deux ou trois Traictés, très beaux, qu'il désiroit faire imprimer, et, entre autres, un très remarquable, contenant, au vrai et au long, toute la conjuration dernière d'Angleterre, lequel, à mon jugement, mérite bien l'impression, mais qui se peult faire (comme je lui ay dit) plus surement et commodément ailleurs que non pas ici. Ledit Loyseau (de ce que j'en ay peu connoistre) est homme fort curieux et amateur de la vérité et de ceux qui l'aiment.

Le lundi 22e, M. de Grainville, mon gendre, que je n'avois veu, il y avoit six ans, arriva céans et vinst requérir sa femme, qu'il y avoit près de trois semaines qui y estoit.

Le mécredi 24e, M. Turquet, aucteur de l'*Histoire d'Espagne,* homme de bien et docte, et fort zélé à la réunion et réformation de l'Église, me vinst voir; et estant, dans mon Estude, entré sur le discours de ce subject, m'apprist tout plain de choses que je ne sçavois, propres pour l'accheminement de ce saint œuvre, que je croi que tous les gens de bien désirent. Et promist me faire voir un Advis là dessus envoié par lui, il y a longtemps, au Synode de Gergeau, où le Roy eust quelque envie (mais elle lui passa bien tost) d'y faire proposer et traicter à bon escient les moiens d'y parvenir.

J'achetai, ce jour, ung sol, ung nouvel Arrest, qu'on crioit, sur le fait des hypothèques et nantissemens.

Le jeudi 25e, un mien ami m'a communiqué le suivant Mémoire, à recouvrir, s'il est possible, que Fra Paolo lui avoit envoié de Venise. Personnage, outre la doctrine, d'une vie sainte et irréprehensible et au surplus extrêmement zélé à la gloire de Dieu, bien, restauration et reformation de l'Église, pour laquelle il travaille journellement à recouvrir tout ce qu'il est possible de livres et escrits servans à ce subject :

De modo agendi Jesuitarum, scriptus a quodam Jesuita Anglo, qui se ab eorum sodalitio abdicavit, contra quem Jesuitæ Apologiam scripsere, quæ ab Patre Paulo Veneto visa fuit. Item, *Elias Alsemilevus* (ou *Altamiserus*) *Jesuita, demum factus minister Tiguri, scripsit librum de Artificiis Jesuitarum, qui ab omnibus desideratur.* De ces deux, je n'en ay veu pas un; bien lui ay-je promis d'aider à Fra Paolo de tout ce que

je trouverois, dans mon Estude, servant à ceste matiere.

Ce jour, s'en sont retournés en leur maison ma fille de Grainville et son mari.

Le vendredi 26e, M. Castrain m'a envoié la copie de la Response faicte par Messieurs les députés de l'Archiduc, aux députés des autres rois et princes, sur la proposition d'une treufve de longues années. Elle est du 9e de ce mois et contient une petite page d'escriture.

Le mardi dernier de ce mois, j'ay achevé le livre de Loyer, *des Spectres,* qu'on peut appeler un vrai livre, puisqu'il y a de tout. De moy, pour le regard du plus plaisant et curieux qui s'y peult remarquer, je diray tousjours avec l'autre : *Næ ille magno conatu magnas nugas dixerit.*

Pendant ce mois, furent emprisonnés, à Paris, plusieurs sorciers et faux monnoieurs, dont il y en eust quelques uns d'exécutés, entre autres un prestre et une femme. Un que je connoissois assez privément (mais non en ceste qualité), nommé St-Maurice, médecin de profession, homme d'un vif et subtil entendement, en fust pris prisonnier, avec un jeune compagnon imprimeur, nommé Fusil, auquel on trouva des charactères magiques qu'il avoit imprimés ; un masson, et un prestre, qu'on disoit estre accusé d'avoir consacré un crapaut, au lieu de l'hostie. Ils s'assembloient, selon le bruit commun, en des fossés près Montfaucon, où ils faisoient dire des messes à reculons, et après communioient au corps du Diable, au lieu de celui de Jésus-Christ, disant ces paroles celui qui les communioit : *Hoc est enim corpus Diaboli ;* qui sont choses horribles et maudites, et qui, pour mon regard, me sentent les contes de ces pauvres vieilles folles radotées, encores que l'iniquité renforcée de ce temps, le refroidissement de la charité partout, et la

crainte de Dieu sous les pieds, donnent beaucoup de poids et de créance au bruit commun de telles fadèzes et abominations : car l'injustice, l'avarice, le jeu et le blasphème estans auctorizés, comme ils sont aujourd'hui, et mesmes à Paris, où les grands servent d'exemple, trainent avec soi de mauvaises queues.

« Quand je reçois un procureur (disoit, ces jours « passés, M. le Premier President), je pense recevoir un « capitaine de Couppebourses. » Quant à l'avarice, la vertu de ce siècle est l'argent, pour l'amour duquel on est barbare l'un à l'autre, principalement à Paris. Le jeu, compagnon ordinaire du blasphème, y est trivial et commun, jusques aux faquins et laquais. Quant à la paillardise, qui ne s'en mesle n'est pas tenu pour galant homme aujourd'hui. La creue des tailles (punitions ordinaires des pecchés d'un peuple), si exorbitante en ceste pauvre saison, qu'un gentilhomme, mien ami, m'asseura dernièrement qu'en son païs, qui n'est qu'à vingt lieues d'ici, tirant vers la Champagne, où il a sa maison, un pauvre homme, chargé de cinq enfans, voiant que, pour l'exécution de la taille, on lui avoit pris jusques à un pain qu'il avoit caché dans la paillasse de son lit, s'estant désespéré là dessus, s'estoit rué de furie sur un de ses enfans, lequel il avoit tué, puis s'estoit desfait misérablement soi-mesme de ses propres mains.

Plusieurs autres actes tragiques se perpétrèrent en ce temps, et n'oioit-on parler d'autre chose : sur lesquels les jugemens de Dieu se manifestoient en beaucoup de sortes, mais auxquels l'incrédulité et malice du siècle ne permettoient qu'on eust autrement esgard.

La Bible du Roy, *Amadis de Gaule* (ce disent les mesdisans), qu'il se fait lire, pour s'endormir, par Du Laurens, son premier médecin.



Le magnifique et sumptueux appareil de M. de Nevers, pour son voiage d'Italie à Romme, vers le Pape, lequel, de la part de Sa Majesté, il va saluer et recongnoistre, et congratuler Sa Sainteté de son heureux avénement au Pontificat, est mis sur les rancs par tout ; et ne parle-l'on, à Paris et à la Cour, d'autre chose que de la grande et superbe despense que fait ce prince, pour paroistre et faire honneur à son maistre, duquel on a opinion qu'elle sera fort louée et estimée, mais non si bien païée ne récompensée.

Cent cinquante gentilshommes de marque (ainsi qu'on dit), tous en bonne conche, l'y accompagnent, vestus d'une mesme parure et habillement, qui est de velours cramoisi brun, tout passementé et chamarré d'or, avec le pourpoint de drap d'or dessous; outre lequel ils en ont encores deux, l'un, de veloux noir complet, l'autre, pour les champs, tel qu'ils le veulent choisir. Tous ses pages, habillés de veloux noir, et les laquais de mesme; l'attirail et le bagage, non moins magnifiques ; ses mulets, superbement bardés et harnachés, tous ferrés d'argent (ce qui sentoit un peu le temps de Néron).

Le duc de Mantoue, beau-frère de la Roine, venant d'Italie, arrive à Paris, le 27e de ce mois, jour S. Cosme ; et est bien veu et receu de Leurs Majestés, qui le logent dans le Louvre, près leurs personnes. Prince accort, magnifique, fort et robuste, grand joueur et grand chasseur, le revenu duquel on estime à trois cens mille escus.

Plusieurs morts subites aviennent à Paris, en ce mois. Beaucoup de personnes, sur la fin d'icelui, se trouvent surprises et affligées de cathairres, flux de ventre et dissenteries, par la survenue d'un froid extraordinaire et hors de saison. Les avortemens des femmes s'y remar-

quent beaucoup plus fréquens que de coustume; force petits enfans estouffés par leurs nourrisses, entre autres celui de M. Duret le médecin.

En ce mois, mourut, à Paris, un des Conseillers de la Cour de Parlement, de la Religion, nommé Garraut, homme de bien et digne de sa charge.

Un Portugais, nommé Pimantel, sachant la belle banque du jeu qui se tenoit à la Cour, où chacun estoit receu pour son argent, partist exprès de son païs pour en tenter le hazard. Auquel il fist gain de plus de cent mil escus, qu'il gangna aux uns et aux autres, à Paris et à la Cour : le Roy, pour sa part, y aiant laissé trente-quatre mille pistolles; et avec ceste charge, s'en retourna ledit Pimantel, sur la fin de ce mois.

M. de Créqui y fist telle perte, qu'il en sortist comme hors de soy : si, qu'aiant rencontré M. de Guise allant au chasteau, l'apela : « Mon ami, mon ami, lui dit-il, « où sont assises les gardes aujourd'hui? » Alors M. de Guise, se retirant deux pas en arrière : « Vous m'excu- « serez, Monsieur, lui dit-il; je ne suis pas de ce païs- « cy. » Et, du mesme pas, alla trouver Sa Majesté, auquel il le conta et l'en fist rire bien fort.

Octobre.

Le mécredi, premier de ce mois, entre une et deux heures après minuict, mourut, à Paris, en sa maison vis-à-vis de la mienne, M. le controlleur Guillon, aagé de quatre-vingts ans et plus. Les grands biens que possédoit cest homme lui avoient donné (veu le peu qu'il avoit de son commencement) nom et réputation de très habile homme, sage et vertueux, suivant la maxime de



nos mondains d'aujourd'hui, qui tiennent le seul riche pour sage et vertueux.

Il a laissé tous ces grands moiens, estimés à plus de cent cinquante mil escus, à deux fils, auxquels on croit (veu leur capacité et esprit) que l'industrie à les conserver manquera plus tost que la volonté.

Tu secanda marmora
Locas sub ipsum funus, et, sepulcri
Immemor, struis domos,

dit Horace, en son Ode XVIIIe. C'estoit où la mort trouva empesché ce bon homme.

Le vendredi 3e, M. Turquet m'est venu voir et m'a apporté son escrit (qu'il m'avoit promis), fait sur les moiens les plus propres pour réunir et reformer l'Eglise par un Concile National. Il est inscript : *Advis sur le Synode National que le Roy vouldroit convoquer ;* contient six feuillets d'escriture. Advis saint et chrestien, procédant d'un cœur vraiement franc, ami de la vérité tel qu'est son aucteur ; mais lequel, toutesfois, à mon jugement (pour estre ladite vérité, laquelle on y veult emploier, fort disgrâciée aujourd'hui et hors de crédit), sera malaisément receu ; et, ores qu'il fust avoué d'un costé, sera infailliblement rejetté de l'autre, qui y prétend trop d'intérest pour consentir à telles propositions.

La nuit du dimanche 5e de ce mois, ne pouvant dormir (ce qui m'avient assez souvent), las et recreu de mélancolie, après avoir prié Dieu, je me fis le suivant Tombeau :

D. O. M.

Hoc saxo tegitur Petrus Stella, *cujus corpus ex pulvere in pulverem reversum, sed ex pulvere tandem*

excitandum, in spem futuræ resurrectionis, hic quiescit. Anima ad cœlum, stellarum domum, duce Christo, remeavit : Beatorum pace fruens, expectat immutationem suam; quæ spes unica Christianorum, et sua fuit. Valete, posteri! Deum timete, liberi! Hoc est omnis hominis : cætera fæx et quisquiliæ. Qui merito Christi nititur, benè sibi et corpori et animæ consultum putet.

VIXI.

Hora post mediam secunda. Anno ætat. LXIII°.

Le lundi 6e, m'aiant esté pris ou aiant perdu mes Psalmes, que j'ay accoustumé de porter ordinairement dans ma pochette avec des tablettes, j'en ay acheté d'autres, reliées en vélin, in-32°, que Bourdin m'a vendu douze sols.

Le mardi 7e, j'ay acheté l'*Amphitéatre de la Mort,* fait par un Cordelier Observantin (très habile homme), nommé Bosq, imprimé à Mets, in-8°, 1606. Et m'a cousté, relié en parchemin, un quart d'escu.

J'ay donné, ce jour, huict deniers, d'un Nouveau Reiglement, qu'on crioit, fait pour les boues et immondices de Paris, dont nostre rue a, plus que toutes les autres, bon besoing, mais le pis est que l'ordre n'y sera qu'en papier.

Ce jour, furent exécutés, au bout du pont S.-Michel, à Paris, deux Hespagnols, pour la fausse monnoie. L'un fust décapité, et l'autre pendu; on les disoit avoir esté saisis de quatorze cens doublons faux. Dom Pedre passant pour l'heure au bout du pont, voiant ceste exécution, s'estant enquis que c'estoit, dit tout haut : « Il s'en « faut aller d'ici : il n'y fait pas bon pour nous. »

Ce jour, ung nommé Devaux, parfumeur, demeurant



près la Magdeleine, homme des plus curieux de Paris, et qui a le bruit d'estre fort riche et aisé, vinst céans pour voir mon Cabinet avec M. de Lespine, que j'avois prié l'y vouloir amener, aiant esté averti que ledit Devaux estoit homme pour blocquer et le bien acheter : qui est ce que je cherche et à quoi je me suis resolu, pour donner ordre à d'autres affaires qui me pressent et m'apellent ailleurs.

J'ai proposé de faire le semblable (si Dieu le permet, et que je la puisse bien vendre) d'une bonne partie de mon Estude, dans laquelle ravaudant aujourd'hui, j'ay trouvé le suivant Mémoire, escrit de ma main (qui m'a fort confirmé en ceste oppinion), sur la vanité et inutilité des grandes bibliothèques, que j'ay extrait de quelque part, mais ne me souvient nullement d'où ni de quel aucteur.

Qui, ostentationis gratia, librorum strues affectant, næ illi ridiculi sunt, qui Musarum delicias supervacaneam suppellectilem faciunt.

Ridendum nescio an plorandum sit congestas bibliothecarum opes miseris modis quotidie dissipari; nec ideo minus deesse homines qui summa cura in id incumbunt, ut hæredes onerosam sibi sarcinam prorsus abjiciant, vel controversam conjiciant in domesticas latebras, ubi cum blattis ac tineis perpetuo pugnet.

Le vendredi 10e, j'ay fait un pacquet de curiosités et bagatelles nouvelles, ramassées depuis le premier jour de l'an prescrit 1608 jusques au dernier septembre. Il y en a cinquante et ay cotté ledit paquet de quatre CCCC, troisiesme lettre du quatriesme alphabet de semblables Meslanges.

A maître Abraham, que j'ay employé tout ce jour à

cela et à traiier autres livres, papiers et pourtraictures de mon Estude, quinze sols.

Pour une queue de regnard à nettoier mes livres, trois sols.

Ce jour, j'ay acheté, six sols, deux Discours nouveaux de ce temps, imprimés in-8° par Mettayer: l'un, intitulé: *l'Escosse françoise;* l'autre, *la Leçon du Prince*, fait par un nommé Pelletier, *dédié à M. le Dauphin.*

Le samedi 11e, la pluie continuant tout du long du jour, je m'amusai à dresser, dans mon Estude, un petit escrit en latin de ma dernière volonté et confession de foy, dans lequel j'ay inséré le petit Tombeau que je me fis, ne pouvant reposer, la nuict du dimanche 5e de ce mois. Je l'ay inscript : *Petri Stellæ extremum fidei et voluntatis ultimæ* μνημόσυνον, et l'ay serré dans un des tirouers du grand bureau de mon cabinet, où est le papier de feu mon père et le mien, les révolutions de ma nativité, et autres mémoires particuliers.

J'ay presté, ce jour, à J. Périer, pour bailler à Guillemot, qui la veult imprimer, ma *Çronique de S. Loys, du sire Joinville,* reliée en parchemin, in-16°, à la charge de m'en donner deux de celles qu'il imprimera, pour la mienne que je lui ay mise entre les mains à cest effect.

Le lundi 13e, M. D. P. m'a donné l'extrait d'une *Lettre de Fra Paolo pour lire l'Histoire ecclésiastique.* Elle est italienne et notable (comme rien ne part de ce bon religieux, que de bon, mesme contre les Jésuistes), et ne contient qu'un petit feuillet d'escriture.

Il couroit un pasquin, en ce temps, à Paris, surnommé *les Mestiers de la Cour*, qu'un courtizan, mien ami, m'a promis, ce jour, de me faire voir, et m'en a dit quelques rencontres, qui sont pures fadèzes et dignes des cerveaux mal timbrés de ce temps; desquels je n'ay retenu que le

suivant de M. de Sully : *Il garde les trésors du Roy, et se file une corde.*

On m'a donné, ce jour, une nouvelle bagatelle de dévotion, intitulée : *Les Eslancemens spirituels du Solitaire,* imprimée in-16°, par F. Huby.

J'ay donné, ce mesme jour, à M. du Pin, *la Leçon du Prince,* de Pelletier, que je trouve assez bien fait, et j'ay acheté, exprès pour luy, au Palais, et m'a cousté trois sols.

Un porte-panier m'a vendu, ung sol, un Arrest de reiglement nouveau pour les maistrises du Bailliage du Palais, qu'on leur avoit fait défense de crier.

J'ay appris, ce jour, qu'un graveur fust interrogé, samedi, par le prévost Morel, sur quatorze anneaux, tous de divers métaux, et dans lesquels y avoit force charactères gravés; lesquels un nommé le capitaine Cæsar, prisonnier pour le crime de magie (auquel on disoit que celui de la fausse monnoie estoit aussi conjoinct), avoit baillé à faire audit graveur; et disoit que nostre maistre Cayet l'en sollicitoit ordinairement, de la part dudit Cæsar, pour les lui depescher. Ce que Courberan, imprimeur, hoste dudit graveur, demeurant rue S.-Jean-de-Beauvais à Paris, m'a conté, ce matin, au Palais.

M. de Montaut m'a donné, ce jour, ung getton d'argent, très-beau, particulier d'une maison. Il y a d'un costé escrit : *J. Du Bosc de Mentreville,* avec ses armoiries; de l'autre : *Au Victorieux.* Ce getton blanc : A. P. Æ. +; et au milieu, une croix, une faux et une espée (comme il me semble); sur quoi j'attends M. Courtin, pour m'en esclaircir et l'escrire avec mes autres différens, qui font le nombre, à ceste heure, de deux cens vingt six.

Le mécredi 15e de ce mois, le Roy, après avoir sé-

journé à Paris, près de trois semaines, avec le duc de Mantoue, auquel il fist voir les beautés et singularités de sa bonne ville (et la plus belle, comme je croy, de celles que le soleil regarde), en partist, avec ledit duc, pour aller à Fontainebleau. Et comme il lui avoit fait monstre de la superbe grandeur et magnificence qui se remarquent aux bastimens somptueux et embelissemens de toutes sortes qu'il y a fait faire, depuis la réduction d'icelle sous l'obéissance de Sa Majesté, aussi le voulust-il contenter de ses belles maisons des champs, non moindres en superbe et magnificence que ses villes, et le proumener à Monsseaux, S.-Germain, et autres lieux de plaisance, qu'il a fait acommoder des plus exquises raretés et singularités qui se puissent voir. Pendant que ledit duc demeura à Paris, les festins, ballets, tournois, avec les dames et le jeu, y eurent la vogue : principalement le dernier, que le duc rencontra plus favorable pour lui (ainsi qu'on disoit) que non pas le Roy, qui y laissa de ses pistolles. Leur jeu ordinaire estoit à trois dés, et ce dans des cornets faits exprès, d'où on jettoit le dé, pour éviter à la pipperie.

Le jeudi 16e, M. Du Pui me monstra, dans son Estude, force beaux escrits de feu M. Chrestien, que son fils, partant pour aller à Vendosme, lui avoit consigné et mis entre les mains. Il y a force poësies, très doctes et singulières, græcques, latines et françoises, desquelles les satiriques et mesdisantes emportent le prix et la pièce, ce personnage aiant excellé en cest art pardessus tous les autres. Ledit Du Pui m'a promis de me donner, un de ces jours, une après-disnée, pour les veoir et esplucher à loisir, et cependant ay extrait sur l'heure les suivantes, qu'en passant pardessus, j'ay rencontrées (lesquelles je n'avois point), encores que j'en aye bon nombre sur ces subjects.



APOTHEOSIS C. R. I.

Qui nihil humani, torvæ feritatis, habebat,
Plus sibi quæsitis lustra per alta feris
Ebrius, haud nimio vini, sed sanguinis haustu,
Laomedonteis perfidus ortus agris,
Nunc jacet; exhausto pulmonum sanguine, justi
Sanguinis effusor, sanguine juste perit.
Hunc tamen indigetem, qui mersum funere gaudent,
Esse volunt; fratrem sic Caracalla beat :
Sic, nec ego invideo, sit divus, dummodo ne sit
Vivus et immeritis bella nefanda paret.
Numinis hunc ergo dignabor nomine, sed quo
Dicta olim febris more modoque Dea est.

AD HENRICUM P. N.

Armorum morumque dedit præcepta Neroni
Hinc Seneca, hinc Burrhus, principe digna bono.
His equidem mirum est talem evasisse Neronem,
Qualem fors alter non velit esse Nero :
Te mirum magis est non esse, Henrice, Neronem,
Cum tibi cum Burro defuerit Seneca.

AD Q. BENEDICTUM

PRO CRUCIS VASTINIÆ EVERTENDÆ SALUTE

MISERE SOLLICITUM ET INSOLENTER DECLAMANTEM

Tu tua qui magis clangoribus ilia rumpis,
Plebeiæ scriptor seditionis amans;
Qui tria verba ferus commutas, ne crucis illa
Vastiniæ quondam Pyramis alta cadat.
Illa Palatinis placuit quæ Patribus, et quam
Stare frequens toto corde Senatus avet,
Et quæ Sorbonæ pretium sectoribus, et quæ
Proscriptæ opprobrium Religionis erat.
Non equidem miror si tu (qua stante virebis
Sorbonæque potest vivere caula tuæ)
Pyramidi casum metuis, nec si impius omnes,
Cum rege odisti non minus angue Pios
Quod vis stare crucem miror qui ferre recuses
Quæ, Benedicte, diu debita furca tibi est.
Nam quod non pascis populares in cruce corvos,
Res non mira : canem non solet esse canis.

Le vendredi 17ᵉ, j'achetai un livre nouveau des Jésuistes, apporté ici d'Anvers, où il est imprimé par Plantin, in-8°, et est intitulé : *Illustrium Scriptorum Religionis Societatis Jesu Catalogus, auctore P. Petro Ribadeneira, Societatis ejusdem Theologo.* ANTUERPIÆ, *etc.*

Ce livre est curieux et remarquable pour sçavoir les noms des escrivains de ceste Société, les matières sur lesquelles chacun a particulièrement escrit, les noms et nombre de leurs provinces, maisons, colléges et résidences, leurs martirs, dont ils ont fait une centurie à part, et autres particularités.

Ils y ont mis l'*Amphitheatrum Honoris* de leur Carolus Scribanius, qui toutefois dénigre la France et la deshonore en toutes façons; contraire au Roy et à son Estat, et le plus pernicieux libelle diffamatoire (bien que finement déguisé), qui soit sorti dès long-temps de leurs boutiques.

La fin du livre contient en six lignes ce qui est receuillable, à un curieux, de ce traicté jésuistique, dont j'ay fait le suivant extrait, comme n'aiant envie d'en retenir autre chose :

Sunt omnes Provinciæ in universa Societate, 29, *cum duobus Viceprovinciis; Domus professæ,* 21; *Collegia,* 293, *quamvis adhuc non sint restituta, quæ asterisco notata sunt; Domus probationis separatæ,* 33; *Domus residentiæ,* 96; *Socii denique omnes,* 10581. — A cest 1 et unité dernière je désirerois voir ladite Société réduite. — Il m'a cousté 10 sols.

J'achetai, ce jour, un nouveau traicté de Rouillard, pour les Abbés réguliers contre les Archidiacres doyens, qui m'a cousté trois sols.

Deux des plus belles filles de Paris y moururent en ce

temps: celle de M. de Forges, parent de feu ma femme, et la Mommagni, fille de Mommagni, le Maistre des Requestes, qui fust enterrée, ce jour, dans l'église St-Jean.

Le samedi 18e, fust mis en terre, à Paris, dans l'église de la Magdeleine, M. de Meaupeou, jadis intendant de la maison de Joyeuse et scyndicq des créanciers de Navarre; lequel on disoit estre mort (et à grand regret) riche de plus de cent mil escus. Son père estoit notaire, auprès duquel il est enterré. C'estoit un de mes créanciers, pour la Response du feu M. Du Gast, et un petit bien rude. Dieu lui fasse paix!

Le lundi 20e, Adrien Le Beys, arrivé tout fraischement de la Foire de Francfort, m'a apporté : *Danielis Heinsii Epithalamium in nuptias H. Grossii*, imprimé nouvellement à Leyden, et m'en a donné deux, dont j'ay donné l'un à M. Du Puy. Lequel, le mesme jour, sur le soir, bien tard, m'a envoié une Epistre de Lipse, très élégante, escripte par luy à un prince dès l'an 1595, mais qui n'avoit esté imprimée que depuis peu, et laquelle se recouvre rarement, et n'est que d'une feuille, imprimée in-4° en fort belle lettre. Le tiltre (qui porte le subject de son Discours) est tel : *Justi Lipsii Epistola, qua respondet cuidam viro principi deliberanti bellumne an pax, an potius induciæ expediant Regi Hispaniarum cum Gallo-Anglo-Batavo. Scripta* III^{a} *Januarii* 1595. *Nunc primum edita, anno* 1608.

Le mardi 21e, j'ay emploié cinq sols, au Palais, en trois nouvelles babioles de dévotion, bonnes pour amuser les enfans et endormir les vieilles auprès du feu. L'une est une Sainte Françoise nouvelle, en taille-douce, canonizée à Romme par le Pape, au mois de may dernier; l'autre, une seconde lettre de ce bon Père Gautier,

Jésuiste, à un gentilhomme, sur la dispute des Images; et la tierce, la Fondation de l'Église militante, par le sieur de La Bastide, en vers françois.

Ce jour, furent pendus, à la Croix du Tirouer, deux faussaires de lettres et de sceaux, après avoir préalablement fait amande honorable devant M. le Chancelier, qui lors estoit à Paris avec le Conseil, encores que le Roy fust à Fontainebleau.

C. B. m'a donné, ce jour, un Arrest donné par le Roy, en son Conseil d'Estat, le 7e juin dernier, contre les officiers de Grenoble, imprimé nouvellement, et n'est que de demie feuille.

Le jeudi 23e, A. Le Beys m'a vendu, de sa première tonne de livres arrivés de Francfort, la continuation de *Mercurius Gallobelgicus* (qui sont les courantes nouvelles du monde, entremeslées de beaucoup de fadèzes et balivernes), depuis les dernières Foires de Francfort 1607, jusques à celles de présent 1608, avec un *Aphorismi doctrinæ Calvinistarum,* basti par un des leurs, nommé Martinus Becanus, pour contrepéter celui que depuis peu M. Bongars envoia à M. Gilot, et que M. Du Pui me presta, intitulé : *Aphorismi doctrinæ Jesuistarum,* dont il n'en a esté encores apporté ici, le leur y aiant esté plus tost veu que l'autre, lequel toutefois on y attend tous les jours. Ces deux m'ont cousté quinze sols.

Le vendredi 24e, un honneste homme, à la recommandation d'un mien ami qui m'en avoit fait fort grand cas et estat, tant pour la probité que pour la doctrine, et zèle très pur et très ardent à la réunion et réformation de l'Église, me vinst voir, et m'apporta un Discours sur ce subject, qu'il desiroit faire imprimer, et dont il me communiqua succinctement les principaux points et particularités, intitulé : *de la Tradition et Croiance des Chres-*

tiens d'Asie, d'Europe et d'Afrique, ès dogmes principalement controversés en ce temps. En faveur des Amateurs de la paix, etc.

En ce traicté, il ne dit rien du sien, ni n'y interpose son jugement, mais en laisse libre le jugement à chascun, sur l'allégation et cotte des Pères et des saintes Escritures, qu'il propose nuement et fidèlement : qui me semble estre un moien fort propre pour tracer le chemin à un commencement de quelque conférence et accord (si tant est qu'il plaise à Dieu d'incliner à cest effet les cœurs de ceux qui y peuvent, lesquels seuls sont en sa main).

S. Irénée, liv. 3e, chap. IVe, *Contre les hérésies :* « Car, quoy ! si la controverse estoit de quelque petite question, ne faudroit-il pas recourir aux très anciennes Églises, esquelles les Apostres ont conversé, et recevoir d'elles ce qui en effect est clair et certain ? »

L'aucteur de ce traité, désirant son nom n'estre point sceu, et, à ce que j'en puis juger, très habile homme et docte, principalement de la langue græcque, qu'il entend excellemment bien, sa profession estant de la médecine et non de la théologie, en laquelle toutefois il est autant et mieux versé qu'en l'autre, m'a dit enfin son nom, sous promesse que je lui ay faite de ne le point descouvrir. Il s'appelle *Marsan,* du pays de Dauphiné, et m'a promis revenir me voir demain et m'emmener quant et lui un Græcq.

J'ay acheté, ce jour, le *Trésor des prières* du curé de S.-Nicolas-des-Champs, que j'ay donné à Madamoiselle de Fontenai, pource qu'elle desiroit dès long-temps d'en avoir un, et m'a cousté, au Palais, quinze sols, relié en veau noir.

Le samedi 25e, J. P. m'a donné le Catalogue des livres de ceste dernière Foire automnale de Francfort, fort

piètre pour les bons livres, mais abondante en fadèzes, invectives et injures d'une part et d'autre, plus que devant. Si qu'on peult bien dire, comme de toutes autres choses de ce temps : Tousjours de pis en pis.

Ce jour, un mien ami, L. P. C., m'a donné une nouvelle et plaisante drollerie en italien, imprimée in-8°, à Ferrare, intitulée : *la Bastina, Compagnia nobilissima et asinissima delli congiati briganti. Opera ingegnosa et piacevole di Camillo Scaligeri dalla Frata. In* FERRARA, *ristampata per il Baldini, M. D. C. VIII. Con, etc.*

Le lundi 27ᵉ, A. P. m'a donné ung petit traicté, nouvellement imprimé à Berne, in-4°, sur la Comète de l'année passée 1607, en septembre, fait par un nommé *Elias Molerius*, intitulé : *De ostento prodigioso, seu de Cometa novo.*

Ce jour, m'est venu voir le Græcq que Marsan m'avoit promis d'amener, et m'a monstré un livre græcq escrit à la main, qu'il desiroit faire imprimer : qui sont des Homélies d'un *Gregorius Seramæus, metropolita Tauromeniæ Siciliæ,* sur les Evangiles des dimanches et principales festes de l'année, aucteur fort ancien qui vivoit du temps que les empereurs græqs tenoient la Sicile, aiant réputation entr'eux d'un grand docteur fort sçavant et éloquent, et auquel mesme ils ont donné en ce livre le titre de τοῦ ῥητορικωτάτου.

Ce Græq, qui se nomme Emmanuel Georgius, lecteur de l'Église de Chalcédoine, où le quatriesme Concile fust tenu, m'a dit qu'en une de ses Homélies il fait mention des Images et qu'il les aprouve. On lui avoit conseillé (ainsi qu'il m'a dit) de communiquer son manuscript au Cardinal Du Perron et à Fronton, Jésuiste, comme aians beaucoup de moiens de lui aider à son dessein, mesmes

pour le regard de l'impression qu'il en veult faire faire, mais qu'il n'a voulu ni ozé, pource que le Patriarche de Constantinople, qui l'a chargé de cest afaire, lui avoit défendu expressément de ne le monstrer à évesque ni moine de l'Eglise Rommaine, pource qu'ils estoient ennemis jurés des Græqs et de leur doctrine. Je desirois fort d'apprendre, particulièrement de luy, beaucoup des us et cérémonies de leur Religion et Eglise, pour voir s'ils se rapportent à ce que nous en lisons dans les auteurs qui en ont escrit. Mais, pour ne parler que græq et italien (encores que Marsan m'y servist aucunement de truchement), n'en ay rien pu apprendre que le vulgaire de ce qui s'en dit, sinon que je l'ay recogneu fort contraire au Pape, duquel en son païs on tient si peu de compte, qu'on n'en daingne pas seulement parler (me disoit-il), et que pour son regard il ne le tenoit pas autre que pour l'Antechrist.

J'ay achepté, ce jour, un nouveau livre, venu de Francfort, contre la primauté du Pape, fait par un Nilus, archevesque de Thessalonique, dédié à M. l'Advocat du Roy, Servin, par un nommé *Salmasius,* imprimé in-8° par les Vechels, et intitulé : *Nili, Archiepisc. Thessalonicensis, de primatia Papæ Romani libri duo ; item Barlaam Monachi, cum interprete utriusque latino.* M'a cousté, relié, douze sols.

Le mardy 28e, ce Græq, lecteur de l'Église de Chalcédoine, m'a monstré un petit traité græq contre le Pape et le Concile de Florence, manuscript fait par un *Gregorius Palamas, Archiepiscopus Thessalonicensis,* qui vivoit du temps dudit Concile de Florence, il y a environ 200 ans.

Et, sur ce propos, m'a fait voir, dans S. Jean Chrisostome, sur l'Epistre II de S. Paul aux Thessaloniciens,



chap. Ier, homélie 3e, où il traicte de l'Antechrist, ces mots remarquables que j'ay extraits tout à l'heure : Καὶ καθεσθείσετε εἰς τὸν ναὸν τοῦ Θεοῦ, οὐ τὸν ἐν Ἱεροσολύμοις, ἀλλὰ καὶ τῆς Ἐκκλησίας, c'est-à-dire, comme Cornelius l'a tourné, *et sedebit in templo Dei, non quod est Hierosolymis, sed in templo Ecclesiæ*, qui sont aussi les termes de S. Paul, et encores au mesme titre : Οὐ γὰρ εἰδωλολατρίαν ἄξει ἐκεῖνος, ἀλλ' ἀντίθεός τις ἔσται : *non enim illos inducet ad cultum idolorum, sed erit quidam Dei adversarius.*

J'ay presté, ce jour, à Marsan, de mon Estude, un *Acta Theologorum Vittembergensium*, græq et latin, imprimé in-folio, à Vittemberg, l'an 1582, qui est un livre lequel se recouvre rarement, contenant une Conférence d'un Patriarche græq, nommé Jérémie, avec les susdits Docteurs, sur la foy et croiance des uns et des autres. Il est relié en veau noir, la trenche verte. — Lequel me l'a rendu, le 21 mars 1609.

Ce jour, un mien ami, homme de bien et docte, et des mieux versés en la langue græque, me parlant de nostre Græq qu'il avoit veu comme moi, estant entrés en discours sur leurs cérimonies, croiance et Religion, me conta comment, ces jours passés, le Père Fronton, Jésuiste, avec lequel il communique souvent et privément, estant tumbé sur ceste mesme question de la croiance et Église des Græqs, lui avoit dit qu'il sçavoit que nous tenions ici les Græqs et leurs Eglises pour schismatiques, mais que, pour son regard, il n'avoit jamais esté de ceste opinion ; ains les tenoit pour bons chrestiens, et que l'Église græque approchoit de plus près de la pureté de l'ancienne et primitive Eglise, que ne faisoit pas la Rommaine. Laquelle vérité, sortie de la bouche d'un Jésuiste, j'ay voulu noter pour souvenance, comme chose rare, et

laquelle difficilement j'eusse creue d'un autre que de celuy qui me l'a dite.

Le mécredi 29e, j'achetay, de la Foire de Francfort (*ex plaustris convitiorum* dudit Catalogue), les bagatelles et fadèzes suivantes :

Hispaniarum Vindiciæ tutelares (LOVENI, in-4°), *pour la venue de S. Jacques, Apostre, en Hespagne, contre l'opinion de Baronius.* (Un de ces jours, possible y aura quelque traicté des Bourdons de S. Jacques, contre ceux qui s'en sont mocqués.)

Une invective contre Baudius, in-8°, intitulée: *Virgæ Ludovico Schalaffio Baudæi, etc.*

De circulo operum et judiciorum Dei (fadèze de deux feuilles in-4°, pour la Réunion).

Aphorismi doctrinæ Jesuistarum, in-16° longuet. (Qui est le meilleur.)

Relation du voiage de Levant, in-8°.

Tostati Censura Colloquii Ratisbonensis, in-4°.

De prædestinatione, adversus Calvinistas, in-4°.

Disputatio theologica Becani, Jesuistæ, de triplici Cœna, in-8°.

Ils m'ont cousté vingt-cinq sols. Que j'ay fait seulement couvrir de papier, pour grossir mes pacquets.

Le jeudi 30e, en une bagatelle nouvelle intitulée : *Nullus et Nemo,* contre les Calvinistes, imprimée in-8°, par R. Nivelle, traduite du latin d'un chanoine de Vilne, nommé Jurgienvice, demi-quart d'escu.

Ledit jour, T. m'a donné une nouvelle fadèze contre le Pape, qu'il venoit de recevoir de Hollande, imprimée en une feuille en taille-douce, avec deux portraits (dont j'en ay donné un à M. Du Pui) d'un Wolfgangus, prince et évesque de Ratisbonne.

On m'a donné aussi, ledit jour, l'*Épitaphe de P. Ange,*

capussin, imprimée en une feuille, de l'invention et rithme, comme je croi, de maistre Guillaume.

Le vendredi 31e et dernier de ce mois, le Græq m'a donné son petit traicté manuscrit, contre le Pape et le Concile de Florence, par un nommé Grégorius Palamas (ainsi qu'il dit), archev. de Thessalon., qui vivoit de ce temps. Et croi que ce n'est pas grand cas, estant toutefois escrit d'une lettre græque fort ancienne. Il m'a donné aussi le pourtrait, fait de sa main, de leur patriarche, qui est à Constantinople, nommé Raphael, et m'a dit que son prédécesseur, duquel il avoit charge de faire imprimer le livre qu'il m'a monstré, se nommoit Νεόφυτος. Je lui ay donné deux quarts d'escu, pour estre, ainsi qu'on m'a dit, fort court d'argent, et lui en eusse donné volontiers davantage, si je n'en eusse esté court aussi bien comme lui.

J'ay acheté, ce jour, les *Ducs de Venise*, imprimés en taille douce par Le Clerc, qui me les a vendus neuf sols. Ils commencent à Paoluccio Anafesto, l'an 697, et finissent à Leonardo Donato, 1606. Il y en a quatre-vingt dix.

Dom Pedro, malade en ce temps, visité de Duret son médecin, s'estend si avant sur les louanges du Roy (ainsi qu'il m'a conté lui-mesme), que ses discours ordinaires ne sont que de sa grandeur, prudence, piété et magnanimité; de la beauté et magnificence de sa ville de Paris; du grand nombre et dévotions du peuple, dont il fait des panégyriques entiers, disant qu'il faut qu'il confesse que l'ombre seule des clochers de Paris le fait homme de bien (et possible qu'il ne l'a jamais guères esté); et que, quand il va à la messe aux Cordeliers, il est comme ravi en admiration de voir un si grand peuple et si dévot.

Pour le particulier de lui, et de son gouvernement pour son vivre, dit que, més qu'il ait du biscuit, quelques raisins de Damas et de l'eau, il se passe aisément de tout le reste. Qu'il donne à ses gens, pour vivre, à chacun, vingt sols tous les jours; mais qu'ils se plaignent fort de la cherté de Paris, et que, par toute l'Italie et ailleurs, ils y seroient mieux pour la moitié.

Voilà les discours publiqs et particuliers d'un vrai Hespagnol, madré et corrompu jusqu'au bout.

En ce mois d'octobre, on eust nouvelle de la mort de M. de Joyeuse, Capussin (qu'on nomme Père Ange), décédé à Rivoli en Piedmont, comme il revenoit de Romme, où il avoit esté bien receu et grandement honoré du Pape, qui l'avoit asseuré (contre sa volonté, ce qu'on ne void guères avenir) d'un chapeau de cardinal. Comme aussi la vie et profession de ce personnage est un miracle avenu de nostre temps (et possible des plus rares) en un seigneur de telle qualité et maison que la sienne.

Monsieur Louet, Conseiller en la Grande Chambre, réputé à la Cour pour habile homme et bon justicier, mourut, en ce mois, en Poictou, en une commission qu'on lui avoit donnée en ce païs-là. Il estoit d'Eglise, et furent perdus ses bénéfices et son estat quant et quant, faute d'avoir pauleté.

En ce mois, la rivière de Loire desborda, et comme elle est impétueuse, ravagea en forme de torrent tout ce qu'elle rencontra, naya un grand païs en Solongne, et y fist un dommage et dégast indicible, emmenant jusques à quelques maisons et ceux qui estoient dedans, perdant un grand nombre de bestial et autres biens.

M. de Sulli, estant lors à Sulli, eust de la peine beaucoup à s'en sauver, et courust fortune avec toute sa du-

ché. Ce ravage dura vingt-quatre heures, et survinst tout à ung instant, sans qu'on y pensast aucunement. Sans les levées qui se rompirent, la ville de Tours s'en alloit submergée et perdue, et celle de Blois couroit grande fortune; et quant au dommage, celui des levées et torsis, seul, à qui les voudroit réparer, cousteroit un million d'or, qui est la ransson d'un roy.

En ce temps, le traicté de la treufve en Flandres se continue, à laquelle les Estats sont comme forcés et portés à regret par le Roy. Le comte Maurice, mal content, lui en escrit une lettre de capitaine, c'est à dire un peu haute et bien hardie. Laquelle Sa Majesté après avoir leue, dit tout haut: « Cest homme veult tousjours com« mander et jamais n'obéir. Il ressemble au mareschal « de Biron: il veult tousjours estre le premier à la teste « de l'escadron. »

Bruit estoit que Sa Majesté les avoit fait menasser par le président Janin de les abandonner, au cas qu'ils n'y voulussent entendre et s'acomoder avec le Roy d'Espagne leur souverain, disant qu'il trouvoit bon qu'ils cherchassent leurs avantages et seuretés tant qu'ils pourroient; et que de sa part il leur aideroit tousjours, comme il avoit fait, à rendre leur condition bonne et seure. Mais que, de rejetter aussi toutes voies de paix et d'accord raisonnables, il ne pouvoit approuver cestui-là, et ne vouloit, en favorisant une mauvaise cause, despendre son argent mal à propos. On disoit que tout cela estoit de la négotiation de dom Pèdre et de la trame des Jésuistes. Mais les actions des princes, et principalement celles de ce Roy-cy, se doivent juger par les effets et non par les paroles: car Dom Pèdre luy-mesme, tout accord et avisé qu'il est, ne sçavoit où il en estoit; tellement, qu'en estant entré en discours avec le Nonce du Pape, qui lui

demanda ce qu'il luy sembloit de ce Roy-cy, il lui fist response que c'estoit un roy qui sçavoit tout, et qu'il lui avoit dit des choses tenues au Conseil d'Espagne qui l'avoient fait rougir pour les lui vouloir nier, et toutesfois qui estoient bien vraies, ne pensant pas que lui ni autre les peust sçavoir. « Voire mais, lui répliqua le Nonce, quel « jugement encore en faites-vous ? — Je ne vous le sçau- « rois dire (dit-il), sinon qu'il est plus que diable. »

En mesme temps, ledit dom Pèdre aiant rencontré un valet de chambre du Roy, qui portoit l'espée de Sa Majesté, lui aiant demandé ceste courtoisie de la pouvoir voir et manier, après qu'il l'eust bien contemplée et tournée de tous les costés, l'aiant baisée, la lui rendit, et avec une grande exclamation : « O que je suis heureux « (dit-il) d'avoir veu et tenu aujourd'hui ceste brave « espée du plus grand Roy de la terre, le meilleur, le plus « vaillant et le plus magnanime ! » Traict de mattoiserie espagnole.

« Si vostre maistre et le mien (disoit un sien valet de « chambre, en ce temps, à un quidam qui me l'a conté) « se vouloient bien entendre, comme il leur seroit bien « aisé, ils seroient comme deux frères unis qui feroient de « grandes choses. Mais le mal est que vostre Roy sup- « porte les Huguenos. » Prætexte ordinaire de l'Espagnol, qui couvre son ambition et ses conjurations ; duquel ils se sont tousjours servis, et se servent encore utilement aujourd'hui plus que jamais.

Novembre.

Le samedi 1er de ce mois, j'ay donné à M. de l'Espine mon *Amphitéatre de la Mort*, d'un Cordelier observantin, nommé Boscq (très habile homme), imprimé à

Metz, in-8°, l'an 1606. Il est relié en parchemin, et l'avois acheté depuis peu, mais, l'aiant leu, ne l'ay trouvé beaucoup à mon usage, encores qu'il y ait dedans beaucoup de bonnes et belles choses.

Le lundi 3e, A. Perrier m'a vendu le XIIe tome de *Baronius*, imprimé in-folio, à Magonce, à ceste dernière Foire, lequel avec un *Melchioris Haiminsfeldi Goldasti Rationale Constitutionum imperialium*, qui est en partie contre Baronius, imprimé à Francfort, 1607, in-fol., m'ont cousté dix francs, en blanc.

Le mécredi 5e, j'acheptai une *Disputatio theologica de Verbo Dei*, contre les impugnateurs de Bellarmin, faite par les Jésuistes (comme aussi on la peut dire *vere jesuistica*), imprimée à ceste dernière Foire, in-4°, et m'a cousté quatre sols. Plus, ledit jour, le sire Bourdin m'a vendu un traicté *de l'Eucharistie*, de Vignier, contre la Correction du Père Sylvestre, Capussin, imprimée in-8°, à Saumur, 1608; avec un nouveau traicté *du Pain de l'Eucharistie*, auquel est donnée résolution sur la question du changement du pain sans levain au pain levé et ordinaire en l'administration de la Sainte Cène; imprimé nouvellement à Berne, in-8°, sans nom d'aucteur (mais sacramentaire et de l'opinion de Calvin), et qui traicte à la calvinienne une question assez curieuse, mais peu utile. M'ont cousté, ces deux, dix huit sols.

Un autre petit livret, dudit jour, intitulé : *La Vraie Guide de l'Ame fidèle proposée au Ps. CXIX*, imprimé in-16°, à Saumur, 1608 : lequel, relié en parchemin, m'a cousté 8 sols.

Le jeudi 6e, M. D. P. m'a donné *Petri Pithœi Comes theologus*, qui sont des prières ramassées et tirées des Escritures par ce bon et grand personnage, imprimées nouvellement par F. Morel, in-16°. Il m'a donné aussi



quelques poésies scandaleuses latines et françoises, tirées des *Mesdisances*, manuscrit de feu M. Chrestien, et m'a fait acheter un nouveau *Hercules tuam fidem,* contre Scioppius, réimprimé à Leyden, in-16°, où ils ont ajousté un *Accurata fabulæ Burdonium Confutatio,* faite par Scaliger lui-mesme, la plus jolie et élégante qui se puisse voir, au jugement de tous les gens doctes (et de M. le président De Thou, entre autres), et dans laquelle il y a des traits qui n'appartiennent qu'à un Scaliger.

D'où j'ay tiré les suivans, aiant pris fort grand plaisir à la lecture de cest escrit, qui commence :

Non nova res est invidia, neque nunc primum nata. Omne seculum eam tulit, omne feret. *Et peu après:* Quod litterarum proprium esse oportebat, ut fera ingenia ad mansuetudinem traducerent, ex hodie nihil aliud sunt quam feritas quædam animi et barbara immanitas, quæ dolorem ex inscitia, cujus sibi conscia est, in iis persequitur quorum virtutibus ideo obtrectat, quia eas assequi nequit, imitari desperat. *Et après :* Lectorem non habebit qui maledice et contumeliose non scribet. Et tamen scribendum est. Nam is est pastus hodiernorum ingeniorum. Aliter homines quiescere non possunt. In tanto pruritu scripturientium, quid faciendum est, si nihil in vita et in scriptis aliorum est quod reprehensioni locum det? Rusticus est qui hic hæret. Mentiendum est. Sterile ingenium hominis maledici esse oportet qui, in tanta mentiendi licentia, in seculo tam feraci contumeliarum, materiam scribendi sibi defore veretur.

Parlant au Roy : Christianissimus Rex (*dit-il*), omni laude dignus, sed omni maior. Quomodo a propudiis et portentis hominum acceptus est, editis libellis ante octo plus minus annos? Quid, quod in vilissimum caput dici potest, in tanto rege infamando omissum est, in scriptis, in concionibus, in familiaribus colloquiis? Horrescit animus ad monstra mendaciorum, ad effrenatam impudentiam, ad indomitum furorem auctorum. Sed hic est seculi morbus. Diu est quum mundus æger cœpit desipere et loqui aliena, atque utinam

hactenus delirasset! Sed dementia in atram bilem erupit, et vanas imagines accepit. Jam vera φρενῖτις facta est.

*Et incontinent après, parlant de l'*AMPHITHEATRUM HONORIS *des Jésuistes :* Nam in illo Amphitheatro turpitudinis (*dit-il*), in quo omnes omnium ordinum probi, docti, et summi viri traducuntur, quid reliquum factum est . d scelus, ad impudentiam, ad licentiam mentiendi? *Et après, revenant à ce beau livre, il l'appelle :* Sacrarium Apostolicæ modestiæ et humanitatis. Amphitheatrum dico (*dit-il*), *et parlant de soimesme :* In eo divino opere neminem eorum qui in eam arenam producuntur illæ Erinnys magis insectatæ sunt quam Josephum Scaligerum. Sed Josephus (*dit-il après*) mirari non debet hoc ab illis fieri qui nihil sine maledictis scribere solent, neque indignari se socium calumniarum summis viris adjunctum esse. Tantus vero illum insectandi furor fuit, ut ei conficiendo nihil reliquum esset præter siccum aut pulverem tormentarium. Sed quia hæ mortes regiæ sunt, non plebeiæ, felicitate insperata usus est, quæ illum ab hoc periculo vindicavit quod Burdo ex Scaligero factus est. Sic enim, præter expectationem, non aliena misericordia, sed ignobilitas sua eum tutata est.

Il vient après à réfuter plaisamment une insigne calomnie jésuistique, vomie contre lui, qui est telle : Josephus pæderastes est et ἄθεος : Quid opus erat (*respond-il*) duo tam execranda flagitia objicere, quum satis esset unum? Nam atheismus potest esse sine altero, alterum nunquam est sine atheismo.

Non ideo est pædico Deum qui non putat esse,
Sed qui pædico est non putat esse Deum.

Pæderastæ et athei sunt qui Burdones comminiscuntur, non ii ad quos de Burdonum sterquilinio nihil pertinet.

De religione qui plusquam unam habet, is nullam habet. Qui unam habet, is alias contemnit. Qui Christianus est, Mahometismi, Paganismi et Arianismi, Manichæismi et omnium hæreseon hostis erit; et quod caput est Atheismi, quæ est multorum hodie religio atque adeo eorum qui Burdones comminiscuntur. Hoc modo Josephus omnium religionum, præterquam unius, se contemptorem profitetur.

Finalement, il conclud en ces mots : Bene de litteris

mereri flagitium ingens est, impurorum partes non sequi crimen immanissimum. Bene cum Josepho ageretur, si nihil scripsisset, et Furiarum ac Telchinum potius amicitiam affectasset quam animum ad juvandam rempublicam appulisset. Non moror vos, lectores. Valete. LUGDUNI BATAVORUM. Idib. junii 1608.

Et ici prend fin ce petit libelle, que j'eusse volontiers tout transcript, tant je l'ay trouvé beau et bien fait. Au bout duquel il a inseré quelques dits notables de Jules de Lescale, son père, qui sont très beaux à voir.

M'a cousté ledit livre, dix sols.

Le vendredi 7e, j'ai paié à Me Abraham, pour la reliure de mon Baronius, en veau rouge doré, avec l'autre de mesme parure, trois livres dix sols.

Ce jour, fust mise en terre, à Paris, Madamoiselle Poussemothe, la veufve, sœur de M. Poussemothe, mon gendre; et, le mesme jour, mourust ma niaipce Du Coudray, en la maison de Madamoiselle Odeau, sa grand'-mère, avec laquelle elle se tenoit. Elle estoit fort bossue et contrefaite.

Pour des petits pourtraits de rebut, vendus, ce jour, à T. D. L., trente cinq sols, que j'ay reçeu.

Le samedi 8e, j'ay acheté un nouveau *Discours de la vanité du siècle*, imprimé in-16° longuet, bagatelle et redite qui m'a cousté, au Palais, quatre sols.

Le lundi 10e, un *Hieronymi Magii de Tintinnabulis*, imprimé in-8°, à ceste dernière Foire. Laquelle bagatelle, avec une autre copie de *Lettre sur la mort du Père Ange de Joyeuse*, m'ont cousté six sols.

Ce jour, qui estoit la veille S. Martin, il fist un si espais et puant brouillas, tout du long du jour, que je n'ay point souvenance de mon vivant d'en avoir jamais veu

un plus grand, car il traversoit jusques dans les chambres et salles des maisons; et par les rues on ne se voioit ni ne se congnoissoit-on l'un l'autre, principalement l'après-disnée, où il fut encores plus grand qu'au matin. M. Duranti, mon gendre, et mon fils, qui revinrent, ce jour, de Gland, nous contèrent qu'à peine voioient-ils pour se conduire, et ne pouvoient remarquer les pas de leurs chevaux; et qu'estans entrés dans la ville par la Porte S.-Antoine, ne voians ni murailles ni maisons, estoient contraints de demander à toute heure le chemin, de peur de s'esgarer: mesmes que, sur le pont Nostre-Dame, ils faillirent par deux ou trois fois d'estre blessés des coches et charrettes, dont, pour la grande obscurité, ils ne se pouvoient destourner. Il y en eust un, qui fust trois heures à aller de la rue Neuve-S.-Paul jusques à la Porte Baudets, s'estant si bien esgaré (encores qu'il fust de ceste ville), qu'il ne sçavoit où il estoit. On voulust, en plain jour mesmes (mais qui estoit une vraie nuict), voler, à la Porte de Bussy, un carrosse et ceux qui estoient dedans: lesquels, à force de crier, s'en sauvèrent.

Le lendemain de la S. Martin, qui estoit le mécredi, se firent les sermens, au Palais, à l'accoustumée, où on remarqua plus de Conseillers qu'on n'en avoit veu il y avoit fort long-temps.

M. le Premier Président, que le Palais pendant les vacations avoit fait malade à l'extrémité (encores qu'il se portast bien), disposant desjà de son estat et le donnant tantost à l'un, tantost à l'autre, s'y trouva, avec un visage d'homme qui n'a point encore envie de se rendre.

Le jeudi 13[e], j'ay donné au sieur Tavernier, pour tout plain d'honnestetés qui m'a faites, dont il n'a voulu



prendre argent, une livre de bougie blanche du Mans, fort belle, qui m'a cousté vingt-quatre sols.

Ledit jour, en plumes, poudre, papier et ancre, ung teston (quinze sols six deniers).

Ce jour, le Roy revient de Fontainebleau à Paris.

Le vendredi 14e, A. Le Beys m'a vendu un *Tractatus ThomæFieni, de viribus imaginationis,* in-8°, Lodvanii, 1608, avec un *Jacobi, nobilis Dani, Friderici II Regis Legati, Hodœporicon,* in-4°, Francofurti, 1608, et quatre libelles nouveaux de Jansonius, in-8°, de ceste dernière Foire, qui me défailloient pour les Gazettes de Mercurius Gallobelgicus, qui m'ont cousté, les six, cinquante sols.

J'ay acheté, ce jour, un nouvel Édit du Roy pour le domaine des ecclésiastiques, qui m'a cousté ung sol.

Le samedi 15e, j'ay fait faire, par maistre Abraham, un paquet, que j'ay cotté de quatre DDDD, de Bagatelles ramassées depuis le premier octobre 1608, jusqu'au jour dernier S. Martin; la pluspart tirées des fadèzes et mesdisances imprimées à ceste dernière Foire. Il y en a quarante et un, et ay donné audit Abraham, pour sa peine, et aussi qu'il m'a ajousté et cousu, à un grand Registre que j'ay, poème latin de M. P. Th. *In Loiolitas,* avec une épistre en italien de Fra Paolo, une pièce de dix sols.

Ce jour, feuilletant mon Tacite, j'ay trouvé dedans, au quatrième livre de ses *Annales,* le nom de M. de Suilli, et sa fortune conceue en ces mots: *Suilium vidit sequens ætas præpotentem, venalem, et Claudii principis amicitia diu prospere, numquam bene usum.*

Le lundy 17e, j'ay presté à M. D. P. mon *Procopius in Esaiam,* relié en veau noir, et imprimé par Michel Sonnius, in-folio, græq et latin, 1580. Il y a, au com-



mencement, une épistre de Curterius à l'abbé de La Rochefoucaud, très notable et élégante. Ledit livre est bon, et ne s'en recouvre plus. — Lequel me l'a rendu, le samedi 29e de ce mois.

Ledit Du Pui m'a monstré, ce jour, dans son Estude, les Thèses, imprimées à Romme en une grande feuille de papier, de *Fratre Thomasso Caraffa,* dédiées au Pape d'à présent, avec les magnifiques (ou plustost blasphématoires) titres et éloges qu'il lui donne, dont le Pape mesmes, en les supprimant, ou a eu honte ou a eu peur qu'ils n'apprestassent à rire aux Hérétiques de nostre temps. M. Gillot seul en a la copie, qu'on lui a envoiée de Romme (qui est celle que ledit D. P. m'a monstrée), suivant le petit mémoire italien que ledit D. P. m'apporta, le 30e du mois de juillet dernier, comme on le trouvera marqué de ce jour en ce présent Registre. Le pourtrait de Sa Sainteté, en son throsne et siége pontifical, s'y void, au commencement, en taille-douce, au-dessus duquel y a escrit : *Vultus ejus portendet imperium;* et autour, force diadesmes et couronnes, et quantité de devises si hautes, superbes et arrogantes, qu'un Président de la Cour, les aians veues, dit tout haut : « Que voudriez-vous dire de tout cela, sinon que c'est « l'Antechrist? » M. D. Th.

On crioit, ce jour, son Jubilé au trentième et dernier de ce mois, que j'achetai ung sol.

Le mardi 18e, Chapelet m'a vendu une nouvelle fadèze de son impression, intitulée : *Panægyrique de la Mère de Dieu,* qui m'a cousté cinq sols. Et un autre m'a donné un poème nouveau (qui est une pure bagatelle et de laquelle toute l'invention est meilleure que les vers, qui ne valent rien du tout). Il est intitulé : *L'Amphitéatre pastoral.*

Un mien ami me fist voir, ce jour, deux *Avis*, de La Haye en Hollande, escripts à la main, dont le premier, qui est le plus long, on me monstra imprimé à l'heure mesme à Sedan, et duquel toutefois il n'y a ici qu'une copie qu'a G. L. N., qu'il estoit après de faire imprimer ici; le second, qui ne l'est point et est fort court et le plus notable, est touchant certaines lunettes desquelles on a fait présent au comte Maurice, par lesquelles on peult descouvrir et voir distinctement les choses eslongnées de nous de trois et quatre lieues, comme si nous les voiions à cent pas près. J'en ay donné l'extrait à un, qui (comme je croy) le fera imprimer au bout de l'autre.

Le mécredi 19e, ces pauvres portepaniers morfondus crioient, devant le Palais, pour s'eschauffer, *la Conversion de trois grands Rois infidèles, par les Pères Jésuites;* laquelle bagatelle m'a cousté ung sol.

J'appris, ce jour, la mort de M. Perrot, ministre à Genève, homme de bien et pacifique, et grand ami de feu mon père. Celui qui me l'a dit fust M. Perrot son fils, lequel me conta comme il estoit décédé, audit Geneve, d'une attaque d'apoplexie, depuis un mois en ça, procédante non tant de l'aage qui estoit de soixante huit ans, que du travail de l'estude, diette et méditations assidues, estant dès long-temps occupé et empesché après le procès de l'Église (qu'il appeloit) comme grand zélateur de la paix d'icelle, accord et réunion des deux vertus rares en ceux de sa profession, principalement à Genève où les ministres aiment aussi peu d'en ouïr parler, que les cardinaux en font à Romme, ce qui affligeoit beaucoup ce bon homme, grand personnage et docte.

Ce jour, fust mis en terre, à Paris, la Cochère, fort aagée, mon ancienne hostesse, et qui, depuis la sortie

de ma petite maison, qui fust à la S. Jean dernière, n'avoit point porté de santé.

Le vendredi 21e, un valet de chambre du Roy, nommé Papillon, que je connoissois, mourut à Paris, à huict heures du matin, au logis d'un libraire nommé C. Le Noir. La fin de cest homme nous apprend que ce que nous affectionnons le plus en ce monde, qui sont les biens, pour l'usage et commodité de la vie, est ce qui ordinairement nous la fait perdre, et nous conduit à la mort. Ce qui est avenu à ce personnage, lequel, extrémement avare et mesquin (bien que bon, d'ailleurs, et homme de discours et d'entendement), estant allé à Venise et aiant rencontré deux pièces singulières de cristail (qui estoient coffres tout d'une pièce, très rares et excellens), les avoit achetées huict ou dix mil escus, les pensant revendre gros au Roy et en tirer une fois autant. Dont Sa Majesté n'en aiant tenu autrement compte, et M. de Sulli n'en aiant offert à beaucoup près de ce qu'elles lui avoient cousté, indigné de se voir frustré de son espérance et du gain qu'il s'en estoit promis, s'estoit tellement saisi (encores qu'il fust, sans cela, assez riche et aisé), que, s'estant mis au lit, il a voulu mourir, comme il a fait, disant à Moussel, son apotiquaire (qui me l'a conté), qu'il ne desiroit vivre davantage; et que s'il avoit quelque chose qui lui peust avancer son jour, qu'il le lui baillast hardiment, et qu'il le prendroit de bon cœur. Et aiant demandé, à ses filles, à sept heures, dont il mourut à huict, quelle heure il estoit; lui aiant respondu qu'il estoit sept heures: « C'est donc à ceste heure qu'il faut jouer à « bander et à racler (dit-il) ! » Et s'estant tout recaché dans le lit (et avec grande véhémence), expira une heure après: qui semble estre une fin peu chrestienne, réservée toutesfois au jugement de Dieu, duquel les yeux sont autres



que ceux des hommes. Il fust enterré, ce soir mesme, au cimetière de ceux de la Religion, de laquelle il estoit, aiant laissé six enfans, et un exemple aux avaricieux pour prendre garde à eux et penser à leur fin.

Le samedi 22e, un Italien, nommé Bartholomæo Bourgueso, accusé et convaincu (ainsi qu'on disoit, car il l'a nié jusques à la fin) d'avoir dit qu'il étoit fils du Pape, fust, après avoir fait amende honorable devant le logis du Nonce, qui estoit à l'hostel de Clugni près les Mathurins, pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, et son corps réduit et consommé en cendres. Un sien maistre d'hostel (ainsi qu'on disoit), assistant à l'exécution au pied de la potence, fust condamné aux galères perpétuels.

Le peuple, qui ne juge ordinairement en tel cas que de la longueur de son nez, murmura fort de ceste exécution. « Voilà, disoit-il, le fils du Pape, qu'on va pendre : c'est « grand'pitié de faire mourir un homme pour cela.— Si « on pendoit tous les fils de prestres, moines et cardi- « naux (disoient toutes ces bonnes femmes et croche- « teux), on en pendroit beaucoup ; toutes les places de « Paris ensemble ne les tiendroient pas. »

Beaucoup de gens, ne sachans comme donner pied à ce sot jugement, y faisoient servir le texte de l'Évangile : *Reus est mortis, quia Filium Dei se fecit.* Mais les plus avisés tenoient (et croi que c'est la vérité) qu'on avoit voulu immoler ceste pauvre hostie innocente à la virginité du Pape : lequel, en aiant tousjours fait grand cas, et mesmes protesté, venant à la papauté, qu'il estoit vierge, se voiant troublé et traversé par celui-ci en la déclaration qu'il en avoit faite et bonne opinion que le peuple en avoit conceue, après l'avoir désavoué, auroit mandé ici à son Nonce d'en poursuivre la justice. Ce

qu'il avoit fait avec une extréme animosité, par le commandement de son maistre, jusques à récuser quelques juges, sur des soubçons de néant; et entre aultres le Maistre des Requestes Fondriac, tenu pour bon juge et roide, pource qu'il demeuroit avec M. Gilot. Et croi, quant à moy, qu'il n'y a eu autre cause de sa mort que celle-là; car, pour le regard des affronteries qu'à la mode de son païs il a fait partout où il a peu, aiant pippé et affronté force gens à Paris de toutes qualités (mesmes mon nepveu Tronson d'une bonne somme), on sçait assez qu'on ne lui a pas fait son procès là-dessus, et que la sentence des Maistres des Requestes qui l'ont jugé n'en portoit rien, mais seulement pour s'estre dit fils du Pape; laquelle M. le Chancelier aiant changée et corrigée, y auroit fait mettre: *Pour avoir pris le nom et les armes de la maison de Bourguèse* (en quoi on disoit qu'il ne l'avoit pas beaucoup amandé).

Les dernières paroles qu'il dit en italien, estant au supplice, où il se monstra jusques à la fin fort résolu et constant, furent qu'il prioit l'assistance de prier Dieu pour un pauvre homme qui mouroit innocent. Le Nonce lui avoit baillé un grand Cordelier italien (qu'on appelle un *padre bianqui*) pour confesseur (exprès, ainsi qu'on disoit) : se fiant de lui qu'il ne parleroit jamais à son désavantage. Comme aussi il le conjura de déclarer tout haut, que faussement et malicieusement il s'estoit dit fils du Pape : ce que ledit Bourguèse ne voulust jamais faire, disant qu'il ne l'avoit jamais dit; mais bien lui promist, par importunité, comme il estoit fort simple, de ne point parler. M. Du Pui (qui est un de mes répertoires pour les injustices et folies de ce temps) m'a promis d'en recouvrir l'Arrest (qui est notable) pour lui et pour moy.

M. de Sulli, se trouvant mal, en ce temps, comme on lui eust donné le baing un peu trop chaud : « Gardez-« vous bien de me brusler (dit-il), car je ne suis pas fils « du Pape. »

Le dimanche 23e, C. B. m'a donné, imprimés, quatre de ces petits Advis, de La Haye, qu'on m'avoit fait voir, escripts à la main, le mardi précédent.

J'en ay donné un à M. l'Ambassadeur d'Angleterre, l'autre à M. Courtin ; et à un mien ami, M. de Lassi, un autre, et gardé le quatriesme pour moy.

M. Courtin a ajousté, ce jour, au mémoire escrit de sa main des gettons d'argent différens, celui que M. de Montaut me bailla, le 13e du mois passé, escript sur ce Registre ledit jour avec deux autres rares, principalement un où il y a un coq, qui, grattant dans un fumier, trouve une pierre précieuse. Et y a escrit : IGNORANTIA. Ce sont deux cent vingt-huit que j'ay, à ceste heure. Il en faut oster un cent, que j'ay marqués en Mon Registre, la veille de Noel.

Le lundi 24e, j'achetai un sol les Prières du Jubilé qu'on crioit.

J'ay acheté, ce jour, un nouveau *Recueil des plus beaux vers de ce temps*, imprimés à Paris, in-8°, par Toussaint du Bray, entre lesquels y en a de singuliers, à la vérité, d'autres communs, et quelques-uns de lubriques et scandaleux. Entre ceux de ceste trempe, y a des *Stances sur la Roine d'Escosse*, où la feue Roine d'Angleterre (qu'il appelle louve et furie exécrable) est cruellement déchirée. Dont l'Ambassadeur d'Angleterre, qui est ici, a fait plainte et instance, principalement sur ce que ledit livre est avec privilège de Sa Majesté. Il y a plus de vingt ans que je les avois escrits à la main et recueillis en un de mes manuscripts, car ils furent publiés

dès l'an 1587, sous le nom de M. Du Perron, et assez mal faits au commencement. Ce prodige, qui porte au front deux diadesmes, etc., m'a cousté, relié en parchemin, vingt-quatre sols.

J'ay baillé, ce jour, à un nommé Culerier, enfant de Genève, l'inventaire de mes livres, fait et escrit de ma main, pour me le transcrire, après avoir trayé et marqué ceux que j'ay envie de garder, et, Dieu aidant, vendre et me desfaire des autres à qui me les voudra bien paier et en aura affaire. A quoi je me suis finalement resolu pour un meilleur dessein.

Ce jour, fust faite l'ouverture du Parlement, où M. l'Advocat du Roy Servin en entassa tant (à l'accoustumée) les unes sur les autres, qu'il n'y avoit si bonne mémoire, au Palais, hormis la sienne, qui n'en fust brouillée. *Næ ille magno conatu* (dit quelcun) *magnas nugas dixerit.*

J. P. m'a donné, ce jour, un nouveau petit *Traicté de la dignité des rois*, qui est une pure fadèze, comme aussi ce ne sont que redittes inutiles de tout ce qui se peult escrire et discourir sur ce subject.

Le mardi 25[e], estans assemblés au logis de Madamoiselle Duret, pour passer le contrat de son mariage avec M. de Benevent, mon nepveu, survinst un différend pour le douaire, qui fist retirer la compagnie, sans rien faire. Ce trouble fust suscité par le substitut Duret, qui le vouloit avoir coustumier (qu'on appelle *le douaire des fous*) et, contre toute apparance de raison, forcer mondit nepveu à substituer la moitié de son bien et en priver ses héritiers, lequel toutefois, pour le désir qu'il avoit que les choses s'achevassent et aussi pour racheter la paix et les contenter, offrist de donner huict cens livres de douaire préfixe, qui estoit deux cens francs davantage qu'il n'en avoit promis (offre par dessus la raison), car les six cens

francs stipulés estoient jugés, par tous ses amis, assez et trop pour le bien que lui apportoit la damoiselle. Ce néantmoins cest homme (qui n'avoit envie que le mariage s'en fist) s'y rendist tellement opiniastre, qu'il lui eschappa de dire tout haut, en reniant Dieu, que quand Jésus-Christ lui-mesme fust descendu du Ciel pour lui faire faire, qu'il n'en eust rien fait (parole d'un infidèle et non d'un chrestien), gourmandant au reste tout le monde et principalement mon nepveu avec tel fait et arrogance, qu'on l'eust pris (comme on dit que fist, un jour, maistre Guillaume) pour un de ces petits rois de Terres-Neufves. De ma part, pour mon intérest, j'en ay amandé (qui est ce que je prétends à la succession) d'une boitte de prunes singulièrement bonnes et belles, que m'a envoié Madamoiselle Duret, à laquelle, pour le bien que je lui veux et à mon nepveu, voudrois en avoir donné demie douzaine et qu'il ne s'en fist jamais rien.

M. Labbe m'a donné, ce jeudi 27[e] du mois : *Georgii Bucchanan Vita, ab ipso scripta, biennio circiter ante mortem quam obiit Edimburgi, anno Domini* 1582, *septemb. die* 28, *paulo post horam V matutinam;* imprimée nouvellement ici, *juxta editionem Francof.*, in-8°. Ce personnage a esté un parangon de vertu, la lumière des hommes doctes de notre aage, le prince des poètes de ce siècle, et précepteur de Jacques VI[e], Roy d'Escosse, maintenant Roy d'Angleterre, qui, au lieu de la reconnoissance que méritoit sa bonne instruccion, n'en a encouru que la haine et malveillance de Sa Majesté, chose assez ordinaire aux princes. Il haïoit aussi Lipse et ne vouloit point de bien ni à l'un ni à l'autre, combien qu'ils fussent tous deux en réputation des premiers hommes de l'Europe.

Le sire Ambroise Drouart, marchant libraire à Paris,

y mourust, ce jour, d'une apoplexie (homme de bien et fils d'un homme de bien).

Le vendredi 28e, on m'a donné une bagatelle nouvelle d'exhortation pour le Jubilé, imprimée nouvellement, à Paris, in-8°, par Jean Regnoul.

C. Berion m'a vendu, ledit jour, un petit livret nouveau, intitulé : *l'Académie des Philosophes*, imprimé à Lyon, in-16° longuet, et m'a cousté, relié en parchemin, dix sols.

Le samedi 29e, M. D. P. m'a donné le double de la lettre escrite par le Pape à son Nonce, sur le fait de Bartholomæo Bourgueso, qu'il apelle Barthélemi de Sienne. De laquelle la teneur s'ensuit.

« *Paul Pape, V^{e} de ce nom, à nostre vénérable frère salut et bénédiction.*

« Nous demeurons grandement esmerveillé de la grande fausseté tramée par Berthelemi de Sienne, duquel Dieu Nostre Seigneur sçait (lequel nous appelons en tesmoingnage) que nous n'avons jamais eu en nos jours aucune connoissance, et ne sçavons quel il est. Nous louons pourtant vostre exacte diligence en ceste affaire, et désirons qu'à l'avenir vous en usiez encores d'une plus grande, afin que l'imposture de cestui-ci apparoisse et soit congneue d'un chacun : lequel a envoié ici un François, nommé M. Jean de Gransègne, avec certaines lettres qu'il nous escrit, l'original desquelles nous vous envoions avec la présente par courrier exprès, par laquelle vous pourrez bien comprendre combien il nous presse et importe d'en faire congnoistre la vérité, et que cestui-ci reçoive la peine qu'il mérite, à raison de tant de mensonges et faussetés qu'il publie et met en avant. Nous nous sommes résolus de dépescher ce présent

courrier, parce que nous craignons que ce meschant s'enfuie, et que le temps qu'il a demandé à Sa Majesté ne soit pour autre fin que pour ce subject. Nous escrivons encores une lettre de créance à Sa Majesté, lui mandant seulement que vous traicterez avec elle de certaines choses très fausses et très eslongnées de la vérité ; et qu'à ceste fin nous la prions de vous ouïr volontiers, et vous croire comme nostre propre personne ; et de monstrer en chose si juste la filiale affection et amour qu'il nous porte. Et de nouveau, nous bénissons Sadite Majesté.

« De Romme, en nostre palais apostolique, ce 30e juillet 1608.

« *Au Nonce.* »

Par la susdite, on peut congnoistre comme le Pape a esté au procès la partie de ce pauvre homme.

Ce jour mesme, ledit D. P. m'a monstré un escrit nouveau, intitulé : *Proposition des Rois pour la treufve des Estats, faite par le président Janin*, dont je n'ay peu encores tirer copie, et me doute que nous n'en aurons que faire, pource qu'il sera imprimé.

Ce jour, la Pimante m'a donné l'Histoire nouvellement imprimée à Lion, d'un miracle avenu en Auvergne depuis peu, d'un jeune homme qui a voulu tuer son père ; avec le jugement divin qui s'en est ensuivi, estant tourmenté de trois horribles serpens ; laquelle on lui avoit envoiée (à ce qu'il m'a dit) pour bien véritable et deuement vérifiée sur les lieux.

Advis de ce jour au Roy, d'armées composées de Suisses, Allemans, Lansquenets, François et autres de toutes façons, qu'on void tenir la campagne au pays de Xaintonge et marcher en bataille ; mais lesquelles quand on approche disparoissent, et incontinent après se re-

voient: qui sont les *ostenta* qu'on lit dans les anciens historiens, et entre autres dans Tite-Live; tous présages de guerres et malheurs prochains, si Dieu n'y met la main et prend pitié de nous.

En ce mois, moururent à Paris deux jeunes femmes de ma connoissance, toutes deux regrettables pour leur probité et vertu, l'une au fauxbourg S.-Germain, nommée Madamoiselle du Coldray, femme du Conseiller en la Cour, du Couldray, de la Religion. L'autre, en la rue de la Verrerie, sœur d'une de mes amies, nommée Courtin, laquelle mourust après estre accouchée de deux jumelles, lesquelles furent portées à Charenton et baptizées.

Une jeune damoiselle, de nos parantes, aiant le bruit de long-temps de faire porter les cornes à son mari, fust, en ce mois, par lui rendue à sa mère, nonobstant toutes soubmissions, prières et remonstrances qu'on lui fist au contraire, disant à sa mère qu'elle se contentast qu'il lui donnoit la vie et qu'il y avoit procédé par la voie la plus douce, estant bien adverti de son mauvais gouvernement, vie infame et lubrique, et de la paillardise qu'elle commettoit ordinairement avec un toreau bannier d'Evesque, qui ne void goutte et ne peult ouvrir les yeux qu'à l'impudicité et vilanie.

M. de Sulli, importuné, en ce temps, par le Roy, de se faire catholique, et induire le marquis de Rosni, son fils, de l'estre, afin d'en faire le mariage avec Madamoiselle de Vendosme, sa fille bastarde, s'excuse de l'un et de l'autre, dont en apparance il encourt la disgrace de Sa Majesté. « Je dis en apparance », pource qu'attendu le peu de religion qui se remarque en nos grands d'aujourd'hui, les plus accors ne tiennent tout cela que pour un jargon qui est et a esté de tout temps entre ledit duc et Sa Majesté, lequel eux deux seuls entendent, et non les autres.

Sur la fin de ce mois, M. de Bouillon arrive à la Cour, qui estoit à Paris, bien veu et receu de Sa Majesté, qui le baise et le rembrasse par trois fois.

Morgan, Anglois, fust constitué, en ce temps, prisonnier et mis à la Bastille, pour estre descouvert de communiquer, les nuits, avec dom Pèdre, et se trouver au Conseil qui s'y tenoit en sa maison avec les Ambassadeurs d'Espagne et de l'Archiduc. Bruit estoit qu'il avoit impétré enfin de Sa Majesté de lui pouvoir parler, et qu'il lui avoit révélé de grands secrets d'Espagne, et entre les autres, que les traictés des mariages proposés de l'Infante avec M. le Dauphin, et du prince d'Espagne avec Madame, n'estoient que prétextes et amusemens pour lui faire faire la paix ou la trefve en Flandres, et artifices de l'Espagnol, pour par là mieux parvenir à ses desseins. Tout cela sont véritablement des bruits, c'est-à-dire lettres closes au commun. Quant à Morgan, chacun le tient pour fol, comme il est, un babillard et un causeur, chercheur des bonnes tables et repeues franches; que, par son indiscrétion et légèreté, on mect à tous coups en cage pour lui apprendre à parler. Qui est la cause qu'on dit que le Roy (lequel le connoist bien) aura peu d'esgard à son rapport et déposition.

Nouvelles, en ce temps, à la Cour, de la flotte des Indes, qui est de huict millions, arrivée à bon port en Espagne.

Deux commis de Montauban, l'un appelé Fioubert et l'autre Billard, se battirent, en ce temps, pour l'honneur de la Marquise, et s'assignèrent le duel sur le Pré, vers les Bons-Hommes, auquel Billard, qui la soustenoit contre Fioubert qui l'avoit appelée *putain,* eust deux doigts de la main coupés par ledit Fioubert, qui se trouva plus vaillant qu'il ne pensoit (aussi s'y entendoient-ils

l'un comme l'autre), et finalement Fioubert fust envoié à la Marquise, entre les mains de laquelle il fust mis pour en faire ce qu'elle voudroit. Mais il eust de si bons intercesseurs, que ladite Marquise lui pardonna à la fin (sans toutesfois le vouloir voir ni ouïr parler), et en fust quitte pour la peur, dont il cuida mourir.

Quelques gentilshommes, scandalizés de tels duels, qui ne doivent estre permis (disoient-ils) qu'à ceux de la Noblesse, les apelèrent vilains. De quoi ceux-ci offensés disoient qu'encores qu'ils ne fussent pas gentilshommes, toutesfois ils n'estoient pas vilains, et disoit-l'on qu'ils en vouloient tirer leur raison. Aussi sages, en cela, les uns que les autres.

Décembre.

Le mardi 2e de ce mois, j'ay acheté un petit livret nouveau, intitulé : *l'Injustice terrassée aux pieds du Roy,* qui est la response à *la Justice aux pieds du Roy;* discours vain et bravasche, terrassant la Justice plustost que l'Injustice, pour flatter et agréer au Roy, lequel, encores que, pour sa générosité et valeur inestimables, et avoir esté le vrai père et restaurateur de cet Estat, on ne lui puisse donner (ni cestui-ci ni autre) assez d'honneur et de loüanges (bien qu'il lui en donne d'inaudites, et qui possible ne sonneront si bien aux oreilles de Sa Majesté comme il s'est promis), si n'est-il à croire qu'un Roy bon et juste comme il est (ou du moins qui, comme les autres rois, en affecte la réputation), gouste jamais le conseil de ceux qui, sous couleur des injustices qui se commettent en la Justice, veulent qu'il en terrasse tout le Corps, violentant et anéantissant l'auctorité de ses Parlemens (principal appui et soustennement de sa Couronne). A quoy toutesfois il semble que vise l'aucteur de



ce Discours (quel qu'il soit), préoccupé de passion pour possible avoir perdu ses procès, et duquel quelques pointes vivaces d'esprit surpassent de beaucoup en ce sien escrit le dispositif et jugement qu'on y doit surtout apporter. Mais quoy! ce sont libelles du temps, la pluspart aussi affamés que leurs maistres, piètres, manques et pauvres. La Justice terrassée aux pieds de l'Or et de l'Argent, seroit un riche discours, plus convenable à la saison que toutes ces fadèzes et bagatelles. Il m'a cousté, relié en parchemin, ung teston.

M. du Vair, qui s'apelle Guillaume, y est attaqué sous ce nom et appelé, par l'aucteur, Me Guillaume, ce qui a fait penser à beaucoup (mesmes à M. l'Advocat du Roy Servin, qui me l'a dit) que c'estoit l'Archevesque d'Aix qui l'avoit fait, pource qu'il est ennemi dudit président du Vair. Mais l'imprimeur, qui en est en peine et en peult mieux sçavoir des nouvelles que personne, m'a asseuré que ce n'estoit lui, sans exprimer autrement le nom de l'aucteur (soit qu'il le sceust, ou ne le sceust pas); mais, quel qu'il soit (selon l'opinion des plus entendus), les Jésuistes lui ont bien aidé, qui sont maistres passés à bien flatter les Rois, principalement le nostre, duquel connoissant son humeur ont appris de lui en donner souvent de telles.

Du depuis j'ay appris le nom de l'aucteur, qui est un advocat provençal, nommé Baodoli, qui avoit perdu ses procès, dont il se prenoit au président du Vair; homme auquel la chaleur de la teste et du cerveau (mal commun à ceux de son pays) avoit évaporé beaucoup de jugement.

C. B. m'a donné, ce jour, de son imprimerie, une couple de copies de l'Instruction, donnée par Leurs Altesses, pour le traicté de paix des Estats avec Sa Majesté, au marquis



Spinola et autres députés. J'en ay donné un à M. Duranti, mon gendre.

Le mécredi 3e, j'ay eschangé un *Saadel, de unico Christi sacrificio*, que j'avois deux fois, à un livre nouveau intitulé : *Lautidæmon historial*, fait par un nommé Sevelier, imprimé in-8°, à Lyon, par Rigaud, relié en parchemin. Ce ne sont que redittes.

Le jeudi 4e, j'ay payé à Culerier, pour avoir transcript l'inventaire de mes livres, que je lui avois baillé le 24e du mois passé, quatre testons.

Le vendredi 5e, j'ay acheté, trois sols, deux bagatelles nouvelles. L'une est la Response d'un gentilhomme Huguenot à la Lettre du P. Gontier, Jésuiste; l'autre, un nouvel Édit du Roy contre les draps et toilles d'or et d'argent, clinquants et passemens; Édit qui se crie et renouvelle tous les ans, mais qui se garde d'une mesme façon autant en une année qu'en l'autre.

Le mardi 9e, j'ay recouvert la belle Confession du Jubilé dernier, imprimée à Paris, in-16°, par Julliot, de l'ordonnance de l'Évesque de Paris, laquelle tous ces contreporteurs avoient du commencement et la crièrent, un jour ou deux seulement, car, après qu'on se fut advisé des fadèzes qui estoient dessus, et que les Huguenos y faisoient presse pour en avoir, afin d'en babiller et d'en rire, il leur fust défendu très estroictement d'en vendre ni d'en crier, tellement que m'estant eschappée (ce qui ne m'avient pas souvent), ne l'avois peu recouvrir jusques à ce jour, duquel aiant perdu un quart d'heure de temps à la lire, y ay trouvé entre les autres un interrogat notable en l'article des personnes mariées, conceu en ces termes :

« S'ils exercent l'acte de mariage pour leur volupté seulement et par un moien non convenable à la génération,



principalement hors du vaisseau, etc. ? » Auquel il fault ajouster celui du Jubilé il y a trois ans, dont un mien ami m'a advisé, qui est encore meilleur et plus préfix et que j'ai bien envie de vérifier sur l'original qui est : « Si, en l'acte de mariage, la femme auroit point voulu monter sur l'homme, comme l'homme sur elle, etc. » (ceste dernière est un peu bien vilaine, et sent son Heuleu à plaine gorge). Elle m'a cousté dix-huit deniers.

Le mécredi 10e, j'ay acheté, ung sol, une bagatelle nouvelle, qu'on crioit par ceste ville, des *Signes et Prodiges apparus sur la mer de Gennes et en divers endroits de la Provence.*

Un mien ami, M. M., m'a donné, ce jour, ung petit livret nouveau d'un sorboniste, nommé Filesore, intitulé : *Parœcia,* imprimé in-8°, par Barthelemi Macé, lequel est bon et traicte fort pertinemment des *Missis Parœcialibus.*

Le vendredi 12e, M. D. P. m'a fait voir une lettre latine très élégante, escrite à la main, contenant vingt feuillets d'escriture, intitulée : *Danielis Leremitæ, de Helvetiorum, Rhætorum, Sedunensium, situ, republica, moribus, Epistola ad D. Ferd. Gonzagam, Mantuæ Ducis fil.* Laquelle m'a semblé si belle, que je m'en suis fait promettre une copie, à la première occasion.

Le samedy 13e, j'ay acheté une nouvelle *Reigle de Perfection,* de F. Benoist, Capussin, imprimée nouvellement, in-16°, par Charles Chastelain qui me l'a vendue, reliée en parchemin, dix sols. Lequel livret j'ay eu, à la persuasion de F. Athanaze, Capussin, fils de M. le Président Molé, lequel m'en a fait un merveilleux cas, et m'a prié de le voir. Dont je ne l'ay voulu refuser, encores que, pour mon regard, je ne tienne autre reigle de perfection que celle qui est contenue dans mon Nouveau

Testament, où je la cherche et non ailleurs, n'aprouvant la capussine, ni autre quelconque, sinon en tant qu'elle s'y rapporte.

Le dimanche 14e, le Père Cotton, preschant aux Cordeliers, devant la Roine, s'eschauffa tellement, qu'au sortir de sa chaire il s'en courust sur M. Cazaubon le prier de lui prester une chemise blanche, laquelle il prist, sans autrement appréhender le mauvais air de la chemise d'un hérétique. Les Cordeliers, quand la Roine y arriva, estans allés au devant d'elle, se prirent à chanter *Salve regina,* dont on s'estonna comme d'une chose non accoustumée, car on ne sçavoit si ceste Salutation s'adressoit à la Roine des Cieux ou à elle.

Le lundi 15e, j'ay acheté deux nouveaux bagages: l'un est un *Advis d'un Jacques de Pantoie*, jésuiste, *sur le succès de leurs affaires au roiaume de la Chine;* l'autre, *le Fouet des Jureurs et Blasphémateurs,* fait par un des Pères du troisième ordre de S.-François, et m'ont cousté, les deux, sept sols.

J'ay donné, ce jour, à M. Du Pui, un petit livre de papier de la Chine, couvert d'un fort beau papier marbré, que je gardois dès longtemps dans mon cabinet. J'en ay encore un pareil, tout semblable.

Le mardi 16e, M. Justel m'a donné les vers latins suivans, faits (et assez mal) sur l'exécution de Bartholomeo Bourguèse, fils du Pape :

Hybrida Pontificis fas si jactata profari,
Nomine Borghæsus situs est hic Bartholomæus,
De trabe sublimi laqueus cui guttura fregit,
Et patris auspiciis depastum est igne cadaver.
Has odiosa sacri generis fiducia pœnas
Commeruit; regnante Deo se prodere natum,
Audeat ullus adhuc? Proli sed parce crematæ,
Dive Pater, placidos manes ne lædere perge,

Non Phlegethontæis lustrandam involvere flammis
Infœlicem animam, cæcumque immissa per ignem,
Orbi per rutilum properans excedere jussa est.

On m'a donné, ce jour, les *Litanies de N.-Dame de Lorette,* de l'an passé 1607 et de cestui-ci 1608, imprimées en feuille, à Paris, chez Pierre Boutin. Auxquelles dernières les Jésuistes ont ajousté un *Salve* et une Prière, qui ne sont aux premières, avec le changement de quelques menues pièces.

Le mécredi 17e, fust achevé d'imprimer, par C. B., un petit Discours sur les Duels (qu'il m'a donné), intitulé : *Les Ombres de Villemor et de Fontaines, au Roy;* qui est un traicté digne d'estre recueilli, libre, hardi et bien fait.

J'ouïs, ce jour, le sermon, à S.-Sevrin, d'un jésuiste nommé le père Séguiran, qui y preschoit l'Advent, après lequel tout le monde couroit, et en faisoit-l'on un merveilleux cas. Ce que je ne trouvai point pour ce coup; bien pensay-je qu'il soit docte, mais plus grand philosophe que théologien, fort pathétique (comme ils sont pour la pluspart), et propre pour les oreilles d'un peuple, encores qu'il s'explique assez mal. Le Roy s'estant trouvé à son sermon, un des jours de la semaine précédente, auquel il laissa là son thème, qui estoit des louanges de Dieu, pour s'estendre sur celles du Roy (comme ces gens-là ne sont jamais sans flatterie), Sa Majesté en fist si peu d'estat, qu'au sortir il dit que de fond il croioit bien qu'il en avoit, mais que d'éloquence et de jugement il n'en avoit point. C'estoit lui qui (sous la permission de Sa Majesté) avoit presché, l'année passée, le Quaresme à La Rochelle.

Le jeudi 18e, j'achetai, ung sol, une nouvelle fadèze, qu'on crioit devant le Palais, d'un Advis et Relation de

Turquie, envoiée au Roy par M. de Salignac. J'ay presté, ce jour, à M. de Verton, secrétaire du Roy, ma Cronique Martinienne, qu'on recouvre malaisément, et de laquelle le bruit, à mon jugement, est plus grand que le fruit. Elle est reliée en veau noir, in-folio.

; Le vendredi 19e, un nommé Villotré, fils du feu secrétaire du Roy Villotré (qui estoit de mes amis), s'estant présenté à l'examen de la Cour pour y estre receu Conseiller, fust refusé et renvoié par insuffisance, combien qu'il en ait passé de plus légers et insuffisans beaucoup que lui, et ne fust-ce que le dernier. La réception duquel (dont la Cour a eu tant de blasme et de reproche) avoit causé (ainsi qu'on disoit) le refus de cestui-ci, qui y vinst, comme on dit, à mauvaise heure.

Ce jour, le trésorier Montauban, se sentant un peu pressé, chez lui, d'un grand nombre de gens de toutes qualités qui s'y estoient assemblés pour avoir de l'argent, les renvoiant rudement, les appela gueuzailles (se souvenant possible de son premier mestier), dont on commença à crier : *Aux cizeaux!* Au lieu qu'on devoit (dirent quelques-uns) crier *A la voirie!* pour l'y traisner comme un gueux qu'il estoit premièrement, riche aujourd'hui de trois à quatre cens mil escus, de la substance et sang du peuple.

Le samedi 20e, j'achetai, trois sols, deux bagatelles nouvelles, qu'on crioit : l'une, *des Cérimonies pour les combats à camp clos;* l'autre, *la Vision de douze mil fantosmes au païs d'Angoumois.*

M. Justel me donna, ce jour, trois épigrammes latins et un françois, qu'on avoit faits sur l'exécution de *Bartholomæo Bourghèse*, fils du Pape, entre lesquels il y en a un assez bien fait, mais sanglant, intitulé : *Dice!*

Il me donna aussi la Prophétie suivante (*alias* Ba-



guenaude), qu'on faisoit courir ici depuis quelque temps :

PROPHETIA *sancti Isidori, Hispalensis archiepiscopi, quam quidem Prophetiam egregius ille doctor Martinus Aspilineta, bonæ memoriæ, Romæ, in suis libris habebat, et mihi et aliis multoties demonstravit, et certissime tenebat futuram.*

« *Anno millesimo sexcentesimo decimo, erit maximum bellum in Cantabria inter Leonem et Lilia, et multi Liliorum morientur in bello, sed Lilia vincent Leonem, eo quod membra Leonis dispergentur. Post bellum autem Rex Navarræ sedebit in solio regni sui, cum potestate magna et majestate, præcipiens orbem hinc et illinc et ubique. Statimque erit novarum legum promulgatio, veterumque abrogatio. Non erit opus ignium, armorum, nec ullorum aliorum, sed unusquisque sub vite et ficu poterit secure dormire.* »

M. Courtin m'a donné, ce mesme jour, un plaisant Dialogue italien, *sur la treufve des Pays-Bas.*

Le dimanche 21e, j'ay donné à M. Justel, qui m'est venu voir, deux lettres de M. Scaliger, escrites en mes Registres, et lui ay presté : *Vita Caroli IX ad imitationem Suetonii*, avec une *Harangue faite à Londres 1581, par le président Brisson;* plus, *le Pourparler du mariage de la Roine et du duc d'Anjou, et les articles pour ledit mariage proposés audit Conseil* (qui n'ont esté guères veus).

Le 22e, Daniel Guillemot m'a donné *la Chronique S.-Loys,* réimprimée nouvellement par lui, in-16°, sur la copie que je lui avois baillée.

Le mécredi 24e, veille de Noël, j'ay receu quatre-vingt six livres, d'un cent de mes gettons d'argent différens, que j'ai traié entre deux cens vingt-huit, et que j'avois à

part comme les plus communs et moins rares, que j'ay baillé à M. Duranti, mon gendre, pour acommoder un curieux de ses amis que je n'ay jamais veu ni congneu : de la bourse duquel j'avois envie de tirer les cent francs entiers, qui eussent paié ma curiosité et contenté la sienne. Mais, n'aiant voulu passer outre, aiant affaire d'argent, et voiant quelques huict escus de gain de ma garde et de ma peine, m'y suis laissé aller, et voulant de la pluspart de mes autres curiosités m'en pouvoir desfaire à ce prix. Il m'en demeure encores cent vingt-huit, plus beaux et plus rares beaucoup que ceux-cy que j'ai vendus.— Pour ce, ici receu, 86 livres.

Le samedi 27[e], M. D. P. m'a envoié un nouvel escrit, d'un feuillet seulement, qu'on appelle *les Estrenes du Roy* (M. Daubigné, aucteur), qui est un sommaire abrégé de sa vie, nourriture, guerres, peines et travaux, qu'il lui a falu soustenir; et finalement les triumphantes victoires et mesmes la plus insigne, qui est celle de la paix qu'il en a rapportée. Ce petit discours est bien fait, lequel, encores que j'aie opinion qu'on l'imprimera, si est-ce qu'au hazard, de peur qu'il ne m'eschappast, en ay fait faire une copie par F. Delestoille, mon fils.

Le lundi 29[e], j'ay presté à M. Duranti, mon gendre, la première *Apologie de M. de Villeroy,* dont chacun aujourd'hui fait grand estat. Laquelle il m'a rendue, le vendredi 9[e] janvier 1609.

M. Justel m'a donné, ce jour, la copie d'une lettre escrite par le Roy aux Estats, à Fontainebleau, du 23[e] octobre de l'an présent 1608.

J'ay presté, ce jour, à M. D. P., de mes Receuils de la Ligue, les Facultés du Cardinal de Plaisance, Légat envoié de Romme en France par le Pape, pour y entretenir partout l'Union de discorde et rébellion. Il estoit

fils d'un vendeur de saucissons de Plaisance : homme du tout ignorant pour le regard des lettres, mais au surplus grand brouillon et faciendaire, bon serviteur de son maistre et propre au mestier où on le vouloit emploier. — Qui me l'a rendu, ce vendredi 2e janvier 1609, et m'a donné un Arrest de Chaalons contre ledit Légat, très notable, que j'y ay adjousté. C'est au paquet cotté YY.

Le mardi 30e, on m'a donné une nouvelle petite Prophétie, d'une feuille et demie, imprimée par C. P., qui est une baguenaude de ceux de la Religion, sous le nom d'un pauvre frère Thomas Illiric.

On me donna, ce jour, un plaisant cartel de desfi, du comte de Sommerive au marquis de Cœuvre, comme ami de Balagni, qui avoit fait apeler le duc d'Aiguillon, frère dudit comte; de laquelle querelle il estoit bruit fort grand à la Cour et partout. Voici les copies qui en couroient, qu'on m'a baillées ce jourd'hui :

« Monsieur, ne pouvant souffrir que je n'aie part à « toutes les fortunes de mon frère, et aiant sceu asseu« rément que vous aviez tesmoigné qu'estiez des plus « affectionnés amis de Balagni, j'ay creu que vous ne « refuseriez le moien que je vous en veux donner de « vous en rendre encore une plus véritable preuve par « vostre courage, que j'estime tel que je vous ay voulu « choisir entre ceux qui lui portent de la bonne volonté, « pour vous faire la gloire de partir le sort des armes « avec moy, qui vous attends avec une espée et un poin« gnard où vous conduira ce cavalier. »

RESPONSE DU MARQUIS DE CŒUVRE.

« Monseigneur, j'ay receu vostre lettre, à quoi pour « satisfaire, et à la bonne opinion que vous avez de

« moi, j'estois tout prest d'aller avec ce gentilhomme, « non point pour recevoir l'honneur que me faisiez, « après la défense générale que le Roy en fist hier au « soir, mais pour, en vostre présence ou ailleurs, avoir « affaire à ce gentilhomme que j'estime, à fin de vous « continuer la créance que vous avez de mon courage. « Mais il a refusé de me mener où vous estes, comme « vous verrez par un escrit qu'il emporte et qu'il m'a « laissé. »

« Sur ce que M. le marquis de Cœuvre vouloit « partir, et que je le menasse où estoit M. le comte de « Sommerive, suivant la lettre de M. le comte, que je « lui ay donnée, je l'ay asseuré que M. le comte n'estoit « en lieu ni en estat où je lui peusse faire voir ; et pour « cest effect, j'ay refusé de l'y mener, sachant l'intention « de M. le comte n'estre que de participer à la fortune « de Monsieur son frère en mesme temps que lui. »

« Moiencourt. »

Le mécredi 31e et dernier de ce mois et an 1608, M. Justel m'a presté un Discours nouveau, escrit à la main, de quatorze à quinze feuillets, qui est une pièce digne d'estre receuillie, intitulée : *Moiens de maintenir les Cantons de Suisse au service du Roy, au désavantage de ses ennemis.* — Je lui ay rendu le 7 janvier 1609.

M. Brigart m'a donné, ledit jour, des *Epistres nouvelles et Discours libres*, d'un nommé le sieur Daudiguier, qui ne sont pour la pluspart que fadèzes, principalement les premières, qui traictent de l'amour. Elles sont imprimées, par Hubi, in-16° longuet, et leur privilége signé par ledit Brigart.

On crioit, ce jour, la Lettre d'un Jésuiste de Douai,

nommé Trigaut, contenante force nouvelles des Indes Orientales, et n'est qu'une pure fadèze, qui m'a cousté trois sols.

Sur la fin de ce mois et an, vinrent divers advis de la superbe et magnifique arrivée de M. de Nevers à Romme, près laquelle la superbe espagnole ne paroist rien et est comme contrainte de se cacher. Sa Sainteté lui fait grand acceueil et réception ; les Cardinaux (selon leur coustume), beaucoup d'honneur à sa pompe et à sa robbe ; peu de respect et d'attention à la harangue, que fait au Pape son orateur Bressius, si mal digérée, longue et tædieuse, qu'on n'a la patience de l'escouter.

Les médisans disoient (ce que j'ay sceu par advis particulier) que ceste entrée ressembloit à celle de Jan de Paris ; que le Pape mesme se mist à une fenestre pour la voir passer, plus ennuié (disoit-l'on) de l'esprit de son fils, qui revenoit, et de ce petit folet qui lui troubloit son repos (lequel il interprétoit à mauvais présage, pour en estre revenu un pareil, trois mois avant le déceds de son prédécesseur Clément VIIIe), que resjoui de toute ceste belle pompe et fanfare. Cependant que, pour une démonstration particulière de faveur audit sieur de Nevers, lorsque Sa Sainteté vinst à boire, il ne voulust que ledit duc se levast et se tinst descouvert, comme font tous les autres (ces meschans Hérétiques apellent cela *le Roy boit*), ains lui commanda de se tenir assis et couvert. Ce qu'il tinst pour un honneur bien grand (encores que beaucoup le tinssent un peu vain, et non si nourrissant que le bon vin de Sa Sainteté).

Il se trouva, en la compagnie dudit sieur de Nevers, un seingneur hérétique, qui estoit le Vidasme de Chartres. Dont le Pape adverti, pour ne déroger à la majesté papale et Religion catholique, le priva de sa veue, mais



non de celle des Cardinaux et de sa ville de Romme, où il lui permist de demeurer huict jours.

En ce temps, la nouvelle de la treufve faite aux Païs-Bas, auctorizée de la bouche du Roy (qui veult qu'on le croie ainsi), la rend certaine à Paris et partout. On trouve toutefois qu'elle loche, par advis venu du depuis de la part du président Janin, que M. de Sulli appelle *le président bien empesché*.

A la Cour, on ne parle que de duels, puteries et maquerelages; le jeu et le blasphesme y sont en crédit; la sodomie (qui est l'abomination des abominations) y règne tellement, qu'il y a presse à mettre la main aux braiettes : les instrumens desquelles ils apellent entre eux, par un vilain jargon, les Espées du chevet. *Maluerim veris offendere quam placere adulando* (disoit le bon Sénèque, præcepteur de Néron). Dieu nous a donné un prince tout dissemblable à Néron, c'est-à-dire bon, juste, vertueux et craingnant Dieu, et lequel naturellement abhorre ceste abomination. Mais il ne se trouve aucun, en toute sa Cour, ni Cardinal, ni Evesque, ni Ausmonnier, ni Confesseur, ni Prestre, ni Jésuiste, qui seulement ouvre la bouche (encores que ce soit proprement leur charge, que celle-là), pour en dire et remonstrer quelque chose à Sa Majesté, de peur qu'ils ont d'encourir la mauvaise grâce et malveillance de quelques grands, qu'on apelle les dieux de la Cour : aimans mieux agréer à ces beaux dieux-là (qui en cela toutesfois ne sont que diables), que non pas au Dieu vivant, duquel l'ire et la fureur s'espandent ordinairement sur les rois et roiaumes où telles impiétés se perpètrent et demeurent sans punition. Il n'est pas jusques au Père Cotton qui, pour gratter les oreilles au Roy, n'ait aimé mieux, pendant ces Advens, prescher une hérésie, au moins



tenue telle par ceux de sa Société (à sçavoir qu'il faut reconnoistre le Souverain de l'Église aux choses spirituelles, mais non temporelles), que toucher ceste corde, craignant qu'elle sonnast mal aux oreilles de nos courtizans.

Le mariage de la fille de M. le Connestable avec Mgr le prince de Condé (auquel ledit Connestable donne la terre de Lisle-Adam, avec cent mil escus; Mme d'Angoulesme, en faveur dudit mariage, cinquante mil escus; et le Roy, augmentation de ses pensions, avec promesse d'ériger Lisle-Adam en duché), resjouit la Cour.

La querelle du duc d'Aiguillon et de Balagni la trouble. Sa Majesté, affligée, tout le long de ce mois, de sa goutte, qui le travailla beaucoup plus que de coustume, en estant guairi, sortist le dernier jour de ce mois et an, et alla à la chasse aux pies, au Pré-aux-Clercs, où on disoit qu'il en avoit pris trois avec une corneille.

Le dernier jour de cest an, mourust, à Paris, en sa maison, le médecin Martin, nouveau médecin de la Roine, regretté des uns, et des autres non : car, en matières de morts (principalement de médecins), nul n'y perd, que l'autre n'y gangne. Ainsi va le monde.

M. de Thurin, ancien Conseiller de la Grande Chambre du Parlement de Paris, homme docte, mais peu sage et d'une humeur bisarre; bon juge, mais par trop rude et inaccessible; grandement riche, mais qui vivoit en pauvre et en gueux; estant jà sur l'aage, après avoir remis son estat entre les mains de son fils, se retira en son païs de Lionnois; et estant arrivé à Lion, où on disoit qu'il avoit quarante ou cinquante mil escus à la Banque, se déclara, et fist profession de la Religion prétendue Réformée, de laquelle il avoit tousjours esté soubçonné, encores qu'il ne la fist paroistre par aucun

acte extérieur. Et, s'estant fait faire de sa robe d'escarlate de Conseiller un habit court et de gentilhomme, prist l'espée, ne se monstrant pas moins bisarre en ceste action qu'en toutes les autres de sa vie. Ce fust sur la fin de ceste année, où un mien ami, l'aiant veu à Lion en ceste posture et équippage, estant de retour à Paris, me le conta.

Sur la fin de cest an, Paris et le Palais, qui faisoit M. le Premier Président plus malade qu'il n'estoit, lui donnoient pour successeur à son estat M. de Verdun, Premier Président de Tholoze, pource que Madame sa femme estoit icy près du Roy, qui mesnageoit ceste affaire (ainsi qu'on disoit), par le moien de sa belle niaipce de Maupeou, qu'elle avoit mis bien avant aux bonnes grâces de Sa Majesté. Duquel bruit le Roy estant adverti, et s'en mocquant plaisamment : « Ventre saint- « gris! respondit-il : je ne suis plus en aage pour beson- « gner un estat de Premier Président. »

« Le Roy, dit une dame, ne monte plus sur ses « grands chevaux : il trouve, à ceste heure, les petites « montures, et basses, meilleures et plus propres pour « lui que les grandes. »

Le seingneur de La Popelinière, gentil personnage, et lequel, à mon gré, a mieux descrit les troubles et guerres civiles de nostre France pour la Religion, mourust, en ce temps, à Paris, d'une maladie assez ordinaire aux hommes de lettres et vertueux comme il estoit, à sçavoir : de misère et de nécessité.

Si les derniers livres de son Histoire eussent respondu aux premiers, on l'eust peu justement apeler le premier et dernier historiographe de nostre temps; et qui, avec plus de hardiesse, liberté et vérité (dont il cuida courir fortune de sa vie, à La Rochelle, en aiant receu pour

paiement ung coup d'espée au travers du corps), sans flatterie et dissimulation, a traicté ce notable subject, mais ennuieux et espineux pour la saison du siècle.

De moy, j'aimerois mieux estre manifestement meschant qu'hypocrite; mais beaucoup plus, n'estre point du tout, qu'estre l'un ou l'autre.

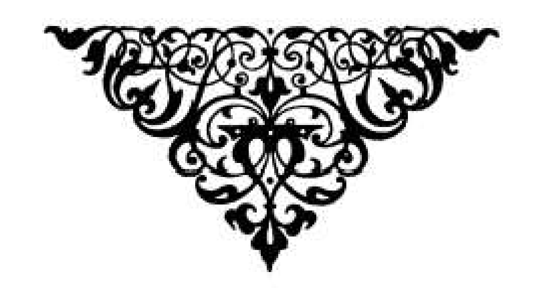
Ceste année, 1608, fust moins maladive et mortelle que la précédente, mais plus chère beaucoup et malaisée pour le pauvre peuple : stérilité de fruits; le pain, le vin, et la viande chers, et toutes les autres denrées et marchandises à l'équipolent. La peste toutefois estainte à Paris (qui estoit un grand bien), de laquelle il ne se parloit plus depuis les grandes gelées et froidures de l'hiver dernier; mais la peste des âmes, qui sont les vices, avec les bombances, excès et superfluités, en règne et vigueur plus que jamais, encores que la pluspart, dégressés par partizans, fermiers, gabeleurs, maletostiers, et autre telle racaille, n'eussent pas grande occasion de piaffer et regimber.

Une douzaine de petits larronneaux de ceste qualité se trouvent, avec quelques financiers, plus riches que tout le reste de Paris (qui est bien grand); entre lesquels on en comptoit deux, G. et L. : l'un riche de trois millions, et l'autre, de six cent mil escus.

Le pont Marchant fust achevé, sur la fin de ceste année : ouvrage singulier et exquis, enrichi de force beaux et superbes bastimens, servant de décoration, commodité et embelissement à ceste grande ville (aujourd'hui la première et plus belle de l'Europe). Ce pont a pris le nom de son constructeur, appelé Marchant : lequel, pour souvenance d'avoir changé un pont d'asne et musniers, mal basti, incommode et mal plaisant, submergé par les eaux, à un autre, riche d'édifices, de toutes sortes de marchands

et marchandises, relevé et plaisant autant que l'autre estoit désagréable, a fait graver, pour mémoire, le distique suivant :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo;
Mercator fecit : nomen et ipse dedit.



Année 1609

Janvier.

Le jeudi, premier jour de ce mois et an 1609, j'ay donné, de mon Cabinet, à ma femme, une bourse et une paire de gants; et à chacune de mes deux filles Loïse et Marie, ung anneau, que j'ay tirés de mon escrain, où il y en a une vingtaine d'assez exquis, que je garde par curiosité.

J'ay acheté, ce jour, ung sol, une fadèze, d'une feuille, qu'on crioit, intitulée : *Paradoxe et Estrennes au Roy, que Cousinotte la folle fut une sage et prudente fille.*

Le vendredi 2e, P. Delestoille, mon fils aisné, aagé de vingt-quatre ans, plaida sa première cause, à la Tournelle, devant M. le président Molé, et la gangna. Et, encores que ce fust peu de chose, n'estant question que d'une incompétence, néantmoins, pour avoir bien fait pour un commencement, et pour le premier abord du Barreau, me donna du contentement, et quelque relasche, ce me sembloit, de mes ennuis : Dieu modérant et tempérant de ceste façon les affaires et sollicitudes de ce monde. J'ay voulu avoir la copie dudit plaidoier, de la main de mon fils.

Ce jour, fust mise en terre, à Paris, la femme de Me Jean S.-Germain, apotiquaire.

Le dimanche 4e, mourust, à Paris, l'huissier Conart.

Ce dimanche, commença le Roy son Jubilé, par les Cordeliers de Paris.

Le lundi 5e, baillé à Me Abraham, qui m'a fait un pacquet, cotté EEEE, de Bagatelles ramassées depuis la Saint Martin dernière jusques aux derniers jours de l'an 1608, sept sols, pour sa peine.

Le sieur T. m'a donné, ce jour, une insigne et plaisante canonization, faite par le feu Pape Clément VIII, l'an 1594, d'un Hyacinthe, Polonois, représentée en une feuille imprimée en taille-douce, où se void le pourtrait dudit Hyacinthe, et vis-à-vis une Nostre-Dame tenant son petit enfant entre les bras, qui, par un petit rouleau, dit ces mots audit Hyacinthe : *Gaude, fili Hyacinthe, preces tuæ gratæ sunt Filio meo, et quidquid ab eo per me petieris, impetrabis.* Au-dessous, il y a escrit : *S. Hyacinthus, Polonus, Ordinis Prædicatorum septentrionalium Apostolus, moritur A.* 1257, *canonizatur a Clemente VIII, P. M., A.* 1594. *Festum celebratur Dominica* 1a *post Assumptionem B. Mariæ in Augusto, cum indulgentia plenaria.* — Pour insérer au pacquet des Superstitions de ce temps.

J'ay acheté, ce jour, deux liards, un nouveau *Cantique spirituel*, de demi-feuille, où il y a aussi peu de rithme que de raison, que ces pauvres contre-porteux morfondus crioient, pour en crier, s'ils pouvoient : *le Roy boit.*

Le mardi 6e, jour des Rois, passant devant le Palais, je rencontrai de hazard, entre ces peintures et drolleries qu'on y estalle, la figure de deux monstres merveilleux et espouvantables. Le premier, né au royaume de Bohême, en un village nommé Winselbourg, le 10e de novembre 1577, du vacher commun dudit village, nommé Erhart Crah, qui avoit eu la compagnie d'une chèvre, qui en accoucha en pleine rue, en la présence d'une infinité de personnes, le dimanche 10e dudit mois; et fust, le lendemain 11e, jour Saint Martin, ledit Erhart

Crah bruslé tout vif, avec sa chèvre et son faon, ou monstre, la teste duquel estoit boucqualle, estoit hermaphrodite, aiant deux corps, l'un humain, réservé qu'il n'avoit point de nombril, qu'il avoit les pieds fendus comme ceux d'une chèvre, et qu'il estoit couvert de poil hérissé et crespé, de couleur entre mi-brune et chastaingne, tant par devant que par derrière; au bout du bas de laquelle figure estoit l'autre corps chèvral, lui prenant depuis l'espine du dos jusques à l'entre-jambe dudit corps humain : estant ledit corps chèvral porté par deux autres jambes mi-boucqualles, entre lesquelles lui pendoit une petite tétasse ou mammelle, qui lui commençoit depuis le nombril, qui estoit sous la figure brutale, et lui continuoit jusques au haut desdites cuisses de derrière, au-dessus desquelles il y avoit une petite queue, à la façon des bestes de tel sexe, et la partie génitalle femelle de mesme : qui estoit chose horrible à voir; et ne pense pas que jamais ait esté né au monde un monstre plus hideux et effroyable : joint qu'on asseure qu'il parla, à l'instant de sa nativité, et dit qu'il n'estoit seulement venu par l'iniquité de ses engendreurs, mais pour signifier la ruine de plusieurs.

Le second monstre fust né, l'an suivant 1578, en la ville de Cher, en Piedmont, de la femme d'un docteur en médecine, qui en accoucha le 10e janvier de ladite année, à huict heures du soir. La relation italienne dudit monstre est telle :

Horribil mostro, nato in Cher, terra del Piamonte, della moglie di un doctor, a 10 di genaro 1578, a hore octo di nocte; et cui la gamba destra roia, et il resto del corpo di color bertino, con cinque corni, quello che li pende de la testa è di carne, quello che à a torno la gola è di carne.



L'un et l'autre ont esté pourtraits et imprimés, à Troie, par Denis Villerval, ès dites années 1577 et 1578; mais que je n'avois peu recouvrir jusques à ce jour, encores que j'en aie fait mention en mes *Mémoires-Journaux du Roy Henri IIIe*, comme estans l'un et l'autre tenus pour deux insignes prodiges de nostre temps, mais véritables. J'en ay payé trois sols, pour le pacquet de mes Monstres.

Le Roy toucha, ce jour, les malades et fist son jubilé: dispensé par le Pape, à cause de ses gouttes, de le faire à sa commodité. Après souper, il alla voir le balet.

J'ay presté, ce jour, à M. Justel, un mien Registre, relié en quarton, in-folio, dans lequel entr'autres ramas curieux y a force lettres latines et françoises de M. Scaliger, et autres traictés notables. — Qui me l'a rendu, le dimanche 11e.

Le mécredi 7e, on m'a donné le suivant quatrain, qui couroit sur la mort du fils du Pape:

Dieu le Père a voulu que son cher Fils unique,
Par les Juifs, en la croix, pour nous fust estendu;
Et le Pape a voulu, pour la Foy Catholique,
Que son fils, dans Paris, de mesme fust pendu.

Il y avoit quelques autres vers latins aussi, qu'on me donna, ce jour, sur ce subject; et y en couroit quantité d'autres, mais secrettement, crainte de la recherche, pource que le Roy (à la persuasion principalement du Père Cotton, ainsi qu'on disoit) s'en estoit offensé, et mandé Castrain, aux Thuilleries, qui avoit le bruit d'en faire; lequel il avoit fort tansé, et défendu très-estroictement à lui et aux autres de s'en plus mesler, disant qu'outre ce que le Pape estoit un grand prince et reconnu en son Roiaume pour Chef de l'Eglise, il lui avoit obligation

pour la France; qu'il l'aimoit, et vouloit que ses subjects qui l'aimoient l'aimassent aussi pour l'amour de lui.

Ledit Castrain lui-mesme, qui m'est venu voir ce jour, me l'a conté; et croi qu'il ne dit pas tout, et que, comme les autres en disent trop, il en dit trop peu, à cause que cela le touche; car on tient que le Roy le mena mal.

M. Justel m'a donné, ce jour, *le Synode dernier de ceux de la Religion, à Jargeau, le premier octobre* 1608. Contient 9 feuillets d'escriture à la main.

Le jeudi 8ᵉ, j'ay acheté, devant le Palais, deux bagatelles nouvelles, qu'on y crioit : l'une, l'Entrée de M. de Nevers à Romme; l'autre, un Discours sur le traicté de paix de la Hongrie avec le Roy d'Espagne; au bout desquels j'ay ajousté deux Almanachs nouveaux de ceste année, et merveilleux, c'est-à-dire en folie : l'un de Jason de Netlac; l'autre, de Mᵉ Cesar Bilion; lesquels quatre m'ont cousté cinq sols.

J'ay presté, ce jour, à M. Du Pui, mes deux premiers tomes des *Receueils de la Ligue*, reliés en parchemin, en 2 vol. in-8°. Commencent à l'an 1584 et finissent à l'an 1588; et y a dedans quatre-vingts traités divers, éthiquetés de ma main sur le dos desdits livres. — Qui me les a rendus le lundi 12ᵉ.

J'ay acheté, ce jour, un livre nouveau (proprement du temps et digne de ce siècle), imprimé, in-8°, par Saugrin, et fait par la Boursier, sage-femme de la Roine, traictant des maladies et accouchemens des femmes, lequel j'ay estimé d'autant plus authentique et receuillable, que ceste femme peult sçavoir beaucoup de petits secrets de nature, qu'elle a appris dans un bassin de barbier. J'en ay donné ung quart d'escu, qu'il faudra que je retire de quelque autre fadèze pareille à celle-ci.

J'ai paié, ce jour, à Culerier, pour m'avoir transcript le Discours des Suisses, que M. Justel m'avoit presté, le dernier jour de l'an passé, avec quelques autres épigrammes, soixante-quatre sols.

Le vendredi 9ᵉ, un mien ami m'a fait voir un petit libelle, de deux ou trois feuilles seulement, fait contre les Jésuistes, qui couroit ici secrettement, imprimé in-16°, sans nom de lieu ni auteur (sinon, qu'on le tient avoir esté de leur Société), intitulé : *De studiis Jesuistarum abstrusioribus Relatio.* Le commencement est : *Quod Marcus Cato olim dixit : Mirum si aruspex aruspicem videat, et non rideat ; idem, quis non incommode de Jesuistis pronuntiet, mirum si Jesuista, Jesuistam intuens, risum cohibeat, etc.* Toute la suitte est sanglante, qui les taxe des plus horribles vices et abominables impiétés qui se puissent dire, et, entre autres, de diablerie, magie, attentats par glaive et poison, conjuration contre les Estats des princes et des grands ; et le tout artificieusement couvert du manteau de leur religion, qui est hipocrisie. En la page 12ᵉ, il parle ainsi du Père Cotton : *Inter omnes autem Jesuistas, magicarum artium peritia, eminet Père Couton, Gallus, quem Rex ipse tanti facit, ut regiæ mensæ adhibeat, et familiares cum eo misceat sermones. De quo ipsi jactant Jesuistæ, quod speculum habeat constellatum, quod quicquid scire Rex aveat, perspicue ipsi repræsentet : nec quicquam esse tam abstrusum, aut geri et consultari in reliquorum Monarcharum intimis conclavibus, quod illius constellati vel potius condiabolati speculi beneficio, non in lucem proferre possit ; et quidem hujus Jesuistæ magi opera confisi sunt Jesuistæ*, etc.

C'est ce que j'ay peu noter, à la haste, de ce petit libelle



injurieux (et, selon les autres, véritable, mais gauffe et mal fait), qu'il m'a falu rendre après l'avoir leu, chacun craingnant la garde de tels Discours un peu dangereux et scabreux pour ce temps.

M. D. P. m'a donné, ce jour, trois épigrammes latins, singuliers et bien faits, par M. L. P. D. T. Le premier est sur les amours d'une jeune fille et d'un vieillard; le second, sur celles de dom Perès avec la princesse Deboli (d'où procéda sa disgrâce); et le tiers, sur l'exécution de Barthelemi Bourguèse, dextrement accomodé à la St-Berthelemi, que le Pape Pio Quarto fist faire; pour l'expiation de laquelle, le Pape Paul V^{e} donne son fils Barthelemi. Je n'ay rien veu, pour le subject, de mieux fait que ces trois épigrammes, principalement les deux premiers.

Ce jour, on crioit, à Paris, la copie d'une lettre, de demi-feuille, escrite de Romme par un des huissiers de chambre de M. Nevers, sur l'entrée dudit sieur dans la ville de Romme, le 25e novembre dernier.

Une des faveurs que fist Sa Sainteté audit duc, mentionnée à la fin de ceste lettre, est que, le disner fini, il se fist bailler à laver les mains par ledit sieur, et le fit seoir près de lui avec M. de Brèves. J'en ay paié deux liards.

Un gentilhomme, mien ami, m'a conté, ce mesme jour, pour chose véritable, comme y estant présent, que mardi, jour des Rois, comme le Roy s'acheminoit pour aller à la communion, M. de Rauquelaure aiant espié ceste commodité comme la plus propre pour la requeste qu'il lui vouloit faire pour un gentilhomme, sien parant, nommé Saint-Chaman, lequel depuis un an ou environ avoit indignement traicté et fait donner les estrivières au lieutenant-général de Tulles, sans aucun fondement ni apparance (dont Sa Majesté avoit esté fort

offensée, et commandé qu'on en eust à faire bonne justice exemplaire) : ledit Rauquelaure, pour persuader le Roy de lui donner sa grâce, entre autres propos, lui auroit dit que, Sa Majesté, allant là où il alloit, recevoir le precieux corps de Nostre Seingneur, il ne doutoit point qu'il ne lui eust demandé pardon de ses fautes, et que Dieu ne le lui donnast, à la charge de pardonner aussi les offenses à ses subjects, comme il vouloit qu'il lui pardonnast les siennes ; et que pour cela il avoit pris la hardiesse de supplier humblement Sa Majesté, au nom et pour l'amour de celui qu'il alloit recevoir, de vouloir pardonner au pauvre Saint-Chaman, qu'il sçavoit l'avoir grandement offensé. Auquel le Roy, le regardant, fist la suivante response, digne d'un grand et généreux prince, et vraiement chrestien : « Rauquelaure, je m'es- « tonne comme, allant, où je vais, protester à Dieu de « faire justice, et lui prier de me pardonner de ne l'a- « voir pas faite ainsi que je devois, vous osez me faire « ceste requeste : laquelle si je vous avois accordée, je « ne pense pas que Dieu eust jamais rémission de moy. « Allez, et me laissez en paix. »

Le samedi 10e, Mme Camille Morel, une de mes bonnes amies, et la perle des filles de nostre aage, m'a donné le dixain suivant, fait par elle (comme je croi, encores qu'elle ne le die pas), l'an 1591, lorsque M. de La Curée battist les gens du Pape, venus au secours de la Ligue, et leur arracha les clefs qu'ils portoient pour enseingnes.

Rome est à bas plus que jamais :
Peu ne fera, s'elle en eschappe.
Qui la défendra désormais,
Puisque le Curé bat le Pape?

Et vous, pauvres gens, interdits
De la porte de Paradis,
Ne redoutez plus sa censure :
Nous avons les clefs, et vous dis
Que, pour des desseins si maudits,
Rien n'en mesle point la serrure.

J'ay presté, ce jour, à M. Duranti, mon gendre, la *Seconde Apologie de M. de Villeroy*, plus longue beaucoup que la première, et qu'on trouve encore mieux faite.

Le dimanche 11e, M. Ju. m'a donné force vers latins, faits sur l'exécution de Bartholomeo Bourgueso, entre lesquels il y en a de bien faits. Il m'en a donné d'autres, aussi latins, sur la trevfve de Flandres, et d'autres petits vers françois, plaisans (mais scandaleux), sur les diverses demeures et bastimens de la Roine Marguerite. Ils sont tels :

La Roine Vénus, demi morte
De voir mourir devant sa porte
Son Adonis, son cher amour,
Pour vengeance, a, devant sa face,
Fait desfaire, en la mesme place,
L'assassin, presque au mesme jour.

Là, de ce sang jugeant coulpable
Son œil, et ce lieu misérable,
Elle quitte l'Hostel de Sens,
Comme un hostel de sang infâme,
Où a laissé, la bonne femme,
Les reliques de son bon sens.

La rage, en cest estat, l'incite
D'aller loger à l'opposite,

S'exposant aux yeux de la Cour,
Affin qu'en sa laide vieillesse,
Le Louvre, comme en sa jeunesse,
Lui voie encor' faire l'amour.

N'estant plus Vénus qu'en luxure,
Ni Roine non plus qu'en peinture,
Et ne pouvant, à son advis,
Loger au Louvre, comme roine,
Comme putain, au bord de Seine,
Elle se loge vis-à-vis.

Cette vieille sainte plastrée,
Pour estre encor' idolâtrée,
Bastist son temple au bord de l'eau,
Affin qu'à toute heure, du Louvre,
Qui de l'autre bord la descouvre,
Le Roy puisse voir le bordeau.

On m'a donné, ce jour mesme, les suivans sur le siége de Sedan, contre M. de Rosni :

Comme ceux qui vont à la chasse
Prennent un duc, pour appeler
Le gibier [que l'on] pourchasse,
Affin de le faire voler :

Ainsi, avant que d'entreprendre
De chasser autour de Sedan,
Le Roy s'est avisé de prendre
Son grand duc Maximilian.

On dit qu'il est de Barbarie,
Tant il est rude, cet oiseau!
Aussi, pour telle volerie,
Le plus difforme est le plus beau.

Le lundi 12[e], j'ay presté, à M. Justel, de mes papiers

plus exquis, une *Remonstrance au Roy*, de l'an 1592, celle de M. le Premier Président, à Sa Majesté, sur le restablissement des Jésuistes, avec une autre pièce un peu scabreuse, mais que je tiens aussi seure entre ses mains qu'entre les miennes. — Qui me les a tous rendus, ce jeudi 15e.

J'ay presté, ce mesme jour, à M. D. P., deux de mes tomes de la Ligue bouffonnante, sur la mort du feu Roy, 1589; dans lesquels il y a soixante-sept Discours éthiquetés de ma main. (Discours de vaunéants et faquins.) — Qui m'a rendu, le 16e du mois.

Le mardi 13e, M. Ju.... m'a donné encor d'autres Epigrammes nouveaux contre le Pape, qui a fait mourir son bon fils Bourguèse. Il y en a quantité, et d'assez bien rencontrés.

Entre lesquels sont les suivans :

Borgia Alexandrum patrem demiserat Orco,
  In fumos natum Paulus abire jubet.
Euge, parens, natos; nati, lacerate parentem ;
  Hydraque cervices devoret ipsa suas.

Pastorem tondere pecus, non glubere, verum est.
  Sed qui parcat ovi qui vorat et sobolem!
Clamat quippe sibi : Mactato atque edito dictum.
  Sic non est Pastor, non Pater, at lanio.

Quam male Pontificem Paulum dixere Quirites,
  Quem vidit nati Gallia carnificem!

Arsit Borghœsum Paulus Papa : quis neget? Arsit
  Borghœsi matrem Paulus, adhuc monachus.

Conceptum furtim me ab humo Crux publica tollit:
  Huic ego, non Papæ, jam scio, natus eram.

Ce soir, bien tard, un mien ami m'a envoié l'extrait

suivant d'un livre imprimé à Bolongne, 1606, dedié au Pape, avec la Lettre escrite à Sa Sainteté :

ANTITHESIS

Qua tam falsum esse quod vicarius Dei sit, Antichristus, quam falsum est quod Christus sit Antichristus, demonstratur.

Contra impii Guilielmi Ventakeri, hæretici Angli, thesin, qua Romanum Pontificem esse illum Antichristum, quem venturum Scriptura prædixit, demonstrare conatur, a Benedicto a Benedictis. Bononiæ, apud Bartholomæum Sechinum, 1608, Superiorum permissu. Paulo V°, Pontifici Universalis Ecclesiæ Œcumenico, summo totius Orbis Episcopo atque Monarchiæ et Supremo Vicedeo. — Nemini magis quam tibi, Pontifex Max., qui Dei Opt. Max. vicem geris in terra, quæ de S. Theolog. materia scribuntur opera congruere existimo, cui, Theologorum omnium supremo judici divinitus electo, verum a falso discernendi, Ecclesiæ controversias dirimendi, dubia solvendi, articulos indeterminatos determinandi, ac fidei symbolum condendi, a Deo excelso commissum fuisse munus orthodoxi omnes omnium sæculorum agnoverunt et palam confessi sunt.

Le jeudi 15e, M. D. P. m'a presté deux *Satires* de Regnier, plaisantes et bien faites (comme aussi ce poète excelle en ceste manière d'escrire); mais que je me suis contenté de lire, pource qu'il est après à les faire imprimer.

Il m'a aussi presté ung petit traicté, que je n'avois point veu, imprimé à Paris, l'an 1564, fait par M. Ch. Du Moulin, qui est une consultation très-singulière et docte, de 2 feuilles seulement, laquelle après avoir leue, lui ay renvoyée, ce jour mesme. Elle est intitulée : *Consultation de Paris pour la Noblesse de Picardie.* MDLXIIII.

Le vendredi 16e, j'ai presté à M. D. P., en continuant, trois de mes tomes de la Ligue, reliés en parchemin, in-8°,

dans lesquels il y a LXXIII traictés divers, avec le livre de Boucher, *De justa Henrici III abdicatione*. — Il me les a rendus, le 20e de ce mois.

Ce mesme jour, j'ay presté à M. Justel un mien Registre in-folio, dans lequel y a plusieurs Harangues, Remonstrances, Plaidoiries et autres Traictés rares, des plus beaux esprits et doctes hommes de nostre siècle, comme de M. le président Séguier, Brisson, Marion et plusieurs autres. — Qui me l'a rendu, le 25e de ce mois.

M. D. P. m'a donné, ce jour, trois épigrammes latins singuliers, faits par M. le président De Thou; entre lesquels il y en a un, qu'il fist, passant par Chinon, le 4e feburier 1598, comme il revenoit de Chastelleraud avec M. de Calignon, son bon ami, sur la maison de Me François Rabelais, qui y est : en laquelle on y void son Estude, qui y sert maintenant de taverne, et son logis, d'hostelerie.

Le samedi 17e de ce mois, à une heure après minuict, fust marié, dans l'église Saint-André-des-Ars, à Paris, M. de Benevent, nepveu de ma femme, avec Madamoiselle Duret, nostre voisine, veufve de feu M. Duret, advocat en la Cour de Parlement; mariage traisné et langoureux, fort traversé et disputé, et finalement fait et consommé, mais avec peu ou point de consentement des principaux parens et amis des deux costés, et, qui est le plus, outre les deffenses très expresses et dernière volonté d'un père, qui doit estre à un fils une observation très religieuse pour ne passer légèrement dessus. Dieu leur en doint joie et contentement!

Un mien ami m'a presté, ce jour, la traduction en françois du petit libelle *De studiis Jesuistarum abstrusioribus*, lequel j'ay trouvé si bien tourné, à mon gré, qu'avant que le rendre en ay fait faire une copie à Culerier, qui



m'a cousté un quart d'escu. (Bien que, d'ailleurs, ce ne soit qu'une fadèze, et qu'il y ait bien un autre moien, pour promener les Jésuistes, que celui que cest aucteur tient, sans aucune pointe et invention.)

On crioit, ce mesme jour, *la Prise et Desfaite du capitaine Guilleri*, nouvelle bagatelle, qui m'a cousté ung sol.

On m'a donné, ce jour, la fadèze, qui couroit, sur le balet dansé à l'Arsenal, le jour des Rois dernier, intitulée :

POUR LES PAYSANS.

AUX DAMES.

Ainsi que Nature nous monstre
Et que nostre humeur s'y rencontre,
Nous faisons librement nos pas,
Sans que la reprise nous trouble.
Nous sçavons bien le branle double,
Car le simple ne vous plaist pas.

Ces gens de ville sont bien aises,
Aux jours qu'ils ont leurs belles fraises,
Les jartières sur les genoux,
Et de l'espice sur la teste ;
Mais, quand ce vient au jour de feste,
Ils sont plus tost lassés que nous.

Les bonnes graces ils oublient :
Aussi tost les jambes leur plient,
La sueur leur tombe du front ;
Ils manquent de pouls et d'haleine.
Mais nous n'avons pas tant de peine,
Et dansons plus dru qu'ils ne font.

Belles, si vous estiez si bonnes
Que de quitter tant de personnes
Qui veulent danser quant et vous,



Nous vous donnerions connoissance
D'autres gaillards et d'autre dance,
Et d'autres instrumens plus doux.

Le lundi 19e, la veufve de Pierre Bertaut m'a donné, de son impression, une *Sommaire Relation de la vie, miracles et canonization de sainte Françoise de Buxis, Romaine,* traduicte nouvellement d'italien en françois, par un Bacchelier en théologie, nommé Lambert, qui est une pure bagatelle et une vraie amuse-bigotte.

Le mardi 20e, M. D. P. m'a donné la copie de deux lettres latines, très-élégantes, escrites par M. Daniel Heinsius à M. Cazaubon, *sur la maladie de M. Scaliger, déplorée des médecins;* elles sont de Leyden, du mois d'octobre dernier, 1608.

J'ay acheté, ce jour, au Palais, une bagatelle intitulée : *Le Temps passé* de Claude Mermet, imprimée à Lyon, in-8°, 1601. C'est une poésie assez rude et mal limée, mais où il y a quelque chose à prendre, et que M. T., avec qui j'estois, m'a fait acheter cinq sols.

Le mécredi 21e, j'ay presté à M. D. P., de mes Mémoires de la Ligue, les *Sermons* de Boucher, ceux de Panigarole, avec les *Discours* d'un nommé Bossu, de Bretagne, insigne Ligueur, et le livre d'un Escossois, qui, en matière de boucherie ligueuse, n'en doit rien à Boucher, intitulé : *De justa Reip. Christianæ in reges impios et hæreticos auctoritate.* Ces quatre, reliés en parchemin. — Il me les a rendus le 2 febvrier.

Le jeudi 22e, M. Justel m'a donné l'extrait de l'arrest contre Bartholomeo, et m'a communiqué un escrit à la main, contenant cinq ou six feuillets, que je n'avois point veu, intitulé : *Andreæ Butitii Excusatio ad Sereniss. Romanorum Imperatorem Maximilianum II, Germa-*



niæ, Hungariæ, Bohemiæ Regem, etc. *In qua rationes affert quamobrem, episcopatu Quinqueecclesiensi et aliis honoribus abdicatis, uxorem duxerit.* Ceste pièce est bonne, au jugement mesme de M. le P. D. Th., qui dit qu'elle ne se void point en ce pays-ci, comme aussi elle part du logis de l'Ambassadeur d'Angleterre, auquel on l'a envoiée, qui a esté cause de m'en faire stipuler une copie que ledit Justel a promis me donner.

J'ay presté, ce jour, audit Justel, un de mes manuscrits de la Ligue, relié en parchemin, petit in-folio, dans lequel y a 29 traictés divers. — Qui me l'a rendu le jeudi 5[e] febvrier.

M. D. P. m'a donné, ce jour, la suivante lettre de Rabelais, plaisante, mais véritable, extraite de l'original :

« *He! pater reverendissime, quomodo bruslis? quæ* « *nova? Parisiis non sunt ova?* Ces paroles, proposées « devant vos Révérences, translatées de patelinois en « nostre vulgaire orléanois, valent autant à dire comme « si je disois : Monsieur, vous soyez le très-bien revenu « des nopces, de la feste de Paris. Si la vertu de Dieu « vous inspiroit de transporter vostre paternité jusques « en cestui hermitage, vous nous en raconteriez de bel- « les. Aussi vous donneroit le Seingneur du lieu cer- « taines especes de poissons carpionnés, lesquels se « tirent par les cheveux. Or, vous le ferez, non quand il « vous plaira, mais quand le vouloir vous y apportera « de cellui grand, bon, piteux Dieu, lequel ne créa on- « ques le karesme, oui bien les salades, harancs, merlus, « carpes, brochets, dars, umbrines, ablettes, rippes, etc. « *Item*, les bons vins, singulierement cellui *de veteri* « *jure enucleando,* lequel l'on garde ici à vostre venue, « comme un Sangréal, et une seconde, voire quinte



« essence. *Ergo veni, Domine, et noli tardare;* j'entens « *salvis salvandis : id est, hoc est,* sans vous incom- « moder, ne distraire de vos affaires plus urgens.

« Monsieur, après m'estre de tout mon cœur recom- « mandé à vostre bonne grace, je prierai Nostre Sein- « gneur vous conserver en parfaite santé. De Saint Ayl, « ce premier jour de mars.

« Vostre humble architriclin et ami,
« Franç. Rabelais, médecin.

« M. l'Esleu Pailleron trouvera ici mes humbles re- « commendations à sa bonne grace; aussi à Madame l'Es- « leue, et à M. le baillivf Daniel, et à tous vos autres bons « amis, et à vous. Je prierai M. Le Seelleur m'envoier le « Platon, lequel il m'avoit presté. Je lui renvoierai bien « tost.

« *A M. le baillivf du baillivf des baillivfs,*
« *M. Me Antoine Hullet, seingneur de La*
« *Court Pompin, en Chrestienté, à Orléans.* »

Le vendredi 23e, comme j'entrois, ce jour, dans le Palais, j'avisai une affiche, imprimée et placquée contre les portes, d'une damoiselle Vendomoise, qui sçavoit et enseignoit toutes langues, et aiant par là appris son logis, qui estoit *à la Fleur de Lis d'Or*, près la Magdeleine, je m'y transportai, par curiosité, où aiant trouvé ladite damoiselle, et l'aiant arraisonnée, me fist paroistre qu'elle avoit une langue bien à commandement (me rapportant, pour le regard des autres, à ce que plus suffisans que moi en jugeront). Elle me donna son affiche, qui est plaisante et charlatanne.

M. Justel m'a presté, ce jour, ung nouveau livre, imprimé à Londres, en Angleterre, in-folio, intitulé : *No-*

bilitas politica vel civilis. Magnus libertatis Thesaurus Nobilitas. — Auquel je l'ai rendu le dernier de ce mois.

J. P. m'a apporté, ce jour, la copie d'un petit livret qu'on lui avoit mis entre les mains pour imprimer, intitulé : *Abbrégé des artifices ;* commence : « Celui qui « a dit que l'art de médecine estoit long et la vie « briefve, eust mieux fait s'il eust enseingné les moiens « d'abbréger l'art et d'allonger la vie ; car, bien que, etc. »

L'aiant leu avant que lui rendre, je trouve que c'est un vrai livre de nostre temps, duquel le tiltre et commencement sont beaux, le milieu cloche, et la fin n'en vault guères.

Le samedi 24e, M. J. m'a donné, ce jour, l'inscription suivante, qui couroit et qu'on trouvoit bien faite, sur la valeur du comte de Fuentes et son fort basti aux Grisons :

D. PETRUS ENRIQUEZ AZEVEDEUS, COMES DE FUENTES.

Belli decus, pacis præsidium,
Belgicis triumphis priorum ducum
Æquata gloria,
Imminentibus Italia Gallorum armis
Pace firma repressis,
Provincia Mediolanensi sublatis monstris,
Expurgata
Imperii sui ditione ad Tyrrhenum mare
Nobili accessione promota ;
Hispanis legionibus novo ad Belgas itinere,
Helvetio fœdere aperto,
Exorta inter finitimos Principes belli flamma
Feliciter extincta,
Heroicis factis nominis immortalitate parta
Quæ [tulit ad] fastigium,
Transalpinis irruptionibus, qua facilis
Per Rhætium patebant aditus,
Avertendis
Munitissimam arcem scopulis
Felici conatu imposuit.

ANNO M. VC VI.

Ce jour, arriva M. le Dauphin à Paris, pour voir le balet (ainsi qu'on disoit) de la Roine sa mère, qui se devoit faire le lendemain : ce que sa maladie et la collique de M. de Sully firent différer. Ledit sieur Dauphin y vinst, fort accompagné, plus de la suitte de la Cour du Roy son père (qui presque alla toute au devant), que de la sienne ; et, l'après-disnée mesme, alla avec Sa Majesté dans son carrosse (à la portière duquel on le voioit, habillé de gris blanc, avec une escharpe bleue) chez la Roine Marguerite, où il fust receu avec grande alégresse et magnificence.

Le lundi 26e, j'achetai, ledit jour, cinq sols, au Palais, ung petit livret nouveau : *Des mœurs des Espagnols*, imprimé in-8°, avec des figures, en espagnol et en françois, qui est une pure fadèze ; mais, pource que c'est contre l'Espagnol, il est bon et de mise à Paris, comme estoient il y a quelque temps ceux qu'on faisoit contre les Huguenos, quelque sots et maussades qu'ils fussent.

On me donna, ce jour, à la Chancellerie, les Réglemens imprimés pour la forme de leurs Décrets. J'achetai, ledit jour, les *Satyres* du sieur Regnier, dont chacun fait cas, comme d'un des bons livres de ce temps ; avec une autre bagatelle, intitulée : *Le meurtre de la Fidélité*, espagnol et françois. Et m'ont cousté les deux, reliés en parchemin, un quart d'escu.

Le mardi 27e, on me donna, au Palais, le suivant ænigme sur les procureurs et advocats :

Dedans une isle, sur Seine en Parisis,
En lieu couvert de marbre blanc et bis,
Sont animaux qui vivent de leurs cris,
Et de leur plume nourrissent leurs petis.

Qui les assault, tout soudain il est pris
De leurs semblables, et en grand danger mis;
Et qui les bat, avient encore pis.

Le mécredi 28e, M. Du Pui m'a donné une autre inscription sur le fort maritime du C. de Fuentes, et est telle :

Martis et Cereris hi campi sunt
Non minus aristis quam tropæis clari :
Rex prælio victus, captus, exercitus cæsus,
Petrus Ernichus Assevedius, comes
Fontanus,
Victori Cæsari monumentum
Dicavit, et
Fossa navigabili Mediolano in Ticinum ducta
Æternæ victoriæ famam, ubique terrarum sparsam,
Perenni aquarum lapsu ac murmure, in mare
Deferri voluit, ut hoc elemento vagaretur.

J'ay vendu, ce jour, à un curieux, pour soixante et onze livres seize sols, de mes pièces et médalles d'argent et de bronze, qui ne m'avoient cousté que cinquante-neuf livres dix sols ; mais aussi j'ay baillé un cabinet, pour trente-cinq livres dix sols, qui m'en avoit cousté quarante-cinq. Ainsi l'un a récompensé l'autre.

Par ainsi, receu, ce jour, où j'avois bien affaire d'argent, cent sept livres dix sols.

Le jeudi 29e, on crioit une fadèze nouvelle, intitulée: *Cartels des princes de Scythie* (pour prémice des tournois et folies qui se doivent faire, à Paris, à ces jours gras), et m'a cousté six deniers.

Le vendredi 30e, J. P. m'a donné, de son impression, *le Couronnement de Matthias, deuxiesme Roy de Hongrie ;* et le P. Ch. m'a donné un *Nouvel Guerrier pour la Justice*, qui est un petit libelle imprimé in-16° longuet, contre *L'Injustice terrassée aux pieds du Roy ;*

mais, quiconque en soit l'aucteur, est très mauvais guerrier et pauvre défenseur d'une bonne cause.

On crioit, ce jour, *l'Adieu de Monseingneur le Dauphin* partant de Saint-Germain, qui est une fadèze qui m'a cousté deux liards.

Le samedi 31e, C. Bérion m'a donné une nouvelle fadèze, qu'il venoit d'imprimer, à sçavoir l'*Histoire de la guerre des Rats contre les Grenouilles.*

R. Tutin m'a vendu, ce jour, trois gettons d'argent, nouveaux de ceste année, trente-trois sols; ce sont cent trente et un de différens, mais que j'ay reduit, le 3 febvrier, à un cent de différens, aiant mis à part les trente et un autres, en attendant quelcun qui m'en paie la garde et curiosité.

J'ay presté, ce jour, à M. D. P. et Chr., un pacquet de mes Mémoires de la Ligue, où il y a huit volumes in-8° reliés en parchemin, qui sont les écrits injurieux de l'advocat Dorléans contre le Roy, avec les responses qu'on y a faites, entre lesquels est son *Banquet d'Arète.*

On crioit, ce jour, *le Procès de Quaresme-prenant.* amuze-badauts des Jours Gras.

M. D. C. m'a donné, ce jour, la copie d'une *Lettre escripte par le duc de Saxe au Roy Matthias, sur les affaires de la Hongrie;* elle est notable, contient de deux à trois feuillets d'escriture à la main, et est dactée du 6e octobre de l'an passé 1608. Je l'ay insérée en mon pacquet cotté FFFF, où elle fait la 42e de divers Recueils et escrits à la main de l'an 1608.

Tout ce mois de janvier fust humide, vain, maussade, mal sain, et si fort pluvieux, qu'on a remarqué qu'il ne s'est passé, en tout le mois, que trois jours où il n'ait pleu, ou la nuict ou le jour, et le plus souvent tout du long de l'un et de l'autre. Les arbres s'y voioient floris



comme en avril, et les violettes, comme en mars. Ceste saison, ainsi intempérée et contraire à la constitution naturelle de l'hiver, causa force maladies, à Paris, de toutes sortes, principalement de petites véroles, de fluxions et cathaires, dont beaucoup meurent, entre autres le comte de Flex, frère du comte de Curson, un des gallans de la Cour et en la fleur de son aage; et M. de Chanterène, Maistre des Comptes, lequel, bien que Catholique, de l'ordonnance de sa dernière volonté, fust enterré à Paris, le jeudi 29e de ce mois, sans aucune pompe ni solennité funèbre.

Les desbauches et querelles ne laissent, pour cela, de continuer partout, voire et se renforcer à la Cour, en despit du Ciel et du mauvais temps. Un gentilhomme, nommé Bressieu, pour s'estre meslé un peu trop avant (ainsi qu'on disoit) de la querelle du duc d'Aiguillon et de Balagny, est contraint, par commandement exprès de Sa Majesté, de sortir le Roiaume et se retirer en Angleterre, le Roy ne lui aiant voulu accorder sa retraitte en Provence, son pays naturel. La Chastaingneraie, esconduit de la capitainerie des gardes de M. le Dauphin, demande son congé au Roy, qui le lui donne, mais un peu plus rude et plus prompt qu'il ne pensoit: car il ne lui donna que deux heures pour sortir. Dont M. de Sully, qu'il alla voir, estant averti, modéra un peu la promptitude du Roy, et fist aucunement sa paix, estant ledit de Sully, d'autre costé, assez empesché de se maintenir, en ce temps, et défendre des envieux sa fortune et sa hautesse, avec laquelle voulant renger au petit-pied avec son baston ceux de la Noblesse, mesmes aux balets, où il fait l'huissier de salle, en rencontre qui lui font teste, et Carbonnières entre autres, gentilhomme déterminé et qui ne recongnoist que le Roy, et, par billets

jettés à l'Arsenal, est menassé, en ce temps, de plusieurs autres. Quant aux gentilshommes de Paris nouvellement imprimés, et qui y font ordinairement la presse et le désordre, ils s'y trouvent, la pluspart d'eux, escornés d'honneur et paiés de leurs folies selon qu'ils méritent; entre les autres, S. B., par M. de Rohan, à un des grands laquais duquel, qui gardoit la porte, il s'estoit adressé. Et tout cela, du Balet du mardi, sixiesme jour des Rois.

Le samedi 31[e] et dernier de ce mois, la Roine fist, à Paris, son Balet magnifique, dès long-temps pourpensé par elle et dessiné, mais différé jusques à ce jour. Et ne fust qu'en deux lieux, à l'Arsenal et chez la Roine Marguerite, où Leurs Majestés trouvèrent la collation magnifique et somptueuse, que ladite dame leur avoit fait apprester (qu'on disoit lui revenir à quatre mil escus). Entre les singularités de laquelle y avoit trois plats d'argent, acommodés exprès à cet effect, en l'un desquels y avoit un grenadier, en l'autre un oranger, et en l'autre un citronnier, si dextrement et artificieusement représentés et desguisés, qu'il n'y avoit personne qui ne les prist pour naturels. Et estoit six heures du matin, quand le Roy et la Roine en sortirent. La petite Paulette emporta l'honneur du balet, tant par ses bonnes graces que par sa voix harmonieuse et délicate (qu'on disoit, au jugement mesme du Roy, surpasser en bonté et douceur celle du sieur de Vaumesnil) : joint que ceste petite chair blanche, polie et délicate, couverte d'un simple crespe fort délié, au travers duquel paroissoient les linéalemens d'une partie secrette encores plus déliée, mettoit en goust et appétit plusieurs personnes.

L'Ambassadeur d'Angleterre vid ce beau balet, à l'Arsenal; et celui d'Espagne, dom Pèdre, au logis de la

Roine Marguerite, pour en prendre (disoit-on) un plan, et l'envoier à l'Archiduc, pour le faire imprimer, en Espagne, en tablature de taille-douce.

Le refrain du balet et de la balade (comme on dit) fust une querelle de gentilshommes, prise au logis de la Roine Marguerite : chose assez commune et ordinaire en ce siècle fertile en toutes sortes de desbauches et meschancetés.

Ce jour, sur les quatre heures du soir, fust constitué prisonnier, au logis de la Roine Marguerite, un de ses officiers, nommé Carrel (fils de cest insigne usurier et riche papetier Carrel), accusé d'avoir voulu empoisonner ladite Roine, mais, en effect (ainsi qu'on disoit), pour avoir respondu de quelques sommes notables pour ladite dame, pour la seureté desquelles on l'avoit nanti de quelques bagues et pièces dont la Roine avoit affaire, et qu'elle ne pouvoit bonnement, sans cela, retirer de ses mains. Accident peu regretté en lui, à cause de sa vie mauvaise et desbordée. *Mali corvi* (disoit-l'on) *malum ovum.*

J'ay presté, ce jour, à M. J. une *Prédiction de Ph. Melanthon et M. Luther, sur deux monstres prodigieux, l'un d'un asne Pape, et l'autre d'un veau Moine, tous deux imprimés, avec leurs déclarations,* in-4°, *par Crespin,* 1557. Plaisante drollerie que j'ay tiré de mon pacquet qui est contre le Pape, cotté Z. — Il me l'a rendu, le dimanche 3e febvrier, et l'ay remis en mon pacquet.

J'ay fait, ce jour, un pacquet (que j'ay cotté FFFF) de divers escrits à la main de toutes sortes, que j'ay recueillis pendant la dernière année 1608.

En ce mois, un jeune orfèvre, nouveau marié, demeurant à Paris, sous la tournée du Pont, décelé par un



sien serviteur de faire des rongneures de pièces, lui aiant esté lesdites rongneures saisies, fust pendu et estranglé (ce crime ne se pardonnant non plus à un orfèvre qu'un coup de cousteau à un boucher). Sa femme, en aiant confessé plus qu'on ne lui en demandoit, fust renvoiée et absoulte : les juges aiant eu esgard à sa grande jeunesse et simplicité, qui ne pensoit point mal faire en ce faisant, et, de fait, ne s'en cachoit point.

En ce temps, y eust une entreprise descouverte sur La Rochelle, par la sottise et lourde conduitte de deux Flamands qu'on y avoit envoiés, lesquels, avec la plume et la carte en la main, observoient un peu trop attentivement les fortifications de la ville : qui fust cause de les faire prendre prisonniers, avec quelque autre qu'ils accusèrent. Dont Sa Majesté estant avertie, manda en diligence qu'on eust à passer outre en l'instruction et confection de leur procès; et qu'il évoquoit tout à lui et à son Conseil, s'en estant réservé la connoissance. Cependant le silence, touchant ceste affaire, commandé et prattiqué à la Cour, comme le jeusne en karesme, M. de Sully en encourt grande disgrace envers Sa Majesté, à laquelle le commun, de soi ignorant et aisé à persuader, donne tout un autre pied et fondement, et les plus entendus s'y perdent en leurs discours, ce cas estant réservé aux dieux.

FEBVRIER.

Le dimanche, premier de ce mois, mourust à Paris le comte de Saux, meurtrier du feu baron de Nantouillet, tenu pour un des gallans seingneurs de la Cour, et qui mourut aussi d'une gallanterie (ainsi qu'on disoit), à sçavoir, d'un excès fait avec une femme, qui est le trait d'un vray et parfait courtizan. Ils estoient quatre, sçavoir : le

comte de Flex, mort peu auparavant de la mesme façon, celui-ci aiant passé le pas ce jour, le prince d'Espinoy et le baron de Vigean, tous deux au grabat, attendans la grâce de Dieu, aians tous les quatre pris de l'huille d'ambre pour estre meilleurs compagnons.

Le mardi 3e de ce mois, fust mise en terre, à Paris, Madamoiselle Lalemant, damoiselle sage et vertueuse, femme du lieutenant criminel Lalemant, un de mes vieux compagnons.

Le mécredi 4e, fut mis en terre M. Buisson, un des anciens et fameux advocats du Parlement, regretté de tous et surtout, au Palais, de ceux de sa profession.

Le lundi 9e, M. Justel m'envoia le suivant Advis, qu'il avoit receu de Venise, le jour de devant, duquel, pour estre notable, j'ay fait le présent extrait :

Venet., 6 januarii 1609.

Accessit his diebus in Pontificem controversia hinc orta. Abusus in hac civitate inoleverat, ut in templorum peculiaribus festis vespertina officia in profundam noctem deferrentur, hincque tenebris tecti meretrices et impudici juvenes ecclesias non pro decore tractabant, et sæpe a contentionibus ad arma veniebatur. Quamobrem magistratus, cui tranquillitatis publicæ cura, vetuit hujusmodi nocturna sacra, et ecclesias primæ facis tempore claudi mandavit. Clamat Pontifex esse contra libertatem ecclesiasticam, et magistratum excommunicationem incurrisse, laudans quidem edicti materiam, damnans tantummodo quod laici ecclesiasticis præcipere audeant, et, conceptis verbis, dicit se velle edictum oppugnare, ne F. Paulus dicat Pontificis tolerantia jus secularibus quæsitum esse. Ah! quæ libertas! quæ ad profanationem templorum extendatur! Abusus nolunt corrigere, si res ipsis permittant. Si alius corrigere curet, ad eum non spectare contendunt. Sed clamet quantum velit, edictum manebit.

Ce jour fust mise en terre la mère de la damoiselle que le président Chevalier, qui avoit espousé la Vide-



ville, entretenoit tout publiquement, au veu et sceu de tout le monde, et de laquelle il avoit plusieurs enfans. Elle se tenoit à Paris, en la rue Pavée ; et estoit ce scandaleux et vilain entretien de l'intelligence et consentement (ainsi qu'on disoit) de la mère, qu'on vouloit excuser et couvrir de la nécessité. Mais il n'y a point de nécessité qui puisse dispenser à une mère chrestienne d'estre maquerelle de sa fille.

Le mardi 10e, mourust soudainement et inopinément, à Paris, en la fleur de son aage, Madamoiselle Champdoiseau, fille de M. du Lac, l'Advocat, nostre voisin. On l'attribuoit à une médecine qu'elle avoit prise le dimanche, qui lui fist faire quarante selles, et de laquelle, avant que la prendre, elle avoit dit à sa sœur Sainte-Marthe, qu'elle avoit songé, la nuict, qu'elle l'avoit mise si bas qu'elle en estoit morte. Elle avoit encores esté à la Foire le vendredi et le samedi aux Cordeliers.

On m'envoia, ce jour, la fadèze suivante, extraite des *Centuries* de Nostradamus, qui couroit au Palais et mesmes à Romme, sur la mort du Pape en ceste année 1609.

Clergé romain, l'an 1609,
Au chef de l'an, feras élection
D'un gris et noir, de la campagne yssu,
Qui onc ne fut si malin.

TOCQUE TABOURIN.

Le jeudi 12e, une pauvre femme accoucha, dans la Foire, lieu qu'on pense qu'elle avoit choisi exprès pour estre mieux secourue en sa pauvreté et nécessité.

La Roine Marguerite, estant, ce jour, à la Foire avec M. le Dauphin, lui donna, pour sa Foire, un cordon de pierreries de trois mil escus, qu'il porte à son chappeau.

Le mécredi 18e, une femme de moyen aage et qualité, passant pardessus le pont Marchant, fust accablée d'une échelle qui lui tomba sur la teste, laquelle la rendit morte sur la place tout à l'instant.

Le vendredi 20e, mon nepveu de Bénévent me donna son *Panégyrique à M. de Sully,* imprimé in-4° par Morel. De moy je loue les aucteurs de tels panégiriques, quant de leur matière, qui n'est que vent et menterie, ils en peuvent tirer quelque essence vraie et solide pour leur bourse, comme je croy que fera mondit nepveu.

C. B. m'apporta aussi, ce jour, une fadèze, qu'on crioit, à l'entrée de la Foire, intitulée : *La Rencontre des Cocus,* qui n'estoit malaisée ni là ni ailleurs, veu la grande année qui en estoit.

Le samedi 21e, fut roué vif, devant l'Arsenal, un hardi voleur, et jeune, aiant à peine atteint l'aage de vingt ans, lequel s'estoit mis en effort, par une scieure et rompure de treillis de fer, voler une partie de l'argent qu'il y avoit dedans.

Ce jour, je paiai cinq sols les trois fadèzes suivantes, qu'on m'envoia : *Recueil plus mémorable des choses avenues en ces dernières années. — Déclaration sur l'élection des domiciles aux Décrets.* Et les Vers du balet de la Roine.

Ung nommé Marsan, Dauphinois, m'a donné sa *Tradition catholique,* qui est un livre dont il m'avoit communiqué la copie, tendant (mais en vain) à la réunion des deux Religions, qu'il a fait imprimer nouvellement par Bérion, in-8° : œuvre, à la vérité, très-louable et utile, si la passion et le peu de charité de nos hommes d'aujourd'hui n'en empeschoient le fruit et l'effect. Il m'en a donné encore un, que j'ay envoié à M. Du Pui.

Le lundi 23e, M. Du Pui me vinst voir et me dit la

mort de ce grand personnage, M. de l'Escale, décédé à Leyden, le 21e du mois passé. Ce qu'il en avoit peu apprendre, attendant plus certaines nouvelles et particulières de sa mort, est qu'il a esté trois mois malade, et de ces trois mois, trois semaines au lit; que, pour épitaphe sur sa tombe, il avoit ordonné qu'on y mist seulement les mots suivans : *Jos. Justus Scaliger, Jul. Cæs. filius, hic expectat resurrectionem.*

Ce jour, les nouvelles vinrent, à la Cour et à la Roine, de la mort du Grand Duc de Toscane, son oncle : qui fust cause de rompre tous les beaux projets des balets, tournois, combats, et autres folies, qui estoient jà préparées et se devoient faire à Paris, à ces Jours Gras, mais bien mègres pour beaucoup de pauvres ouvriers qui firent perte à ce changement.

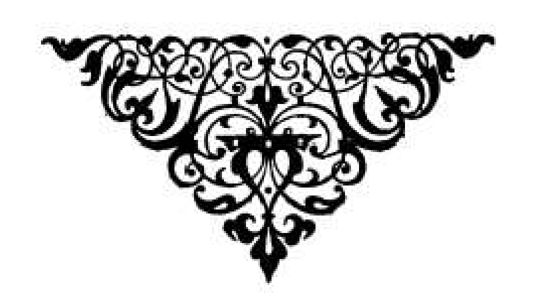
Plusieurs mariages, en ce mois, à Paris, et entre autres, ès suivans de ma paranté et connoissance : Celui de mon cousin de M. avec la fille de Madame de Viabre; celui du fils de M. de Th. avec Madamoiselle de Veuil, fille de ma cousine de Berule, et celui de M. B. L. F. avec celle de M. D. L., qu'on spécifioit à Paris pour un des plus déliés et accorts larrons de nostre temps, qui, n'aiant jamais eu de son patrimoine trente francs vaillant, donnoit trente mil escus en mariage à ses filles.

Depuis le vendredi 6e de ce mois jusques à ce jour de mécredi 24 dudit mois (que j'escris ceci pour tromper mon mal et ma mélancolie), je fus arresté à la chambre et à la maison, d'un flux de ventre, accompagné d'un grand desgoustement et altération, qui me dura douze jours : pour l'arrest et allégement duquel j'ay pris deux médecines, de l'ordonnance de Herbaut, médecin, mon voisin, que j'ay pris au lieu de M. Le Febvre, depuis la

mort duquel je ne m'estois aidé de médecin ni d'apotiquaire. Mon fils aisné, malade en mesme temps d'une fièvre lente, a esté pansé de lui, et pris deux médecines.

Beaucoup d'autres afflictions sur ceste maison, que je prie Dieu seulement vouloir avouer pour sienne, se contenter et retirer sa main courroucée de dessus, sans avoir esgard à mes vanités, auxquelles je désire mettre fin avec le présent Registre : me souvenant qu'il y a quarante ans aujourd'hui que je fus premièrement marié avec Anne de Baillon, ma première femme, et que Dieu m'apelle ailleurs.

La garde de ce Mémorial, rempli d'une infinité de fadèzes escrites librement, selon mon humeur, doit estre, après moy, donnée au feu, comme ne pouvant servir qu'à moy et à ma mémoire, pour mes particulières occupations et curiosités.



REGISTRE SECOND

DE MES CURIOSITÉS

LES PARTICULIÈRES SONT TABLETTES POUR MA MÉMOIRE ;
LES PUBLIQUES, FINFRELUCHES VOLANTES
ET DESPOUILLES DU VENT.

Mais je ne demande qu'à passer, et, en passant, tromper, si je puis, les ennuis cuisans qui talonnent la fin de mon aage et de ma vie : pendant laquelle on trouvera (à parler humainement) que je n'ay fait ni grand bien ni grand mal. Le premier toutesfois (si peu qu'il y en a eu), alegrement et de bon cœur ; le dernier, à l'envi et à regret.

Au reste, il n'est si homme de bien (comme dit Montagne en ses *Essais*), qu'on mette à l'examen des loix toutes ses actions et pensées, qui ne se trouve pendable dix fois en sa vie, voire tel qu'il seroit très grand dommage et très injuste de punir et de perdre.





SECONDES TABLETTES

Je sçai que la pluspart de ces Discours sont plains d'inanité et de fadèze, mais de m'en desfaire je ne puis (non plus que Montagne des siens), sans me desfaire moi-mesmes. — Nous en sommes tout plains, tant les uns que les autres.

Sic legendo et scribendo vitam procudo, sic melancoliæ obviam eo, et hujus implacabilis bestiæ virus pestilens, tetros vapores, diversa phantasmatum genera, et imaginationes eludo.

MIHI VIVERE COGITARE EST.

METRODORUS disoit
qu'en la tristesse il y avoit quelque alliage de plaisir.
De moi, duquel la complexion en fait son aliment
(à mon grand regret et malheur, et qui en puis
parler), y en ay jamais trouvé, ni n'en trouve;
et, pour m'en despendre, n'y a rien que
je ne fisse et ne face encores tous les
jours, et tout en vain, pource que
Fata obstant. Aussi, que c'est la
croix de ma vie, que Dieu veult
que je porte jusques à la fin,
et ma consolation néant-
moins, en ce que,
la portant
patiemment (comme je le prie de m'en faire la grace), je
m'asseure qu'il opère en moy mon salut, pour, après
les larmes et les pleurs, me donner une parfaite
joie et contentement, en contemplation de
sa face. Sans laquelle asseurance, que
Dieu m'a escrite bien avant dans le
cœur (et croi-je qu'il m'a sous-
tenu et me soustient puissam-
ment jusques à aujourd'hui):
Sous un tel faix (comme
dit le Psalmiste), *piéça*
je fusse mort.

REGISTRE-JOURNAL

[DU 25 FÉVRIER 1609 AU 14 MAI 1610]

ANNÉE 1609

FEBVRIER (*Suite*).

Le samedi, dernier febvrier, j'ay fait un pacquet, cotté de quatre GGGG, de mes Meslanges bagatières, ramassées depuis le premier de cet an jusques au dernier de ce mois.

Le trésorier Chauvelin, aagé de quarante-sept ans, fust enterré, à Paris. On disoit qu'il mouroit riche de six cens mil francs, n'en aiant eu de patrimoine que quatre mil trois cens livres, et qu'il avoit bien fait proufiter le talent.

Un Conseiller d'Église, de la Cour de Parlement de Paris, nommé Saintmars, fils du feu Trésorier de l'Espargne Morfontaine, possédant en bénéfices la valeur de vingt mil livres de rente, comme il eust esté forcé, par les parens d'une fille qu'il entretenoit, nommée Picart, à se marier avec elle : le Roy en estant averti, et que le mariage avoit esté fait et consommé en face d'Église (combien qu'on prétendoit le mariage nul, tant pour la force que pour la qualité du personnage), donna à la Comtesse de Moret une partie de ses bénéfices, faisant response à ceux qui lui en parlèrent : « qu'il gardast bien sa femme, et qu'il garderoit bien ses bénéfices ».

En ce mois, le Roy donna à M. le Dauphin, pour précepteur, ung nommé Desyveteaux, qui n'estoit pas l'homme de Platon, c'est-à-dire le plus homme de bien de la République et de la Cité : au contraire, un des plus vicieux et corrompus, et qui estoit doué de toutes les bonnes parties requises en un vray et parfait courtizan de ce temps. Sa Majesté néantmoins voulut qu'il le fust, nonobstant toutes les prières et humbles remonstrances qu'on lui en peust faire, et mesmes la Roine, qui s'en monstra si mal contente, qu'on disoit qu'elle en avoit pleuré. Le Roy disoit qu'il avoit bien instruit (les autres disoient : assez mal) son fils de Vendosme, et qu'il y avoit apparence qu'il ne se comporteroit pas pis, mais mieux, à l'endroit de son Dauphin ; aussi, que, chacun estant bandé contre lui, il vouloit résoluement qu'il le fust, affin qu'il tinst ce bénéfice de luy seul, et non d'autre. Et, de fait, quand ledit Desyveteaux se présenta devant la Roine pour l'en remercier, Sa Majesté lui dit qu'il ne l'en remerciast point, mais le Roy, qui seul l'avoit voulu ; et que, si elle en eust esté creue, il ne l'eust jamais esté. Le Roy, en mesme temps, donna à M. le Dauphin M. de Souvray pour gouverneur, qui estoit un seingneur de mérite et de vertu, aussi digne de ceste belle et honorable charge (pour estre tenu un des plus sages et accomplis gentilshommes de la Cour) que l'autre estoit indigne de la sienne, au jugement de tous.

En ce mesme mois, le sieur Dom Pedro, Ambassadeur d'Espagne, sortist de Paris, où il avoit fait un long séjour, pour reprendre le chemin de son pays, où la pluspart des bons François le souhaittoient il y avoit long temps.

Mars.

Le lundi, 2[e] de ce mois, fust mis en terre, à Paris, un de mes amis, nommé Boucheri, Secretaire du Roy. J'ay acheté, ce jour, un livre nouveau, fait par M. Héroard, premier médecin de M. le Dauphin, intitulé : *l'Institution du Prince,* qui est une matière si triviale et un subject tant de fois chanté et rechanté, qu'on n'y peult trouver que des redittes. Il m'a cousté, relié en parchemin, avec une autre fadèze de contresatire pour les dames, un teston.

Le mardi 3[e], froids, Quaresmeprenant, pluie, neige, gresle et gelée.

Le mécredi 4[e], j'ay presté à Bérion deux livres italiens, de mon Estude, scavoir : *Medicine delle Donne,* et *Gli Ornamenti delle Donne,* reliés tous les deux en parchemin, in-8°. — Qui me les a rendus, le 10[e] de ce mois.

Le feu médecin Liébaud, les aiant fait françois et traduits de l'italien du sieur de Marinello, qui en est l'aucteur, se les avoit vendiqués et appropriés comme siens et de sa façon et invention. Dont s'apperceust le premier le bonhomme Penna, médecin, estant lesdits livres rares et ne se trouvant dès long-temps qu'en quelques bibliothèques.

Le jeudi 5[e], j'achetai cinq sols les *Édits du Roy pour la réunion de l'ancien Domaine de Navarre à la Couronne de France.*

Le mesme jour, j'ay acheté les *Diversités,* de l'Évesque de Belley, nouvellement imprimées, en deux volumes in-8°, par Chapelet, qui me les a vendus, reliés en parchemin, trois livres dix sols.



Le mesme jour, un placcard à la louange du Roy, contenant sa Vie et gestes plus mémorables, tourné en latin; du françois de Matthieu, par un nommé Valladère, autrefois Jésuiste, et imprimé par Nivelle, qui me l'a vendu cinq sols.

Le samedi 7e, deux baguenaudes, qu'on crioit devant le Palais, l'une des *Prodiges avenus en la ville d'Angers*, l'autre le *Trépas,* en vers, *du grand-duc de Florence,* par Navières, deux sols.

Ce jour, se battirent en duel, hors la Porte S. Antoine, six gentilshommes, trois contre trois, desquels un des plus braves demeura mort sur la place, les autres blessés; et y en eust, ce mesme jour, encore un autre au Pré-aux-Clercs.

Le dimanche 8e, on fist un Balet des Fols (fort convenable à la saison), qui fust joué à l'Arsenal; et disoit-l'on que c'estoit pour closture des folies de Quaresme-prenant (sauf toutefois à recommencer, car c'est proprement l'Œuvre sainte Croix, *qui jamais ne s'achève*).

M. D. P. m'a donné, ce jour, six distiques nouveaux, faits contre R. et le P., par M. le P. D. Th. — Commencent :

Tarpeia quondam dejecit rupe Camillus. *Etc.*

Le lundi 9e, on (R. L.) m'a donné le placcard, fait par Matthieu, de la Vie du Roy, lequel il a reduit en ung petit livret, qu'il a fait imprimer par Rigaud, et lui a donné ce tiltre : *l'Inscription faite sur les principales actions du Très-chrétien et Très-victorieux Henri IVe, Roy de France et de Navarre.* « Il n'y a pas tout mis! « dit un quidam, au Palais, en le voiant. — Pour- « quoi? lui dit un autre. — Pource, respondit-il, qu'il

« n'est pas encores mort, et qu'il en fera bien d'autres. » Et à l'aureille : « Il n'y a mis que les vertus. »

On disoit que M. de Sully, Du Luat, un Alemand et quelques autres en avoient fait, qu'on ne voioit point encores, mais qui se verroient prou et assez tost, puisqu'il y alloit de ce subject.

Le mécredi 11e de ce mois, j'allai voir, pour la dernière fois, un pauvre aveugle, qu'on appeloit l'Aveugle de Charanton (pource qu'il n'en failloit pas ung). Il estoit logé aux fauxbourgs S.-Marceau, en la rue des Postes, et partoit, le lendemain, avec sa femme, pour se retirer en Xainctonge, en la ville de S.-Jean-Dangély, estant forcé à cela par la nécessité provenant du peu de charité des ministres et anciens de son Église, qui lui avoient retranché, depuis sept mois, l'ausmonne des vingt sols qu'ils lui donnoient par semaine; n'aiant aucun moien de vivre d'ailleurs, et le voulans contraindre de demourer dans Charanton ou mourir de faim à Paris, où toutefois il avoit beaucoup souffert pour la Religion, estant ordinairement le jouet de ceste populasse et lie parisienne : de laquelle, allant et venant du Presche, il recevoit plus de coups, d'injures et de boue, qu'il n'eust fait, en dix ans, de morceaux de pain et de deniers. De moy, j'aimois cest homme, tout pauvre, malotru et misérable qu'il estoit, pource que je voiois qu'il aimoit Dieu et le craingnoit. Et, depuis trois ans qu'un homme de bien m'en donna la connoissance, ne faillois point, toutes les semaines, de l'aller voir, Dieu s'estant voulu servir, en cest endroit, de moi et de mes mains (bien qu'indigne d'une si grande grace), pour soulager la misère et nécessité de ce pauvre homme affligé. Il s'apeloit Jean Curé, estoit tisseran de son mestier, avoit perdu la veue, et, par cest accident, tout

moien de pouvoir travailler et gangner sa vie, depuis huict ans en ça : ce qu'il portoit avec une grande patience et reconnoissance de Dieu.

Le jeudi 12e, un Italien, nommé Cona, renommé pour la science de l'astrologie judiciaire, estant arrivé en ceste ville, un de mes amis me voulust faire voir, pour entendre de lui (disoit-il) choses rares et curieuses, tant du passé que de l'avenir : car on disoit qu'il faisoit rage de bien prédire l'un et l'autre, avec la bonne et mauvaise fortune de qui que ce fust. Mais, sçachant que la mienne (comme celle de tous les hommes de la terre) est en la seule main de Dieu, ne voulus le voir (encores que j'en fusse prou tenté par ma curiosité, et que les fascheries que j'ay depuis quelque temps m'y portassent assez violemment) : joint que, tenant ceste science pour une pure piperie et imposture, et les maistres et les professeurs d'icelle pour vrais trompeurs, j'eus peur de me tromper moi-mesme par ceste offence de Dieu, qui pourroit plus tost empirer sur mes affaires que les amander. « Φεύγειν τὸ κακὸν (dis-je lors) me gardera de la mauvaise fortune ; καὶ εὐπράττειν me fera rencontrer la bonne. »

Le vendredi 13e, j'achetai ung sol une nouvelle fadèze, qu'on crioit devant le Palais, d'une femme qui avoit fait massacrer son mari.

Ce jour, fust mis en terre, à Paris, un mien ami, Procureur en la Cour, nommé Vilevault, homme de bien, plus pratique aux bonnes lettres qu'en la chiquannerie du Palais (qualités rares en un Procureur).

Le lundi 16e, je suis sorti d'une affaire espineuse, que j'avois avec un des plus grands chicanneurs et trompeurs de Paris, nommé Lordonné, demeurant sur le quay de la Mégisserie, qui se disoit marchant ; mais je croy que

c'estoit de mon argent et de celui des autres, quand il le pouvoit attrapper. Il me devoit dès longtemps, par bonne obligation, la somme de six cens livres, lesquelles j'ay touchées et receues ce jourd'hui, après plusieurs fuittes, délais, traverses et chiquanneries de toutes façons : mesmes un répist de six mois, à lui accordé et scellé par M. le Chancelier, qui en donne aujourd'hui jusques aux savetiers. De laquelle injustice, rarement prattiquée par ses prédécesseurs, et non sans grande connoissance de cause, y a grande plainte et murmure entre le peuple, qui en appéleroit volontiers, s'il osoit ou pouvoit (comme de beaucoup d'autres injustices), du Chancelier au Roy.

Un Procureur en Chastelet, nommé Cuvilliers, sublin en l'art de la chiquannerie, et un des plus experts du mestier, m'y a servi fort vigilamment et fidèlement (ce qui ne leur avient guères). Si que, pour sa peine, outre les quarante francs de dépens qu'il a tirés de la bourse de l'autre, lui ay donné deux fort belles livres de bougie du Mans ; et à M. de Lespine, qui me l'avoit adressé, autant : m'aiant cousté, lesdites quatre livres de bougie, quatre livres seize sols.

Le mardi 17e, j'ay acheté, au Palais, ung petit livret, qui se livroit sous le manteau (qui est le leurre ordinaire pour le débit de telles bagatelles), intitulé *le Paysan françois*. Lequel après avoir leu d'un bout à l'autre, ay trouvé que ce n'estoient que fadèzes et baguenaudes pour la pluspart, avec redittes inutiles sur la réformation de tous Estats (dont nous sommes encores plus loing qu'il ne pense). Il y a quelques traicts plaisans, dont je fais plus d'estat que de tous ses advis. Il m'a cousté, relié en parchemin, in-8°, un teston.

Le mécredi 18e, fust enterré, à Paris, un bonhomme



d'orfèvre, fort aagé, nommé Payen, que je congnoissois dès long-temps, pour m'avoir vendu autrefois force médalles antiques et autres curiosités.

Ce jour, je me desfis d'une quantité de petites pièces d'argent et médalles que j'avois doubles, desquelles je retirai à peu près l'argent qu'elles m'avoient cousté, qui estoient vingt-sept livres dix sols, que j'ay receu par les mains du sire Pigeart, qui me les a fait vendre.

Pautonnier m'a donné, ce jour, de son impression, une traduction græque de l'inscription de Matthias, faite par ung *Yvo Duchatius Trecensis*, imprimée en une feuille in-4°.

Le jeudi 19e, M. B. m'a donné, au Palais, l'inscription de M. de Sully, intitulée : *Abrégé de la vie de Henri IVe, Auguste, etc.*, qui est celle de Matthieu, hormis qu'en aiant voulu y changer tout plain de choses, on disoit qu'il avoit tout gasté.

J'achetai, ce jour, deux bagatelles nouvelles, qu'on crioit devant le Palais, sçavoir : *la Diablerie d'un Sorcier, nommé Gimel Truc*, et les *Articles accordés par le Roy à Madame Germain-Chalange*. M'ont cousté deux sols.

Un nommé Valladier, autresfois Jésuiste, preschant à St-Jacques-de-la-Boucherie, fist tout son sermon (où j'estois) de l'insuffisance de l'Escriture Sainte et nécessité de l'observation des traditions de l'Église : contre l'opinion des Huguenos, lesquels il accoustra de toutes façons, jusques à dire (ce que je tiens et tiendrai tousjours pour ung blasphesme) que, quand il n'y auroit point d'Escriture Sainte, on s'en pourroit passer aisément, mais non pas des traditions.

Ce jour, fust mis en terre le sire de Lustin, marchant drappier, tenant sa boutique sur le Pont S.-Michel à



Paris. Il m'avoit servi long-temps, et estoit en réputation d'homme de bien et des moins trompeurs de cest estat.

Le vendredi 20e, le Roy partist pour aller à Chantilli, et la Roine, à Chartres.

Le dimanche 22e, M. le Dauphin ouist la messe aux Chartreux, après la célébration de laquelle tous les Chartreux, les uns après les autres, le vindrent saluer. Il avoit un accoustrement de satin bleu tout chamarré d'or, et se donna force plaisir d'un asne qui tourne ordinairement le puis de leur clos, où je le vis, accompagné de M. de Souvray, son gouverneur, et d'une belle jeunesse de son aage, sçavoir : du comte de S.-Pol, marquis de Verneuil, chevalier de Vendosme, et autres.

Le lundi 23e, la procession de la Réduction de Paris se fist comme de coustume, encores qu'elle escheust le jour de devant, où se trouva grande compagnie, et plus qu'on n'avoit accoustumé d'en voir, principalement du corps de la Cour, où je comptai quarante-deux robbes rouges.

J'achetai, ce jour, une nouvelle Conférence, c'est-à-dire fadèze (sans aucune concordance) du ministre Damien avec un docteur. Ce sont bagatelles qui tous les mois se publient et renouvellent, sans aucun fruict d'édification. Elle m'a cousté trois sols.

Le mardi 24e, fust pendu, dans la cour du Palais, vis-à-vis des grands degrés, après la levée de Messieurs de la Cour, entre onze et douze heures du matin, un jeune garson, enfant de Paris, pour avoir, peu auparavant, volé dans le Palais la boutique d'un marchand jouaillier, nommé Le Prœbstre. La Cour, à cause de sa grande jeunesse, qui ne passoit pas vingt ans, avoit envie de le sauver ; mais, aiant esté trouvé récidif, et qu'il avoit fait

un autre vol, l'envoia au gibet, où se voiant, il dit tout haut que le jeu et la paillardise estoient cause de sa mort.

Ce jour, M. L. m'a donné un nouvel escrit à la main, intitulé : *La justice des armes des Protestans d'Autriche,* qui contient un feuillet d'escriture ou environ.

Il y en a eu un autre, qui, ce même jour, m'a fait voir un sanglant pasquin, qui couroit contre M. de Sully, intitulé : *Privilèges et Franchises de la ville capitale de la souveraineté de Bosbelle,* qu'on avoit fait voir au Roy, en guise d'un pacquet de la poste adressé à Sa Majesté, et envoié aussi tost à M. de Villeroy, qui le lui auroit porté, ne sachant que c'estoit. Et aiant eu commendement de l'ouvrir, Sa Majesté, aiant pris plaisir à se le faire lire, l'auroit après envoié à M. le comte de Soissons ; dont on disoit ledit de Sully avoir esté plus indigné que du pasquil mesme, duquel toutefois il s'est mis bien en peine de descouvrir l'aucteur, qu'aucuns ont opinion estre Chastillon ; et les autres le donnent à un Escossois, mais sans indice d'aucune preuve valable.

M. D. V. H. m'a monstré, ce jour, des lettres de Venise, dactées du 4e de ce mois, par lesquelles on donne advis d'un moine emprisonné audit Venise pour avoir fait contrefaire les clefs de la chambre et estude de Fra Paolo, en intention (comme on présume) ou de l'y assassiner ou de lui voler ses livres et ses papiers : car, pour le regard des escus de cet bonhomme, n'y a pas grande apparence ; et d'un autre évesque, qui escrit, de Venise, en ceste ville, à un sien ami, que le différend d'entre le Pape et les Vénitiens s'échauffe fort, et qu'il craint beaucoup pour Sa Sainteté, si les choses passent plus avant, et qu'on ne revienne à la guerre, qu'il ne soit enfin chassé du tout de ce coing d'Italie.



La nuict de ce jour, mourust à Paris un Conseiller de la Cour des Aydes, nommé Allere, aagé de cinquante ans ou environ, d'une mort si subite, qu'il n'y eust aucun moien de le secourir, car il mourust tenant encores le pot de sa chambre en ses mains, qu'il avoit pris pour pisser.

Le mécredi 25e, estant fort importuné d'un nommé Lescuier de lui vouloir prester un mien manuscript, relié en parchemin, in-folio, dans lequel y a quelques discours assez rares et curieux, m'estant venu voir, ce jour, pour cest effect, et ne sachant comment m'en dépestrer, lui dis enfin que je ne prestois point mes manuscripts (encores que j'en aye presté assez et mesmes cestui-ci, mais à d'autres gens que lui); que si bien il le vouloit acheter, je lui vendrois: mais qu'en un mot j'en voulois avoir cent escus. Dont il sortist tellement irrité de ceste offre, qui lui sembla desraisonnable, qu'aiant rencontré M. Turquet et la Pimante, qui venoient pour me voir, il leur dit, tout en colère, que j'estois l'homme le plus perfide de la terre (vice duquel je me sens moins entaché que d'aucun autre, et lequel homme vivant ne m'a jamais reproché que lui). Aussi se moquèrent-ils, et me l'aiant redit, le lendemain, me donnèrent plus de subject d'en rire que de m'en fascher, estant marri seulement de n'avoir peu tirer de sa bourse ce dont j'aurois plus affaire que de mon livre, dans lequel il n'y a rien ou fort peu de chose qne je ne recouvre tousjours aisément quand je voudrai. De lui je sçai bien qu'il en tirera de la quintessence de la bourse des Alemans, avec lesquels il proufite de tels mémoires : qui est la cause que je désirois aussi d'en tirer de la sienne, si j'eusse peu.

Le jeudi 26e, le Roy revinst à Paris, disna, souppa, coucha à l'Arsenal.

Le vendredi 27e, un mien ami m'asseura d'avoir veu, le jour de devant, un vilain pasquin contre M. D. S., et bien plus scandaleux et diffamatoire que celui des *Privilèges de la ville de Bosbelle*, auxquels, comme à la chanson de Robin, chacun ajouste aujourd'hui son couplet. Il est intitulé *le Phiron et le Miron*, c'est à dire le cul et le c., le devant et le derrière, taxant ledit Sr d'user communément de l'un et l'autre.

Peu de gens ont veu ledit pasquil (encores qu'on en bruie assez ici). A quoi il n'y a grand intérest, pource que c'est une vilanie et mesdisance, à laquelle un chrestien doit bouscher les yeux et fermer les aureilles, et que j'escris à regret sur ce papier, qui en rougist, avec son escrivain, de la meschanceté et desbordement de ce misérable siècle.

Le samedi 28e, j'allai voir, par curiosité, et aussi qu'il m'en avoit fort prié, un nommé Menestrier, de Dijon, logé à l'Austruche, en la rue S.-Martin, qui estoit en réputation partout d'un des plus grands antiquaires et médallistes de nostre temps et qui s'y connoissoit le mieux. Il me monstra une grande quantité de médalles de bronze, qu'il disoit fort antiques, lesquelles il estimoit ce qu'il vouloit, exaltant jusques au tiers ciel la vanité de ceste curieuse recherche, dont il sembloit faire plus d'estat (comme font ordinairement ceux qui s'y arrestent comme lui) que de celle de ce beau trésor mentionné en l'Évangile. Il avoit aussi quelques pièces d'or et d'argent (que j'estimois, pour mon regard, plus que son cuivre, quelque chose qu'il m'alléguast au contraire), entre lesquelles y en avoit une d'argent, moderne (mais bien faite), de Maximilian et de sa femme, qu'il me donna, et pouvoit valoir en argent trente-cinq ou quarante sols. Pour laquelle je lui donnai une médalle de bronze de

mon cabinet, dont il faisoit estat, et moy point, et disoit que c'estoit une médalle græque ; mais ne sçavoit que c'estoit non plus que moy.

J'achetai, ce jour, deux sols, un Bail nouveau fait par le Roy à un Secrétaire de sa Chambre, nommé Massuau.

Ce jour, Sa Majesté partist de Paris pour aller trouver la Roine à Anet.

Le mardi, dernier de ce mois, j'ay acheté, trois sols, une nouvelle *Histoire tragique,* qu'on crioit devant le Palais, arrivée à Thoulouze, d'un Augustin, Docteur en théologie, d'un Conseiller au Présidial, et d'une Damoiselle espagnole : tous trois exécutés en ladite ville, par arrest du Parlement, pour homicide et adultère, en febvrier dernier de l'an présent 1609. Laquelle Histoire, avouée pour véritable, est digne de remarque, pour y reluire plainement une singulière providence et jugement de Dieu.

Ledit jour, le frère de M. de Peyrés, gentilhomme provençal, m'a monstré lettres dudit pays, d'une histoire, aussi tragique et prodigieuse que la susdite, avenue, en ce mesme mois, à Nice en Piedmont, d'une jeune femme, qui avoit pendu son père, pour l'avoir mariée à un vieillard contre sa volonté.

Le bon homme La Faye, le plus vieil ministre de Charanton, le plus riche et avare, mais le moins suffisant, mourust, en ce mois, à Paris. Il estoit, de maison, oncle de Madame la Procureuse générale La Guesle, et fust, avec un grandissime convoy, porté et enterré au cimetière de ceux de la Religion. Ne laissa aucuns enfans.

En ce mesme mois, un Maistre des Comptes, nommé Serizay, perdit, par un estrange accident subit et inopiné, ung sien petit-fils, de l'aage de quatre à cinq ans seule-



ment, avec lequel prenant plaisir (comme il l'avoit uniquement) de jouer, en sa cour, au volant, et l'aiant laissé en ladite cour pour monter seulement en haut, lui disant qu'il l'attendist et qu'il reviendroit incontinent, ne fust si tost parti, que ce pauvre petit garçonnet, estant entré dans l'estable, ne fust tué d'un cheval qui lui donna deux coups de pied par la temple et le renversa mort à ses pieds. Dont le pauvre père, estant à l'instant descendu et trouvant son fils mort (qu'il avoit laissé jouant), outré de ce triste et piteux spectacle, demeura si fort transsi, qu'il n'eust le cœur de le relever, ains dit seulement à ses deux filles, que leur petit frère estoit mort et qu'ils l'allassent faire oster.

C'estoit le troisiesme fils (en quoi on trouvoit son affliction très grande) qu'il avoit perdu de mort violente : le premier, estouffé de la peste; le second, de la queue d'un chat; et le troisième, de la façon susditte, qui sont des verges de Dieu, qui nous instruisent, par les autres, à cheminer en crainte et solicitude devant lui.

La Blanque, solemnellement establie à Paris (qui, sans cela, estoit assez desbauché), est visitée souvent, et plus hantée que les sermons de Quaresme; et plus de presse à y gangner les bénéfices, que les pardons en la Semaine sainte. On disoit qu'il n'y avoit point de pipperie : ce que ne pouvoient croire ceux qu'on y mettoit tous les jours à blanc. Les autres, qui en rapportoient quelque pièce ou bénéfice, se laissoient aisément transporter à ceste croiance.

M. le Dauphin, y aiant mis quelques pistoles sans rien avoir, les apela, tout en colère, *larrons*, et dit qu'il les faloit pendre.

La Roine y mist aussi force pistoles; et enfin lui vinst seulement ung petit pistolet avec un demiceint d'argent,

qu'elle donna à Conssine. Une de ses damoiselles eust ung pendant d'espée.

La femme d'un sergent, nommé Gruau, que je congnois il y a longtemps, y perdist soixante escus : dont ceste pauvre femme (assez affairée, d'ailleurs) en est demeurée comme toute troublée et désespérée.

Ung savetier, demeurant à la Savaterie, à Paris, aiant vendu tous les meubles de sa chambre, jusques à son lit et à sa couverture; aiant tout perdu et se voiant à blanc par la Blanque, en deschargea sa colère sur sa femme qui lui reprochoit son mauvais mesnage, et la battit si bien, qu'elle en mourust; et lui, tost après la suivit, outré de despit et de fascherie.

Une autre servante, y aiant perdu son demiceint d'argent et tout ce qu'elle avoit peu espargner de ses gages, fust retirée de la rivière, dans laquelle elle s'estoit jà précipitée pour se nayer.

Le hazard, toutefois, en disoit à quelques unes, et disoit-on à Paris, que la Blanque n'estoit favorable qu'aux laquais et aux chambrières. De fait, un petit myrmidon de laquais, pour ung demi quart d'escu, emporta une belle esguière d'argent, du prix de vingt cinq escus. Un autre, pour ung quart d'escu, eust une enseingne de pierreries, prisée cent dix escus, et en toucha six vingts; et un autre encore eust deux pendans d'oreilles de dixhuit escus, pour son demi quart d'escu, qu'il y avoit mis, et ainsi de quelques autres.

Quant aux rencontres des chambrières, on les y faisoit fréquentes, entre lesquelles j'en mettrai seulement une, pour la bien sçavoir, qui est notable pour le hazard. Ceste servante demeuroit, à Paris, en une maison que je congnois près la Croix du Tirouer; laquelle, aiant demandé à son maistre trois quarts d'escu, les alla porter

à la Blanque, où, pour six billets qu'on lui bailla, rencontra le bénéfice d'une tente de tapisserie, fort belle, de huit pièces, prisée à trois cens escus, qui lui fust délivrée et mise en dépost sur un tapissier (pour quelque différend, survenu là dessus entre le maistre et la servante), et offroit, ledit tapissier, donner de la tapisserie quatre cens escus.

Un coup de malheur suivist. Un gentilhomme, en mesme temps, lequel passant, fort en conche, par devant ladite Blanque, demanda quatre billets pour quatre demi-quarts d'escu, qu'il pensoit avoir dans ses chausses. Mais, n'y en aiant trouvé que trois, comme il leur alloit rendre le quatriesme, un quidam, qui estoit près de lui, assez desloqueté et mal en ordre, le lui aiant demandé, le prist, et en aiant baillé son demi quart d'escu à la Blanque, rencontra dans ledit billet bénéfice d'une enseingne de pierreries, de quatre cens cinquante escus, et le gentilhomme, blanq dans ses trois billets, dont il s'en retourna tellement fasché, qu'on disoit qu'il en estoit demeuré malade.

On faisoit le conte d'un autre, fort plaisant, lequel je n'asseure pour véritable comme celui du gentilhomme (bien certain et avéré), mais pour le moins bien inventé. Il est tel : un bon homme de village, aiant mis ung quart d'escu à la Blanque, et lui estant venu bénéfice, comme incontinent il eust ouï sonner la trompette (qu'on apeloit l'amuse-badaux des Parisiens), pensant qu'on le voulust prendre prisonnier et que ceste trompette en fust le signal, s'enfuist tout aussi tost et quitta là son bénéfice.

Le traict suivant, joué par un matois, est bien vray : dont il falust qu'il s'enfuist, mais non comme nostre bon homme de village.

C'estoit un charlatan, qui, tenant, sur le Pont-Neuf,



une quantité de billets qu'il feingnoit d'avoir pris à la Blanque (encores qu'il les eust faits luy-mesmes), joua son jeu si dextrement, qu'il tira la quintessence des bourses de plusieurs, auxquels il fit venir l'envie d'estre de moictié. A quoi il jouoit asseurément : car il sçavoit bien ce qu'ils y devoient trouver.

Il fust aperçu en faire autant, en divers endroits de ces quartiers-là, près la Blanque, où il en desniaisa tout plain, jusques à ce qu'estant découvert, gangna le haut ; et est encores aujourd'hui à retrouver.

Pour le regard de la pipperie qui y peult estre, M. de Graville, Secrétaire du Roy, m'a conté comme, depuis peu, un qu'il congnoist aiant mis à ladite Blanque quelques quarts d'escu ; lui estant venu bénéfice d'un saphir, prisé cent dix livres, ceux de la Blanque lui en aiant livré un qui n'estoit pas bon, et n'en valoit pas quinze, comme ils le voulussent forcer de le prendre, les auroit fait ajourner, pour se voir condamner par corps à lui en bailler un autre bon et de la valeur stipulée, et que le procès en estoit aux Requestes, au Palais.

Voilà un eschantillon des traits joués à la Blanque, à Paris, en ce présent mois de mars.

Les nouvelles d'Estat, en ce mois, ne sont que de la treufve faite aux Pays-Bas, et du tout à l'avantage (autres disent trop) de Messieurs les Estats : dont on disoit que Sa Majesté, qui en avoit esté le premier aucteur et principal motif, s'en repentoit, et eust voulu qu'elle eust esté à faire : qui sont des dires qui courent à Paris, qui ne sont pas, possible, des plus certains.

Les desbauches et les jeux continuent à la Cour comme de coustume. Le Roy jouant au reversis, aiant donné son jeu à tenir à Bassompierre et voiant qu'il perdoit son argent, Sa Majesté, qui ne prend pas plaisir à perdre,



commença à se fascher; et lors Bassompierre lui dit : « Sire, vous m'excuserez, s'il vous plaist; vostre sang « me trouble! » (entendant du mariage de M. le Prince avec Madamoiselle de Monmorancy, à laquelle ledit Bassompierre avoit fait l'amour). Le Roy, qui ne la hayoit pas, lui respondit : « Ventre saint-gris! n'y aiez point « hardiment de regret; car, si cela se fust fait, tu eusses « esté le plus grand cocu de la France. » — « Je m'en « fusse au moins défendu pour quelque temps (répliqua « l'autre), car, d'ici à deux ans, je verrai tous vos ma- « quereaux empeschés à se curer les dents, sous les « voustes de vostre Louvre. »

Traict plaisant de Sa Majesté, sur les amours du comte de Grammont avec une grosse fille de la Roine, nommée la Bricasse : « C'est une alliance maritime (dit le Roy) : « la barbue avec le rouget. »

Des prédications de Paris, pendant ce Quaresme : beaucoup de bruit et peu de fruit. Les Jésuistes y tiennent les premières chaises; font la guerre aux Hérésies, pource que cela les regarde, en parlent d'ardeur et d'affection, mais froidement des grands vices, corruptions et abominations qui règnent. Entre tous les autres, Père Gontier s'en fait ouïr et croire, et, par ses séditieuses prédications, s'efforçant de combattre l'Hérésie, l'establit plus (dit-on) qu'il ne la ruine.

Ceux de Charanton ne font guères mieux : car, laissant là les vices et désordres qui règnent parmi eux, aussi grands et énormes qu'en ceux de deçà, déclamans contre les abus et superstitions de l'Église romaine, font (comme les Catholiques à Calvin) la guerre au Pape seulement, lequel ils nomment à plaine bouche *l'Antechrist,* et traictent ceste matière si bouffonnement (principalement un des plus jeunes d'entre eux), qu'ils destruisent plus-

tost qu'ils n'édifient : estant ceste façon de prescher indigne de la modestie et gravité que doit tenir un prédicateur en sa chaire.

Ainsi se descouvre en tous les deux plus d'animosité particulière que de zèle à la gloire et paix de la maison de Dieu.

AVRIL.

Le mécredi, premier de ce mois, François de Lestoille a commencé d'aller chez un escrivain, nommé Desperrois, qui se tient sur le Pont Marchant, à l'enseigne du *Pyvert*, lequel un honneste homme de mes amis m'a adressé, pour escrire des mieux, principalement les lettres de finances : qui estoit ce que je cherchois pour ledit François, que j'ay envie d'y mettre. Je lui donne ung escu et demi par mois.

Le vendredi 3e, j'ay acheté une nouvelle *Déclaration contre le transport des monnoies estrangères,* qu'on crioit devant le Palais, avec une drollerie intitulée : *La Descente aux Enfers*. M'ont cousté, les deux, quatre sols.

Le samedi 4e, j'ay donné à M. Labbé la *Tradition catholique*, de Marsan, qu'il a fait imprimer par C. Bérion, in-8°, lequel me l'a vendue, reliée en parchemin, dix sols. Elle a esté défendue et censurée, à Charanton, par les ministres dudit lieu (horsmis de M. Durant) : estant encore en pire prédicament envers les *Catholiques zélés*, qu'on apelle, c'est-à-dire ceux (comme il n'y en a que trop aujourd'hui) qui sont *afflati vapore Loiolitico*. Ce que j'avois prédit dès le commencement à ce bon homme ; et que son livre, bien que sincèrement et véritablement escrit, ne seroit guères bien receu de la plus-

part, tant d'une Religion que d'autre, pour le petit nombre de ceux qui procurent et affectent la paix et réunion de l'Église de Dieu. Je l'ay voulu donner à Labbé, pour tirer de ses mains une bonne pièce de feu M. de Lescalle, qu'on m'a dit qu'il a, et qui n'a jamais esté imprimée.

Le lundi 6e, j'ay acheté, deux sols, deux balivernes, qu'on crioit devant le Palais. L'une est un *Discours* intitulé : *miraculeux et véritable* (c'est-à-dire sot et fabuleux) *d'un Turq*, lequel, par dérision, aiant frappé l'image d'un crucifix d'un coup de cimmeterre, dont en ruissela le sang, estoit demeuré sur la place, sans s'en pouvoir bouger, jusques à ce qu'il eust fait vœu de se faire Chrestien. L'autre s'apeloit : *Le grand chemin de l'hospital*, qui est l'ordre de bélistrerie, le premier de tous les ordres d'aujourd'hui, le plus battu et le plus commun.

Le vendredi 10e, fut mise en terre, à Paris, une damoiselle nommée Marantin, femme d'un Me des Requestes, laquelle, estant grosse et en la fleur de son aage, le peu de soins qu'elle eust à se garder, c'est à dire sa témérité et indiscrétion, envoièrent (comme beaucoup d'autres de ce temps) au tombeau, estant d'ailleurs femme vertueuse, mais opiniastre (comme sont la plus part de nos jeunes femmes d'aujourd'hui).

Le samedi 11e, mon nepveu de Bénévent m'a donné son *Panegyric à M. de Sully*, lequel il avoit fait rimprimer, à cause du général Duret, son nouvel allié, qui avoit tout changé le premier (mondit nepveu s'estant fié en lui de sa copie), et se l'attribuant, lui auroit presté ceste charité envers Monseingneur de Sully, de dire qu'il l'avoit fait, et non ledit Bénévent : qui estoit une imposture et traict digne de Duret. Mon nepveu y a mis, au bout, un Sonnet, bien joli, qu'il adresse à M. de Sully, par lequel

il maintient ceste œuvre entièrement sienne et qu'autre que lui n'y peut rien prétendre. Il commence ainsi :

Seul, j'ay basti cest immortel ouvrage,
De vos vertus le sacré monument.
Seul, je l'ay faict, comme elles seulement
A l'entreprendre ont porté mon courage.
Nul avec moi cest œuvre ne partage... etc., etc.

Le lundi 13e, M. D. P. m'a donné un Discours nouveau (qu'on apelle *la Mort de la Fierte*), intitulé : *Vita S. Romani, Episcopi Rhotomag.*, que M. Rigaut (qui y a fait une préface singulière) a fait imprimer nouvellement, in-8°, par Chevalier, tirée d'un vieil manuscrit, duquel il l'a extrait fidèlement et de mot à mot, sans y avoir rien changé. Dont il a eu mesme attestation, signée de Filesac et Coiffeteau, tous deux docteurs en théologie, qu'il a insérée au commencement de son livre, avec un privilége de M. le Chancelier, auquel, pour en faciliter le privilége, il avoit esté conseillé de le dédier. Le Discours en est beau, digne d'estre leu et gardé, contre l'abus invétéré de la superstition de ceste châsse.

Le mardi 14e, j'ay acheté ung sol un *P. Paioti Epistola de Judicio tholozano.*

J'ay acheté, ce jour, les *Priviléges de l'Église gallicane,* receueillis par M. Gillot, Conseiller en la Grande Chambre, imprimés nouvellement à Paris, in-4°, par Varannes, avec un *Codex Canonum vetus Ecclesiæ romanæ*, compilé par M. Leschassier, Advocat en la Cour, imprimé in-8° par G. Le Beys. Ces petits livrets faschoient plus le Pape, pource qu'ils le battoient de ses Canons propres, que ne faisoient ceux de Charanton.

Varannes me les a vendus, reliés en parchemin, cinquante-cinq sols.



Reste à voir le ramas (bien que confus) qu'a fait l'advocat Bouchel, des anciens Conciles françois, tant bons que mauvais, imprimés par Massé, et achevés il y a jà quelque temps, mais qui ne se vendent point encores, pour la révocation, faite (à la prière du Nonce du Pape) par M. le Chancelier, du Privilége qu'il en avoit accordé; et aussi, par la fétardize et timidité de l'imprimeur, qui penseroit, s'il en avoit vendu un, estre quelque jour mis à l'Inquisition et envoié à la place Maubert, avec une charretée de fagots et de quotrets.

Un mien ami m'a donné, ce jour, la copie d'une lettre escrite de la ville de Breslau en Silésie, en dacte du 12e mars dernier, par laquelle on donne advis des Jésuistes mal veus et receus aujourd'hui en la Cour d'Espagne. Lequel advis (encores que je le désirasse vray) m'est fort suspect, tant pour le peu d'apparance qu'il y a, que pour estre parti de la main d'un Huguenot, préoccupé de passion.

Le mécredi 15e, un Chartreux que je ne congnois point, et lequel toutefois dit m'avoir congneu il y a plus de quarante ans, ne m'aiant voulu dire son nom jusques à la première fois que je le reverrai, m'aiant mené à sa chambre, m'a donné les *Prières des Capussins sur tous les jours de la semaine*, que je n'ay voulu refuser de sa main, et desquelles je m'aiderai, après Pasques, comme j'ay fait pendant le Karesme.

Le samedi 18e, veille de Pasques, M. D. C. m'a donné une nouvelle bagatelle, qu'il avoit apportée de Charanton, où on la crioit, intitulée : *Véritable Narré* (sauf à débatre) *de la Conférence entre les seingneurs Du Moulin et Gautier, secondé par Madame la Baronne de Salignac, le samedi* 11 *avril* 1609.

Maistre Guillaume vendoit, ce jour, sur le Pont Mar-

chant, la permission octroiée par lettres de Sa Majesté au capitaine Marchant, pour la construction et parachèvement dudit pont (qui est une belle œuvre, et d'embellissement singulier à la ville de Paris), qu'on void, gravée en lettres d'or, dans un marbre noir, posé, en ceste Semaine sainte, au commencement dudit pont, achevé le premier de cest an 1609, qui est chose digne de remarque. Ce placcard de Maistre Guillaume est d'une feuille imprimée, où la moictié, pour remplir la feuille, est de guilleminerie, c'est-à-dire de glose et invention de ce grand personnage, qui me l'a vendue ung sol, comme aux autres.

Ce jour, estant allé à la Conciergerie et y aiant veu, entre autres, le prévost de Brétigny, un des anciens prisonniers de là dedans : comme nous fussions entrés en discours du peu de justice qui règne aujourd'hui, m'a conté, entre autres traits remarquables de la corruption d'icelle, d'une pauvre femme (à laquelle il m'a fait parler) qui, aiant une petite fille aagée de cinq ans, auroit esté malheureusement violée chez celui en qui elle s'en estoit fiée, et qui mesme la lui avoit demandée, après la mort de son père : aiant esté tellement gastée de la grosse vérole et des poulains qu'on lui avoit donnés, que ceste pauvre créature innocente en est morte martire entre les mains des barbiers et chirurgiens. Ce néantmoins, la pauvre désolée mère, depuis douze ans en ça, n'en a peu avoir autre raison de la Justice, sinon que ses parties aians obtenu arrest de la Cour de Parlement contre elle à leur proufit, après lui avoir fait donner le fouet, l'auroient tellement ruinée par menées, brigues, faveurs, voleries et chicanneries, qu'elle auroit esté conseillée et contrainte de faire cession, et, pour la réconforter de ses pertes et ennuis, lui auroient objecté ses juges (Baron, le



Conseiller, aiant esté son rapporteur), que c'estoit elle-mesme qui, avec son doigt ou avec quelque cheville, avoit gasté et corrompu sa fille, encores qu'avec tels instrumens on ne puisse donner la vérole et les poulains, desquels il appert, par le rapport des chirurgiens et matrones, dacté du samedi 24e juillet 1599. Lequel m'aiant esté donné, ce jour, à la Conciergerie, par le P. D. B., je garde pour mémoire de la bonne justice de notre siècle.

La nuict d'entre le samedi et le dimanche, jour de Pasques, les vignes furent gelées en plusieurs et divers endroits autour de Paris; et n'en attend-on des autres endroits et pays guères meilleures nouvelles.

Le mardi 21e de ce mois, j'ay receu, par les mains d'un nommé Lorée, demeurant au Pied-de-Bische, près S.-Eustache, douze pistoles, valant quatre-vingt quatre livres, pour mon Registre manuscript, que j'ai enfin baillé à M. Lescuier, à condition qu'il me fournira, à ses despens, la copie de trois Discours insérés audit Registre (qui est le meilleur dudit livre) et aussi que j'ay tout le reste. Tellement que s'il est bien content du marché, et moy encores plus.

Pour seureté de ladite convention, et jusques à ce qu'il m'ait livré lesdites copies, stipulées bien correctes et bien escrites, il m'a nanti pour gage un sien manuscript, contenant toute la négociation de M. Desparnon en Provence, depuis la mort du Grand Prieur jusques au souslèvement des peuples et villes liguées contre le feu Roy; où il y a plusieurs instruccions, lettres, harangues (mesmes de M. le président Séguier), dignes d'estre veues et belles à receueillir.

Je lui avois vendu ledit Registre quatre-vingt dix livres; mais j'en ay donné six à Lorée, pour quelques faciendes qu'il a faites et fait encore pour moy.

Le mécredi 22[e], j'ay recouvert ung teston du feu roy Charles IX[e], de ceux que les Huguenos firent forger à Orléans, pendant les premiers troubles. Il a la teste tournée autrement que les autres, est d'un meilleur argent beaucoup, pource qu'ils ont esté faits des utensiles et reliques des églises, que les Huguenos firent fondre en ladite ville; et y a, au bout dudit teston, un petit *a* et un *o*, qui veut dire « à Orléans » : dont peu de gens s'aviseroient, et ne doute point qu'il ne s'en passe encore aujourd'hui grand nombre aux paiemens, comme aussi j'ay trouvé cestui-ci par hazard meslé avec d'autres, lequel je garde par curiosité.

Il y a ung pistolet d'Italie, forgé à Romme, du Pape Jules II, où ses armoiries sont d'un costé; et y a escrit autour : JULIUS II, P. MAX.; et de l'autre, ung portrait de S. Pierre, avec ses clefs, autour duquel y a escrit : *Bonus pater Julius a tyranno liberat*. Ce que ledit Pape fist faire contre le *Perdam Babylonis nomen,* du Roy Loys XII[e]; laquelle pièce d'or, qui est rare et se trouve à grande difficulté, j'ay dès long-temps, et la garde songneusement; mais désirerois bien que le pistolet de Jules lui tinst compagnie (que je ne pense pas estre si malaisé à recouvrir que le ducat du *Perdam*); et pourtant ay mis gens en besongne pour le trouver. M. de Montaut en a recouvert, depuis peu de temps, un, par hazard, d'un orfèvre qui ne sçavoit que c'estoit non, plus que lui, des mains duquel (qui le vouloit mettre au rebut) il seroit bien malaisé aujourd'hui de le tirer.

M. de Greban m'a presté, ce jour, ung petit livret, duquel (comme tous ceux de sa Religion) il fait un grand estat, intitulé : *Le Resveil matin des Apostats, sur la révolte de Jacques Illaire, en la réfutation des escrits publiés, etc., pour Jean Valleton, ministre de*



l'Eglise de Privas, en Vivarès, etc. Il est imprimé in-16°, l'an passé 1608.

Lequel aiant leu, lui ay renvoié, ce samedi 25e du mois, et n'y ay rien trouvé de plus singulier qu'aux autres. Car ce sont toutes redittes, mais, comme il y en a qui défendent merveilleusement bien leur pain et leur opinion, je juge cestui-ci digne d'y tenir un des premiers rangs.

Le jeudi 23e, j'ay acheté autre *Histoire prodigieuse*, imprimée, qu'on crioit par ceste ville (de laquelle on m'avoit fait voir le mémoire, le dernier du mois passé) d'une jeune femme exécutée à Nice, pour avoir pendu son père. Elle m'a cousté un sol.

Tavernier m'a donné, ce jour, deux pourtraits, d'un *Christophorus Wægnaer* et d'un *Joannes Faustus*, célèbres nécromantiens, tous deux emportés par le Diable, leur maistre, auquel ils ont paié le tribut de leur science, et y a à chacun des vers latins au-dessous de leurs pourtraits, qui tesmoignent leur tragique et lamentable fin.

Le samedi 25e, j'ay rendu à M. D. P. son Epistre d'Erasme, *ad fratres Inferioris Germaniæ,* que j'ay leue et releue, et par laquelle on voit que ce grand personnage estoit aussi peu luthérien que huguenot. Il me l'avoit prestée dès long-temps, et pensois lui avoir rendue, faute de l'avoir escrite sur mon Registre. Ce qui ne m'avient guères.

Ce jour, j'ay acheté ung petit livret nouveau (qui n'est qu'une bagatelle) envoié ici d'Anvers, et imprimé in-16° par Plantin, intitulé : *Justi Lipsii Defensio postrema,* avec une autre fadèze, imprimée en ceste ville, in-8°, intitulée : *Artefii Clavis majoris sapientiæ* (ou si vous aimez mieux : *Archifatui Clavis magnæ stultitiæ*). Elles m'ont cousté sept sols.

Ce mesme jour, une nouvelle fadèze, qu'on crioit, intitulée : *Les Causes justes et équitables qui ont meu Martin Broccart, libraire et contreporteur* (ceste qualité est à noter, pour la grande connoissance de théologie qu'ont ces gens-là), *de quitter les prétendus Réformés, et de se ranger en l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine*, m'a cousté deux sols.

La nuict de ce jour, mourust, à Paris, soudainement et après avoir bien souppé, le notaire Camus, aagé de quatre-vingt quatre ans. C'estoit le notaire de feu mon père, homme qui, en réputation et preudhommie, a surpassé tousjours ceux de son estat; au reste, le plus curieux de Paris, et qui avoit une infinité de choses belles et rares.

Le lundi 27e, fut enterré, dans l'église S.-Sevrin, à Paris, Madamoiselle Chapelain, veufve de Me Hiérosme Chapelain, Secrétaire du Roy, un de mes vieux compagnons et amis. Elle estoit fille de M. Violaines, le bonhomme, médecin de toute nostre maison, et péculierement mon ami intime. La mélancolie, comme à beaucoup d'autres, a avancé les jours de ceste pauvre damoiselle, qui, en aiant l'esprit troublé, peult estre dite heureuse de ce que Dieu l'a retirée à soy plus tost que plus tard.

Le mardi 28e, M. de Richebourg, fils aisné du feu Controlleur Guillon, estimé riche de cent mil escus, fut marié, à Paris, avec la fille du président Rancher, à la quelle on en donnoit dix mil en mariage. Un honneste homme de ses voisins, proche parent de la mère de la mariée, estant enquis d'elle, lorsqu'il fut question dudit mariage, sur les mœurs et esprits du personnage, lequel il avoit assez veu et prattiqué pour en congnoistre quelque chose, lui dit que c'estoit un homme qui avoit de grands biens et qui feroit bien brave sa fille : qui estoit tout ce qu'il lui



en pouvoit dire; et comme ladite dame insistoit fort pour lui en faire dire davantage : « Je n'en sçai autre chose (respondit-il), quand vous seriez jusques à demain à m'interroger » : qui estoit succintement et en peu de mots déclarer à un bon entendeur ce qui en estoit, n'estoit qu'en matière de mariages d'aujourd'hui, les pères et mères ne sont bons entendeurs qu'aux biens et ferment l'oreille à toutes autres considérations. Ils avoient esté fiancés, le dimanche auparavant, et leur contract passé au logis du président Rancher, où j'avois esté prié d'assister; mais la mauvaise nuict que j'eus fust cause que je ne me trouvai ni au contract ni au soupper.

Le mécredi 29[e], j'achetai, deux sols, la *Response du Père Gontier à Du Moulin,* qui estoit une bagatelle, qu'on crioit par ceste ville, plus farcie d'injures que de raisons, et de toutes les deux et autres semblables, tant d'une part que d'autre, faut dire tousjours, de peur de faillir, sauf à vérifier.

Le jeudi, dernier de ce mois, furent achevés d'imprimer les *Articles de la Treufve des Pays-Bas*, par G. le Noir, qui m'en a donné ung.

Ce jour, Madamoiselle de Fontenay, tante de ma femme, estant allée au festin de la nopce de son fils de Richebourg, fust volée, en sa maison, par son fils de Fontenay, lequel, aiant espié ceste occasion et sachant qu'il n'y avoit au logis que la servante seule, y estant entré avec un sien compagnon de soldat, par lequel il fist saisir ladite servante à la gorge, et la menassa, l'espée dessous, de la tuer, au cas qu'elle dist un mot, monta en haut et aiant rompu ses armoires, lui prist, tant en argent qu'en bagues, la valeur de deux cens cinquante escus ou environ. Dieu (par la haste qu'il eust et par l'effroi de sa conscience, comme il est à présup-

poser et comme il avient ordinairement à ceux qui se meslent de tels mestiers) lui aveugla et banda tellement les yeux, qu'il ne vid point une bourse qui estoit devant son nez, dans laquelle il y avoit bien deux cens escus en doublons, et la laissa avec le demiceint d'argent de sa grande mère, puis s'en alla, après avoir pris la clef du logis et enfermé la chambrière dedans, qu'on fist tout à l'heure mettre au lit et saingner, pour le grand effroy qu'elle avoit eu.

On m'en vinst dire la nouvelle, à cinq heures du soir, comme j'estois prest de m'acheminer pour aller à la nopce, et si effraiement, que je la quittai là et perdis le repos de la nuit, avec une inquiétude estrange et extraordinaire, de laquelle je fus travaillé, car on m'avoit fait le mal plus grand beaucoup qu'il n'estoit et donné à entendre qu'il avoit rompu son coffre-fort, où je sçavois qu'il y en avoit très-bien à prendre; aussi, que je n'estois moins marri de cest accident, que s'il me fust avenu à moi-mesme, pour aimer ladite damoiselle cordialement et y avoir, moy et ma famille, beaucoup d'obligation. Ma femme, estant revenu avec elle de la nopce, y coucha, et lui assistasmes de ce que nous peusmes, estant fort troublée, l'aage lui aiant depuis quelque tems diminué beaucoup des forces de son corps et de son esprit.

Ce jour, M. L. m'a fourni les trois copies de mon Livre (que je lui ay vendu) bien escrites, et lui ay rendu le sien, selon l'accord que nous en avons fait ensemble.

En ce mois, le partizan Paulet, aiant fait parti de tous les estats des sergens de France, lesquels il devoit rembourser de la finance qui se trouveroit avoir esté financée par eux aux Parties casuelles, et dont ils monstreroient bon acquit, qui estoit à dire, en françois, de leur faire racheter leurs estats encore un coup : car, de cent tant de



mil qui sont en France (ainsi qu'ils disent), n'y en a pas cent qui en peussent faire apparoir : estans réduits au désespoir, et résolus de faire perdre la vie à celui qui leur vouloit oster la leur, et, pour cest effet, aians assiégé ledit Paulet jusques en sa maison, l'espiant et aguettant journellement pour le tuer, icelui, pour s'en sauver, fust contraint d'en quitter le parti et la poursuitte. A quoi aida bien la sage et rigoureuse réprimande que fist M. le Premier Président audit Paulet, lorsqu'il l'alla trouver pour lui demander justice desdits sergens : car il lui dit que, pour la lui faire, il eust falu l'envoier au gibet, lui et tous les autres partizans, vrais larrons et sangsues du peuple, de la substance duquel elles y vivoient, et de son sang cimentoient et bastissoient leurs maisons.

« Quand le Prince (disoit, ces jours passés, un vieil « Courtizan d'Estat) se porte lui-mesme chef et appui « des partis, et qu'il dit aux partizans : *Ne vous adres-« sez qu'à moy, je ferai vostre affaire, mais il me faut « tant ;* il ne reste plus à faire que des partis de la vie. » Ce que nous voions, au temps présent.

Le mariage de M. le prince de Condé avec Madamoiselle de Monmoranci est tenu sur les rancs à la Cour, où on fait le Roy amoureux de ladite excellente damoiselle en beauté et en grâce. « Sa Majesté, dit la Marquise, a « voulu ce mariage, pour abaisser le cœur à ce prince et « lui hausser la teste. »

Renfort d'abominations à la Cour, où toute piété et crainte de Dieu est esteinte. On ne void que le vice régner, le blasphesme autorizé, et le jeu, son compagnon, en vogue et en crédit plus que jamais.

Le ministre Du Moulin, sur la fin de ce mois, faillist d'estre assassiné en son logis, où bien lui prist de n'estre pas seul en sa salle, et non pas en sa chambre, et n'avoir

voulu se tirer à part avec celui, qui, sous ombre de lui dire quelque chose en secret, le vouloit tuer. Dont ledit Du Moulin se desfia bien à point, voiant ce compagnon estonné lui parler latin, sans sçavoir ce qu'il disoit. Enfin, se voiant hors d'espoir de faire son coup, s'enfuit, et sortant la porte, menaçant ledit Du Moulin, dit qu'il n'en perdoit que l'attente. N'aiant peu estre congneu ni arresté, à cause qu'il estoit fort tard, et aussi que la peur avoit saisi ledit Du Moulin et ceux qui estoient avec lui.

Laviorrois, Conseiller en la Cour de Parlement de Thoulouze, escrit, en ce temps, un livre de la Réformation de la Justice, dont on fait cas, pour estre escrit librement et toucher des abus non vulgaires, qui s'y commettent et se prattiquent aujourd'hui sans aucune recherche. Ung mien ami, homme docte, auquel l'aucteur a communiqué sa copie, m'en a asseuré; mesmes que M. le Chancelier promect de lui en donner un Privilége, ce qu'il ne croid pas, ni moi aussi, et l'aucteur lui-mesmes révoque fort en doute la promesse dudit Chancelier.

Le Cordelier portugais, qui preschoit le Quaresme à Nostre-Dame, prescha, le 20e du présent mois d'avril, qui estoit le lendemain de Pasques, que la communion sous les deux espèces estoit chose indifférente; que la primitive Eglise en avoit usé, et que c'estoit mesme l'institution de Jésus-Christ; toutesfois, que, depuis, l'Eglise, meue de grandes et notables considérations, en avoit autrement ordonné; mais que, s'il n'y eust eu autre différend entre nos adversaires et nous, qu'on eust esté bientost d'accord. « C'estoit prescher (disoit-on) plus hérétiquement « que jésuistiquement. »

Sur la fin de ce mois, arrivèrent les nouvelles de la

prise du Terrail, qu'on avoit envoié à Genève, contre laquelle disoit qu'il avoit dressé encores une nouvelle conjuration. Il estoit homme de main et de service, gentilhomme et brave soldat, mais mauvais François, traistre, meschant et audacieux jusques au bout, comme les beaux actes qu'il a perpétrés en font foy et preuve suffisante. Le Roy (duquel il estoit subject naturel, car il est de Dauphiné, proche parent de M. de Lesdiguières) lui avoit pardonné plusieurs fois et donné quatre grâces; « mais il « n'en avoit pas plustost une (disoit Sa Majesté) dans une « de ses pochettes, que dans l'autre il tenoit une conju- « ration toute preste pour la révocation de sa grâce. » Qui fust cause que le Roy, estant importuné de beaucoup de princes et seingneurs, et, entre autres, de M. de Lesdiguières (ce qu'on disoit que Sa Majesté n'avoit pas trouvé fort bon), de lui pardonner encores pour ce coup, et le tirer de là où il estoit, regangnant ce brave serviteur à lui, en le faisant sien pour jamais, n'en voulut ouïr parler : ains fist response qu'il en lairroit faire la justice; que Messieurs de Genève en avoient une fort bonne; et que, s'il avoit failli, il seroit puni, mais si non, il n'auroit point de mal; et que de cela il s'en asseuroit. Pour son regard, que le Terrail l'avoit si mal servi, qu'il ne lui en avoit point donné d'occasion de lui bien faire. Et, à M. de Bouillon, il dit ces mots : « Mon cousin, vous « voiez comme Dieu me vange de mes ennemis par mes « ennemis mesmes! M. de Lesdiguières m'a fort prié « pour cest homme, comme vous sçavez; et toutesfois « il n'y a pas deux ans qu'il me donna conseil de le faire « mourir; et Du Terrail en mesme temps me fist pro- « poser deux crimes capitaux contre ledit sieur Lesdi- « guières. »

On faisoit, en ce mois, à Paris, un plaisant conte,

d'une jeune fille de maison, fiancée à un homme de qualité : lequel, pour estre bien véritable et aussi pour monstrer combien impudemment et effrontément se prattiquoit ce beau mestier de cornes, à Paris, j'ay bien voulu escrire ici :

Ceste fiancée donc, aiant un jeune homme de serviteur, qui l'entretenoit et couchoit souvent avec elle, la nuict mesme qu'elle fust fiancée, avinst que, selon l'assignation qui en avoit esté donnée entre eux, elle coucha avec son escuier, et comme ils prenoient leurs desduits ensemble, M. le fiancé lui envoia donner les aubades et la musique pour la resjouir un petit, la croiant seule dans son lit, à la cadance de laquelle aiant compagnie, on disoit qu'elle avoit dancé la danse du loup. Puis, aiant pris jour pour se marier, qui estoit à un mardi, pourveut si bien à son cas, que, d'assez élargi qu'il estoit, elle rendit si resserré, par les drogues qu'on lui donna, que ce pauvre Joubet de marié ne peut venir à bout de la despuceler jusqu'au lundi ensuivant, auquel jour elle escrivist ce mot de lettre à son amoureux : « Je fus mariée, mardi. Ce lundi, il a fait son entrée. Je vous « prie m'envoier vostre carrosse, pour aller à Nostre-« Dame-des-Vertus en remercier Dieu. »

MAY.

Le samedi, 2e de ce mois, on m'a fait voir un livre nouveau, d'un Jésuiste nommé Père Gaultier, imprimé à Lion, in-folio, par Jacques Roussin; dans lequel il y a une infinité de fadèzes et menteries, entre lesquelles la suivante (que je tiens pour telle, et que j'ay leue) se void au chap. 10e des Nicolaïtes.

« Les Nicolaïtes (dit-il), hays de Dieu en l'Apoca-



« lypse, en permettant la communauté des femmes ont « fourni de l'ancre à Calvin, qui soustient que celui qui « n'a tous les jours compagnie charnelle de la femme ne « peult participer à la vie éternelle. » Et à la marge, la cotté du passage y est de ceste façon: *Epis. Heres.* 25 ; qui est un peu ambigue, malaisée à trouver, et encor plus à vérifier. Mais *mentiri ad bonam intentionem non est malum* (ce dira-l'on) : combien moins à un Jésuiste ! Le titre de ce livre est : *Table chronographique de l'estat du Christianisme, depuis la naissance de Jésus-Christ jusques à l'an* 1608.

On m'a, ce jour, parlé d'un autre livre imprimé, qui se vend secrètement à Paris et se débite sous le manteau, et est intitulé : *le Balladin Capussin*, qui y est pourtrait avec son habit, retroussant sa robbe des deux costés et dansant sur force couronnes qui y sont semées. Un mien ami m'a dit qu'un homme de qualité et d'honneur l'avoit asseuré qu'il en avoit veu et tenu ung.

Le dimanche 3e, bruit partout de l'exécution du Terrail à Genève, auquel on avoit trenché la teste, et pendu ung nommé La Bastide du Pont, qu'on apeloit son pétardier, brave soldat et déterminé. Sur lequel bruit, l'Agent de Genève, nommé Dauphin, qui n'en avoit receu aucune lettre ni advis, et pourtant ne le pouvoit croire, alla trouver Sa Majesté, qui l'asseura qu'il estoit vray, et que M. d'Alincourt lui en avoit envoié l'advis, de Lion. Ledit Dauphin me l'a conté lui-mesmes.

Le lundi 4e, un banqueroutier, nommé Guillaume Pingré, marchant de la rue S.-Denis à Paris, pour avoir faict banqueroute de cent mil escus ou environ, fust (à l'instance d'un nommé Lanci principalement, Trésorier extraordinaire des Guerres, auquel on disoit qu'il faisoit tort de quatre-vingt mil escus) condamné aux ga-

lères perpétuelles. Après avoir faict, ce jour, à onze heures du matin, après la levée de Messieurs de la Cour, amande honorable, la corde au col, aux pieds des grands dégrés du Palais, puis mené au Pilori, aux Halles, où on l'avoit tourné trois fois et monstré au peuple, respandu là en grande abondance et merveilleusement resjoui de ceste exécution et bonne justice (mais rare).

Le lendemain, qui estoit le 5e du mois, vinrent les nouvelles d'une encores plus signalée banqueroute et plus grande (car elle estoit, ainsi qu'on disoit, de quatre cent mil escus), faite par Josse et S.-Germain, Me des Comptes, gendre de feu Parant, partizan (lequel *le sel qu'il avoit tant à commandement n'avoit peu toutesfois garder de pourrir,* dit l'aucteur de la *Descente aux Enfers*); estimée de tant plus estrange, que ledit S.-Germain principalement estoit tenu pour honneste homme et homme de grands moiens. Tellement que M. le Lieutenant-civil mesmes, qui respondit, ce jour, contre eux, pour six vingt mil escus de requeste, ne le pouvant croire, ne voulust passer outre, qu'il n'en eust esté prémièrement accertené par Rezé, son gendre. Comme de fait ceste banqueroute estonna Paris, et l'anima si fort contre les banqueroutiers et partizans, qu'on tient que, si elle fust arrivée deux jours devant, que Pingré eust esté pendu, et n'eust esté guères plaint, pour estre en réputation d'un grand charlatan, et qui avoit l'ame meschante et cautérizée, et duquel les livres estoient faux.

Il y eust, au mesme temps, ung nommé La Tour, Italien génois (qui sont gens, principalement ceux de ceste ville-là, sublins par-dessus les autres en l'art de tromperie et infidélité); lequel, estant prest d'en faire autant, fut arresté; et s'estant sauvé au logis de l'Ambassadeur d'Angleterre, fust laissé en sa garde, à la charge

de le rendre et représenter, quand on en auroit affaire.

Largentier (bien que le plus grand larron et partizan de tous), avec un bruit aussi grand que s'il eust esté question de sauver la ville de Paris d'un saq, s'estoit transporté au logis dudit Latour (qu'il disoit lui devoir douze ou treize mil escus), avec dix ou douze sergens, pour le prendre prisonnier.

Cest homme estoit fol et furieux, grand regnieur de Dieu ; qui faisoit le prince, à cause des grands biens, terres et seingneuries, qu'en apparance il possédoit, et en acquéroit tous les jours de nouvelles ; apeloit Dieu son commis, qui lui faisoit (disoit-il) fort bien ses affaires. Lequel blasphème estoit ordinaire en sa bouche, mesmes devant M. de Sully : dont on ne faisoit que rire, au lieu de l'en réprimender et chastier.

Ce jour, mourust à Paris M. de Chemeraud, chevalier du S.-Esprit, qui avoit espousé la niaipce de feu M. Cotton, mon beau-père, fille du feu président de Laubespine. C'estoit un bon seigneur et gentilhomme, et mourut d'une rétention d'urine, aagé, ainsi qu'on disoit, de soixante sept ou huit ans.

J'ay presté, ce jour, à la recommandation d'un mien ami, à un nommé Robert Du Bois, marchant espicier, demeurant aux fauxbourgs S.-Honoré, à l'enseingne de *l'Escharpe roiale*, trente livres tournois en quarts d'escu, sous gage d'une gondolle de nacque de perle, fort bien faite et accoustrée d'argent ; laquelle il doit, suivant la promesse qu'il m'en a faite, dactée de ce jour, retirer dans le 15 du mois de juillet prochain. Ladite gondolle est estimée à quinze escus au plus, et ne pense pas qu'elle en vaille plus de douze. Aussi, aiant tant affaire d'argent comme j'ay, ne lui eusse presté ladite somme, sans l'im-



portunité de l'autre, qui m'en a respondu, et duquel j'ay affaire.

Le mécredi 6e, le fils du partizan Josse, qui s'en estoit fui, fust arresté et pris prisonnier à Paris. La maison de M. de S.-Germain, son compagnon, qui s'en estoit aussi allé, fust remplie de garnizons, sergens et autres diables qui mectent tout sans dessus dessoubs et y font un estrange ravage. On disoit que ledit S.-Germain avoit pris le chemin d'Allemagne, où allant, il ne trouveroit pas toujours son lit de Paris, et qu'aiant ici eu ses aises, il trouveroit bien dur d'avoir du mal. C'est la félicité du monde ; elle est passagère, et non permanante. *Prosperitas mundi non est diuturna, diurna est.* Cest exemple nous l'apprend, et beaucoup d'autres. Columelle apeloit la chiquane *ung brigandage privilégié ;* nous en pouvons bien dire autant, et à meilleur et plus juste tiltre qualifier de ce nom la partizannerie, qui règne et est en vogue aujourd'hui.

Le jeudi 7e, on m'a donné une nouvelle Réplique, faite par Du Moulin au Père Gontier ; laquelle est fort piquante et bouffonne. Ainsi le Jésuiste respond par injures, et le Ministre réplique des sornettes : se monstrans, en ceste procédure, aussi sages l'un que l'autre.

J'ay, ce jour, acheté un nouveau Receueil des éloges, tant latins que françois, publiés, sur les actions les plus signalées du Roy, imprimé par Saugrin, in-8°, qui me l'a vendu cinq sols.

Le vendredi 8e, G. Le Beys, estant revenu, le jour de devant, de la Foire de Francfort, m'en a fait voir le Catalogue des livres, qui est encores plus piètre beaucoup que le dernier. Lequel J. Périer m'a vendu cinq sols (les aiant tous ramassés depuis l'an 1600), avec deux autres bagatelles nouvelles de la Foire, qu'il m'a vendues onze

sols, l'une intitulée: *Actio belli Belgici pacificatoria;* l'autre est la gazette de *Mercurius Gallobelgicus* (que j'ay toutes ramassées, ou peu s'en faut), dans laquelle on trouve presque toute insérée ceste *Actio belli Belgici pacificatoria.* Commence au mois de septembre dernier, et finit en avril de l'an présent 1609.

Ce jour, M. le Chancelier envoia quérir M. de Villarnou, député de ceux de la Religion, auquel il enchargea, de la part de Sa Majesté, d'aviser et donner ordre que la réplique Du Moulin au Père Gontier ne se vendist point; et mesmes, dimanche, à Charanton, où on la devoit crier et vendre. De fait, il s'y transporta, ce jour, et en fit faire les défenses à Bourdin l'imprimeur, qui les y vendoit; mais il en avoit desjà débité et vendu un bon nombre, quand ledit Villarnou y arriva, pource qu'il y vinst tard. Ce qu'on croioit avoir esté fait à la main, et tout exprès.

Le dimanche 10e, M. Du Pui, que j'ay esté voir, m'a appris que depuis peu un pédant de Rouen, nommé Beto, pourveu en ladite ville d'un archidiaconat qu'il avoit gangné, avoit escrit, contre la Vie S Romain, de Rigaut, un meschant petit libelle, qu'il avoit fait imprimer par un nommé Jacquin: dans lequel, entre autres sottises dont il est plain, il dénigre fort l'Histoire de M. le Président De Thou, lequel il escrit tirer les Huguenos des enfers pour les mettre au troisième ciel; au contraire, déprimer fort les Catholiques et parler mal de l'Eglise, où l'occasion se présentoit d'en parler. Il y a aussi quelques traits injurieux contre le feu Président de La Guesle, père du Procureur Général d'aujourd'hui, et beaucoup d'autres semblables fadèzes. Dont M. le Président De Thou, adverti, avoit fait saisir toutes les copies qu'on avoit trouvées à l'imprimerie de Jacquin, et porter

en son logis, où, dès le jour d'hier, elles devoient estre bruslées, ne les aiant voulu rendre à l'auteur : lequel après avoir estrangement baffoué et remonstré qu'il ne ne lui appartenoit pas de parler de son Histoire, où il n'entendoit du tout rien, encores moins à un ignorant comme lui de la controller, l'auroit renvoié, avec menasses de lui apprendre le devoir et respect qu'il lui devoit, et à ceux de sa qualité et de sa robbe. Et, pour le regard de son livre, que pour chose qu'il valust il le donneroit au feu, affin que jamais plus il n'en fust plus parlé.

Ledit D. P. m'a aussi monstré une lettre latine, très docte et très élégante, escrite le 28e mars dernier, de Leyden, par D. Heinsius à M. Cazaubon, sur la dernière fin et mort heureuse de ce grand personnage M. de La Scale : dans laquelle il y a des particularités très belles et notables, escrites d'un langage si net et d'un stile si terse, qu'elle mérite bien une copie, laquelle pourtant j'ay stipulée dudit Du Pui, qui me l'a promise.

Ce jour, accoucha d'un garson ma niaipce la secrétaire Buhier. Si j'eusse esté quelque baron ou intendant, comme mon cousin de La Guierche, j'en eusse esté, possible, le compère. Ainsi va le monde.

Le lundi 11e, j'ai trouvé Lorée devant le Palais, qui m'a dit que, ce jour, à trois heures du matin, le pauvre M. Lescuyer avoit rendu l'esprit entre ses bras. On dit qu'il ne faut point parler des morts : aussi, croy-je que Dieu lui a fait miséricorde, laquelle, comme chrestien, je lui ay souhaittée tousjours d'aussi bon cœur comme pour moi-mesmes.

Son corps fust porté, à sept heures du soir, dans un coche, au cimetière de ceux de la Religion, où il fut enterré.



M. D. V. H. m'a presté, ce jour, *la Légende des trois Maries*, qui est un vieil livre de dévotion où il n'y a pas tant à apprendre qu'à rire, et est imprimé in-4°, en vieille lettre, il y a fort long-temps, duquel on ne recouvre plus, mais bien des nouveaux rimprimés in-4° et in-8°, d'où on a changé et retranché les meilleurs passages, crainte (comme je croy), qu'ils ne servissent de babil et d'entretien à tant d'hérétiques de ce siècle. Je le lui ay renvoié le mécredi 26ᵉ. La lecture d'icelui m'a un peu soulagé ma rate.

Le mécredi 13ᵉ, j'ay donné à M. D. P. six feuilles de mon papier marbré, beau par excellence, que je lui avois promis, et dont je sçay qu'il est curieux, aussi bien comme moy qui en ay tousjours de réserve en mon cabinet.

Ce jour, se battirent en duel, au Pré-aux-Clercs, messieurs de Guitri et Fleuri (Guitri, Huguenot; Fleuri, Catholique), tous deux aussi bons chrestiens l'un que l'autre. Guitri demeura fort blessé, en danger (ainsi qu'on disoit) de mort; Fleuri blessé aussi, mais légèrement.

Le jeudi 14ᵉ, fust mis en terre, dans l'église S.-André-des-Ars, à Paris, un advocat de la Cour, nommé Cothereau, nepveu de Messieurs Du Quesnay. Il mourust pulmonique, en l'aage de vingt-cinq ans, et estoit des compagnons de mon fils.

Le vendredi 15ᵉ, on m'a fait voir un *Discours de l'art militaire*, composé par deffunt M. le mareschal de Biron, père de celui qui fust exécuté dans la Bastille, 1602. Contient vingt-cinq feuillets d'escriture à la main, lequel on est après pour le faire imprimer, et en a parlé Monseigneur le prince de Condé au Roy, pour en avoir le Privilège.

Ce jour, m'arriva de Rouen à Paris ma tante Du Thil, avec ma fille de Grainville.

Mon cousin Molé le Capussin (qu'on nomme Frère Athanaze) nous a conté, ce jour, la mort du Père Venance, gardien des Capussins, et comme, dimanche dernier, il estoit mort tout soudain, dans leur couvent de Paris, en priant Dieu et disant ses Complies dans sa chambre. Ils faisoient un saint de cet homme ; et me dit le frère Athanaze, qu'il demeuroit ordinairement sept heures en oraison, tousjours à genoux, priant Dieu, sans se mouvoir ne bouger. Qui est un acte très-beau et singulier, mais par dessus les forces naturelles de l'homme, sans une spéciale grâce de Dieu, laquelle on verroit s'estendre aussi bien sur beaucoup de gens de bien craignans Dieu que sur les Capussins, veu que Dieu n'est point accepteur de personnes, et qu'il regarde les cœurs, et non les grands capuchons et robbes rapetassées ; et toutesfois on n'oit point parler de ces miracles que sur telles gens, qui pour cela me sont fort suspects, aussi bien que la déification capussine.

Le dimanche 17e, fust fait et consommé le mariage de Monseigneur le prince de Condé avec Madamoiselle de Monmoranci, à Chantilli, sans aucune pompe ni solennité, n'aucune autre assemblée de princes et seingneurs de la Cour.

Le lundi 18e, A. Périer m'a donné une nouvelle bagatelle imprimée, d'une feuille, qui est une lettre escrite à un Père Jésuiste, du collège de Billom, nommé Villars, *Sur la nécessité de la Confession auriculaire, pour obtenir la rémission des pecchés,* laquelle ledit Villars aprouvoit et soustenoit pour vraie, encores que, toute jésuistique qu'elle est, elle sente son hérésie à plaine bouche.



Le mardi 19e, M. D. P., s'aquittant de sa promesse, m'a donné copie de la docte lettre latine et très élégante de M. Heinsius, escrite à M. Casaubon, sur la mort de M. de La Scale, qui mérite d'estre gardée pour les particularités notables y contenues, et aussi pour la mémoire de ce grand et rare personnage, lumière de nostre siècle, l'honneur des bons esprits et le premier [et dernier (comme je croy) des doctes de nostre Europe.

J'ay acheté, ce jour, une *Défense pour le privilége de la Fierte S.-Romain*, avec une *Nouvelle Réfutation des escrits et plaidoiers de M. l'advocat Boutiller et autres*, sur ce subject; imprimées à Rouen, in-8°, composées par les Doien, Chanoines et Chapitre de l'Eglise cathédrale de N. D. de Rouen, qui s'efforcent d'estaier de ce qu'ils peuvent ce vieil abus, mais tellement croulant et panchant, que je crois que tous leurs estais ne serviront plus de guères. Ils y ont ajouté, au bout, une *Responsio brevis ad Bonasi causidici mendacia*, qui est le *Vita S. Romani* de M. Rigaut, laquelle Response, bien espluchée, donnera plus grand lustre à la vérité de celle de Rigaut, qui ne dit rien de lui-mesme, et avancera la mort de leur *Fierte*. Elle m'a cousté, reliée en parchemin, quinze sols.

Ce jour mesme, en une nouvelle bagatelle jésuistique, apportée de ceste dernière Foire, qui contient un petit magazin d'injures des plus exquises de la Société contre M. de La Scale, intitulée: *Peniculus foriarum Elenchi Scaligeriani, pro Societate Jesu*, etc., imprimée in-16°, *Metelloburgi* (dit-il) *Mattiacorum, apud hæredes Mattianos*. Ce qui ne se rapporte pas mal à l'aucteur de ce libelle, qui s'y monstre un vrai *matto*.

Le mécredi 20e, j'ay acheté cinq sols quatre nouvelles drolleries, fort bouffonnes et diffamatoires, apportées ici



de la dernière Foire (plus remplie de telles fadèzes que de bons livres), faites par un Servetiste Trinitaire, qui brouille aujourd'hui force papier, en Hollande, contre les Religieux et Religions (et si n'en a aucune). Il en veult, par celles-ci, principalement à Baudius et à sa femme; attaque aussi feu M. de La Scale, duquel il a dressé le *Testament*, et, au bout, inséré un *Catechismus calvinisticus*, fort plaisant; qui sont les fruits de nostre siècle, *id est* calomnies, médisances et baguenaudes pour la pluspart, mais desquelles les esprits mal tournés de ce temps se nourrissent et repaissent : ce qui fait qu'il y en a, tous les jours, de nouveaux et à revendre.

J. P. m'a donné, ce jour, une nouvelle Lettre italienne, de deux feuilles, à la louange des Jésuistes, imprimée in-4°.

J'ay acheté, ce mesme jour, des livres de la Foire dernière, un *Monita politica*, imprimé in-4° à Francfort, qui est un ramas de divers escrits (mesmes du cardinal Du Perron) contre le Pape et la Cour romaine; un *Sermones aliquot politici*, imprimés in-8° en Hollande, qui sentent bien l'air et terrouer du pays, et un *F. Henrici seduli Diva Virgo Trajectensis*, imprimé in-8°, à Anvers (pour corroborer tousjours de plus en plus et estaier les superstitions du siècle). Ces trois, reliés en parchemin, m'ont cousté quarante cinq sols.

Le jeudi 21e, M. Estienne m'a donné, de son impression et façon, des *Méditations nouvelles sur la Passion*, avec autres poésies et hymnes, imprimées in-8°.

Ledit jour, on crioit un *Contract fait par le Roy à Me Florimond Gillet*, avec l'*Arrest donné contre Guillaume Pingré, banqueroutier*. Lesquelles deux bagatelles m'ont cousté deux sols.

Le vendredi 22e, j'ay acheté, au Palais, une nouvelle



bagatelle, imprimée in-16°, sans nom de lieu ni d'aucteur, intitulée : *Apologie de la justice souveraine des Rois,* qui est un discours aussi mal basti, sot et fade que les autres, encores plus. Il m'a cousté, relié en parchemin, douze sols.

Le samedi 23ᵉ, J. P. m'a vendu, douze sols, un *Discours des cérimonies, honneurs et pompes funèbres, faits à l'enterrement du feu Duc de Lorraine, décédé à Nancy le 14ᵉ may de l'an précédent* 1608, imprimé à Clerclieu près Nancy, in-8°, par Jean Savine, 1609.

Pendant ce mois, moururent, à Paris, plusieurs personnes de tous aages, sexes et qualités. Entre les autres, sur la fin d'icelui, mourust d'une apoplexie le bon homme D'Aubray, qui passoit quatre-vingt trois ans, bon patriote et vrai François, et qui tel s'estoit toujours monstré et maintenu, au milieu mesme des plus grands remuemens et troubles de la Ligue.

Mourust aussi M. Miron, Lieutenant-civil, personnage qui honoroit cest estat, lequel il a exercé, au contentement du publiq, avec autant de sincérité, vigilance, preud'hommie et suffisance, qu'aucun autre de ses prédécesseurs ; car il avoit un esprit beau, vif, prompt, porté à la vertu, et à toutes choses belles et hautes, point sordide, point avare, point corrompu, aimant le peuple et aimé d'icelui, duquel il affectoit et procuroit en ce qu'il pouvoit le soulagement et conservation. Brief, un homme qui, hors le malheur de sa maison, qui lui a fort avancé et abrégé ses jours, et qui l'a fait oublier en beaucoup de choses (comme nous sommes tous hommes, et n'y a nul bon ni parfait que Dieu), méritoit tenir ranc entre les premiers de ce siècle. Il estoit aagé de quarante-sept ans, bon et très fidèle serviteur, en tout temps, de Sa Majesté, ce qu'on plaingnoit lui avoir valu si peu.

Au mesme temps, mourust, à Paris, le premier procureur du Parlement, nommé Lambert, aagé de soixante ans environ, tenu au Palais pour le plus riche et homme de bien de ceste profession : qui est une chose bien rare, et qui ne se rencontre guères ensemble en un mesme subject, principalement en celui de ceux de ce mestier.

Le regret, toutesfois, qu'y ont eu ses parties, qui se sont toutes fort louées de lui, et le commun bruit du Palais qui l'a pleuré, ont donné une croiance et ferme pied à ceste nouvelle.

Madamoiselle de Courlanges, aagée, ainsi qu'on disoit, de quatre-vingt cinq ans, mourust dans sa chaise ; aiant eu de ce costé-là (ainsi qu'on asseuroit) une opinion conforme à celle de Brandon, Me des Requestes, sçavoir : que la mort ne la saisiroit pas si tost dans sa chaise, que dans son lit.

M. le président Bragelonne se desfit, en ce mois, de son estat de Président des Enquestes, et le vendit quarante deux mil escus comptans, au Me des Requestes Lescalopier (prix grand et excessif). Il fut fait Conseiller d'Estat, laquelle place il obtinst aisément, pour y en avoir tousjours de réserve pour les gens de son humeur.

En ce mois de may, fust establi, pour l'instruccion de la jeunesse de la Religion P. R., un Collége à Clermont en Beauvoisis, en Picardie. Dont les affiches aians esté mises à Charanton, un mien ami m'en apporta une dudit lieu, conceue en ces mots :

Il y a un Collége establi à Clermont en Beauvoisis, et trois regens, pour enseingner la langue latine, græque, l'escriture, l'arithmétique, la musique, la réthorique, la dialectique et logique. Si quelcun a désir d'y envoier enfans, l'Eglise aura soing de les mettre en pension, et le Principal et autres personnes auront charge tant de



leurs personnes que de leur instruccion. Les pensions seront de quarante escus, ou de telle autre somme que de raison.

Sur la fin de ce mois, furent faites à Paris deux justices notables : l'une de deux jeunes hommes, frères de maison et de qualité, et tous les deux de la Religion, en laquelle ils moururent : qui furent pendus et estranglés, pour la fausse monnoie; et y en avoit un, Secrétaire du Roy, beau-frère de M. Bigot.

L'autre fust d'un prestre sorcier, natif de Valongnes en la basse Normandie, lequel, attaint et convaincu d'une milliasse d'abominations, entre les autres d'avoir dit la messe à reculons et consacré un regnard en lieu de l'hostie, fust pendu en la Place de Grève, et son corps rédigé en cendre.

Entre les diableries et meschans tours de ce vilain prestre, il s'en raconte ung, asseuré pour véritable à un mien ami par M. Le Bret, Advocat du Roy : qui est que, pendant sa prison, estant enfermé avec quatre ou cinq autres criminels en un cachot noir de la Conciergerie, et voiant que ces pauvres diables estoient comme désespérés d'estre là, pour les mésaises et tourmens qu'ils y souffroient, et ne se soucioient à quel prix ni par quel moien ils en sortissent, il leur proposa, s'ils se vouloient donner à un homme qu'il leur feroit venir, qu'il les tireroit infailliblement hors de leurs peines et les feroit sortir fort aisément. Ce qu'iceux aians accordé, l'homme (qui estoit le Diable) s'estant apparu à eux, et promis d'effectuer ce que son prestre leur avoit promis en son nom, moiennant qu'ils se donnassent à lui et lui en baillassent leur promesse signée de leur sang; eux, quelque meschans qu'ils fussent, aians horreur d'un tel faict, ne l'aians voulu faire, combien que le Diable les en pressast

fort, leur remonstrant qu'à trois ou quatre jours de là ils seroient aussi bien tous roués ou pendus, voiant qu'il n'y pouvoit rien gangner, se mist à les battre si cruellement, qu'estans entendus, de tous les costés, crians à l'aide et au meurtre, comme on y fust venu, on les trouva demi-morts estendus sur la place, sans se pouvoir bouger ni mouvoir, pour la grande douleur des coups qu'ils avoient receus. Ce que Messieurs de la Justice aians entendu, et deuement informés de ce faict, trouvèrent bon de leur remettre la vie, et commuer la peine de la mort (qu'ils avoient méritée) à quelque autre.

Ce tesmoingnage est de M. Le Bret, qui le peut sçavoir mieux qu'homme du monde.

Juing.

Le jeudi 4e juing, fust publié et vérifié au Parlement un Édit du Roy contre les banqueroutiers et cessionnaires, avec une autre Déclaration de Sa Majesté portant pouvoir de succéder aux hipothèques des anciens créanciers, sans cession d'iceux. Lesquels deux, qu'on crioit le lendemain (estant détenu au lit et à la chambre, d'une fièvre tierce), j'envoiai quérir, par mon homme qui les paya dix-huit deniers.

Ledit jour, on me donna un nouveau Reiglement de la Cour de Parlement de Bourgongne, sur les charges des advocats et procureurs du Roy en icelle, avec un Avertissement sur les divers crimes des banqueroutiers.

Le samedi 6e, on me donna des Vers funèbres et regrets (*id est* fadèze), qu'on crioit par ceste ville, sur le trespas du feu lieutenant-civil Miron.

Le mardy 9e, j'envoiai quérir, par mon homme, une nouvelle rapsodie assez mal agancée et rapetassée, qui,



nouvellement imprimée, se vendoit et crioit ici, intitulée : *la Vie des graves et illustres personnages qui ont diversement excellé en ce Royaume, sous les règnes de Loys XIIe, François Ier, Henri IIe*, avec la préséance attribuée aux Trésoriers de France et Généraux des finances. Lesquels deux lui ont cousté trois sols.

Le jeudi 11e, ma tante Du Thil sortist de ceste ville, pour s'en retourner, avec ma fille de Grainville et sa compagnie, en sa maison à Rouen.

Pendant le séjour qu'elle fist ici, je fus tousjours malade, affligé et détenu au lit et à la chambre, d'une fièvre tierce assez rude et fascheuse, accompagnée de mon mal mélancolique ordinaire, pire que toutes les fièvres du monde, et qui est un fléol de Dieu pour mes pecchés (dont je suis bien digne, et d'un plus grand, que je porte depuis sept ans en ça, et lequel me fait vivre une vie mourante et langoureuse).

Ceux qui ont gouverné ici pour moi ma tante, sur les grands mésaises et incommodités (d'où procède une bonne partie de mes maux), en ont rapporté ce à quoy je me suis tousjours attendu : à sçavoir, force plaintes et regrets de mon affliction et désastre, et beaucoup de belles paroles, et rien autre chose.

Le plus grand soulagement et commodité que j'ay tiré de sa venue (si tant est que Dieu permette qu'elle ait lieu), c'est que, par le moien de mon cousin de la Guierche (son grand nepveu et bien-aimé), et lequel elle en a prié très affectueusement et comme pour elle-mesme, j'espère tirer mon fils aisné de la vocation du Palais, trop longue pour lui, et trop de despense pour moy, à celle des finances, où il pourra (sous l'adresse et conduitte de Dieu) mieux faire ses affaires : l'aiant tousjours jugé plus propre à celle-là qu'à l'autre, et qui ne sera une petite descharge

pour moi et commodité pour ma maison. A quoi mondit cousin, qui a promis de s'y emploier tout-à-fait, et lequel gouverne toute ceste Maison de Montpensier et Joieuse par son crédit, le pourra placer en bon lieu, l'avancer, et quelques-uns possible de ses frères avec lui : si tant est qu'il y veille comme il dit. Dont il se faut rapporter à la conscience d'un courtizan, et remettre le reste à Dieu. A quoi je me suis résolu, après que j'y aurai apporté (comme Dieu me le commande) tout ce qui dépendra de moi, pour le bien de mon fils et soulagement de ma famille.

Quand madite tante partist, elle lui donna six pistolets; et encores que si peu d'aide qu'on lui puisse faire lui vienne tousjours bien à point, si eussé-je désiré (pour beaucoup de raisons) qu'elle se fust passée de lui faire ceste libéralité, ou qu'elle eust esté un peu plus ample.

Ce jour, fust apporté à Paris le corps de feu M. de Joieuse, Capussin; lequel, sans autre pompe ni solennité funèbre que de six vingts Capussins, qui, marchans deux à deux, et tenans chacun une bougie blanche à la main, alloient disans et chantans le service fort dévotement et piteusement, suivis d'environ cent chevaux bien en conche, entre lesquels estoient Messieurs Desparnon, le grand Chasteauvieux, et plusieurs seingneurs et gentilshommes, fust conduit aux Capussins, là où il fut enterré tout simplement, sans aucune cérimonie.

Le mécredi 17[e], dès le matin, fust trouvé, près de la Monnoie, à Paris, un corps mort gisant sur le pavé, lequel, après qu'on l'eust porté en Chastelet, fut recongneu pour financier ou commis de financier, nommé Marc. Et disoit-l'on qu'aiant esté trouvé, la nuict, couché avec une femme, de laquelle on taist le nom, il avoit esté tué et jetté par les fenestres.

Le mardi 23e, veille de la S. Jean, j'envoiai quérir, par mon homme, deux bagatelles nouvelles, qu'on crioit : l'une, d'un miracle avenu en l'abbaie de N.-D. de Soissons, le 22e du mois de mars dernier 1609; l'autre, un Avertissement à tous Chrestiens sur le grand et espouvantable advénement de l'Antechrist et Fin du monde, en l'an 1666. Lesquelles deux fadèzes mon homme m'a achetées trois sols.

Le mécredi 24e, jour et feste de S. Jean, justement au bout du mois, je sortis pour aller jusques aux Augustins, aiant toujours esté détenu au lit, à la chambre et à la maison, sans en pouvoir sortir, depuis le 24e du passé jusques à ce jour; aiant eu onze accès de fièvre tierce, avec de grandes inquiétudes de corps et d'esprit. Pour le soulagement desquels maux, je me suis servi du conseil de M. de Hélin, médecin très docte, très sage et très expert, et qui m'a bien et doucement traicté selon mon humeur et complexion. Combien que, pour n'en rien desguiser, et en donner la gloire à Dieu comme il mérite, je n'aye jamais rien trouvé, ni ne trouve encores, qui m'y serve tant et aide, et en quoi je trouve plus d'allégement et de consolation qu'en la lecture de la parole de Dieu, méditation en icelle, et prière; et mesmes en une petite, suivante, de laquelle je me suis servi et sers encores ordinairement et utilement, les nuits, pour repousser les mauvaises fantaizies, tentations et imaginations, dont je suis extrêmement affligé par les veilles, et qui me travaillent plus en une heure que ne me font tous mes autres maux ensemble en un jour. Elle est telle, extraicte du livre que me donna feu M. Convers, mon bon ami, l'an 1588, lequel j'apelle mon *Vade mecum :*

Domine Jesu, cum nemo me sit miserior, qui magis

tua egeat misericordia; nemo perturbata conscientia me afflictior; nemo peccatorum plagis vulneratior; nemo tyrannide Satanæ captivatior; Te, per ineffabilem bonitatem tuam, per tuam Crucem et Passionem, precor ut ejus gratiæ, quæ tam affatim omnibus miseris per Te propignatur, me quoque facias participem, neque me solum, ex tot millibus qui per tuam misericordiam salvantur, frustreris ea fiducia quam semper in Te collocavi. Amen.

Le jeudi 25e, la Pimante me vinst voir, et m'apporta un nouveau Discours, de huict ou neuf feuillets escrits à la main, faict contre l'injustice et corruption du Conseil et Conseillers d'Estat de ce siècle. Subject tant battu aujourd'hui, qu'il n'y a si chétif qui n'en sache le chemin pour en babiller et en escrire, mais tant vainement et avec si peu de fruict, qu'il vaudroit mieux se taire : car, au bout, ce ne sont que *verba et voces*, et nous aurions affaire d'autre chose pour guairir le mal. Il commence : « C'est sur ce théâtre, mes patriotes, que je vous veux « représenter les actions de quelques uns de nos compa- « gnons qui, en l'orient de leur fortune et en l'occident « de leur honneur, vendent la justice au plus offrant et « dernier enchérisseur; et, aians l'oreille du Roy, par des « cordes tressées d'or, y eslèvent des gens d'aussi peu de « science que de conscience. C'est ici que je veux estaler « leur mercerie, et faire voir au jour, à toute la Chres- « tienté, les trafficqs horribles et détestables, etc. » Brave préambule, certes, et qui entonne bien un :

Fortunam Priami cantabo et nobile bellum!

Le vendredi 26e, M. D. C. m'a donné ung petit Discours, imprimé, *sur la Descouverte de l'entreprise du Terrail, la prise et exécution faite d'icelui à Genève,*

le 19e *avril dernier,* 1609. Et combien que ledit Discours soit assez particulier et véritable, au dire de ceux qui ont eu connoissance de ceste affaire, et est-il désavoué des uns et des autres, mesmes de ceux de Genève (d'où toutefois il est procédé), et ce, à cause du fait du Baillivf de Morges, qu'ils disent n'estre point, avouans tout le reste pour vray.

Ce jour, j'envoiai, à l'imprimerie de Rolin Thierri, quérir un Discours nouveau (duquel on m'avoit fait grand cas), composé par mon cousin de Berulle, sur le subject proposé en la rencontre du Père Gontier et Du Moulin, où est traicté de la mission des Pasteurs en l'Eglise, sur l'article 31e de la Confession de Foy, imprimée à Genève, du sacrifice de la messe célébré en l'Église chrestienne, et de la présence réelle du corps de Jésus Christ en la sainte Eucharistie.

J'ay leu attentivement ce Discours, d'un bout à l'autre, duquel le stile élégant et le langage bien poli m'ont merveilleusement pleu, laissant le jugement et la décision du principal qu'on y doit chercher, qui est la vérité (laquelle ordinairement est simple et nue, et marche sans grand fard et ostentation), à de meilleurs docteurs et théologiens que moy. Rolin Thierry, imprimeur dudit Discours, l'a vendu, relié en parchemin, à Culleri, par lequel je l'ay envoié quérir, douze sols.

On m'a donné, ce jour, *la Gazette de l'an* 1609, *les Ballieux des ordures du monde, la Mode qui court,* et autres fadèzes de ce temps, qu'on crioit, imprimées, en rythme, desquelles je me suis contenté d'avoir veu les tiltres et les mettre aux liasses des balivernes et baguenaudes de ce siècle.

Le samedi 27e, fust publié, au Parlement, l'Édit du Roy sur la prohibition et punition des querelles et duels :



Édit vraiement chrestien (et de tant plus remarquable et rare, que nous n'en avons plus guères entre nous que le nom), au reste très nécessaire, plain d'équité et de justice, et qui bannist un monstre, lequel, depuis vingt ans, a dévoré et fait mourir en France de sept à huict mil braves gentilshommes : car il se vérifiera, par les registres des Chanceleries seulement, que, depuis l'avénement de nostre Roy à la Couronne jusques à la fin de l'an passé 1608, en ont esté scellées et expédiées sept mil grâces. Il est bon, mais très mal dressé. Je l'ai acheté deux sols.

Le mardi 30e et dernier de ce mois, j'ay acheté un Édit nouveau, qu'on crioit, sur la création et establissement de certain nombre de Conseillers, en chacun des siéges particuliers des Bailliages et Séneschaussées de ce Roiaume : qui est un de ces vieux édits du feu Roy, dont on crioit tant, que le Conseil d'Estat de cestui-ci a fait revivre, comme il fait tous les autres, avec une botte de nouveaux qu'il fait tous les jours, plus pernicieux et dommageables beaucoup que n'estoient ceux du feu Roy. Il m'a cousté deux sols.

Ledit jour, en trois balivernes nouvelles, qu'on crioit, sçavoir : un *Discours fait par Maistre Guillaume revenant de l'autre monde ; le Cavalier passant, suivant la Gazette,* et une *Histoire admirable* (ou plus tost fable plaisante) *d'un gentilhomme de Thoulouze, qui, deux ans après estre mort, est venu souventesfois visiter sa femme et parler à elle.* Acheté les trois, deux sols.

L. D. m'a donné une Apologie nouvelle, imprimée à Paris, in-8°, par Barthelemi Macé, faite contre la *Vie* [*de*] *saint Romain,* par Behot, archidiacre de Rouen. Elle est latine, qui plaide et défend assez bien une mauvaise cause ; toutesfois, pédantesquement, selon la pre-



mière profession de son auteur, en laquelle il ne faut pas chercher autre chose que du latin.

C. Bérion m'a donné, de son impression, une Table généalogique de la Maison de Clèves, pour l'illustre Electeur de Brandebourg. Elle est imprimée en deux feuilles, latine et françoise.

En ce mois de juing, M. le président Miron, frère du feu Lieutenant-civil Miron qui lui avoit résigné sondit estat de Lieutenant, estant allé trouver le Roy à Fontainebleau pour cest effect, en fust débouté et refusé tout à plat de Sa Majesté, combien que sa requeste fust très juste et raisonnable, aiant son frère, après la résignation, vescu les quarante jours, et seize davantage. Ce qu'aiant esté remonstré au Roy par plusieurs personnes, Sa Majesté enfin, pour s'en dépestrer, leur dit que ce n'estoit à lui, mais à la Roine à laquelle il se faloit adresser pour ceste affaire, et qu'il lui avoit donné et accordé ledit estat, pour en disposer et en gratifier qui bon lui sembleroit : laquelle avoit envie que son procureur Le Geay le fust. Puis, aiant esté présenté à Sa Majesté par le président Miron, le fils du feu Lieutenant-civil son frère, n'en tinst autrement compte et ne daingna seulement le regarder : ce qui fust trouvé estrange et mal interprété, veu les bons services faicts à Sa Majesté par le deffunct.

M. de Sully, prié de lui en parler et y interposer son crédit, n'en eust plustost ouvert la bouche, que le Roy l'interrompant lui dit qu'il s'estonnoit comme il le prioit pour des gens qu'il avoit autresfois tant hays. « Et moi, « Sire, répliqua M. de Sully, suis encores plus estonné « de vous voir hayr des gens que vous avez autresfois « tant aimés, et qui vous aiment encores, et vous en ont « rendu et rendent de très bons services. »

Beaucoup d'autres lui en parlèrent et firent ce qu'ils peurent pour empescher que ledit Geay ne le fust; lequel avoit (comme on dit) tout le monde bandé contre lui. Le Roy mesmes ne lui estoit autrement favorable, sinon à son compte près qu'il vouloit avoir, quoique c'en fust de lui ou d'un autre. Mais la Roine, en faveur de la recommandation de Conssine, qui en faisoit son propre fait pour Le Geay, et avoit embrassé ceste affaire, et qui n'est jamais refusé de Sa Majesté de chose quelconque, quelle qu'elle soit qu'elle puisse, et aussi que M. de Sully (qu'elle n'aime point) en avoit parlé au Roy pour les autres, ne se voulust jamais lascher. Tellement qu'enfin ledit estat demeura arresté au Geay, nonobstant tous empeschemens et oppositions formées sur les crimes dont il avoit esté déféré et ne s'estoit encores purgé : ce qui estoit juste qu'il fist auparavant que d'entrer audit estat. Dont M. le Chancelier aussi, quand ce vint à l'expédition de ses lettres, qui lui avoient esté recommandées par la Roine, en fist (mais *pro forma* seulement) quelque petite instance et difficulté.

Il a paié, dudit estat, cinquante mil escus, lui en aiant cousté encores (ainsi qu'on disoit) vingt-cinq mil, pour les épingles de la Roine, de Conssine et autres, desquels il avoit falu gangner la faveur par argent. Ainsi lui revenoit ledit estat à soixante et quinze mil escus; somme qui se fust trouvée malaisément à Paris, pour cest effect, en une autre bourse que la sienne, principalement d'un homme de bien, eust-il esté cent fois plus riche que lui.

Le Roy, en ce temps, esperdument amoureux de Madame la princesse de Condé, estimée la plus belle dame, non de la Cour seulement, mais de la France, donne subject, par ses desportemens, de nouveaux discours aux curieux et mesdisans, qui, sans cela, ne parloient

que trop licentieusement de Sa Majesté et des vilanies et corruptions de sa Cour. Car sa passion, de ce costé-là, qu'il ne pouvoit dissimuler, estoit si grande et avec tant d'ardeur, qu'on l'en vid changer, en moins de rien, d'habits, de barbe et de contenance : se monstrant si eschauffé à la chasse de ceste belle proie, pour laquelle avoir, il mettoit tout le monde en besongne, jusques à la mère du mari, qu'il donna juste subject à M. le Prince de se plaindre. Si que, craingnant la commune fortune de la Cour, qui lui sembloit desjà (et non sans raison) preste de lui fondre sur la teste, demanda congé à Sa Majesté, pour lui et pour elle, de se retirer en l'une de ses maisons : estimant que l'eslongnement de la présence de sa femme estoit le plus doux et seur moien qu'il eust sceu tenir pour obvier à tous inconvéniens, et tempérer l'ardeur des folles amours de son Prince. Mais, tant s'en falust que ceste requeste fust bien receue de Sa Majesté, qu'au contraire voiant que ce Prince lui en faisoit un petit beaucoup d'instance, et plus qu'il n'eust voulu, et ne pouvant supporter tant soit peu l'ennui de l'absence de ceste dame : après un rude refus, se lascha aux menasses et injures ; auxquelles on a voulu dire que, M. le Prince aiant répliqué un peu hautement, et aiant meslé en ces propos le mot de *tirannie* (comme s'il en eust voulu tacitement taxer Sa Majesté), le Roy, relevant ce mot avec aigreur, lui auroit respondu que jamais il n'avoit fait acte de tiran en sa vie que quand il l'avoit fait reconnoistre pour ce qu'il n'estoit point, et que, quand il voudroit, il lui monstreroit son père à Paris. Lesquelles paroles (si tant est qu'elles aient esté dites, comme on asseure) on peut penser de quelle façon elles navrèrent le cœur de ce pauvre prince ; lequel, d'autre costé, estant bien averti que le Roy se servoit de sa mère

comme d'un instrument propre pour corrompre la pudicité de sa femme, en entra en grosses paroles avec elle, lui dit pouilles, l'apela maquerelle ou d'autres noms qui ne valoient pas mieux, lui reprochant de lui avoir peint la honte sur le front.

Voilà un petit eschantillon des entretiens et devis de nostre Cour, pendant ce mois.

En ce mois, mourust à Paris un honneste homme de Rouen, que je congnoissois, nommé M. Raimond, parent et allié de madame du Thil, ma tante. Il estoit estimé homme de grand esprit, lequel toutefois il n'a pas monstré en la conduitte de ses affaires et de sa maison, qu'il a laissée, tout vieil qu'il estoit, pauvre et misérable, et desnuée de biens et de moiens, desquels Dieu lui aiant donné abondamment, la meilleure partie fut mangée et consommée par lui en bombance et superfluités, bonnes chères et festins qu'il faisoit aux princes et aux grands, pour lesquels il respondoit et qui (à leur manière accoutumée), après s'estre servis de lui, le laissèrent là, si que, sur la fin de son aage, sa maison plus ordinaire estoit une prison (juste loyer d'une ambition vaine et ridicule, telle qu'estoit la sienne, et un miroir de la providence de Dieu et de sa justice).

Une bonne vieille, nommée Marie, aagée de quatre-vingts ans, qui nous avoit servis à la cuisine treize ans, et feu ma mère huit, sortist de céans, en ce mois, et le 19e d'icelui, aians esté comme contraints et forcés de lui donner son congé, non tant pour son aage que pource qu'elle nous en coustoit deux autres, et si ne pouvoit bien parler de nous, dénigrant de sa maistresse et de la maison, pour les incommodités qu'elle y voioit. Tant elle avoit une fausse et dangereuse langue.

Au mesme temps, comme je commençois un peu à

reprendre mes forces, ma femme et deux ou trois de mes enfans demeurèrent malades (mais légèrement), lesquels toutefois il falust saingner, et purger, et, par mesme moien, ma bourse, qui l'estoit assez et trop sans cela.

JUILLET.

Le mécredi, 1er de ce mois, mourust, à Paris, le sire Doublet, marchant, demeurant sur le Quay de la Mégisserie, homme curieux, plus renommé par son beau cabinet que par sa vertu, et plus recongneu pour sa gloire que prisé pour son humilité.

Le jeudi 2e, mourust, à Paris, M. Berger, Conseiller en la Cour, aagé de soixante-douze ans, en réputation d'homme de bien, bon juge, et non corrompu, aiant, peu auparavant, fait recevoir son fils en sa place. Duquel tous honnestes hommes font estat, et s'en promettent autant ou plus que de son père, lequel estoit de la Religion; fust avec grand convoy porté au cimetière de S.-Père et enterré avec les autres.

Le vendredi 3e, j'allai voir mon cousin de la Guierche, pour le remercier de mon fils, le lui recommander, et prier vouloir continuer la bonne affection qu'il monstre avoir de l'avancer et placer en quelque bon lieu. Nous n'avions accoustumé de nous voir, encores que nous soions cousins germains; et est ici la première veue que je lui ay faite, la vanité de ce monde (comme je croy) en estant la première et principale cause, chacun voulant, pour ce regard, se tenir sur sa desmarche : estimant, quant à moy, que la première (tout inutile que je suis), m'estoit deue comme au plus ancien; et lui, indigne de sa profession de courtizan, emploié au service des princes et congneu d'eux, d'aller rechercher le premier un parent,

qui ne guairist de rien et n'est congneu que des libraires de l'Université.

Le lundi 6e, j'ay fait faire, ce jour, à Me Abraham, trois pacquets de ramas et nouvelletés, d'escrits, tant à la main qu'imprimés (qui sont mes Curiosités ordinaires) publiés ici, depuis le premier mars jusques au dernier juing. Où s'en sont trouvés quatre-vingt cinq sortes de différens, et ay donné, à chaque pacquet, sa cotte, selon l'ordre alphabétique, que je garde à la disposition de ces Brouilleries et Meslanges. Le premier est marqué de quatre HHHH, le second de quatre IIII, et le troisiesme de quatre KKKK. J'ay donné à Me Abraham, pour sa peine, dix sols.

Ce jour, j'ay vendu à un peintre italien, nommé Gabriel de Serniole, pour quarante francs de vieilles pourtraictures; lesquelles, encores que je sache m'en avoir cousté bien davantage, si voudrois-je m'estre desfait de tout le reste que j'en ay, à pareil prix, tant pour l'affaire que j'ay d'argent, que pour l'inutilité de telle marchandise, qui va tous les jours au rabais.

Le sieur Tavernier m'a donné, ce jour, le pourtrait du ministre Du Moulin, fait de nouveau en taille-douce, auquel s'il n'est des mieux, pour le moins y est-il reconnoissable.

Le mardi 7e de ce mois, Me Nicolas Le Geay fist le serment, à la Cour, de l'estat de Lieutenant-civil, et fust receu par M. le Premier Président, qui, se monstrant son bon Achillès, vinst exprès au Palais, pour l'y faire recevoir, bien qu'incommodé de sa santé et de ses gouttes; et ce, en faveur et considération de Marchant, son beau-père, duquel il estoit ami : laquelle amitié et connoissance ne servist de peu au Geay, en ceste affaire, pour estourdir les fascheuses charges et informations

qui estoient contre lui. Incontinent après sa réception, le Premier Président sortist du Palais, où il n'estoit venu que pour cela, et se retira en sa maison. Quelques jours après, fust receu un nommé La Poterie, auparavant Conseiller de la Cour, Procureur du Roy au Chastelet, et au lieu et en place de Me Nicolas Le Geay, qui lui vendist ledit estat quarante mil escus. Je laisse à penser comme il se pourroit faire qu'un peuple tirast bonne justice de gens qui en gros (et à son préjudice) achètent si chèrement les estats! En une république ou monarchie bien policée, ceste vendition, trafficq et achapt de tel estat à si haut prix, seroient suffisans pour faire et parfaire le procès aux uns et aux autres.

Le mécredi 8e, fust pendu et estranglé, en la place de Grève à Paris, un vray vaunéant, nommé La Noue, maquereau de profession, et qui avoit espousé une garse, attaint et convaincu d'inceste avec la sœur de sa femme, avec laquelle il couchoit ordinairement, et qui estoit une autre garse : laquelle, encores qu'elle méritast de tenir l'autre bout de la potence près son beau-frère, si en fust-elle quitte pour assister au supplice, condamnée au bannissement et au fouet, qu'elle eust au pied de la potence. On disoit que M. le président de Jambeville, esmeu de sa beauté et grande jeunesse, qui n'estoit que de quinze à seize ans, avoit esté cause de lui sauver la vie, ses juges concluans presque tous à la mort. Et est à noter, qu'aussitost qu'elle eust été expédiée, on la fist mettre dans un carrosse, qui l'attendoit, et qu'on lui avoit envoié exprès : ne manquant jamais les femmes de sa qualité (mesmement au temps présent) de faveur et de bonnes connoissances.

Le vendredi 10e, M. Justel, arrivé tout nouvellement de Rouen, m'est venu voir, et m'a apporté, de ses Re-

ceuils et Curiosités qu'il a de delà, les suivans, qu'il m'a donnés, sçavoir : *Les Articles des Remonstrances faites à la convention dernière des trois Estats de Normandie, avec la Response faite par le Roy séant en son Conseil,* imprimés à Rouen, in-4°, 1609;

Un *Discours de la peste* (qui est bien joli), fait par M. le président de Villiers, escrit à la main. Autre du mesme (aussi manuscrit) : *Qu'il ne faut point changer une loy, depuis qu'elle a pris pied en ung Estat ;*

Un poëme latin, assez long, mais bien fait, *contre la Saint Berthelemi,* par un Anglois, dont j'avois ouï faire cas, mais ne l'avois peu recouvrir. Escrit à la main;

Lettre de M. du Fay, gouverneur de Quillebœuf, au Roy, en date du 29 may 1592, qui fust lorsque M. Le Grand le débouta de ce gouvernement : dont il mourust tost après. Escrite à la main.

Il en avoit prou d'autres, qu'il me vouloit bailler, à la charge que j'en ferois faire les copies : à quoy je ne m'entends plus, me despétrant journellement, tant que je puis, de toutes ces curiosités, qui vident, sans grand proufit, insensiblement les bourses des personnes qui les aiment et s'y adonnent comme moy, que le naturel y a tousjours porté et porte encores souvent, contre ma propre volonté et à regret.

Ledit Justel m'a fait voir aussi l'Apologie nouvelle du Roy d'Angleterre, imprimée à Londres, in-16° longuet, par Jean Norton, intitulée : *Apologia pro juramento fidelitatis,* etc., en laquelle il accoustre mal le Pape et l'apelle *Antichristum romanum et Monarcham babylonicum;* comme aussi tous ses suppots et confidens, Cardinaux, Jésuistes, et autres de ceste farine, principalement le Cardinal Bellarmin, desguisé sous le nom de Tortus. Adressant ce petit livret à tous les rois, princes

et monarques de la Chrestienté, auxquels il en a envoié et fait présent : de tous lesquels on disoit qu'il n'y avoit que le Roy d'Espagne qui l'eust refusé, l'aiant, nostre Roy, pris et accepté, mais aussitost baillé au Père Cotton. Je l'ay leu avant que le rendre, et n'y ay trouvé que paroles et redittes ordinaires sur ce subject. Ils y ont ajousté, au bout, son *Triplici nodo triplex Cuneus,* que je trouve mieux fait, composé par ledit Roy, en latin assez bon pour un Roy, et de tant plus rare et à estimer, que nous sommes en un siècle où il est aussi monstrueux de voir un Roy docte, qu'il estoit, du temps de Rabelais, ung moine sçavant.

Ladite Apologie est notée, à la main, du ministre Du Moulin, auquel le Roy d'Angleterre l'avoit envoiée; et l'avoit, ledit Du Moulin, prestée à M. Justel.

Le samedi 11e, le sire Bourdin m'a vendu, vingt-cinq sols (qui est son prix ordinaire), la *Nouvelle Apologie du ministre Du Moulin pour la St Cène, revue, corrigée et augmentée de beaucoup par lui,* à ceste dernière impression, avec les *Responses à Coiffeteau,* et autres qui avoient escrit contre.

Tous ceux de la Religion font grand cas de ce livre, lequel j'ay voulu acheter, pour le ramas que j'ay fait de tout ce que j'ay peu recouvrir d'escrits sur ceste matière, tant d'une part que d'autre, et non que je sois de leur opinion; car, m'arrestant simplement aux paroles de Jésus-Christ, qui de soi sont claires et intelligibles et n'admettent ne trope ne figure, je rejette toutes interprétations et gloses qui gastent le texte et y sont contraires, quelque spécieuses et subtiles qu'elles soient.

J'ay presté, ce jour, audit Justel (ce que malaisément eussè-je accordé à un autre), mon grand manuscript græq, in-folio, relié en veau rouge, venu de feu mon père,

dans lequel y a quelques épistres et fragmens notables du Concile d'Éphèse, non imprimés. Quant est du reste, qui se trouve imprimé, les Jésuistes y ont passé et ont tout corrompu. — Qui me l'a rendu, le lundi 20 de ce mois.

M. Ch. m'a donné, ce mesme jour, un petit modelle de la prière ordinaire, faite sur l'Oraison dominicale par un ministre de Chasteaudun, nommé Simson, imprimée nouvellement. Et n'est que de deux feuilles, et Pierre Ram. m'a donné, de son impression, un nouveau Sommaire chronologique des Papes et Empereurs, qui n'est qu'une rapetasserie et pur fatras.

Le lundi 13e, j'ay acheté, cinq sols, deux fadèzes nouvelles, qu'on crioit : l'une, de l'amour (qui est une matière trop commune aujourd'hui pour en faire estat), intitulée *Le Sandrin ou Verd galand ;* l'autre de superstition, qui n'a vogue qu'entre les ignorans et quelques femmelettes simples et idiotes, ou vieilles radotantes, et porte ce titre : *Sommaire Relation de la vie, sainteté, miracles et actes de la canonization de St Françoise de Buxis, Romaine.* Tous les deux imprimés en ceste ville.

Le mardi 14e, M. Guittart, valet de chambre du Roy, mon voisin et ami, homme fort curieux et qui a un des plus beaux cabinets de Paris, pour s'acquitter d'une discrétion, qu'il avoit perdue contre moy d'une gageure que nous avons faite pendant ma maladie, qui succéderoit à Miron pour estre Lieutenant-civil, moy tenant obstinément pour Le Geay (encores que je n'en sceusse rien, mais aiant ceste ferme croiance, veu ce qu'on en disoit, qu'il le seroit plustost que pas un autre) et ledit Guittart au contraire, m'envoia un livre de son cabinet, très exquisement relié à la turque d'un marroquin turq incarnat, où il y a dedans de toutes sortes de papiers très

beaux. Il est in-8°, assez grosset. — On estime cela ce qu'on veut, et est prisé selon l'affection et curiosité des personnes. De moy, je le trouve très beau et le garde précieusement.

Le mécredi 15e, on crioit ici un Arrest, au proufit des Messagers ordinaires, contre les Cochers et Commis des coches : qui m'a cousté ung sol.

Le sieur Houzé m'a donné, ce jour, de son impression, un *Advis sur les duels*, fait par Salé, advocat à la Cour, composé par lui, et imprimé avant l'Édit du Roy publié sur lesdits duels, mais non mis en vente ni exposé en publiq jusques à ce jour.

P. D. m'a donné, ce mesme jour, une Chanson, qu'on disoit le Roy avoir faite, ou fait faire, sur le triste départ de ses amours (M. L. P. D. C.) à Valeri, en ce mois de juillet 1609 ; laquelle couroit fort à la Cour.

« Je sçay (disoit la Roine) que pour ce beau marché il
« y a trente maquerelles en besongne ; et si je m'en mesle
« une fois, je ferai la trente-uniesme. »

Sa Majesté revinst, ce jour, de Fontainebleau à Paris.

Le jeudi 16e, un mien ami m'a monstré un petit libelle nouveau, vraiement jésuistique, apporté ici d'Anvers, imprimé in-4°, fait contre le Roy d'Angleterre et sa nouvelle *Apologie*, duquel je n'ay sceu pour l'heure avoir autre chose que le tiltre, qui est tel :

Pruritanus[1]. *Nec omne nec ex omni, sive Apologia pro Puritanis et Novatoribus universis, in qua mores et opiniones novorum hominum nostri temporis auctoritate Scripturæ affirmantur et infirmantur. Ad Reformatos hujus seculi fratres Germanos, Gallos et Britannos.*

1. L'Estoile a ici intercalé un R, par manière de facétie.

Addita est etiam, per Appendicem, similis Apologia pro libro Ser. Jacobi, Regis M. B., nuper edito et inscripto, Præfatio monitoria ad omnes Monarchas et Principes Christianos, per Christianum Dolabellam, Neapolitanum.

Si male, nil pejus; si bene, nil melius.

Lutetiæ Britannorum, apud Jacobum Jacobi, 1609.

Il y a du plaisir à voir les libelles injurieux et apologies de ces gens, pource qu'ils s'y connoissent, et ne doute point (puisque c'est un œuvre de Jésuistes) que nous n'en aiions ici et bientost.

Du depuis, Guillaume Le Noir, qui en avoit par grand hazard recouvert ung, en a refusé, d'un Anglois, seize quarts d'escu, pour l'envoier en Angleterre au Roy, qui les fait tous brusler, autant qu'il en peult recouvrir, et d'ung François que je connois, ung double pistolet; et toutesfois, à compter les feuilles de ce meschant petit libelle in-4°, ne devroit valoir que cinq à six sols au plus, n'y aiant que cinq feuilles. Ce qui monstre assez les maladies des esprits de ce misérable siècle tout tourné à la calomnie et mesdisance.

Un nommé Mathurin Dauvet, de Melun, que j'ay veu et congneu autresfois (mais il y a long temps), pédagogue en l'Université de Paris, demeurant près le Collège des Lombards, et auquel feu mon père avoit fort aidé à faire ses estudes, bon homme et docte, mais superstitieux et grand faiseur de voiages, m'a donné, ce jour, un livre nouveau, imprimé à Paris, in-8°, par R. Thierri et P. Chevalier, rapportant fort à son humeur, mais non à la mienne, fait par S. Rouillard, advocat au Parlement, intitulé : *Parthenie, ou Histoire de la très auguste et très dévote Église de Chartres,* livre rempli de superstitions et où on lit des contes propres à endormir les

gens tout debout, aussi mal faits et bastis que la teste de son aucteur. Et n'ay laissé, pour tout cela, d'en fort remercier mon bonhomme, que je n'avois veu, il y a plus de vingt ans, et pensois qu'il ne fust plus au monde, pour approcher ou passer possible l'aage de quatre-vingts ans. Il me dit qu'il se retiroit et faisoit sa demeure, depuis dix ou douze ans, en une petite maison des champs, qu'il avoit achetée près le Pontagasson, et qu'il estoit venu à Paris, pour la dernière fois, y voir ses amis, et moy entre autres, qui fus fort aise aussi le voir.

Le vendredi 17[e], Lamet m'a donné de son impression quatre Ordonnances nouvelles de nostre nouveau Lieutenant-civil, imprimées en placcard et affichées aux coings et quarrefours des rues de Paris. L'une est contre les blasphémateurs du nom de Dieu, joueurs, berlandiers et yvrongnes : qui est une bonne et saincte ordonnance. L'autre, contre les caimanderies des gens vagabonds et sans adveu, qui se disent soldats, vrais fainéans et de mauvaise vie, dont on void les rues de Paris toutes plaines : qui est une autre bonne Ordonnance (sauf l'une et l'autre à exécuter). La tierce, sur la police du petit pain, et mesme du mollet, abus des boullangers sur le poids : qui n'est pas mauvaise, et de laquelle M. le Lieutenant tirera bien autant ou plus de proufit que le publiq. La quarte, de ne nourrir aux maisons aucuns porcs, pigeons ne lappins, est *de communi martyrum* de la police, et se garde en un temps comme en l'autre.

Il avoit esté aux Halles, le samedi de devant, où, faisant peser le pain et controller toutes les marchandises et denrées, se fist voir et reconnoistre (qui est le bon mot) à tout ce peuple, de la bourse duquel, et de chacun et chacune en particulier, selon la qualité et prix de leurs marchandises, il tira la quotte et quelque quintessence.

Il n'y avoit pas jusques aux herbières, fruictières et harangères, qui, pour se sauver de l'amande, ne crachassent au bassin, et tirassent de leurs tabliers gras quelques grans blancs et autre menue monnoie. Mais, les tirans, comme à l'envi, disoient que cela ne lui aideroit pas beaucoup à se rembourser de plus de quatre-vingt mil escus que lui avoit cousté sondit estat de lieutenant-civil.

Les cabaretiers et taverniers (gens infidèles et corrompus, s'il y en a au monde), voians, incontinent après sa réception, les commissaires les venir visiter de sa part, comme aians charge de réformer les abus et contraventions aux Ordonnances, que manifestement et impunément ils commettent tous les jours : « Ce n'est pas « (disoient-ils) où le mal vous tient. Allons, de par Dieu, « le reconnoistre, comme nous avons fait les autres, « et nostre cas se portera bien. Tel l'achètera, qui ne le « bevra pas trop bien. »

Sentence du Chastelet, de ce jour de vendredi 17e du mois, par laquelle le fils du banqueroutier Josse est condamné à faire amande honorable, banni pour trois ans, et à tenir prison jusques à ce qu'il ait satisfait aux créanciers de son pére et aquitté ses debtes. Dont il se porta pour apelant au Grand Conseil, auquel la connoissance de telles causes a esté attribuée.

Ce jour mesme, ce grand partizan Largentier, qui contrefaisoit le prince à Paris, fust emprisonné, aiant esté premièrement, par Moissel, dit Montauban, arresté, ce jour, en la place du Change, pour la somme de cinquante tant de mil livres, de laquelle il lui estoit demeuré redevable; mais finalement conduit en la maison de Poingnant, son commis. Estant entré en composition de ladite somme, comme il achevoit de compter argent, survinst une contrainte du Conseil, pour la somme de six

cens mil livres, dont il estoit demeuré reliquataire au Roy, apportée par six sergens qui, lui aians mis la main sur le collet, le traictèrent fort rudement, à cause du refus et résistance qu'il leur faisoit, et le traisnèrent, comme un maraud, aux prisons du Grand Chastelet, dont les bons compagnons disoient qu'il ne tenoit qu'à lui (*l'huis*) qu'il n'en sortist. Il avoit menassé souvent et menassoit tous les jours Montauban de le faire pendre, l'apelant petit maraud et larron. En quoi il pouvoit bien dire vray (encores que d'ailleurs il fust grand menteur); mais ceste vérité, pour estre commune en la bouche de beaucoup, ne lui portoit autrement grand préjudice, s'il en eust proféré une autre (si ainsi on la doit apeler) contre les Dieux et Messieurs du Conseil, lesquels il taxa d'injustice, d'avarice, larcins et concussions, lui qui estoit le plus grand et meschant concussionnaire qui fust au monde : aiant pour une fois, de son auctorité privée, levé sur le peuple cent muids de sel, outre l'impost ordinaire qu'il y levoit pour le Roy : qui estoit un crime capital et de lèze majesté au troisième chef. Et cependant estoit impudent et présomptueux, jusques là de médire publiquement de ceux qui, à l'avanture, n'estans guères plus gens de bien que lui, tenoient néantmoins sa vie et sa mort entre leurs mains, et avoient sur leurs tables son procès tout fait et parfait.

On disoit que M. de La Varanne en avoit donné advis exprès à Montauban, par lettres que lui en avoit escrites; lequel les avoit portées et fait voir à Messieurs du Conseil, qui en estoient grandement irrités. M. de Sully, le mécredi de devant, l'envoia quérir, et lui aiant demandé ceste partie de six cent mil livres, et qu'il eust à les paier, estans entrés en contestation sur le deu de la somme, au moins d'une partie d'icelle, laquelle Largentier nioit :

comme il est homme fier, hault à la main et avantageux en paroles, M. de Sully, qui pense avoir occasion de l'estre encores plus que lui, et qui n'a accoustumé d'estre bravé, mais braver (mesmes les plus grands), aiant receu de cest homme quelque response haute (auquel mesme, pour le mettre en son tort, il avoit voulu donner terme pour paier), lui dit enfin qu'il le faschoit; et, puisqu'il ne vouloit dire autre chose, que, devant qu'il fust quatre jours, il lui envoieroit de ses nouvelles. Ce qu'il fist, au bout de deux.

J'estois encores au Palais, en la place du Change, quand les nouvelles y arrivèrent, où estoient la pluspart de ces couppebourses de partizans qui coupent la bourse du Roy, faisans semblant d'y mettre de l'argent dedans; et fust dit tout haut, que le crédit du pauvre Argentier estoit fouetté, et qu'on ne lui eust pas voulu prester cinq sols sur tous ses grands biens et belles terres. Et combien que ce coup fust un coup de malheur (qu'on apelle), selon le monde, procédé de sa pure temérité et outrecuidance (comme aussi tous ceux qui l'ont congneu et prattiqué ne le tiennent pour autre que pour ung fol enragé, de peu d'esprit et conduitte en ses affaires, irrésolu et mauvais courtizan, comme il a bien monstré), et qu'il y eust mesme, en ce fait, autant ou plus d'animosité contre lui que d'autre chose: si est-ce que ceux qui regardent à Dieu et à sa providence, et considèrent la vie et déportemens de cest homme d'autre œil que ne le font pas les mondains, diront que c'est un *rectum judicium Dei, qui justus, juste suis tam atrocibus vitiis et flagitiis offensus, huic viro mentem eripuit, ut eum malum male perderet.* Car, outre ce que c'est un grand contempteur de Dieu, jureur et blasphémateur ordinaire de son saint nom, hautain et orgueilleux (auxquels Dieu résiste tous-



jours, et ne fault jamais guères à les abaisser), il se vérifiera assez qu'il a exercé sa charge et commission du sel en tiran, sans avoir aucun esgard aux plaintes et prières du pauvre peuple tant opressé : faisant traisner ces pauvres gens d'ordinaire à la queue de ses chevaux, fermant l'oreille aux cris de la veufve et de l'orphelin (desquels Dieu se dit le père et protecteur); et commettant tant d'autres actes tyranniques et meschans, que je craindrois d'en rougir ce papier, si j'en escrivois dessus la moictié seulement de ce que j'en ay ouï dire et appris de plusieurs gens d'honneur, dignes de foy et nullement préoccupés de passion, mais qui connoissoient fort bien le personnage, et l'avoient veu (comme l'on dit) en besongne. Ce que, pour mon regard, je ne puis pas dire de moi, qui le connois à peine de veue, et qui, comme chrestien, lui souhaitte toute paix et amandement de vie : ne laissant, pour cela, de considérer, au prodigieux avancement de cest homme, eslevé de la poudre, et qui, une nuict, a creu comme le potiron, un merveilleux et soudain revers, non de fortune, mais de la main de Dieu, qui lui aiant donné de si grands biens, ung fils à la Cour près du Roy, appointé en prince de la somme de douze mil escus tous les ans, et qui en despend dix-huit mil; une fille mariée à M. de St-Phalle depuis peu, à laquelle il a donné cent mil escus comptans en mariage; logé comme un petit roy en la ville et aux champs; réduit aujourd'hui à un Chastelet de Paris, duquel quand il sortira (ce qu'il pourra faire plustost qu'un plus homme de bien que lui) demeurera néantmoins flestri, pour le reste de ses jours, de biens, de crédit, d'honneur et de réputation.

J'ajousterai ici, pour la fin, un plaisant conte (qu'on asseure pour véritable), qui a couru tout Paris, le Palais et le Change, monstrant la présomption, sottise et vanité

de cest homme, auquel se vérifie autant et mieux qu'en pas un autre le dire du Psalmiste : *Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est eis.*

Ce fust au dernier voiage du Roy à Fontainebleau, que Largentier, estant venu pour prendre congé de Sa Majesté, il dit au Roy que bientost il s'y acchemineroit, pour avoir l'honneur de lui baiser les mains et recevoir ses commandemens; mais que son voiage lui cousteroit dix mil escus. « Ventre Saint-Gris! respondit le Roy, « c'est trop pour un voiage de Paris à Fontainebleau. « —Oui, sire, respondit-il; mais j'y ai aussi autre chose « à faire, sous le bon plaisir et permission de Vostre Ma- « jesté, s'il vous plaist me l'octroier; qui est que je puisse « prendre le modelle des frontispices de vostre maison, « pour en acommoder une des miennes, que j'ay en « Champagne. » A quoi le Roy, se prenant à rire, ne respondit rien pour lors; mais, quand on lui porta les nouvelles de sa prison au Chastelet, se souvenant alors des frontispices de Fontainebleau, desquels Largentier lui avoit demandé un modelle : « Comment? (dit le Roy) « Veult-il prendre le modelle des frontispices du Chas- « telet, comme il a fait ceux de Fontainebleau ? »

Voilà une partie de ce que j'ay peu apprendre de plus certain pour le fait de Largentier.

Le samedi 18[e], M. Justel m'est venu voir et m'a communiqué le dessein d'un livre qu'il a fait et désire faire imprimer, intitulé : *Geographia Ecclesiastica*. Le subject duquel est de miner et renverser les fondemens de la primauté du Pape, pour le regard des choses temporelles, et resserrer l'estendue de ses seingneuries et dominations terriennes (que lui et ses prédécesseurs ont usurpées) dans les anciennes bornes limitées par ses Canons

mesmes et Constitutions des Empereurs. En quoy, il ne s'aide que des anciens Conciles, Pères et Docteurs de l'Église, ne disant rien de soi-mesme, qui est la meilleure batterie qu'il y puisse emploier; et de moy, de ce que j'en puis juger en gros, cest œuvre ne sera infructueux ni inutile, mais, moiennant (comme je lui ay dit) qu'il allègue fidèlement les passages comme ils sont, sans y rien changer, et qu'il ne s'en fie qu'à ses propres yeux, car, mesmes en son traicté, duquel il me leust deux bonnes heures en mon Estude, il y avoit un passage de Tertullien allégué au livre *de Baptismo*, page 415, où un *id* au lieu d'un *qui*, lequel il y avoit mis, rendoit la sentence toute autre, comme nous le vérifiasmes à l'heure mesmes sur mon Tertullien, imprimé in-8°, par Vechel, l'an 1567. Et n'estoit question que de deux lettres changées : *Dandi quidem habet jus summus sacerdos* (dit Tertullien), *qui est Episcopus*. M. Justel avoit mis, par mégarde ou autrement : *id est Episcopus,* et le changea tout à l'heure.

Ledit Justel m'a donné, ce jour, ung *Tractatus de Prædestinatione,* escrit à la main, contenant cinq feuillets d'escriture fort menue et serrée, lequel aiant leu m'a grandement contenté et satisfait sur ceste matière, laquelle il traicte chrestiennement et doctement, à mon avis, et non à la manière de Calvin, duquel j'ay tousjours détesté et déteste l'erreur et l'opinion qu'il a tenue sur ce point. Ledit Justel m'a dit qu'on en tenoit pour aucteur feu M. Picherel, théologien très docte, un des meilleurs et principaux amis de feu mon père et de moy, mais comme je lui ay dit, il ne ressent en rien le stile et façon d'escrire de Picherel, et ne croy point que ce soit de lui.

On crioit, ce jour, un nouveau Bail et contract fait par le Roy pour le remboursement des notaires; que j'ay acheté ung sol.

Le jour mesme, j'ay receu des lettres, par le messager de Saint-Jean-Dangeli, de mon bon homme d'aveugle de Charanton, que Dieu a conduit là avec sa femme à bon port.

Le lundi 20[e], fust mis en terre, à Paris, le fils d'un de mes amis, nommé le Quart, advocat au Conseil Privé, aagé de vingt trois ans seulement, grand desbauché et grand joueur, et auquel le jeu de la paume, où, pendant ces chaleurs, il avoit joué trois jours et trois nuicts entières, cousta la vie, lui en aiant pris une fièvre continue, dont il ne fut jamais possible de le sauver.

Au mesme temps, un autre grand joueur, duquel le père, fort riche et fort avisé à ceste occasion, avant que mourir, avoit substitué tout son bien, aiant joué, vendist ses livres et sa bibliothèque, très belle et magnifiquement reliée, qu'on voioit estalée, à Paris, en la rue St-Jacques, *au Soleil d'or*. Il portoit le nom de Baron, et estoit président du Grand Conseil. Ce jour, un espicier, nommé Robert Du Bois, demeurant aux fauxbourgs St-Honoré, à l'enseigne de *l'Escharpe roiale*, auquel, le 5 du mois de may dernier, j'avois presté trente francs (qu'on trouvera escrits, dudit jour, sur ce Registre), sur gage d'une gondole de nacque de perle accoustrée d'argent, retira son gage et me rendist mes trente francs, qui me vinrent bien à poinct, pour estre léger d'argent, comme tousjours, et *in divitiis inops* (*quod genus egestatis miserrimum est*).

La nuict de ce jour, mourust, à Paris, en la fleur de son aage, ung apotiquaire, nommé Boorri, demeurant en la rue St-Thomas-du-Louvre. Il estoit apotiquaire des Dames de la Roine. Homme de bien, et auquel Dieu donna une fin heureuse, conforme à sa vie. Ce que, pour mon regard, j'estime plus que les cinquante mil escus,

dont on dit qu'il est mort riche. Encores que nos mondains d'aujourd'hui, tous confits en fadèze et en mensonges, en jugent autrement, qui feront tousjours plus de cas et d'estat de ces cinquante mil escus-là que de toute sa preudhomie, laquelle est mocquée et descriée, au temps présent, plus que la fausse monnoie, estant celui qui en a, de quelque costé qu'il vienne, assez preudhomme et homme de bien.

Le mardi 21[e], on crioit, à Paris, le miracle arrivé dans la ville de Genève, au mois de may dernier, d'une femme qui estoit accouchée d'un veau; lequel estoit fort suspect à beaucoup de gens, pource qu'il n'en avient guères à Genève que de ceux qu'on fait à Paris, du nombre desquels pourroit bien estre cestui-ci forgé par quelque veau mesmes, en recommandation de Sainte Marguerite, de laquelle on célébroit hier la feste avec beaucoup de dévotion, ou plustost superstition. Et ce qui me le fait croire, est le discours de ce pauvre Joubet, qui, sans aucune apparance de vérité ou de raison, dit qu'aiant esté, par une femme Catholique, ramantue à ceste misérable, comme elle estoit au fort de son travail, l'oraison de Madame Ste Marguerite, elle respondit qu'elle eust aimé mieux mourir, ou enfanter un veau, que l'oraison de ceste Marguerite fust dite en son intention. Mais qu'elle en receust tost son guerdon : car, d'un corps informe, d'une âme raisonnable, qu'elle avoit dans son ventre, elle sentist un corps brutal, et à l'instant délivrée d'icelui, sçavoir d'un veau, ainsi qu'elle avoit souhaité. Il y a prou d'autres fadèzes qui ne valent pas seulement qu'on les lise; et aussi que, de cest eschantillon, on peut juger du reste de ceste belle pièce, qui m'a cousté ung sol.

Ce jour mesme, j'achetai, ung sol, un nouvel Arrest du Conseil d'Estat, qu'on crioit, fait à Fontainebleau le

deuxième jour de ce mois, portant permission aux advocats d'exercer l'une et l'autre charge d'advocat et procureur.

Le comte de Braine, fils du comte Maulevrier, beau gentilhomme et adroit, et qui estoit à la Roine Marguerite, aiant, ce jour ou le jour de devant, donné, estant à cheval, un coup de houssine à un grand laquais qu'il avoit, contre lequel il s'estoit mis en colère, ce laquais, qui avoit une espée, la tira et, en aiant coupé les resnes de son cheval, puis blessé son maistre à la main et au poulce, le rechargea encores et lui donna une estafilade au visage, qui le déformera (ainsi qu'on dit) et lui fera porter les marques d'un laquais, qui s'est sauvé, et n'a-t-on pu encores l'attraper.

Au mesme temps, ung Maistre des Requestes, nommé Le Guay, que je congnois, et qui a de la réputation entre les gens d'honneur, eust un bref et rude congé de M. le comte de Soissons, du Conseil duquel il estoit, manioit ses affaires, dès long-temps, et toute sa maison, où rien ne se faisoit et passoit sans son advis et consentement. Néantmoins, ce prince, l'aiant envoié quérir, lui déclara qu'il ne vouloit ni n'entendoit qu'il s'entremeslast doresnavant d'aucunes siennes affaires, *non alia expressa causa*, sinon qu'il lui commanda de se retirer incontinent, et que jamais plus il ne le vid.

Il en fist et dit autant à une nommée Madame Phelippes, qui de tous temps l'avoit gouverné, lui et toute sa maison.

Ainsi eurent leur congé les deux premiers et plus favoris de ce prince, pour nous apprendre que service des grands n'est pas héritage. Ce que chacun à la Cour sçait assez, mais le prattique mal.

Un mien ami me fist voir, ce jour, un discours latin :

de Trinitate, fait (à ce qu'il me dit) par un curé de Paris, que ne me voulut nommer. Il estoit escript à la main, de trois feuillets ou environ. Je le leus pour lui faire plaisir, et non que j'y en prisse, car en si haut mistère je confesse librement mon ignorance et que je n'y entends rien. Et encores que je les croie tous religieusement, si est-ce que, pour le regard de cest article, nommément, je me contente de le croire sans l'enfoncer plus avant, m'arrestant au dire de St Augustin : *Melius scitur Deus nesciendo.*

« Je connois par moy, dit St Bernard, combien un Dieu est incompréhensible, puisque les pièces de mon estre propre, je ne les puis comprendre. »

En ce temps, sur le bruit qui couroit qu'on avoit fait le général Duret (ce grand personnage) Conseiller d'Estat, et qu'il épousoit Madame de Vienne, furent divulgués des vers (qui ne valent guères), que M. D. P. me donna, ce jeudi 23e de ce mois.

Ad illustrem et eximium virum D. Duretum, summa Patriciatus dignitate a Principe nuper ornatum, Πρωτογάμητον, *sive Gratulatio divinatoria.*

Qui modo Patricios inter considere jussus
  Cœpisti magni Principis esse pater,
Protenus incipies thalami consorte potitus
  Patratus fieri prolificus pater.

G. C.

Ceux-ci, que les pages et laquais de la Cour chantoient, il y a quarante ans, sont plus gaillards et semblent lui mieux convenir :

Pour bien servir et loial estre,
De serviteur on devient maistre :
Traistre, maquereau et ruffien
Ne peult faillir d'avoir du bien.



On dit que toute personne d'honneur aimera tousjours mieux perdre son honneur que de perdre sa conscience; mais cestui-ci, tout au contraire, a tousjours préféré la perte du dernier au premier. C'est pourquoy il ne se faut estonner si on lui donne ranc aujourd'hui entre ceux qui la portent en escharpe.

Une plaisante *Requeste au Roy*, sur ce subject, conceue sous le nom de La Clavelle, compagnon de Duret, et qui estoit (comme de lui) de ces tignes et rats de Cour qu'apeloit Constantin de son temps, fust dressée, au mesme temps, par quelque drolle de courtizan, et fait courir, n'aiant peu toutesfois l'avoir jusques à hui, à quoi il n'y avoit pas grande perte. La substance en gros de ceste belle pièce et Requeste (qu'on m'a dit contenir deux feuillets d'escriture) estoit que ledit La Clavelle remonstroit, en toute humilité, au Roy, qu'aiant de tout temps fait de bons et signalés services à Sa Majesté, et fidèlement exercé les belles charges auxquelles on l'avoit emploié, et dont il s'estoit acquitté avec autant d'honneur, pour le moins, qu'avoit fait Duret ni autre, quel qu'il fust de leur qualité, n'estant en rien inférieur en vertus, gentillesse et galanteries (requises pour le jourd'hui à la Cour) audit Duret, lequel il esgaloit, voire surpassoit, aux plus honnestes mestiers mesmes, qu'un bon courtizan, pour estre bien venu, doit sçavoir et prattiquer, comme l'estat de bouffonnerie, qu'il avoit fait et exercé aussi bien et mieux que lui, celui de maquereau (qui est un des principaux et auquel l'esprit de l'homme se monstre le plus), aiant conduit des prattiques très difficiles de ce costé-là avec plus d'honneur beaucoup et moins de hazard que Duret (et ne lui en sçachant rien monstrer, dont il lui desfioit, lui et tout homme), tesmoings les maquerelages (disoit-il) de telles et telles, qu'il spécifie en sa Requeste; un tel et tel

marché (dont vous-mesmes n'estes ignorant, Sire), venus à leur perfection et effect par sa diligence et principale entremise, et où un autre, bien que versé en l'art, eust perdu ses pas et ses peines, et mille autres petits services de pareille estoffe, dont il avoit obligé grands et petits à la Cour.

Quant aux mœurs et civilité qui s'y observent aujourd'hui : si Duret pette bien, il pette encore mieux que lui ; s'il rotte fort proprement et honnestement, aussi fait-il ; s'il pippe au jeu, c'est son premier mestier ; s'il porte poulets, il en porte aussi (et si n'en a point porté, comme lui, à bastons rompus).

« Brief, si pour bien mesdire et flatter, trahir, jurer et sodomizer, et proprement mentir (à quoi Duret se connoist des mieux, et il ne le nie pas), on acquiert en ce temps la faveur des grands et des princes, et que vous-mesmes, pour ces vertus, Sire, l'avez jugé digne de tenir place en vostre Conseil d'Estat ; le pauvre La Clavelle, vostre ancien bouffon et serviteur, aussi bien comme lui, et qui n'est moins recommandable par ses mérites et services qu'il vous a rendus et qu'il espère de continuer à l'avenir, supplie humblement Vostre Majesté de vouloir ordonner, etc., et vous ferez bien. »

Voilà le sommaire de la Requeste, que j'ay dressé, ce mécredi 22e du mois, sur le rapport que m'en a fait un mien ami, qui l'avoit veue, et de laquelle ne lui ne moy n'avons peu encores tirer copie.

Ce jour, mon nepveu de Benevent m'a donné un Quatrain, que M. Estienne, pour gratifier ce nouveau Conseiller d'Estat Duret, avoit fait contre son Panégirique, et estoit tel :

Esprit, qu'un vent léger a rendu phrénétique,
Et qui, pour n'estre au gré des Muses façonné,

Ton nom ne sert non plus à ton Panégyrique,
Que ton Panégyrique à qui tu l'as donné.

Auquel mondit nepveu respond :

A toi, quiconque sois, resveur mélancolique,
Et qui, pour estre au gré de Bacchus façonné,
Juges mieux d'un bon Vin que d'un Panégyrique,
En toute humilité salut te soit donné !

Ce n'est point mon humeur que d'aimer la satyre,
Et jamais à ses vers je ne fus adonné ;
Mais, puisqu'en m'attaquant tu provoques mon ire,
Il faut, mon bon ami, que tu sois testonné.....

Qui n'est que le commencement des vers qui suivent, dont mondit nepveu m'a promis donner copie, par lesquels (ainsi que je les lui ay ouï réciter) il le testonne proprement ; et ne sont mal emploiés en cest endroit, estans lesdits vers piquans et satiriques, mais bien faits et doux, coulans et fort à propos rencontrés, comme aussi mondit nepveu fait des mieux, quand il en veult prendre la peine. Il y en a quantité, que j'ajouterai aux miens que j'ay recueillis en grand nombre dans mes Livres sur pareils subjects.

Le jeudi 23e, on disoit, au Palais, que Largentier avoit fait offre au Roy de dix mil escus, pour avoir permission de Sa Majesté (à cause de son Édit des Duels, qui l'empeschoit) de combattre Montauban sur le pré, et se couper la gorge avec lui, aussi tost qu'il seroit hors de prison. Mais il eust semblé plus à propos, à beaucoup, de les faire battre l'un et l'autre contre Jean Roseau, et y eust eu plus de plaisir à ce combat.

J'avois, deux jours auparavant, parlé à un honneste homme qui le venoit de voir en la prison ; auquel en aiant demandé des nouvelles, et de ce qu'il y disoit et



faisoit : « Que c'est qu'il y fait? (me respondit-il). Il y « blasphème et regnie Dieu si outrageusement, que les « fondemens du Chastelet en tremblent. Il ne parle que « de tuer et d'estrangler, mesmes ce coquin de Moissel, « duquel il doit faire (dit-il), à sa sortie, une gorge chaude. « Il en coupe les aureilles aux uns, aux autres les bras « et les jambes, et se comporte là dedans comme un « homme furieux, insensé, et du tout hors de soy. »

Et comme cest homme qui me contoit cela eust achevé, en survinst un autre qui, sur le propos de ses juremens et blasphèmes ordinaires, nous dit qu'il ne s'en faloit aucunement estonner, veu que, mesmes au milieu de ses dévotions, lorsqu'il parloit à Dieu et disoit son *Confiteor*, il ne s'en pouvoit tenir et juroit bien serré. « De quoi (dit-il) je suis bon tesmoing pour l'avoir ouï : « car, m'estant trouvé un jour à la messe près de lui, « en ceste chapelle basse qui est au-dessous de la Sainte-« Chapelle du Palais, comme il suivoit le prestre au *Con-« fiteor*, quand ce vint à *mea culpa*, je l'ouis qui disoit, « en frappant sa poitrine : « *Mea culpa,* corps-Dieu ! » de « bon cœur ; et le répéta par trois fois (comme on a de « coustume), entremeslant et assaisonnant ses trois *mea* « *culpa* des trois juremens et corps-Dieu susdits. »

Le vendredi 24ᵉ, je fus voir un bon moine de S.-Germain, nommé le Père Du Brueil, aagé de quatre-vingts et un ans, car il estoit né l'an 1528, lequel me monstra sa librairie assez belle (et ample pour un moine), fournie de beaucoup de bons livres de toutes sortes, entre lesquels il y avoit un *Incognitus in Psalmos,* fort vieil, de la première impression, qui est fort correct. La Bible de Vatable, in-folio du grand papier, laquelle ce moine estudioit, et bien que nos maistres la tiennent pour hérétique, qu'il n'en trouvoit point toutesfois une

(me dit-il) meilleure ne plus seure que celle-là. Il me monstra aussi l'Histoire de M. le Président de Thou, in-folio, du grand papier, laquelle ledit Président lui avoit donnée, excellemment belle, et où tout estoit de ce qui en a esté imprimé. Il y a plusieurs autres histoires latines et françoises, desquelles il est fort curieux, très-bonnes et non vulgaires.

Ce que j'y remarquai, au reste, de plus gentil et curieux, furent deux petits tableaux des deux Cardinaux de Bourbon derniers, oncle et nepveu (qu'il apelle ses Mæcenas), les plus beaux et mieux tirés, et plus au vif représentans lesdits personnages, que j'aie jamais veus.

Il y a aussi le Testament de feu Me Guillaume Brissonnet, évesque de Meaux, escrit à la main, que jamais je n'avois veu, et dont il m'a promis donner une copie.

M. J. m'a monstré, ce jour, des lettres escrites de Venise, par lesquelles on donne ici advis que Messeigneurs de la Seingneurie, après avoir veu et bien receu l'Apologie du Roy d'Angleterre, à eux envoiée par Sa Majesté, comme à tous les autres Potentats et Républiques de la Chrestienté, en avoient fait le jugement suivant: « Que le Roy d'Angleterre, au subject qu'il s'estoit proposé en son livre, d'inciter et esmouvoir tous les Princes potentats, Rois et Républiques chrestiennes, à la défense de sa cause qui leur estoit commune avec lui, pour la manutention de leur auctorité contre les Jésuites, prétentions et invasions du Pape, avoit grandement failli, à leur advis, d'y avoir entremeslé et brouillé la Religion avec l'Estat, et escrit que le Pape estoit l'Antechrist; question théologique qui n'est du gibier des Rois, et pour la décision de laquelle les plus grands Docteurs et Théologiens se sont trouvés empeschés, et ont craint mesmes d'y toucher; proposition scandaleuse et odieuse

à tous Roys et Princes Catholiques, qui, en ce qui concerne le spirituel, reconnoissent le Pape pour chef souverain de l'Eglise; tellement que ce qu'il en a escrit ne lui peust servir que de desmouvoir, au lieu d'esmouvoir, et de destourner, au lieu d'inciter, les Princes à lui donner l'aide et secours qu'il leur demande.

« Que si, purement et simplement, sans toucher ceste corde, il se fust arresté à l'obéissance deue aux Rois et Princes souverains, et à la puissance et auctorité d'iceux, pour le regard principalement des choses temporelles, et remonstré la force qu'il veult aujourd'hui faire le Pape (mesmement de la sienne), il les eust eu tous, de quelque religion qu'ils eussent esté, beaucoup plus favorables qu'il n'aura, pour estre lesdits Rois et Princes naturellement jaloux de leur auctorité, sur laquelle ils ne permettent qu'on enjambe, ains la défendent tousjours à la pointe de l'espée, et l'ont de tout temps défendue mesmes contre les Papes, et en saison beaucoup plus commode pour eux et plus amie de leur Sainteté que n'est celle-cy. »

Voilà le jugement de Messieurs de Venise sur l'Apologie du Roy d'Angleterre, que j'ay extrait de ladite lettre, auquel s'accorde celuy de leur bon religieux Fra Paulo, qui dit que Sa Majesté a tout gasté, d'avoir meslé en son escrit cest anti-christianisme. A la fin de ladite lettre, il insère un advis qu'on leur a donné, tout de nouveau, d'une entreprise dressée contre la vie et personne de Fra Paulo, mais qu'ils ne sçavent encores qui c'est, et sont continuellement après pour la descouvrir et s'en esclaircir.

Le Ministre Du Moulin, mandé par M. le Chancelier, sur ce que le Nonce du Pape avoit fait plainte au Roy et donné à entendre que ledit Du Moulin traduisoit en françois l'Apologie du Roy d'Angleterre, et qu'on eust

à lui faire défense de passer oultre, fist response qu'il n'y avoit pas seulement pensé, ni sçavoit que c'estoit, et que telles traductions n'estoient de sa profession. De quoi M. le Chancelier se contenta.

Le samedi 25e, mourust, dans l'Abbaye S.-Germain-des-Prés, à Paris, un bon petit frère convers, qu'on apelle communément Oblat, lequel je connoissois. Il estoit aagé de quatre-vingt-trois ans, duquel, le lendemain, le Père Du Brueil, au sortir de vespres, me monstra la fosse où on l'avoit mis, qui est vis-à-vis de la porte de l'église du cloistre; et me dit ledit Du Brueil une chose assez notable, qui estoit que ledit religieux estoit mort au bout des soixante ans justement qu'il avoit esté receu profès, et aux mesmes jour et heure. Il se nommoit frère Pierre.

Le lundi 27e, Bérion m'a donné ung nouveau petit livret, qu'il venoit d'achever d'imprimer, in-4°, latin et françois (qui valent autant l'un que l'autre), intitulé : *Le jour des nuicts de Seraud*. C'est une pure fadèze et bagatelle.

Ce jour, fut fait justice et exécution, au bout du pont S.-Michel, à Paris, de deux prœsbtres, l'un de Normandie, qui avoit tué un homme, lequel fut pendu; l'autre estoit des fauxbourgs S.-Germain-des-Prés, qui avoit violé une petite fille, de l'aage de huit ans, que ses parens envoioient vers lui à l'escole, pour apprendre, qui fust aussi pendu et son corps rédigé en cendre.

Ce soir, bien tard, fust rompu le voiage que mon fils devoit faire, le lendemain, en Touraine, avec son cousin de Benevent, au moien d'une condition que lui proposa mon cousin de Monthelon, avec lequel il souppa, d'estre ici agent de M. le Cardinal de La Rochefoucaud, pendant son absence en Italie, où il s'acchemine un de ces jours :

ce que (n'estant pas grande chose, d'ailleurs) lui peult toutesfois servir d'entrée et accès vers les grands, pour estre congneu d'eux, et de Sa Majesté mesmes, à cause des pacquets qui lui seront adressés; et si, ne l'engardera point ceste petite charge d'autre meilleure condition, quand elle se présentera pour lui : au contraire, lui en fraiera et facilitera le chemin, que je n'estime peu, et n'ay esté d'avis de le négliger, et, pour un voyage de plaisir seulement, perdre une bonne occasion (ou pour le moins l'espérance d'icelle, n'y aiant encores rien d'asseuré de ce costé-là), laquelle, quand elle arrivera (soit elle, soit une autre), il doit empongner tout aussi tost aux cheveux et ne la lascher point, veu la peine où il void son père, et les mesaises et incommodités de ceste pauvre maison, qui ne permettent qu'il ait jamais guères de bien, sinon celui qu'il se procurera lui-mesmes.

M. de Monthelon néantmoins voulust, avant que d'en parler plus avant, qu'il en sceust au vrai ma volonté, et si je l'aurois pour agréable : « Car je crains (dit-il) que « l'humeur de vostre père ne s'accorde pas bien avec « celle des Cardinaux. » A quoi mon fils ne respondit pas mal, qu'il croioit que son père aimoit et honoroit grandement tous les Cardinaux qui estoient gens de bien : comme la vérité est telle. Mais aussi, estans autres, je ne crains point qu'on sache que j'honore plus un preudhomme de marchant, avec sa tocque de Mantoue, qu'un mauvais Cardinal, avec son bonnet rouge. Et, pour le regard de la Religion, dont il m'a voulu donner attaque par ce traict, je ne crains non plus que lui et tous les autres sachent qu'en cela je suis, j'ay esté et serai tousjours (moiennant la grâce de Dieu) de l'opinion d'un bon et docte prélat de ce temps : « Qu'il faut aider « à arracher de l'Église, sans fer ne outil manuel, ces

« deux plantes bastardes, « Papistes » et « Huguenos », « et rendre la Catholique bien réformée, et la Réformée « Catholique. »

Le mardi 28e, le sire Houzé m'a apporté céans un livre nouveau, qu'il m'a vendu dix sols, relié en parchemin, et imprimé à Lyon, in-16° longuet, par Claude Morillon, imprimeur de Madame la duchesse de Montpensier, intitulé : *la Semaine, ou Création du Monde*, du sieur Christofle de Gamon, contre celle du sieur Du Bartas, laquelle on tient pour bien faite : dont je ne suis juge compétent, mais, pour moi, j'aimerai et honorerai tousjours davantage celle Du Bartas, tant pour la piété que pour les traits beaux et hardis qui y sont, desquels le moindre vaudroit, à l'avanture, mieux que toute l'œuvre de cestui, qui ne sera jamais loué ni estimé de s'estre adressé là.

On me dit, ce jour, la mort du Jésuiste Serarius, décédé, depuis peu de temps, en Alemagne, à Colongne, ou ès environs. On le tenoit pour un des plus doctes et suffisans de ceste Société, et des plus gens de bien ; mais duquel je me doute, et crains que l'ame n'ait (comme celle de ses compagnons) joué son rolle pour la monstre seulement : dont le jugement appartient à Dieu, et non aux hommes.

Le mécredi 29e, Jean Richer m'a donné un Edit nouveau, qu'il a imprimé, pour le rachapt des biens ecclésiastiques, avec les Lettres patentes données là dessus, et un Arrest du Conseil d'Estat, du 21e de ce mois, pour les francs fiefs et nouveaux acquets des obits, etc.

Il m'a donné aussi une nouvelle bagatelle, qu'il venoit de recevoir de Poictiers, et qui y est imprimée, intitulée : *Pour le mairat de noble homme François Lesguillier*, etc., où la rithme y est aussi bonne que la



raison, avec quelques pièces nouvelles de Maistre Guillaume, *hoc est* (comme je lui ay dit) renouvelées et regrattées : à quoi l'intérest n'est pas bien grand.

Ce jour, sur un bruict sourd qui couroit, qu'à Paris se débitoit sous le manteau une nouvelle Généalogie de Messieurs de Lorraine, qu'on faisoit descendus de Charlemagne, et par ce moien, pour l'usurpation qu'en avoit faite Capet sur eux, légitimes héritiers et successeurs de la Couronne de France; aiant esté adverti qu'un marchant lorrain, qui estale vers les Mathurins, en avoit quelques-unes, je m'y transportai exprès : et, de fait, il m'en monstra, mais des vieilles, imprimées et taillées à Nanci (ainsi que j'estime, et ne pense pas qu'il y en ait d'autres). Lesquelles l'Archidiacre de Thoul, aucteur du livre intitulé : *Stemmata Lotharingiæ*, avoit faites, et que les Ligueux et autres de leur faction, mal affectionnés à cest Estat, faisoient revivre, en ce temps, à Paris, au grand préjudice du Roy et de sa Couronne (fussent-elles vieilles ou nouvelles). Ce qui m'occasionna d'en acheter une, que ledit Lorrain me vendit douze sols. Duquel aussi j'achetai, six blancs, deux nouvelles drolleries imprimées en taille douce (vraiement drolles et plaisantes, principalement la spirituelle) : l'une s'appelle *le Paladin spirituel,* figuré en Capussin qui danse sur des espines et foulle à ses pieds l'espée et la couronne, portant escrit sur l'estomach le nom de Mons[r] de Joieuse, P. Ange ; l'autre, *le Paladin mondain*, qui danse sur une araignée, escorté du monde, du Diable et de la Chair.

Le jeudi 30[e], j'ay acheté, au Palais, un petit livret nouveau du Père Cotton, lequel sent plus son damoiseau que son théologien, encores que je le trouve composé de deux espèces de dévotions : l'une affetée, pour les dames; l'autre grossière, pour un vulgaire, qu'on peult



nommer Superstition, à laquelle le petit peuple se laisse aisément enlacer et attirer par ceux qui font traffic et tirent gain de ceste marchandise; comme tous Jésuistes, qui sont confits en cérémonies, et lesquels je tiens (avec Tacite, en son cinquiesme livre des Histoires) vrais ennemis de la Religion.

Une bonne âme est une très-belle Religion. Ce petit livret est intitulé : *Intérieure Occupation d'une âme devote*, augmenté (de fadèzes) en ceste seconde édition; présenté à la Roine; imprimé à Paris, par Chapelet, in-16°, et m'a cousté, relié en parchemin, neuf sols.

Un autre livret, intitulé : *la Justice en son throsne*, couroit par le Palais : qui est une nouvelle bagatelle (ou je suis trompé) pour amuser les curieux comme moy, qui n'ay laissé de l'acheter et en donner dix sols, pource que j'ay tous les autres qui ont esté faits et imprimés à ce subject.

Jean Le Clerc m'a donné, ce jour, une nouvelle N. D., de sa taille, qui vient d'Espagne et est fort renommée en miracles : à laquelle les marchans ont beaucoup de foy, pource qu'elle fait venir de l'argent en leurs bourses. C'est *Nuestra Segnora de la Caridad de San Lucas de Barameda*. On en envoie, toutesfois, la plus part aux Indes, car en France (hors Paris) le débit n'en est guères bon aujourd'hui, et principalement en la Guienne.

Un procureur en Parlement, nommé Cadot, moürust, ce jour, à Paris, soudainement et en la fleur de son aage, estant tenu pour un homme desbauché et excessif.

Le vendredi 31ᵉ, et dernier de ce mois, me fust presenté, chez moi, de la part du Secrétaire du Roy, nommé Aubiere, lequel m'est incongneu mesmes de veue (et ne sçai si on ne me prenoit point pour un autre) : une Response



faite par lui au Plaidoié des Reliefs forenses de S. Rouillard, de Melun, intitulée : *le Secrétaire*, auquel il dénigre lesdits Secrétaires; imprimée nouvellement par Jérémie Perier, in-8°, laquelle Response est tenue pour bien faite : dont il faut juger par la lecture.

De moi, je mets toutes ces pièces-là avec les autres de ce temps, que je tiens pour pures fadèzes et bagatelles.

Bruit de guerre contre l'Espagnol, à Paris et partout, à cause du duché de Clèves et de Juillers, saisi par le seingneur de Spinola; lequel nous allons desnicher, et après, marcher à la conqueste de toute l'Espagne, avec cinquante mil hommes et cent canons.

Ainsi ne se parle, ce jour, à Paris, que de levées de gens de guerre, enrollemens de soldats, mandemens de capitaines et compagnies, attiraux d'artillerie et affustemens de canons; et du Roy mesme, prest de monter à cheval. (Mais ce sera, à l'avanture, pour aller, à Fontainebleau ou à Mousseaux, minuter une plus douce guerre.) Comme aussi, dès le lendemain, il n'estoit bruit que de celle-là, et du mescontentement qu'avoit Sa Majesté de la retraicte de M. le prince de Condé à Valeri avec sa femme : disant que la pension qu'il lui donnoit n'estoit pas pour demeurer à Valeri, mais à sa Cour, près de lui et de sa personne, pour lui faire service. Voilà les sots et vains discours des cervelles foibles, inconstantes, volages et mal asseurées, des hommes de nostre temps, qui ne s'enflent que de vent et se manient à bonds, comme les balons. Mais quoi! nostre monde d'aujourd'hui (comme dit Montagne en ses *Essais*) n'est formé qu'à l'ostentation : et il n'y a personne qui ne se veuille mesler de discourir de l'Estat, où il n'entend rien, et juger des intentions des Rois et des Princes, et pour la paix et pour la guerre, à la mode du *Soldat françois* et de

Me Guillaume, qui s'y connoissent l'un comme l'autre : estant le fond de leurs desseins caché à tous, fors qu'à eux.

Ce jour, le duc de Nemours, mort à Paris, y résuscite, le lendemain, pour venir à la Cour baiser les mains de Sa Majesté, et y recevoir ses commandemens.

En ce mois de juillet, et le mardi 7e d'iceluy, fust fait et consommé solennellement, à Fontainebleau, le mariage du duc de Vendosme, fils naturel de nostre Roy, avec Madamoiselle de Mercœur, fille de la plus dévote dame de la France, et la plus riche : qui sont deux belles qualités qui revenoient et agréoient fort au Roy, mais principalement la dernière, pour avoir tousjours eu Sa Majesté ce désir de bien et richement pourvoir ses enfans (qu'il apelle), et ne faisant tant d'estat de l'autre, pource qu'il sçavoit fort bien que la pluspart des dévotions de Madame de Mercœur, et les principales, n'estoient que compensations, par force messes et services qu'elle faisoit dire, pour expier les brigandages et voleries, qu'elle avoit exercés sur ses pauvres subjects, dans son pays et duché de Bretagne.

Ces nopces furent triomphantes et magnifiques, où il ne se parla que de rire et de danser. Sa Majesté paroissant par dessus les autres, comme un soleil entre les estoiles, et tout brillant de perles et pierreries de valeur inestimable, avec un habillement fort riche, et accoustré (disoit-l'on) en amoureux, couroit la bague et l'emportoit presque tousjours, n'aiant que lui et M. le prince de Condé (disoit la Cour) qui y donnassent bien dedans.

Finalement Sa Majesté, pour n'y rien oublier, aiant pourveu jusques au lit et bonne chère de la mariée, qu'il aimoit; craingnant que son fils de Vendosme, pour la



grande jeunesse qui estoit en lui, ne se trouvast court au mestier et fist le sot (disoit-il), quand il viendroit aux prises, l'avoit fait, huict jours avant son mariage, taster et essaier par une damoiselle, qu'on lui envoia à Essone, qui estoit des plus expertes en l'art, et qui mieux entendoit tous les tours du mestier : sur laquelle il esguisa ses cousteaux. Et disoit-l'on que le Roy y estoit depuis passé exprès, pour sçavoir comme il s'y estoit porté.

La nuit des nopces estant venue, Sa Majesté, pour les honorer davantage, voulust que la Roine donnast la chemise à la mariée; et, s'estant trouvé au coucher, dit à Madame de Mercœur que, se desfiant aucunement de la jeunesse de son fils, et qu'il se trouvast trop nouveau à ceste besongne, l'en avoit fait instruire de bonne main et monstrer comme il faloit faire : si, qu'il espéroit qu'il s'en aquitteroit en honneste homme. « Et vous, Madame (lui dit-il), qui sçavez dès longtemps comme on se comporte en telles affaires, je vous lairrai à gouverner vostre fille et lui donner la place que vous jugerez la plus convenable pour l'exécution et accomplissement de cest œuvre. »

Cela dit, Sa Majesté se retira.

Voilà ce que j'ay peu apprendre de ce mariage, tiré des airs communs, contes et mesdisances de la Cour, où personne n'est exempt de dire des fadèzes, non plus que moy de me monstrer icy fat en les escrivant.

Quant aux affaires d'Estat, des Députés de la Religion, en Cour, demandans justice au Roy de l'infraction de leur Édit, en termes assez hauts (selon leur coustume), et trop pour subjects qui se disent *Réformés*, se plaignent fort, entre autres, du Cardinal de Sourdis, lequel avoit excédé et fait battre outrageusement le ministre de Coutras, pour n'avoir osté son chapeau devant la Croix



qu'il fait porter ordinairement, allant par les champs; avoit traicté de mesme, et pour semblable occasion, un gentilhomme et un marchant (si, qu'on disoit qu'il avoit battu les trois Estats, en la Guienne); fait déterrer une femme de la Religion, et commis infinis autres excès semblables : pour lesquels le pays estoit en danger de soulèvement, si on n'y donnoit promptement ordre; que desjà se parloit, à La Rochelle, d'user de représailles, et traicter de mesmes les premiers évesques qui y passeroient. A ceste cause, supplioient humblement Sa Majesté (attendu que les menasses et insolences dudit Cardinal continuoient et augmentoient tous les jours) d'y vouloir pourvoir plus tost que plus tard, et leur en faire raison, de peur qu'il n'en avinst pis; les maintenant en la juste possession et jouissance de l'Édit qu'il avoit pleu leur accorder, sans permettre qu'aucun (fust-il Cardinal ou autre) y contrevinst en façon quelconque, au préjudice du repos de ses subjects, ordonnance, vouloir et promesse de Sa Majesté.

Il y eust ung desdits Députés (brave gentilhomme, et que le Roy dès long-temps connoissoit pour tel) qui dit hardiment à Sa Majesté (comme m'a conté un mien ami, qui estoit tout contre, lorsqu'il lui parloit), que si le Cardinal de Sourdis fust venu à Clairac, comme il se vantoit d'y aller, pour brouiller mesnage, il y eust eu grand danger que la Commune se fust ruée sur lui et l'eust assommé : « Car, nous autres Huguenos (dit-il au « Roy), qui ne sçavons pas bien les cérimonies qu'on « a accoustumé d'observer aux enterremens des Cardi- « naux, l'eussions envoié, par eau, à Bordeaux, pour y « estre pourveu là selon sa dignité.

« Ventre Saint-Gris ! (lui respondit le Roy) je vous dé- « fends bien cestui-là ! Vous vous fussiez monstrés en-

« cores plus fols que lui ! Je le connois assez, et vous, « et tous ; je désire de vous faire tous bien sages, mais « je n'en puis venir à bout. Au reste, je pourvoirai à « vos justes plaintes, et vous rendrai la justice que me « demandez et que je dois également à tous mes subjects. « Je le feray, et le plus tost qu'il me sera possible ; je « vous en donne ma parole, afin que vous n'en doutiez « point. »

En mesme temps, furent proposées par eux de grandes plaintes contre M. le comte de Saint-Pol, sur ce qu'il avoit fait à Caumont, ville qui lui appartenoit, mais qui leur avoit esté accordée par l'Édit, pour l'exercice de leur Religion : duquel ils avoient tousjours joui pleinement et paisiblement, sans aucun trouble ni interruption. Et, toutesfois, ledit seingneur comte, au préjudice de l'auctorité du Roy et de son Édit, se seroit, depuis quelque temps, advisé de leur en interdire l'exercice, les en auroit chassés, et s'estant emparé de leur Temple, après avoir rompu la chaire du ministre et commis autres insolences, auroit fait dudit Temple une escurie pour ses chevaux. Desquels outrages et contraventions manifestes à l'Édit, aians demandé justice au Roy, avec un Arrest de restablissement, furent renvoiés à M. le Chancelier, qui leur dit finalement, après plusieurs remises et belles paroles dont il les pensoit amuser, que le Roy en avoit escrit des lettres à M. le comte de Saint-Pol, où il parloit bien à lui, vouloit que son Édit eust lieu, et lui commandoit de les maintenir et restablir incontinent, sans aucun délai ni excuse. Auquel le Gouverneur de Castillon, qui, par dessus les autres, pressoit ceste affaire et ne bougeoit d'auprès M. le Chancelier, fist response, qu'ils ne vouloient point de ces lettres-là : qu'ils sçavoient trop bien que c'estoit que des lettres de cachet

et quel compte on avoit accoustumé d'en faire. Qu'ils demandoient et vouloient avoir ung arrest de restablissement, auquel si on ne pourvoioit promptement, et qu'on ne leur voulust accorder, il en prévoioit le refus de telle conséquence, que les gouverneurs et gentilshommes du pays monteroient aussitost à cheval et y emploieroient la force pour se faire restablir. Et, pource qu'il parloit haut, M. le Chancelier lui dit deux ou trois fois qu'il parlast bas: auquel, sans en rien faire, il respondit que c'estoit chose qu'il désiroit que tout le monde entendist; qu'ils ne demandoient que la justice, et qu'à la demander tout haut il n'y avoit point de faute, mesmes quand il y alloit du service du Roy, comme en ce fait, et du repos et tranquilité du peuple. De quoi ils désiroient que Sa Majesté fust de rechef avertie par lui, et de l'inconvénient qui en arriveroit, si on n'y donnoit ordre. Ce qu'il faisoit pour sa décharge, afin que, quand il seroit arrivé, on ne dist pas qu'il n'en avoit point parlé. Alors M. le Chancelier lui dit qu'il le feroit entendre au Roy, duquel il sçavoit que la Majesté n'avoit rien tant à cœur que l'observation de ses Édits et la paix entre ses subjects; mais, aussi, qu'il abhorroit toute violance et voie de fait, laquelle il puniroit tousjours, en quiconque ce fust et de quelque costé qu'elle vinst. Au demeurant, qu'il faloit qu'ils considérassent qu'on avoit affaire à un prince, parent du Roy, et qui pouvoit; avec lequel on ne traitoit pas comme on eust fait avec un particulier, et que sa qualité estoit autrement considérable que celle d'une Commune. A quoi ledit sieur respondit que c'estoit une des raisons pour laquelle ils en faisoient plus d'instance, à cause qu'ils le craingnoient, estant grand comme il estoit, n'ignorans ni sa qualité ni son pouvoir; et pourtant s'estoient retirés vers celui qui seul leur en pouvoit faire la

justice, laquelle il rendoit esgalement aux grands et aux petits.

Voilà le sommaire de ce qui fust dit et traicté chez M. le Chancelier, le vendredi 24e de ce mois, touchant ceste affaire : ainsi que je l'ai appris d'un mien ami, qui y estoit présent et assistoit lesdits Députés, lesquels, par leur hautesse et importunité, firent tant enfin, que M. le Chancelier, quittant là le sceau et toutes autres affaires, alla trouver Sa Majesté, laquelle leur accorda et promis un Arrest de restablissement, avec une bonne partie de ce qu'ils demandoient. Dont M. le Chancelier leur donna parole et asseurance de les en dépescher au premier jour.

Ils obtinrent aussi, en mesme temps, sentence favorable contre M. le Cardinal de Sourdis, avec défenses fort expresses pour servir de bride à ses folies ordinaires, qui estoient telles et en si grand nombre, qu'on n'a point craind, en plaine Cour, de dire tout haut, qu'au lieu du bonnet rouge qu'il portoit, on lui devoit donner ung chapeau verd.

De moi, je trouve que vraiement, faisant leur devoir, on ne les doit mespriser, ains honorer; mais, quand ils excèdent les termes de leur profession (comme cestui-ci), qu'ils sont doublement punissables, quelque Cardinaux et grands qu'ils soient.

En ce mesme mois, et sur la fin d'icelui, à quatre lieues d'Orléans, le déterrement qu'on voulust faire d'une damoiselle de la Religion cuida causer un grand et pernicieux remuement, si l'advis qu'on en receust icy bien à poinct n'en eust empesché l'exécution : car le Prévost des Mareschaux aiant esté mandé et assigné au lundi 27e de ce mois, pour tenir main forte à l'exécution de la sentence donnée par Messieurs d'Orléans, aucto-

rizés du consentement de M. l'Évesque, qui, sous ombre que le cimetière de ceux de la Religion estoit tout joignant celui des Catholiques, ne trouvoit bon (encores que ledit lieu leur eust esté accordé et assigné pour enterrer leurs morts) de mettre les Hérétiques avec les Catholiques ; la Noblesse du pays d'alentour, qui estoit de la Religion, aiant eu advis de ce dessein et entreprise, et du jour pris pour déterrer et enlever de force le corps de ceste pauvre damoiselle, s'esmeut tellement, que deux cens gentilshommes et plus estoient jà montés à cheval, pour s'y trouver, le jour mesme, et mourir tous sur la fosse, ou l'empescher. Lorsque Sa Majesté, en aiant esté avertie le jour de devant, y envoia courriers en diligence pour en rompre le coup : faisant défense, sur peine de dix mil escus, au Prévost des Mareschaux, de s'y trouver ; à M. l'Évesque, de passer outre ; et aux juges qui avoient donné la sentence, un *veniatis* en personne pour rendre raison de leur fait. Et ainsi fut éludé l'artifice de ceux qui, pour troubler le repos publiq, avoient suscité et mis en besongne les perturbateurs.

En ce temps, fust mis sur le tapis du Conseil et proposé un nouvel Édit des Monnoies, lesquelles on vouloit toutes descrier et changer, et y donner un nouveau pied, c'est-à-dire les affoiblir ; et, par mesme moien, ruiner et apauvrir le peuple (jà assez ruiné et pauvre, d'ailleurs), et enrichir le Roy : ce qui faisoit douter qu'il ne passast, puisqu'il y alloit de son proufit. Chacun en murmuroit, principalement les pauvres marchans, qu'on tondoit si souvent, qu'ils en estoient tous morfondus. Les plus aisés, et ceux qui avoient quelque argent en leurs coffres, disoient que si le Roy, au moins, ne leur donnoit rien, qu'il ne leur ostast rien ; et tous, en général, que c'estoient inventions de ces petits tiranneaux et mange-sujets

de partizans : lequel mot sonne aujourd'hui fort rudement aux oreilles du peuple, et n'y a matière plus fréquente de son despit que celle-là.

Le Roy seul (pour avoir son compte) rioit de tout et se moquoit de tout le monde, mesme de ses officiers et de leurs remonstrances; comme il fist de son Premier Président des Monnoies, lequel, s'estant un peu troublé en sa harangue (laquelle il avoit mal estudiée, et ne s'en pouvoit honnestement dépestrer), aiant esté par deux fois interrompu de Sa Majesté (ce qui l'estonna), pource qu'il ne touchoit point le point principal de la difficulté de cest Édit, et du mal qui en pouvoit arriver; et aussi qu'il avoit esté si mal avisé d'interrompre Sa Majesté, qui parloit à M. le comte de Soissons, pour se faire ouïr : le Roy, s'estant pris bien fort à rire, le fist demeurer, au beau milieu de sa remonstrance, court et muet. Ce que Sa Majesté voiant, lui dit : « Continuez, M. le « Président, et ne vous estonnez point : car ce que je ris « n'est pas que je me moque de vous; mais c'est mon « cousin le comte de Soissons, que voici près de moy, « qui me disoit qu'il sentoit l'espaule de mouton. » Autres disent qu'il dit : « C'est que je disois ici à mon cousin le « comte de Soissons qu'il sentoit l'espaule de mouton, « pource qu'il est rousseau. » Laquelle recharge lui osta du tout l'esprit et la parole. Et le Roy, se prenant à rire plus fort que devant, s'en alla et le laissa là.

Il donna un autre traict de rencontre, fort à propos, à un Périgourdin, qui pressoit fort cest Édit, et estoit un des principaux qui en avoit donné l'invention au Roy : lequel, connoissant bien l'iniquité d'icelui, et se voiant continuellement importuné de ce rustre de partizan, lui demanda enfin de quel pays il estoit; et comme il lui eust respondu, de Périgort : « Ventre Saint-Gris! (va

« dire le Roy) je m'en suis tousjours douté, car ce sont « tous faux monnoieurs en ce pays-là. »

Il fust mis sur le Bureau un autre Édit, bon en soy et juste en apparance, mais, en effect, bursal (comme il ne s'en fait guères d'autres, en ce temps ici), et pour mouscher (ainsi qu'on présupposoit) les bourses des pauvres marchans de soie et des orfèvres et joualiers : qui estoit la réformation des habits et reiglement des soies; avec défenses de toutes perles et pierreries, sinon aux princes et princesses, ou autres bien grandes dames (invention pour tirer la quintessence des bourses desdits pauvres orfèvres et joualiers). Toutesfois, pour le regard des perles, on disoit que Sa Majesté, voulant contenter les femmes de Messieurs ses Officiers, principalement celles de ses Cours de Parlement, leur avoit permis d'en porter, pourveu qu'elles fussent cornues, et non autrement.

Un comte de la Cour, aiant voulu aider à faire un prince cornu, fust, en ce temps, menassé par lui de l'espée et du poingnard.

Le Jésuiste près le Roy, bafoué, et sa théologie descriée, pour l'avoir voulu faire servir, par la révélation d'une confession, à l'avancement et perfection d'un si beau et vénérable mestier.

Nihil donc (dy-je lors) *in speciem fallacius quam prava Relligio, ubi Deorum numen prætenditur sceleribus.*

Le dernier du présent mois de juillet, je recouvrai par hazard un Discours, sur le changement des monnoies, qu'on se préparoit de faire, dressé par Coquerel, Général des Monnoies, un des inventeurs et principaux soliciteurs de ce meschant et pernicieux Édit, intitulé : *Evaluation de l'or et argent, et nouveau pied de monnoie, pour empescher, etc.,* adressé par lui à Messieurs les



Commissaires députés par Sa Majesté à cest effect, et imprimé à Paris, in-8°, par François Jacquin; sur lequel, aussi tost qu'il fust achevé, furent saisies toutes les copies, et portées au Greffe, avec défense d'en vendre. Un de ces contreporteux, qui en avoit sauvé et caché un seulement (disoit-il, encores qu'il y en eust possible plus d'une douzaine), me le bailla et vendist trois sols, qui estoit une fois plus qu'il ne valoit.

Cest Édit, qui souvent estoit mis et remis sur le Bureau, et qu'on craignoit avoir lieu, pour le proufit qui en revenoit au Roy, estoit une subtile invention pour tirer le quint du bien de tout le monde, et achever de ruiner le peuple, dès long-temps matté et consommé d'ailleurs, mais non encores assez au gré de nos gouverneurs d'Estat. « Il faut (disoient-ils tout haut, parlant du Commun, mesmes des Parisiens) rendre si bas et si petits tous ces vilains-là, que les cirons les chevauchent à genoux. »

M. le président Janin, estant de retour à la Cour, en ce mois, de sa négociation pour les trevſves du Pays-Bas, est bien receu et caressé de Sa Majesté, au contentement de laquelle et de tous les Estats du pays il s'estoit aquitté dignement de ceste charge, avec honneur et proufit; car il revinst de Hollande, chargé de l'un et de l'autre, avec de beaux et riches présens que lui firent les Hollandois, envers lesquels il s'estoit monstré fort libéral, principalement à l'endroit des hommes doctes à Leyden, aiant voulu faire présent à M. Scaliger (comme son hoste en ceste ville m'a conté) d'une bourse où il y avoit mil escus dedans en espèces (lesquels jamais ledit Scaliger ne voulut prendre); donné à Baudius deux cens escus; à un autre (dont je n'ai retenu le nom) trois cens escus, et ainsi de beaucoup d'honnestes hommes et gens



de lettres, envers lesquels (se doutant qu'ils en eussent besoing) il exerçoit par delà de grandes libéralités.

« Nul (dit Salluste) ne sçauroit jamais se faire grand et mortel atteindre aux choses immortelles, s'il ne mesprise les richesses et les plaisirs du corps. » L'un et l'autre se retrouvent en ce personnage, auquel le Roy devroit désirer avoir beaucoup qui lui ressemblassent en son Conseil d'Estat.

Le dernier de ce mois, feuilletant mon Comines, j'y trouvai la fin du feu duc de Guise, correspondant à ses comportemens et actions bravasches, par lesquelles tirant à soi toute l'auctorité du Roy (pour s'asseoir après en sa place), il estonnoit ce pauvre prince et lui faisoit peur. *Qui subditus* (dit-il) *Principem suum metu sic terret, ut Princeps ab eo pendeat, ipse vero auctoritatem sibi Principis trahat, infelicem exitum habet tandem.* (*Cap.* 47° *et* 61° : *De comite Sancti Pauli, et cap.* 62° : *De comite Varvici.*)

Duquel passage j'ay fait le susdit extrait et escrit ici pour l'insérer à mes *Mémoires-Journaux sur le règne du feu Roy*, à l'endroit de la mort de Monsr de Guise.

Aoust.

Le samedi, premier de ce mois, M. Justel m'a presté son *Euphormionis Satyricon, Pars secunda,* qu'il avoit fait venir exprès de Rouen (ainsi qu'il disoit) pour moy et me l'avoit donné ; mais depuis, s'estant ravisé, s'en est excusé à moy du don, en alléguant un assez maigre prétexte de son desdit.

En quoy il ne me ressemble pas, car je suis délicat à l'observation de mes promesses jusques à la superstition. Je l'avois accepté de bon cœur, tant pour n'en pou-

voir recouvrir aisément, que pour estre ce petit livret un des plus gentils, plaisans et mieulx rencontrés de ce siècle, et plus se rapportant à mon humeur. Au reste, docte, beau latin, et tout Pétronique, et dans lequel il y a des vers aussi beaux et bien faits que j'en aie point veu de ce temps. M. du Pui m'en avoit presté un, l'an passé, mais seulement pour vingt-quatre heures, avec la Clef, sans laquelle on ne peut ceuillir les fruits du livre, lequel j'eus à peine loisir de lire, mais transcrivis, pour l'intelligence, ladicte Clef dans mon Registre. De la quelle je me servirai pour cestui-ci, et me délibère, avant que le rendre (qui ne sera pas si tost, puisqu'aussi bien il devroit estre à moy), faire un extrait, tout à loisir, des plus gentils traits et gaillardes rencontres et passages que j'y trouverai.

Le lundi 3e, un vendeur de pourtraictures, Lorrain, qui estale icy, vers les Mathurins, m'a vendu, six blancs, un nouveau pourtrait, imprimé en taille-douce, de Madame Sainte Geneviève (que Sleidan appelle *la grande Diane des Parisiens*). Pièce de dévotion nouvelle, ou pour le moins renouvellée (comme on fait souvent), car il n'y a chose (dit Q. Curtius, en son quatriesme livre) qui ait plus de puissance sur une populace que la folle superstition. Ceste-ci grossira les paquets que j'en ay, non pour amour que j'aye à elle (où, grace à Dieu, mon inclination ne m'a jamais porté), mais pour la monstre de sa sotise et vanité.

Jamet m'a donné, ce jour, un nouveau placcard, de son impression, pour la police des boues et immondices des rues de Paris. La nostre en a bon besoing.

J'ay acheté, ce jour, ung nouveau traicté de Baronius, intitulé *de Monarchia Siciliæ*, duquel on fait beaucoup d'estat, mais l'estimation vulgaire et commune, qu'on

faict de nos escrits d'à présent, se void peu heureuse en rencontre, et les pires livres d'aujourd'hui sont ceux qui ont gangné le dessus du vent populaire. Il est imprimé, in-8°, par A. Beys, qui me l'a vendu douze sols, relié en parchemin.

Le mardi 4[e], j'ay presté à Madamoiselle de Fontenay, tante de ma femme, mon *Institution* de Calvin, reliée en parchemin, in-folio, de l'impression de Perrin, qui est la plus belle et la meilleure de toutes, et qui se recouvre rarement.

Dans ce livre, il y a beaucoup de bonnes choses, et beaucoup de mauvaises, mais ce que j'y ay trouvé de pire sont les injures, indignes de la profession d'un Théologien chrestien, l'erreur du S. Sacrement et de la Prédestination.

Quant à la damoiselle, à qui je l'ay presté (laquelle me l'a renvoié, le 4[e] septembre suivant), je m'asseure qu'elle y aura entendu aussi peu que font nos bonnes femmes catholiques leurs Heures en latin, et la pluspart de nos prestres leur Bréviaire.

Le Père Du Brueil m'a presté, ce jour, le Catalogue de tous ses livres, fait et escrit de sa main. Auquel je l'ay rendu le jour S. Augustin, 28[e] de ce mois, et lui, le mien. C'est une petite bibliothèque bien gentille pour un moine, et assortie de plusieurs bons livres, principalement de théologiens et historiens latins et françois ; peu en humanités ; de græqs et hébrieux, point.

Le nombre des livres contenus audit Catalogue : six cens cinquante-cinq volumes, dont il y en a trois cens soixante-dix-sept, in-folio, qui sont ordinairement livres de prix, et le nombre desquels, en ce volume, rend une bibliothèque riche.

J'ay baillé à François Delestoille, à copier sur mon

Catalogue, une partie des miens, mais non pas tout, ains seulement ceux que j'ay envie que ledit moine voie. Il y en a peu des siens (j'entens des bons) que je n'aye, et plus d'une fois autant d'autres, de meilleurs encores, que j'ay, que ce bon Père n'a pas.

La nuict du jeudi, 6e de ce mois, M. Viole d'Aigremont, sieur d'Andresé, Président en la première Chambre des Requestes du Palais, mourut soudainement, en moins d'un quart d'heure ou demie-heure, en sa maison à Paris, après avoir bien souppé. Il estoit homme gras et replet, bon justicier, et duquel on disoit que les fautes qu'il pouvoit commettre en son estat, ne devoient estre tant imputées à malice qu'à ignorance.

Arrest du Conseil, de ce jour, contre Largentier, par lequel on lui oste sa Commission du sel, et en demeure tout-à-fait dépossédé : qui estoit ce à quoi on prétendoit il y avoit long-temps, et ce qu'il craingnoit le plus. Et encores qu'en ce fait il s'y remarque de l'injustice assez manifeste, si est-ce qu'attendu la vie, gloire, mauvais et cruels déportemens de cet homme (mesmement en sa charge), je suis contraint de dire, avec Barclaye : *Quicquid, mortales, peccamus, aptissimas pœnas Dii inveniunt, nec ingeniosiores sumus ad scelera, quam illi ad vindictam.*

Du depuis, Largentier et Montauban s'accordèrent (qui fust le samedi 8 de ce mois), mais en telle sorte que ceux qui se connoissoient en tels accords (ce que je ne fais pas) disent que la condition de Largentier n'en est pas meilleure, et que, demeurant flestri d'honneur, de crédit et de réputation, il ne fait que traisner son lien, et, quelques grands biens qu'on dit qu'il ait, que jamais ne guairira du coup qu'il a receu.

Le vendredi 7e, un nommé Tourval, trucheman des



langues estrangères, m'a donné ung *Discorso sopra l'anno* 1609, imprimé en placcard, en grand folio, à Florence. Il ne s'en recouvre point ici, et en est la supputation fort exacte, jour pour jour, sur les éclipses, conjunctions et dispositions de la présente année.

J'estois allé voir, ce jour-là, ledit Tourval (que je congnois), pour le divertir (si j'eusse peu) de la traduction qu'on m'avoit dit qu'il faisoit en françois de l'Apologie du Roy d'Angleterre; mais je trouvai que c'en estoit jà fait, et qu'elle venoit d'estre achevée d'imprimer ici; et pource que j'en craingnois quelque recherche et inconvénient pour lui, il me monstra bon adveu et commandement du Roy d'Angleterre pour la faire : lequel, toutesfois, je me desfierois (comme je lui dis) estre suffisant de l'en garantir, au cas qu'on l'en voulust fascher.

Ce jour, comme je passois le temps à lire la Révision du Concile de Trente, que j'ay commencé à voir depuis peu, je suis tumbé en un passage, qui est au cinquiesme livre, chap. VIIe, *des Jésuistes* (p. 167), où il allègue de Bellarmin, en son IVe livre, chap. VIe, *de Romano Pontifice*, qu'il est probable et peut estre creu religieusement que le Pape ne peult pas errer comme Pape, mais que mesme il ne peult pas estre Hérétique, comme personne singulière, en croiant avec opiniastreté quelque fausseté contre la Foy. Ce que je n'ay peu presque croire (tant j'ay trouvé ceste maxime absurde, et comme hérétique) avoir esté escrite par Bellarmin, jusqu'à ce que je l'eusse vérifiée, sur l'heure, sur mon livre, au Chapitre VIe, *de Pontifice* : « *Ut est particularis quædam persona.* » Voici ses propres mots :

« *Probabile est pieque credi potest Summum Ponti-*
« *ficem non solum ut Pontificem errare non posse,*
« *sed etiam, ut particularem personam, hæreticum esse*

« *non posse, falsum aliquid contra fidem pertinaciter* « *credendo.* » (L. IVe, p. 984.)

Après cestui-ci, il en allègue un autre, autant ou plus estrange et blasphématoire, qui est des Jésuites, *in Censura Coloniensi*, folio 136, conceu en ces mots: «Si aucun examine la doctrine du Pape à la reigle de la parole de Dieu, et, voiant qu'elle est différente, il vient à lui contredire, qu'il soit exterminé à fer et à feu » (au même Chapitre, et en la mesme page 167).

Lequel passage dernier, pour n'avoir point ledit livre, je n'ay sceu encore vérifier, mais le ferai au plus tost, ou par emprunt, ou par achapt dudit livre.

Cependant, me remémorant ce que Barclaye, en la 2e partie de son *Euphormio* satyrique, escrit de la puissance des Papes, qu'il apelle *Gephyriens* (feuillet 21e) que *paulatim assuetarum gentium animi hos antistites deorum paulo infra numina adoraverunt, et omnia eos posse in Religionis parte fuit;* je trouve qu'il est aujourd'hui opiniastrement remis sus, maintenu et défendu par les Jésuistes, qui y nourissent et instruisent la jeunesse, et à pis encor, comme le mesme aucteur, fort gentiment et disertement, en ceste deuxiesme partie (feuillet 80), le note, et sous le mot d'*Acignani*, les en pinsse plaisamment, mais véritablement : *Ipsi pueri* (dit-il), *inter Acignanos enutriti, de Principibus audacissime loquuntur et divinam Sacerdotum majestatem adorant, sceptra subtilibus jocis violare non est nefas. Si quid in Gephyrum loquuntur, puerili supplicio et superum minis, velut ad inexpiabile facinus, docentur horrere. Ita imbuuntur juvenum mentes, et tenax disciplinarum,* etc. Et peu après : *Ita Respublica Sacrorum hominum florescit, et, per populos dissipata, nullo Principe minor est, et omnium vires exæquat.*



Le samedi 8e, ung nommé Cusin, qu'il y avoit plus de dix ou onze ans que je n'avois veu, mais lequel j'ay privément et dès longtemps congneu, premièrement Célestin, et après Ministre vers les Grisons (où il est demeuré), m'est venu voir et m'a donné ung petit livret nouveau, de M. Goulart : *De l'asseurance chrestienne et profane*, imprimé, in-16° longuet, par F. Le Fevre, Lionnois.

J'ay acheté, ce jour, un nouveau livre, imprimé à Londres, in-8°, fait par feu M. Barclaye, Escossois, père de Barclaye, auteur du *Satyricon d'Euphormio*, intitulé : *De potestate Papæ, an et quatenus in Reges et Principes seculares jus et imperium habeat.* Laquelle matière (qui occupe aujourd'hui la pluspart de nos Théologiens et Canonistes et s'agite sur tous les bancs de la Théologie, est traictée par lui en Catholique (comme il estoit), de façon toutesfois que, par fortes raisons et bonnes auctorités (prises mesmes de Bellarmin, contre lequel il est escrit, et le réfute, mais modestement, et avec toute louange et préface d'honneur), il despouille le Pape de toute puissance séculière et temporelle, principalement de celle qu'il prétend (directement ou indirectement) avoir sur les Rois et Princes de la terre ; soustenant qu'il n'en a, non plus qu'ils en ont sur la spirituelle, laquelle il laisse au Pape libre et entière, comme au Vicaire de S. Pierre. *Cujus antiquam et synceram pietatem* (dit son fils, en la 2e Partie de son *Satyricon*, feuillet 21e) *superstitio corrupit, ut traduceretur illa vis, quam in sideribus habet ad imperium terrarum.*

J'ay paié à Le Beys, pour ledit livre, relié en parchemin, dix-huit sols : qui est le prix qu'il a vendu, en ma présence, à M. Justel et un autre honneste homme qui estoit avec lui : lequel, encores qu'il soit cher, mérite d'estre toutesfois receuilli, au jugement des doctes, pour

en estre le traicté notable et bien faict, composé par ledit Barclaye, plus de trois ans avant sa mort (avenue depuis six mois ou environ), mais depuis peu seulement imprimé et mis en lumière.

J'ay acheté, ledit jour, de Hiérosme Drouart, deux nouveaux petits livrets, imprimés par lui, in-4°. L'un est un : *Onuphrii Pannini Veron. Fratr. Eremitæ Augustiniani, de episcopatibus titulis et diaconis Cardinalium, Liber*. (Petit traicté curieux, mais bon et utile.)

L'autre est un *Magistri Nicolai de Clamengiis, de lapsu et reparatione justitiæ* : bon docteur, qui florissoit l'an 1417, et, en ce temps de ténèbres, voioit cler, et affectoit fort la réformation de l'Eglise, pour laquelle, non moins hardiment que doctement, il a composé plusieurs traictés, dont j'en ay quelques-uns entre mes livres, fort notables, en aiant ramassé et recueilli tout ce que j'en ay peu trouver. Ces deux m'ont cousté huit sols.

Ce jour, fut enterré, à Paris, dans l'église St-Estienne du Mont, sa paroisse, le président Viole, avec grande pompe et solennité funèbre ; et telle presse du menu peuple à entrer dans l'église, qu'en passant, une planche sous le portail de ladite église, sous laquelle sont les fondemens qu'on raccoustre, venant à rompre, pour la trop grande multitude des personnes qui y passoient, en tua et blessa tout plain, aux despens de bras et jambes de quelques-uns, qui les y eurent rompus. Ledit Président mourut si soudainement, qu'on n'eust pas le loisir de venir à lui pour le secourir. Et lui trouva-l'on ung doigt dans sa bouche, qu'il y avoit mis, comme on présuppose, pour se faire vomir, lequel estoit transsi, et eust-on peine de l'en tirer.

Feu M. d'Aigremont, son frère, Conseiller en la

Grand Chambre, estoit mort aussi soudainement, rapporté du Palais malade en sa maison, expira sur le lit vert de sa salle, sans qu'on eust moien de le transporter en sa chambre. Ils estoient tous deux fort gras et replets : à quoi naturellement on a imputé leur mort.

Ses héritiers refusoient, de son estat, cent mil francs : somme qui semblera excessive à ceux qui ne connoissent pas bien encores la misérable corruption de ce siècle, et la vaine et ridicule ambition des hommes de ce temps, qui font monter toutes sortes d'estats si haut, qu'on en void croistre le prix à veue d'œil, non d'an en an, ni de mois en mois, mais de semaine en semaine et de jour en jour, avec une si vile et infame prostitution, qu'on n'en ouist jamais parler d'une semblable. Brief, le monde d'aujourd'hui n'est composé que de mangeurs et de mangés : en sorte qu'il vault mieux (dit-l'on) estre marteau qu'enclume. Les plus consciencieux (mais ils sont bien clair semés) y ajoutent ce mot : *pourveu que Dieu n'y soit point offensé.*

Le dernier estat de Conseiller en la Cour a esté vendu quarante six mil francs, encores que, pour ung qui y devient riche, il y en ait une douzaine qui se morfondent ; et que, pour connoistre ceux qui font leurs affaires, il en faille parler à leurs clercs, qui portent une partie de la dépense de la maison. D'où vient qu'entre les choses qui se vendent publiquement, il n'y a rien aujourd'hui tant à vendre (disoit Tacite de son temps, et à meilleur tiltre le pouvons dire du nostre), que la chiquanerie : laquelle Lipse, en son second des *Politiques,* apelle la vraie peste de l'Europe. Le plus grand remède à cela (mais nous en sommes bien loing) seroit qu'il n'y eust rien à vendre chez le maistre ; que rien n'y fust ouvert, pour aquérir faveur d'aucun ; et que Sa Majesté prist la

peine quelques fois d'entendre les causes et les parties : moiens proposés par ce grand politique Tacitus, en ses *Annales* et *Histoires,* qui ne s'effectueront en France que bien tard, voire possible, comme je croy, jamais.

Le lundi 10e, j'ay acheté, ung sol, deux Édits nouveaux, qu'on crioit, pour les survivances des offices de Secrétaires du Roy, Audianciers et Controlleurs des Chanceleries.

Le mardi 11e, mourust, à Paris, Madame Maspairaut, veufve de Maspairaut, Maistre des Requestes, laquelle, décédée sans enfans et sans testament, laissa de grands biens à M. Le Voix, son frère, Conseiller en la Grand-Chambre, qui en avoit assez d'ailleurs, et avec lequel, sinon depuis la mort de la mère, elle avoit tousjours esté en fort mauvais mesnage. Au reste, dame d'honneur et de grand esprit, mais qui, toute sa vie, avoit tellement craint la mort, que les seuls noms d'icelle la faisoient transsir d'horreur et d'apréhension, et toutesfois, quand elle en vinst là, Dieu lui fist ceste grace, au lieu de la craindre, de la recevoir et embrasser, comme l'entrée par elle en une meilleure vie plaine d'heur et de félicité : tellement, qu'après avoir reçu le S. Sacrement, elle enfanta une infinité de beaux et saints discours, plains de grande consolation et édification, qu'elle laissa pour preuve de sa foy et espérance, meilleurs et plus asseurés pour elle que les trente-trois mil escus d'argent comptant qu'elle a laissés à son frère, qui s'y asseurera plus toutesfois (ainsi qu'on estime) qu'à tous les beaux discours et promesses de l'Évangile. On la faisoit aagée de soixante et quinze ans.

Le mécredi 12e, fust mis en terre, à Paris, un Conseiller d'Église, nommé La Chittardie, lequel, bien que riche en bénéfices, fust néantmoins si piétrement et pau-

vrement enterré, qu'on disoit qu'il ne s'estoit pas trouvé un drap pour le couvrir. Il estoit de Poictou, tenu pour gentilhomme et, au reste, bon justicier. Il avoit esté mon rapporteur au procès que j'eus contre la veufve de Maupeou, pour la response de feu M. le Président du Gast.

Le vendredi 14e, j'ay acheté la Response faite par Coiffeteau à l'Apologie dernière de la Cène, du ministre Du Moulin, imprimée nouvellement ici, in-8°, par François Huby : plus farcy d'injures que de bonnes raisons; brief, d'une part et d'autre, ce sont esprits du peuple (que Tacite apelle), tout bouffis de mesdisances et propos insolens, mais qui n'ont rien autre chose que le bec, langues qui ne cessent, esprits qui ne bougent. Il m'a cousté, relié en parchemin, treize sols.

Ce jour, il estoit bruit, par tout Paris, d'un enfant né en Babilone, qu'on disoit estre l'Antechrist : duquel le Roy avoit eu advis par le Grand Maistre de Malte. Il estoit plus grand beaucoup que le commun des autres enfans, avoit des dents de chat. Au bout des huict jours qu'il avoit esté né, avoit parlé et dit choses merveilleuses; faisoit jà pleuvoir la manne du ciel, avec beaucoup d'autres signes et prodiges, et estoit suivi de beaucoup de peuple. Toutes ces fadèzes et faux bruits estoient creus de léger par la Commune, qui est prompte à recueillir et ramasser toutes nouvelles, surtout les fascheuses (dit Tacite), tenant tous rapports pour véritables et asseurées choses. Cicéron, en son Plaidoier pour Roscius, dit que le peuple juge de plusieurs choses légèrement, par opinion, de peu selon vérité.

On tient que le bransle fust donné à ceste fausse nouvelle, sur le bruit qui couroit que, le dimanche d'après, se devoit vendre à Charanton l'Apologie du Roy d'An-

gleterre, en françois, qui apelle le Pape l'*Antechrist.*

Le dimanche 16e de ce mois, mourust, en sa maison, à Paris, M. du Laurens, premier médecin du Roy, aagé (ainsi qu'on disoit) de quarante-huict à cinquante ans, et lorsqu'on pensoit qu'il se deust bien porter, les médecins le tenant tous hors de danger. On disoit (et ne sçay s'ils n'estoient point aucteurs de ce bruit) qu'il s'estoit tué lui-mesme, par une médecine qu'il avoit prise, contre leur avis, et laquelle il s'estoit ordonnée. Il fust fort regretté, aiant la réputation d'homme de bien et bon médecin (qui est un grand mot), car on leur applique à tous aujourd'hui le dire de Diogènes à un mauvais luicteur qui s'estoit fait médecin : « Courage! (lui dit-il) tu mettras à ceste heure en terre ceux qui t'y ont mis autresfois. » On contoit qu'à l'heure mesme que ce bonhomme vinst à rendre son esprit à Dieu, sa femme, qui estoit dans une autre chambre, fort malade, aiant près d'elle M. son père (qui estoit bien averti de l'extrémité où estoit son gendre, et non pas sa fille, qui le tenoit comme pour guari), fust saisie d'une si vive fantazie et forte apréhension, qu'elle commença à s'escrier qu'ung oiseau lui becquetoit tout le corps, et falust, pour la lui oster, que son père fist semblant de l'avoir trouvé et lui persuadast de l'avoir chassé, ce qu'il fist enfin, mais avec grand'peine. Mais ce conte (que j'avois ici escrit, sur les rapports tous communs qui s'en faisoient) a depuis esté vérifié menterie, par ceulx qui lui assistoient, auxquels aiant voulu parler pour m'en esclaircir, m'ont dit et asseuré qu'à la vérité ceste bonne Damoiselle, estant au lit malade, et accouchée depuis huict jours, la nuict dont son mari mourust, le matin, estoit entrée en fraieur et apréhension, et avoit songé qu'elle le voioit mort, sur ce qu'on lui avoit dit, le

soir, qu'il avoit son accès plus fort que de coustume, et que, le matin venu, aiant senti du benjoint qu'on brusloit, s'estoit si bien persuadée qu'il estoit mort (comme la vérité estoit telle), qu'estant entrée comme en un désespoir, et se voulant lever hors de son lit, priant tout le monde, mesmes son père, qui l'estoit venu voir dès le grand matin, de ne lui point céler, on avoit trouvé enfin que c'estoit le meilleur de lui dire, comme on avoit fait : qui lui fust une triste nouvelle, et à son père aussi, auquel l'ennui osta la parole et le moien de pouvoir consoler sa fille, faisant perte, en cest homme, de tout le support et avancement qu'il pouvoit jamais espérer du monde, et sa fille (outre l'amitié d'un mari, qui estoit des plus grandes) y perdant, tous les ans, quinze mil livres de rente.

C'estoit le quatriesme de ses premiers médecins, que Sa Majesté avoit mis en terre, depuis son avénement à la couronne. Le cinquiesme, selon le bruit commun de la Cour, il le prenoit à Gien, et se nommoit Petit, homme très-habile en son art et riche, mais mauvais courtizan, comme celui qui affectoit du tout la liberté : qui estoit la cause qu'on se desfioit qu'il voulust accepter l'honneur de ceste charge, au préjudice d'icelle. Feu M. de la Rivière, cognoissant sa suffisance, l'avoit nommé au Roy pour succéder en sa place, avec du Laurens et Milon, médecin de Poictiers, car c'estoient les trois médecins qu'il avoit jugés les plus dignes et les plus propres pour bien gouverner et panser Sa Majesté, à laquelle il l'avoit dit, après en avoir receu commandement exprès de sa bouche.

Ce jour, un nommé Boisseau, natif de Xaintonge, demeurant à La Rochelle, que j'avois congneu dès longtemps à Paris, où il m'avoit esté recommandé par beau-

coup d'honnestes hommes, tant pour sa probité que pour la beauté de son esprit, et auquel estant desnué de moiens, comme sont volontiers telles gens, j'avois aidé et secouru sa nécessité de ce que j'avois peu, m'est venu voir et m'a donné un pourtrait de M. Desparnon, tiré de sa main, le mieux fait et plus ressemblant que j'aie veu, et sur le front duquel il me sembloit voir la patience et la prudence dont il avoit fait provision pour durer en Cour. Pouvant dire, au regard de la première, comme ce vieux routier, lequel, enquis comme il avoit peu vieillir au service des grands (cela estant chose très rare) : « En souffrant injure (dit-il) et disant grand merci »; et, pour l'autre, s'estant tenu si bien clos et couvert, qu'encores que la fraude règne en la Cour des grands rois (comme dit Sénèque, en son *Hippolyte*), néantmoins, par sa dextérité et prudence, il s'estoit dépestré des pièges qu'on lui avoit tendus de tous costés. De moy, j'admire et admirerai tousjours la sage pourvoiance de ce seingneur en la conduitte de sa fortune, la plus belle et heureuse qui se puisse remarquer de nostre temps.

Il y avoit vingt-cinq ans que je n'avois veu ledit Boisseau, lequel je ne voulus refuser de son présent, pource que je le trouvai tout remonté; aiant fait de delà sa fortune (encores que ce ne fust celle de M. Desparnon), et aussi que ledit pourtrait, estant très bien fait, me revenoit et agréoit fort.

Le lundi 17ᵉ, Mᵉ M. m'a apporté, de Charanton, ung petit livret du ministre Du Moulin, qu'on y vendoit dimanche, fort joli et bien fait, intitulé : *Héraclite, ou De la vanité et misère de la vie humaine*. Duquel il me dit avoir paié six sols, relié en parchemin, que je lui ay rendus, encores qu'il n'en deust valoir plus de quatre.

Ce jour, Tourval me vinst voir, et amena quant et lui le ministre de l'Ambassadeur d'Angleterre, avec ung jeune gentilhomme anglois, desquels il m'avoit parlé dès longtemps et fait prier de voir mon Estude et Cabinet, que je leur montrai, et à la veue desquels ils ne proufitèrent gueres, non plus que moy. Au sortir de là, nous allasmes voir Du Monstier, estant solicité dès longtemps, par Tourval, de ceste veue; qui m'en faisoit cas et estat, comme du prime homme du monde, le plus curieux, et qui avoit les plus belles et rares choses : ce que je n'ai point trouvé, soit que je me commence fort à saouler depuis peu de telles vanités et folies, desquelles la monstre m'est aujourd'hui autant ennuieuse, comme elle m'a esté autresfois plaisante et agréable, soit que le meilleur de ce qu'il a et le plus singulier nous ait esté caché (comme il se peult bien faire).

Il nous a fait voir des Craions de sa main, de toutes sortes (auxquels il a le bruit d'exceller, par dessus tous ceux de son art), dont il y en a de très bien faits et fort ressemblans, et d'autres très mal, comme celui de M. le Président de Thou et de Casaubon. Je trouve celui du P. Forget bien fait, ce qu'il ne trouve pas, lui, et l'apelle *le Juif,* pource qu'il ne lui a rien donné.

Il a beaucoup de raretés des Indes et du Canada, et de la Chine aussi : desquelles il nous en monstra quantité, principalement d'insectes, de poissons et d'oiseaux, entr'autres ung petit oiseau du Canada, qu'il apelle *Menidon*, très-beau, ressemblant à nostre rossignol, et qu'on dit faire plus de bruit, de chant et de mélodie, lui seul, que ne feroient tous les nostres ensemble. Il nous en monstra ung autre estrange, qui a le bec fait comme deux cousteaux, et quelques formes d'animaux terrestres et aquatiques, qui ne se trouvent point (ainsi qu'il dit)

dans Gesnerus, ce que j'aime mieux croire que d'y aller voir. Quant aux petits livrets et recueils curieux de ce temps (dont Tourval m'avoit fait feste), je n'ay rien veu, sur son billet que m'a monstré et par dessus lequel j'ay passé la veue, que de bien commun et que je n'aye (voire dix fois davantage), me réservant à parler de ses particuliers escrits à la main (dont on m'a fait cas), mès que je les aye veus, et desquels je ne le presseray guères, pour avoir remarqué en cest homme (si je ne me trompe) une grande promptitude et vivacité d'esprit, mais porté du tout à la vanité et mesdisance, et vide de la crainte de Dieu, qui n'est pas ce que je cherche, parce que, cestui-là estant dehors, je ne fais point d'estat de tout le demeurant.

Le mardi 18e, Tourval m'a presté *Tortura Torti,* qui est ung nouveau livre, imprimé à Londres, in-4°, pour response à l'escrit du Cardinal Bellarmin, desguisé sous ce nom de *Tortus,* qu'il a publié contre l'Apologie du Roy d'Angleterre, *pro juramento fidelitatis;* lequel, imprimé à Colongne, in-8°, je trouvai hier en l'Université, et l'achetai 6 sols.

Ledit Tourval m'a promis de me laisser et donner son *Tortura Torti,* lorsqu'il ira en Angleterre, qui sera dans un mois au plus tard, avec l'*Apologie latine du Roy d'Angleterre,* imprimée en mesme volume, in-4°. Lesquels deux l'on ne peut recouvrir encores ici; et moy, moiennant qu'il me tienne promesse, lui ay promis l'*Amphitheatrum honoris* des Jésuistes (dont j'en ay deux), avec quelques poésies folastres tirées de mes manuscripts. Ces beaux escrits, qui ne sont pour la pluspart que fadèzes et *plaustra convitiorum,* et qui, toutefois, sont les bons livres du siècle et les mieux receus, monstrent je ne sçai quellë fatale démangeaison d'esprits de ce temps,

auquel (comme dit Sénèque en ses Épistres) tous aiment mieux disputer que se réformer.

Le mécredi 19e, le Père Du Brueil m'a presté, de ses livres, *Peregrinatio sancti Bernardi de Breidenbach,* relié en parchemin, in-folio, et imprimé à Mogunce, l'an 1486 (il y a six vingt trois ans), au mois de febvrier. Je le lui avois envoié demander, tant pour l'ancienneté que pour n'avoir jamais veu ni ouï parler dudit livre, lequel j'ay trouvé estre une happelourde et pur fatras, que je lui rapportai moi-mesmes le lendemain, n'en sachant que faire.

Il m'en a presté ung autre, qu'il estime beaucoup (et non moy), intitulé : *Vitæ SS. Benedicti, Bernardi et Francisci*, relié en veau noir, vert sur trenche, in-folio, grand papier, imprimé à Romme l'an 1578, et enrichi de très-belles figures (que j'estime plus que tout le reste, qui est proprement du gibier d'un moine oisif et contemplatif). Lequel aussi je lui ay rendu. « *Religio laudabilis,* dit fort bien Lipse en son *Monita politica*, « chap. 3, *sed sita velut inter duos scopulos*, *Superstitionem et Impietatem,* » lesquels deux il faut éviter tant qu'on pourra.

De moy, je fais plus d'estat de la suivante drollerie, que ce bon moine m'a envoiée escrite de sa main, par mon homme (qu'il m'avoit promise, selon les propos que nous en avions eus ensemble), que de tous les contes de son livre.

Elle est telle :

« Messire Guillaume Briçonnet, Cardinal du tiltre de
3 « sainte Pudentiane, archevesque de Rheims et evesque de S. Malo, prist possession de l'abbaye de « S.-Germain-des-Prés, en l'an 1504, le 10 febvrier.

« Or, en la nef de l'église d'icelle abbaye, du costé de

« septentrion, il y avoit une grande statue érigée, que
« l'on appeloit communément l'idole de S. Germain. En
« l'an 1505, les bazochiens, voulans faire leurs monstres,
« trouvèrent moien d'avoir le froc de l'un des moines de
« S.-Germain, sur lequel ils en firent tailler et faire plu-
« sieurs, pour en vestir une bande de leurs clercs, au mi-
« lieu de laquelle, en allant par les rues, estoit portée
« une grande idole, faite à la ressemblance de celle dudit
« S. Germain. Quand ils furent en la cour du Palais,
« deux bazochiens, qui tenoient deux grosses pièces de
« lard, commencèrent à gresser ceste idole par les cos-
« tés, et interrogés pourquoi ils faisoient cela, respon-
« dirent que l'idole estoit malade; et demandant de
« quelle maladie, ils dirent qu'elle avoit mal aux reins,
« signifians, par une allusion, que l'abbé de S.-Germain
« estoit evesque de S. Malo et archevesque de Rheims.»

Ce mesme moine m'a conté que ledit Briçonnet, célébrant un jour la messe, que deux de ses enfans lui aidoient à dire, comme il fut venu au *Dominus vobiscum*, se retournant vers eux et les regardant : « *Dominus vobiscum*, mes enfans (va-il dire tout haut). — *Et cum spiritu tuo*, mon père (lui répondirent-ils). »

Le mécredi 19ᵉ, à midi, mourut, en la maison de feu M. l'advocat Duret, une de nos nouvelles voisines, nommée Madame Douaile, femme d'un nommé Douaile, petit partizan qu'on tenoit riche de quarante ou cinquante mil escus, lesquels il n'eust gangné si aisément, ni en si peu de temps, au mestier de feu son père, qui estoit un tailleur, demeurant sur le Pont St-Michel, à Paris. Ceste femme estoit belle, grande, forte et vigoureuse, et néantmoins mourut en l'aage de vingt quatre ans, regrettée de ses voisins et de tous ceux et celles qui l'ont congneue, pour sa naturelle bonté et sagesse. On imputoit la cause

naturelle de sa mort à dix-huit pierres fort pointues qu'on lui trouva dans le corps, quand elle fut ouverte, et l'avance de ses jours, de sept ou huit ans, possible, plus ou moins, à la suffisance des médecins, qui, en dix semaines, l'avoient saingnée trente fois, et tiré quatre-vingt dix palettes de sang. Mais quoy? Ce sont médecins, qui ont cest heur (dit Nicoclès), que le soleil esclaire leurs bons succès et la terre couvre leurs fautes.

Le jeudi 20[e], le Père Du Brueil m'a presté *Historia miscella P. Diaconi*, imprimée in-8°, à Basle, l'an 1569, reliée en veau noir : bonne histoire, et de laquelle Baronius, en son neuviesme tome des *Annales*, sous l'an du Christ 719 (pag. 26), faict aucteur Théophanes. *Theophanes* (dit-il) *græce scripsit Historiam illam quæ inscribitur* MISCELLA, *et sub titulo Pauli Diaconi falso circumfertur*. Il m'a aussi presté le livre St Thomas : *De regimine principum*, relié en parchemin, in-folio, avec des *Politiques* d'Aristote, imprimé par les Junctes à Venise, 1568. Lequel livre *de Regimine*, Bellarmin ne croit pas estre de St Thomas, et en allègue des raisons, en son Livre V[e] : *De Romano Pontifice,* chap. v[e]). — J'ay tout rendu audit Du Brueil, ce mardi, 1[er] septembre.

J'ay presté audit Du Brueil, dudit jour, mes *Annales d'Anjou,* reliées en parchemin, in-folio, qui ne se trouvent plus, imprimées à Angers, l'an 1529, il y a 80 ans. Qui me l'a renvoié, la veille de Noël de l'an présent 1609.

Ce jour, fust mise en terre, à Paris, Madamoiselle de Choisi, jeune femme et honneste, mariée à Choisi, Secrétaire du Roy, et de mes bons amis.

Ce jour, ung mien ami, de la paroisse de Charenton, me fist acheter l'*Oraison funèbre sur le trespas du feu Duc de Lorraine*, imprimée au Pont-à-Mousson, l'an

passé 1608, faite par un Jésuiste nommé Léonard Perin, dans laquelle il me dit que j'y verrois plusieurs choses pour la Maison de Lorraine contre celle de France, qui sentoient encores bien la Ligue. Ce que je creus aisément, à cause du nom de l'aucteur, que j'ay, avec ses compagnons, fort suspect sur ceste matière. Et en donnai, d'un, six sols.

Mais, après avoir leu d'un bout à l'autre, je trouvai que ce n'estoit pas grand cas que tout cela et que ce qui y est fort peu de chose pour un Jésuiste, voire que ceux de ceste Société en ont depuis peu bien dit et escrit d'autres, et en escrivent encore tous les jours, dont ils n'en sont ne blasmés ne repris. J'en ay cotté toutesfois quelques traits vraiment gaillards et jésuistiques. L'un, en la page 13ᵉ, où, parlant de l'ancienneté de la noblesse de ceste Maison, il la fait remonter jusques aux Alberon et Pharamon. L'autre, en la page 17ᵉ, où il fait un beau discours de leur dévotion, afin que nous entendions, dit-il, combien Dieu se plaist ès croix de Lorraine. Le troisiesme est en la page 47ᵉ, où il fait une comparaison excellente du duc de Lorraine avec le roy David. Il y a quelques autres saillies, mais peu à l'honneur de ceste sainte race de Charlemagne.

M. de Beringuan en devoit faire voir hier un au Roy, aiant eu commandement depuis peu de Sa Majesté de lui recouvrir tout ce qui se feroit de nouveau à Paris, bon ou mauvais, et que rien ne lui eschappast, s'il pouvoit; principalement, pour le regard des Jésuistes, qu'il désiroit de voir tout ce qui s'en feroit et pour et contre. Ledit sieur Beringuan l'a conté, ces jours passés, à un mien ami.

On m'a donné, ce jour, une vraie bagatelle, nouvellement imprimée in-16°, par Toussaints du Bray, intitu-



lée : *Question roiale,* et a esté Tourval qui m'en a fait le présent, qui n'est pas grand. J'ay acheté aussi trois *Discours,* nouvellement imprimés, de feu P. Brisson, qui ne sont pas mauvais. Et m'ont cousté deux sols.

Le vendredi 21e, le père Du Brueil m'a envoié le Testament, qu'il m'avoit promis, fait en l'an 1533 par le Révérend Père Guillaume Briçonnet, évesque de Meaux, et abbé de S.-Germain-des-Prés; par lequel, entre autres particularités y contenues, y en a une du legs qu'il fait à Dieu (c'est-à-dire aux pauvres) de tous et chacuns ses biens : suppliant Dieu d'en estre content, l'avoir pour agréable, et lui donner abolition de compte. Et une autre notable (à fin d'oster le soubçon, ce semble, qu'on a eu autresfois de lui, qu'il fust Hérétique Luthérien, comme Besze, en son *Histoire ecclésiastique,* imprimée à Genève, in-8°, en trois volumes, l'a laissé par escrit, et plusieurs autres l'ont ainsi pensé), de douze cens basses messes, qu'il veult et ordonne, le plus tost après son trespas que faire se pourra, estre dites et célébrées ès Religions Réformées, tant à Meaux qu'à Paris, en deux, trois ou quatre jours, selon l'opportunité, avec la fondation de plusieurs Obits. J'ay baillé à copier ledit Testament, dacté du 21e janvier 1533, à François De Lestoille. Et contient deux ou trois feuillets d'escriture serrée à la main.

Ledit Père Du Brueil m'a presté, ce jour, son *Incognitus in Psalmos*, relié à l'antique (mais fort bien et proprement), imprimé à Complute en Espagne, in-folio, l'an 1524, d'une belle lettre et beaucoup plus correct que ceux qu'on a imprimés depuis. — Je lui ay rendu, le 3e décembre.

Cest aucteur incongneu est un Aiguianus Bononiensis, qui, selon Trithème, florissoit l'an 1381 et estoit général

de l'ordre des Carmes, qui en ont un manuscript soubs ce nom dans leur bibliothèque de Paris. Le Cardinal Burgensis le fist imprimer. Aucteur excellent.

J'ay donné, ce jour, audit Du Brueil un *Capistranus, e Minorum Observantium familia, de universali Judicio, Antichristo et Bello spirituali,* imprimé à Venise, in-16° longuet, l'an 1578, relié en marroquin violet, fait curieusement, lequel ne se trouve point et est des plus contemplatifs et dévots (qu'on apelle en ce temps), et pourtant mieux convenant à la profession d'un moine qu'à la mienne.

M. de la Violette, médecin du Roy, homme docte et qui, en son art, a excellé en beaucoup de belles cures, mourust, ce jour, à Paris, en sa maison de la rue Dauphin, à quatre heures du matin, et fust enterré, à sept heures du soir, au cimetière S.-Père, selon la Religion, de laquelle il estoit.

Il estoit aagé de soixante ans seulement, et mourust d'un schirre, qui est une dureté d'estomach, pesant dessous, comme une pierre qui trouble et empesche toute la digestion.

Le samedi 22e, M. Guittart m'a donné une nouvelle coiionnerie et amuse-badaut, qui couroit ici, sur la naissance de l'Antechrist en Babilone, que ledit Guittard avoit traduite, par plaisir et mot pour mot, d'italien en françois. On disoit que ceste nouvelle (au bayie) venoit du Grand Maistre de Malte, auquel son ambassadeur qu'il a en Babilone (où jamais il n'en eust, et par où se descouvre la pipperie toute manifeste) avoit donné avis de ceste prodigieuse naissance, et lui, tout aussi tost à Sa Majesté. Il contenoit une page d'escriture à la main.

Nath. Taylor, ministre de M. l'Ambassadeur d'Angleterre, m'a envoié, ce jour, par ung des pages dudit



Ambassadeur, ung *Consilium delectorum Cardinalium*, etc., *de emendanda Ecclesia*, réimprimé nouvellement à Londres, in-16°, mais avec ceste adjonction qui leur est ordinaire, et qui vaudroit mieux (à mon jugement) teue que dite. *Libellus vere aureus* (mect-il au commencement pour enseigne), *ante annos* 70, *in Concilio Tridentino primum editus, deinde, Romani Antichristi tyrannico jussu injuste suppressus.*

Et combien que j'aye ledit livre quelque part, en mon Estude, imprimé, il y a longtemps, in-4° (si je ne me trompe), si est-ce que je n'ay laissé d'avoir ce petit présent pour agréable et plus la lettre suivante qu'il m'en escrit, vraiement chrestienne, modeste et élégante.

Vir doctissime, quod me peregrinum ignotumque, ad te non ita pridem venientem, tam humaniter excepisti, id non magis innatæ gallicis moribus comitati, quam tuæ, venerande senex, candori benignitatique ascribo, neque possem certe dissimulare me majorem ex consuetudine tua, quam ex instructissima illa, quam habes, librorum suppellectili, voluptatem cœpisse; præsertim cum te, non factioni, sed veritati studentem, et non magis fidem in Ecclesia antiqua quam antiquos mores requirentem viderem, conscium scilicet, fidem sine factis esse mortuam. Id adeo sese habere perspexi ex diligenti illa tua auctorum eorum disquisitione, qui Romanæ Ecclesiæ reformationem, diversis ab hinc temporibus, sed spiritu uno et consensu, desiderarunt. Inter quos tamen, quia parvuli hujus (quem ad te mitto) libelluli nomen me non memini audivisse, puto non ingratam ejus tibi lectionem futuram. Tu, Domine, illum eo, quo me dudum excepisti, vultu accipies, et, ut gratitudinis debitæ tibi non partem, sed signum, sed testimonium. Sicque hoc facto, ex amico, tibi reddes illum amiciorem, qui jam est, seque futurum profitetur tibi devinctissimum. NAT. TAYLOR.

Il y a, au premier feuillet de ce petit libelle, un Avis au Lecteur, digne de remarque, qui dit, en ces mots, que : *Libellus iste ad verbum extat in tomo* 3° *Concil. edit. per Crœb., editionis Colon.* 1551, *et que in omnibus aliis editionibus Pontificiorum furto et fraude*



desideratur. Ce que je désire fort de vérifier sur les exemplaires de ceste année, car, aiant regardé aux miens tout à l'heure, qui sont bien de Colongne, mais de l'an 1567, n'y ay rien trouvé.

Ledit jour, estant en l'Université, je rencontrai de hazard un vieil livre de dévotion, que j'avois autresfois cherché, imprimé à Rouen, in-4°, sans dacte ni aucteur, intitulé : *L'Art de bien vivre et bien mourir*, livre superstitieux, rempli de contes plus plaisans qu'édificatifs et où il y a plus à rire qu'à pleurer.

De ceste qualité est le suivant, contenu au chapitre III de la Salutation angélique, sur le bien qui nous revient de prier et honorer la Vierge. « La femme d'un homme adultère (dit-il) prioit et requéroit, tous les jours, la Vierge Marie, en l'église, qu'elle la voulust venger d'une publique adultère qui lui avoit osté et abusé son mari. Et, un jour, ainsi qu'elle faisoit sa prière, la Vierge sacrée s'apparut à elle, en lui disant : « Comment pourrois-je te venger de ceste femme, ne lui faire mal ? car il n'est journée quelconque, qu'elle ne s'agenouille cent fois à l'honneur de moy et qu'elle ne die cent *Ave Maria* à l'honneur de moy ? A ceste cause, je ne lui puis ni ne dois mal faire. » Et, au mesme chapitre, sur la fin d'un paillart qui saluoit tous les jours la Vierge sacrée d'un *Ave Maria*, auquel, ainsi qu'il faisoit ses pilleries, dit-il, on lui coupa la teste, mais ladite teste ne perdit point la parole, jusques à ce qu'elle se fust entièrement confessée de tous ses pecchés.

Sur le Spirituel nourrissement de l'Ame, il fait un conte, d'un mondain, duquel le corps fut apporté à l'église, devant le Crucifix, et que le Curé et autres Clercs voulurent commencer l'Office des Trespassés et chanter auprès du corps, « l'Image du Crucifix se print à tirer ses

deux bras de la Croix et à estouper ses oreilles de ses doigts, devant tout le peuple. De quoi, la multitude du peuple, qui là estoit, fut grandement esmerveillée et demandèrent au Curé que ce pouvoit estre à dire? Et le Curé leur dit : « Certes, vous devez sçavoir que l'Image du Rédempteur nous veut donner à entendre que l'âme de ce malheureux homme, duquel le corps est ici présent, est entre les mains des Diables; car, tout ainsi que le pauvre malheureux, lui estant naguères en ce monde, estoupoit ses oreilles quand il oïoit prescher la parole de Dieu et s'en alloit hors l'église en contemnant et desprisant, de quoy je l'ay plusieurs fois argué et réprimé, et pareillement Dieu clost maintenant ses oreilles, afin qu'il n'oye les prières que nous lui faisons pour l'ame de lui. Et pourtant, je vous défens à tous, que vous ne priiez plus Dieu pour lui. » Et tantost ils cessèrent leurs oraisons, pource qu'on ne doit prier pour les damnés, *quia in inferno nulla est redemptio.* Et lors, prindrent le corps et l'enterrèrent en un champ, hors du lieu saint. »

Au traicté des Peines du Purgatoire et d'Enfer, contenues en ce beau livre, enrichi de figures horribles et épouvantables de toutes sortes de monstres et diables, qui y sont représentés, tant en l'un qu'en l'autre (avec tous les fers, crocs, outils, tenailles et instrumens diaboliques, dont on use de par delà, pour entretenir et atizer ces deux feux), il y a des contes à dormir debout; lesquels il vaut mieux laisser là que prendre la peine de les escrire, comme j'ay fait, ou les lire, y aiant perdu trois heures de temps, dans l'Abbaye S.-Germain-des-Prés, où je me proumeine et exerce souvent, pource qu'il n'y a rien (pour parler avec Lipse, *Monit. Politicor.*, l. I, cap. 1) *quod mihi magis vitam et vigorem sustineat quam exercitatio et motus.*

Estant prest de serrer mon livre, pour l'inscrire après au pacquet des Traictés superstitieux, je me suis souvenu de deux passages gaillards, que j'ai lus au Traicté des Peines de Purgatoire. L'un, d'un bon frère, qui, en estant revenu, se plaignoit à un autre sien frère, de ce qu'il avoit esté grandement tourmenté et affligé en Purgatoire, pour avoir beu du vin pur sans eau, afin qu'il peust mieux dormir; et d'un autre, qui fut sept jours en Purgatoire, pour avoir dit quelques paroles oiseuses, par forme de récréation. Auquel j'ay pensé ajouster celui qui demeura sept ans en Purgatoire pour avoir tué une puce de sang-froid. Ce beau livre, dont je me suis servi, au lieu de mes cappes qu'on avoit, ce jour, oublié à me mettre pour le soulagement de ma rate, m'a cousté, relié en parchemin, 15 sous.

Ce samedi 25e, a esté roué, en place de Grève, à Paris, un homme qui avoit perpétré et commis un malheureux assassinat.

Le dimanche 24e, I. P. m'a donné de son impression, in-8°, une Nouvelle Orthographe françoise, faite par un gentilhomme de Valonnes, en Normandie, nommé Poisson. En telles matières, *usus populo relinquendus*, *scientia nobis reservanda est* (dit Quintilien).

Ce mardi 25e du mois, jour saint Loys, je me suis mis à extraire, par plaisir, quelques gentillesses et rencontres ænigmatiques fort à propos de la Deuxiesme partie du *Satyricon* de Barclaye, que M. Justel (après me l'avoir donné) me presta seulement, le premier de ce mois, m'estant excusé de le rendre, à lui ou à un autre, jusques à son retour de Rouen, qui ne sera plus tost que la moictié ou fin du mois qui vient.

J'ay mis l'interprétation des mots à la marge, sans

laquelle il seroit malaisé de l'entendre, que j'ay tirée de la Clef escripte sur mon autre Registre.

Il y a, au feuillet 18, une gentille description de la ville de Venise (sous le nom de *Marcia*) et de sa situation. *Marcia* (dit-il) *in effusis paludibus collocata, qua Ociosum Mare torpenti licentia destagnat,* etc. — Mais encore une plus gentille, au feuillet suivant, de ces Messers de Venise, allans au marché et en apportans leurs provisions dans la manche de leurs grandes robbes, avec leurs bonnets de demie crouste de pasté, sur leur teste : qui mérite d'estre escrite, et que j'ay extraite de mot pour mot :

Sed cum in medio Foro (*dit-il*), novus hospes, ambularem oculosque ad publicam pulchritudinem sustulissem, forte quidam, in pessima veste, caputque dimidiato orbe humiliter tectus, in me, incuriosius vagantem, superbissimo ictu offendit. Ego tanquam de altissimo excitor somno, contemplatusque vilem habitum, non sustinui decedere præcipienti. At ille, ut dextera ovillæ frustum tenebat, fortissime in oculos nihil tale cogitantis impegit. — Perturbatus et præter commune injuriæ dedecus, perfusus quoque verecundia, quod indignum certamen mihi cum coquo judicarem, repente multitudine incingor, interrogatusque num in ea civitate habitassem, postquam me externum confirmavi, gravioribus quidem pœnis ereptus sum; cæterum severitate verborum non perfunctorie castigatus. Ille autem, non modico fastu ovillam suam quatiens, per adorantem populum vagus, tandem olus etiam mercatus, implevit laciniam vestis, seque in scapham conjecit, quam in proximo religaverant nautæ. Ego me in diversorium, turbatissima mente, recepi, stabulique dominum rogavi, num in illa civitate præfecti culinarum imperarent? Agnito ille errore, intemperanter risit. Et quem inter abjectissimos numeras, inquit, ab origine pene ipsos Deos recenset. Nam hic genus optimates profitentur non stipatorum agminibus aut habitu ad novitatem mollis elegantiæ correcto, sed secularium vestium constantia, ut tales agnoscamus, quales ipsi majores in imaginibus ostendunt. Adeo consuetudini apud illos est reverentia; nec si bellis attrivissent orbis opes, aut triumphos invenirent ad luxum, aut manipulare fœnum in aquilam mutarent. Cæterum videbis macella pererrantes; neque illa ad

quæ stomachus connivebit pudor est ad penates nobilissima manu deferre. Et his moribus nostri quidem nobiles nomen libertatis indiderunt. Sed externi rusticitatem horridæ vetustatis vel ignobilis negotiationis vestigia lepidissimis jocis infamant.

Il y a, au feuillet 27, une belle description et louange de l'Or, en ces vers :

Auri triumphum, quisquis es, canat vates!
Auri triumphum dicimus! Veni, pauper,
Tuumque adora numen, et feras votum.

Auro nec arces, nec minis ferox miles
Indomitus esse, pene nec potest virtus.
Dat corda timidis, atque turpibus formam,
Scientiasque rudibus, et novis gentem!
Quis dignitates aureas habet pauper?
Quis dives aut est stultus, aut timet leges?
Aurum profanum est; in sacris tamen lucet,
Aurumque Superos placat, ac emit Cœlum.
Hæc robora auri fortè si prius scisti,
Nunc aliquid istis majus audias rebus :
Aurum hunc Pedonem, quem meus liber ridet,
Aurum hunc Pedonem reddidit mihi gratum.

Aux feuillets 31 et 32, parlant de son arrivée à Paris et du Roy :

Tandem (*dit-il*) in urbis confinia perveneram, ubi Protagonem (*le Roi*) et fortunam habitare constabat. Ilium (*Paris*) appellatur.

Et, peu après, parlant de Paris :

Cæterum, quibus artibus in hac urbe honor sit, haud facile dixerim : quoniam omnium virtus ad magnæ fortunæ libidinem examinatur.— *Et après* : Olim quidem litteris avidissime delectata est, et elegantis libelli aut ingeniosi carminis acumen ingentes divitias emebat. Sed posteaquam artem præstantissimam mystarum vilitas et frequentia dejecit, primum ipsa Musarum pulchritudo fortunæ sordescere cœpit, deinde in contumeliam verti ; ut jam nihil indignius putetur, quam isti carmen pro donario appendisse.

Aux feuillets 33 et 34, parlant de M. de Sully, de son

avancement, faveur, crédit, fortune et autorité, et des autres conseillers de Sa Majesté, bien venus et voulus de lui :

Omnium potentissimus (*dit-il*) ex severitate nomen invenit, et Doromisus (*de Sully*) appellatur. Hic est qui primus eorum nomina ad Protagonem refert, quos Fortuna respexit. Sed supercilium suum durissima arte effingit, ipsique Fortunæ audet irasci, si quando benignius supplicantibus indulget. Et tamen illius Deæ beneficio in eum gradum conscendit, in quo positum Eleutheria (*la France*) et se ipse forsan miratur.

Belle description de la fortune du s^{r} Doromise, et du rapport de ses mœurs à celles du Roy.

Nam in privatas spes adolevit, et aliquando Fortunæ templum ingressus, nescio qua Deæ benevolentia ad Protagonem traductus est, mox similitudine morum conciliatus, cum solertissimus homo ita cupiditates torqueret, ut omnino videretur iisdem sideribus conceptus. Itaque rei familiaris præfectus est, vir ingentis naturæ, et quem, si me digno pretio emeret, contra invidorum argumenta in Cœlum meritissima prædicatione levarem.

Illius potentiam Torrentius (*Bruslart*), et Neapolitanus (*Neufville-Villeroy*), Janicularis (*le Prés. Janin*) quoque, ac cursor (*La Varanne*), aliis rationibus proxime consequuntur. Nam Longinius (*Bellièvre*) nuper expectatæ morti concessit; et jampridem emortua senectute languescens molestum negotiorum et dignitatis oderat nomen. — ***Et après :*** Sed nullus ad Doromisi potentiam accedit; et si, Hospes, hic ad fortunam festinas, noli opes expectare, nisi te ille primus ad Protagonem hujus Deæ imperio deducet.

Au feuillet 35, respondant à celui qui l'avoit osé interroger sur la vie et mœurs du Roy (qu'il apelle *Protagon*) :

O mi hospes, inquit, scias me ad hanc ætatem sine parricidio vixisse. Quid seris criminibus pervertis innocentiam meam? Nescis quantum flagitium admittant qui de Protagonis moribus quærunt? Jovis quidem cerebrum et Regis, ut audio, Persarum proverbium conjungit, et passim quos familiaritas Deorum extulerat ad vaticinia, iis quoque secures parebant. Nulla tamen secula Protagonis genium æquarunt, nec ille Fortunæ tantum, sed virtuti legem imponit. Quicquid ipse facit aut cogitat, Eleu-

theriani (***nous***, ***François***) adoramus ; nec quemquam similiorem Numinibus ad nos fata transmiserunt. Tu Deos comprecare, et in Protagone Deorum potentiam et Cœli imaginem reverere.

Au feuillet 40, s'accheminant pour aller trouver le sieur Doromise, fait une gentille description de l'entrée superbe de son Hostel et de sa cour, et ce qu'il y a trouvé de plus beau et remarquable, qui va jusqu'au feuillet 43, dont j'ay extrait ce peu qui s'ensuit :

Non libuit (*dit-il*) interrogare ubinam essent ædes, quas facile aperiebat discursatio variorum et tumultus, fortunarum ingentium comes. Itaque, relicto nomenclatore meo, intravi frequentissimum limen ; quod jam ab ipsis foribus perhorrescendum fuit. Erat enim super portam Ætnæ fulminantis imago, et terribiles Cyclopum formæ, suo Jovi molientium tela. Sed pervici ominis metum, progressusque in atrii spatia, etc.

Là, il descrit la façon des habits de ses courtizans, avec les belles plumes et aigrettes de leurs chapeaux (aussi droites et arrestées que leurs testes) :

Notavi etiam omnibus pileum esse præpeditum multiplicibus pennis, et quas illi, novo more, in mediam obverterant frontem. Non sustinui (*dit-il*) diutius ignorare quæ hæc vestium concordia esset, et a transeuntium uno, qui forte solutum calceum reprimebat, quæsivi quosnam illos mortales arbitraretur ? Ille : « Doromisi domesticos », inquit, « vel potius ingentis familiæ partem ; totam enim non modo non angustia domus, sed nec, quam ampla est, civitas capere potest.

Après, craignant ne tenir pas bien le chemin qui menoit au sieur Doromise :

Sa guide (*dit-il*) insistendum semitæ ostendit, quam utrinque claudant exiguæ arbores, *où il vid avec admiration* paria arbusculorum fastigia ramosque ad æqualitatem præcisos, *ce qu'il creut n'avoir esté fait* sine consilio et venerabilis arcani notatione. — *Et incontinent après :* Illud autem cogitationem meam vehementius erexit (*dit-il*), quod de singulis arboribus tabella pendebat, in qua hoc erat minio scriptum : Pares sumus, et : Non sumus pares.

Puis il entre à la description du superbe portail de la maison et aux belles figures et représentations historiques qui s'y voient :

Cum vero in extremo semite essem (*dit-il*), diligenterque tot rerum insolentiam annotarem...

où il y a une gentille description du pourtrait de l'Avidité :

Quam artifex expresserat (*dit-il*) omnino qualem Hercules olim, inter monstra functorum, a se visam memorabat. Illa Plutum multiplici catena constrinxerat, trahebatque pertinaciter reluctantem. Plutum contra vindicabat ingens rusticorum turba, et a se abeuntem irrita fortitudine revocabat; nec plus tamen in victricem Aviditatem, quam questus et maledicta audebant. Laxaverat enim artifex ænea imaginum oculosque in Aviditatem tam atroci acie defixerat, ut auderes ab ipsis voces etiam et querelas expectare. Et quidem sollicitati oculi...

et ce qui s'ensuit, jusqu'au mariage de la comtesse de Moret, qui fust cause qu'il ne peust parler au sieur Doromise, duquel mariage de ladite comtesse, sous le nom de Casine, la description en est si bien faite et si jolie, qu'elle merite d'estre escripte, et en ay fait l'extrait suivant avec beaucoup de plaisir :

Et cum ex ædibus quidam Doromiso domesticus processisset (jam enim agnoscebam ex vestitu), interrogavi num vacaret domino peregrinum hominem videre ? an subsisterem in limine, ubi ad res publicas proditurum salutarem ? Ille nec domi Doromisum esse nunciat, nec facile objiciendam illi negotiorum molestiam, eo utique die qui ad publicam hilaritatem esset ortus, me quoque prudentius facturum, si graviores omitterem curas, oculosque meos celeberrimæ pompæ spectaculo crederem. Quippe Deam Fortunam a Venere exoratam commendasse suis sacerdotibus puellam favore Deorum dignissimam, formæque quæ insignis inter Deas esse posset, eam illo die nubere Olympioni (*Olympio, le jeune Champvallon, dit de Chési*) et Antistites fortunæ conjugio exornando laborare; ipsi puellæ Casinæ (*la comtesse de Moret, femme de Champvallon*) nomen esse.

Egi, ut oportuit, gratias tam liberaliter prolocuto, et quoniam ejusdem spectaculi studio trahebatur, ad nuptiarum pompam, illo duce, processi ; ac multa quidem per viam disseruimus

(erat enim humanitatis plenissimus), tum de civitatis et magistratuum genio, tum maxime de imperio Fortunæ, quæ industriæ virtutisque damnatæ occupaverat locum; donec, inter suavitatem colloquiorum, superbissimam intravimus domum, ubi tot erant artificum labores, tam curiosa varietas, ut jam cultum qui me in Doromisi æde perculerat, novus admirator, contemnerem. Nihil unquam videram tam simile cœlo, vel in Labetri (*l'Archiduc Albert*) vel in Callionis (*le Duc de Lorraine*) domo. Lucernæ de laureatis pendebant postibus, et florum etiam intempestiva pulchritudo sese alienis anni temporibus interserebat. Ipsa janua, quantum a lucernis lauroque vacabat, aures vibrabat cœlatura, non spissioribus quidem laminis exarata, sed quæ fideliter lignorum vilitatem occultarent.

Cum deinde juvenis illius (quocum ego adveneram) favor me per spissa obstantium agmina provexisset in interiorem locum (si qua est jurantibus fides) caligavi ad tantæ majestatis nitorem, et veriori quam olim Cineas stupore, non intueri visus sum coeuntium purpuram Regum, sed ibi omnes Deos Deasque adoravi. Et quidem avidissime contemplationem in Casinam conjeci, utique novo cultu mirabilem, et quæ nec flammeo verecundiam demulserat (stabat enim hilari et aperto vultu) neque supremum pudorem jugali concluserat cesto. At posteaquam animadverti hæc muliebris consuetudinis ornamenta in Olympionem esse congesta, omnino credidi esse Fortunæ datum, ut deterior sexus imbecillitatem abjiceret in viros. Quippe Olympio obnupserat flammeo vultum ita per diversas plicaturas fastigiato, ut utrinque tempora pene bacchico cornu elegantissime signarentur; et super ligaturam, ex qua ferrum pendebat ad latus, induxerat conjugalem cestum, sed tot nodis mehercule, et tam implicata nexuum serie (ut videbatur) astrictum, ut nisi aliquot annorum labore explicari minime posset. — Cæterum ut pompa in medium processit, quo ministri sanctitas auspicium coeuntibus esset, nescio quis Antistes, in candida veste, connubii legem ad hunc modum recitavit, novam sane, et quam ideo in tabula descripserat, ne inter pronuntiandum laberetur.

SERMENT DU MARIÉ.

Ut tu, Olympio, hanc Casinam conjugem tuam nec attigeris, nec osculum tetigeris, nisi peregre proficiscens et trinundinum abfuturus, ut a sinu curiosam abstineas manum, nec adsis molestus noctium arbiter, aut ante sextam diei horam uxoris thalamum temeraria manu recludas. Si quam interea prolem tibi genuerint Dii, illam protinus tollas, et gratuito hærede felicissimam augeas domum. Si hæc faxis, tum tibi in

uxoris nomen venire liceat, bonisque avibus juncto per exterarum gentium urbes celeberrimis itineribus volitare.

Cum hæ conditiones mitissimo conjugi placuissent, Antistes ad Casinam convertitur, et hoc quidem cautiorem diligentiam adhibeat, quod illius maxime causa nuptiarum pompa coïverat. Verba autem fœderis conjugalis, in quæ ille Casinam adegit, omnino ejusmodi fuerunt :

SERMENT DE LA MARIÉE.

Ut tu, Casina, non minus virgo sis, quo tempore conjugium hoc vestrum interitus, aut legis beneficium extinguet, quam nunc hodieque fuisti, cum ad hanc procederes pompam. Ut ne cæstum tui Olympionis procaci manu frangas, neu in osculum, neu in amplexum sollicites maritalem; ut aureum Jovis imbrem, felix Casina, expectes, qui te faciat matrem, nec mortalitatem Deorum semini jungas, aut Iphiclus aliquis uterum tuum Herculi nascituro angustet. Si hæc proba fide faxis, ut tum neque molas viro tuo, neque coquas, nec Junonem iratam habeas, vel obloqui Cleostrata (*la marquise de Verneuil*) possit, et ipsa Fortuna penum tuam instrui solertissima ordinatione procuret.

Plaudentibus universis, Casina conceptissimis juravit verbis, nihil se nunquam contra præscriptarum legum sanctitatem ausuram.

O felix Hymen, o Hymen fidelis,
Jucundissime cœlitum Deorum!
Seu tu de superis vides maritos
Castis ignibus Hesperum vocantes,
Seu terras colis, et favente nutu
Maturis bonus annuis puellis :
O felix Hymen, o Hymen fidelis,
Istic quinque faces, thorum jugalem,
Panem, vellera, cærulamque lympham,
Et lauro medios tegente lychnos,
Flores postibus adferas decoris.

Sed nec lentus ades. Nihil moramur,
Nobis, o Hymen, est satis Deorum.
Aut veni citus, aut Hymen valebis.
Nam si lentus ades, licens Cupido,
Et blandis Venus evocata votis,
Et dulci veniet lepore Risus,
Et quotquot Superum est licentiorum :
Tunc nec te tacite marita poscet,
Nec tardum cupidus palam maritus

Castis ignibus Hesperum vocabit.
Aut veni citus, o Hymen fidelis,
Jucundissime cœlitum Deorum,
Aut felix Hymen, o Hymen, valebis.

Dum hæc celeberrimis cantionibus aguntur, interim religiosam sedem omnemque apparatum avidissimis oculis lustrabam. Sed me præcipue tenuit matronarum puellarumque ordo, qui in Casinæ honorem coïverat. Omnes hilarissimo vultu diffuderant mentem. Omnes ardentibus gemmis et fulgore serico vibrabant. Neque sane me fallebat plurimas esse quæ vere non jam suo florerent; sed et medicatis frontibus juventutis revocaverant legem, ut me unicam ætatem cernere arbitrarer, mea sponte deceptus.

Cæterum, quanta splendorem astrorum nitidior luna coercet, tanta eminebat divina omnino mulier, victamque cæterarum pulchritudinem castigabat : illa utique quæ mihi paulo ante in Fortunæ occurrerat templo. Nihil, meo judicio, emendatius natura ea muliere expolivit, nec fata illi dignum amatorem invenient.

Non si Taurus amet, vel falsis increpet alis
Ipse Deum Genitor, vel spreto Phœbus Olympo
Rursus in Æmoniis deducat ovilia campis.

Forte idem temporis momentum meos oculos in ipsam, etc.,

qui est comme l'épilogue du susdit Discours (par les beautés de Casine, dont il dit qu'il devinst amoureux, et fust enfin bien battu, qui dure depuis le feuillet 47 jusqu'au 50, où il vinst à rencontrer un prélat et grand personnage nommé THÉOPHRASTE, qui est le Cardinal Du Perron, déguisé sous ce nom, ou, selon les autres, M. Cospean, évesque d'Aire; et le tient ainsi Tourval, grand ami de l'Aucteur et trucheman de la langue angloise.

Et illum quidem (*dit-il*) ornabat splendidior cultus stipatusque servulorum manu nescio quo modo videbatur Deæ Fortunæ placuisse.

Les discours qu'il lui tinst sont dignes d'estre recueillis (voire tous, qui auroit le loisir), mais selon iceluy ay extrait seulement les suivans :

Discours de Theophraste (qui est le Cardinal Du Perron ou Cospean, évesque d'Aire), feuillet 50.

Cum errassem (inquit) per diversissimas gentes, et singulæ suis vitiis displicerent, tandem hortantibus amicis suis in hanc urbem admigravi. Ibi continuo eloquens visus sum, et si quid suffragiis populi credendum est, gentilium oratorum suavitatem adæquavi. Præterea deditum sapientiæ putaverunt, quoniam supercilium videbant voluptatibus adversum, et vitam publicæ infamiæ innocentem laudabant. Igitur ad famam aliquantulum promovi, et, quod est omnibus divitiis suavius, inveni carissimam matrem (*une abbaye*), id est fœminam, cujus beneficiis impendi amor potest, quem parentibus debemus. Itaque Sophagonis beneficio in altiorem gradum ascendi, et Poimenarchorum unus (*Evesque*) evasi.

Au feuillet 51, destournant nostre Aucteur d'aller trouver le sieur Doromise, pour y penser faire sa fortune, il lui parle ainsi :

Duæ sunt, inquit, hominibus viæ, quos animus supra vilitatem extulit plebis. Alia quidem tuta, et quam, veluti lenia flumina, raro tempestates exercent; sed eadem humilis, et ignobili quiete subducta formidini ventorum. Alia vero præceps, et in arduum exurgens; in quam nihil mediocre cadit, enitentes enim in verticem vel improbus turbo in voragines rapit, infra prioris humilitatem viæ, vel ipsa fortuna sustollit, et ingentem felicitatem temeritatis præmium facit. Nimirum qui, contenti paterna domo, non dedignantur avorum lectulos, nec insanas spes audiunt vocantes ad negotia, aut servitutem aulæ; eos ego primæ illi et securæ viæ assigno : item illos, qui, literis diligenter imbuti, hoc primum inter philosophos didicerunt, felicitatem in quiete animi, non in fascibus aut purpura, latere; quique, omissis dignitatibus, aut humili stipendio adolescentum animos excolunt, aut conditiones quærunt infra invidiam demissas : illos, inquam, quos non offendunt hujus semitæ sordes, nec ambitionis cupiditas revocat, meo judicio, sapientia in disciplinam suscepit, et cum iis amat felicitas rusticari. Quos autem in aliud iter cogit æstuantis adolescentiæ furor, aut negotia, aut turbidæ naturæ impetus, aut potentiæ amor, et pæne semper aurea dignitas ; illi non majoribus plerumque præmiis impendunt miserrimam ætatem, sed tantum illustriori fuco miserias suas excusant.

Et peu après, feuillet 53, concluant son discours :

Verum illud (*lui dit-il*), Euphormio, vide, si nondum omnem

sapientiam amor delevit, utrum sit præstabilius honestæ quieti securissimam vitam committere, an in anxias cupiditates delabi, et incertam felicitatem quærere per certissima mala.

A quoi Euphormio ne voulant nullement entendre, dit :

Nihil mihi persuadebat (*dit-il*) Theophrastus obstinato ad calamitatem meam. Erat enim in oculis dignitatum splendor, et tentare volebam hoc lucidum iter, ut si sors et Doromisus destituisset conatus meos, saltem non exprobrarem ignaviæ humilitatem meam.

Ce que voiant, Théophraste, ayant repris son propos (feuillet 54e), lui dit :

Neque te ingeniosus animus ad spes improbas extollat : vix est industriæ in aulis regalibus locus, nisi si illa summis divitiis nitatur, et ut superi Dii cuncta laboribus, ita medioximi divitiis vendunt. Jam non sapientiæ studiis informare juventutem cauti parentes debent, sed aut turpi aut mercenaria arte, id est, Veneri aut Mercurio commendare. Nam ut ancillis non patebant Naturæ limina, nisi uni quam matronæ colaphis urgebant; ita raro Fortuna pauperes in templum suum recipit, id est, in principum domos, nisi quos ad publica ludibria destinat. Ego sane Poimenarchus pene miraculo evasi, et puto si illam dignitatem captavissem, adhuc me inanis umbra fugisset. Tu quoque virtutibus incumbe, et illæ incogitantem extollent, vel ipsæ præmium tibi erunt turbidas omnium rates ex tranquillo spectanti.

Dum inter hos sermones versamur, etc... — Unus (*dit-il peu après, feuillet* 55) de ministris Theophrasti ad ostium triclinii astans adesse Anemonem (*M. de Bonnœil*[1]) significavit. Hunc tenui barbula auctum, cæterum pristinam candoris imaginem servantem (*dit-il*), optima fide amplexus sum.

Lesquelles embrassades et caresses suit incontinent après, sur la fin de ce feuillet et au 56e suivant, une gentille et naïfve description, en la personne de Bonnœil,

1. Autres disent que c'est Maule, fils de M. de Sanssi, et que c'est une subtilité de l'Aucteur, de lui avoir donné une femme, n'estant point marié, afin de lui faire croire qu'il n'avoit, sous ce nom, entendu parler de lui ; et, par ce moien, a donné le cas à l'un et à l'autre, les dépignant naifvement de leurs couleurs, et la femme de Bonnœil et Maule, duquel il se dit ami, mais qui mérite d'estre pasquillé comme il l'est, aussi bien que Bonnœil.

de la corruption de la jeunesse d'aujourd'huy, et changement en eux des mœurs antiques et pieux en une profane liberté et athéisme, avec le paiement ordinaire qu'ils en reçoivent.

Cæterum, illud mihi præcipue (*dit-il*) admirationem movit, quod in antiquos mores suos veluti professa lite pugnabat, nam ut olim discedens ad superstitionem reliqueram pium, ita nunc alternis vocibus ad ludibrium religionum abutebatur; neque me latebat eum affectata impietate ejurare ineptiam prioris sanctitatis, et velut virilibus vitiis testari se ab ea imbecillitate recessisse, quæ aut Deum aut homines timet. Nam et de litterarum studiis tam constanter tacebat, ut etiam occulte barbarorum ageret causam, qui eruditionem contumeliis vexant. Equi, tubæ atque arma successerant antiquis sermonibus, et omnia ægrius audiebam, quoniam non studio bellicæ rei, sed inani vanitate superbæ indolis jactabantur. Illud tamen sollicitabat interdum iracundiam meam, quod paulatim in superbiam declinaverat sermo, ut jam me nec occulte dedignaretur parem.

Ac ut turbulentus juvenis non mediocrem cœnæ partem mendaci jactatione consumpsit, intraverunt citharœdi, et aliquot satellites illius, tam vagis ac petulantibus oculis, ut facile e ministerio dominum agnosceremus. Pudebat omnino Theophrastum (erat enim Anemoni familiarissimus), nec diutius in illa petulantia duraturus videbatur, cum Anemon me ad pervigilium invitat, quod suavissimis, ut aiebat, virginibus consecrabat; et hoc se sodalibus quorum puellas Italicis occentationibus mulceret sibi quidem conjugem esse; cujus pulchritudini quicquid est puellarum facillime ipsi donaret, si vellem consentire in jucundissimum laborem jam non imperitas academiarum voluptates, verum delicias politiores gustaturum.

Non dissimulabo vitia mea neque severitatem censuræ in domesticum exuam crimen. Sordescebat mihi literarum nomen, et inexpertam procerum vitam, velut eruditiorem nequitiam, optabam. Itaque facile ingratum laborem promitto, cumque jam tenebræ ad illam licentiam invitarent, et ipse Theophrastus se recepisset domum, ego cum Anemone, per ignota urbis compita, cum servis omnino tribus et occentoribus aliquot, pergo...

Et incontinent après :

Sed posteaquam ultimus vesper effusæ licentiam plebis revocavit in domos, et jam nulli occurrebant nisi præsidio facum, aut latrociniorum suspecti, exigebam ipse ab animo meo, quo bono frueretur intempestivo aëri commissus, inutiliter etiam

vigil, et alieno arbitrio felix. Quippe nos diversis floribus Anemon sistebat, et deinde progressus ad alias domos, iterum jactatione aures meas in via rerum symphonia onerabat. Itaque jam primum fatigatus occultis suspiriis supplicabam otio, ut me respicere vellet, et ab inquieta voluptate revocare...

La fin de ces rôderies fut (comme c'est l'ordinaire) qu'ils furent bien battus, et le pauvre Anemon aussi. Ce qui est gentiment imprimé et en beaux termes depuis le feuillet 58e :

Cum enim bivium transiremus, grassatores, etc.

jusqu'au feuillet 60e, avec la barbe du pauvre Anemon, si bien parfumée et musquée, toute bruslée, et tous ses fards, unguens et testonneries :

Igitur (*dit-il*) tam avide in Anemonem vultus obvertunt, ut, proh nefas! dum incautis manibus admovent faces, delicata barbula, et cum ea tot unguentorum et pectinum labor arserit. Exclamavit Anemon, desperatione plenus, et, nisi me fefellit rabies oculorum, dubitavit an tanti dedecoris risum subita evaderet morte. Nec minus attoniti satellites contumeliam et verba tam rustice excusant, ut jam vapulare malit Anemon, quam se verberatum tam publicis vocibus audire.

Et incontinent après, parlant de soy et du bon traictement que lui fit faire Anemon et de sa belle retraicte :

In me deinde (*dit-il*), ficta serenitate intuens, procurare corpus in crastinum jussit; tum mihi lectulum sterni, nec villam hospitii benignitatem denegari. Ipse in cubiculum ad uxorem secessit, ut opinor, tragicæ noctis furias mutaturus in soccum.

Sur la fin du feuillet 63e, commence son entrée vers M. de Sully, continuée jusqu'au 70e feuillet, avec sa harangue audit seingneur, sa response mal courtoise, ses vers satiriques vomis par un desdain contre la France (qui sont des mieux faicts) et, finalement, son ravissement pour retourner à ses Muses. Tout cela, si gentiment couché et en termes si propres et si terses, que j'en ay fait le suivant extrait de la pluspart :



Ut vero sum in interiora perductus, omnia auro argentoque vibrantia insolitam aciem fefellere; majestas deinde locorum, et animus spe metuque perturbatus quicquid prudentiæ conceperam, et verba quibus ad Doromisum destinaveram uti, pene submovit. Ille in communi veste erat et per superbi triclinii spatia satis truci majestate ferebatur. Ego in genua decidi supplex, et, nisi quod precantis humilitas in contemptum transit, etiam vestigia ambulantis aut vultu aut pallio verrissem.

Et peu après :

Post hæc, ego lentis passibus ad Doromisi latus veni, et, composito vultu, ne aut diffidere de me, aut ipsum non timere viderer, ego, inquam, minus explicabo meas dotes quoniam vobis Diis omnia patent. Cæterum industria mea perfeci, ne quis esset cui Musæ profusius de artificiis suis dispensarent, quæ res, si me, Protagoni, tuis auspiciis, commendabit, et per hunc me Dea Fortuna respiciet, nihil majus mihi imputaverit Apollo, quam quod illi tam pretiosæ servitutis gratiam debeo. Audito ille artificii nomine, diutius hæsit, et, quam artem profiterer, diligenti attentione quæsivit. Ego iterum Musarum disciplinam affore significavi. Sed, ut credo, non noverat Musas. Igitur me in interiorem porticum vocat, ubi depicta humilium artium instrumenta toto parietum contextu explicabantur; mallei incudesque, et spirantes fornacibus ignes, alterius parietis exordium vivis coloribus impleverant; in altero vero marmorum species erant, et rudium lapidum politissimæ formæ; mallei deinde et radii latiores; plumbum quoque, quod, tenui filo propensum de ædificii rectitudine sua inclinatione judicat. Post hanc Latomorum scenam, erant fictilium statuarum descriptæ rationes. Nec longe pictor ipse suum artificium expresserat penicilli figura, et ostrearum conchis, quas veluti dilutis coloribus inundabat. Cithara deinde, atque lyra et laboriosæ testudinis fides, velut in honorem saltatoriæ artis, ex aurea tabula spectabantur. Supremus hortorum cultus erat et deducti industria fontis.

Hæc me omnia intueri Doromisus jubet, si forte invenirem illam artem, quam ego Musarum disciplinam appellaveram. Tum ego, intellecto nominis errore, me modeste artificem esse negavi; aliquid nobilius parentum fortunam aperuisse mihi, et ingenium a vulgi sordibus alienum. Me literis esse excultum, me naturæ humanitatem mitium studiorum disciplina expolivisse. Audito ille litterarum nomine fastidioso, primum nutu aversatus est perorantem; ac modico deinde risu jam trepidum, jam pavitantem perstrinxit, et cum a seculi industria alienum appellavisset : « Existimaveras forte, inquit, ad ludimagistrum



advenisse, qui tuis scientiis inter famem et argutias uti posset. » Neque longius moratus, me, veluti atroci fulmine damnatum et exanimi sopore marcentem, inter mussantem familiam meæque temeritatis accusatores reliquit.

Egens ergo consilii, cum tenacem meæ sortis malignitatem devoverem, quæ omnes meos conatus frustrabatur, ad inhumanum limen revoco gradum. Ac, ut primum ad exteriores fores retuli pedem, conspicatus in vicinia locum, qui commoditatem secreti monstrabat, eo me ad te lugubre solatium contuli. Ibi omnem miseri vultus constantiam omisi, indulsique profusius gemitibus et ad satietatem me lacrymis explevi.

Proclamabam, in illa solitudine, fortunatos artifices esse, et ubique Polycletum aut Myronem pro Apolline invocandum; interdum irascebar amicis, quorum alii feliciter scelesti esse non poterant, aliis reverentia virtutis obstabat. Redii demum ad consuetudinem meam, et, ipsi regioni iratus, indignantem furorem his sævissimis versibus expressi :

Infanda tellus, quæque vix pejor Stygem
Vehis, profundis apta suppliciis humus;
Quousque sævos, misera, lassabis Deos,
Experta fulmen? Tene non fregit satis
Nuper per omne dira supplicium lues?
Virtute pulsa, cesserat mœstus dies,
Et omne tuta nocte regnabat nefas.
Tunc atra Erinnys squalidum movit caput,
Caput Cerastes movit, et facem manus
Linguaque (et illam sibilo auxerunt comæ)
Livente dixit : « Ite, gentes perfidæ,
Ite, ite in arma, quæque patrastis diu,
Hæc vindicate scelera. Non ominis sat est,
Ni sponte fusus, gentis in pœnam, cruor. »

Sic illa dixit. Postque neglectos Deos
Huic paruistis. Tunc quoque et mortes novas
Didicere fata. Perdidit natum pater;
Abiit cruenta fratris in jugulum manus,
Civisque quernis frondibus merces fuit,
Sed interempti. Quantus, ah! priscum decus
Populatus alto vortice infandam diem
Porrexit ignis? Jacuit infelix honos,
Et mortuorum. Turpis in manes furor
Urnas parentum sparsit, et quondam leve
Cumuli cadentis mole depressit solum.
Sic quæsiistis nempe depulso die

Reges Deosque. Jamque, post noctis malum,
Jubar reluxit. Pervicax gentis furor,
Quid pejus in tormenta sollicitas Deos?
Severiores forte non pœnas habent;
Habent easdem. Rursus increvit nefas,
Dolus, libido. Redit infandum scelus,
Et nuda virtus sordido jacens situ
Discit superbos divitum fastus pati.
Jamjam recedo. Præveni ultores Deos,
Quisquis times perire. Non stabit diu,
Ductore cœco, turba quam Plutus regit.

Cum effudissem hæc in Eleutheriam probra, tumentemque animum sublevassem, cœpi a me repetere rationem tanti doloris, et velle callidis argumentis fallere consciam mentem. Quid enim? Quod delicatulum recocta purpura non involvit, quod tunicam vermes Assyrii non festinant, quod non frequens servitium ad nutantis imperia pendet, ideo culpare fata sustines, et veluti cum diis disputare? quasi magni sint æstimanda, quæ Fortuna ignavis dare solet, vel facinorosis crimen. Non vides æterna consilia esse, et ad turpissima animalia immerentes coronas deferri? Ex illis ipsis quos miraris, quotusquisque per virtutem promotus est? Si es magno animo, honores infra te judicabis, qui te tam pertinaciter fugiunt, et Fortuna etiam infesta tibi favet. Confer te in solitudinem aliquam; subduc hodiernæ ambitioni vitam. Habebis consortium Musarum, et virginibus commodius frueris in secreto.

Eludant ignavissimi homines, ut volent, gloriam literarum. Illi, et suis voluptatibus sopiti, neque jam integri vivunt, et cum eos interitus occupat, etiam nomen et fama moriuntur, et totos tumulus accipit. Alumni literarum nesciunt fatorum legem, et tum maxime vigent, cum perennis memoria extinctorum desiderium movet.

At enim in Lusinia (*Escosse*) ex primis gentibus venis, et Themisticus apud suos eadem dignitate florebat. Claram stirpem tenebris premi grave est, et abire a parentum luce. Succedent avis meis servulorum stirpes, et me parem erubescent quibus imperare majores dedignarentur. Imovero nulla bona perpetua sunt. Nulla putris in sylvis arbor aliquando non viguit, et quæ jam proceræ sunt, initio laboraverunt terram frangere, et debili fastigio emicare. Pastoritia Lavinii cohors plures humano generi duces dedit, quam olim greges paverat. Et miseri Scytharum exules (quis crederet?) tandem Arsacidarum famam sparserunt, pene mundum cum Romanis partiti. Qui hodie florent, in autumno suo decident, etiam fortasse calcabuntur.

Majores tui initium sui splendoris habuerunt; et nihil æternum mortalitati indulgetur. Quid doles, si finito magistratu Fortuna ornamenta repetit? Nec quidem ab omni gente sed ab uno Euphormione. Quamdiu cognati florent, familiæ tuæ misereri non potes; et lacrymæ, quas in aliam speciem subornas, plus superbiæ habent quam pietatis.

Quid denique tibi adimitur tantis questibus dignum? Tene a liliis excluserunt ignavia majorum et res domi arctiores? Te agnoscere veretur cognatus, ne ærarium sentiat familiam esse auctam? Erras, Euphormio, si non putas esse aliquos calamitosiores. Neque tu a Principibus quartus es, et tamen aliquid supra Æsculapium colis.

Au feuillet 72e, il rencontre un nommé Julianus, gouverneur de la maison et des secrets du Cardinal Du Perron, lequel sachant (dit-il) qu'il avoit esté voir M. de Sully, luy tinst sur ce subject les propos suivans (f. 72) :

O te felicem, si Doromisus spes ingentes præcedit, et vanitatem tuam saltem subito foras exclusit! Sciscitabar ego fastidii causam, et cur humanarum rerum culmina tanta contumacia damnaret : Quia, inquit, et ipse Theophrastus, antequam Poimenarchus evaderet, nunc magnatibus charus, nunc ipsa gratia periculis oblatus, documentum mihi fuit, quam sit difficile, tam levigatum iter sine casu terere. Et ipse olim Fortunæ ludo versatus, jam contemptu vindicat miseriam suam, et aliis de littore saxum ostendit.

Ce petit discours est poursuivi par un Leucomus et Geragathus jusques à la fin du feuillet 75e, où le Cardinal Du Perron, arrivé pour soupper, sur le somptueux traictement qu'il fait à nostre Aucteur et autres, lui donne subject de discourir de l'ambition, vanité et mauvaise vie des prélats et gens d'église, d'où est provenu une partie du scandale et division qu'on void régner aujourd'hui. Duquel discours (beau à mon avis, et digne d'estre recueilly) j'ay fait l'extrait suivant :

Inter hos sermones advenerat Theophrastus, et, cum pauca in Juliani sententiam dixisset, ad illum præparata intravimus cœna. Ibi pretiosa fercula argento ad mensam ferebantur, cæteræque deliciæ erant, quas optima mater illius familiæ inge-



rebat. Exactæ ad valetudinem dapes nisi ad satietatem invitassent, triclinium tam castigatis fenestrarum ac parietum commissuris, ut rimosior esset uter in quo Æolus ventos Ulyssi credidit. Et, ut aer frigore inhorruerat, duo famuli ad largissimum ignem subinde cumulata ligna prodigebant.

Itaque, ad tam elegantis triclinii cultum et oculos et mentem advertens, prodebam suspiriis animum meum, tam quietæ felicitatis admiratione suspensum.

Nec tenui lacrymas, alienis commodis admonitus calamitatis meæ, et : Certe, inquam, Theophraste, facile est in ejusmodi vita negligere magnatum opes, et non quærere aquam posito in ingentibus undis. Ego vero non aliter explebo animi dolorem, exprobrantis sibi fatorum odium, quam si mihi quæ in cæteros optimates argumenta, velut arma, divisisti, in tuam quoque fortunam convertero.

Ad hæc verba ille modestissime subrisit, et ne me longior invidia perturbaret : Scis, inquit, tantum vitio nostro voluptates degenerare a pulcherrimo fine; Deorum munera esse, si adhibes modum, quæ plerumque intempestivæ libidines corrumpunt, neque aliud est tam molle, quo severi homines, sancte uti non possint. Jam vero, quantum sit corporis commercium cum animo, morborum fastidia monstrant, et dolores, qui in perpetuam sui contemplationem animum tenent. Itaque demulcendus est tam familiaris mentis comes, corpus hoc, inquam, ut eam nobis ad studiorum sublimitatem permittat, nec occupet importuno sodalitii jure. Mihi crede, viæ in angustiis et curarum ægritudine est litteris locus; et sapienter majores nostri Solem omnis lætitiæ datorem Musis præposuerunt.

Nam ut animum nimio luxu solutum nervi ad sapientiæ investigationem destituunt; ita, nisi impetraveris veniam a corpore honesto, veluti ludo, frustra tentabis conciliare animum litteris propiori sollicitudini intentum. Nullo æstu Apollinis calescet injuriis hyemis apertus; et ipse Homerus nunquam securius Deos vulnerabat, aut pugnantem Achillem sequebatur, quam cum promiserat ad cœnam. Ideo homines stultissimos puto, qui, veluti pugnarent cum natura, assiduis doloribus suorum corporum patientiam fatigant, et interim animum nolunt miseriis ingemere, sed eruditioni locum in mentibus quærunt, quæ tot malis plenæ vix ipsam ægritudinem capere possunt.

Itaque ne fastidiosis studiis provocem ad nauseam litterarum timidum laboribus corpus, ipsi quoque suum ludum humaniter concedo. Ita liberaliter excultum vices quoque animo rependet, eruditionem cum illo impetu vestiganti, sine quo nihil addisces ingeniosum, aut victurum conscribes.

Præterea, cum reverentia sit alumna divitiarum, et egestas

contemptione damnetur; nobis Poimenarchis spectabilis cultus datur, ne populus majestatem pietatis in ministrorum sordibus contemnat. Hinc Antistitum opulentia, hinc collegiorum opes ad cantus et cærimonias sacrorum; et ipsius antiquitatis pæne prodigalitas in Numen. Quæ omnia, proh nefas! seculi licentia corrupta in invidiam plebis et bonorum odium cedunt. Utinam tam modeste peccassemus, ut culpa se domi continuisset, aut negari crimina possent. Sed ne me dissimulando peccata approbasse existimes. Si ordinem nostrum veluti humanum consideras corpus, videbis in radicibus corruptos nervos esse, et inutile membrorum robur inde fluxisse. Dehinc pervicaci morbo correpta omnia, et singulos aliquid adjecisse publico malo. Ambitus magnas mentes occupavit, plurimas libido, otium denique et ignavia pene omnia collegia pertentavit; in quibus inertes fuci languidis voluptatibus desident, cantibusque præcipitata arrosis lingua infame otium emunt. Nulla literarum studia, nulla cura pietatis. Ubi noctem vel crapula graves, vel domestica libidine fatigati, consumpserunt, ad fana atque aras, veluti in officinam, vocantur. Nec imponere cœlitibus curant: palam negligentia vocis queruntur de majoribus, quod tanti divitias vendant.

Inde digressi in domos (pudet fateri) plurimum inter scorta fœnus numerant, aut intempestivis conviviis adhibiti inter populares regnant, et profanam cæterorum licentiam infami certamine præcedunt.

Sed nec superbis excusationibus carent, aut sine argumento in nos fœdissimum regerunt crimen. Nam ut ex radicibus vim suam folia et caules temperant, et rami animantur ingenio suæ stirpis, sic isti, ex Poimenarchorum vita, discunt quantum vitiis permittant. Horreo eloqui; sed Antistitum dignitas jam velut ad questum prostituta est, et sæpissime criminum merces. Quis ex potentioribus liberorum cunas non infulis premit: aut quis liberius præconi hæreditatem sub hasta quam sacerdotium commendat? Jam urbes obsidione maceratæ, vel ultro proditæ Principibus arces, illud præmium inhiant; et potentia inter scientias numeratur.

Nec sanctius dignitatibus fruuntur, quam illas quæsiverunt. Nullis delicatior Venus, aut magis ad scrupulum examinata libido. Fastidiosa autem superbia et inanium cupiditas rerum, jam pridem ex regiis ad has imagines pietas excessit. Quid aliud quam disponimus opes, et avaris cogitationibus ad spem prodigendi servamus? Quis sacrorum in agris jacentium amor? Quem ovilium tutela fatigat? Quis ille qui pro feris terrentibus caulas, timiditatem damarum indignissima voluptate fatigat? Quid aleæ Venerisque patroni? Aut quid ille, qui ne unica cruce di-

gnus videretur, trifurcifer evasit? Neque me ad hæc insignia impium putes, sed illa credo in supplicii notam facinorosis dari. Mihi crede, post hujus ætatis scenam hoc pluribus infula erit, quod Mithridaticæ uxori diadema, quod cervicibus infelicem nodum aptavit.

Après ce grave discours, s'ensuit peu après un autre folastre de la femme d'Anemon, vendue par une bonne dame (que nous appelons en françois maquerelle) au pauvre Euphormio, qui l'a rencontrée en un coing reclus de l'église, mangeant, de dévotion, tous les saints et crucifix qui y estoient (feuillet 82) :

Igitur perambulabam fanum (*dit-il*), et nunc primis porticibus vagus, nunc in ipsa testudine religiosis passibus gravis, ubique me venalem circumducebam, cum mulierem video, quæ pridie codicillos attulerat, in ea templi parte, in qua minor frequentia erat, omni gestu deos deasque venerari. Ego veluti temere accedo, positoque pariter genu, usquene valuisset, modestissimo murmure interrogavi. Illa quoque mihi salutationem insusurrat, et in hoc colloquii furto rem totam in compendium deducit. Matrona, inquit, a qua proxima die, hospes codicillos habuisti, hodie ad publicam scenam aliquot familiaribus promisit. Tu si tanta fortuna dignus es, inter tumultum exultantis frequentiæ, aut cum sub noctem liberrima confusio cuncta miscuerit, aggredere expectantem, professusque amorem, verecundissimæ mulieris pudorem demulce. Neque enim illius indoles patitur, ut se prima tam audaci oratione confundat.

Hic ego argumenta quæsivi, quibus internoscere nympham possem. Pallam, inquit, et elatos in tutulum crines flosculis purpurei serici ornavit. Præterea in sinistram aurem nigrantium ardearum pretiosissimum extulit sertum. Sed tu maxime ex forma cognosces, neque enim venustior hodie vivit. Tum et theatri nomen rogavi, quo ad spectaculum esset itura, didicique Valerianum appellari. Quibus diligenter perceptis, ne intuentium curiositas in nobis suspicionem inveniret, insalutata muliere de templo discessi. Mox leviter in diversorio refectus, præcipitavi iter ad scenam, meque viliori turbæ immiscui, quæ ex cavea ignobiliter spectat.

Et peu après :

Dum hæc tacitus agitabam, veluti ventis lacessentibus mare, ita paulatim populi licentia petulanti murmure increvit. Sen-

sim enim multitudinis capax locus coëunti frequentiæ defecerat. Nec multo post matrona, cum comitatu mediocri, in superiori claustro resedit, purpureo serico, ardearumque plumis magnifice exculta, qualem mihi conciliatrix anus descripserat. Ego autem, velut multitudinis violentia rejectus in eam partem, latus et cervicem reflecto, illiusque vultum (si quando integumentum poneret) paulo avidius expecto quam Solem in Phœnicia servi, cum regnum pernicioribus oculis destinabant. Neque diu morata cupiditatem meam, velut impatiens caloris invidum velum rejecit a fronte, et osculum aperuit, quod Jovem in omnia animalia mutaret. Tunc vero omnis constantia attonitum defecit, et succidentibus gaudio membris velut ebriam mentem omnes nervi reliquerunt. Quippe Anemonis uxor erat, quæ jam antea profundissimo vulnere amoris meam mentem percusserat. Igitur ut ad sensum redii, nihil cunctandum arbitratus, me primum de turba explico, conductaque claustri parte unde spectaculum intuebatur, ad ipsius denique latus audacissimus amator accedo. Etenim Anemonis amicitia meam cupiditatem optime tegebat, et nihil ego ab ea prius quæsivi quam ubi conjugem reliquisset. Illa humanitatis plenissimam vocem pene musico concentu resolvit, mihique proximam subsellii partem mirifica humanitate concedit. Ceterum tanta majestas erat in fronte, tantus pudor in oculis, ut ipse trementibus verbis interdum dubitarem de internunciæ fide, et pudore subrustico, pene defraudarem pulcherrimam mulierem expectatione sua. Nam timore et verecundia confusus, præterea cum circumstantium aures timerem, propositum meum in Anemonis domum differre cogitabam, quippe illo mulierem sequi amicitiæ lege jubebar. Tandem fortiori consilio usus sum ; et quidem simulavi me ad spectaculi jucunditatem avidissime converti ; interim velut tragœdiam laudarem, passim ad aurem mulieri loquebar et illa aversis ad scenam oculis, quia me non videbat, audacius suam cupiditatem confitebatur. Et quidem, tam serio occupatus, parum retulissem ex ludis, nisi eadem tragœdia deinceps per librarios distributa meam memoriam repetita lectione firmasset.

Il vient après à l'explication de la tragœdie, qu'il loue fort. De laquelle l'invention, sur l'estat et affaires des Pays-Bas, des guerres passées et à venir (et possible par le moien de la trefve, paix et accord, qui s'y traicte) est notable et digne d'estre recueilli : qui m'en a fait faire de la pluspart l'extrait suivant :

Qui primus ad argumentum processit, novam fabulam pulcherrimo explicuit versu, cujus hæc omnino summa erat. Hippophilum olim, Melandriæ regem (*hoc est Philippus, Hispaniæ Rex*), sparso per orbem imperio, utriusque terminos Solis, utrumque Oceanum tenuisse; ipsum ad meridiem vixisse, et ne ullus naturæ cardo cessaret, gentes quoque ad Septentrionem horrentes, illi hæreditaria devotione paruisse. Regionem Icoleontem (*la Hollande*) appellari. Sed Albagonis (*le duc d'Albe*) crudelitate offensas, quem illis Hippophilus præfecerat, provocasse ad libertatem pertinacibus armis. Inde omnia cruentis seditionibus impleta, et plus sanguinis profusum, quam tam angustæ provinciæ flumina caperent. Interim Hippophilum decessisse, et hoc filiæ suæ bellum pro dote tradidisse. Sed jam deferbuisse partium studia, et tempore mitigatum furorem, veluti exhaustam in mari tempestatem residere. Omnia ad fœderis sanctitatem spectare, cujus series hac tragicomœdia explicaretur.

Cum ille prælocutor discessisset ex scena, statim chartulæ in populum sparsæ omnium nomina vulgaverunt, qui erant in ea fabula prodituri. Erant autem ejusmodi. Neopalæi umbra (*Neopalæus, Lipse*), viri egregie literis imbuti, qui superiori anno in Icoleonte decesserat. Præterea Hippophili et Albagonis umbræ, Ægori (*Ægorus, comte d'Aiguemont*) quoque manes, cujus olim cervices Albagon præciderat. Et hi quidem ex mortuis prodibant. Illa autem viventium nomina legebantur :

Liphippus, Hippophili filius (*le Roy d'Espagne aujourd'hui*), Rex Melandriæ ; Despotikyrius princeps, Liphippi minister, et Leucos, secretæ pietatis præfectus; Labetrus deinde, affinis Liphippi, cum Pedœa uxore (*Pedœa, l'Infante*), cui pater Icoleontis jura reliquerat. Argyrostratus (*le marquis de Spinola*) quoque, dux belli, quod in Icoleontidas gerebatur, et Charridotus, Consiliorum præses (*le président Richardot*). Ex Icoleontidarum parte Nearius (*le comte Maurice*) erat, exercituum præfectus, et aliquot, vultu purpureo ac membris valentibus, qui publici Consilii partes agebant. Extremi erant : Tessaranactus, Scolimorrhodiæ Rector, et Protagon (*le Roy d'Angleterre et le Roy de France*) qui scenam suo commodo claudebant. Cæterum omnes personati agebant, nec quicquam vidi apertum in Tragico-comœdia Pacis.

Post hæc spectaculorum exordia, primum agere cœperunt, etc.

où il descrit plaisamment les Umbres des morts et la revenue de leurs Esprits, principalement celui du Duc d'Albe, qui avoit bien de la peine à excuser au Roy

d'Espagne, son maistre, la mauvaise yssue de ses affaires, non à faute de bonne conduitte d'icelles, mais par le malheur de la fortune, qui ne lui avoit esté à lui-mesme guères plus favorable qu'à ses serviteurs. Il dit donc ainst et conclud (p. 88 et 89) :

Quæ iniquitas est, nos infelicis Fortunæ accusare, cum aut tu similiter in illa, aut hæc in te peccaverit? Videbam tuum imperium religionibus firmari. Proximam Eleutheriæ partem eodem jure expectabas, quo Melanchiæ olim tenes. Et Gephyriorum (*Gephyrii, les Papes*) authoritas ad hæc necessaria erat. Quid peccavi, si in tua Icoleonte adversarios religionum oppressi? si volui inexorabili servitute deleri? Certe longius quam credebam emanaverat morbus, et dum amputare fibras cogito, malis sortibus radices offendi. Sed ne putes Icoleontem perpetuo divortio recessisse. Nos miseri frequenter divinamus. Filius tuus hanc veluti aucupio placabit, et tot senectutis tuæ artes improvida juventa superabit, ut scias Fortunam non raro sapientiæ præstare.

Et par là finist le discours du pauvre duc d'Albe, qui fut là-bas fouetté cruellement et accoustré en Dieu de Pitié. Suivent les autres, où en tous il y a de gentils traictés et remarquables sur ce subject, continués, depuis le feuillet 89e jusques à la fin du feuillet 91e, où le roi d'Espagne, avec ses principaux conseillers, prend résolution de ce qu'il a à faire, sur une tant importante guerre et nécessité si pressante d'affaires. Le président Richardot y harangue, et est son oraison remarquable de beaucoup de particularités, qu'on dira, possible, quelque jour (et Dieu le destourne) avoir esté vraies prophéties : dont, comme du reste de ceste tragœdie, je me suis pleu à en faire les suivants extraits (feuillets 92e, 93e, 94e, 95e) :

Despotikyrius (*le duc de Lerme*), Rex Liphippus, et Leucus, secretæ pietatis præfectus, Pedæa quoque cum conjuge Labetro, et Charridotus, Consiliorum præses, de rebus imperii secretis-

sima consultatione agitabant. Sed nihil jucundius fuit, quam Liphippum audire. Is Leucum interrogavit : Possetne propitiis diis fœdera cum aliorum sacrorum hominibus ferire ? Ille oculos in manicatam tunicam aliquantulum reflexit, cunctatusque donec rugas contraxisset in fronte, ita demum posse respondit, si inopia bellum geri non sinebat. Tantum hæc animo fideliter vota celaret, nihil se curaturum sacramenta quæ illis hominibus præstantur, et commodis temporibus sancte ad hostium perniciem usurum.

Charridotus autem barbam aliquantulum defricuit, et ad Liphippum conversus : Nunquam, inquit, Icoleontem tuam recuperabis, nisi removeris arma. Quid cunctaris furentes sedare inani pompa promissorum, veluti flentibus pueris extorquemus silentium, illorum oculis ad tabulas aut aulæa sublatis? Mihi crede, tam rigidi in ferrum auro facile vincentur, et si quinque millia talentûm, quæ quotannis inutili prodigis bello, in aureum mutaveris imbrem, facile æneas turres et Acrisii claustra, novus Jupiter, superabis. Tu modo potentiores factiosorum illo nimbo obrue; et ipsi tam gratis ictibus verberati, pertinacis populi animos tibi certissimis cassibus includent. Certe ille Nearius, ille flos ducum, et tam longi animus belli, veluti subducto igne languebit. Marcescet martii imperium viri inter feroces superba pace cives, et si qua antiqua authoritas valebit, hanc beneficiis in illum, et occulta suspicionum malignitate corrumpemus. Et ille spoliatus exercitu, nudoque latere, quod in bellis juventus magnifica stipabat, malet credo piscatorios fastus pati, quam vel tecum vel cum Labetro vivere, provinciis aliquot præfectus, nisi gloriam contemnit, aut non est magnificum, instar Thessalicæ hastæ, vestrum imperium, quod toties quassavit, gloriosa mutatione firmare. Interim fœderati bona pacis adorabunt, pene seculo ignota; et ad novam quietem sopiti connivebunt. Nam ut calidis vulneribus sensus abest, et nondum peracto per animum dolore recentes calamitates obstupescunt; ita illi, furente bellorum impetu, non sentiunt quam sit miserum semper cum armatis vivere, et, frigente per otium dolore, lentius ad pristina incommoda iracundiam concitabunt. Externi interim reges, quorum opibus nituntur invicti, etiam ad auxilium tardiores, hoc solicita mente revolvent, juventute exhauriri provincias, et ærarium plus quam fugato Metello spoliari. Forsitan post tot imperii damna, fœderatos iterum insperata pace nobiscum coituros. Præterea, qui jam in fasciculum conjurant, domesticis discordiis incensi, statim hæc vincula resolvent, quibus hodie tuas divitias fatigant. Trade modo intestina arma, et ab externo hoste vacuos civilibus discordiis relinque. Quis nescit tot respublicas fore, quot civitates hodie

vigent? Videbis provincias collidi, dum novo imperio caput quærent; et provinciæ urbium motibus labascent. Majora inter illos odia, quam nobiscum, nascentur, et dissipatæ provinciarum vires tibi nudum latus ostendent.

Hæc subtiliter declamante Charridoto, jam cervicibus Liphippus annuebat, cunctisque acclamantibus in hunc modum, senatusconsultum ipse conscripsit : Sibi pietatem placere, et secura ad cœlos vota, quæ nulla cogitatio belli deducat. Itaque cum hostibus fœdus sanciendum esse; quod opportunis rebus semper, propitio Jove, dirimere possit. Chorus ex Melandriis fuit, antiqua carmina de Lusitani regis funere superbissimo recitantibus sono.

Successerunt præcipui ex Icoleonte, qui in actu quarto quærebant, quo compendio rempublicam administrarent. Jam remittenti frigori successerat belli tempus. Protagon assuetam passionem mittebat; quam illi ærario claudebant, dissimulabantque animum pacis, si a Melandriis sollicitarentur ad fœdus. Nec multo post homines a Labetro veniebant cum oliva. Illi inducias et mox pacem, incredibili conditione, ferebant. Libertatis et Reipublicæ splendida nomina ingerebantur ad fastum. Nihil erat mitius Melandriis; et ubi naturam exuissent, fœderatorum turba tacita reputatione volvebat. Mox tot promissis onerati, quamquam plena aberat fides, sic inter se loquebantur : Quid deinde aut Liphippus aut Labetrus ulla juris imagine fingent? Non tantum nos in libertatem relinquunt, sed ut cum olim liberis disceptantes, belli, quod hactenus gesserunt, justitiam ipsi proscribunt. Quis regum iterum a Melandriis violatos non fovebit? Si jam non rebelles ad justum imperium, sed æmulos ad destinata supplicia vocabunt. Quid denique volumus aut quid ultra expectamus? Jacent pene supplices Melandrii, et quod quadraginta annorum bella negaverunt, spontanea benignitate promittunt. Res nostræ aliis fundamentis nituntur quam Liphippi. Ille ingentibus fruitur terris, et imperia per orbem dissipata exercet. Nos Tessaranacti et Protogonis viribus regnamus; et si qua illos mutatio rerum avertet, Melandrii, quos dubitamus accipere socios, forsitan implacabili ferocia regnabunt.

Tum Nearium rogabant, ut et ipse quid sentiret expromere vellet. Ille non multum a pace abhorentia loquebatur; credo ne inclinatis animis videretur plus suæ dignitati, quam Reipublicæ tribuisse. Qui post actum cecinerunt pueri ex Lugduno, probabant, nescio quibus carminibus, neque Romuli urbem, neque Adriaci ponti paludes, cum nova re Icoleontis posse conferri.

Postrema pars Tragœdiæ hæc erat. Sarciebatur fœdus utrinque, et Charridoti vaticinia se funesta veritate approbabant. Ico-

leontis urbes, inassueto otio superbæ, inter se de imperio certabant, et Melandrii, velut in Protagonem armati, sese effundebant in Icoleontis campos. Vidisses, inopinis cladibus attonitos, stupere, et, invocato Tessaranacto, aperire urbes suas. Abdicabatur Reipublicæ nomen, et Tessaranactum adorabant. In altera parte sæviebat in Labetrum Protagonis miles, et ille Labetri hæreditatem, Tessaranactus Rempublicam occupabat.

Pour la fin, ce sont ces vers, que, pour estre bien faits, j'ai voulu transcrire :

O Pax, benignum Numen, atque Saturni
Hac prole melior nata quæ quatit fulmen,
O mentis atque corporis bonum duplex,
Dic, o benigna Diva, quas colis sedes?
Hic te sub ortu quærit, hic sub occasu.
Hic te sub altis montibus putat mersam,
Scrutator auri, teque cum suis credit
Emisse dapibus alter. Hic parat fundos,
Hic dignitates, hic libidinem demens
Explorat, atque consulit; nec hic pacem,
Nec ille demens invenit! Quibus tandem
Nulli repertum sedibus tegis Numen?

Paci loquebar, Paxque blanda respondit :
« Tranquillitatem quisquis auream quæris,
Sedesque nostras, quolibet loco tandem,
Modoque blandas sive per voluptates,
Seu per metalli fulgidum jubar, quæris;
Seu in cadente Sole, sive nascente,
Seu per feroces Syrtibus vagis undas,
Ignosco facilis. Quolibet loco haud possum
Ego inveniri, quo tibi tuam suades
Pacem latere. Sed tamen feram nunquam
Si quem inter omnes sic videbo ineptire,
Ut me esse in isto Belgii putet mimo. »

Ceste guerre d'Estat finie, nostre Aucteur passe à la description d'une autre, plus douce et aisée à composer, qu'il avoit avec la femme d'Anémon. Laquelle il finit (de la façon que lui-mesme l'escrit, au feuillet 96) à son plaisir et à l'honneur, comme on dit, de la femme du bordeau :

Subsecutus est populi plausus (*dit-il*), qui dum poetam effusis-

sima gratulatione commendat, ego factis ad Venerem votis, sic in aurem Anemonis conjugi dixi : O si mihi non atrocius bellum Fortuna parasset, quam felix miles virilibus armis certarem! Nunc ipsa desperatione turbatus, etiam ante prælium spem victoriæ timidissima mente damnavi. Illa, intelligenti similis, hæsit; sic, ut se percipere mentem meam, sola oratione, negaret. Sed ut ad illius pervenimus domum, et, Anemone ad Protagonem profecto, ædes vacuæ libertatem colloquiorum fecerunt: Ignoscite, Numina, et tu potissimum, castissima Juno! Hoc unum est quod mox probitati labem imponat. Præmium et voluptas corruperant meam innocentiam, jam pene morum constantia superbam. Ignoscite, sancti Censores! Et vos forsitan sub iisdem legibus peccassetis. Non difficili arte expugnavi volentem, et me amore pulcherrimo ad satietatem explevi. Nec amplius de paupertate cogitabam; sed jam velut Doromisi victor, indignabar supplicasse Fortunæ, cum liberalis Matrona assiduis muneribus mutuam voluptatem cumularet.

Ravissement notable de nostre homme, après avoir fait le fou :

Cæterum, ut virilis ardor, provocata consuetudine languebat, ipsa flagitii turpitudo [1], nescio quo mihi odio me ipsum committebat (*dit-il*). Super omnia, mulieris cupiditas interdum me in indignationem rapiebat; et hæc sæpe in hortis solitarius proclamabam : « Ergo me potuit amare? Ergo fidere hospiti novo? Et, cum conjugem valentissimum haberet, fœdare matrimonium mixtura alieni sanguinis, quem nulla familiaritas aut convictus, sed sola libido, pretiosissimum fecit? O inanem Lycurgi fiduciam et Solonis justissimos metus! Quid deinde expectabo, nisi ab Anemone contumeliam, aut ab adultera mortem? Nihil est facinus illi, quæ pudorem prodegit, et majori crimine famam, quam voluptatem redimet. Satis paruisti corpori. Redde te in disciplinam virtuti, Euphormio. Nondum peccandi consuetudine securus es; et adhuc ad criminis nomen horrescis. Quid aliud antiquitas monebat, quæ convivis surgentibus partem cœnulæ relinquebat in mensa, nisi ludis humanis sic utendum, ut ab iis recedamus, nondum consumpta voluptate. »

Hæc et similia sæpe jactabam, etc.

Au feuillet 116 · Estant entré en desgout des Jésuistes, sur la vie, doctrine, mœurs et comportement des-

---

1. *L'Estoile répète ici entre parenthèses :* (qui est le ravissement de nostre Aucteur sur sa folie, qui est notable).

quels il avoit longuement et gentiment discouru par devant, s'estant résolu de les quitter et se retirer en Angleterre, dit aussi :

Paulatim exinde elanguit pietas mea, et Acignii (***Acignius, un Jésuiste; Acigniani, les Jésuistes***) cæterorumque philosophorum iterato consuetudinem ejuravi. Nec me latebat, nescio quo modo emoveri hominum mentes et suavissimo veneno intinctas, a Philosophis in suas Academias deduci. Itaque priusquam eo medicamine perirem, viam jam olim destinatam in Scolimorhodiam aggressus sum. Sed et in maculas, quas tantopere vitabam, miserabilis offendi, monstroque maximo didici ubique Acignium esse.

Et après, aiant discouru fort desdits Jésuistes, auxquels il donne de gentils traits (feuillet 129), il dit et conclud en ces mots :

Erat semper in oculis pavitantis Acignius, et cum virgula crepuerat vento, jam me reprehensum, et ad Eutychiam deduci miserabili horrore credebam. Et quid! (cogitabam) si percussores notis viarum angustiis præcurrunt? Quid non infestum existimem in solitudine, cum nulla urbium claustra grassatores excludant? Quicquid est, Acignii periculo vivo; et si me ab eo fugientem calamitas excipiet, etiam difficilius amolietur invidiam, quam vulnus Paulianum (***la blessure de Fra Paolo de Venise, duquel Gephyrius, qui est le Pape, estoit soubçonné***) Gephyrius excusat.

Il vient, incontinent après, à parler des Alemans et de l'Empereur, qui règne aujourd'hui (feuillet 130) où tout est plain de traits fort gentils et recuiellables dont j'en ai extrait quelques-uns des suivants :

Thebani (***les Allemans***) ad Septentrionem latissimas (***dit-il***) obtinent terras, et pene ab Eleutheria ad Sarmatas excurrunt : gens laborum plus quam industriæ capax, et omnino Bœotia sua digna. Illis Aquilius (***l'Empereur***) per internuncios imperat; ipse, plus quam Assyriorum principum solitudine inclusus otiosam majestatem ineptissima gravitate damnavit.

Et, au feuillet 132 :

Hominem (***dit-il***) jam supra mediam ætatem vidi præcipitantem in senectam; statura mediocri, vultuque optimo, et quem



indigne voluntaria solitudine damnavit. Sed fluxis et titubantibus vestigiis oris majestatem corrumpebat. Et omnino indignatus sum Veneri, quæ saltem non pepercerat nomini charissimorum nepotum.

Itaque, ut ad satietatem oculorum omnia ejus lineamenta in animum transtuli meum, converto ad elegantiam sedis vultum. Et hinc quidem imagines stabant, non quæ memoria bellorum secreti delicias turbarent; sed venustissimi vultus puellarum erant, exculti supra verum, et quos posset natura imitari; ut ego Aristidis vel Pausaniæ, aut etiam Nicophanis labores putarem intueri, quos meretricios pictores antiquitas vocavit. Illinc vero supra mensam orbes duo, in quorum uno terrarum situs et maria pingebantur; in alio vero siderum motus, et universæ cœlorum leges aptissimis coloribus erant scriptæ. Illic aureus Phœbus et vermiculata Venus erat. Luna vero cœlabatur argento; et prope igneum fecerant Martem. Jovis autem hilare signum, et nitens Mercurius, etc.

Et après (feuillet 134) :

Neque advertere hæc poteram *(dit-il)* quæ vicinorum curiositatem oculorum petebant, nisi Trifartitus vir benignissimus me ad hæc indicia digiti humanitate deduxisset. (Nam Aquilius alvum levare voluit; et amotus extra aulæum, locum fecerat inter nos colloquendi.) Igitur cum rogarem, cujus artificis nobiles figuræ essent, quæ meruerant ab Aquilio tractari? Primum, inquit, te scire oportet nihil hac solitudine Aquilii laboriosius esse; nec ipse industriam cum aspectu hominum omisit, sed ad curiosas artium aliquot voluptates transtulit. Cæterum, in his imaginibus (*belle vie et belle estude d'un Empereur*) et fœminarum picturis, non ejus studium tantum, sed etiam opus, vides. Libertatem amorum conjugio præponit, et vagæ voluptates ad ipsius arbitrium examinantur. Nam ut venustissimas species mulierum libido in animo finxit, omnia in tabellam eruditis coloribus transfert, et, imaginationis lineamenta secutus, votum suum in pictura confitetur. Appelluntur deinde pellicum greges, virginesque, quibus multum est id nomen sub Aquilio exuere. Ipse sibi probator formarum vultus mulierum ad similitudinem imaginis exigit, et quam propius ad illam venustatem natura admovit, duarum interdum trium noctium fortuna donatur. Etiam si cujus amore vehementius exarsit, si in alicujus amplexibus dulcius animam egit, non statuam in rostris, sed imaginem, sua manu exaratam, in thalamo decernit.

Hi vero terrarum cœlorumque orbes imaginem Aquilianæ potestatis ostendunt et quotidiani laboris industriam, quo ipse

in abdita naturæ perrumpit, et invidiam Deorum superat, qui res pulcherrimas latere mortales voluerunt.

Cum hæc Trifartitus ad sudorem et anhelitum dixisset, Aquilius lubrico passu processerat e secreto, vocatumque Trifartitum, brachas superiori vesti annectere imperabat. Ego me ad parietem junxeram, et ipsum intexto auro sericoque fulgentem. ac dum veneratione tantæ sedis incerti oculi in diversa dissipantur, inciderunt in imaginem, antiquam sane, sed in qua nihil erat magis notabile quam hi versus, præter quos in conclavi nihil Martium vidi :

Est regio Austriacis illic, etc.

Il y en a cinquante-quatre qui méritent d'estre recueillis.

Dum in hoc silentio compositus, carmen, quod non mediocriter placebat, in memoriam repetita lectione perduco, notavi, ad vicinum parietem, aliam imaginem, in qua vidi Protagonis simillimos vultus. Fingebatur autem aliquid scribere in Moreto, quasi non satis antiquissimus Poeta absolvisset hoc carmen, ac deinde cum effusissimus imber sub dio ambulantem impeteret, fugiebat ad proximas sepes, et cuniculum, qui in illis latibulum defoderat, acerrima observatione quærebat. Neque procul Liphippi faciem agnovi, cum sua uxore, et aliquot Antistitibus populorum suorum fata ducentis excolo. Nec mora, nescio quis, linteo purissimo præcinctus, ad Aquilium intravit, vitroque purissimo exiguum liquorem hilarissima fronte ostendit. Aquilius, quidquid erat, crepitu manuum collaudans, examinare cœpit ad lucem, et cum homine suavissime loqui. Cum a Trifartito quærerem, quisnam esset tam illustris familiaritatis homo? Hebræus, inquit, Aquilianis artibus præfectus, quo nemo gratiosior in regia vivit. Ac, cum in admiratione perseverarem, quod sacrilega superstitione profanus ad hunc necessitudinis locum venisset, cœpit Trifartitus admonere ad privatas inimicitias aut publica odia parum Religionem valere. Etiam, inquit, cum Scytharum principe Aquilius fœderibus coivit, illumque in filii nomen benignissima adoptione recepit. Nihil hodie principibus sacrum est, præter suam majestatem ; neque profanum, nisi quod violat sceptrum.

Hæc dicente Trifartito, Aquilius cum Hebræo, thalamum egressus, contulit se in scientiarum amabilem locum ; ubi complures fornaculas vidi, et vitrea ac argentea vasa, quæ humores, in altum evocatos, per obliquas fistulas reddebant (*les forneaux et instrumens de la Souffrerie de l'Empereur*). Artifices vero et

foculorum ministri, pars versicoloribus pellibus præcincti, acapnum ad pondus ingerebant; pars vim liquorum viventium, quos ignis ex vasculis exegerebat, diligenti examinatione pendebant. Omnem operis partem frequens sedulitas implebat.

Delectatus tam fideli labore, Aquilius diffusissima fronte gaudebat. Ac ne quidem ego pulcherrimæ artis ordinem, sine aliqua voluptate, aspiciebam; cum Aquilius vasculum deposuit de foculo, et : Hic, inquit, commendata est spes præcipua laborum meorum, et nobilissimæ fastigium artis (*science de verre*). Hæc dicentem lubrica materia elusit (erat enim vitrea) et, ab incautis manibus labens, nefando in terram ictu secum Aquilium et nobilissimam artem affixit.

Et incontinent après, description du deuil d'une Cour d'Empereur, pour un verre cassé :

Stabat Aquilius, veluti turbulento somno delusus, et ipse in tantæ perturbatione calamitatis se quærebat. Ex altera parte famulorum ejulatus, deplorantium felicissimi vasculi ruinam, totam cellam impleverat; commendabantque gemitus, et ipsi vix ad plorandum fortes : ut non intercidisse vasculum aliquod, sed omnes deos occisos esse putares. Igitur plangentibus universis, et ipse, ne viderer otiosus miseriarum spectator, incipiebam exorare lacrymas ab oculis, bis terque pollice attritis, ac Trifartitum, ubi esset, intueri. Sed ille jam defecerat, sedensque ad lacunam, quam effluens impleverat humor, eam inundantibus lacrymis augebat. Et jam redierant Aquilio sensus; sed deerant verba, quæ in tanta calamitate effundere posset.

Itaque, cum lamentabili vultu, nihil aliud quam fragmenta miserrimi vasis contueretur, ipse Trifartitum monui, ut se virum meminisset, id est colligeret in præsens animum, meritissimo quidem dolore dejectum, et Aquilium, priusquam expiraret, a conspectu illius liquoris, veluti paterni aut conjugalis cadaveris, amoliretur.

Plaisante drollerie ! Et après :

Nescias, an Aquilium, an vasculum gemebant. Ille male consoporatus cum ad doloris sensum turbulenta vigilia rediisset, velut recenti vulnere ictus, exclamat : « Ergo, superstes Deorum iracundiæ, vivo ? » Et hæc quidem dicentem, ipsæ indicis venæ cum oratione defecerant. Igitur fomentis aggredimur languentem, vultusque, et præcipua narium spiramenta, acerrimo liquore perfundimus. Ac cum iterum in soporem laberetur, digressus ex molestissimo munere, in diversorium meum pervolo.

Nec ibi diu hæseram, cum Trifartitus servum, et (ipsum tuberosissimi ventris) ad me misit, qui ad cœnam, ad quam aliquot ante horis promiseram, duceret. Videbantur mihi exorta lux in periculosa nocte, et Aquilium, quem jam optima fide comploraveram, omnino existimavi ad vitam rediisse; quoniam domestici mensarum et hilaritatis meminissent. Itaque, quotquot occurrebant in urbe (nam universi jam atras vestes sumpserant), detergere lacrymas jubebam, et in natalitiis vestibus Diis sacrificium apparare. Neque me conjectura decepit. Etc.

S'ensuit la description du festin (feuillet 142), où on peust contempler le délicat appareil des viandes, avec le bel ordre qui se garde aux banquets des Alemans, et leur sobrieté et modestie :

Tandem ingenti paropside invecta est (*dit-il*), in triclinium offa, redolentibus herbis, et maxime pipere medicata. Erumpebat ex paropside fumus, tenuis quidem, quoniam pinguissimus liquor tarde vaporem dimittebat, sed qui singulorum vim odorum excitaret (veluti canes fragrantibus ferarum vestigiis monentur). Igitur considere jussi sumus nullis dapibus evocati, præter hanc offam, quæ sane pæne totam mensam tegebat. Paulo minus integra hora designatio locorum consumpsit. Et illi mox, compositi, tanto silentio, scrupulosam honestatem expendebant, ut eos non minus offam venerari, quam Aquilium putarem.

Et après, sur la fin du feuillet 143 :

Cæterum neque lances simul duas in convivio vidi, et antequam explicaretur tam prolixus ordo ciborum, jam mediæ noctis processerat tempus, meque utpote fatigatum molesta voluptate trahebat in somnum.

Et après, feuillet 145 :

Appetebat jam omnino soporatum lumen Auroræ, ut facile ex gravioribus oculis conjiciebam, cum solutum convivium credidi esse, remotis scilicet mensis, et assurgentibus aliquot, quibus modestior ebrietas reliquerat pedes. Reliqui, tanquam sordidissimo funere, in vicinos lectulos offerebantur. Tunc ego in memoriam revocatus Ulyssis, qui voluptatis blandimenta, velut hominis interitum, apud Alcinoum proscribit, illum Thebanorum conviviis adfuisse haud immerito cogitavi. Nam ad Cimmerios in vicinia fuerat, et illinc ad sepulti orbis caliginem

invenerat iter. Nihilominus et ipse fictis vocibus Trifartito gratias ago pro suavissima nocte, et molestissimi carceris fores non satis sanis oculis quæro, vino vigiliaque turbatus. Verum ad ostium satellites aliquot stabant, qui me exeuntem turpissima benignitate revocarunt, nondum missionem factam Nysæo sacro causati. Tum maxime recruduit bibentium certamen, neque me vix prioribus malis luctantem ille fluctus omisit. Astiterunt ineptissimi amici, et ructantibus verbis rogaverunt ne omnia jam ad finem spectantia præmatura discessione turbarem. Præcipue Trifartitus considerare me jussit, quota pars convivantium jaceret, quota autem in pedibus esset; qui certe, inquit, de convivio querentur, si eos sobria vestigia reduxerint domum.

Parui extemplo hospiti, etiam periculo meo. Erant enim undequaque propinantium scyphi, quos mihi convivarum barbaries parabat, innumerabiles quidem; sed ne omnia solatio vacarent, illi pene sicci, et tantum exigua veluti libatione onerati. Sed ut ingentia flumina ignobiles rivuli componunt, et simplex assiduitas terit ferrum; ita ego his lataginibus plenus eram, et periclitabar corrumpere mentem; cum apertæ publico consensu fores dimisere volentes. Frustra gratulabar mihi de libertate nova. Etenim, aliquantulum progressi, in aliam custodiam incidimus, et illa non minus inhumanam; ubi tribus poculis invitatus, cum consulerem corpus, possetne ad extremam necessitatem durare, ex convivis duo semianimes procumbunt in terram. Inundaverant solum reducis vini fontes, et odore turpissimo corruperant locum : cum alii jacentes attollere, nec ipsi bene sani; alii solutissimo risu elatos prosequi cœperunt.

Ego, commoditate temporis usus, inter baccantium tumultus elabor, domumque nec jam satis sinceris pedibus quæro. Postera luce, acerbissimo dolore afflictus sum, et mihi intestinis pulsibus caput collabebatur in partes. Itaque abstinui a consortio Thebanorum, et dum appararetur navis, quæ Trifartitum in Scolimorhodiam veheret, causatus intemperiem stomachi, ingrata conviviorum beneficia vitavi.

Au feuillet 150, il y a une harangue d'un Puritain d'Angleterre (qui sont de ceux que nous appelons *Calvinistes*, en France), qui va presque jusques à la fin du livre, et est fort plaisante : de laquelle (ou d'une partie d'icelle) j'ay fait l'extrait suivant :

Primis temporibus, cum nondum ex humano genere cognata astrorum semina abolevissent, et inter Superos mortalesque, non virtus, sed habitatio, discrimen constituisset, patebat in

astra merentibus via; et cœlo mortalitas pene libere commeabat. Testes Herculis Liberique fama nepotibus sacra, et tot humanorum corporum formæ, quæ viventia siderum numerum auxerunt. Sed posteaquam virtutis præmia libido occupavit, et nihil honestum inter homines credi cœpit, quod non voluptatem promitteret, Dii, corruptam humanitatem aversi, præcluserunt limitem cœlorum, et flagitiorum gravitate suum æthera onerare timuerunt.

Igitur, amissa æternitatis via, superiorum sæculorum infelicitas laboravit, et omnes excogitata sacrorum novitate plus etiam Deorum iracundiam sollicitarunt. Tandem, paulo supra ætatem meam, aliqui sacrorum ineptias aspernati sunt, detraxeruntque ineptissimis superstitionibus larvam, aut, ut melius dicam, detrahere sunt aggressi. Stupuerunt enim in conatu, velut tanti operis immanitatem demirantes, contentique ex religionum agro succidere virgulta, noxiosissimas radices tangere timuerunt. Ego tandem sum, hospites, majoribus fatis natus, qui, ut primum ætas magistrorum licentiæ me subduxit, et purior quædam doctrina cœli munere inundavit, non tenui lacrymas in tanta calamitate mortalitatis, cum omnes qui duodecim seculis vixerunt, viderem, veluti caliginosa nocte, per præcipitia et immensas voragines prolapsos. Ac quod me maxime movit, nec unus eo spatio in hunc orbem est ingressus, quem non fœde in supplicia perpetua morte victura commune flagitium perturbarit; nemo, inquam, illa religione, quæ tum viguit, sibi aliud æternitatis domicilium paravit, quam impiorum carnificinam, ubi mori jucundissimum putatur. Viderit quidem Deus; sed integra justitiæ fama, nec cuiquam eorum debuit parcere, nec potuit. Nec irascetur huic liberrimo dicto : nam et sæpe graviora ausus sum, et tamen vivere in hanc ætatem voluit, quam videtis. Cæterum non minus acriter exosus istos seculi emendatores, qui superstitionibus pepercerunt, qui Poimenarchos, ut vocant, qui pervigiliorum tempora, qui linea sacerdotum ornamenta, cæteraque deliramenta antiquitatis, nimis faciles admiserunt; quam eos qui, omnino priscis consopiti erroribus, adhuc jacent, longe in aliam emendationis viam institi, et admota severius manu, tenuissimas superstitionum fibras, etiam omnem imaginem sustuli. Cœpi damnare quidquid avorum seculum probasset, et si mihi creditis, pene dubitavi an esse crederem Numen; quoniam in eo inepta antiquitas consensit. Ego sane grande diligentiæ pretium tuli, et in familiam meam reviviscere innocentiam vidi, omnino qualem, in ordienti mundo, Numen primis mortalibus infudit. Nuda vota sinceraque religio, nulla ceremoniarum vanitate, veluti pestiferis odoribus, corrupta. Die sacro nec apud nos via longiori commeare fas est, nec publicis scenis aut privatæ lu-



dorum comitati indulgere. Æqualitatis sanctissimus amor; et si mihi creditis, plus meorum voluntate, quam auctoritate mea, impero. Pudore et virtutibus contineri modestiam bonorum oportet; mali nec severitate pœnarum possunt. Considerate figmenta Poëtarum, qui felicitatem in aureo seculo describunt; id est, cum nulla vis paria ingenia subigeret, nec tribunalia essent, ex quibus severitas metum palloremque divideret convocatis. Sed vereor, ne antequam hoc superbissimo persuaserim orbi, dum melioribus cœptis fata cunctantur, morbus ac senecta in ventos vires meas et animam effundant.

Dixerat et lacrimis vultus maduere secutis.

S'ensuit après la consolation de la femme du Puritain, qui, avec ses doux baisers, essuie les larmes de son mari, et invite au souper ses hostes, tourne le deuil qu'ils avoient conceu de la harangue du Puritain en joye, et leurs larmes en celles du vin, ris, et toute sorte de bonne chère. Il dit donc :

Sed jam detersis luminibus videbatur novam fabulam producturus in scenam, cum lepidissima uxor exerrantem labia aliquot basiolis compressit; laudabili mulier forma, emendatissimo ore, nec eminentibus oculis, nec effossis, iisque sub tristi petulantia vibrantibus, annorum circiter viginti. Hæc, ut effluentes (*Puritain*) lacrymas combibit, miscuitque Catharini rugis maritalibus amabilem vultum, blandissimis precibus exoravit, ut faucibus pectorique parcere vellet. Jam omnia ad cœnam comparata manere convivas; iret, et hospites meliores exhortationibus factos suavitate convivii mulceret. Amavi mulierem post hæc verba, credidique omnibus Catharini præceptis potiorem esse.

Igitur ut ad cœnam discubuimus, et, multiplicibus ferculis excepti, pietatis antecœnanæ cœpimus oblivisci, etiam ultro invitante Catharino, ad hilaritatem poculorum processimus. Ego continuo in eum lumen obverti, omnino mitigatum, et suæ severitatis tristitiam submoventem, quippe in formosæ conjugis vultum tam constanter oculos defixerat, ut putares inibi latere magnetis secretissimas vires, qui ferrei senis conspectum in eam partem cogerent. Non tenui ego risum, nutuque meum comitem in eamdem contemplationem converti.

Sur la fin du feuillet 155, y a une notable considéra-



tion de l'Auteur sur les opiniastres conceptions et opinions, tant des Puritains que des Jésuistes, conceue en ces mots, comme pour épilogue de tout ce qu'il en a discouru :

Quotusquisque (cogitabam) aut Acignianus est, aut in Catharini familia vivit, quem non impressa institutio parentum, aut suæ gentis conversatio, aut impetus, nullo rationis argumento firmatus, in partes seduxerit? Quam pauci maturæ mentis consilio ducuntur; et tamen illis odiis pugnamus, ut facile videas omnes sibi sapientiam imputare? O superba mortalitas! O immisericors superstitionis ingenium! quasi qui vere sentiunt, non plus felicitati debeant quam consilio; aut quos fefellit occupata tot sentibus via, magis iracundia quam suspiriis digna committant. In hæc verba, consoporatus, publicas curas cum sensibus amisi (*Retraicte de l'auteur*). Postera luce, ad Catharinum accessi, hospitalemque Jovem precatus, ut benignitatis gratiam referret, destinatum iter ad Tessaranactum, cum socio, aggressus sum.

J'ay pris tant de plaisir à extraire ce que dessus, que, ne pouvant retirer ma main de ce papier, j'eusse volontiers transcrit tout le livre: tant je l'ay trouvé à mon goust, pour les beaux traits et gentilles rencontres, et fort à propos, qui s'y voyent partout déduites en bons termes et d'un stile terse, élégant, et du tout Pétronien. Livret facétieux et utile.

Le mécredi 26ᵉ du présent mois d'aoust, mourust, à Paris, un Procureur en Parlement, nommé Auzannet, lequel (hors la Ligue) on tenoit pour honneste homme.

Mourust aussi un Conseiller au Chastelet, nommé Besle, tenu d'un chascun pour très homme de bien, et, comme tel, regretté de tout le monde. Peu auparavant, estoit mort un nommé Ridier, Conseiller d'Eglise, que je congnoissois, personnage excellent en probité et doctrine.

Le jeudi 27ᵉ, T. m'a donné un *Pacis Belgicæ monumentum*, imprimé nouvellement à Leyden, en une



grande feuille en taille douce, chez Henri Lodovice de Hæstens, avec les Marmouzets de Hollande (qu'on apelle), c'est-à-dire les pourtraits en taille douce de tous les négotiateurs de la Trefve de Hollande, la plus part si mal faits qu'on ne les y reconnoist point.

Un marchant libraire Hollandois, que je congnois dès longtemps, nommé Elvissier, demeurant à Leyden, m'a apporté dudit lieu les trois bagatelles suivantes, imprimées de nouveau audit Leyden : *Mare liberum, sive de Jure quod Batavis competit ad Indicana commercia Dissertatio. Lugduni-Batavorum*, 1609. — *Dominici Baudii Carmina adulatoria gratulatoria, dicata honori Ducis Spinolæ. Lugd.-Batav. in-4°* (qui est une pure fadèze). — Le Tumbeau de ce grand personnage M. de Lescale, tant en vers latins qu'en prose, avec les Oraisons très doctes et élégantes de Heinsius et Baudius, en la dernière desquelles, qui est de Baudius, j'ay remarqué deux ou trois choses notables, qu'il allègue pour la recommandation de sa vie pieuse et religieuse. L'une est au feuillet 17e, en ces mots :

> Nullum genus hominum (si homines dicendi sunt, et non potius brutæ pecudes) tam inexpiabili odio aversabatur et diris atque execrationibus devovebat quam Atheos, nec facile adduci poterat ut crederet quemquam ita desciscere a naturali lege et ratione, ut Deum aut non adoraret aut non putaret. — *Et après :* Porro cum studio veræ pietatis (*dit-il*), quam coluit noster venerabilis senex, adjunxit amorem veritatis, tanquam basim et fundamentum omnium virtutum.

Et au feuillet 19e, parlant des discours qu'il tenoit, malade et mourant :

> Toto autem tempore (*dit-il*), quo domi desedit, aut lecto affixus fuit, sermones meram pietatem spirantes, tanquam ex adytis, effudit, de misericordia Dei, de redemptione generis hu-

mani, de justificatione per fidem in Christum, de resurrectione corporum et immortalitate animarum, aliisque præcipuis religionis articulis, adeo ut jam tam cœlestis gloriæ primitias disserendo degustare videretur.

Parlant de Scioppius, qui a deschiré par son satyrique escrit et traicté cruellement ce bon homme, il l'apelle :

Vespillonis atque exoleti scorti progeniem, plagiarium, furem, delatorem, crucis candidatum, et escam patibuli, monstrum in ultimas terrarum oras deportandum, et ex ipsis humanæ naturæ finibus exterminandum (page 14).

Devant ceste Oraison, il y a le legs, qu'il fait à la Bibliothèque publique de Leyden, de ses livres manuscripts Græqs, Hébrieux, Chaldaïques, Syriaques, Arabics, Æthiopiens, Persiens et Arméniens (p. 97). Elvissier m'a dit que Messieurs de Leyden estiment ce présent trois mil escus.

J'ay donné audit Elvissier (encores qu'il n'en voulust rien prendre) deux quarts d'escus pour les susdits livres.

Le samedi 29e, M. de Lesdiguière et M. de Sully, fort accompagnés, arrivèrent à Paris, où on attendoit aussi le Roy, qui estoit à Monsseaux, qu'on disoit y venir pour le mariage du marquis de Rosni avec la fille du comte de Créqui, et pour y faire passer ses Édits, dont il y en en avoit deux manifestement injustes et tyranniques : celui des Monnoies et celui des Nantissemens ; auxquels on disoit que Sa Majesté, les jugeant bien tels, n'estoit portée que par le mauvais conseil d'autrui, estant retenue d'un costé de sa conscience, et de l'autre poussée par le proufit qu'on lui donnoit à entendre qui lui en reviendroit, qui ne lui faisoit moins de force en son ame (voire possible davantage) que non pas l'autre.

Le Lieutenant-civil, en ce temps, receust deux vilains affronts (apannages ordinaires de la gloire, et dont on ne

le plaignoit pas beaucoup). L'un, que, pour avoir receu des cautions insolvables pendant qu'il estoit procureur du Roy, un huissier du Conseil lui fust envoié, lequel au sortir de sa maison, comme il s'accheminoit pour aller au Palais faire son estat, lui commanda de le suivre au For Lévesque, où il le voulut mener prisonnier, et eust de la peine à s'en sauver; mais, finalement, conduit par lui chez M. le Chancelier, obtint un petit respit (mais bien court, car il n'aloit que jusques à midi) pour fournir la somme de quinze mil escus qu'il faloit paier comptant : lequel, par l'intercession de la Roine, fust prolongé, et enfin accordé délay pour s'en aquitter. Sa Majesté, estant à Fontainebleau lorsqu'il fust receu, dit qu'il n'avoit eu jamais envie de le gratifier de cest estat; mais qu'il avoit pensé qu'il n'y dureroit guères, et que bientost il creveroit ou de gresse ou de gloire. Et à lui-mesme, lorsqu'il vinst trouver Sa Majesté pour l'en remercier, le Roy lui dit : « Ne m'en remerciez point, remerciez-en la Roine. « Ceste charge ne vous estoit pas propre, et ay peur que « ne duriez guères : car vous estes gras, et si vous estes « paillard. »

L'autre est de M. de Sully, qui, comme Grand-Voyer, aiant donné permission à quelques particuliers de faire un pressoir à verjus, en la Place Maubert, le Lieutenant-civil, prétendant cela estre de son gibier et de la police, l'avoit fait démolir, avec le commissaire Langlois et autres, sans en parler audit sieur de Sully (en quoy il avoit fait faute). Dont ledit seingneur, sur la plainte qu'on lui en fist, manda au Conseil le Lieutenant-civil : où estant venu, M. de Sully y séant (et estant en cela, comme on dit, juge et partie), le bafoua estrangement, jusques à le menasser de lui couper les aureilles, et à ses commissaires (dont on disoit que, de ce jour, M. de Sully avoit

fait partie des aureilles du Lieutenant-civil, et qu'elles estoient à l'enchère). Fust condamné à tous ses despens, dommages et intérests, et à faire réédifier le pressoir à ses despens (et croid-on que ce fust lui-mesmes qui en prononça la sentence). Il y avoit, en ce fait, de la faute d'une part et d'autre, mais elle tumba toute sur le plus foible; et le plus fort, comme on dit, l'emporta.

Le dimanche 30e, un pauvre bon homme, nommé André de Villeboisin, aagé de plus de quatre-vingt dix ans, demeurant en ceste ville, près la Croix des Carmes, et que j'avois veu et congneu à Blandi, lorsque feu ma mère y estoit réfugiée pour la Religion, aux premiers troubles de 1562 (qui est du plus loing que me souvienne, car il y a quarante sept ans à ceste heure), rendit son esprit à Dieu, duquel seul il se souvenoit, aiant perdu la mémoire, dès longtemps, de toutes autres affaires et choses mondaines, et aiant tout oublié, fors Dieu. De quoi je l'estime plus heureux, me remémorant ce dire d'un bon personnage et grand théologien, qui en parle ainsi quelque part : *Sed et multa sæpe oblivisci juvat, modo non obliviscamur Creatoris et Redemptoris nostri, cujus qui meminit omnium recordatur.* Je lui vis rendre le dernier soupir, et s'en alla, comme dit Cicéron, en son livre *De Senectute : Ut cum, nulla adhibita vi, consumptus ignis extinguitur.*

Le lundi 31e et dernier de ce mois, M. de Tourval, s'aquittant de sa promesse, m'a donné le *Tortura Torti,* avec l'*Apologie* du Roi d'Angleterre, imprimés tous deux in-4°, d'une fort belle et grosse lettre, à Londres, dont on les a fait venir : ne s'en recouvrant point ici de ceux-là; et moy, pour m'aquitter audit Tourval de la mienne, lui ay donné l'*Amphiteatrum honoris* des

Jésuistes, et promis, à la première veue, de lui donner les *Poésies* qu'il a stipulées de moy.

Force maladies, à Paris, en ce mois; mortalité de petits enfans par les petites véroles qui règnent. Le Curé de S.-Nicolas des Champs dit, à un mien ami, qu'il en avoit enterré trois cens en sa paroisse, depuis le commencement de l'année jusques à ce jour. Hors Paris, encore pis. On fait compte, à Chartres, de sept à huict cens enfans, au moins : car autres en mettent jusques à douze cens, emportés de ladite maladie. A Lion, de plus de trois mil; et ainsi aux autres villes et endroits de la France. Ce mal, aiant couru partout, et courant encores aujourd'hui, ravage comme un torrent une infinité de ces petites ames innocentes; quelques grands en sont mesmes attaints, et en passent le pas; mais peu, et plus de femmes que d'hommes. Beaucoup de fiebvres continues, mesmes de pourprées, signe de grande corruption (comme aussi la disposition de l'air de ceste saison estoit maligne, remplie de tonnerres, orages, pluies impétueuses et tempestes, symbolizantes aux humeurs du siècle), en font desloger grand nombre, de tous aages, sexes et qualités. Les courantes, les apoplexies, et diverses sortes de morts subites et estranges, en tuent, d'autre costé, tout plain, et estonnent le peuple, qui pour cela n'en amende guères.

Quant aux affaires publiques, il ne se parle que d'imposts, enchères d'estats, nouveaux édits et ordonnances onéreuses au peuple, à qui oster le bien c'est lui oster la vie : estant chose véritable (tesmoin Tacite, au quatrième livre de ses *Annales*) que les lois abondent et multiplient en un Estat, lorsqu'il est plus corrompu, et que l'avarice (que Cicéron, au deuxième livre de ses *Offices,* apelle très infâme, surtout ès princes et magistrats) a le crédit

et la vogue, comme nous le voions en ce misérable siècle.

Homère, au premier livre de l'*Iliade*, les apelle *mange-sujets*.

« On devroit, ce me semble, ajouster à nos kyrielles (disoit, ces jours passés, une dame de Paris, en bonne compagnie, sur le propos de l'Édit des Monnoies) un *libera* pour un Roy avare : car aujourd'hui on ne se contente pas de nous avoir sucé tout nostre sang, ils veulent encore manger nos entrailles. »

M. Sevin, Conseiller des Requestes en la seconde Chambre, lequel j'ay veu naistre, estant jà marié à ma première femme, lorsqu'il vinst au monde, et duquel le père estoit mon bon ami, voisin et commensal, acheta, en ce temps, l'estat de feu M. Viole, Président en la première Chambre des Requestes, trente huit mil escus, et vendit le sien de Conseiller, à Grasseteau, dix-neuf mil cinq cens, qu'on disoit qui lui reviendroit à plus de vingt mil escus. Grisoles, nepveu de Madame Chevalier, dit Videville, qui avoit nouvellement espousé Madamoiselle de Barreau, acheta, au mesme temps, un estat de Maistre des Comptes, qui lui revenoit à vingt trois mil trois cens escus : dont on disoit que la Videville, sa tante, en paioit la meilleure partie.

Et ainsi de tous les autres, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le Roy demande à sa Cour la continuation du Parlement jusques à ce que ses Édits soient publiés, contre lesquels (et principalement contre celui des Monnoies) le président Janin parle fort vertueusement et en fort bon Conseiller d'Estat, remonstrant au Roy fort librement (c'est à dire en homme de bien) l'injustice et iniquité d'icelui. Et de fait, on disoit que Sa Majesté, aiant fort gousté son



discours, avoit esté comme esbranlée de n'en rien faire, si elle n'en eust esté persuadée au contraire par quelques-uns, en la bonne volonté desquels toutesfois (les aiant vestus et les y voulant entretenir) elle ne sera jamais si avant qu'en la malveillance des autres qu'elle aura despouillés : qui est un trait de Cicéron, en son deuxième livre des *Offices*, qui est bien considérable en un Estat tel que le nostre. Quant à la preud'hommie du président Janin (si nous n'estions au temps du poëte, auquel *Probitas laudatur et alget*), elle seroit non seulement louée comme elle l'est, mais aussi grandement récompensée.

Pour le regard de la continuation du Parlement, Messieurs de la Cour disent, tous d'une voix (mais entre leurs dents), qu'ils ne peuvent (soit qu'ils demeurent en leurs maisons aux champs, soit qu'ils se tiennent à la ville) qu'ils n'y soient plus honnestement et utilement occupés, qu'en une Cour à vérifier des édits qui ne sont qu'à la ruine d'eux, de leurs familles et de tout le peuple.

M. Petit, médecin de Gien, arriva à la Cour, en ce temps, mandé par le Roy, et commandé d'y venir pour estre son premier médecin. Il y eust plusieurs contendans, à la Cour, pour cest estat : mais toutes les brigues et faveurs n'y servirent de rien, pource que Sa Majesté s'estoit dès piéça résolue à cestui-là. Bien avoit-il envie d'en gratifier Turquet, dit de Maierne, médecin ordinaire de Sa Majesté, lequel il aimoit et estimoit; mais, pource qu'il estoit de la Religion, n'en voulust point, et dit ces mots : « Je voudrois avoir donné vingt mil escus, « et que Turquet fust Catholique : il seroit mon premier « médecin. » On en parla à M. de Sully, lequel fist response « qu'il avoit fait serment de ne parler jamais au « Roy de médecin ni de cuisinier ».

Un advocat de Loudun, très honneste homme, estant ici pour un procès qu'il avoit, fust tué, à Paris, en plain jour, sur le midi (et le mesme jour qu'il gangna), qui fust le 26e ou 27e de ce mois, auquel il fust assassiné, au bout du Pont-Neuf, vers les Augustins, d'un coup de poingnard dans le petit ventre, que lui donna (comme il est à présupposer) une de ses parties, qui se sauva et ne peust estre ni reconneue ni attrappée. Un de mes amis, qui le connoissoit et y avoit grand regret, et qui mesmes me nomma son nom (lequel je n'ay peu retenir), me le conta ; et que, ce mesme jour, avoient esté peschés, vers les Bons-Hommes, deux corps freschement poingnardés et jettés en la rivière. *Magna impunitas gladiorum* (disoit Cicéron, de son temps). Disons-en autant du nostre.

Ung petit garsonnet, aagé de trois ans seulement, fils d'un pédagogue nommé Goutière, que je connoissois, mourust, à Paris, par un grand accident, à sçavoir d'un coup de coude que lui donna par l'estomach une femme, en se retournant sans y penser, qui venoit prendre de l'eau béniste à l'entrée de l'église, près laquelle se trouva ce petit enfant, conduit par une autre femme qui en vouloit prendre aussi.

L'enfant mourust, le lendemain au matin ; et aiant esté ouvert, on lui trouva l'amer crevé dudit coup, dont on ne faisoit aucun compte ; et que seul il avoit esté cause de sa mort, ses autres parties estant toutes fort saines. Ce fust sur la fin de ce mois, et estoit fils unique.

Ung jeune mignon, nommé Baliffe, qui estoit à la Roine Marguerite, et de sa musique, aiant engrossi une des filles de ladite Roine, nommée Bougouin, qui estoit de bonne maison et lui touchoit (ainsi qu'on disoit) aucunement de paranté, prist son congé, en ce temps, sans qu'on lui donnast, aiant esté averti qu'aussitost que

ladite Bougouin (laquelle toutesfois ne bougeoit d'auprès de la Roine, toute grosse qu'elle estoit, aussi bien venue comme s'elle n'y eust point touché) seroit relevée, que Sa Majesté lui feroit donner les estrivières.

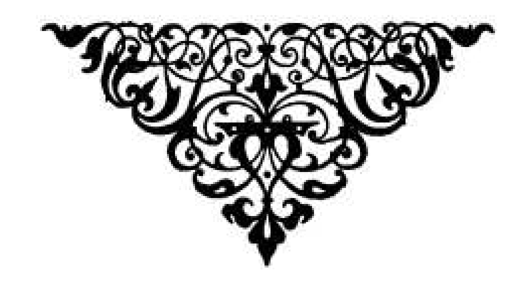
Une dame du mestier, à laquelle la Roine Marguerite reprochoit, un jour, sa vie et mauvais gouvernement, avec paroles fort rudes et injurieuses, lui dit enfin : « Il « est vrai, Madame, tout ce que vous dites; mais nous « sommes toutes fautives. Vous-mesmes, si vous fussiez « gouvernée comme il faut, vostre maison ne seroit pas « ici : elle seroit delà l'eau, Madame, vous le savez « bien. »

En mesme temps, le Roy, passant pour aller au Louvre, accompagné de force Noblesse, aiant rencontré en son chemin une pauvre femme qui conduisoit une vache, s'y arresta et lui demanda combien sa vache, et que c'est qu'elle la vouloit vendre ? Ceste bonne femme lui aiant dist le prix : « Ventre-saint-gris ! dit le Roy, « c'est trop; elle ne vault pas cela, mais je vous en donnerai tant. » Alors ceste pauvre femme lui va dire : « Vous n'estes pas marchant de vaches, Sire ? Je le vois « bien. — Pourquoi ne le serois-je pas, ma comère ? (lui « respondit le Roy). Voiez-vous pas tous ces veaux qui « me suivent ? »

Ung nommé Nicolas Cœur, marchant, demeurant à Chasteauthieri, homme riche et aisé (mais, selon le bruit commun, de la gresse et substance de beaucoup de pauvres gens, estant extresmement avare et grand usurier), après avoir esté dix-huict mois aliéné de son esprit, tellement qu'il le faloit tenir lié, et n'en pouvoit-l'on en aucune façon venir à bout, sinon en lui monstrant une quantité de doubles qu'on faisoit sonner devant lui, auxquels il rioit, mourust, en ce mois, en une sienne petite

cense, nommée Nesle, à une lieue de Chasteauthierri, si désespérément enragé, qu'on l'oïoit avec horreur abbayer comme un chien.

Duquel prodige, pour estre très véritable, j'ay bien voulu faire ici registre, pour un évident tesmoingnage du jugement et vengeance de Dieu sur les avaricieux et usuriers, desquels la terre, pour ce jourd'hui, est toute couverte et polluée.



SUPPLÉMENT

AU JOURNAL

DU RÈGNE DE HENRY IV

TIRÉ D'UN MANUSCRIT DU TEMPS

ET IMPRIMÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1736.

(*Il y a, en plusieurs endroits de ce Supplément, manque de concordance entre les jours et les dates. La copie originale faisant défaut, on ne peut que signaler ces erreurs.*)

NOVEMBRE.

Le Vendredy 30e, fête de Saint André, mourut Charles de Lorraine, Cardinal, Abbé de S.-Victor lès Paris.

DÉCEMBRE.

Le Lundy 31e de Décembre, le Roy a tenu un Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, dans lequel il a été ordonné et statué que les Roys, Princes Souverains et autres Seigneurs Etrangers non régnicoles, lesquels Henry III, Fondateur dudit Ordre, avoit exclus, seroient à l'avenir admis et agrégés dans ledit Ordre, pourvû qu'ils ayent les qualités prescrites par les Statuts. On dit que le motif qui a porté notre Roy de faire ce nouveau Réglement est une demande que le Pape Paul V luy a fait faire de vouloir honorer du Collier du S.-Esprit certains Princes Italiens.



JANVIER 1608.

Le Mercredy 2e de Janvier, les Provinces-Unies, après plusieurs sollicitations et prières, ont obtenu de nostre Roy la signature pour une ligue défensive, pour leur conservation; et dit-on que Sa Majesté a fait ce traité pour obliger le Roy d'Espagne de faire la paix avec les Hollandois.

Le Dimanche 6e de Janvier, feste des Roys, un jeune homme nommé Bertrand, ayant esté invité par un sien ami de Suresne d'y faire les Roys, traversant la rivière de Seine, glacée depuis le 23 du mois dernier, et portant deux bouteilles de vin en ses mains, enfonça dans la glace jusques sous les aisselles, d'où il ne put se tirer assez tost; ains, estant saisi par le froid, il est mort la moitié de son corps dans l'eau, et l'autre en l'air. Ceux qui l'ont vû trois jours après disent que les corneilles et autres oiseaux luy avoient déjà mangé la teste, et qu'on apercevoit les deux bouteilles de vin auprès de luy, mais personne n'a osé s'approcher, crainte d'un pareil sort.

Le Mercredy 16e de Janvier, on a eu avis que le Roy d'Espagne a fait reconnoître son fils pour Roy de Castille, âgé seulement de trois ans. Cette cérémonie s'est faite avec pompe dans Madrid, dans l'Eglise du Monastère des Religieux de saint Hierôme, le 8 de ce mois, à laquelle ont assisté le Roy d'Espagne, l'Infante sa fille, âgée de six ans, les premiers de la Noblesse de Castille, un grand nombre des Prélats, et les Cours souveraines.

Après la messe, qui fust célébrée par le Cardinal Rizas, Archevêque de Tolède, lût le serment que les Roys de Castille ont accoûtumé de faire à leur avénement à la Couronne, et luy fit plusieurs interrogations, auxquelles le Duc de Lerna, son Gouverneur, répondit pour l'Infant; puis, un Hérault ayant donné le signal pour prester le serment de fidélité, l'Infante fut la première qui le fit sur le messel, reconnut son frère pour Roy de Castille, et le baisa; ensuite, tous les Grands, les Officiers et les Magistrats du Royaume de Castille, les uns après les autres, prestèrent le même serment entre les mains du Comte de la Mirande, et baisèrent les mains de leur nouveau Roy. Cette cérémonie fust suivie

d'un grand festin, des illuminations, des divertissemens, qui durèrent plusieurs jours.

Le Vendredy 25e de Janvier, feste de la Conversion de Saint Paul, fust enterré, dans l'Eglise des Augustins, le sieur Claude Bourvist, Capitaine des Suisses de la Royne Marguerite.

FÉVRIER.

Le Samedy 16e de Février, notre Roy, à la prière de l'Evêque d'Oleron et d'autres Prélats et Ecclésiastiques de la Province de Béarn, permit par un Edit que les Jésuites, qui avoient esté chassé en 1598 de ce pays, y fussent dorsenavant admis et reçus indifféremment, tout ainsi que les Religieux des autres Ordres, en observant et se soumettant aux formes et règlemens prescrits par les Ordonnances, nonobstant l'Arrest du Parlement de Pau qui ordonne que lesdits Jésuites ne pourront estre reçûs dans le Béarn, pour y faire aucun exercice de la Religion Catholique Romaine, ni y establir aucune résidence ne demeure quelconque en iceluy.

Le Jeudy 28e de Février, Henry de Bourbon, duc de Montpensier, après avoir langui deux ans, ne vivant que de laict de femme, est mort d'une fièvre éthique, âgé d'environ trente-cinq ans, laissant une fille unique qu'il a d'Henriette-Catherine de Joyeuse, sa femme, qui est fiancée à Monseigneur le Duc d'Orléans, second fils du Roy. Le Roy, à l'occasion de cette mort, qui finissoit la famille de Montpensier, a défendu les divertissemens ordinaires du Carnaval.

Ce même jour, un mien ami m'a donné une copie d'une bulle du S. P. le Pape Paul V, adressée à notre bon Roy, par laquelle il permet à Sa Majesté d'honnorer du Collier de l'Ordre du Benoist S.-Esprit, les Estrangers et non régnicoles; comme aussi il le dispense, et tous les Officiers Commandeurs dudit Ordre, de faire la sainte Communion, les jours des assemblées générales dudit Ordre, comme il est porté par les Statuts, leur permettant de la faire dans un des huict jours qui précédent ladite assemblée générale.

Paulus Papa Quintus, Charissimo in Christo filio Henrico, Francorum Regi Christianissimo, salutem et Apostolicam benedictionem.



Majestatis tuæ nomine, nobis nuper expositum fuit quod Statutis Militaris Sancti Spiritus, cujus Majestas tua perpetuus administrator esse dignoscitur, inter alia cautum est ne exteri, qui habilitati, et Regni Franciæ incolæ non sunt, in Milites dictæ Militiæ recipiantur, die vero generalis Congregationis dicti Ordinis, quando etiam aliquis ad habitus per ejusdem Militiæ Milites gestari soliti susceptionem admittitur, ut tam Majestas tua quam Officiales dicti Ordinis et Militiæ, et quisquis, ad habitum admittitur, sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumere teneantur. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, Majestas tua, quæ sicut et prædicti Officiales ac Milites Statuta hujusmodi observare voto et juramento se adstrinxerunt, ad Spiritus Sancti gloriam, et Catholicæ Fidei exaltationem, dictum Ordinem extra etiam Regnum Franciæ longius diffundi et in exteros Fidei prædicto zelo conspicuos, et alios juxta ejusdem Ordinis Statuta qualificatos extendi posse plurimum desideret, cumque etiam dicto die generalis Congregationis et admissionis ad habitus susceptionem, aliis negotiis et officiis magna cum mentis agitatione, potius quam orationi et spirituali congregationi vacari soleat, sanctissimæ Eucharistiæ Sacramentum, aliquot diebus ante, longe majori cum reverentia, et spirituali fructu sumi posset; idcirco eadem Majestas tua, nobis humiliter supplicari fecit, ut in præmissis de benignitate Apostolica providere dignaremur. Nos igitur qui illa quæ ad Spiritus Sancti gloriam, et Catholicæ Fidei exaltationem cedunt, ac fidelium devotionem augent, ejusdem Spiritus Sancti gratia suffragante, promovere desideramus Ordinis prædicti propagationi ac Militum ejusdem animarum saluti, quantum cum Domino possumus, consulere volentes hujusmodi supplicationibus inclinati, votum et juramentum prædicta illis in cæteris omnibus in his contentis firmis remanentibus auctoritate Apostolica, tenore præsentium relaxamus, utque Majestas tua et prædicti Officiales ac Milites exteros etiam non habilitatos, aut regni Franciæ Incolas, Catholicos tamen, et gratiam et communionem Sedis Apostolicæ habentes, dicto statuto non obstante in Milites dictæ Militiæ admittere, illique admitti : dummodo tamen pro eorum admissione, aut alias quandocumque qui non Majestati tuæ, sed aliorum Principum aut Dominorum



subditi et Vassali existent votum aliquod aut juramentum non emittant aut præstent, quod potestati, aut superioritati, vel jurisdictioni, aut alii cuicumque juri Principum, seu Dominorum quorum subditi aut Vassali erunt, quomodo libet adversetur, libere et licite possint; nec non ut Majestas tua, Officiales et Milites prædicti, et quisquis ad prædictæ Militiæ habitus susceptionem admittitur, non ipso die Congregationis generalis, et quo habitum suscipit sed infra octavam præcedentem sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum suscipere valeant et teneantur, ita tamen ut ante diem Congregationis et admissionis ad habitum, hujusmodi tam Officiales et Milites, quam habitum admittendi, se prædictum sacramentum infra dictum tempus suscepisse legitime ostendant, eadem auctoritate concedimus et indulgemus, et votum ac juramentum prædicta ad hunc effectum commutamus et pariter relaxamus, ac statuimus et ordinamus nonobstantibus præmissis ac dictæ Militiæ Statutis, etiam juramento, etc., roboratis cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Romæ, apud Sanctum Marcum, die 16 *Februarii, anno Dominicæ Incarnationis* 1608, *Pontificatus vero nostri anno tertio.*

Mars.

La rigueur du froid, dans le commencement de ce mois, est aussi grande qu'elle l'a esté les deux mois précédens; en sorte que le gibier, les oiseaux, le bétail, meurent de froid dans les campagnes; plusieurs personnes, hommes et femmes, en sont mortes, et un plus grand nombre sont demeurés perclus, et d'autres ont les pieds et les mains si gelés, qu'on ne peut pas les réchauffer, pour faciliter la circulation du sang dans ces parties.

Le Vendredy 21e de Mars, le P. François Amiot, premier Religieux Augustin Déchaussé, commença d'ériger un Hospice et Convent, avec une Chapelle, tout près de l'Hostel de la Royne Marguerite, qui luy a accordé une partie de son jardin. On dit que cette Royne, estant en son Chasteau d'Usson en Auvergne, avoit fait vœu d'avoir quelques Religieux, pour tous les jours chanter les loüanges de Dieu; et que pour cette raison la Chapelle à laquelle on travaille

sera appellée la Chapelle de Loüanges. Sur une des pierres de cette Chapelle, on doit graver cette Inscription :

« Le XXI Mars 1608, Marguerite, Duchesse de Valois, « petite fille du Grand Roy François, fille du bon Roy « Henry, sœur de trois Roys, et seule reste de la race des « Valois, ayant esté visitée et secouruë de Dieu, comme Job « et Jacob, et lors ayant voüé le vœu de Jacob, et Dieu « l'ayant exaucée, elle a bâti et fondé ce Monastère, pour « tenir lieu de l'Autel de Jacob, où elle veut que perpé- « tuellement soient renduës actions de graces, en recon- « noissance de celle qu'elles a reçuës de sa divine bonté; « et a nommé ce Monastère de la Sainte-Trinité, et cette « Chapelle des Loüanges, où elle a logé les Pères Augustins « Réformés Déchaux. »

Le Lundy 24e de Mars, un méchant garnement, nommé François Fava, natif de Final, près de Gênes, soi-disant Médecin et Marchand de diamans, enfermé dans les prisons de For-l'Evêque, pour vol, impostures, et autres crimes, s'est donné la mort par le poison; et, pour réparation de ses crimes, a esté ordonné que son corps sera traîné, la face contre terre, à la voirie, et là pendu par les pieds, ce qui a esté exécuté le même jour.

Par le résultat du procès de ce misérable, il paroît qu'il avoit professé la Médecine dans la Ville d'Orta, au Comté de Novarre, où il se maria avec Catherine Oliva, fille d'un marchand d'huiles, et qu'il changea de nom dans le contrat de mariage, en disant que son véritable nom étoit celuy de Cesar Fioti, de S.-Séverin près de Naples. Quelque tems après son mariage, il changea d'habitation et de nom, et s'établit à Castelarca, dans le Plaisantin, sous le nom de Fava, où, après avoir resté quelques mois, il quitta sa femme et ses enfans et se rendit à Naples, déguisé en abbé, où il trouva le moyen de s'introduire, sous le prétexte de quelque lettre de change dont il avoit besoin, dans la maison d'Alexandre Bossa, riche Banquier. La dextérité qu'il avoit à imiter et contrefaire toutes sortes d'écritures luy donna le moyen de contrefaire celle de Bossa et de son Epistolaire, et de découvrir les Correspondances qu'il avoit à Venise.

De Naples, il se rendit à Padouë, en habit de simple prestre, et va trouver un soir l'Evêque de Concordia, auquel il dit qu'il estoit Evêque de Venafry, au Royaume de Naples;

auquel il fit entendre que quelques Seigneurs Napolitains l'accusoient d'avoir abusé de la niéce du Duc Caëtan ; que cette accusation l'avoit obligé d'aller à Rome, pour se justifier devant le Pape, où ses ennemis l'avoient voulu empoisonner, ce qui l'avoit rendu fugitif, le suppliant de vouloir bien luy donner azile et sa protection, pour luy faire remettre à Venise dix mille ducats qu'il avoit à Naples, entre les mains du Marquis de Saint-Arme, son amy, de laquelle somme il vouloit acheter des diamans, des perles et des chaînes d'or, pour faire des présens à quelques Seigneurs, qui pouvoient terminer son affaire et le remettre en son Evêché.

Ce discours, rempli de faussetés, toucha néantmoins l'Evêque de Concordia, qui luy promit assistance, par le moyen d'Antoine Bertholoni, Marchand Banquier de Venise, son ami, sous le nom duquel il pouvoit en assurance faire faire la remise de dix mille ducats, qu'il avoit entre les mains du Marquis de Saint-Arme. Sur cette assurance, Fava feint d'avoir écrit à Naples, et laisse écouler le tems necessaire pour qu'un courrier pût aller de Padoüe à Naples et retourner de Naples à Venise; après quoi, il contrefait quatre lettres, l'une d'Alexandre Bossa, pour Ange Bossa, Banquier de Venise; une autre du Marquis de Saint-Arme, pour l'Evêque de Venafry; une autre pour l'Evêque de Concordia, et la troisiéme pour Antoine Bertholoni; il met ces trois derniéres lettres dans un paquet à part, mais sous l'enveloppe d'Ange Bossa. Fava avoit avec luy un frère de sa femme, appellé Octavien Oliva, qui luy servoit de valet, auquel il donna ce paquet et le porta à Venise, comme courrier venant de Naples, et le remit à Ange Bossa, qui, l'ayant ouvert, lût la lettre qui estoit pour luy, et renvoya le paquet inclus par le même courrier à l'Evêque de Concordia, qui lût pareillement sa lettre, donna au faux Evêque de Venafry celle qui luy estoit adressée et fit venir à Venise celle d'Antoine Bertholoni, et le pria de recevoir cette somme pour un Prélat de ses amis, lorsqu'on luy envoyeroit une lettre de change.

Quelques jours après, Fava feint avoir reçû un paquet de lettres, dans lequel il y avoit une lettre de change de dix mille ducats souscrite de François Bordinali et d'Alexandre Bossa; une autre de créance d'Alexandre Bossa à Ange Bossa,

trois autres du Marquis de Saint-Arme, pour l'Evêque de Concordia, pour l'Evêque de Venafry et pour Antoine Bertholoni.

L'Evêque de Concordia, ayant vû ces lettres, persuade à l'Evêque de Venafry d'aller luy-même à Venise, et luy donne une lettre de créance pour Bertholoni; celuy-ci, voyant cette lettre, le reçoit dans sa maison, et le traite comme un Prélat; il porta la lettre de change à Ange Bossa pour la payer à son tems. Cependant Bertholoni acheta des diamans, des perles, des chaînes d'or et autres joyaux, dont Fava luy fit quittance, et de trois mille ducats, sous le nom de Carlo Pirotto, Evêque de Venafry. Auparavant que Fava quittât Bertholoni, il luy vola quatre cens écus d'or, qu'il avoit dans un coffre, et partit le lendemain, accompagné de Bertholoni jusques à Padoüe.

Après que Fava eut remercié l'Evêque de Concordia et le Signor Antoine Bertholoni, il prit congé de luy, estant pressé, disoit-il, d'aller à Turin; cependant il prit un autre chemin et alla à Castellarca, en sa maison, et fit entendre à sa femme, qu'ayant reçû le payement de ses débiteurs, il trouvoit bon d'aller en France pour y faire fortune.

Pendant que Fava s'achemine vers la France, Ange Bossa reçoit des nouvelles du banquier de Naples, qu'il n'avoit point baillé de lettres de change au Marquis de Saint Arme, et n'avoit jamais entendu parler de cette affaire. Alors tous les interessés dans cette affaire font courir de tous côtés pour arrêter Fava, et envoyent des billets aux Orfévres de toutes les Villes principales, avec le nombre, le prix, la qualité, les poids des pierreries et diamans que Fava avoit reçûs.

Cet imposteur arriva à Paris, au commencement de cette année, dans le dessein de vendre une partie de ses diamans et de se retirer ensuite avec un de ses amis dans le Poictou : il s'adressa à un Orfevre du Pont au Change, auquel il donne quatre boëtes de ces diamans, pour les vendre au plustost. L'Orfévre sort aussi-tost pour en faire la montre et chercher marchand; mais, les ayant montrés à un marchand Joailler qui avoit reçû le mémoire envoyé de Venise, et examiné les boëtes, ils ne doutèrent plus que ce ne fussent les pierreries qu'on cherchoit: surquoy ils en donnent avis au Lieutenant du Prévost, lequel se rend au lieu où Fava devoit se trouver, prend une robe de chambre, et feignant d'être marchand

et de vouloir acheter une grande quantité de diamans, Fava, qui le crut sur sa parole, sortit de sa poche dix autres boëtes, qui parurent estre les mêmes dont il estoit parlé dans le mémoire de Venise. Le Lieutenant, lui montrant les marques de sa charge, le saisit prisonnier de la part du Roy, se transporte dans la maison de Fava, où il trouva et saisit le reste des joyaux exprimés dans le mémoire, avec huit cens sequins d'or, et conduit le prisonnier au Fort l'Evêque, où il fust interrogé le même jour, et ne dit que des mensonges.

Le lendemain, il confessa son vol et ses impostures, demandant miséricorde. Durant le tems qu'il fut dans la prison, il tenta plusieurs moyens de s'évader par le moyen des cordes, et puis de se donner la mort, ayant luy-même coupé avec un canif les veines de ses bras; mais le grand froid empêcha qu'il ne perdît tout son sang, et la foiblesse le contraignit d'appeller le geolier qui luy donna du secours. Il se servit plusieurs fois de l'arsenic, mais sans effet, jusques au 24 de ce mois, qu'il en prit une si grande dose, enveloppé dans une pâte que sa femme luy avoit envoyée, et dont il mourut le lendemain matin, pendant que les Juges étoient assemblés pour le condamner à mort.

Le Jeudy 27e mars, un mien ami m'a donné le détail de ce qui s'est passé à Rome, en ce mois de Mars, à l'occasion des deux grands seigneurs italiens, auxquels M. d'Alincourt, Ambassadeur de notre Roy, a donné de sa part le Collier de l'Ordre du Saint-Esprit.

Notre Ambassadeur, ayant reçû les ordres de Sa Majesté d'incorporer dans la Chevalerie du Benoist Saint-Esprit les Ducs de Segny et de Santo-Gemini, en donna aussi-tost avis à ces deux Seigneurs, lesquels, dans le même jour, en avertirent leurs parens et amis, qui font bonne partie de la Noblesse Romaine, et en rendirent compte à Sa Sainteté, laquelle reçut la nouvelle avec beaucoup de contentement, bien informée que quiconque se voüe au service de Sa Majesté, se voüe aussi au service du S.-Siége; puisque de tout tems, et lorsque la nécessité l'a requis, les Roys de France ont pris les armes pour la défense des Papes et de la Ville de Rome.

Monsieur de Maresmont, Auditeur de Rotte, et François, député et représentant le Grand Chancelier dudit Ordre, reçut, suivant les Statuts d'iceluy, les preuves d'âge, biens,



religion, qualités de Noblesse desdits Seigneurs Ducs, et en fit son rapport à Messieurs les Cardinaux de Givry et Séraphin, et audit Seigneur d'Alincourt, qui les jugèrent toutes bonnes et valables.

L'Eglise de Saint-Louis, Eglise de la nation Françoise, fust choisie et parée à cet effet. Le grand portail et face d'icelle furent enrichis de festons et autres embellissemens accoutumés de faire aux jours plus solennels, le tout dressé en forme de pyramide, du dessus dudit portail, en haut, où estoit la représentation du S. Esprit en forme de colombe; un peu plus bas, les armes de Sa Sainteté et de Sa Majesté; plus bas, entre celles de Messieurs les Cardinaux Joyeuse, Givry et Séraphin au-dessous, et sur la table dudit portail, estoient celles de M. d'Alincourt, des Ducs de Segny et de Santo-Gemini; au haut de la Pyramide, environ le milieu du frontispice, et sur l'avance d'une fenestre, sortoit fort en dehors un grand tapis de drap de soye de diverses couleurs.

Dans l'Eglise, ses colomnes principales, quatre de part et d'autre, estoient couvertes en partie de damas et velours cramoisy, en partie de satins bigarés à fleurs de diverses couleurs; et les susdites pièces rangées et comparties, les unes entre les autres, pour en rendre l'aspect et le rencontre plus agréables. Le dessus des colomnes jusques à la voulte, et en continuant jusques au chœur, paroissoit embelly des couleurs encore plus gayes de velours en couleur de feu. Sur le portail, au-dedans, se voyoit le portrait de Sa Majesté de France, triomphante à cheval; au plain du chœur et contre iceluy estoient deux barrières qui divisoient les lieux et places, destinés tant aux Evêques et Prélats qu'à la Noblesse Italienne et Françoise.

Lesdites barrières, comme les bancs qui estoient au-dedans, estoient pareillement tapissés de velours, l'une d'icelles ayant à costé un pal et échaffaut pour un des chœurs de Musique, superbement aussi revêtu pour être bien en montre vis-à-vis de l'Evangile; sur les balustres qui divisent le chœur, du costé de l'Eglise, pendoit d'en haut un grand dais de drap d'or à fond d'incarnat, à la dernière pente duquel estoient attachées les armes de Sa Majesté, enrichies de festons, avec cette inscription : ***Henry IV, Roy de France et de Navarre, Chef Souverain, Grand Maistre de l'Ordre du S.-Esprit.*** Sous ce grand dais estoit une chaire, rele-



vée de quelques degrés, représentant la place du Roy, avec deux coussins de même drap, l'un dessus et l'autre aux pieds d'icelle, le tout sur un grand tapis de velours cramoisy frangé d'or, qui couvroit une partie du pavé; de l'autre costé et vis-à-vis, estoit une chaire de velours cramoisy passementé d'or, et joignant icelle, un banc pour deux personnes, couvert d'un tapis de velours. La chaire destinée pour M. d'Alincourt, et le banc pour lesdits sieurs Ducs, sur lequel pendoient aussi d'en haut leurs armes décorées, semblablement de festons, et reconnues par leurs Inscriptions. Celle de M. d'Alincourt portoit : *Charles de Neufville, Seigneur d'Alincourt, Chevalier des Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Lieutenant pour Sa Majesté au Gouvernement de Lyon, Lyonnois, Forest et Beaujolois, et son Ambassadeur près Sa Sainteté et le S.-Siége.* Celles du Duc de Segny : *Alexandre Conty Sforsa, Duc de Segny, Prince de Valmontano, Comte de Santo-Fiore et Marquis de Porcheria, Chevalier des Ordres du Roy.* Et celles du Duc Ursino : *Dom Joan Antonio Ursino, Comte de Nebola, Duc de Santo-Gemini et Prince de Scandrigsca, Chevalier des Ordres du Roy.* Aux costés du chœur furent préparés les siéges pour Messieurs les Cardinaux, un peu plus bas toutes-fois que la chaire du Roy, couverts d'un drap d'or à fond incarnat ; le reste vuide du pavé, de riches tapis turquesques ; l'autel, en attendant, paroissant revêtu d'un manteau de drap frizé d'or et d'argent.

L'Eglise estant ainsi embellie, les sieurs Ducs furent creés Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel par le sieur d'Alincourt, en son Palais, où, assis et couvert, les ayant fait mettre à genoux, leur toucha leurs épaules d'une épée nuë, et, leur ayant dit les paroles accoutumées, les embrassa. C'estoit sur le soir du Mardy 11e du mois de Mars.

Le lendemain 12e de Mars, jour destiné à cette cérémonie, comparurent de bon matin les Chevaux-légers et les Suisses de la garde du Pape, et bon nombre d'Evêques et Prélats et plusieurs Gentilshommes François. Le Duc de Segny se rendit avec sa troupe chez le Duc de Santo-Gemini, son oncle, où s'assembla la Noblesse Romaine qui les devoit accompagner. De là, ils vinrent trouver tous deux M. d'Alincourt. Six trompettes bien vêtus marchoient devant à che-

val; au sortir du Palais du sieur d'Alincourt, la Compagnie marcha, le long du Cours, jusqu'à Saint-Marc, et de là jusqu'en la place Navone, et après à Saint-Louis. Les Chevaux-légers allèrent les premiers en rang, revestus de casaques à manches pendantes de velours cramoisy; après suivoient près de cinq cens Gentilshommes Italiens et François, meslés les uns parmi les autres, sans égard de préséance; les François, faisant nombre de plus de cinquante fort bien montés, entre lesquels estoient le Vicomte de Rabat, de la maison de Foix, le Comte de Pons, de la maison d'Albret, le Comte de la Rochefoucauld, le Baron d'Estissac, son frère, le Vicomte d'Aurhi, le Baron de Clermont, le Marquis de Rotelin, le Vicomte de Talars, le Vicomte de Borbonne, les Barons de Courville, de Fontaines, de Mortemart, et plusieurs autres de marque.

Parmi les Italiens estoient les Ducs de Cheri, d'Aguasparta, de Galiso, de Sonino, le Marquis de Rovère, le Duc de Sirmontta, le Duc de Montalavico, le Marquis Pallavicino, le Marquis de Riano, et plusieurs autres.

Entre cette troupe si honorable et Messieurs d'Alincourt, et Ducs de Segny et Santo-Gemini, battoient douze tambours vêtus de longues casaques rouges, et les Suisses vêtus des livrées du Pape, faisoient aisle de tous côtés des ruës. Le sieur d'Alincourt marchoit entre les deux Ducs, de Segny à la droite, ayant esté nommé le premier par Sa Majesté; ledit d'Alincourt estoit vêtu de toile d'argent, les chausses à bandes, les bas et souliers blancs, le capot noir tout rehaussé de passement de broderie, doublé de toile d'argent, le bonnet de velours noir, avec son gros cordon de perles enrichi de diamans et force égrettes sur une belle et large enseigne de pierreries, estimée plus de dix mille écus, et le grand Ordre du S.-Esprit sur le manteau et la croix à côté; son cheval des plus beaux, avec sa bride à médailles et facettes d'argent, la grande housse de velours noir rehaussée et passementée d'or plus plein que vuide; les Ducs estoient ainsi vestus, à la reservée du Collier, la Croix d'or et le ruban bleu.

Ces Messieurs, en si bel équipage, accompagnés d'un grand nombre d'Evêques et Prélats Romains, Vénitiens et François, arrivèrent à Saint-Louis. A leur entrée, une centaine de boüettes joüerent. Messieurs les Cardinaux Colonne,



Aquaviva, Givry, Delfino, Belluga, Tosco, Cajetano et Pio s'y trouvèrent, qui furent conduits aux siéges jà préparés; le Cardinal Séraphin n'y ayant pû assister, à cause de son indisposition.

Ledit sieur d'Alincourt, conduit par le Grand-Maître des cérémonies de l'Ordre, que représentoit M. de Chomont, après avoir salüé l'Autel, la chaire du Roy et Messieurs les Cardinaux, prit sa place en la chaire préparée pour luy. Messieurs les Evêques d'Orange et de Toul, assistans, aux deux siéges bas à côté de la chaire du Roy, et les Ducs de Segny et de Santo-Gemini, selon son ordre, avec les mêmes saluts, se placèrent au banc qui leur estoit dressé. Madame d'Alincourt et les Dames et Princesses Romaines se logèrent en l'une des tribunes de la Musique. Monsieur Montono, Evêque de Nicastres, naguères Vice-Légat d'Avignon, habillé pontificalement et servi de même, dit la Messe.

Après la Messe, le sieur d'Alincourt fut conduit, par le Maître des cérémonies, à la chaire qui l'attendoit contre l'Evangile, et en passant rendit le devoir à l'Autel, à la chaire du Roy et aux Cardinaux. Monsieur de Maresmont, aussi conduit et ayant fait les mêmes saluts, retira des mains de Monsieur l'Evêque célébrant le Livre des Evangiles.

Après ce, M. le Duc de Segny, conduit ainsi, se met à genoux devant le sieur d'Alincourt, assis et couvert, et le susdit de Maresmont courbé bien bas, tenant le Livre des Evangiles, ledit Duc luy presta et signa le serment porté au cahier, que tenoit aussi à genoux un des Secrétaires dudit sieur d'Alincourt, représentant le Greffier dudit Ordre. Sur ce, le Maître des cérémonies leva audit Duc le manteau et le revestit d'un autre à la grande croix au côté, et le sieur d'Alincourt, recevant d'un autre sien Secrétaire, représentant le thrésorier de l'Ordre, le Collier, avec les paroles de cérémonies sur ce requises, le créa Chevalier et l'embrassa. Ledit Duc estant reconduit à sa place, après les saluts par luy rendus, le même fut observé au Duc de Santo-Gemini.

Le tout fait, M. d'Alincourt ayant repris sa première place, les chœurs de Musique chantèrent le *Veni Creator,* lequel fini et les cérémonies, les Cardinaux se retirèrent. Le sieur d'Alincourt, avec ses Chevaliers accompagnés ainsi qu'auparavant, se retira en son Palais, où un superbe festin l'attendoit avec les invités, qui estoient Messieurs les Car-

dinaux de Givry et Delfino, lesdits sieurs Ducs, Messieurs les Evêques de Nicastres, d'Orange, de Toul, et le susdit de Maresmont.

Avril.

Le Samedy 7e du mois d'Avril, furent faites les honneurs funèbres de très-haut et très-puissant Prince Monsieur Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, dernier et unique rejetton d'une ligne cadette de Robert, quatrième fils du Roy saint Louis, dans la grande Eglise de Paris. Tous les Chevaliers des Ordres du Roy qui estoient à Paris y assistèrent, avec leur grand Ordre au col. Le deuil fut mené par Messieurs les Princes de Condé, et Comte de Soissons, ses cousins; l'Oraison funèbre fut prononcée par Monsieur Fenouillet, Evêque de Montpellier, qui remplit assez bien son ministère.

Le Dimanche 13e d'Avril, le Roy, pour récompenser les services de noble Messire Philibert de Nérestaing, capitaine de ses gardes du corps, l'a nommé pour premier Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S.-Lazare.

Le Vendredy 25e du mois d'Avril, feste de S. Marc l'Evangeliste, la Cour estant à Fontainebleau, la Royne y accoucha d'un troisiéme fils, qui fut appelé M. le Duc d'Anjou. Cette naissance donna lieu à des grandes réjouissances dans toute la France, et principalement à Paris, où, malgré le débordement de la Seine, causé par le dégel et la fonte des neiges qui menaçoient cette ville, les habitans ont donné des marques d'une joye extraordinaire.

Juin.

Le Dimanche 29e de Juin, Miron, Lieutenant, prit prisonnier un jeune homme de bonne mine, appellé Barthélemy Borghèse, qui se dit bâtard du Cardinal Borghese et puis Pape; il estoit toujours avec les plus qualifiés de la Cour, auxquels il a donné des festins. On devise beaucoup de cet emprisonnement, mais on n'en dit pas encore la cause.

En même tems, nouvelle arriva que la paix entre l'Em-



pereur et son frère l'Archiduc Mathias avoit esté signée à Derbrits, près de la ville de Prague; et en conséquence l'Empereur avoit envoyé audit Archiduc tous les ornemens royaux appartenans au Roy d'Hongrie; sçavoir, la Couronne, l'épée du Roy Estienne, la pomme d'or, les brodequins, un vestement fort antique et le sceptre royal.] Tous ces ornemens furent reçûs par Mathias, à la teste de son camp, où il avoit attendu les Ambassadeurs de l'Empereur qui les portoient, et fust faite une décharge générale de toute son armée.

JUILLET.

Le Lundy 7e du mois de Juillet, Dom Pèdre de Tolède, Ambassadeur de Philippes, Roy d'Espagne, après avoir rendu à Fontainebleau ses devoirs au Roy, au nom de son Maître, vint à Paris, et fust loger à l'Hôtel de Gondy. Ceux qui ont vû ce Seigneur disoient: « Qu'il a d'esprit! Que ses discours sont sententieux! Mais toujours accompagnés de présomption Espagnole. »

Le Jeudy 10e de Juillet, le Roy, la Royne et toute la Cour quittèrent Fontainebleau, à cause que les chaleurs estoient aussi grandes que le froid avoit esté pendant l'hyver dernier.

Le lendemain, Dom Pèdre de Tolède fut voir le Roy, qui le reçût fort gratieusement et luy dit : *Je crains, Monsieur, qu'on ne vous reçoive pas si bien que vous le méritez*. A ce compliment, Dom Pèdre a répondu : *Sire, j'ai esté si bien reçû, que je suis marry de voir plusieurs broüilleries que je vois, lesquelles pourront estre cause de me faire revenir avec une armée, qui fera que je ne serai pas si bien voulu. — Ventre-saint-gris!* a reparti le Roy, *venez-y, quand il plaira à votre maître, vous ne lairrez y être le bien venu, pour ce qui touche votre particulier; et pour le fait dont vous parlez, votre maître en personne, et toutes ses forces, se trouveront bien empêchés dès la frontière, laquelle peut-être ne luy donneray-je pas le loisir de voir*.

Le Jeudi 17e de Juillet, notre Royne, comme parente de Dom Pedro de Tolède, l'envoya visiter, en cette qualité; après avoir entendu le compliment de l'Envoyé, il luy dit : *Les Roys et les Roynes n'ont pas de parens, ils n'ont que des sujets*.



Le Mardy 22e de Juillet, cet Ambassadeur partit de Paris, pour retourner au pays de son Maître, sans qu'on sçache les vrais motifs de son Ambassade. Aucuns disent que c'est pour proposer le mariage de Monseigneur le Dauphin avec la fille du Roy d'Espagne; d'autres, pour porter le Roy à retirer sa prétention des Provinces-Unies.

Le Jeudy 31e de Juillet, le Président Janin, qui depuis quelque tems estoit revenu de La Haye, est party pour y retourner avec des nouveaux enseignemens, pour travailler à une bonne paix ou à une longue tréve, avec ordre de Sa Majesté d'employer pour l'une ou l'autre son authorité. Plusieurs jeunes gentilshommes françois l'ont accompagné, par curiosité, dans ce voyage.

Aoust.

En ce mois a paru un livret, qu'on dit estre de la plume du Roy d'Angleterre, contre la fuite de trois Seigneurs Irlandois : sçavoir, le Comte de Tiron, le Baron Dongannon, son fils, et le Comte Tirconnelle, lesquels, dans la crainte que le Roy d'Angleterre ne purgeât l'Irlande des principaux nobles Catholiques, s'évadèrent sur un vaisseau françois, vinrent en France, où ils demeurèrent très-peu de jours, et passèrent en Flandres, où ils furent très-bien reçûs à la Cour de l'Archiduc.

Le Roy, ou l'Auteur de ce livret, adressé aux Roys et Princes par devers lesquels ils pourroient se réfugier, donne d'abord une idée peu avantageuse à la noblesse et famille des fugitifs. Ensuite il dit que c'est moins par un prétexte de Religion que par la crainte de la justice qu'on auroit pû faire de leurs déportemens passés, s'estans rébellés contre le Roy, et livré leur Patrie aux ennemis, ayant débauché plusieurs Irlandois, et proposé à des Princes Estrangers de venir occuper l'Irlande, et chasser les Anglois; ainsi que ce ne sont que des Rébelles, infidelles et mauvais garnemens, qui ne méritent pas qu'on leur donne azile.

Dans le même mois, fut parachevée la grande salle neuve de l'Hôtel de ville. Sur icelle est gravée en marbre cette Inscription :

« Du règne du très-Chrétien Henry IV, Roy de France « et de Navarre; et de la Prévosté de Maistre Jacques



« Sanguin, sieur de Livry, Conseiller du Roy en sa Cour « de Parlement; et de l'Eschevinage de Maistre Germain « Gouffé, Avocat en ladite Cour; Jean de Vailly, sieur du « Breuil du Pont; M. Pierre Parfait, Greffier en l'Election, « et Charles Charbonnières, Conseiller du Roy et Auditeur « en sa Chambre des Comptes. Cette salle a esté parachevée; « le Pavillon, du côté du S.-Esprit, est commencé, les col- « lonnes apostées, et la Tour à huit pans élevée pour l'Hor- « loge. 1608. »

Ledit sieur Jacques Sanguin, le 17e de ce mois, fut élû et continué Prévost des Marchands pour encore deux années.

Le Mercredy 27e du mois d'Aoust, les Députés du Clergé, assemblé aux Augustins pour la reddition des comptes de leur Receveur général, sont allés à Fontainebleau pour prendre congé de Sa Majesté, et mettre fin à leur assemblée, commencée depuis le mois de May dernier. Dans l'harangue que Messire André Fremiot, Archevêque de Bourges, a faite à Sa Majesté, entre autres, il luy a remontré les abus des pensions laïcques, et a supplié le Roy de ne point permettre que certains Chevaliers, gens attachés au mariage, enveloppés dans les affaires, dont les bras estoient plustost couverts de sang que de la fumée des encens et des sacrifices (il parle des nouveaux Chevaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel), n'eussent à mettre les mains sur les tables sacrées, prendre les pains de Proposition, et entreprendre sur les revenus qui n'avoient esté voüés que pour les Lévites et pour ceux qui offrent à l'Autel.

Septembre.

Le Jeudy 11e de Septembre, le nommé Barthélemy Borghèse, se disant bâtard du Pape, a esté convaincu d'imposture, et reconnu pour estre Barthélemy Lancesque, natif de la Ville de Rome, où il estoit distillateur des eaux, se meslant d'Alchimie et de recherches de la pierre philosophale, et pour ses piperies avoir esté mis en prison, d'où il estoit sorti par grace; et, pour ce, ledit Lancesque a esté condamné, par Arrest de Messieurs les Maîtres des Requestes, de faire amende honorable devant la maison du Nonce du Pape,



puis a esté pendu en Grève et bruslé; et l'Arena, se disant son Secrétaire, a esté condamné d'assister à sa mort, et d'aller aux Galères.

Sur la fin de ce mois, furent prins et défaits entièrement ces voleurs appelés Guilleris, du nom de leur Capitaine, qui dès six ans auparavant pilloient les voyageurs, et forçoient les chasteaux et maisons de campagne, en Poictou, en Xaintonge et en Guyenne. Ils avoient pris pour devise, qu'ils avoient affichée en plusieurs arbres des grands chemins : ***Paix aux Gentilshommes, la mort aux Prévosts et Archers, et la bourse aux Marchands.*** Ce qu'ils ont réellement exécuté maintes fois, ayant tué tous les Prévosts et Archers qui estoient tombés entre leurs mains, et dévalisé les Marchands, en sorte que, dans ces derniers tems, personne n'ose négotier ni aller aux foires à trente et quarante lieües de la retraitte de ces voleurs, qui estoient dans le fond d'une forest de difficile entrée et issuë. Les vols et assassinats de ces mauvais garnemens estant venus à la connoissance de notre bon Roy, il manda au sieur de Parabelle, Gouverneur de Niort, de prendre les plus courts moyens de dissiper ces voleurs, qui estoient au nombre de quatre cens.

Sur cet ordre, le sieur de Parabelle assembla les Prévosts des Provinces voisines, au nombre de dix-huit, auxquels se joignirent quelques Bourgeois et Paysans des environs, et composèrent une armée d'environ quatre mille cinq cens hommes; lesquels, ayant pris quatre petites pièces de campagne, s'avancèrent vers le bois où estoient lesdits voleurs, et ayant apperçûë leur forteresse, qui estoit dans un vallon, entourée d'arbres fort hauts et fort épais, ils pointèrent le canon et la battirent si fort, que le Capitaine Guillery, voyant qu'il serait forcé de se rendre, persuada à ses compagnons de faire une sortie générale, et de se faire une ouverture à travers les assiégeans; mais ils furent accablés par la multitude qui les environna, et en tua plusieurs, et Guillery luy-même fut pris vif, avec quatre-vingt des siens. Les Prévosts partagèrent les prisonniers; Guillery fut le partage du Prévost de Xaintes, qui le fit rompre vif; les autres ont eu le même sort dans diverses Prévostés.



OCTOBRE.

Le Jeudy 31e Octobre, le sieur Philibert de Nérestaing, estant à Fontainebleau, en présence du Prince de Conty, du Duc d'Aiguillon, et plusieurs autres grands Seigneurs de la Cour, a fait entre les mains de Sa Majesté le serment de fidélité pour la charge de Grand-Maistre de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de S. Lazare. En après, le Roy luy a mis au col la Croix d'or au ruban tané, et l'a vestu du manteau à la Croix dudit Ordre, et luy a donné permission de faire jusques à cent Chevaliers, sauf audit sieur Grand-Maistre d'en augmenter le nombre dans la suite.

NOVEMBRE.

Le Vendredy 7e de Novembre, Damoiselle de Poussemothe mourut subitement et fut enterrée à l'église des Augustins.

Le Dimanche 9e de Novembre, un Gentilhomme de la suite de la Royne Marguerite fut enterré dans la même Eglise.

Le Dimanche 16e de Novembre, le sieur Philibert de Nérestaing, premier Grand-Maistre de Notre-Dame de Mont-Carmel, donna ledit Ordre à trente-cinq Gentilshommes ou Pages, dans l'Eglise et Monastère de S.-Lazare, aux Fauxbourgs de Paris. Cette cérémonie a esté faite avec beaucoup de solennité et magnificence, en présence d'une grande foule d'honnestes gens et de Dames.

Le Dimanche 23e de Novembre, le Jubilé, commencé à Rome le 6 du mois de Septembre dernier, a commencé ici par une procession, et dura quinze jours; et ce, pour prier Dieu pour l'union des Princes Chrestiens et l'extirpation des hérésies.

DÉCEMBRE.

Le Lundy 15e du mois de Décembre, un mien amy m'a donné une copie de ce qui s'est passé à Rome, à l'occasion

du duc de Nevers, Ambassadeur extraordinaire de notre Roy auprès de Sa Sainteté.

Le Mardy 18e du mois passé, Monseigneur Duc de Nevers, Ambassadeur du Roy très-Chrestien, arriva à Civita Vecchia, au bruit de toute l'artillerie de la Ville et des vaisseaux qui sont dans le Port. Les Députés de cette Ville, s'estant mis dans une chaloupe bien ornée, s'approchèrent de la galère de la Royne, où estoit ledit sieur de Nevers, et, entrés qu'ils furent dedans, ils luy offrirent, de la part de Sa Sainteté, tout ce que leur Ville avoit de commodité. Après le compliment, il est descendu à terre, où il a esté reçû par le Seigneur Fabio de Gonzague, Bâtard de la maison, et l'Ambassadeur de Mantouë, qui estoient venus de Rome, suivis de six carosses à six chevaux. Ils le traitèrent pompeusement avec sa troupe, qui estoit au nombre de six cens bouches, et luy témoignèrent la grande joye que le Pape recevoit de son Ambassade.

Le Mercredy 19e, après le dîner, il monta en carosse avec quelques Seigneurs, ses gens le suivant à cheval, et alla coucher à Bracciano, où le sieur de Brèves, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, et le marquis de Malateste, l'attendoient, et qui luy vinrent au-devant, accompagnés de l'Evêque d'Orenge, de plusieurs autres Prélats et des Gentilhommes François qui estoient lors à Rome.

Le Jeudy 20e, estant à six milles de Rome, les Ducs Sforce, Conty et Santo-Germini, le Prince Perrety, le Seigneur Victor, neveu de Sa Majesté, et une infinité de Barons et Seigneurs Romains, en trente-six carosses à six chevaux, vinrent au-devant de luy; et, quand il fust auprès du pont Emolli, les Cardinaux Gallo, Bevillaqua, Delfino, et Serafin, le reçurent très-courtoisement, et entrèrent en son carosse, et luy donnèrent place au-dessus de l'un d'eux, et le conduisirent jusques au Palais du sieur de Brèves, où il fut reçû de Madame de Brèves, de la Duchesse de Sforce et de plusieurs Dames Romaines, et il fut traité pendant six jours magnifiquement par ledit sieur de Brèves.

Le Vendredy 21e, il alla baiser les pieds du Pape. Les 22e, 23e et 24e, il rendit *incognito* les visites aux Cardinaux qui lui estoient venus au-devant; il visita encore quelques autres Cardinaux et les frères de Sa Sainteté.

Le Mardy 25e, le Duc de Nevers sortit de Rome, avec le sieur de Brèves, dans un carosse fermé, pour se rendre au Palais de Léon Strosse, qu'on avoit magnifiquement orné. Dans une des salles dudit Palais, on avoit élevé un superbe daix sur deux degrés, sous lequel il a reçû toutes les harangues que les cardinaux luy firent faire par leurs maîtres de Chambre, accompagnés de leurs familles. Près de luy estoient assis les Ducs de Sforce, Conty, et après ceux-là, les Marquis de la Rovère, Pallavicin, Malateste, et plusieurs Archevêques, Evêques et Prélats, qui attendoient avec luy le sieur Jean-Baptiste Borghèse, frère du Pape, lequel arriva bien-tost, accompagné des principaux Seigneurs, Barons et Gentilshommes Romains, tous bien vestus et montés; ensorte qu'avec les François qui s'y estoient déjà rendus, ils faisoient un nombre d'environ cinq cens hommes à cheval.

Ils défilèrent vers Rome, en cet ordre : premièrement, six couriers de l'Ambassadeur de France; six Trompettes du Pape; cent Chevaux-légers de Sa Sainteté; les mulets des Seigneurs François, avec les couvertures, sur lesquelles estoient leurs armoiries brodées de soye de différentes couleurs; les trente-quatre mulets du Duc de Nevers, vingt-quatre desquels les couvertures estoient jaunes en broderie rehaussée de velours noir et satin blanc, avec les armoiries du Duc, et dix dont les couvertures estoient de velours cramoisy en broderie d'or; tous les trente-quatre mulets ferrés d'argent, garnis partout de plaques d'argent; trente-six mules des Cardinaux caparassonnées d'écarlate, boucles et bossètes dorées. Les cent Suisses du Pape, vestus de rouge, jaune et bleu; douze Tambours à cheval; quatre Trompètes, avec des casaques jaunes en broderie de velours noir et satin blanc; le Capitaine des Gardes du Duc, et son lieutenant, vestus superbement, suivis de douze gardes avec casaques de velours jaune, couvertes de grandes croix de toile d'argent; un des Ecuyers du Duc conduisant douze Pages vêtus de même livrée, et les panaches de même couleur.

Les Gentilshommes et Seigneurs François et Romains, les François qui avoient accompagné le Duc depuis Marseille, au nombre de plus de six vingt, estoient tous vêtus de velours tané cramoisy, chamarré de clinquant d'or; plusieurs avoient leurs boutons d'or, la plume et l'aigrette

blanche, avec enseignes de pierreries à leurs chapeaux, surpassant par leur lustre ceux des Italiens : ce qui a fait dire dans Rome que ce n'estoit pas une entrée d'Ambassadeur, mais un triomphe d'un conquérant.

Parmi les nobles françois, les principaux estoient les Marquis de Resnel et d'Asserac, les Comtes de Tonnerre et de Vignotis, le Vidame de Chartres, le Vicomte de Bordes Revillon, les Barons de Vespel, la Moussière et d'Anisi, et le sieur d'Oquaire, tous magnifiquement vêtus, avec force chaînes d'or et écharpes, et montés sur des chevaux fins.

Après cette belle troupe suivoit Monsieur le frère du Pape seul, ayant devant luy deux Suisses portans une épée à deux mains. Près du Duc marchoit un autre de ses Escuyers, qui faisoit mener en bride deux beaux chevaux blancs par deux Mores vêtus bizarrement de damas cramoisy et de toile d'or, avec bonnets à la moresque.

Le Duc de Nevers marchoit ensuite, monté sur un très-beau coursier; il estoit vêtu de velours ras tané, tout brodé d'or et couvert de pierreries; son chapeau étoit assorti à la couleur de l'habit, comme aussi le harnois du cheval, dont le mors, les bossètes, les étrieux et tous les fers estoient d'argent; il estoit au milieu des Patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie, dont les mules estoient bardées de violet, frein, boucles, et bossètes dorées. Après suivoit le sieur Brèves, entre deux Archevêques; puis vingt-six Prélats, avec leurs chapeaux, roquets, surplis, montés sur mulles très-proprement caparassonnées.

Il entra dans Rome par la Porte Angélique, passant au-dessous du Palais du Pape, qui considéroit cette pompe d'une fenestre. En traversant la place S. Pierre, il fut salué par l'Artillerie, comme aussi devant le Chasteau Saint-Ange. On a remarqué que, depuis ladite porte jusques au Palais de Russelay, préparé pour le logis du Duc, il y avoit dans les ruës dix-huit cens carosses ou coches pleins de Dames et Seigneurs. Aux fenestres estoient les Cardinaux et les Dames, et, devant le Palais Borghèse, on avoit élevé un échafaut, sur lequel estoient les belles-sœurs du Pape, avec plusieurs grandes Dames; et un peu plus loin, estoit, sur un perron, l'Ambassadeur d'Espagne avec le Cardinal Zapara. Notre Ambassadeur arriva, sans bruit, sans trouble et sans confusion, en son logis, où il donna, le soir même, un

grand festin, accompagné d'une très-belle musique, aux principaux Seigneurs qui l'avoient accompagné.

Le surlendemain, qui estoit le Jeudi 27e du mois de Novembre, le sieur Jean-Baptiste Borghese, avec toute la Noblesse Romaine, vint prendre le Duc de Nevers et l'assister en la pompeuse cavalcade qu'il fit, allant prester l'obédience filiale pour le Roy son Maître. 1°. Marchoient les cent Suisses du Pape; 2°. douze Tambours à cheval; 3°. les Chevaux Légers; 4°. les familles des Cardinaux; 5°. les Gardes du Duc; 6°. la Noblesse Françoise et Romaine : les François estoient tous vêtus de noir, avec souliers et plumes blanches, montés sur des chevaux de prix; 7°. le Duc Sforce Carpineti et les autres Ducs Romains; 8°. les Maistres des cérémonies; 9°. douze Suisses du Duc de Nevers, habillés de velours noir, à boüillons de taffetas cramoisy, avec bandes de velours cramoisy relevées d'or; 10°. vingt-quatre, tant Pages qu'Estafiers, vêtus de même couleur; 11°. deux Mores, menant deux chevaux blancs, bardés et couverts de velours noir en broderie d'or, ferrés d'argent.

Le Duc de Nevers suivoit après; il estoit vêtu de satin noir en broderie de jayet, sa cappe couverte de broderie et d'une infinité de gros et fins diamans, comme aussi le cordon de son chappeau, portant au col une chaîne de diamans d'un très-grand prix. Son cheval estoit blanc, paré d'une housse brodée de jayet; les bossetes, les mors, les fers et les étriers estoient d'or massif, comme aussi les éperons et la garde de son épée, enrichie de pierreries. Monsieur de Breves marchoit après, avec tous les Prélats, dans le même ordre que deux jours auparavant; les Dames et les Seigneurs estant aux fenestres ou dans des carosses, pour le voir passer.

Estant arrivé au Vatican, il fut d'abord conduit dans une salle richement meublée, de laquelle il fut conduit, par des Patriarches, au bruit des fifres et des tambours, dans la salle, qu'on appelle la Salle des Roys, où estoit le S.-Père en son throsne, avec ses ornemens pontificaux, entouré de Cardinaux, qui, chacun selon son rang, allèrent à l'adoration. Après que le Duc de Nevers eut baisé les pieds de Sa Sainteté, il luy présenta les lettres du Roy, et ensuite fut conduit par le Maître des cérémonies à un banc qui luy estoit

préparé, avec M. de Brèves. Cela fait, M. Maurice Bressius fit l'harangue, à laquelle après que Strossi eut répondu au nom du Pape, le Duc retourna baiser les pieds du Pape, de la part du Roy, et après luy tous les François de sa suite. Cette cérémonie finie, le Pape se retira en sa chambre : le Duc de Nevers luy porta le bas de sa chappe. Un moment après, les Cardinaux furent licentiés; mais Sa Sainteté retint le Duc et M. de Brèves, pour dîner avec Elle; après lequel, ils parlerent familièrement de diverses affaires, jusqu'à ce qu'ils furent licentiés.

Février 1609.

Je suis revenu de Roüen, le premier de Février, où j'ay demeuré un mois trois jours. A mon retour, j'ay appris d'un Avocat, mien voisin, que le deuxième du mois de Janvier de cette année 1609, qui estoit un Vendredy, estoit morte une honnête Bourgeoise, appellée Marie de Roussillon, femme de Maître Jean de Saint-Germain, mon Apotiquaire et mien amy, le seul peut-estre de cet art qui fût sincère et exact dans ses comptes : cependant il est fort à son aise.

Plus, que le 10e du même mois de Janvier, la Chambre des Comptes avoit enregistré l'Edit pour la réunion des Duchés, Comtés et Baronnies de l'ancien Domaine de Navarre à la Couronne de France, et le bail fait dudit Domaine à Jean Billard, pour en joüir pendant neuf années, en payant deux millions cinquante mille livres, verifié en ladite Chambre. Par ce moyen, tous les Offices de Judicature, de Finance et autres dudit Domaine sont faits Royaux et réunis à la Couronne, conformément à l'acte dudit bail.

Plus, que le Mercredy 21e dudit mois, le sçavant Joseph Scaliger, François de Nation, fils de Jules César Scaliger, lequel avoit quitté la France en 1590 pour aller à Leyden, estoit mort en Hollande, regretté généralement des amateurs des Muses.

Le Samedy 7e du mois de Février, la Cour prit le deüil pour la mort de Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Toscane, oncle de la Royne : ce qui fut la cause que les divertissemens ordinaires dans ce tems de Carnaval furent suspendus, et les préparatifs qu'on faisoit dans la ruë S. Antoine



pour courir les ballets et autres récréations prohibés pour cette année. On dit que le Roy, pour apprendre à la Royne cette nouvelle d'une manière qui ne l'effrayât point, supposa un songe dans lequel il avoit vû le Grand Duc mort, et qu'il lui raconta à son lever. La Royne en a esté d'abord surprise, mais ensuite elle a dit au Roy que ce n'estoit qu'un songe. « Mais, Madame, a reparti le Roy, je crains que mon songe ne soit vray; nous sommes tous mortels. — Il est donc mort? — Oüy, ajouta le Roy, voilà la nouvelle que j'en ai reçûë. »

MARS.

Le Mardy 10e du mois de Mars, furent solemnisées, à Chantilly, les noces du Prince de Condé avec Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du Connestable et de Loüise Budes, sa seconde femme. En faveur de ce mariage, auquel la Royne eut bonne part, croyant par ce moyen fixer l'amour du Roy par cette jeune et belle personne, Sa Majesté fit un Edit pour la création d'une lettre de Maistrise-jurée en chacun art et mestier. Dès que cette Princesse parut à la Cour, en un ballet où elle représentoit la Déesse Diane, le Roy en devint fort amoureux, et pensa d'abord la retenir à la Cour, en luy donnant un rang des plus distingués par ce mariage.

Le Mercredy 18e de Mars, un Marchand drapier de cette ville, appellé Maistre Jacques Lustin, fut inhumé dans l'Eglise des Augustins; il estoit fort riche; aussi ses parens ont-ils mis une Epitaphe auprès de son tombeau.

En ce mois se sont establies force nouvelles Académies de jeu, où les Bourgeois de tout âge exposent des sommes considérables, ce qui montre l'abondance, et en même temps la corruption des mœurs. On a vû un fils d'un marchand perdre, dans une séance, soixante mille écus, n'en ayant hérité de son père que vingt mille. Le nommé Jonas a loüé une maison pour tenir une de ces Académies au Fauxbourg Saint-Germain pendant l'espace de quinze jours, durant la tenuë de la Foire, et d'icelle maison il a donné quatorze cens francs.

Le Lundy 31e de Mars, on apprit la mort de Guillaume, Duc de Julliers, de Clèves, de Berghes, Comte de la Mark

et de Ravensbourg, fils du Duc Guillaume et de Marie d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles Quint, et petit-fils du Duc Jean, arrivée après une assez longue maladie, le 25 de ce mois.

Avril.

Le Samedy 11e du mois d'Avril, a esté faite une conférence entre le Père Gonthery, Jesuite, et Dumoulin, Ministre de Charenton, dans la maison des Demoiselles de Mezencourt, où la Dame de Mezencourt, leur sœur, Huguenotte, avoit invité le Ministre Dumoulin et ledit Père, pour s'instruire si la croyance des Catholiques, qui croyent que le Sacrement de l'Eucharistie contient une vraye oblation du sang que Jésus-Christ a versé pour la rémission des péchés, estoit fondée dans les saintes Ecritures : ce que le Père Jésuite luy prouva par la Bible même des Hérétiques, de la version de Calvin, par ce texte de S. Mathieu, chap. 26, vers. 28 : *Prenez, buvez, ceci est mon sang du nouveau Testament, qui est épandu pour plusieurs, en remission des péchés.*

Sur ce passage si exprès, le Ministre Dumoulin eut recours à des distinctions, et dit que ces mots : *qui est épandu*, ne devoient pas s'entendre du présent, mais du futur. Néantmoins la Dame de Mezencourt, qui avoit promis de quitter l'Hugonotisme si ce point estoit exprès dans la Bible des Huguenots, ne crut pas à la distinction et à l'interprétation dudit Dumoulin, ains résolut de se virer et de se faire Catholique.

Le Jeudy 16e d'Avril, sont venuës lettres portant que la trêve entre les Archiducs et les Provinces-unies, à laquelle on travailloit depuis long-tems, avoit esté concluë et arrestée le 9e de ce mois. Cette treve est pour douze ans, durant lequel tems il y aura cessation de tous actes d'hostilité entre le Roy d'Espagne, les Archiducs et les Estats Généraux.

Le Samedy 18e d'Avril, la Dame de Mezencourt a tenu sa parole : car, ayant pris avec elle plusieurs Dames de sa connoissance, entre lesquelles estoit Mme de Salignac, elle est allée à l'Eglise S.-Germain-l'Auxerrois, où elle a abjuré le Calvinisme et embrassé la Religion Catholique, malgré



plusieurs lettres et écrits que le Ministre Dumoulin et ses collègues luy ont envoyés pour retarder sa conversion.

Le Lundy 27e d'Avril, on apprit que les sieurs du Terrail et la Bastide ont été exécutés à mort, à Genève; le premier ayant esté décapité, et le second pendu, pour avoir voulu tenter de pettarder et mettre cette ville sous l'obéissance du Duc de Savoye. Du Terrail estoit un fort brave et noble Cavalier François, auquel le Roy avoit donné la cornète de la Compagnie de Monseigneur le Dauphin; il avoit esté obligé de quitter le Royaume pour ne pas perdre la teste en Grève, à cause d'un meurtre qu'il avoit commis dans le Louvre, et aux yeux de Sa Majesté qui estoit aux fenestres, sur la personne d'un brave Gentilhomme avec lequel il avoit eu querelle, et qu'il tua sur le bord du fossé. La Bastide estoit Bourdelois et avoit suivi la fortune de du Terrail; et avoit confessé, à la question, la vérité du fait, et reçû, pour ce, du Duc de Savoye, deux cens huictante Philippes, et le sieur du Terrail sept cens Ducatons, avec enseignes de pierreries de la valeur de trois cens écus.

Le Jeudy 30e d'Avril, ayant passé sur le pont Marchand, je me suis arresté chez un Lunetier qui montroit à plusieurs personnes des lunettes d'une nouvelle invention et usage. Ces lunettes sont composées d'un tuyau long d'environ un pied; à chaque bout il y a un verre, mais différens l'un de l'autre; elles servent pour voir distinctement les objets éloignés, qu'on ne voit que très-confusément; on approche cette lunette d'un œil et on ferme l'autre, et regardant l'objet qu'on veut connoître, il paroît s'approcher, et on le voit distinctement: ensorte qu'on reconnoît une personne de demy-lieuë. On m'a dit qu'on en devoit l'invention à un lunetier de Midlebourg, en Zélande, et que l'année derniere il en avoit fait présent de deux au Prince Maurice, avec lesquelles on voyoit clairement les objets éloignés de trois ou quatre lieuës : ce Prince les envoya au Conseil des Provinces-unies, qui, en récompense, donna à l'inventeur trois cens écus, à condition qu'il n'apprendroit à personne la manière d'en faire de semblables.

May.

Le Lundy 4e de May, Guillaume Pingré, riche Marchand



de Paris au dépend d'autruy, atteint et convaincu d'avoir méchamment et frauduleusement fait banqueroute à ses créanciers, à l'un de six vingt francs, à un autre de cinq mille six cens cinquante francs, et à d'autres pour d'autres sommes, a esté condamné, par arrest des Maistres des Requestes, à faire amende honorable, à genoux, teste et pieds nuds et en chemise, la corde au col, portant cet écriteau: *Banqueroutier frauduleux*, devant et derrière, et tenant en main une torche ardente du poids de deux livres, de dire et déclarer, devant les gens du Palais, que, de guet à pends et par malice, il avoit recélé ses effets, détourné ses journaux, papiers et cédules, et avoit fait banqueroute, dont il crioit mercy à Dieu, au Roy et à Justice; puis de là, il a esté conduit en cet estat, par le bourreau, le long de la rue S.-Denis, dans la place des Halles, auquel il a fait pareillement une amende honorable; puis, trois tours dans le pillory, et ensuite mené aux gallères, pour y servir le Roy pendant le reste de sa vie.

Le Jeudy 7e de May, le sieur de Saint-André, Gentilhomme de la Royne Marguerite, fut mis en terre dans la nef de l'Eglise des Augustins.

Le samedy 9e de May, le Duc de Nevers a envoyé Charles de l'Orme vers la veuve du Duc de Julliers, pour luy faire les complimens de condoléance, et pour donner lettres aux Seigneurs assemblés à Dusseldorp, et montrer le droit qu'il avoit à la Duché de Clèves, estant le seul Prince en vie resté de cette famille dont il portoit et le nom et les armes, qui espéroit poursuivre son droit par-devant l'Empereur, déclarant que s'il advient qu'aucun s'efforce d'en prendre possession, il espéroit qu'avec l'ayde du Roy Très-Chrestien, son oncle, il l'empêcheroit, et délivreroit le pays de Clèves de toutes invasions.

En ce mois, mourut Nicolas Rapin, en Poictou, lieu de sa naissance. Ses diverses poësies le rendront recommandable à la posterité. Il suivit le Roy Henry III, quand la Ligue le chassa de Paris; il a rempli pendant plusieurs années la charge de Grand Prevost de la Connestablie, dans laquelle il a servi le Roy durant les derniers troubles. Il est à souhaiter que ses labeurs soyent donnés un jour au public.



JUIN.

Le Jeudy 4e du mois de Juin, fut vérifié par la Cour un Edit du Roy contre les banqueroutiers et débiteurs faisant faillite et cession de biens en fraude]de leurs créanciers, leurs commis, facteurs et entremeteurs,' de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient; et iceux convaincus de fraude, punis de la peine de mort, comme voleurs et affronteurs, etc. Cet Edit a esté imprimé,[et se vend publiquement un sol, et il n'y a point de fils de bon père et de bonne mère qui ne l'achette. Mais s'il fait plaisir aux honnêtes gens, les soupçonés de telles voleries s'enfuyent clandestinement dans les pays Etrangers.

Fut pareillement vérifiée une Déclaration portant pouvoir de succéder aux hypotèques des anciens créanciers, sans cession d'iceux.

Le Vendredy 5e de Juin, fut pendu et bruslé, à Paris, un Normand, qui se disoit prestre, atteint et convaincu d'avoir dit la messe tout au rebours, idolâtré et sacrifié au Diable maintes fois, en plusieurs lieux ès environs de Paris, et même sous un gibet; avec luy, fut aussi pendu et bruslé le nommé Justin, son camarade, tailleur de pierre de son métier, pour avoir exercé la magie et la sorcellerie. Le susdit Normand avoit esté pris avec plusieurs autres qui assistoient à ses impiétés, entre lesquels il y avoit des Clercs de Praticiens, des Paysans, des Bergers et autres, lesquels il avoit séduits par ses forfanteries; aussi, ils n'ont point esté punis de mort, mais réprimandés, avec défense de ne plus hanter pareils garnemens. Un des Archers du Prévost Morel, qui les avoit pris près de S.-Germain-en-Laye, a raconté à un mien ami, qu'ayant interrogé un des susdits garnemens pourquoy il s'estoit associé à ce prestre, il luy avoit dit que ce avoit esté pour apprendre de luy plusieurs grands secrets, pour trouver des thrésors cachés, pour guérir des maladies incurables, pour se faire aimer des Dames et des femmes riches, voire des Princesses et des Roynes, et pour trouver la pierre philosophale, et que c'est pour cela que, de tems en tems, ils faisoient des jeûnes et des abstinences, à l'honneur tantôt d'un Diable, tantôt d'un autre.



Le vendredy 26e de Juin, a esté vérifié en Parlement un Edit du Roy, publié à Fontainebleau, le mois dernier, contre les duels. Edit très-nécessaire pour retenir la Noblesse Françoise, dont plus de deux cens ont esté tués sur la place depuis six mois dans diverses provinces du Royaume; qui, ayant plus à cœur un honneur fondé sur des fausses opinions, que la vie, ne leur permet pas de demander raison d'une injure reçûe que par les armes, crainte de flétrir sa réputation et d'encourir une marque de lâcheté et de faute de courage. Cet Edit confirme les précédens, et renvoye le jugement de ces injures aux Marechaux de France, etc. Je l'ai acheté deux sols.

En ce mois, mourut François Myron; il avoit esté Maistre des Requestes, Intendant au Gouvernement de l'Isle de France, Président au Grand Conseil, Prévost des Marchands, Lieutenant Civil en la Prévosté de Paris, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Chancelier de Monseigneur le Dauphin. Il fut enterré dans l'Eglise de Sainte-Marine, dans le tombeau de ses ancestres. Il s'est distingué dans tous ses employs, et a mérité les loüanges des grands et des petits. On estime beaucoup les harangues qu'il a faites dans divers tems de sa vie.

JUILLET

Le Jeudy 2e du mois de Juillet, il fut, par un Arrest du Conseil d'Estat, ordonné que tous les Avocats des Bailliages et des Sénéchaussées exerceroient l'une et l'autre charge d'Avocat et de Procureur, moyennant qu'ils prendroient Lettres de Sa Majesté.

Sanguin, Prévost des Marchands, accompagné des principaux Conseillers de la Ville, fut porter plainte au Roy contre Chalanges, inventeur des offices de nouvelle création, et qu'il avoit trouvé le moyen, sous prétexte d'augmenter les finances, d'augmenter les Offices de la Maison de Ville. Sa Majesté le reçut gracieusement et leur promit que cette nouvelle création, qui s'estoit faite à son insçû, n'auroit point lieu par rapport à la Maison de Ville.

Le Mardy 7e Juillet, furent exécutés à mort, en la place de Grève, pour fait de magie et de sortilége, le sieur Saint-



Germain, Normand, qui fut décapité ; un Médecin et une vieille Matronne, qui furent pendus et bruslés.

Le Jeudy 9e de Juillet, le Mariage du Duc de Vendôme, avec Mademoiselle Françoise de Lorraine, fille unique du Duc de Mercœur, fut fait à Fontainebleau, en présence du Roy et de sa Cour ; à l'occasion duquel il y eut plusieurs festins, Musique et grande réjoüissance.

Le Dimanche 12e de Juillet, le Président Janin arriva à Fontainebleau, revenant de La Haye. Le Roy le reçut de telle manière, que les assistants connurent que Sa Majesté estoit très-satisfaite de son Ambassade. Les Hollandois n'en sont pas moins satisfaits, puisqu'ils publient que c'est luy qui, par sa prudence, a apaisé des esprits qui ne respiroient que le sang et le carnage, que son éloquence a fait tomber les armes de leurs mains, et qu'il falloit un tel Ministre à un Roy tel que la France n'en a jamais vû de pareil.

Le Jeudy 23e de Juillet, fut enterré, dans la nef des Augustins, Maître Pierre Petit, rotisseur de sa vacation, très-bien venu de son voisinage pour sa sincérité et bonne Religion.

Aoust

Le Samedy 8e du mois d'Aoust, fut mis en terre, et dans la même Eglise, le corps de Monsieur Eustache du Caurroy, Maistre de Musique des Roys Charles IX, Henry III et Henry IV. Les Musiciens ses confrères, qui ont assisté à sa sépulture, ont chanté un très-beau *De profundis* pour le repos de son ame, attendant de lui faire un service solennel.

Monsieur Formé, très-docte Musicien, qui luy succède, m'a montré l'Epitaphe qu'il veut faire poser auprès de son tombeau :

D. O. M. S.

Suspice, viator, et stupete, quisquis es. Fatebere me effari vera, in hoc unum audies : Eustac. du Caurroy Bellova. hic situs jacet. Satis est pro titulo, satis pro tumulo, satis superque cineri pio modestoque. Quem virum non Iberiæ, non Galliæ, non Italiæ modo, sed omnis Europæ Musicorum



principem invidia admirans confessa est. Quem Carolus IX, Enrici duo, coluere, Regioque Musices sacello præfecere. Quem Harmoniam ipsam e cœlo devocasse et in templa Divum induxisse testantur ingenii monimenta, stupore et silentio, venerandum negas : tot bona, brevis urna non claudit hospes, æternitas hunc sibi vindicat; non moriuntur mortales, immortales fama, oriuntur ut soles, etsi quotidie occidant. Vale et bene comprecare. Vixit sexaginta annos; devixit anno salutis reparatæ 1609.

Nicolaus Formé, Parisinus, eidem regio muneri succedens, hoc marmor fieri curavit.

Le Samedy 29ᵉ du mois d'Aoust, le Prince de Condé, ne pouvant point douter de l'amour du Roy avec sa femme, l'a enlevée luy-même, la portant en croupe, sans sçavoir encore où il la conduira. Le Roy est fort en colère de cette évasion.

Le lundy dernier jour du mois d'Aoust, un Gentilhomme Limosin, nommé Monsieur de Penagor, qui estoit venu à Paris pour affaires, fut mis en terre, le troisiéme jour de son arrivée, dans l'Eglise des Augustins.

En ce mois, le Capitaine nommé La Fleur, qui avoit inventé le nettoyement des boues de la Ville de Paris, s'avisa d'augmenter la taxe qui avoit esté faite dès le commencement, qui estoit très-petite, pour chaque maison, et de la faire lever de force; ce qui ayant causé une émeute dans Paris, et le Roy en estant averti, chargea le Lieutenant-civil d'examiner cette affaire et de prendre l'argent de la recepte : ce qu'il a fait, et a rendu à chaque Bourgeois ce que ledit La Fleur avait exigé au-delà des vieux rôles.

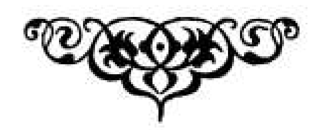


TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES DE PIERRE DE L'ESTOILE

Depuis le mois d'octobre 1607 jusqu'au mois d'août 1609.

1607



1608



dromi Dissertatio de Sapientia. — Le fils aîné de L'Estoile a la rougeole. — Recettes de bonne femme. — Les Libertés de l'Église Gallicane, par Fr. Hottoman. — Naissance d'un prince à Fontainebleau. — *L'Heureuse Conversion des Huguenos*, par M. de Joviac. — Nouvelles bagatelles. — Livret du roi d'Angleterre contre deux Brefs du Pape. — Le Nonce en fait prohiber la vente. — Vers latins et deux lettres latines de Scaliger. — Foire de Francfort. — Vers latins du président de Thou sur la naissance du duc d'Anjou. — Bagatelles latines nouvelles. — Mort de M. et Mme Le Goix, de damoiselle la Tillaie, etc. — Le fils de L'Estoile guéri de la rougeole. . . 64-72

MAY. — Bagatelle sur la conversion du ministre Vidouze, etc. — Arrêt et pièces contre l'évêque de Senlis, Rose. — Un gentilhomme décapité pour attentat à la vie du Roi par charmes et sorcelleries. — Un chirurgien pendu avec lui, comme complice. — La femme du gentilhomme, décapitée en effigie. — *Monomachia Crogeri.* — Brassicanus, *De Re rustica.* — Deux clercs pendus au Palais, pour faux sceaux. — Un laquais pendu, place Maubert, pour assassinat. — Apologies de M. de Villeroy. Une lettre de lui à Mayenne, 1594. — Quatre nouvelles bagatelles. — Discours de l'Estat de Florence. — Inventaire des pacquets de livres et libelles recueillis par l'Estoile. — Bagatelles et Discours nouveaux. — Médaille frappée à Saint-Quentin, en 1589, par M. de Longueville. — Un estat général des Finances de France et un estat sommaire des taxes sur les diocèses du royaume. — *Le Phœnix.* — *Les Muses raliées* — *Hieroglifica Pierii.* — Saint Denis Aréopagite. — Tavernier : portraits en taille-douce. — Mort de M. Desmares, maître des Comptes. — État des pensions données par le Roi. — *Discipline des Églises réformées de France.* — M. Cornille, jadis ministre à Nismes. — Deux discours nouveaux. — Mort de Mlle de Ligni. — Le Roi joue souvent et est cause que l'on joue beaucoup. — Pertes du comte de La Rocheguion et du conseiller Gamin. — Mlle de Mercœur refuse d'épouser M. de Vendosme. — L'évêque de Verdun à Paris. — Mme de Sully accouche d'un fils. — Mot piquant de Mme de Verneuil. . . . . 72-82.

JUING. — Le bien dire et le bien escrire. — Vues de M. Cornille pour la réformation et concorde de l'Église. — Fadèze. — Visite de deux carmes de Rouen au Cabinet de L'Estoile. — Méditations nouvelles, de Fiefbrun. — Deux garses fouettées à la porte de l'église des Cordeliers. — Mémoires et papiers curieux. — Jeton d'argent de Guil. de Montmorency et pièce en cuivre des Gueux de Flandre. — L'Entrée de M. le Duc dans la ville d'Anvers, et deux vers numéraux pour 1582. — Particularités de la Cour d'Espagne. — *Le Berceau*, poëme. — Aimonius Monachus. — Jetons d'argent de L'Estoile. — État des garnisons de ceux de la Religion. — État des officiers de la Maison du Dauphin, etc. en 1606. — Épigrammes contre Paul V. — Le Roi adore le Saint-Sacrement en pleine rue. — Les sept Psaumes pénitentiaux des Courtisans. — Fadèze nouvelle. — Livre des Spectres. — Discours nouveau. — La conversion d'une courtisane vénitienne. — Traité du P. Gonteri, sur les images. — Nouvelle remonstrance de MM. de Courtenay, au Roy. — Cinq voleurs exécutés en Grève. — Mort d'un prêtre de la Sainte-Chapelle. — Commentaires de Montluc. — Encore le livre des Spectres. — Résurrection d'un mort, par Stanislas, évêque de Cracovie, pour le besoin de sa cause. —





1609



famille. — Obsèques de M. de Joyeuse, capucin. — Mort du financier Marc. — Deux fadèzes. — *Vade mecum* de L'Estoile dans ses souffrances. — Discours contre l'injustice de la Justice. — Sur le fait de Du Terrail. — De la mission des pasteurs en l'Église. — Fadèzes du temps. — Édits contre les duels, etc. — Trois balivernes. — Apologie de Saint Romain. — La Maison de Clèves. — La succession du Lieutenant-civil Miron. — Le Roy, malgré Sully, donne l'état à Le Gay, que protège la Reine. — Fol amour du Roy pour la princesse de Condé. — Grosses paroles du Prince avec le Roy et avec sa mère. — Mort de M. Raimond. — Une vieille servante. — Femme et enfants malades. 271-282

Juillet — Mort du marchand Doublet; du conseiller Berger. — Visite au cousin de la Guierche. — Vieux portraits italiens. — Portrait de Du Moulin en taille-douce. — Le Geay et son successeur La Poterie sont reçus — Un maquereau pendu en Grève. — Les Estats de Normandie. — Trois escrits à la main. — Nouvelle Apologie du Roy d'Angleterre. — Du Moulin et Coiffeteau. — Prière de Simson. — Deux fadèzes. — Discrétion gagnée par L'Estoile. — Arrest sur les messagers et cochers. — Avis sur les duels. — Chanson du Roy sur le triste départ de ses amours. — Mot salé de la Reine. — Un libelle jésuitique. — *Parthénie*, par l'avocat Rouillard. — Quatre Ordonnances nouvelles du lieutenant-civil. — Les accommodements. — Le fils du banqueroutier Josse condamné. — Le partisan Largentier emprisonné. — Son affaire avec Sully. — Ce qu'on pense et dit de lui. — Son outrecuidance avec le Roy. — M. Justel : *Geographia ecclesiastica ; De Prædestinatione*. — L'Aveugle de Charenton. — Mort du fils de l'avocat Le Quart; du président Baron ; de l'apotiquaire Boori. — Un phénomène à Genève. — Vengeance d'un laquais sur le comte de Braine. — Le Guay, homme d'affaires du comte de Soissons, congédié. — *De Trinitate*, escrit à la main. — Vers sur le général Duret et Mme de Vienne. — Vieux quatrain. — La Clavelle et Duret, drollerie. — Quatrain contre M. de Bénévent, et sa Réponse. — Largentier, Montauban et Jean Roseau. — Largentier dans sa prison. — Visite au P. Du Brueil et à sa Librairie de Saint-Germain des Prés. — Ce que L'Estoile y remarque de plus gentil et curieux. — Lettres de Venise sur l'*Apologie du Roy d'Angleterre*. — Du Moulin et le Chancelier. — Le frère oblat de Saint-Germain des Prés. — *Le Jour des nuicts de Seraud*. — Deux prêtres pendus pour assassinat et viol. — L'Estoile à la recherche d'une condition pour son fils. — Ses dispositions pour le regard des Cardinaux et de la Religion. — *La Semaine, ou Création du Monde*, de Gamon. — Mort du jésuite Serarius. — Édit pour le rachat des biens ecclésiastiques. — Bagatelle et regrattages. — Généalogie d Mesieurs de Lorraine. — *Le Paladin spirituel* et *le Paladin mondain*. — Livret nouveau du P. Cotton. — *Intérieure occupation d'une âme dévote*. — *La Justice en son throsne*. — *Nuestra Segnora de la Caritad*. — Mort du procureur Cadot. — *Le Secrétaire*. — Bruit de guerre avec l'Espagnol. — Le prince de Condé et sa femme retirés à Valeri. — Mécontentement du Roy. — Mort et résurrection du duc de Nemours. — Mariage du duc de Vendosme avec Mlle de Mercœur. — Le Roy pourvoit et veille à tout. — Menus propos de la Cour. — Plaintes des députés de la Religion en Cour, notamment contre le Cardinal de Sourdis. — Le Roy les prend au sérieux et



promet justice. — Insolences du comte de Saint-Pol à Caumont.— Le Chancelier est obligé d'aller vers le Roy, qui promet les réparations demandées.— Scandale causé par les juges et l'Évêque d'Orléans, au sujet d'un déterrement de damoiselle de la R. P. R. — Prompt *veto* qui rompt le coup. — Nouvel Édit des Monnoies.— Remonstrances, dont le Roy se moque. — Le Président des Monnoies déconcerté. — « Les Périgourdins, tous faux monnayeurs, » dit le Roy. — Édit bursal pour moucher les marchands de soie et autres. — Cornes et poignard. — Le Jésuite près le Roy, baffoué. — Encore l'Édit des Monnoies. — Accueil fait au Président Jeannin, revenu de Hollande. — Son éloge.— Comines et la fin du duc de Guise. 282-323

Aoust. — *Euphormionis Satyricon.* — Portrait en taille-douce de Mme Sainte Geneviève, « Grande Diane des Parisiens ». — Placard sur les boues et immondices de Paris. — Baronius, *De Monarchia Siciliæ.* — *Institution chrestienne,* de Calvin. — Catalogue des livres du P. Du Brueil. — Mort du Président des Requêtes Viole d'Aigremont. — Arrêt contre le partisan du sel Largentier. — *Discorso sopra l'anno* 1609. — Bellarmin, *De Romano Pontifice.* — Allégation blasphématoire. — Comment les Jésuites nourrissent et instruisent la jeunesse. — Goulart, *De l'Assurance chrestienne et profane.* — Barclaye le père *De Potestate Papæ.* — Deux nouveaux petits livrets. — Obsèques du Président Viole. — Mangeurs et mangés, marteaux et enclumes. — A quel prix se haussent les charges de chicane. — Deux Édits nouveaux. — Mort de Mme Maspéraut; du conseiller La Chittardie. — Coiffeteau, Réponse à Du Moulin. — Naissance d'un Antechrist, fadèze vendue à Charenton. — Mort du médecin du Roy, Du Laurens. — Les premiers médecins de S. M. — Portrait du vieux routier d'Espernon. — *Héraclite,* de Du Moulin. — Visite de l'Ambassadeur d'Angleterre au Cabinet de L'Estoile. — Visite au Cabinet de Du Monstier. — Ses crayons du Président de Thou, de Casaubon, du P. Forget. — Ses raretés et curiosités naturelles, livrets et recueils. — *Tortura torti.* — Le P. Du Brueil. — Happelourde et fatras. — Drollerie des bazochiens sur le cardinal Briçonnet, devenu abbé de St-Germain des Prés. — Mot de ce bon abbé. — Mort de Mme Douaile. — Mot sur les médecins. — Baronius et S. Thomas. — *Annales d'Anjou.* — Mort de Mlle de Choisi. — Oraison funèbre du duc de Lorraine, par le P. Périn. — Le Roy veut être informé de ce que font les Jésuites. — *Question royale.* — Discours du feu P. Brisson. — Testament de Briçonnet. — S'il fut luthérien. — *Incognitus in Psalmos.* — Capistranus, *De Universali Judicio,* etc. — Mort de M. de la Violette, médecin du Roy. — Coiionnerie et amusebadaut. — *Consilium.... de emendanda Ecclesia.* — Lettre chrestienne de Nath. Taylor. — *L'Art de bien vivre et bien mourir*; contes plaisans qu'il renferme : Vertu de la Salutation angélique ; le Crucifix animé ; les scènes diaboliques de l'Enfer ; les peines du Purgatoire pour un mot oiseux, un verre de vin, une puce tuée de sang-froid. — Un assassin roué en Grève. — Nouvelle orthographe françoise. — Extraits du *Satyricon* de Barclay : (Gentille description de Venise. Louange de l'or. Euphormion arrive à Paris. Le Roy Henry. M. de Sully et sa fortune. Les favoris. Description de l'Arsenal. Le mariage de la comtesse de Moret avec le jeune Chanvallon. Serments du marié et de la mariée. Épithalame. Le cardinal Du Perron. Les nouvelles mœurs de la jeunesse parisienne. Mauvaise



APPENDICE



7551. — Paris, imp. JOUAUST, rue Saint-Honoré, 338.

A PARIS

DES PRESSES DE D. JOUAUST

RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXI






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06965 1183
Digitized by
UNIVERSITY OF MICHIGAN

